000526630

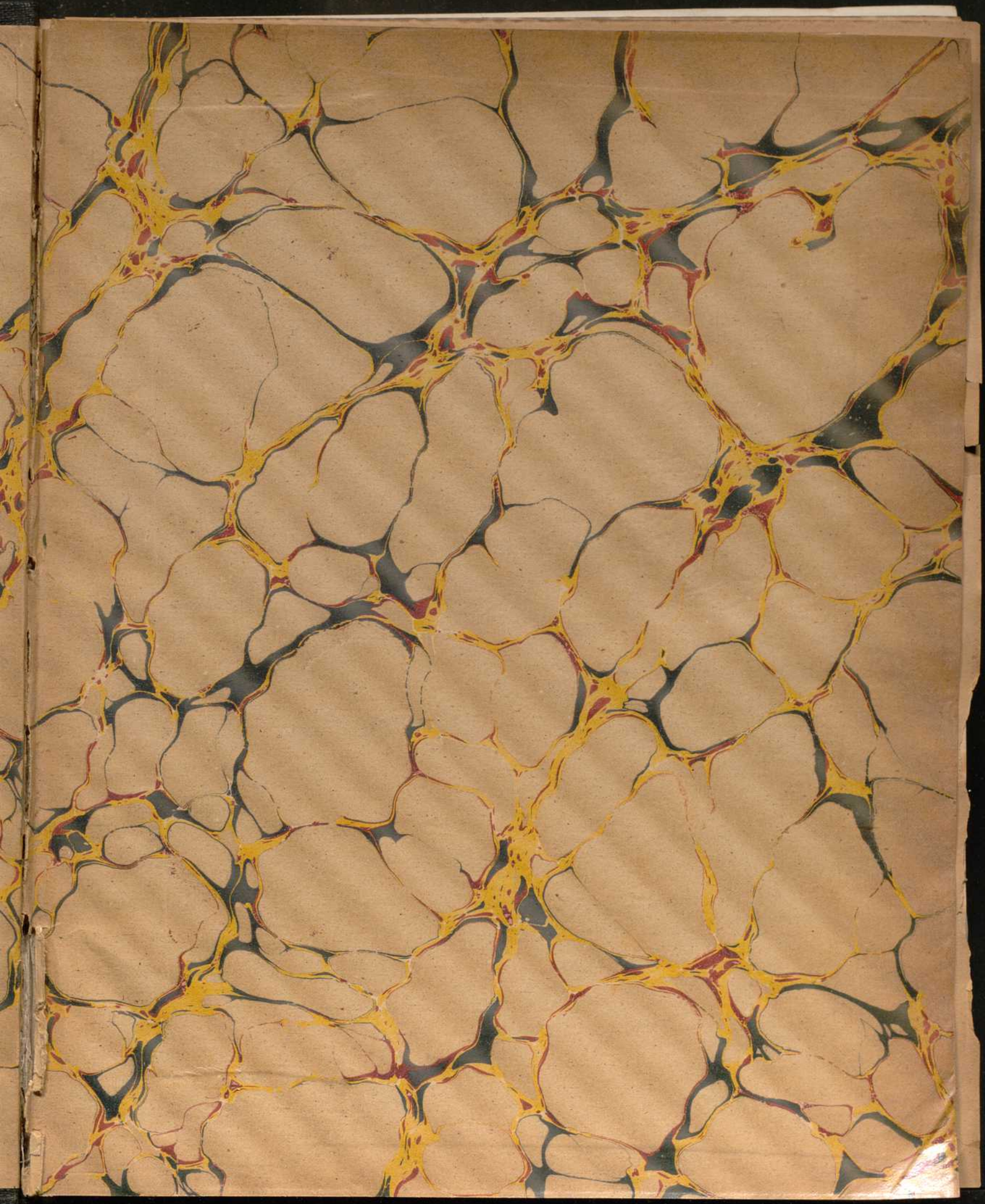

COMPTE GÉNÉRAL

DE L'ADMINISTRATION

DES FINANCES

RENDU,

POUR L'ANNÉE 1850

PAR LE MINISTRE DES FINANCES.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

Coll folio 16

PARIS.
IMPRIMERIE NATIONALE.

1851.

TABLE SOMMAIRE DES MATIÈRES.

			PAGES.
NOTE PRÉLIMINAIRE			5 à 11
COMPTES GÉNÉRAUX.	Compte des opérations de l'année 1850		15 à 43
	——— des contributions et revenus publics		45 à 90
	——— des dépenses publiques		91 à 150
	——— du service de trésorerie		151 à 179
	Comptes des budgets.	Compte définitif de l'exercice 1849	187 à 273
		Compte provisoire de l'exercice 1850	275 à 341
		État des opérations relatives à l'exercice 1851	343 à 346
		Situation financière du service des travaux extraordinaires	347 à 355
		Résultats généraux sur les budgets de 1830 à 1849	357 à 365
	Bilan et situation générale de l'administration des finances		367 à 402
	Résumé de la situation des finances, du 1er janvier 1831 au 1er janvier 1851		403 à 414
COMPTES SPÉCIAUX.	Comptes de la dette publique	Dette consolidée	419 à 459
		Amortissement des rentes	461 à 489
		Emprunts pour ponts, canaux et travaux divers	491 à 499
		Cautionnements en numéraire	501 à 507
		Rentes viagères	509 à 513
		Pensions inscrites au trésor	515 à 522
	Comptes de divers services.	Apurement des dépenses des exercices clos	523 à 537
		Service départemental	539 à 549
		Service colonial	551 à 568
		Services financiers en Algérie	569 à 591
		Service des monnaies	593 à 612
		Ancien domaine extraordinaire	613 à 618
		Débets, créances litigieuses et avances pour les chemins de fer	619 à 633
TABLE DÉTAILLÉE des matières			635 à 643

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DISPOSITIONS qui ont réglé la forme du compte général des finances; éléments d'après lesquels il est établi; justifications et contrôles qui garantissent l'exactitude de ses résultats.

Le compte général de l'administration des finances est établi dans les formes prescrites par les ordonnances des 10 décembre 1823 et 1er septembre 1827, dont les dispositions ont été résumées et complétées par celle du 31 mai 1838, portant règlement général sur la comptabilité publique.

Il est extrait du Journal général et du Grand-livre tenus à la Direction de la comptabilité générale des finances, pour centraliser toutes les opérations relatives aux différents services financiers dont les mouvements et la situation doivent être annuellement mis sous les yeux du Pouvoir législatif.

Ces écritures officielles s'appuient, d'une part, sur la comptabilité des agents préposés à l'assiette des impôts ou à la liquidation des dépenses publiques, et, d'autre part, sur les comptes individuels des comptables chargés d'effectuer les recettes et les payements, ainsi que sur les arrêts judiciaires qui en fixent définitivement les résultats. Toutes ces garanties sont complétées par les vérifications d'une commission spéciale nommée chaque année, en exécution de l'ordonnance du 10 décembre 1823, pour vérifier le compte général des finances, ainsi que tous les documents qui lui servent d'éléments ou de contrôle, et par la publication du procès-verbal des travaux de cette commission, à la suite duquel se trouvent imprimés la balance des comptes du Grand-livre et un résumé analytique du Journal général. Enfin, l'ordonnance du 9 juillet 1826 a placé ce système d'écritures contradictoires et de vérifications administratives sous le contrôle authentique de la Cour des comptes, qui est appelée à déclarer solennellement la conformité de ses arrêts avec les comptes d'exercice et d'année, publiés par les ministères, à l'appui des lois de finances.

DIVISION du compte général des finances.

Le compte général de l'administration des finances retrace les mouvements annuels et la situation, au commencement et à la fin de l'année, de tous les services financiers de l'État. Chacune de ses principales divisions est précédée d'une note explicative qui en résume les résultats, et qui rappelle les dispositions législatives ou ré-

glementaires applicables à chaque matière spéciale. Ces explications sont destinées surtout à faciliter l'intelligence des tableaux, et à éclairer les investigations des commissions de finances.

Les documents dont se compose le compte de l'administration des finances se divisent en deux catégories principales : *Comptes généraux* et *Comptes spéciaux*. Les comptes généraux ont pour objet de retracer la série des opérations concernant les budgets et le service de trésorerie. Les comptes spéciaux se rapportent à la dette publique ainsi qu'à divers services financiers dont les mouvements comportent des détails particuliers. Ces deux catégories principales sont elles-mêmes subdivisées en sections distinctes, selon l'ordre des opérations et ainsi qu'on va le faire connaître.

1° COMPTES GÉNÉRAUX.

Les comptes généraux, au nombre de six, sont ceux qui suivent :

COMPTE des opérations de l'année.

Le *Compte des opérations de l'année* forme la première section des comptes généraux. Il constate les valeurs de caisse et de portefeuille existant chez tous les comptables des finances au commencement de l'année, les recettes et les dépenses qu'ils ont effectuées pendant la gestion annuelle, et les soldes matériels restés entre leurs mains au 31 décembre. Les opérations de l'année y sont récapitulées, en ce qui concerne les budgets, par branches principales de revenus et par départements ministériels, et pour les mouvements de trésorerie, par nature principale de service. Cet exposé est accompagné d'un développement, par classe de comptables, des faits qui s'y trouvent exprimés, destiné à servir de base aux Déclarations générales que rend annuellement la Cour des comptes pour constater la conformité de ses arrêts, sur les comptes individuels soumis à son jugement, avec les comptes généraux qui sont produits par les ministres.

COMPTE des contributions et revenus publics.

La section suivante, intitulée *Compte des contributions et revenus publics*, développe, par nature de recettes, les produits des budgets, énoncés sommairement dans le compte des opérations de l'année. La série de tableaux dont elle se compose indique les droits liquidés à la charge des redevables de l'État, les recouvrements effectués pendant chacune des deux années des exercices en cours d'exécution, et les soldes à recouvrer sur les droits constatés. Cette section du compte des finances a ainsi pour destination de présenter, sous le point de vue distinct de la réalisation des impôts, l'ensemble des ressources applicables tant à l'exercice qui est parvenu au terme de sa clôture, qu'à l'exercice courant. Celles de ces ressources qui se rapportent à l'exercice expiré sont, en outre, l'objet d'un compte que le Ministre des finances publie séparément, à l'appui de la loi proposée pour le règlement

définitif de cet exercice, et dans lequel des développements administratifs font connaître, pour chaque branche de revenus, les valeurs, matières ou quantités qui ont été soumises à l'application des tarifs, et qui ont déterminé le montant des droits perçus par le trésor public.

COMPTE des dépenses publiques.

Il est procédé de la même manière à l'égard des dépenses publiques. Après avoir été inscrites, mais seulement par ministère, dans le compte des opérations de l'année, elles sont développées par chapitres législatifs dans la section intitulée *Compte des dépenses publiques,* dont les tableaux exposent les droits constatés au profit des créanciers de l'État, les payements effectués, soit pendant l'année, soit antérieurement, d'après les ordonnances des ministres, et enfin les restes à payer sur les liquidations opérées. Cette section du compte des finances donne par conséquent la récapitulation des dépenses que chaque département ministériel est tenu de justifier dans son compte particulier, et qui forment les éléments, soit du règlement de l'exercice expiré, soit de la situation provisoire de l'exercice courant. Les détails par articles de dépenses, accompagnés de toutes les justifications administratives qui s'y rattachent, ne se trouvent et ne peuvent être en effet produits que dans les comptes rendus par les divers départements ministériels, lesquels complètent ainsi, pour les dépenses, l'ensemble des documents nécessaires au contrôle législatif.

COMPTE du service de trésorerie.

Les informations relatives aux recettes et aux dépenses publiques sont suivies du *Compte du service de trésorerie,* dans lequel on explique les opérations qui, pendant l'année, ont affecté les créances actives, ainsi que les effets à payer, les comptes courants et autres créances passives de l'administration des finances; les mouvements de fonds qui ont eu lieu entre les comptables du trésor; les moyens de crédits réalisés en vertu d'autorisations législatives; l'excédant au profit ou à la charge du service de trésorerie, qui, d'après les sections précédentes du compte des finances, ressort du recouvrement de l'impôt et de l'acquittement des dépenses publiques; enfin, les variations qu'ont éprouvées les encaisses matériels formant, pour la période annuelle, les termes extrêmes qui garantissent l'exactitude de l'exposé de ces différents résultats.

On voit par ces explications que les trois premières sections du Compte général des finances présentent l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses effectuées par tous les agents ou comptables préposés à la liquidation et à la réalisation des droits constatés au profit ou à la charge de l'État. Il reste à rapprocher entre elles ces opérations, et à les combiner avec les soldes des gestions précédentes, de manière à déterminer la situation des différents services financiers, à la fin de l'année dont le compte est rendu. Tel est l'objet des sections suivantes.

COMPTE des budgets.

Les *Comptes des Budgets* se composent d'abord de la série des tableaux établissant la situation définitive du dernier budget qui a atteint l'époque de sa clôture, et dont la loi de règlement est proposée à l'Assemblée nationale. Ces tableaux, dans lesquels on explique les modifications législativement apportées aux prévisions du budget primitif de l'exercice, et qui sont appuyés de plusieurs documents administratifs, comparent, en recette, les évaluations avec les produits réalisés; en dépense, les crédits accordés avec les dépenses faites; fixent les droits restés à recouvrer ou à payer, et déterminent enfin l'excédant ou l'insuffisance des ressources qui constitue la situation finale du budget. D'autres tableaux, offrant les mêmes rapprochements, font ensuite connaître la situation provisoire de l'exercice courant, ainsi que les opérations effectuées, pour les services urgents, sur les budgets dont l'exercice s'ouvrira au 1er janvier suivant. La situation financière du service des travaux extraordinaires est ensuite exposée sous le rapport de l'emploi des allocations générales que les lois ont affectées à ces travaux, et des ressources spéciales destinées à y subvenir.

Cette partie du compte général des finances comprend aussi des tableaux analytiques présentant la situation financière des budgets depuis 1830, telle qu'elle est résultée de leurs propres ressources et besoins, ou que le règlement législatif l'a définitivement arrêtée en la combinant avec les résultats des budgets antérieurs. Des développements, par branches de service, en recette et en dépense, permettent de comparer entre eux les termes correspondants des exercices dont elle est formée.

SITUATION générale des finances.

La *Situation générale des finances*, à la fin de l'année, se compose, 1° d'un bilan ou balance résumée des comptes ouverts sur le grand-livre de la comptabilité générale des finances, dans lequel les recettes et les dépenses de l'année sont rattachées aux résultats de la situation au commencement de ladite année, pour déterminer celle qui ressort à l'époque où s'arrête le compte; 2° d'un exposé de l'actif et du passif de l'administration des finances à cette dernière époque, comprenant les valeurs de caisse et de portefeuille existant chez tous les comptables, les avances à recouvrer, les effets à payer, les créances passives, les excédants de recette et de dépense produits par le service des budgets et des fonds spéciaux, et enfin les découverts que les anciens budgets ont laissés à la charge du trésor, lesquels représentent l'excédant ou le passif de l'administration des finances sur les articles constituant son actif.

Cette partie du présent compte est accompagnée d'un travail d'ensemble qui résume d'abord et développe ensuite, afin qu'on puisse apprécier leur importance corrélative, les quatre principaux termes de la situation générale des finances publiée à la fin de chacune des années précédentes, en partant du 1er janvier 1831.

2° COMPTES SPÉCIAUX.

Les comptes spéciaux forment deux séries. La première série comprend les comptes de la *Dette publique*, c'est-à-dire ceux de la dette consolidée, de l'amortissement des rentes, des emprunts pour ponts, canaux et travaux divers, des cautionnementsen numéraire, des rentes viagères, et enfin des pensions inscrites au trésor.

La seconde série s'applique à *divers services publics*, savoir : apurement des dépenses des exercices clos; service colonial; services financiers en Algérie; service des monnaies; ancien domaine extraordinaire, et enfin débets, créances litigieuses, prêts effectués au commerce en 1830, et avances du trésor aux compagnies de chemins de fer. On va successivement indiquer la nature des opérations que présente chacun de ces comptes.

COMPTE de la dette consolidée.

Le *Compte de la dette consolidée* se rapporte aux rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 p. o/o. Il fait connaître l'origine de ces différentes natures de rentes; la situation des crédits qui en ont autorisé la création; l'emploi qui a été fait par le trésor de leur produit, selon qu'elles ont été négociées, remises à la caisse d'amortissement pour la consolidation des fonds de réserve de l'amortissement, attribuées à divers services publics, ou annulées en vertu d'actes législatifs; leur classement par catégories de propriétaires; et, enfin, les mouvements qu'elles ont éprouvés sous ce rapport, pendant chacun des mois de l'année, avec la distinction des opérations d'*ordre* et des opérations *réelles*.

COMPTE de l'amortissement des rentes.

Le *Compte de l'amortissement des rentes* résume les versements faits par le trésor à la caisse d'amortissement, ainsi que l'emploi qui en a été fait par elle; les fonds de réserve provenant de la dotation ou des arrérages des diverses natures de rentes; les consolidations successives de bons du trésor représentatifs de cette réserve, et les rentes qui forment la puissance de l'amortissement à la fin de l'année.

COMPTE des emprunts pour ponts, canaux et travaux divers.

Le *Compte des emprunts pour ponts, canaux et travaux divers* contient le tableau des emprunts de cette nature dont le trésor s'est engagé à rembourser matériellement le capital, les payements qu'il a successivement faits en atténuation de sa dette, et les sommes restant à amortir à la fin de l'année.

COMPTE des cautionnements en numéraire.

Le *Compte des cautionnements en numéraire* indique les mouvements des capitaux de cautionnements pendant l'année et les sommes qui restent dues par l'État à chaque classe de titulaires des emplois, avec la destination qu'ont reçue les fonds de cette origine primitivement versés au trésor.

COMPTE des rentes viagères.

Le *Compte des rentes viagères* présente la situation, au commencement et à la fin de l'année, ainsi que le mouvement, pendant cette période, de chaque classe de rentes viagères, suivant qu'elles ont été constituées sur une ou plusieurs têtes.

COMPTE des pensions inscrites au trésor.

Le *Compte des pensions inscrites au trésor* énonce les différentes natures de pensions dont les arrérages sont payés sur les fonds généraux du budget; les lois qui en ont autorisé l'inscription, les crédits que ces lois ont accordés et leur situation; les nouvelles pensions liquidées et inscrites, celles qui ont été éteintes pour cause de décès; et, enfin, la somme à laquelle s'élève, à la fin de l'année, cette partie de la dette publique.

COMPTE d'apurement des dépenses des exercices clos.

Le *Compte d'apurement des dépenses des exercices clos* rappelle les créances restées à payer sur ceux des exercices réglés législativement qui n'ont pas encore atteint le terme de leur prescription finale, oppose à ce premier résultat les créances dont le payement a été depuis ordonnancé, dans les formes déterminées par la loi, sur les budgets des exercices courants, et dégage les créances qui restent encore à solder. Il donne ainsi la preuve que la dette arriérée du trésor sur les budgets se réduit successivement des payements dont les exercices courants ont eu à supporter la charge.

COMPTE du service départemental.

Le *Compte du service départemental* a pour objet de résumer sous un point de vue d'ensemble, et selon les spécialités réglées par la loi du 10 mai 1838, les opérations comprises dans les budgets départementaux, qui sont attribuées aux trois ministères chargés de concourir à l'exécution de ce service, c'est-à-dire ceux de l'intérieur, de l'instruction publique et des finances. Ce compte devient ainsi, avec les développements publiés à l'appui par les mêmes ministères, la base de la sanction à donner par le pouvoir législatif, aux recettes et aux dépenses du service départemental, provisoirement arrêtées par les conseils généraux des départements, et réglées ensuite définitivement, conformément à l'article 24 de la loi précitée du 10 mai 1838.

COMPTE du service colonial.

Le *Compte du service colonial* se rapporte au régime postérieur au 1er janvier 1842. Il fait connaître, d'une part, les opérations que l'administration a eues à constater en France, pendant l'année, pour les quatre colonies soumises aux dispositions financières consacrées par la loi du 25 juin 1841, ainsi que pour les divers établissements coloniaux laissés en dehors de ces mêmes dispositions; et, d'autre part, les recettes et les dépenses de chaque exercice, qui, d'après les informations fournies par les agents administratifs et les comptables dans les colonies, sont à soumettre au contrôle législatif, selon les formes voulues.

COMPTE des services financiers en Algérie.

Le *Compte des services financiers en Algérie* a pour destination d'exposer, par nature de recettes et de dépenses et par classe de comptables, les opérations effectuées en Algérie pendant l'année, tant pour le compte de l'État que pour le service municipal, et d'en résumer les résultats de manière à déterminer les besoins de trésorerie auxquels l'administration des finances a eu à pourvoir.

COMPTE du service des monnaies.

Le *Compte du service des monnaies* renferme des tableaux de développement sur les opérations des ateliers monétaires, sur les espèces d'or et d'argent fabriquées selon le système décimal, sur les fabrications faites en monnaie de cuivre, et sur le mouvement des médailles et des jetons fabriqués et vendus.

COMPTE de l'ancien domaine extraordinaire.

Le *Compte de l'ancien domaine extraordinaire*, dont la publication est prescrite par diverses lois, indique les créances de l'espèce, recouvrées pendant l'année, et la destination donnée aux produits de ces recettes spéciales.

COMPTE des débets et créances litigieuses, des prêts au commerce et des avances aux compagnies de chemins de fer.

Enfin, le *Compte des débets et créances litigieuses, des prêts au commerce, des avances aux compagnies de chemins de fer et des avances aux associations ouvrières*, présente par catégorie, les mouvements annuels et la situation des débets et créances dont le recouvrement est poursuivi par les soins de l'agence judiciaire du trésor, et contient des développements particuliers sur la situation des prêts effectués en 1830, au commerce et à l'industrie, ainsi que sur ceux qui, depuis 1840, ont eu lieu en faveur de diverses compagnies de chemins de fer.

DOCUMENTS de finances, qui servent de base au contrôle législatif.

Le *Compte général des finances*, qui résume à la fois les comptes des ministres et les comptes individuels des comptables, forme la base authentique et invariable sur laquelle repose le règlement législatif des budgets. C'est ce compte, ainsi que ses nombreux développements, qui garantissent l'exactitude matérielle de tous les résultats soumis, chaque année, au contrôle législatif, dont tous les éléments se trouvent dans l'ensemble des documents ci-après :

Compte définitif rendu par le ministre des finances, pour les recettes de l'exercice expiré;
Comptes définitifs des dépenses de l'exercice expiré, rendus par les ministres ordonnateurs;
Situation provisoire de l'exercice courant, réunie, sous le titre de Documents divers, *aux publications annuelles prescrites par différentes lois;*
Compte général de l'administration des finances;
Rapport au Gouvernement et Déclaration générale de la Cour des comptes;
Éclaircissements publiés par les ministres, en réponse aux observations contenues dans les deux documents émanés de la Cour des comptes;
Rapport et procès-verbal de la Commission instituée pour la vérification des comptes ministériels.

COMPTES GÉNÉRAUX.

Compte des opérations de l'année 1850.
Compte des contributions et revenus publics.
Compte des dépenses publiques.
Compte du service de trésorerie.
Comptes des budgets.
Bilan et situation générale de l'administration des finances.

COMPTE

DES

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1850.

NOTE

Sur le Compte des Opérations de l'année 1850.

Le compte des opérations de l'année forme la première section du compte général de l'administration des finances. On y récapitule les liquidations de droits ainsi que les recettes et les payements qui ont eu lieu, pendant l'année 1850, sur tous les services publics, et qui sont développés, par ordre d'opérations, dans les sections suivantes.

Les faits constatés pour l'année 1850 sont ceux que l'on va exposer :

RÉSUMÉ DES RECETTES ET DES PAYEMENTS DE L'ANNÉE 1850.

Les valeurs de caisse et de portefeuille, qui formaient le solde du compte de l'année précédente, montaient à..... 277,362,635f 59c

Les recettes de toute nature faites par l'administration des finances, pendant l'année 1850, se sont élevées à 7,180,160,826 fr. 97 cent., savoir :

Recettes sur les produits des budgets	1,457,920,450f 34c	
Service colonial	1,048,807 57	
Recettes sur les services spéciaux	87,738,736 12	
Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement	72,362,908 95	
Recettes provenant du mouvement des créances passives de l'administration des finances	3,232,940,033 35	
Idem de ses créances actives	51,621,967 06	
Mouvements de fonds entre les comptables des finances	2,276,527,923 58	
TOTAL de la recette	7,180,160,826 97	7,180,160,826 97

Le compte des finances avait ainsi à faire connaître l'emploi d'une somme totale de 7,457,523,462 56

Les dépenses faites par l'administration des finances s'élèvent à 7,157,054,023 fr. 58 cent., savoir :

Dépenses des budgets	1,459,661,471f 05c	
Service colonial	12,892,385 25	
Dépenses sur les services spéciaux	117,396,267 08	
Bons du trésor remis par la caisse d'amortissement. (Bons consolidés en rentes.)	106,935,433 41	
Payements provenant du mouvement des créances passives de l'administration des finances	3,137,356,597 61	
Idem de ses créances actives	49,084,966 34	
Mouvements de fonds entre les comptables des finances	2,273,726,902 84	
TOTAL de la dépense	7,157,054,023 58	7,157,054,023f 58c

En y ajoutant le solde en caisse et en portefeuille existant, le 31 décembre 1850, à la caisse centrale du trésor à Paris, et chez les agents extérieurs..... 300,469,438 98

On retrouve la somme ci-dessus, dont le compte des finances avait à faire connaître l'emploi..... 7,457,523,462 56

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1850.

OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LE SERVICE DES BUDGETS.

Ressources ordinaires.

EXERCICE 1849.

Les droits qui restaient à recouvrer au 1er janvier 1850, sur les contributions et revenus de l'exercice 1849, s'élevaient à	94,257,428f 27c
Pendant l'année 1850, de nouvelles liquidations de droits ont eu lieu à la charge des redevables de l'État pour 5,460,688 fr. 27 cent.; des non-valeurs ont été constatées et des décharges de droits accordées pour 11,805,696 fr. 73 cent.; en résultat le solde au commencement de l'année a été diminué de la différence de	6,345,008 46
RESTE	87,912,419 81
Les recouvrements effectués pendant l'année 1850 n'ayant été que de	77,547,827 24
Le budget de l'exercice 1849 a présenté, à l'époque de sa clôture, un restant à recouvrer transporté à l'exercice suivant, de	10,364,592 57

EXERCICE 1850.

D'après les documents adressés périodiquement à la comptabilité générale des finances par les agents administratifs chargés de la liquidation des diverses natures d'impôts, des droits à recouvrer sur l'exercice 1850, ont été inscrits dans les écritures, pendant l'année 1850, pour une somme de	1,304,349,348f 10c
Les recouvrements effectués, par les comptables des finances, ne se sont élevés qu'à	1,220,228,116 64
Et au 31 décembre 1850, il restait à recouvrer	84,121,231 46

EXERCICE 1851.

Quelques recettes ont été faites, en 1850, sur les produits de l'exercice 1851, soit pour des droits liquidés sur les exercices précédents, mais que les redevables n'avaient pas acquittés avant la clôture de ces exercices, soit pour des ressources dont la réalisation devance l'ouverture de l'exercice auquel elles sont attribuées. Ces recettes ne montent qu'à 30,510 fr. 55 cent.

RÉCAPITULATION.

En résumé, les produits ordinaires recouvrés pendant l'année 1850 s'élèvent ensemble à une somme de 1,297,806,454 fr. 43 cent., savoir :

Exercice 1849	77,547,827f 24c	1,297,806,454f 43c
——— 1850	1,220,228,116 64	
——— 1851	30,510 55	

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1850.

Suite des OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LE SERVICE DES BUDGETS.

Ressources extraordinaires.

Des ressources *extraordinaires* de diverses natures ont été appliquées aux budgets pendant l'année 1850; en voici le résumé :

EXERCICE 1849.

Produit de la réserve de l'amortissement	71,914,492f 61c

EXERCICE 1850.

Produit de la réserve de l'amortissement	35,020,940 80
Remboursement faits par la compagnie du chemin de fer du Nord	12,000,000 00
Obligations du chemin de fer de Rouen, négociées à la caisse des dépôts et consignations	11,585,781 41
Produit de la négociation des rentes provenant des caisses d'épargne et du chemin de fer de Paris à Lyon	29,592,781 09
ENSEMBLE	88,199,503 30

RÉCAPITULATION.

Exercice 1849	71,914,492 61
Exercice 1850	88,199,503 30
TOTAL	160,113,995 91

Dépenses sur les services ordinaires.

EXERCICE 1849.

Sur les droits précédemment liquidés par les ministères à la charge du budget de l'exercice 1849, il restait à payer au 1er janvier 1850, d'après le compte de l'année précédente... 275,202,918f 62c

Ces liquidations ont éprouvé, en 1850, une réduction de... 31,741,557f 87c

Mais, de nouveaux droits ayant été liquidés pour..... 699,385 83

le reste à payer ci-dessus s'est trouvé atténué de la différence de..... 31,042,172 04

Les dépenses de l'exercice 1849 qui étaient à solder par le trésor pendant l'année 1850 ne s'élèvent, en conséquence, qu'à la somme de..... 244,160,746 58

Les payements ont eu lieu pour..... 232,650,391 39

Et les dépenses restées à payer à la clôture de l'exercice 1849 montaient à... 11,510,355 19

EXERCICE 1850.

Les dépenses du service ordinaire liquidées pendant l'année 1850, et celles que l'on a présumé devoir encore être effectuées à la charge de l'exercice 1850, ont été constatées dans les écritures des différents ministères ordonnateurs de ces dépenses, pour une somme de..... 1,388,835,802f 30c

Sur cette somme il a été payé par les comptables des finances, celle de..... 1,146,316,942 27

et au 31 décembre 1850 les services restant à solder par le trésor montaient à. 242,518,860 03

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1850.

Suite des OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LE SERVICE DES BUDGETS.

EXERCICE 1851.

Les dépenses du Pouvoir exécutif, les approvisionnements d'urgence pour le service de la guerre, principalement en Algérie, les dépenses de la marine à ordonnancer avant l'ouverture de l'exercice, et, enfin, les non-valeurs sur les contributions directes, ont nécessité, pendant l'année 1850, des payements imputables sur les crédits de l'exercice 1851; ces payements s'élèvent à 6,290,517 fr. 75 cent.

RÉCAPITULATION.

La réunion des payements relatifs aux *services ordinaires* et effectués sur ces divers exercices fait ressortir, pour l'année 1850, un total de 1,385,257,851 fr. 41 cent., savoir :

Exercice 1849	232,650,391f 39c	1,385,257,851f 41c
——— 1850	1,146,316,942 27	
——— 1851	6,290,517 75	

Dépenses pour les travaux extraordinaires.

La dépense des *travaux extraordinaires* ayant cessé d'être présentée distinctement dans le budget de 1849, les payements dudit exercice qui s'y rapportent se trouvent réunis aux dépenses des services généraux des ministères.

La distinction des travaux extraordinaires a été rétablie dans les budgets à partir de l'exercice 1850, et les payements faits à ce titre pendant l'année 1850 se sont élevés à 74,403,619 fr. 64 cent.

Service colonial.

Le service colonial, quant à ceux de ses résultats qui affectent la situation des budgets, a donné lieu, pendant l'année 1850, de constater les opérations suivantes :

Dans le compte provisoire du budget de l'exercice 1849 (page 346 du compte des finances de l'année 1849), il a été fait dépense, par application au compte du service colonial (page 573 du même compte), d'une somme de 21,026,034 fr. 21 cent., pour la portion des fonds généraux dudit budget représentant l'insuffisance présumée des ressources attribuées à ce service, sauf son règlement ultérieur dans la loi des comptes de 1850, selon la disposition spéciale consacrée à cet égard par l'article 11 de la loi des comptes de 1842; mais les lois de crédits supplémentaires de 1850 ayant ajouté une somme de 467,085 fr. 25 cent. aux dépenses primitivement autorisées par le budget, il y a eu lieu d'augmenter d'une pareille somme le prélèvement originairement effectué sur les fonds généraux du budget de 1850 (voir page 560 du présent compte)..... 467,085f 25c

En outre, pendant l'année 1850, il a été également fait dépense d'une somme de 12,425,300 francs sur les fonds généraux du budget de 1851, au profit du service colonial de cet exercice, dont les besoins ont dû être, en partie, assurés d'avance par des envois de fonds faits aux colonies dans les derniers mois de l'année 1850 (voir page 346 du présent compte pour la dépense du budget de 1851, et page 560 pour l'application qui a été faite de ce prélèvement au compte du service colonial), ci..... 12,425,300 00

ENSEMBLE..... 12,892,385 25

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1850.

Suite des OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LE SERVICE DES BUDGETS.

Le prélèvement de même nature effectué sur les fonds généraux du budget de l'exercice 1848, pour une somme de 18,602,942 francs, s'étant trouvé réduit de celle de 1,048,807 fr. 57 cent. par les recettes et les dépenses constatées en clôture d'exercice, cette dernière somme, aux termes de la proposition qui en a été faite à l'Assemblée législative, en lui soumettant le règlement définitif du service colonial de 1848 (article 11 de la loi des comptes de 1849), a été transportée au budget de l'exercice 1849, en accroissement de ses ressources, ci..... 1,048,807f 57c

Résultat du service des budgets pour l'année 1850.

Considéré dans son ensemble, le service des budgets a présenté, pendant l'année 1850, un excédant de dépense de 13,584,598 fr. 39 cent., qui résulte du rapprochement des termes ci-après :

Service général.

Recettes.	Ressources ordinaires. 1,297,806,454f 43c	1,457,920,450f 34c	
	Ressources extraordres 160,113,995 91		
Dépenses ordinaires.....		1,385,257,851 41	
Excédant de recettes.....		72,662,598 93	
Dépenses des travaux extraordinaires.....		74,403,619 64	
Excédant de dépenses.....		1,741,020 71	1,741,020f 71c

Service colonial.

Prélèvements effectués sur les fonds généraux des budgets de 1849, 1850 et 1851.....	12,892,385f 25c	
Réduction du prélèvement effectué sur les fonds généraux du budget de 1848.....	1,048,807 57	
Excédant de dépense.....	11,843,577 68	11,843,577 68
TOTAL de l'excédant de dépense sur le service des budgets.....		13,584,598 39

OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LES SERVICES SPÉCIAUX DU TRÉSOR.

Les versements de capitaux de cautionnements en numéraire se sont élevés à 18,899,231 fr. 92 cent., et les remboursements à 14,654,902 fr. 82 cent.

Le compte spécial qui est tenu pour les produits éventuels affectés au service départemental, et dont les mouvements, retracés d'abord en dehors des budgets, y sont ensuite rattachés, au fur et à mesure de la mise desdits produits à la disposition des préfets, présente, en 1850, une recette de 17,833,376 fr. 10 cent. et une dépense de 16,709,589 fr. 30 cent.

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1850.

Suite des OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LES SERVICES SPÉCIAUX DU TRÉSOR.

Les opérations constatées par l'administration des finances pour le service colonial, d'après le régime spécial de comptabilité propre à ce service, et qui se composent principalement des envois de fonds de la métropole, des payements ordonnancés directement par elle, et du prélèvement des fonds généraux du budget destiné à couvrir l'insuffisance de ressources de chaque exercice, ont donné lieu à une recette de 16,271,434 francs 31 centimes et à une dépense de 17,334,222 francs 23 centimes. Cette dépense s'est augmentée en outre de la réduction de 1,048,807 francs 57 centimes, qu'a dû éprouver, en règlement d'exercice, au profit du budget de 1849, comme on l'a dit plus haut, le prélèvement qu'on avait provisoirement effectué sur les fonds généraux du budget de 1848, pour couvrir l'insuffisance présumée des ressources du service colonial de cet exercice.

Les mouvements du service municipal en Algérie se résument en une recette de 4,885,372 fr. 74 cent. et en une dépense de 1,847,736 fr. 96 cent.

En 1845, il a été ouvert, dans les écritures de la comptabilité générale des finances, un compte intermédiaire auquel on impute provisoirement le produit des prises faites sur l'ennemi en Algérie, que l'on en retire ensuite pour appliquer au budget la portion dont il doit profiter, et porter en dépense la répartition de ces prises entre les ayants droit, d'après les liquidations faites par les agents administratifs du ministère de la guerre. La recette constatée à ce compte pendant l'année 1850 a été de 89,867 fr. 72 cent., et la dépense de 43,828 francs 33 centimes.

L'avance que la loi du 14 juin 1833 a autorisé le ministre des finances à faire à la Grèce, pour les intérêts annuels et l'amortissement de la portion de l'emprunt contracté par ce Gouvernement qui a été garantie par la France, s'est augmentée, pendant l'année 1850, d'une somme de 1,041,936 fr. 06 cent.

Par suite des opérations et régularisations auxquelles a donné lieu la liquidation de l'ancienne liste civile et du domaine privé, des dépenses pour une somme de 38,136 fr. 66 cent. ont été constatées aux comptes ouverts pour cette liquidation.

Le produit de la consolidation des bons du Trésor et des fonds des caisses d'épargne a été porté à des comptes spéciaux destinés à retracer successivement les faits de cette consolidation, sauf application ultérieure de ce produit aux découverts du trésor, après que ces deux opérations auront été terminées. Il a été fait dépense à ces comptes spéciaux, en 1850, d'une somme de 37,155,306 fr. 72 cent., laquelle comprend celle de 28,452,781 fr. 09 cent. pour laquelle les rentes provenant des caisses d'épargne étaient entrées dans le produit de la consolidation, et dont le transport a dû être fait au compte du budget de l'exercice 1850, en exécution de l'article 28 de la loi du 18 mai 1850.

La liquidation de la reprise par l'État du chemin de fer de Paris à Lyon a donné lieu à une dépense de 1,177,786 fr. 50 cent., y compris 1,140,000 francs représentant le transport au budget de 1850, du capital pour lequel les rentes de la compagnie du chemin de fer étaient entrées dans le portefeuille du Trésor. (Article précité de la loi du 18 mai 1850.)

La compagnie du chemin de fer du Nord, débitrice envers l'État, a remis en payement d'une portion de sa dette, 60 millions de francs d'obligations à diverses échéances, conformément aux conventions faites avec elle. Le montant de ces obligations entrées dans le portefeuille du trésor, a dû être porté

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1850.

Suite des OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LES SERVICES SPÉCIAUX DU TRÉSOR.

en recette à un compte spécial, où il est fait dépense, pour application au budget, des obligations successivement réalisées. Les réalisations de l'année 1850 ont été de 12,000,000 francs.

Enfin, la compagnie du chemin de fer de Rouen a également remis au Trésor, en payement de sa dette envers le Trésor, des obligations dont une partie a été négociée à la caisse des dépôts et consignations; la remise des obligations, dont il a été fait recette à un compte spécial, a représenté une somme de 29,759,453 fr. 33 cent. La dépense constatée au même compte, pour l'application au budget du produit des obligations négociées, a été de 15,392,821 fr. 50 cent.

Considérés dans leur ensemble, voici quels ont été les mouvements de ces différents services spéciaux :

Recette	87,738,736f 12c
Dépense	117,396,267 08
Il en est par conséquent résulté, pendant l'année 1850 (*voir* le tableau, p. 174), un excédant de dépense de	29,657,530 96
Mais au point de vue de la destination réelle de ces recettes et de ces dépenses, et de l'exacte appréciation des différents services du Trésor, il y a lieu d'en retrancher, pour les reporter ci-après parmi celles qui doivent modifier les découverts et avances sur le service des budgets, les dépenses relatives aux consolidations des fonds des caisses d'épargne, après leur liquidation définitive, ci	37,155,306 72
Excédant de recette	7,497,775f 76c

OPÉRATIONS RELATIVES AUX DÉCOUVERTS DU TRÉSOR.

Les découverts du Trésor sur les budgets des exercices 1840 et subséquents n'ont point été atténués en 1850, comme ils l'avaient été les années précédentes, du montant des fonds disponibles de la réserve de l'amortissement, qui leur avaient été primitivement affectés, attendu que, en exécution de la loi du 12 décembre 1848, le produit de cette réserve a dû être réuni aux ressources du budget de chaque exercice.

Les opérations de 1850 ont accru les découverts pour les causes suivantes :

1° Accroissements de charges par suite des liquidations de l'année, relatives à la compensation accordée aux déposants des caisses d'épargne. (Loi du 21 novembre 1848)	8,701,117f 63c
2° Transport au budget de 1850 du produit des rentes des caisses d'épargne, qui était entré dans le compte de la consolidation pour	28,452,781 09
3° Atténuation du produit de la consolidation des bons du Trésor provenant des caisses d'épargne	1,408 00
	37,155,306 72

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Les opérations de trésorerie de l'administration des finances ont présenté, pendant l'année 1850, les mouvements et le résultat ci-après :

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1850.

Suite des OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Il a été remis à la caisse d'amortissement des bons du Trésor, formant pour lui, comme on vient de le dire, une ressource réelle, et s'élevant à..... 72,362,908f 95c

D'un autre côté, les consolidations en rentes des bons qui ont été émis, se sont élevées, savoir :

Pour la réserve des six derniers mois de 1849, à.....	71,914,492f 61c	106,935,433 41
Pour la réserve des six premiers mois de 1850, à.....	35,020,940 80	

En sorte que l'excédant des consolidations sur les bons remis à la caisse d'amortissement, est de..... 34,572,524 46

Créances passives.

Les créances passives de l'administration des finances se sont accrues de recettes s'élevant dans leur ensemble à..... 3,232,940,033 35

et ont été atténuées de remboursements montant à la somme de..... 3,137,356,597 61

Leur solde, au commencement de l'année, se trouve ainsi augmenté de la différence de..... 95,583,435 74

Ce dernier terme se décompose ainsi :

Résultat du mouvement général des bons du Trésor remboursés ou consolidés comparativement à ceux qui ont été émis.....	4,578,403f 01c
Augmentation des créances passives de l'administration des finances....	91,005,032 73
TOTAL, comme ci-dessus, des augmentations de l'année 1850...	95,583,435 74

Créances actives.

Les recettes faites en atténuation des créances actives à recouvrer par le Trésor, y compris 26,719,418 fr. 26 cent. pour une opération intermédiaire que nécessite entre les préposés des douanes le payement de leurs traitements d'activité et de retraite, ont été de.. 51,621,967f 06c

Et les payements faits en accroissement de ces créances, y compris une somme de 26,705,808 fr. 54 cent. pour la même opération intermédiaire, ayant été de..... 49,084,966 34

Le résultat des opérations de l'année les a ainsi augmentées de..... 2,537,000 72

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1850.

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE ET MOUVEMENTS DE FONDS ENTRE LES COMPTABLES.

Les valeurs de caisse et de portefeuille que les comptables conservent habituellement entre leurs mains, pour les besoins du service, s'élevaient, au 1er janvier 1850, à.....		277,362,635f 59c
Pendant l'année 1850, ces comptables ont reçu du Trésor ou de leurs collègues.....		2,276,527,923 58
ENSEMBLE.....		2,553,890,559 17
Les envois de fonds et de valeurs qu'ils ont faits au Trésor ou à leurs collègues pendant la même année montent à.....	2,273,726,902f 84c	
Le solde en caisse ou en portefeuille, au 1er janvier 1851, est de.....	300,469,438 98	
		2,574,196,341 82
L'encaisse des comptables a par conséquent éprouvé, pendant l'année 1850, une augmentation (*voir* le tableau, page 157) de.....		20,305,782 65

RÉSULTAT GÉNÉRAL DU SERVICE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES PENDANT L'ANNÉE 1850.

Le rapprochement des différents termes que l'on vient d'exposer détermine pour l'ensemble du service de l'administration des finances, pendant l'année 1850, les résultats généraux qui suivent :

	RÉSULTATS GÉNÉRAUX.	
	EN RECETTE.	EN DÉPENSE.
Excédant de dépense sur le service des budgets, y compris les opérations relatives au service colonial.....	//	13,584,598f 39c
Dépenses en augmentation des découverts du Trésor; atténuations du produit de la consolidation des fonds des caisses d'épargne. (Lois des 7 juillet et 21 novembre 1848.).....	//	37,155,306 72
Excédant des bons du Trésor, consolidés ou remboursés sur ceux qui ont été remis à la caisse d'amortissement.....	//	34,572,524 46
Excédant de recette sur les services spéciaux qui s'exécutent en dehors des budgets.....	7,497,775f 76c	//
Résultat du mouvement général des bons du Trésor. (Excédant des émissions sur les remboursements ou consolidations.).....	4,578,403 01	//
Augmentation des créances passives de l'administration des finances.....	91,005,032 73	//
Augmentation des créances actives.....	2,537,000 72	//
Augmentation de l'encaisse des comptables.....	//	20,305,782 65
	105,618,212 22	105,618,212 22

Le tableau placé à la suite de la présente note est accompagné d'un développement, par classe de comptables, des recettes et des payements faits par l'administration des finances pendant l'année 1850. Ce développement sert de base au contrôle attribué à la Cour des comptes par l'ordonnance royale du 9 juillet 1826, et à la Déclaration générale qu'elle rend annuellement pour certifier l'exactitude de tous les résultats du Compte général des finances.

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1850.

TABLEAU général des Opérations de l'administration des finances pendant l'année 1850.

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1850.

Numéraire	108,857,570f 37c	272,367,816f 43c	277,362,635f 59c
Effets à recevoir	163,510,246 06		
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces monnayées		4,994,819 16	

RECETTE.

		DROITS qui restaient à recouvrer au 1er janvier 1850.	DROITS constatés pendant l'année 1850.	ANNULATIONS de droits constatés antérieurement à 1850.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1850.	RESTE à recouvrer à la clôture de l'exercice.
EXERCICE 1849.						
Contributions directes		61,456,136f 03c	"	"	61,456,136f 03c	"
Enregistrement, timbre et domaines		10,333,923 50	"	4,954,810f 17c	1,327,576 04	4,051,537f 29c
Droits additionnels d'enregistrement et de timbre		"	"	"	"	"
Produits des forêts et de la pêche		3,813,425 14	"	1,913,408 40	898,727 12	1,001,289 62
Produits de coupes extraordinaires de bois		"	"	"	"	"
Douanes et sels		10,000 00	"	3,502 60	6,497 40	"
Contributions indirectes		11,899,942 76	"	1,851,771 67	4,766,443 43	5,281,727 66
Postes		244,817 89	134,428f 34c	"	376,077 13	3,169 10
Divers revenus.	Taxe annuelle sur les biens de main-morte	613,900 89	0 15	"	613,901 04	"
	Produits universitaires	9,961 32	5,372 52	"	15,333 84	"
	Produits éventuels affectés au service départemental	"	4,957,811 43	"	4,957,811 43	"
	Produits et revenus de l'Algérie	"	349,864 96	"	349,864 96	"
	Produit de la rente de l'Inde	50,000 00	13,210 87	"	63,210 87	"
Produits divers		5,825,320 74	"	3,082,203 89	2,716,247 95	26,868 90
		94,257,428 27	5,460,688 27	11,805,696 73	77,547,827 24	10,364,592 57
			6,345,008 46			
Ressources extraordinaires.						
Produit de la réserve de l'amortissement		71,914,492 61	"	"	71,914,492 61	"
TOTAL général		166,171,920 88	5,460,688 27	11,805,696 73	149,462,319 85	10,364,592 57
			6,345,008 46			

DÉPENSE.

DÉPENSES PUBLIQUES.

		DROITS qui restaient à payer au 1er janvier 1850.	DROITS constatés pendant l'année 1850.	ANNULATIONS de droits constatés antérieurement à 1850.	PAYEMENTS effectués pendant l'année 1850.	RESTE À PAYER à la clôture de l'exercice.
EXERCICE 1849.						
SERVICE ORDINAIRE.						
Dette publique	Dette consolidée	15,078,730f 07c	"	84f 00c	9,507,390f 99c	5,571,255f 08c
	Fonds d'amortissement	600,000 00	"	"	"	600,000 00
	Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers	"	"	"	"	"
	Intérêts de capitaux de cautionnements	6,812,368 38	"	"	6,352,111 64	460,256 74
	Intérêts de la dette flottante	5,496,182 70	"	11,795 16	5,484,387 54	"
	Rentes viagères	808,088 40	"	60,795 71	747,292 69	"
	Pensions	12,679,068 50	"	1,427,602 98	11,251,265 52	200 00
Dotations	Assemblée nationale	600,147 11	"	"	600,147 11	"
	Pouvoir exécutif	45,600 00	"	"	45,600 00	"
Dépenses générales des services publics.	Justice	2,204,498 23	"	101,921 74	2,079,114 65	23,461 84
	Affaires étrangères	3,009,916 80	1,833f 63c	"	2,888,663 61	123,086 82
	Instruction publique et cultes — Instruction publique	7,762,672 26	"	309,502 56	7,213,564 67	179,605 03
	Instruction publique et cultes — Cultes	11,043,877 56	"	261,070 85	10,487,078 39	295,728 32
	Intérieur	43,874,408 22	"	8,419,237 67	35,248,064 02	207,106 53
	Agriculture et commerce	6,751,882 96	"	410,703 99	6,305,417 32	35,761 65
	Travaux publics	34,555,307 30	"	996,261 29	33,158,702 62	400,343 39
	Guerre	60,118,357 81	"	15,783,773 31	41,260,326 02	3,074,258 48
	Marine	20,567,811 23	"	2,145,228 69	18,149,565 58	273,016 96
	Finances	2,387,390 41	"	108,763 38	2,271,843 79	6,783 24
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts, etc.		16,711,188 00	"	1,644,816 54	14,839,868 44	226,503 02
Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes		24,095,422 68	697,552 20	"	24,759,986 79	32,988 09
TOTAL GÉNÉRAL		275,202,918 62	699,385 83	31,741,557 87	232,650,391 39	11,510,355 19
			31,042,172 04			

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1850.

Suite du *Tableau général des opérations de l'Administration des finances, pendant l'année 1850.*

Suite de la RECETTE.

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

	DROITS constatés pendant l'année 1850.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1850.	RESTE à recouvrer au 1er janvier 1851 sur les droits constatés.
EXERCICE 1850.			
Contributions directes	432,932,380f 78c	382,326,126f 77c	50,606,263f 01c
Enregistrement, timbre et domaines	258,600,040 77	247,911,286 42	10,688,754 35
Droits de la succession de Mme Adélaïde	3,213,856 53	"	3,213,856 53
Produits des forêts et de la pêche	35,487,698 43	32,306,235 18	3,181,463 25
Douanes et sels	154,030,923 25	154,020,923 25	10,000 00
Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	310,202,241 64	302,355,796 85	7,846,444 79
Produits des postes	43,500,999 73	42,824,995 49	676,004 24
Divers revenus.. Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	3,150,980 38	2,701,184 37	449,796 01
Produits universitaires	2,588,825 34	2,581,238 11	7,587 23
Produits éventuels affectés au service départemental	11,751,777 87	11,751,777 87	"
Produits et revenus de l'Algérie	12,850,667 76	12,850,667 76	"
Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	1,000,000 00	50,000 00
Produits divers	34,988,946 62	27,597,884 57	7,391,062 05
	1,304,349,348 10	1,220,228,116 64	84,121,231 46
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
Produit de la réserve de l'amortissement	72,962,932 07	35,020,940 80	37,941,991 27
Remboursement fait par la compagnie du chemin du Nord. (Obligations échues en 1850.)	12,000,000 00	12,000,000 00	"
Obligations du chemin de fer de Rouen escomptées par la caisse des dépôts et consignations	11,585,781 41	11,585,781 41	"
Produit de la négociation des rentes 3 et 5 p. 0/0 provenant des caisses d'épargne et du chemin de fer de Lyon (Loi du 18 mai 1850.)	38,527,792 53	29,592,781 09	8,935,011 44
	135,076,506 01	88,199,503 30	46,877,002 71
TOTAL de l'exercice 1850	1,439,425,854 11	1,308,427,619 94	130,998,234 17
EXERCICE 1851.			
Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres)	30,510 55	30,510 55	"

Suite de la DÉPENSE.

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

	DROITS constatés pendant l'année 1850.	PAYEMENTS effectués pendant l'année 1850.	RESTE À PAYER au 1er janvier 1851 sur les droits constatés.
EXERCICE 1850. SERVICE ORDINAIRE.			
Dette publique. Dette consolidée	238,436,208f 28c	221,645,115f 02c	16,791,093f 26c
Fonds d'amortissement	64,818,825 00	64,818,825 00	"
Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers	8,960,300 00	8,959,805 00	495 00
Intérêts de capitaux de cautionnements	7,046,598 47	192,532 69	6,854,065 78
Intérêts de la dette flottante	18,500,000 00	8,818,606 40	9,681,393 60
Douaire de Mme la duchesse d'Orléans	300,000 00	275,000 00	25,000 00
Rentes viagères	1,840,000 00	997,776 18	842,223 82
Pensions	55,386,649 35	41,804,726 90	13,581,922 45
Dotations. Assemblée nationale	7,585,000 00	6,950,000 00	635,000 00
Pouvoir exécutif	3,358,000 00	3,354,000 00	4,000 00
Justice	27,082,060 42	24,920,556 34	2,161,504 08
Affaires étrangères	9,921,589 30	7,220,605 28	2,700,984 02
Dépenses générales des services publics. Instruction publique et cultes.. Instruction publique	21,823,534 48	14,067,353 85	7,756,180 63
Cultes	41,317,915 87	30,369,574 37	10,948,341 50
Intérieur	132,073,249 43	91,761,548 85	40,311,700 58
Agriculture et commerce	18,044,148 42	11,817,536 45	6,226,611 97
Travaux publics	66,244,057 25	51,294,815 71	14,949,241 54
Guerre	327,215,958 61	282,730,197 30	44,485,761 31
Marine	83,297,645 22	59,977,839 52	23,319,805 70
Finances	17,549,997 74	15,107,787 22	2,442,210 52
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics	148,228,412 39	130,020,663 33	18,207,749 06
Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes	89,805,652 07	69,212,076 86	20,593,575 21
	1,388,835,802 30	1,146,316,942 27	242,518,860 03
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.			
Instruction publique et cultes. (Dépenses des cultes.)	500,000f 00c	256,661f 30c	243,338f 70c
Travaux publics	83,516,874 91	66,952,783 61	16,564,091 30
Guerre	4,931,793 72	3,877,580 53	1,054,213 19
Marine	4,185,229 46	3,316,594 20	868,635 26
	93,133,898 09	74,403,619 64	18,730,278 45
TOTAL de l'exercice 1850	1,481,969,700 39	1,220,720,561 91	261,249,138 48
EXERCICE 1851.			
Pouvoir exécutif	50,000f 00c	50,000f 00c	"
Ministère de la guerre	4,508,805 43	4,508,805 43	"
——— de la marine	686,644 92	686,644 92	"
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	1,045,067 40	1,045,067 40	"
TOTAL de l'exercice 1851	6,290,517 75	6,290,517 75	"

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1850.

Suite du *Tableau général des opérations de l'Administration des finances, pendant l'année 1850.*

Suite de la RECETTE.

SERVICE COLONIAL.

Recette en atténuation du prélèvement qui a été effectué sur les fonds généraux du budget de 1848, pour couvrir l'excédant de dépense de ce service	1,048,807f 57c

SERVICES SPÉCIAUX.

Recettes de cautionnements en numéraire	18,899,231 92
——— de produits éventuels effectués pour le service départemental	17,833,376 10
Opérations diverses constatées en recette pour le service colonial	16,271,434 31
Recettes effectuées pour le service municipal en Algérie	4,885,372 74
——— des produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie	89,867 72
Compagnie du chemin de fer de Paris à de Rouen s/c d'obligations à réaliser	29,759,453 33
	87,738,736 12

SERVICE DE TRÉSORERIE.

Bons du Trésor remis à la caisse d'amortissement			72,362,908f 95c	
Bons de garantie remis aux comptoirs nationaux d'escompte			//	
Recettes en augmentation des créances passives. — Bons du Trésor remis à la banque de France	202,000,000f 00c	399,305,219f 61c		3,356,924,909 36
——— à divers	197,305,219 61			
Émission de traites et mandats		196,906,001 54	3,232,940,033 35	
Recettes de fonds particuliers des comptables des finances		391,654,599 79		
——— pour le compte des correspondants du trésor		1,010,378,843 29		
——— des comptables des finances		1,234,695,369 12		
Recettes en atténuation de créances actives. (Avances, débets et créances.)			51,621,967 06	
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds reçus.)				2,276,527,923 58
				5,633,452,832 94

Suite de la DÉPENSE.

SERVICE COLONIAL.

Prélèvements effectués sur les fonds généraux des budgets pour couvrir l'excédant présumé de dépense du service colonial	Exercice 1850	467,085f 25c	12,892,385f 25c
	——— 1851	12,425,300 00	

SERVICES SPÉCIAUX.

Remboursements de cautionnements en numéraire	14,654,902 82
Application aux budgets des produits éventuels recouvrés pour le service départemental	16,709,589 30
Opérations diverses constatées en dépense pour le service colonial	17,334,222 23
Payements effectués pour le service municipal en Algérie	1,847,736 96
Répartition, entre le budget et les ayants droit, des produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie	43,828 33
Payements effectués, à titre d'avance, pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France	1,041,936 06
Payements pour le compte de la liquidation de l'ancienne liste civile	38,136 66
Liquidation de la reprise par l'Etat du chemin de fer de Paris à Lyon, et transport au budget du cautionnement de cette compagnie	1,177,786 50
Compagnie du chemin de fer du Nord, S/C d'obligations à réaliser	12,000,000 00
Obligations de la compagnie du chemin de fer de Paris à Rouen, négociées à la caisse des dépôts et consignations	15,392,821 50
Dépense et transport de recette constaté au compte de la consolidation des fonds des caisses d'épargnes	37,153,898 72
Dépense en atténuation du produit de la consolidation des bons du Trésor provenant des caisses d'épargne	1,408 00
	117,396,267 08

SERVICE DE TRÉSORERIE.

Bons remis par la caisse d'amortissement. — Bons consolidés en rentes				106,935,433f 41c	
Payements en atténuation des créances passives. — Remboursements de bons du trésor. — remis à la banque de France	202,000,000f 00c		394,726,816 60		
——— aux caisses d'épargne	851 40				
——— à divers	192,725,965 20				
Remboursements de traites et mandats			197,194,921 36	3,137,356,597 61	3,293,376,997 36
——— de fonds particuliers des comptables des finances			379,826,123 39		
Dépenses pour le compte des correspondants du Trésor			930,352,485 33		
——— des correspondants des comptables des finances			1,235,256,250 93		
Payements en augmentation des créances actives. (Avances, débets et créances.)				49,084,966 34	
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds envoyés.)					2,273,726,902 84
					5,567,103,900 20

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1851.

Numéraire	113,049,708f 31c	266,745,570f 61c	300,469,438 98
Effets à recevoir	153,695,862 30		
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces monnayées		33,723,868 37	

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1850.

Suite du *Tableau général des opérations de l'Administration des finances, pendant l'année 1850.*

Suite de la RECETTE.

RÉCAPITULATION DES RECETTES

Contributions et revenus publics.	Exercice 1849		149,462,310f 85c	1,457,920,450f 34c
	——— 1850		1,308,427,619 94	
	——— 1851		30,510 55	
Service colonial. — Recette en atténuation du prélèvement qui a été effectué sur les fonds généraux du budget de 1848, pour couvrir l'excédant de dépense de ce service				1,048,807 57
Services spéciaux				87,738,736 12
Recettes en atténuation des découverts du Trésor				"
Opérations de trésorerie.	Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement		72,362,908 95	5,633,452,832 94
	Recettes en augmentation des créances passives	3,232,940,033f 35c	3,284,562,000 41	
	——— en atténuation des créances actives	51,621,967 06		
	Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds reçus.)		2,276,527,923 58	
			Total de la recette	7,180,160,826 97
Report des valeurs de caisse et de portefeuille au 1er janvier 1850				277,362,635 59
			Total général	7,457,523,462 56

Suite de la DÉPENSE.

ET DES PAYEMENTS DE L'ANNÉE 1850.

Dépenses publiques.	Exercice 1849		232,650,391f 39c	1,459,661,471f 05c
	——— 1850		1,220,720,561 91	
	——— 1851		6,290,517 75	
Service colonial. Prélèvements effectués sur les fonds généraux des budgets pour couvrir l'excédant présumé des dépenses de ce service				12,892,385 25
Services spéciaux				117,396,267 08
Opérations de trésorerie.	Bons du Trésor remis à la caisse d'amortissement		106,935,433f 41c	5,567,103,900 20
	Payements en atténuation des créances passives	3,137,356,597f 61c	3,186,441,563 95	
	——— en augmentation de créances actives	49,084,966 34		
	Mouvements de fonds entre les comptables des finances		2,273,726,902 84	
			Total de la dépense	7,157,054,023 58
Report des valeurs de caisse et de portefeuille au 1er janvier 1851				300,469,438 98
			Total général	7,457,523,462 56

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1850.

Développement, par classe de Comptables, *des Recettes faites par l'Administration des finances*, pendant l'année 1850.

NATURE DES RECETTES.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS DES CONTRIBUTIONS indirectes et des chemins de fer.	DIRECTEURS des POSTES.	DIRECTEURS de la fabrication des MONNAIES.	RECEVEURS généraux DES FINANCES.	CAISSIER payeur central du Trésor public.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	COMPTABLES DES FINANCES en Algérie.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la comptabilité générale des finances. Recettes.	Annulations de recettes.	TOTAL des RECETTES.
CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.												
EXERCICE 1849.												
Contributions directes	"	"	"	"	"	61,456,136f 03c	"	"	"	"	"	61,456,136f 03c
Enregistrement, timbre et domaines	1,490,799f 89c	"	"	"	"	"	"	"	"	66,666f 42c	229,890f 27c	1,327,576 04
Produits des forêts et de la pêche	603,314 71	"	"	"	"	299,299 61	"	"	"	"	3,887 20	898,727 12
Douanes et sels	"	6,497f 40c	"	"	"	"	"	"	"	"	"	6,497 40
Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	"	"	4,766,443f 43c	"	"	"	"	"	"	"	"	4,766,443 43
Produits des postes	"	"	"	347,121f 03c	"	"	"	"	"	28,956 10	"	376,077 13
Taxe annuelle sur les biens de mainmorte. (Loi du 20 février 1849.)	"	"	"	"	"	613,901 04	"	"	"	"	"	613,901 04
Produits universitaires	"	"	"	"	"	15,333 84	"	"	"	"	"	15,333 84
Produits éventuels affectés au service départemental	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,957,811 43	"	4,957,811 43
Produits et revenus de l'Algérie	"	"	"	"	"	"	"	"	569,427f 76c	"	219,562 80	349,864 96
Produit de la rente de l'Inde	"	"	"	"	"	"	"	"	"	63,210 87	"	63,210 87
Produits divers	"	"	169,493 93	27 03	1,825f 59c	1,637,388 03	1,905f 08c	53,125f 91c	11,301 52	4,154,608 92	3,313,428 06	2,716,247 95
Ressources extraordinaires. — Produit de la consolidation en rentes des bons du Trésor formant la réserve de l'amortissement	"	"	"	"	"	"	71,914,492 61	"	"	"	"	71,914,492 61
Service colonial. — Recette en atténuation du prélèvement qui a été effectué sur les fonds généraux du budget de 1848, pour couvrir l'excédant de dépenses de ce service	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,048,807 57	"	1,048,807 57
EXERCICE 1850.												
Contributions directes	"	"	"	"	"	382,326,126 77	"	"	"	"	"	382,326,126 77
Enregistrement, timbre et domaines	247,818,729 42	"	"	"	"	"	"	"	"	93,819 79	1,262 79	247,911,286 42
Produits des forêts et de la pêche	5,297,192 87	"	"	"	"	27,009,042 31	"	"	"	"	"	32,306,235 18
Douanes et sels	"	154,020,923 25	"	"	"	"	"	"	"	"	"	154,020,923 25
Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	"	"	302,355,796 85	"	"	"	"	"	"	"	"	302,355,796 85
Produits des postes	"	"	"	42,795,733 51	"	"	"	17,816 98	"	11,445 00	"	42,824,995 49
Taxe annuelle sur les biens de mainmorte. (Loi du 20 février 1849.)	"	"	"	"	"	2,701,184 37	"	"	"	"	"	2,701,184 37
Produits universitaires	"	"	"	"	"	2,581,238 11	"	"	"	"	"	2,581,238 11
Produits éventuels affectés au service départemental	"	"	"	"	"	"	"	"	"	11,751,777 87	"	11,751,777 87
Produits et revenus de l'Algérie	"	"	"	"	"	"	"	"	10,822,069 08	2,070,546 33	41,947 65	12,850,667 76
Produit de la rente de l'Inde	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,000,000 00	"	1,000,000 00
Produits divers	479 08	168,150 13	8,921,230 89	8,555 50	1,452,942 31	8,448,207 36	7,587,892 71	828,290 39	3,349,563 93	4,385,589 04	7,553,016 77	27,597,884 57
Ressources extraordinaires. — Produit de la consolidation en rentes des bons du Trésor formant la réserve de l'amortissement	"	"	"	"	"	"	35,020,940 80	"	"	"	"	35,020,940 80
Ressources extraordinaires. — Remboursement fait par la compagnie du chemin de fer du Nord. (Obligations réalisées en 1850.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	12,000,000 00	"	12,000,000 00
Ressources extraordinaires. — Obligations du chemin de fer de Rouen escomptées par la caisse des dépôts et consignations	"	"	"	"	"	"	"	"	"	11,585,781 41	"	11,585,781 41
Ressources extraordinaires. — Produit de la négociation des rentes provenant des caisses d'épargne et du chemin de fer de Paris à Lyon	"	"	"	"	"	"	"	"	"	29,592,781 09	"	29,592,781 09
EXERCICE 1851.												
Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	"	"	30,510 55	"	"	"	"	"	"	"	"	30,510 55
A REPORTER	255,210,515 97	154,195,570 78	316,243,475 65	43,151,437 07	1,454,767 90	487,087,857 47	114,525,231 20	899,233 28	14,752,362 29	82,811,801 84	11,362,995 54	1,458,969,257 91

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1850.

Suite du *Développement*, par classe de Comptables, *des Recettes faites par l'Administration des finances*, pendant l'année 1850.

NATURE DES RECETTES.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes et des chemins de fer.	DIRECTEURS des POSTES.	DIRECTEURS de la fabrication des MONNAIES.	RECEVEURS généraux DES FINANCES.	CAISSIER Payeur central du TRÉSOR PUBLIC.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	COMPTABLES DES FINANCES en Algérie.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la comptabilité générale des finances. Recettes.	Annulations de recettes.	TOTAL des RECETTES.
REPORT d'autre part	255,210,515f 97c	154,195,570f 78c	316,243,475f 65c	43,151,437f 07c	1,454,767f 90c	487,087,857f 47c	114,525,231f 20c	899,233f 28c	14,752,362f 29c	82,811,801f 84c	11,362,995f 54c	1,458,969,257f 91c
SERVICES SPÉCIAUX.												
Recettes de cautionnements en numéraire	"	"	"	"	"	12,527,319 86	6,222,869 98	"	146,500 50	2,541 58	"	18,899,231 92
Recettes de produits éventuels effectuées pour le service départemental	"	"	"	"	"	17,834,007 44	"	"	"	"	631 34	17,833,376 10
Opérations diverses constatées en recette pour le service colonial	"	"	"	"	"	"	"	"	"	16,448,535 73	177,101 42	16,271,434 31
Recettes effectuées pour le service municipal de Algérie	"	"	"	"	"	"	"	"	4,885,372 74	"	"	4,885,372 74
Recettes des produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie	"	"	"	"	"	"	"	"	89,867 72	"	"	89,867 72
Compagnie du chemin de fer de Paris à Rouen S/C d'obligations à réaliser	"	"	"	"	"	"	29,759,453 33	"	"	"	"	29,759,453 33
SERVICE DE TRÉSORERIE.												
Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement	"	"	"	"	"	"	72,362,908 95	"	"	"	"	72,362,908 95
Recettes en augmentation des créances passives. — Bons du Trésor remis à la banque de France	"	"	"	"	"	"	202,000,000 00	"	"	"	"	202,000,000 00
Recettes en augmentation des créances passives. — ——— à divers	"	"	"	"	"	"	197,305,219 61	"	"	"	"	197,305,219 61
Recettes en augmentation des créances passives. — Émission de traites et mandats	"	"	"	"	"	109,319,191 31	68,587,972 89	259,438 69	5,595,724 55	13,162,961 11	19,287 01	196,906,001 54
Recettes en augmentation des créances passives. — Recettes de fonds particuliers des comptables des finances	2,935 95	63,165 87	897,438 86	"	16,578,034 33	374,073,678 08	"	35,449 08	3,897 62	"	"	391,654,599 79
Recettes en augmentation des créances passives. — Recettes pour le compte des correspondants du Trésor	2,254,102 36	39,939,392 06	16,754,505 17	55,063,343 63	371,175,608 63	208,404,714 36	195,910,001 38	1,363,256 63	11,396,076 51	108,123,544 36	5,701 80	1,010,378,843 29
Recettes en augmentation des créances passives. — Recettes pour le compte des correspondants des comptables des finances	"	"	"	"	"	1,232,357,482 66	"	1,544,861 61	793,024 85	"	"	1,234,695,369 12
Recettes en atténuation de créances actives. (Avances, débets et créances)	567,868 64	33,863,339 11	2,799,544 47	308,347 81	"	5,865,110 55	5,602,330 60	1,448,383 72	1,081,780 97	121,034 64	35,773 45	51,621,967 06
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds reçus)	1,215,002 54	14,787,162 05	7,400,045 75	16,383,708 72	284,419 00	740,203,694 70	693,120,780 85	701,413,323 28	90,578,957 66	11,678,024 99	537,195 96	2,276,527,923 58
TOTAL des Recettes	259,250,425 46	242,848,629 87	344,095,009 90	114,906,837 23	389,492,829 86	3,187,673,056 43	1,585,396,768 79	706,963,946 29	129,323,565 41	232,348,444 25	12,138,686 52	7,189,160,826 97
										220,209,757f 73c		

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1850.

Développement, par classe de Comptables, *des Payements faits par l'Administration des finances*, pendant l'année 1850.

NATURE DES DÉPENSES.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes et des chemins de fer.	DIRECTEURS des POSTES.	DIRECTEURS de la fabrication des MONNAIES.	RECEVEURS généraux DES FINANCES.	CAISSIER Payeur central du TRÉSOR PUBLIC.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	COMPTABLES DES FINANCES en Algérie.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la comptabilité générale des finances. Payements.	Annulations de payements.	TOTAL des PAYEMENTS.
DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICE 1849.												
Assemblée nationale	"	"	"	"	"	"	602,000f 00c	"	"	"	1,852f 89c	600,147f 11c
Pouvoir exécutif	"	"	"	"	"	"	45,600 00	"	"	"	"	45,600 00
Dette consolidée	"	"	"	"	"	"	6,353,873 00	3,148,130f 50c	9,895f 00c	4,470f 50c	8,978 01	9,507,390 99
Emprunts spéciaux pour ponts, canaux et travaux divers	"	"	"	"	"	"	"	"	"	0 01	0 01	"
Intérêts de capitaux de cautionnements	"	"	"	"	"	"	746,956 10	5,573,682 63	31,472 91	"	"	6,352,111 64
Intérêts de la dette flottante	"	"	"	"	"	1,369,832f 11c	66,426 55	"	"	4,053,688 64	5,559 76	5,484,387 54
Rentes viagères	"	"	"	"	"	"	646,906 80	100,410 89	"	45,977 72	46,002 72	747,292 69
Pensions	"	"	"	"	"	"	2,270,853 24	8,913,099 70	49,611 51	77,360 63	59,659 56	11,251,265 52
Ministère de la justice	"	"	"	"	"	"	202,186 30	1,806,310 84	88,949 09	2,001 40	20,332 98	2,079,114 65
——— des affaires étrangères	"	"	"	"	"	"	2,902,180 03	"	"	6,797 57	20,313 99	2,888,663 61
——— de l'instruction publique et des cultes — Dépenses de l'instruction publique	"	"	"	"	"	"	1,098,998 26	6,099,669 50	26,989 70	12,956 20	25,048 99	7,213,564 67
——— des cultes	"	"	"	"	"	"	218,336 81	10,169,443 88	108,875 02	223 82	9,801 14	10,487,078 39
——— de l'intérieur	"	"	"	"	"	"	6,417,747 83	28,615,323 99	"	710,652 24	495,660 04	35,248,064 02
——— de l'agriculture et du commerce	"	"	"	"	"	"	2,634,180 70	3,711,371 18	"	1,995 90	42,130 46	6,305,417 32
——— des travaux publics	"	"	2,128f 25c	"	"	"	9,304,081 39	23,879,681 92	"	153,890 83	181,079 77	33,158,702 62
——— de la guerre	"	"	"	"	"	"	10,375,166 73	21,994,478 43	11,900,868 96	9,263,745 24	12,273,933 34	41,260,326 02
——— de la marine	"	"	"	"	"	"	3,607,892 11	15,063,664 84	69,283 65	4,664,739 22	5,256,014 24	18,149,565 58
——— des finances	70f 80c	"	"	"	"	1,579,991 29	749,160 65	178,870 71	23,197 69	10,794 97	270,242 32	2,271,843 79
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	99,069 34	640,625f 55c	833,799 45	3,272,807f 88c	"	3,023,597 91	2,235,928 42	2,377,536 64	21,371 40	2,348,007 15	12,875 30	14,839,868 44
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	294,872 17	5,666,374 01	14,558 48	4,929 58	"	18,568,773 98	20,049 57	187,316 03	4,655 07	177 60	1,719 70	24,759,986 79
EXERCICE 1850.												
SERVICE ORDINAIRE.												
Assemblée nationale	"	"	"	"	"	"	6,950,000 00	"	"	"	"	6,950,000 00
Pouvoir exécutif	"	"	"	"	"	"	3,354,000 00	"	"	"	"	3,354,000 00
Dette consolidée	"	"	"	"	"	"	152,234,721 02	69,358,228 00	52,344 50	"	178 50	221,645,115 02
Fonds d'amortissement	"	"	"	"	"	"	64,818,825 00	"	"	"	"	64,818,825 00
Emprunts spéciaux pour ponts, canaux et travaux divers	"	"	"	"	"	"	8,144,805 00	815,000 00	"	"	"	8,959,805 00
Intérêts de capitaux de cautionnements	"	"	"	"	"	"	30,040 27	152,648 07	844 35	"	"	192,532 69
Intérêts de la dette flottante	"	"	"	"	"	2,808,902 92	7,392,099 61	"	"	1,371,861 46	2,754,257 59	8,818,606 40
Douaire de Madame la Duchesse d'Orléans	"	"	"	"	"	"	275,000 00	"	"	"	"	275,000 00
Rentes viagères	"	"	"	"	"	"	763,897 43	233,823 75	80 00	"	25 00	997,776 18
Pensions	"	"	"	"	"	"	16,282,071 18	25,372,530 15	150,369 42	"	243 85	41,804,726 90
Ministère de la justice	4,696,743 20	"	"	"	"	"	3,781,949 27	15,932,158 85	508,465 14	1,239 88	"	24,920,556 34
——— des affaires étrangères	"	"	"	"	"	"	7,198,933 60	"	"	23,120 68	1,449 00	7,220,605 28
——— de l'instruction publique et des cultes — Dépenses de l'instruction publique	"	"	"	"	"	"	5,509,139 91	8,412,876 47	145,192 44	291 49	146 46	14,067,353 85
——— des cultes — Dépenses des cultes	"	"	"	"	"	"	1,147,837 63	28,962,733 05	267,969 44	"	8,965 75	30,369,574 37
——— de l'intérieur	"	"	"	"	"	"	15,549,031 97	76,207,206 34	"	7,010 89	1,700 35	91,761,548 85
——— de l'agriculture et du commerce	"	"	"	"	"	"	4,937,717 50	6,888,103 37	"	347 15	8,631 57	11,817,536 45
——— des travaux publics	"	"	257,659 04	"	"	"	10,355,739 78	40,679,323 85	"	2,093 04	"	51,294,815 71
——— de la guerre	"	"	"	"	"	"	55,604,494 53	168,132,309 29	56,865,523 49	6,012,098 64	3,884,228 65	282,730,197 30
——— de la marine	"	"	"	"	"	"	9,314,226 91	49,028,062 49	685,649 13	4,091,243 50	3,141,342 51	59,977,839 52
——— des finances	21,584 54	52,352 73	6,629 79	22,814 25	"	5,819,584 24	7,101,781 50	1,595,670 79	516,078 53	270 00	28,979 15	15,107,787 22
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	10,213,124 89	24,234,873 49	38,395,504 18	26,894,788 40	"	9,042,949 53	11,254,501 23	9,138,969 48	822,975 22	24,111 07	1,134 16	130,020,663 33
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	3,068,967 13	24,414,624 58	1,214,066 91	25,391 77	"	40,205,299 50	12,042 62	253,337 90	5,880 56	12,465 89	"	69,212,076 86
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.												
Ministère de l'instruction publique et des cultes. (Dépenses des cultes.)	"	"	"	"	"	"	"	256,661 30	"	"	"	256,661 30
——— des travaux publics	"	"	"	"	"	"	18,236,985 04	48,685,798 57	"	"	"	66,952,783 61
——— de la guerre	"	"	"	"	"	"	258,824 96	3,618,755 57	"	"	"	3,877,580 53
——— de la marine	"	"	"	"	"	"	254,623 74	2,982,004 59	"	113,174 37	33,208 50	3,316,594 20
A REPORTER	18,394,432 07	55,008,850 36	40,724,346 10	30,220,731 88	"	82,418,931 48	461,300,814 19	688,525,193 56	72,356,542 22	33,016,807 70	28,595,696 26	1,453,370,953 30

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1850.

Suite du *Développement*, par classe de Comptables, *des Payements faits par l'Administration des finances*, pendant l'année 1850.

NATURE DES DÉPENSES.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes et des chemins de fer.	DIRECTEURS des POSTES.	DIRECTEURS de la fabrication des MONNAIES.	RECEVEURS généraux DES FINANCES.	CAISSIER Payeur central du TRÉSOR PUBLIC.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	COMPTABLES DES FINANCES en Algérie.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la comptabilité générale des finances. Payements.	Annulations de payements.	TOTAL des PAYEMENTS.
REPORT d'autre part.....	18,394,432f 07c	55,008,850f 36c	40,724,346f 10c	30,220,731f 88c	"	82,418,931f 48c	461,300,814f 19c	688,525,193f 56c	72,356,542f 22c	33,016,807f 70c	28,595,696f 26c	1,453,370,953f 30c
Suite des DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICE 1851.												
Pouvoir exécutif.....	"	"	"	"	"	"	50,000 00	"	"	"	"	50,000 00
Ministère de la guerre.....	"	"	"	"	"	"	755,792 54	2,197,056 01	1,555,956 88	"	"	4,508,805 43
——— de la marine.....	"	"	"	"	"	"	758,250 00	52,989 35	"	1,443,170 02	1,567,764 45	686,644 92
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes.....	"	"	"	"	"	1,045,067 40	"	"	"	"	"	1,045,067 40
PRÉLÈVEMENTS SUR LES RECETTES.												
Frais de fabrication prélevés sur le prod^t brut des monnaies. Exercice 1849.....	"	"	"	"	36,663f 01c	"	"	"	"	38,288 48	74,951 49	"
——— Exercice 1850.....	"	"	"	"	1,210,632 08	"	"	"	"	86,323 71	1,296,955 79	"
SERVICE COLONIAL.												
Prélèvements effectués sur les fonds généraux des budgets pour couvrir l'excédant présumé de dépense de ce service..... (Exer^ces 1850. 467,085f 25c; ——— 1851. 12,425,300 00)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	12,892,385 25	"	12,892,385 25
SERVICES SPÉCIAUX.												
Remboursements de cautionnements en numéraire.....	"	"	"	"	"	"	2,660,380 01	11,931,388 81	63,134 00	"	"	14,654,902 82
Service départemental S/C de produits éventuels.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	16,709,589 30	"	16,709,589 30
Opérations diverses constatées en dépense pour le service colonial.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	17,518,166 95	183,944 72	17,334,222 23
Payements effectués pour le service municipal en Algérie.....	"	"	"	"	"	"	"	"	6,108,264 44	"	4,260,527 48	1,847,736 96
Répartition entre le budget et les ayants droit des produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie.....	"	"	"	"	"	"	"	"	43,828 33	"	"	43,828 33
Payements effectués, à titre d'avances, pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France.....	"	"	"	"	"	"	1,041,936 06	"	"	"	"	1,041,936 06
Payements pour le C/ de la liquidation de l'ancienne liste civile.....	"	"	"	"	"	"	38,136 66	"	"	"	"	38,136 66
Dépense et transport de recette constaté au compte de la consolidation des fonds des caisses d'épargne.....	"	"	"	"	"	"	1,822,442 12	"	"	35,380,792 00	49,335 40	37,153,898 72
Dépense en atténuation du produit de la consolidation des bons du Trésor provenant des caisses d'épargne.....	"	"	"	"	"	"	1,408 00	"	"	"	"	1,408 00
Liquidation de la reprise par l'état du chemin de fer de Paris à Lyon.....	"	"	"	"	"	"	37,786 50	"	"	1,140,000 00	"	1,177,786 50
Compagnie du chemin de fer du Nord S/C d'obligations à réaliser.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	12,000,000 00	"	12,000,000 00
Obligations de la compagnie du chemin de fer de Paris à Rouen négociées à la caisse des dépôts et consignations.....	"	"	"	"	"	"	3,807,040 09	"	"	11,585,781 41	"	15,392,821 50
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.												
Remboursement des bons du Trésor remis par la caisse d'amortissement.....	"	"	"	"	"	"	106,935,433 41	"	"	"	"	106,935,433 41
Payements en atténuation des créances passives. — Remboursement de bons du Trésor remis à la banque de France.....	"	"	"	"	"	"	202,000,000 00	"	"	"	"	202,000,000 00
Remboursement de bons du Trésor remis aux caisses d'épargne.....	"	"	"	"	"	"	851 40	"	"	"	"	851 40
Remboursement de bons du Trésor à divers.....	"	"	"	"	"	"	192,725,965 20	"	"	"	"	192,725,965 20
——— de traites et mandats.....	"	"	"	"	"	18,180,478 49	174,162,327 71	97,064 70	4,755,050 46	"	"	197,194,921 36
——— de fonds particuliers des comptables des finances.....	3,701 01	44,727 87	960,047 68	"	17,122,804 35	358,916,358 93	"	44,937 25	376 42	2,733,169 88	"	379,826,123 39
Dépenses pour le compte des correspondants du Trésor.	1,444,947 73	38,108,131 00	14,654,841 36	53,267,009 9[illegible]	341,994,975 59	212,638,982 51	148,062,504 05	381,987 61	11,891,877 38	107,927,136 68	19,908 51	930,352,485 33
——— des comptables des finances.....	"	"	"	"	"	1,233,082,826 66	"	1,561,420 97	612,140 30	"	137 00	1,235,256,250 93
Payements en augmentation des créances actives. (Avances, débets et créances)...	492,720 91	34,003,063 97	2,683,366 51	452,680 77	"	5,889,430 32	"	1,877,782 33	909,866 06	4,721,909 11	1,945,853 64	49,084,966 34
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds envoyés.).....	238,961,590 42	116,138,760 46	284,565,855 58	31,169,176 67	378,424 04	1,274,352,625 97	290,653,247 97	5,002,649 31	31,493,260 44	3,432,959 41	2,421,647 43	2,273,726,902 84
TOTAL des payements.....	259,297,392 14	243,303,533 66	343,588,457 23	115,109,599 2[illegible]	360,743,499 07	3,186,524,701 76	1,586,814,315 91	711,672,469 90	129,790,296 93	260,626,479 90	40,416,722 17	7,157,054,023 58
										220,209,757f 73c		

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1850.

Résumé du développement, par classe de comptables, *des opérations de l'administration des finances, pendant l'année 1850.*

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	VALEURS DE CAISSE et de portefeuille au 1er janvier 1850.	RECETTES EFFECTUÉES pendant l'année 1850.	TOTAL au 31 décembre 1850. (Voir page 32.)	PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1850.	VALEURS DE CAISSE et de portefeuille au 1er janvier 1851.	TOTAL au 31 décembre 1850. (Voir page 33.)
Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	294,470f 25c	259,250,425f 46c	259,544,901 71c	259,297,392f 14c	247,509f 57c	259,544,901f 71c
——— des douanes et sels	6,305,474 16	242,848,629 87	249,154,104 03	243,303,533 66	5,850,570 37	249,154,104 03
——— des contributions indirectes et des chemins de fer	1,962,290 70	344,095,009 90	346,057,300 60	343,588,457 23	2,468,843 37	346,057,300 60
Directeurs des postes	1,296,119 18	114,906,837 23	116,202,956 41	115,109,599 25	1,093,357 16	116,202,956 41
——— de la fabrication des monnaies	5,050,124 81	389,492,829 86	394,542,954 67	360,743,499 07	33,799,455 60	394,542,954 67
Receveurs généraux des finances	18,050,760 22	3,187,673,056 43	3,205,723,816 65	3,186,524,701 76	19,199,114 89	3,205,723,816 65
Caissier payeur central du trésor public	210,549,204 65	1,585,396,768 79	1,795,945,973 44	1,586,814,315 91	209,131,657 53	1,795,945,973 44
Payeurs du Trésor public	8,400,364 61	706,963,946 29	715,364,310 90	711,672,469 90	3,691,841 00	715,364,310 90
Comptables des finances en Algérie	25,453,821 01	129,323,565 41	154,777,386 42	129,790,296 93	24,987,089 49	154,777,386 42
Agent responsable des virements de comptes	"	220,209,757 73	220,209,757 73	220,209,757 73	"	220,209,757 73
	277,362,635 59	7,180,160,826 97	7,457,523,462 56	7,157,054,023 58	300,469,438 98	7,457,523,462 56

COMPTE

DES

CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS

POUR L'ANNÉE 1850.

NOTE

Sur le Compte des Contributions et Revenus publics.

Le compte des contributions et revenus publics a pour objet de faire connaître, pour chacune des branches principales de ressources composant le budget général des recettes de l'État, les droits liquidés à la charge des redevables du Trésor public, et ceux qui ont été recouvrés, ou qui sont restés à réaliser. Les résultats exposés dans ce compte se rapportent à l'exercice 1849 parvenu au terme de sa clôture, pendant l'année 1850, et dont le règlement définitif vient d'être soumis à l'Assemblée nationale; à l'exercice 1850, qui a accompli sa première année d'exécution; et, enfin, à l'exercice 1851, sur lequel quelques recettes, d'après le régime qui leur est propre, ont été constatées avant l'ouverture de cet exercice.

Ce compte se compose des documents ci-après :

1° D'un tableau général qui récapitule l'ensemble des résultats inscrits sur ces exercices dans les écritures de la comptabilité générale des finances jusqu'au 31 décembre 1850, en distinguant les opérations de l'année 1849, de celles qui ont eu lieu antérieurement à la publication du compte.

2° D'une série d'états de développement, par nature de perceptions, suivant les divisions principales du budget des recettes, SAVOIR :

Contributions directes;
Enregistrement, timbre et domaines;
Produits des forêts et de la pêche;
Douanes et sels;
Contributions indirectes;
Produits des postes;
Taxe annuelle sur les biens de mainmorte;
Produits universitaires;
Produits éventuels affectés au service départemental;
Produits et revenus de l'Algérie;
Produit de la rente de l'Inde;
Produits divers du budget;
Ressources extraordinaires.

3° D'un résumé spécial pour les impôts et revenus indirects des exercices 1849 et 1850;

4° Et, enfin, d'un développement, par département et par classe de comptables, de l'ensemble des recouvrements qui ont été effectués pendant l'année 1850.

Les développements administratifs sur les valeurs, matières ou quantités qui ont été soumises à l'application des tarifs et d'où sont résultés les droits perçus par le Trésor public sur l'exercice 1849, se trouvent dans le compte définitif des recettes de cet exercice qui est publié séparément, par le ministre des finances, à l'appui de la loi proposée à l'Assemblée nationale pour le règlement du budget dudit exercice. C'est également à ce compte qu'il est nécessaire de se reporter pour le développement, par département et par branche de revenus, des recouvrements effectués pendant l'exercice 1849 (pages 22 à 25). Les développements de cette nature ne pouvant être établis qu'en clôture d'exercice, la publication n'en aura lieu, pour l'exercice 1850, qu'à l'époque où cet exercice sera soumis au contrôle législatif.

Note sur le compte des contributions et revenus publics.

Les différents résultats constatés dans la présente partie du compte général des finances se résument de la manière suivante :

Contributions et Revenus de l'Exercice 1849.

Les droits constatés au profit de l'État, sur l'exercice 1849, se sont élevés à 1,437,616,536 fr. 91 c., savoir :

Recettes ordinaires.	Contributions directes	437,619,272f 42c	1,262,781,375f 12c
	Produits des domaines	8,308,930 88	
	Produits des forêts et de la pêche	30,374,884 70	
	Impôts et revenus indirects	716,266,273 89	
	Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	3,173,261 55	
	Produits universitaires	2,307,089 46	
	Produits éventuels affectés au service départemental	27,477,228 13	
	Produits et revenus de l'Algérie	11,526,415 58	
	Produit de la rente de l'Inde	1,063,210 87	
	Produits divers	24,664,807 64	
Ressources extraordinaires			174,835,161 79
TOTAL			1,437,616,536 91

Sur cette somme il a été reçu par le Trésor public, antérieurement au 1er janvier 1850	1,277,789,624 49	
Pendant l'année 1850	149,462,319 85	
		1,427,251,944 34
Et il restait à recouvrer, à la clôture de l'exercice 1849		10,364,592 57

Contributions et Revenus de l'Exercice 1850.

Les droits à recouvrer, qui ont été constatés au profit de l'État sur l'exercice 1850, jusqu'au 31 décembre 1850, montent à 1,439,460,228 fr. 21 cent., savoir :

Recettes ordinaires.	Contributions directes	432,932,389f 78c	1,304,383,722f 20c
	Produits des domaines	10,850,753 71	
	Produits des forêts et de la pêche	35,487,698 43	
	Impôts et revenus indirects	758,731,682 31	
	Taxe annuelle sur les biens de main-morte	3,150,980 38	
	Produits universitaires	2,588,825 34	
	Produits éventuels affectés au service départemental	11,751,777 87	
	Produits et revenus de l'Algérie	12,850,667 76	
	Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	
	Produits divers	34,988,946 62	
Ressources extraordinaires			135,076,506 01
TOTAL			1,439,460,228 21

Sur cette somme il a été reçu par le Trésor, antérieurement au 1er janvier 1850	34,374f 10c	1,308,461,994 04
Pendant l'année 1850	1,308.427,619 94	
Et, au 31 décembre 1850, il restait à recouvrer celle de		130,998,234 17

Note sur le Compte des Contributions et Revenus publics.

Contributions et Revenus de l'Exercice 1851.

Les recouvrements effectués, pendant l'année 1850, sur les droits et produits constatés de l'exercice 1851, ont été de 30,510 fr. 55 cent., pour les contributions indirectes (boissons, droits divers, tabacs et poudres).

Récapitulation des Recouvrements de l'année 1850.

D'après les résultats qui précèdent, les recouvrements de toute nature effectués pendant l'année 1850 se sont élevés à 1,457,920,450 fr. 34 cent., et se résument ainsi qu'il suit :

	EXERCICE 1849.	EXERCICE 1850.	EXERCICE 1851.
Contributions directes	61,456,136f 03c	382,326,126f 77c	"
Produits des domaines	248,834 12	8,747,940 56	"
Produits des forêts et de la pêche	898,727 12	32,306,235 18	"
Impôts et revenus indirects	6,227,759 88	738,365,061 45	30,510f 55c
Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	613,901 04	2,701,184 37	"
Produits universitaires	15,333 84	2,581,238 11	"
Produits éventuels affectés au service départemental	4,957,811 43	11,751,777 87	"
Produits et revenus de l'Algérie	349,864 96	12,850,667 76	"
Produit de la rente de l'Inde	63,210 87	1,000,000 00	"
Produits divers	2,716,247 95	27,597,884 57	"
	77,547,827 24	1,220,228,116 64	30,510 55
Ressources extraordinaires	71,914,492 61	88,199,503 30	"
	149,462,319 85	1,308,427,619 94	30,510 55

TOTAL..... 1,457,920,450 34

Cette somme est celle qui se trouve portée en recette dans le tableau général des opérations de l'administration des finances, pendant l'année 1850 (page 32).

CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

État général des Droits constatés, des Recouvrements effectués et des Restes à recouvrer sur les exercices 1849, 1850 et 1851, au 1er Janvier 1851.

Pages de renvoi aux états de développements.	Contributions et revenus.	Droits constatés à la charge des redevables de l'État — antérieurement au 1er janvier 1850.	Droits constatés — Opérations de l'année 1850 — Droits constatés.	Droits constatés — Opérations de l'année 1850 — Annulations de droits constatés.	Droits constatés — Total	Recouvrements effectués — antérieurement au 1er janvier 1850.	Recouvrements effectués — pendant l'année 1850.	Recouvrements effectués — Total.	Reste à recouvrer au 1er janvier 1851 sur les droits constatés.	Observations.
	EXERCICE 1849.									
	RESSOURCES ORDINAIRES.									
56 et 58	Contributions directes	437,619,272f 42c	"	"	437,619,272f 42c	376,163,136f 39c	61,456,136f 03c	437,619,272f 42c	"	
60 et 62	Enregistrement, timbre et domaines	234,262,732 10	"	4,954,810f 17c	229,307,921 93	223,928,808 60	1,327,576 04	225,256,384 64	4,851,537f 29c	
64	Produits des forêts et de la pêche	32,288,293 10	"	1,913,408 40	30,374,884 70	28,474,867 96	898,727 12	29,373,595 08	1,001,289 62	
66	Douanes et sels	162,833,782 64	"	3,502 60	162,830,280 04	162,823,782 64	6,497 40	162,830,280 04	"	
68	Contributions indirectes (boissons, droits divers, tabacs et poudres)	292,339,476 31	"	1,851,771 67	290,487,704 64	280,439,533 55	4,766,443 43	285,205,976 98	5,281,727 66	
70	Postes	41,814,869 82	134,428f 34c	"	41,949,298 16	41,570,051 93	376,077 13	41,946,129 06	3,169 10	
72	Divers revenus — Taxe annuelle sur les biens de main morte	3,173,261 40	0 15	"	3,173,261 55	2,559,360 51	613,901 04	3,173,261 55	"	
72	Divers revenus — Produits universitaires	2.301,716 94	5,372 52	"	2,307,089 46	2,291,755 62	15,333 84	2,307,089 46	"	
74	Divers revenus — Produits éventuels affectés au service départemental	22,519,416 70	4,957,811 43	"	27,477,228 13	22,519,416 70	4,957,811 43	27,477,228 13	"	
76 à 80	Divers revenus — Produits et revenus de l'Algérie	11,176,550 62	349,864 96	"	11,526,415 58	11,176,550 62	349,864 96	11,526,415 58	"	
74	Divers revenus — Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	13,210 87	"	1,063,210 87	1,000,000 00	63,210 87	1,063,210 87	"	
82 et 84	Produits divers	27,747,011 53	"	3,082,203 89	24,664,807 64	21,921,690 79	2,716,247 95	24,637,938 74	26,868 90	
		1,269,126,383 58	5,460,688 27	11,805,696 73	1,262,781,375 12	1,174,868,955 31	77,547,827 24	1,252,416,782 55	10,364,592 57	
			6,345,008 46							
	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.									
	Remboursement fait par la compagnie du chemin de fer du Nord	12,000,000 00	"	"	12,000,000 00	12,000,000 00	"	12,000,000 00	"	
	Complément de l'emprunt autorisé par la loi du 25 juin 1841, applicable aux travaux extraordinaires de 1849	20,859,281 78	"	"	20,859,281 78	20,859,281 78	"	20,859,281 78	"	
	Produit de la consolidation de la réserve de l'amortissement	141,975,880 01	"	"	141,975,880 01	70,061,387 40	71,914,492 61	141,975,880 01	"	
		174,835,161 79	"	"	174,835,161 79	102,920,669 18	71,914,492 61	174,835,161 79	"	
			"							
	Totaux	1,443,961,545 37	5,460,688 27	11,805,696 73	1,437,616,536 91	1,277,789,624 49	149,462,319 85	1,427,251,944 34	10,364,592 57	
			6,345,008 46							

EXERCICE 1850.

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des Recouvrements effectués et des Restes à recouvrer sur les exercices 1849, 1850 et 1851, au 1er Janvier 1851.*

PAGES de RENVOI aux états de développement.	CONTRIBUTIONS ET REVENUS.	DROITS CONSTATÉS À LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT — antérieurement au au 1er janvier 1850.	Opérations de l'année 1850. — Droits constatés.	Opérations de l'année 1850. — Annulations de droits constatés.	TOTAL.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1850.	PENDANT l'année 1850.	TOTAL.	RESTE À RECOUVRER au 1er janvier 1851 sur les droits constatés.	OBSERVATIONS.
					EXERCICE	1850.				
	RESSOURCES ORDINAIRES.									
57 et 59	Contributions directes	"	432,932,389f 78c	"	432,932,389f 78c	"	382,326,126f 77c	382,326,126f 77c	50,606,263f 01c	
61 et 63	Enregistrement, timbre et domaines	"	258,600,040 77	"	258,600,040 77	"	247,911,286 42	247,911,286 42	10,688,754 35	
	Droits de la succession de Mme Adélaïde	"	3,213,856 53	"	3,213,856 53	"	"	"	3,213,856 53	
65	Produits des forêts et de la pêche	"	35,487,698 43	"	35,487,698 43	"	32,306,235 18	32,306,235 18	3,181,463 25	
67	Douanes et sels	"	154,030,923 25	"	154,030,923 25	"	154,020,923 25	154,020,923 25	10,000 00	
69	Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	34,374f 10c	310,202,241 64	"	310,236,615 74	34,374f 10c	302,355,796 85	302,390,170 95	7,846,444 79	
71	Produits des postes	"	43,500,999 73	"	43,500,999 73	"	42,824,995 49	42,824,995 49	676,004 24	
73	Divers revenus. — Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	"	3,150,980 38	"	3,150,980 38	"	2,701,184 37	2,701,184 37	449,796 01	
73	Divers revenus. — Produits universitaires	"	2,588,825 34	"	2,588,825 34	"	2,581,238 11	2,581,238 11	7,587 23	
75	Divers revenus. — Produits éventuels affectés au service départemental	"	11,751,777 87	"	11,751,777 87	"	11,751,777 87	11,751,777 87	"	
77 à 81	Divers revenus. — Produits et revenus de l'Algérie	"	12,850,667 76	"	12,850,667 76	"	12,850,667 76	12,850,667 76	"	
75	Divers revenus. — Produit de la rente de l'Inde	"	1,050,000 00	"	1,050,000 00	"	1,000,000 00	1,000,000 00	50,000 00	
83 et 85	Produits divers	"	34,988,946 62	"	34,988,946 62	"	27,597,884 57	27,597,884 57	7,391,062 05	
		34,374 10	1,304,349,348 10	"	1,304,383,722 20	34,374 10	1,220,228,116 64	1,220,262,490 74	84,121,231 46	
	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.									
	Produit de la réserve de l'amortissement	"	72,962,932 07	"	72,962,932 07	"	35,020,940 80	35,020,940 80	37,941,991 27	
	Remboursement fait par la compagnie du chemin de fer du Nord. (Obligations réalisées en 1850.)	"	12,000,000 00	"	12,000,000 00	"	12,000,000 00	12,000,000 00	"	
	Obligations du chemin de fer de Rouen escomptées par la caisse des dépôts et consignations	"	11,585,781 41	"	11,585,781 41	"	11,585,781 41	11,585,781 41	"	
	Produit de la négociation des rentes 3 et 5 p. 0/0 provenant des caisses d'épargne et du chemin de fer de Paris à Lyon	"	38,527,792 53	"	38,527,792 53	"	29,592,781 09	29,592,781 09	8,935,011 44	
		"	135,076,506 01	"	135,076,506 01	"	88,199,503 30	88,199,503 30	46,877,002 71	
	TOTAL de l'exercice 1850	34,374 10	1,439,425,854 11	"	1,439,460,228 21	34,374 10	1,308,427,619 94	1,308,461,994 04	130,998,234 17	

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des Recouvrements effectués et des Restes à recouvrer sur les exercices 1849, 1850 et 1851, au 1er Janvier 1851.*

PAGES de RENVOI aux états de développement.	CONTRIBUTIONS ET REVENUS.	DROITS CONSTATÉS À LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT. antérieurement au 1er janvier 1850.	Opérations de l'année 1850. Droits constatés.	Opérations de l'année 1850. Annulations de droits constatés.	TOTAL.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1850.	PENDANT l'année 1850.	TOTAL.	RESTE À RECOUVRER au 1er janvier 1851 sur les droits constatés.	OBSERVATIONS.
					EXERCICE	1851.				
	RESSOURCES ORDINAIRES.									
88	Contributions indirectes (boissons, droits divers, tabacs et poudres)....	"	30,510f 55c	"	30,510f 55c	"	30,510f 55c	30,510f 55c	"	
					RÉCAPITU	LATION.				
	Exercice 1849	1,443,961,545f 37c	"	6,345,008f 46c	1,437,616,536 91	1,277,789,624f 49c	149,462,319 85	1,427,251,944 34	10,364,592f 57c	
	Exercice 1850	34,374 10	1,439,425,854 11	"	1,439,460,228 21	34,374 10	1,308,427,619 94	1,308,461,994 04	130,998,234 17	
	Exercice 1851	"	30,510 55	"	30,510 55	"	30,510 55	30,510 55	"	
			1,439,456,364 66	6,345,008 46						
	Totaux	1,443,995,919 47	1,433,111,356 20		2,877,107,275 67	1,277,823,998 59	1,457,920,450 34	2,735,744,448 93	141,362,826 74	

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Contributions directes.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1849.)

EXERCICE 1849.

DÉSIGNATION DES CONTRIBUTIONS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État. (*Voir le détail qui suit.*)	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1850.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — PENDANT l'année 1850.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — TOTAL.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Contribution foncière	289,012,766f 85c				
——— personnelle et mobilière	62,401,335 51				
——— des portes et fenêtres	37,249,901 36	376,163,136f 39c	61,456,136f 03c	437,619,272f 42c	"
——— des patentes	48,143,715 90				
Taxe de premier avertissement	811,552 80				
	437,619,272 42	376,163,136 39	61,456,136 03	437,619,272 42	"

DÉTAIL DES ROLES MIS EN RECOUVREMENT.

CONTRIBUTION FONCIÈRE.

Fonds pour dépenses générales.	Principal	159,644,802f 21c		186,784,418f 57c
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale	27,139,616 36		
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes additionnels pour dépenses ordinaires	16,603,059f 46c	64,102,063 29	
	——— pour dépenses ordinaires sur le fonds commun	11,175,136 16		
	——— pour dépenses facultatives sur le fonds commun	957,868 80		
	Centimes pour dépenses facultatives d'utilité départementale	7,994,641 73		
	——— pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	16,595,824 04		
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	7,393,021 00		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	2,920,083 87		
	——— pour dépenses du cadastre	462,428 23		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses ordinaires	7,982,696 06	34,821,500 35	102,228,348 28
	——— extraordinaires et pour frais de bourses et de chambres de commerce	14,543,714 26		
	Centimes pour dépenses des chemins vicinaux	8,032,790 06		
	——— de l'instruction primaire	3,247,970 89		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	1,014,229 08		
Fonds pour secours en cas de grêle, incendies, inondations et autres cas fortuits			1,596,448 03	
——— pour non-valeurs et dégrèvements			1,596,448 03	
——— de réimpositions			105,803 93	
Frais de confection et d'impressions des rôles d'impositions départementales extraordinaires			6,084 65	
TOTAL de la contribution foncière				289,012,766 85

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1850.)

EXERCICE 1850.

DÉSIGNATION DES CONTRIBUTIONS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État. (*Voir le détail qui suit.*)	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1850.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Contribution foncière	284,982,302f 67c		
——— personnelle et mobilière	62,135,755 26		
——— des portes et fenêtres	36,568,545 76	382,326,126f 77c	50,606,263f 01c
——— des patentes	48,430,961 84		
Taxe de premier avertissement	814,824 25		
	432,932,389 78	382,326,126 77	50,606,263 01

DÉTAIL DES ROLES MIS EN RECOUVREMENT.

CONTRIBUTION FONCIÈRE.

Fonds pour dépenses générales.	Principal	160,175,156f 59c		187,404,932f 53
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale	27,229,775 94		
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes additionnels pour dépenses ordinaires	16,658,215f 89c	60,772,432 96	
	——— pour dépenses ordinaires sur le fonds commun	11,212,260 70		
	——— pour dépenses facultatives sur le fonds commun	961,050 90		
	Centimes pour dépenses facultatives d'utilité départementale	8,021,196 14		
	——— pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	12,679,043 41		
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	7,724,738 74		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	2,949,247 89		
	——— pour dépenses du cadastre	566,679 29		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses ordinaires	8,009,129 02	33,450,367 15	97,577,370 14
	——— extraordinaires et pour frais de bourses et chambres de commerce	14,363 814 70		
	Centimes pour dépenses des chemins vicinaux	6,793,241 88		
	——— de l'instruction primaire	3,309,898 88		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	974,282 67		
Fonds pour secours en cas de grêle, incendies, inondations et autres cas fortuits			1,601,751 53	
Fonds pour non-valeurs et dégrèvements			1,601,751 52	
——— de réimpositions			151,066 98	
Frais de confection et d'impressions des rôles d'impositions départementales extraordinaires			"	
TOTAL de la contribution foncière				284,982,302 67

Suite des *Contributions directes.*

(Voir, pour les développements le compte définitif des recettes de l'exercice 1849.)

Suite de l'EXERCICE 1849.

Suite du DÉTAIL DES ROLES MIS EN RECOUVREMENT.

CONTRIBUTION PERSONNELLE ET MOBILIÈRE.

Fonds pour dépenses générales.	Principal		35,046,840f 09c	41,004,803f 26c
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		5,957,963 17	
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes additionnels pour dépenses ordinaires	3,644,870f 79c	13,811,152 32	
	——— pour dépenses ordinaires, sur le fonds commun	2,453,278 20		
	——— pour dépenses facultatives sur le fonds commun	210,281 02		
	Centimes pour dépenses facultatives d'utilité départementale	1,756,830 32		
	——— pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	3,586,256 36		
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	1,548,572 23		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	611,063 40		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses ordinaires	1,752,279 85	6,275,140 79	21,396,532 25
	——— extraordinaires, et pour frais de bourses et de chambres de commerce	2,205,020 93		
	——— des chemins vicinaux	1,538,450 69		
	——— de l'instruction primaire	599,297 95		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	180,091 37		
Fonds pour secours en cas de grêle, incendies, inondations et autres cas fortuits			350,468 39	
Fonds pour non-valeurs et dégrèvements			350,468 39	
Fonds de réimpositions			607,957 75	
Frais de confection et d'impressions des rôles d'impositions départementales extraordinaires			1,344 61	
TOTAL de la contribution personnelle et mobilière				62,401,335 51

CONTRIBUTION DES PORTES ET FENÊTRES.

Fonds pour dépenses générales.	Principal		25,181,273 61	29,159,914 68
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		3,978,641 07	
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	2,540,672f 88c	4,069,055 44	
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	1,093,012 48		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	435,370 08		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	1,701,213 86	3,264,728 74	8,089,986 68
	——— des chemins vicinaux	1,054,900 89		
	——— de l'instruction primaire	413,528 94		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	95,085 05		
Fonds pour décharges et non-valeurs			755,438 20	
Frais de confection et d'impressions des rôles d'impositions départementales extraordinaires			764 30	
TOTAL de la contribution des portes et fenêtres				37,249,901 36

CONTRIBUTION DES PATENTES.

Fonds pour dépenses générales.	Principal (*réduit de 8 centimes attribués aux communes par l'article 32 de la loi du 25 avril 1844.*)		30,386.593 38	32,745,018 11
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		2,358,424 73	
Fonds pour dépenses départementales.	Centmes pour dépenses extraordinaires des départemts, approuvées par des lois spéciales	3,502,115f 47c	5,496,221 38	
	Centimes pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	1,444,074 61		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	550,031 30		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	2,101,754 24	6,645,306 57	15,398,697 79
	——— des chemins vicinaux	1,216,730 32		
	——— de l'instruction primaire	440,226 78		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	112,760 16		
	——— attribués aux communes par l'article 32 de la loi du 25 avril 1844 (8c)	2,773,835 07		
Fonds pour réductions, décharges et non-valeurs			3,256,442 26	
Frais de confection et d'impressions des rôles d'impositions départementales extraordinaires			727 58	
TOTAL de la contribution des patentes				48,143,715 90
Taxe de premier avertissement	3 centimes pour frais d'impression et d'expédition			486,931 68
	2 centimes pour frais de distribution			324,621 12
				811,552 80

RÉCAPITULATION.

Fonds applicables aux dépenses générales du budget	291,216,460 08
Fonds applicables aux services spéciaux des départements, des communes, des non-valeurs, etc	146,402,812 34
	437,619,272 42

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1850.)

Suite de l'EXERCICE 1850.

Suite du DÉTAIL DES ROLES MIS EN RECOUVREMENT.

CONTRIBUTION PERSONNELLE ET MOBILIÈRE.

Fonds pour dépenses générales.	Principal		35,328,928f 96c	41,334,844f 89c
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		6,005,915 93	
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes additionnels pour dépenses ordinaires	3,674,207f 13c	13,170,703 58	
	——— pour dépenses ordinaires sur le fonds commun	2,473,024 00		
	——— pour dépenses facultatives sur le fonds commun	211,973 54		
	Centimes pour dépenses facultatives d'utilité départementale	1,771,137 64		
	——— pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	2,787,998 41		
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	1,632,910 78		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	619,452 08		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses ordinaires	1,766,598 61	6,007,049 06	20,800,910 37
	——— extraordinaires et pour frais de bourses et de chambres de commerce	2,148,527 31		
	——— des chemins vicinaux	1,298,003 06		
	——— de l'instruction primaire	621,608 51		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	172,311 57		
Fonds pour secours en cas de grêle, incendies, inondations et autres cas fortuits			353,289 20	
Fonds pour non-valeurs et dégrèvements			353,289 21	
Fonds de réimpositions			916,579 32	
Frais de confection et d'impressions des rôles d'impositions départementales extraordinaires			"	
TOTAL de la contribution personnelle et mobilière				62,135,755 26

CONTRIBUTION DES PORTES ET FENÊTRES.

Fonds pour dépenses générales.	Principal		25,263,571 00	29,255,215 20
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		3,991,644 20	
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	1,911,038 62	3,515,133 23	
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	1,164,280 18		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	439,814 43		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	1,643,622 13	3,040,290 15	7,313,330 56
	——— des chemins vicinaux	880,065 29		
	——— de l'instruction primaire	428,051 43		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	88,551 30		
Fonds pour décharges et non-valeurs			757,907 18	
Frais de confection et d'impressions des rôles d'impositions départementales extraordinaires			"	
TOTAL de la contribution des portes et fenêtres				36,568,545 76

CONTRIBUTION DES PATENTES.

Fonds pour dépenses générales.	Principal (*réduit des 8 centimes attribués aux communes par l'article 32 de la loi du 25 avril 1844.*)		32,774,411 96	35,196,086 22
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		2,421,674 26	
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes pour dépenses extraordinaires des départements, approuvées par des lois spéciales	2,763,997 61	4,915,329 54	
	Centimes pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	1,578,940 37		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	572,391 56		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	2,086,649 31	6,538,303 78	13,234,875 62
	——— des chemins vicinaux	1,013,314 60		
	——— de l'instruction primaire	482,413 21		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	107,958 91		
	——— attribués aux communes par l'article 32 de la loi du 25 avril 1844 (8 centimes.)	2,847,963 75		
Fonds pour réductions, décharges et non-valeurs (5 centimes.)			1,781,242 30	
Frais de confection et d'impressions des rôles d'impositions départementales extraordinaires			"	
TOTAL de la contribution des patentes				48,430,961 84
Taxe de premier avertissement	3 centimes pour frais d'impression et d'expédition			488,894 55
	2 centimes pour frais de distribution			325,929 70
				814,824 25

RÉCAPITULATION.

Fonds applicables aux dépenses générales du budget	293,191,078 84
Fonds applicables aux services spéciaux des départements, des communes, des non-valeurs, etc	139,741,310 94
	432,932,389 78

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Enregistrement, Timbre et Domaines.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1849.)

EXERCICE 1849.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.				DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1850.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — PENDANT l'année 1850.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — TOTAL.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Enregistrement.	Droits proportionnels.	Ventes...	de meubles	8,957,346f 37c	8,956,920f 69c	97f 55c	8,957,018f 24c	328f 13c
			d'immeubles	74,127,364 14	74,025,632 02	17,397 91	74,043,029 93	84,334 21
		Donations	en ligne directe	6,700,694 12	6,997,491 59	432 27	6,697,923 86	2,770 26
			entre époux	36,904 18	36,772 18	132 00	36,904 18	"
			en ligne collatérale	1,418,687 64	1,416,763 19	1,840 85	1,418,604 04	83 60
			entre personnes non parentes	717,527 93	717,132 15	395 78	717,527 93	"
		Successions	en ligne directe	10,588,562 56	10,586,283 72	2,143 91	10,588,427 63	134 93
			entre époux	4,580,020 84	4,579,279 00	583 44	4,579,862 44	158 47
			en ligne collatérale	19,115,834 32	19,111,453 22	3,230 90	19,114,684 12	1,150 20
			entre personnes non parentes	4,250,238 36	4,248,007 06	1,634 65	4,249,641 71	596 65
		Actes divers.	Baux et antichrèses	1,391,545 10	1,388,905 10	499 99	1,389,405 09	2,160 01
			Adjudications au rabais et marchés	1,104,357 58	1,103,565 58	792 00	1,104,357 58	"
			Obligations	7,967,817 34	7,967,815 91	0 88	7,967,816 79	0 55
			Cautionnements	864,458 85	864,458 85	"	864,458 85	"
			Libérations	3,850,750 02	3,850,750 02	"	3,850,750 02	"
			Condamnations, collocations et liquidations	2,063,935 82	2,063,429 82	506 00	2,063,935 82	"
	Droits fixes.		Actes civils et administratifs	6,327,236 85	6,327,231 35	5 50	6,327,236 85	"
			—— judiciaires	4,734,771 80	4,734,771 80	"	4,734,771 80	"
			—— extrajudiciaires	9,563,172 30	9,563,165 70	"	9,563,165 70	6 60
			—— de l'état civil	4,825 70	4,825 70	"	4,825 70	"
	Droits et demi-droits en sus			1,655,627 25	1,568,240 92	15,452 83	1,583,693 75	71,933 50
Total de l'enregistrement, *y compris le décime pour franc*				170,021,679 07	169,812,895 57	45,146 46	169,858,042 03	163,637 04
Greffes, *y compris le décime pour franc*				5,110,693 77	5,110,693 78	A déd. 0 01	5,110,693 77	"
Hypothèques (*idem*)				2,115,928 17	2,114,521 88	493 12	2,115,015 00	913 17
Amendes de toute nature, autres que celles concernant les forêts et la pêche				4,535,059 01	2,582,002 92	580,833 48	3,162,836 40	1,372,222 61
Décime pour franc des attributions des greffiers sur les droits de greffe				124,673 13	124,673 13	"	124,673 13	"
Passe-ports				625,910 00	625,910 00	"	625,910 00	"
Permis de chasse				2,144,190 00	2,144,190 00	"	2,144,190 00	"
Droits de chancellerie pour légalisation d'actes et visa de passe-ports des étrangers				27,200 00	27,200 00	"	27,200 00	"
Droits de sceau attribués au trésor public				105,694 69	105,694 69	"	105,694 69	"
Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation				310,216 02	310,216 02	"	310,216 02	"
Recouvrements de frais de justice				3,077,405 59	(a) 1,407,942 20	440,031 20	1,847,973 40	1,229,432 19
Recouvrements de frais de poursuites et d'instances				58,812 29	32,011 56	7,910 73	39,922 29	18,890 00
Droits de timbre				32,741,529 31	32,735,099 00	4,326 94	32,739,425 94	2,103 37
A REPORTER				220,998,991 05	217,133,050 75	1,078,741 92	218,211,792 67	2,787,198 38

(a) Déduction faite de 3 fr. annulés par virement de compte.

(Les développements, par nature d'actes et de mutations, seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1850.)

EXERCICE 1850.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.				DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1850.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Enregistrement.	Droits proportionnels.	Ventes...	de meubles	9,281,847f 41c	9,281,794f 17c	53f 24c
			d'immeubles	80,581,446 13	80,470,654 23	110,791 90
		Donations.	en ligne directe	8,159,040 16	8,154,728 68	4,311 48
			entre époux	38,600 45	38,600 45	"
			en ligne collatérale	1,447,827 80	1,447,401 22	426 58
			entre personnes non parentes	927,962 51	926,154 11	1,808 40
		Successions	en ligne directe	11,799,634 36	11,797,742 45	1,891 91
			entre époux	5,002,537 67	5,001,337 46	1,200 21
			en ligne collatérale	20,823,536 51	20,804,297 37	19,239 14
			entre personnes non parentes	5,198,036 03	5,197,146 35	889 68
		Actes divers.	Baux et antichrèses	1,432,091 20	1,430,451 15	1,640 05
			Adjudications au rabais et marchés	912,404 89	912,404 89	"
			Obligations	7,692,017 10	7,691,795 67	221 43
			Cautionnements	977,695 75	977,695 75	"
			Libérations	4,597,132 83	4,597,132 83	"
			Condamnations, collocations et liquidations	2,092,925 33	2,092,923 13	2 20
	Droits fixes.		Actes civils et administratifs	6,732,654 50	6,732,631 40	23 10
			—— judiciaires	4,640,270 47	4,640,270 47	"
			—— extrajudiciaires	9,209,352 02	9,209,345 97	6 05
			—— de l'état civil	5,473 60	5,473 60	"
	Droits et demi-droits en sus			1,823,811 22	1,710,216 33	113,594 89
Total de l'enregistrement, *y compris le décime pour franc*				183,376,297 94	183,120,197 68	256,100 26
Greffes, *y compris le décime pour franc*				5,370,125 30	5,370,125 30	"
Hypothèques (*idem*)				2,139,079 43	2,136,545 25	2,534 18
Amendes de toute nature, autres que celles concernant les forêts et la pêche (*idem*)				6,875,575 97	3,179,282 07	3,696,293 90
Décime pour franc des attributions des greffiers sur les droits de greffe				128,649 01	128,649 01	"
Passe-ports				711,970 00	711,970 00	"
Permis de chasse				2,260,560 00	2,260,560 00	"
Droits de chancellerie pour légalisation d'actes et visa de passe-ports des étrangers				35,330 00	35,330 00	"
Droits du sceau attribués au trésor public				79,961 68	79,961 68	"
Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation				364,231 37	364,231 37	"
Recouvrements de frais de justice				9,469,147 67	1,897,241 72	4,571,905 95
Recouvrements de frais de poursuites et d'instances				86,933 55	42,632 88	44,300 67
Droits de timbre				39,851,425 14	39,836,618 90	14,806 24
A REPORTER				247,749,287 06	239,163,345 86	8,585,941 20

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite de *l'Enregistrement, Timbre et Domaines.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1849.)

Suite de l'EXERCICE 1849.

	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1850.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1850. — Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1850. — Annulation de recettes.	MONTANT net des recettes.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
	REPORT	220,998,991f 05c	217,133,050f 75c	1,078,741f 92c	"	218,211,792f 67c	2,787,198f 38c
Revenus et prix de vente de domaines.	Revenus des domaines	563,501 86	275,377 73	37,385 42	"	312,763 15	250,738 71
	Produits des terrains des fortifications. (Loi du 21 avril 1832.)	613,082 78	580,650 93	26,163 75	"	605,922 18	7,160 60
	Porduits des terrains des fortifications de Paris	50,399 54	47,698 29	"	"	48,590 79	1,808 75
	Dommages-intérêts adjugés à l'État, autres que ceux concernant les forêts et la pêche	17,055 43	5,243 07	2,051 22	"	7,294 29	9,761 14
	Rentes. (Arrérages et rachats.)	65,072 16	55,171 13	7,288 16	"	62,459 29	2,612 87
	Prix de vente de mobiliers et créances exigibles	160,179 24	73,345 68	8,780 57	"	82,126 25	78,052 99
	Épaves, déshérences et biens vacants	485,264 07	419,350 59	36,794 52	"	456,145 11	29,118 96
	Domaines et bois engagés ou échangés	289,905 38	15,462 44	4,099 39	"	19,561 83	270,343 55
	Biens vendus en exécution des lois du 25 ventôse an XIII et antérieures	680,857 12	592,392 18	40,028 43	"	632,420 61	48,436 51
	Produit de l'ancien domaine extraordinaire	33,952 73	(A) 33,795 24	"	"	33,795 24	157 49
	Produit de l'ancienne dotation de la couronne. (depuis le 24 février 1848.)	754,246 62	479,787 99	131,567 40	"	611,355 39	142,891 23
	Recettes accidentelles, y compris les reliquats sur les biens des communes	137,231 54	"	(c) 70,913 41	"	70,913 41	66,318 13
		224,849,739 52	219,711,326 02	1,443,814 19	"	221,155,140 21	3,694,599 31
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères	Ministère de la justice	9,551 70	9,551 70	"	"	9,551 70	"
	——— des affaires étrangères	1,610 00	1,207 50	402 50	"	1,610 00	"
	——— de l'instruction publique et des cultes	6,133 74	6,133 74	"	"	6,133 74	"
	——— de l'intérieur	38,901 59	27,683 74	3,527 09	"	31,210 83	7,690 76
	——— de l'agriculture et du commerce	3,139 15	3,139 15	"	"	3,139 15	"
	——— des travaux publics	625,632 48	602,407 24	10,680 38	"	613,087 62	12,544 86
	——— de la guerre	1,822,000 47	1,969,985 57	530 72	150,306 69	1,820,209 60	1,790 87
	——— de la marine	410,634 61	396,154 64	2,771 57	"	398,926 21	11,708 40
	——— des finances	616,038 52	292,924 62	892 61	"	293,817 23	322,221 29
		228,383,381 78	223,020,513 92	1,462,619 06	150,306 69	224,332,826 29	4,050,555 49
Revenus de divers établissements spéciaux.	Écoles vétérinaires	7,512 03	7,512 03	"	"	7,512 03	"
	Bergeries	71,203 69	(B) 55,840 62	15,363 07	"	71,203 69	"
	Vacherie d'expérience au haras du Pin	92,129 01	51,957 63	40,171 38	"	92,129 01	"
	Haras, dépôts d'étalons	291,410 35	251,221 95	39,206 60	"	290,428 55	981 80
	Écoles des arts et métiers	87,540 86	87,540 86	"	"	87,540 86	"
	Établissements thermaux	374,744 21	374,638 01	106 20	"	374,744 21	"
	Manufactures nationales	"	79,583 58	"	79,583 58	"	"
		229,307,921 93	223,928,808 60	1,557,466 31	229,890 27	225,256,384 64	4,051,537 29
				1,327,576 04			

(A) Y compris 33,743 fr. 30 cent. par virement de compte.
(B) Déduction faite de 3 fr. 31 cent. annulés par virement de comptes.
(C) Y compris 66,666 fr. 42 cent. par virement de compte.

(Les développements, par nature d'actes et de mutations, seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1850.)

Suite de l'EXERCICE 1850.

	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1850.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
	REPORT	247,749,287f 06c	239,163,345f 86c	8,585,941f 20c
Revenus et prix de vente de domaines.	Revenus des domaines	632,201 75	348,105 51	284,096 24
	Produits de terrains des fortifications. (Loi du 21 avril 1832.)	599,559 76	558,238 47	41,321 29
	——— de Paris	76,187 35	72,492 74	3,694 61
	Dommages-intérêts adjugés à l'État, autres que ceux concernant les forêts et la pêche	22,367 92	5,159 78	17,208 14
	Rentes. (Arrérages et rachats.)	51,226 11	24,164 04	27,062 07
	Prix de vente de mobiliers et créances exigibles	482,687 99	54,750 92	427,937 07
	Épaves, déshérences et biens vacants	575,218 85	535,185 76	40,033 09
	Domaines et bois engagés ou échangés	273,165 85	2,804 39	270,361 46
	Biens vendus en exécution des lois du 25 ventôse an XI et antérieures	839,042 99	673,385 71	165,657 28
	Produit de l'ancien domaine extraordinaire	97,769 31	(A) 97,769 31	"
	Recettes accidentelles, y compris les reliquats sur les biens des communes	147,211 43	64,308 48	82,902 95
	Produits de l'ancienne dotation de la couronne (depuis le 24 février 1848)	928,085 29	606,469 93	321,615 36
		252,474,011 66	242,206,180 90	10,267,830 76
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères.	Ministère de la justice	6,098 70	6,098 70	"
	——— des affaires étrangères	2,110 50	1,708 00	402 50
	——— de l'instruction publique et des cultes	10,977 07	10,922 07	55 00
	——— de l'intérieur	53,735 89	36,839 56	16,896 33
	——— de l'agriculture et du commerce	256,606 21	256,606 21	"
	——— des travaux publics	629,291 86	582,084 32	47,207 54
	——— de la guerre	2,962,113 95	(B) 2,959,643 58	2,470 37
	——— de la marine	362,388 76	340,429 38	21,959 38
	——— des finances	625,207 06	294,995 97	330,211 09
		257,382,541 66	246,695,508 69	10,687,032 97
Revenus de divers établissements spéciaux.	Écoles vétérinaires	12,443 78	12,443 78	"
	Bergeries	55,345 69	55,345 69	"
	Vacherie d'expérience au haras du Pin	52,375 58	52,375 58	"
	Haras, dépôts d'étalons	257,822 91	256,101 53	1,721 38
	Écoles des arts et métiers	104,107 13	104,107 13	"
	Établissements thermaux	392,860 18	392,860 18	"
	Manufactures nationales	77,394 43	77,394 43	"
	Institut agricole et écoles régionales d'agriculture	265,149 41	265,149 41	"
		258,600,040 77	247,911,286 42	10,688,754 35
	Droits de la succession de Mme Adélaïde	3,213,856 53	"	3,213,856 53
		261,813,897 30	247,911,286 42	13,902,610 88

(A) Y compris 93,819 fr. 79 cent. par virement de compte.
(B) Déduction faite de 1,262 fr. 79 cent. annulés par virement de comptes.

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Produits des Forêts et de la Pêche.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1849.)

EXERCICE 1849.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1850.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1850. — Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1850. — Annulation de recette.	MONTANT net des recettes.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Produits des coupes de bois.						
Prix principal. — Bois de l'État 20,626,437f 75c						
Prix principal. — De l'ancienne dotation de la couronne..... 782,861 00	21,409,298f 75c					
Charges additionnelles. — Décime pour franc. — Bois de l'État. 2,061,451 00						
Charges additionnelles. — Décime pour franc. — Bois de la couronne 78,286 10	2,139,737 10					
Charges additionnelles. — 3 p. 0/0 pour travaux d'entretien et de réparations. — Bois de l'État. 618,210 96						
Charges additionnelles. — 3 p. 0/0 pour travaux d'entretien et de réparations. — Bois de la couronne 23,485 84	641,696 80	23,902,826f 64c	299,299f 61c	3,887f 20c	24,198,239f 05c	"
Charges additionnelles. — Moitié du droit de 5 p. 0/0 sur la vente de bois indivis.....	7,506 40					
Charges additionnelles. — 1 et 1/2 p. 0/0 pour frais d'adjudication.....	316,100 25	315,125 86	811 88	"	315,937 74	162f 51c
Prix de coupes de bois vendues en détail.....	589,545 00	545,505 73	41,931 60	"	587,437 33	2,107 67
	25,103,884 30	24,763,458 23	342,043 09	3,887 20	25,101,614 12	2,270 18
Produits divers et Droit de pêche.						
Menus produits des forêts. — Chablis, plants sur mesures, etc.....	576,935 48	467,747 62	64,513 36	"	532,260 98	44,674 50
Menus produits des forêts. — Fruits, semences et herbes.....	67,831 16	65,899 50	1,766 97	"	67,666 47	164 69
Menus produits des forêts. — Minerai, terre, pierres et sables	44,232 36	34,389 21	6,370 52	"	40,759 73	3,472 63
Menus produits des forêts. — Redevances et indemnités	123,968 97	78,264 56	15,479 90	"	93,744 46	30,224 51
Menus produits des forêts. — Recettes diverses et imprévues.....	88,786 98	75,701 59	7,457 97	"	83,159 56	5,627 42
Menus produits des forêts. — Location de la chasse.....	303,324 88	296,041 42	771 28	"	296,812 70	6,512 18
Location de la pêche dans les fleuves, rivières et canaux navigables et flottables.....	490,549 39	446,983 27	16,661 17	"	463,644 44	26,904 95
Produits d'amendes de condamnations concernant les délits forestiers et de pêche (y compris le décime pour franc).	931,043 78	267,349 19	146,923 25	"	414,272 44	516,771 34
Recettes provenant de dommages-intérêts, restitutions es confiscations pour délits dans les bois de l'État et délitt de pêche.....	178,470 23	43,208 35	30,949 37	"	74,157 72	104,312 51
Recouvrements, sur les condamnés, de frais de poursuites et d'instances concernant les forêts et la pêche.....	540,209 29	249,600 88	113,281 93	"	362,882 81	177,326 48
Recouvrements de frais d'adjudication des travaux d'abatage et de façon des coupes exploitées par économie, des menus produits des bois de l'État, de la chasse, de la pêche et des travaux d'amélioration et d'entretien.....	40,585 67	38,471 38	1,135 02	"	39,606 40	979 27
Divers produits des bois provenant de l'ancienne dotation de la couronne.....	160,468 52	144,152 02	12,742 64	"	156,894 66	3,573 86
	3,546,406 71	2,207,808 99	418,053 38	"	2,625,862 37	920,544 34
Taxe sur les concessions de défrichement de bois. (Décret du 2 mai 1848.).....	209,314 03	179,339 86	16,375 65	"	195,715 51	13,598 52
Contribution des communes et des établissements publics.						
Portion contributive des communes et des établ^ts publics pour les frais de régie de leurs bois. (Art. 5 de la loi).	1,515,279 66	1,324,260 88	126,142 20	"	1,450,403 08	64,876 58
RÉCAPITULATION.						
Produits des coupes de bois.....	25,103,884 30	24,763,458 23	342,043 09	3 887 20	25,101,614 12	2,270 18
Produits divers et droit de pêche.....	3,546,406 71	2,207,808 99	418,053 38	"	2,625,862 37	920,544 34
Taxe sur les concessions de défrichement de bois. (Décret du 2 mai 1848.).....	209,314 03	179,339 86	16,375 65	"	195,715 51	13,598 52
Contribution des communes et établissements publics....	1,515,279 66	1,324,260 88	126,142 20	"	1,450,403 08	64,876 58
	30,374,884 70	28,474,867 96	902,614 32	3,887 20	29,373,595 08	1,001,289 62

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1850.)

EXERCICE 1850.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1850.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Produits des Coupes de bois.			
Prix principal..... — Bois de l'État..... 22,895,096f 70c			
Prix principal..... — de l'ancienne dotation de la couronne..... 1,067,290 00	23,962,386f 70c		
Charges additionnelles. — Décime pour franc..... — Bois de l'État..... 2,289,561 30			
Charges additionnelles. — Décime pour franc..... — de la couronne..... 106,729 00	2,396,290 30		
Charges additionnelles. — 3 p. 0/0 pour travaux d'entretien et de réparations. — Bois de l'État..... 686,427 51			
Charges additionnelles. — 3 p. 0/0 pour travaux d'entretien et de réparations. — de la couronne..... 32,018 70	718,446 21	27,009,042f 31c	77,653f 87c
Charges additionnelles. — Moitié du droit de 5 p. 0/0 sur la vente des bois.....	9,572 97		
Charges additionnelles. — 1 et 1/2 p. 0/0 pour frais d'adjudication.....	334,704 26	334,328 65	375 61
Prix de coupes de bois vendues en détail.....	618,649 61	586,766 92	31,882 69
	28,040,050 05	27,930,137 88	109,912 17
Produits divers et Droit de Pêche.			
Menus produits des forêts. — Chablis, plants sur-mesures, etc.....	716,237 27	603,838 36	112,398 91
Menus produits des forêts. — Fruits, semences et herbes.....	68,793 15	66,024 95	2,768 20
Menus produits des forêts. — Minerai, terre, pierres et sables.....	40,164 52	34,712 28	5,452 24
Menus produits des forêts. — Redevances et indemnités.....	120,592 36	74,576 36	46,016 00
Menus produits des forêts. — Recettes diverses et imprévues.....	56,069 71	35,793 18	20,276 53
Menus produits des forêts. — Location de la chasse	305,606 37	298,386 37	7,220 00
Location de la pêche, dans les fleuves, rivières et canaux navigables et flottables.....	535,663 24	504,804 94	30,858 30
Produits d'amendes de condamnations concernant les délits forestiers et de pêche (*y compris le décime pour franc*).....	1,817,302 16	304,232 91	1,513,069 25
Recettes provenant de dommages - intérêts, restitutions et confiscations pour délits dans les bois de l'État et pour délits de pêche.....	352,592 35	48,694 81	303,897 54
Recouvrements sur les condamnés de frais de poursuites et d'instances concernant les forêts et la pêche.....	967,787 23	281,312 76	686,474 47
Recouvrements de frais d'adjudication des travaux d'abatage et de façon des coupes exploitées par économie, des menus produits des bois de l'État, de la chasse, de la pêche et des travaux d'amélioration et d'entretien.....	46,918 77	45,225 35	1,693 42
Produits divers des forêts de l'ancienne dotation de la couronne.....	211,813 62	188,646 84	23,166 78
	5,239,540 75	2,486,249 11	2,753,291 64
Taxe sur les concessions de défrichements de bois (Décret du 2 mai 1848).....	378,877 85	225,466 86	153,410 99
Contribution des Communes et des Établissements publics.			
Portion contributive des communes et établissements publics pour les frais de régie de leurs bois (Art. 5 de la loi de finances de 1842).....	1,829,229 78	1,664,381 33	164,848 45
RÉCAPITULATION.			
Produits des coupes de bois.....	28,040,050 05	27,930,137 88	109,912 17
Produits divers et droit de pêche.....	5,239,540 75	2,486,249 11	2,753,291 64
Taxe sur les concessions de défrichements de bois. (Décret du 2 mai 1848.).....	378,877 85	225,466 86	153,410 99
Contribution des communes et établissements publics.....	1,829,229 78	1,664,381 33	164,848 45
	35,487,698 43	32,306,235 18	3,181,463 25

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS

Douanes et Sels.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1849.)

EXERCICE 1849.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1850.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1850.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS TOTAL.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
Droits de douanes — à l'importation — Marchandises diverses	82,980,060f 44c	82,980,060f 44c	"	82,980,060f 44c	"
Droits de douanes — à l'importation — Sucres des colonies françaises	30,753,845 74	30,753,845 74	"	30,753,845 74	"
Droits de douanes — à l'importation — ——— étrangers	14,122,375 50	14,122,375 50	"	14,122,375 50	"
Droits de douanes — à l'exportation	2,466,776 42	2,466,776 42	"	2,466,776 42	"
	130,323,058 10	130,323,058 10	"	130,323,058 10	"
Droits de navigation. — Francisation des navires	3,631 81	3,631 81	"	3,631 81	"
Droits de navigation. — Entrée des navires. — Droit et demi-droit de tonnage	1,525,683 45	1,525,683 45	"	1,525,683 45	"
Droits de navigation. — Entrée des navires. — Droit spécial sur les bâtiments américains et mexicains	641,316 40	641,316 40	"	641,316 40	"
Droits de navigation. — Expédition pour entrée et sortie des navires	59,444 00	59,444 00	"	59,444 00	"
Droits de navigation. — Sortie des navires. — Congés des bâtiments français	38,777 20	38,777 20	"	38,777 20	"
Droits de navigation. — Sortie des navires. — Passe-ports des bâtiments étrangers	11,717 20	11,717 20	"	11,717 20	"
Droits de navigation. — Droits d'acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons des navires	93,538 05	93,538 05	"	93,538 05	"
Droits de navigation. — Taxes locales — affectées aux travaux d'achèvement et d'amélioration — du port du Havre	"	"	"	"	"
Droits de navigation. — Taxes locales — affectées aux travaux d'achèvement et d'amélioration — ——— de Boulogne	"	"	"	"	"
Droits de navigation. — Taxes locales — affectées aux travaux d'achèvement et d'amélioration — ——— de Bordeaux	83,575 27	83,575 27	"	83,575 27	"
Droits de navigation. — Taxes locales — pour l'entretien du bassin à flot de la Rochelle	2,019 53	2,019 53	"	2,019 53	"
Droits de navigation. — Taxes locales — ——— du Havre	59,443 64	59,443 64	"	59,443 64	"
Droits de navigation. — Taxes locales — pour le séjour des navires de commerce dans les bassins de la marine à Dunkerque	9,478 05	9,478 05	"	9,478 05	"
	132,851,682 70	132,851,682 70	"	132,851,682 70	"
Recettes accessoires. — Droits à l'entrée des voitures des voyageurs. — Quart des consignations reçues en garantie de leur réexportation	10,170 05	10,170 05	"	10,170 05	"
Recettes accessoires. — Droits à l'entrée des voitures des voyageurs. — Trois quarts des mêmes consignations lorsque la réexportation n'a pas lieu dans les délais prescrits	16,369 99	16,369 99	"	16,369 99	"
Recettes accessoires. — Droit à la réexportation des entrepôts	70,721 05	70,721 05	"	70,721 05	"
Recettes accessoires. — ——— à la réimportation des marchandises invendues à l'étranger	714 02	714 02	"	714 02	"
Recettes accessoires. — ——— de timbre des expéditions et des commissions d'emploi	325,109 00	325,109 00	"	325,109 00	"
Recettes accessoires. — Indemnités reçues des fabricants de soude pour subvenir aux frais d'exercice des fabriques	41,000 00	41,000 00	"	41,000 00	"
Recettes accessoires. — Recouvrements du prix des brevets de francisation des navires	621 42	621 42	"	621 42	"
Recettes accessoires. — Valeur des objets réformés pris en payement par les fournisseurs	1,343 00	1,343 00	"	1,343 00	"
Recettes accessoires. — Droits de sortie des colonies françaises, perçus en France	"	"	"	"	"
Recettes accessoires. — Droit de magasinage et de dépôt	2,983 59	2,983 59	"	2,983 59	"
Recettes accessoires. — Recettes accidentelles	111,184 70	111,184 70	"	111,184 70	"
Recettes accessoires. — Produit des amendes et confiscations	1,066,774 00	1,060,276 60	6,497f 40c	1,066,774 00	"
Recettes accessoires. — Produit des taxes de plombage et d'estampillage	1,074,505 65	1,074,505 65	"	1,074,505 65	"
Recettes accessoires. — Droit perçu pour récépissés de marchandises déposées dans les magasins généraux agréés par l'État	"	"	"	"	"
	135,573,179 17	135,566,681 77	6,497 40	135,573,179 17	"
Taxe de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes	27,257,100 87	27,257,100 87	"	27,257,100 87	"
	162,830,280 04	162,823,782 64	6,497 40	162,830,280 04	"

(Les développements, par nature de valeurs et de marchandises, seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1850.)

EXERCICE 1850.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1850.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Droits de douanes — à l'importation — Marchandises diverses	82,982,053f 34c	82,982,053f 34c	"
Droits de douanes — à l'importation — Sucres des colonies françaises	23,860,825 93	23,860,825 93	"
Droits de douanes — à l'importation — ——— étrangers	17,853,581 95	17,853,581 95	"
Droits de douanes — à l'exportation	2,865,592 98	2,865,592 98	"
	127,562,054 20	127,562,054 20	"
Droits de navigation. — Francisation des navires	4,813 51	4,813 51	"
Droits de navigation. — Entrée des navires. — Droit et demi-droit de tonnage	1,770,044 11	1,770,044 11	"
Droits de navigation. — Entrée des navires. — Droit spécial sur les bâtiments américains et mexicains	605,111 24	605,111 24	"
Droits de navigation. — Expédition pour entrée et sortie des navires	67,211 10	67,211 10	"
Droits de navigation. — Sortie des navires. — Congés des bâtiments français	39,186 40	39,186 40	"
Droits de navigation. — Sortie des navires. — Passe-ports des bâtiments étrangers	13,418 90	13,418 90	"
Droits de navigation. — Droits d'acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons des navires	107,924 85	107,924 85	"
Droits de navigation. — Taxes locales — affectées aux travaux d'achèvement et d'amélioration — du port du Havre	"	"	"
Droits de navigation. — Taxes locales — affectées aux travaux d'achèvement et d'amélioration — ——— de Boulogne	"	"	"
Droits de navigation. — Taxes locales — affectées aux travaux d'achèvement et d'amélioration — ——— de Bordeaux	89,739 05	89,739 05	"
Droits de navigation. — Taxes locales — pour l'entretien du bassin à flot de la Rochelle	"	"	"
Droits de navigation. — Taxes locales — ——— des bassins à flot et non à flot du Havre	"	"	"
Droits de navigation. — Taxes locales — pour le séjour des navires de commerce dans les bassins de la marine à Dunkerque	10,782 75	10,782 75	"
	130,270,286 11	130,270,286 11	"
Recettes accessoires — Droits à l'entrée des voitures des voyageurs. — Quart des consignations reçues en garantie de leur réexportation	14,272 39	14,272 39	"
Recettes accessoires — Droits à l'entrée des voitures des voyageurs. — Trois quarts des mêmes consignations lorsque la réexportation a eu lieu dans les délais prescrits	13,537 49	13,537 49	"
Recettes accessoires — Droit à la réexportation des entrepôts	87,641 52	87,641 52	"
Recettes accessoires — Droit à la réimportation des marchandises invendues à l'étranger	878 06	878 06	"
Recettes accessoires — Droit de timbre des expéditions et des commissions d'emploi	336,773 50	336,773 50	"
Recettes accessoires — Indemnités reçues des fabricants de soude pour subvenir aux frais d'exercice des fabriques	43,500 00	43,500 00	"
Recettes accessoires — Recouvrements du prix des brevets de francisation des navires	751 40	751 40	"
Recettes accessoires — Valeur des objets réformés pris en payement par les fournisseurs	445 71	445 71	"
Recettes accessoires — Droits de sortie des colonies françaises, perçus en France	"	"	"
Recettes accessoires — Droit de magasinage et de dépôt	2,809 92	2,809 92	"
Recettes accessoires — Recettes accidentelles	89,257 20	89,257 20	"
Recettes accessoires — Produit des amendes et confiscations	1,297,827 19	1,287,827 19	10,000f 00c
Recettes accessoires — Produit des taxes de plombage et d'estampillage	1,055,134 10	1,055,134 10	"
	133,213,114 59	133,203,114 59	10,000 00
Taxe de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes	20,817,808 66	20,817,808 66	"
	154,030,923 25	154,020,923 25	10,000 00

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Contributions indirectes (Boissons, Droits divers, Tabacs et Poudres).

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1849.)

EXERCICE 1849.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1850.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1850.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS TOTAL.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Boissons.					
Droit de circulation sur les vins, cidres, poirés, etc	8,838,918f 92c	8,819,122f 06c	18,204f 13c	8,837,326f 19c	1,592f 73c
—— de 15 centimes par expédition	831,027 45	831,023 00	4 45	831,027 45	"
—— de détail et de consommation sur les vins, cidres	34,790,404 28	33,232,653 42	1,476,601 37	34,709,254 79	81,149 49
—— général de consommation sur les vins, etc	"	"	"	"	"
—— général de consommation sur l'alcool et autres liquides spiritueux	8,686,046 89	8,680,030 16	5,710 37	8,685,790 53	256 36
—— perçu à Paris en remplacement des droits de détail et d'entrée	11,981,061 98	11,981,061 98	"	11,981,061 98	"
—— d'entrée sur les vins, cidres, poirés, etc	8,884,867 85	8,646,985 78	195,209 55	8,842,195 33	42,672 52
Taxe en remplacement des droits d'entrée et de détail	12,530,552 66	12,143,087 92	266,665 41	12,409,753 33	120,799 33
Droit de fabrication sur les bières	8,226,459 47	8,046,033 11	171,794 77	8,217,827 88	8,631 59
	94,769,339 50	92,380,047 43	2,134,190 05	94,514,237 48	255,102 02
Taxe de consommation des sels perçue hors du rayon des douanes	6,107,846 26	6,107,846 26	"	6,107,846 26	"
Droit de fabrication sur les sucres indigènes	24,763,411 35	23,663,412 89	1,019,772 43	24,683,185 32	80,226 03
Droits divers et recettes à différents titres.					
Licences accordées aux distillateurs, brasseurs, bouilleurs, etc	3,986,183 41	3,872,524 16	104,270 13	3,976,794 29	9,389 12
Navigation sur les rivières et canaux	7,840,915 45	(a)7,836,822 62	2,402 57	7,839,225 19	1,690 26
Péage sur les rivières en remplacement du droit de navigation. — Bassin de la Garonne	181,333 57	181,333 57	"	181,333 57	"
Péage sur les rivières en remplacement du droit de navigation. — Rivière de l'Allier	7,836 18	7,836 18	"	7,836 18	"
Péages sur les ponts	91,273 00	91,264 66	8 34	91,273 00	"
Bacs, passages d'eau, moins-value des agrès, etc	898,497 97	752,460 83	41,969 99	794,430 82	104,067 15
Voitures publiques, estampilles et 10e du prix de transport des marchandises	8,496,435 61	7,912,559 60	562,068 26	8,474,627 86	21,807 75
Garantie des matières d'or et d'argent	1,386,484 10	1,386,344 50	139 60	1,386,484 10	"
Argues nationales	25,042 70	25,042 70	"	25,042 70	"
Timbres	3,561,166 30	3,560,967 90	198 40	3,561,166 30	"
Cartes à jouer	664,725 51	624,006 86	40,001 81	664,008 67	716 84
Dixième du produit des octrois	10,628,511 32	5,178,659 93	762,974 45	5,941,634 38	4,686,876 94
Prélèvement sur les communes pour frais de casernement	1,496,985 24	1,385,667 34	23,624 11	1,409,291 45	87,693 79
Portion du trésor dans la valeur des tabacs et des poudres provenant de saisies	12,556 66	12,556 66	"	12,556 66	"
Droit de dénaturation des alcools	20,270 06	20,243 78	26 28	20,270 06	"
Recettes extraordinaires	139,050 44	138,336 08	630 43	138,967 11	83 33
Produit brut des amendes et confiscations	1,093,673 68	1,059,789 02	5,096 92	1,064,885 94	28,787 74
Prix des plombs apposés sur les sels et les sucres	79,126 05	79,126 05	"	79,126 05	"
Indemnités pour frais de surveillance des fabriques de soude	1,500 00	1,500 00	"	1,500 00	"
Recouvrements d'avances pour divers services.					
Sur les communes. — Abonnement pour traitement des employés des octrois	647,178 85	637,007 40	10,171 45	647,178 85	"
Sur les communes. — Frais d'impressions, transports, etc	168,893 64	145,367 32	18,239 63	163,606 95	5,286 69
Sur les communes. — Indemnité pour suite d'exercice dans l'intérieur des villes	250,438 39	216,797 03	33,641 36	250,438 39	"
Sur les fabricants de cartes	154,431 82	154,431 82	"	154,431 82	"
Sur les employés, pour prix d'instruments, etc	16,722 55	16,715 20	7 35	16,722 55	"
Sur les cultivateurs de tabacs	111,835 94	111,835 94	"	111,835 94	"
	167,601,665 55	157,560,504 33	4,759,433 56	162,319,937 89	5,281,727 66
Produit de la vente des tabacs	117,136,536 31	(b)117,133,114 02	3,422 29	117,136,536 31	"
—— des poudres à feu	5,749,502 78	5,745,915 20	3,587 58	5,749,502 78	"
	290,487,704 64	280,439,533 55	4,766,443 43	285,205,976 98	5,281,727 66

(a) Y compris 20,522 fr. 72 cent. par virement de comptes.
(b) Déduction faite de 290 fr. 11 cent. annulés par virement de comptes.

(Les développements, par nature de valeurs et quantités, seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1850.)

EXERCICE 1850.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1850.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1850.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS TOTAL.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Boissons.					
Droit de circulation sur les vins, cidres, poirés, etc	8,919,471f 08c	34f 73c	8,904,089f 42c	8,904,124f 15c	15,346f 93c
—— de 15 centimes par expédition	833,634 30	"	833,634 30	833,634 30	"
—— de détail et de consommation sur les vins, cidres, poirés, etc	38,051,324 07	3,605 77	36,970,696 19	36,974,301 96	1,077,022 11
—— général de consommation sur l'alcool et autres liquides spiritueux	8,904,001 55	"	8,903,966 38	8,903,966 38	35 17
—— perçu à Paris en remplacement des droits de détail et d'entrée	13,372,974 04	"	13,372,974 04	13,372,974 04	"
—— d'entrée sur les vins, cidres, poirés, etc	9,686,237 71	410 52	9,482,644 35	9,483,054 87	203,182 84
Taxe unique aux entrées	12,445,469 36	311 16	12,115,245 10	12,115,556 26	329,913 10
Droit de fabrication sur les bières	8,839,879 77	162 90	8,668,735 96	8,668,898 86	170,980 91
Droits constatés à la charge des communes. (Décret du 22 juin 1848.)	30,728 27	"	"	"	30,728 27
	101,083,720 15	4,525 08	99,251,985 74	99,256,510 82	1,827,209 33
Taxe de consommation des sels perçue hors du rayon des douanes	4,805,239 86	"	4,805,239 86	4,805,239 86	"
Droit de fabrication sur les sucres indigènes	31,377,442 90	11,296 50	30,524,753 06	30,536,049 56	841,393 34
Droits divers et recettes à différents titres.					
Licences accordées aux distillateurs, brasseurs, bouilleurs, etc	4,038,909 71	284 08	3,970,298 24	3,970,582 32	68,327 39
Navigation sur les rivières et canaux	9,022,347 74	"	9,020,308 88	9,020,308 88	2,038 86
Péages sur les rivières en emplacement du droit de navigation. — Bassin de la Gironde	194,376 62	"	194,376 55	194,376 55	0 07
Péages sur les rivières en emplacement du droit de navigation. — Rivière de l'Allier	7,806 63	"	7,806 63	7,806 63	"
Péages sur les ponts	75,069 42	"	75,069 42	75,069 42	"
Bacs, passages d'eau, moins-value des agrès, etc	915,689 10	1,729 73	863,047 45	864,777 18	50,911 92
Voitures publiques, estampilles et 10e du prix de transport des marchandises	9,100,236 32	719 47	8,664,513 22	8,665,232 69	435,003 63
Garantie des matières d'or et d'argent	1,795,078 26	"	1,794,733 24	1,794,733 24	345 02
Argues nationales	29,172 99	"	29,172 99	29,172 99	"
Timbres	3,749,407 20	"	3,749,297 70	3,749,297 70	109 50
Cartes à jouer	941,741 15	1,846 05	758,074 11	759,920 16	181,820 99
Dixième du produit des octrois	10,543,148 08	11,740 19	6,272,582 04	6,284,322 23	4,258,825 85
Prélèvement sur les communes pour frais de casernement	1,428,210 31	1,392 15	1,406,395 51	1,407,787 66	20,422 65
Portion du trésor dans la valeur des tabacs et des poudres saisis	12,409 60	"	12,409 60	12,409 60	"
Recettes extraordinaires	476,520 91	280 63	475,792 73	476,073 36	447 55
Produit des amendes et confiscations	1,063,109 09	27 58	1,042,702 88	1,042,730 46	20,378 63
Prix des plombs apposés sur les sels et les sucres	97,851 30	"	97,851 30	97,851 30	"
Droit de dénaturation des alcools	34,989 10	"	34,939 70	34,939 70	49 40
Recouvrements d'avances pour divers services. — Sur les communes. — Abonnement pour traitement des employés des octrois	656,416 10	"	640,904 55	640,904 55	15,511 55
Recouvrements d'avances pour divers services. — Sur les communes. — Frais d'impressions, transport, etc	159,000 28	532 64	135,510 59	136,043 23	22,957 05
Recouvrements d'avances pour divers services. — Sur les communes. — Indemnité pour suite d'exercice dans l'intérieur des villes	265,777 76	"	232,654 88	232,654 88	33,122 88
Recouvrements d'avances pour divers services. — Sur les fabricants de cartes, pour prix marchand du papier filigrané	197,637 90	"	197,607 90	197,607 90	30 00
Recouvrements d'avances pour divers services. — Sur les employés, pour prix d'instruments	20,342 50	"	20,320 50	20,320 50	22 00
Recouvrements d'avances pour divers services. — Sur les cultivateurs de tabacs	132,405 50	"	132,405 50	132,405 50	"
Indemnités pour frais de surveillance des fabriques de soude	1,500 00	"	1,500 00	1,500 00	"
	3,149 86	"	2,399 89	2,399 89	749 97
	182,228,706 34	34,374 10	174,414,654 66	174,449,028 76	7,779,677 58
Produit de la vente des tabacs	122,068,401 66	"	122,037,012 15	122,037,012 15	31,389 51
—— des poudres à feu	5,939,507 74	"	5,904,130 04	5,904,130 04	35,377 70
	310,236,615 74	34,374 10	302,355,796 85	302,390,170 95	7,846,444 79

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Produits des Postes.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1849.)

EXERCICE 1849.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1850.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — PENDANT l'année 1850.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — TOTAL.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Produit de la taxe des lettres. (Service ordinaire.)	36,582,008f 89c	(A) 36,582,008f 89c	"	36,582,008f 89c	"
Droit de 2 p. 0/0 sur les envois d'argent	1,094,427 78	(B) 1,094,427 78	"	1,094,427 78	"
Droit sur le transport — de matières d'or et d'argent par les paquebots de la Manche	39 50	39 50	"	39 50	"
Droit sur le transport — de marchandises par les paquebots de la Méditerranée	517,370 85	(C) 517,345 75	(F) 25f 10c	517,370 85	"
Produit des places dans les malles-postes	1,474,751 20	1,472,985 80	1,765 40	1,474,751 20	"
Produit des places dans les paquebots — de Calais à Douvres	50,937 23	50,937 23	"	50,937 23	"
Produit des places dans les paquebots — de Toulon en Algérie	3,920 00	3,920 00	"	3,920 00	"
Produit des places dans les paquebots — de Marseille à Constantinople	1,283,710 84	(D) 1,254,779 84	(G) 28,931 00	1,283,710 84	"
Produit des places dans les paquebots — ——— en Corse	121,405 36	(E) 121,405 36	"	121,405 36	"
Droit de transit des correspondances étrangères	775,942 46	432,351 13	343,591 33	775,942 46	"
Recettes diverses — Recouvrement d'amendes pour transport frauduleux de lettres	13,632 60	8,699 20	1,764 30	10,463 50	3,169f 10c
Recettes diverses — Recouvrement d'amendes pour transport frauduleux de lettres. (Décret du 24 août 1848.)	461 60	461 60	"	461 60	"
Recettes diverses — Droit de 2 p. 0/0 sur les fonds transportés en fraude	"	"	"	"	"
Recettes diverses — Recouvrement d'amendes pour contravention à la loi du 15 ventôse an XIII	300 00	300 00	"	300 00	"
Recettes diverses — Forcements en recette prononcés par la cour des comptes	179 48	179 48	"	179 48	"
Recettes diverses — Recouvrement d'amendes imposées aux postillons	433 65	433 65	"	433 65	"
Recettes diverses — Reversements d'appointements trop perçus	3,636 03	3,636 03	"	3,636 03	"
Recettes diverses — Produit de la vente du livre des postes	5,318 11	5,318 11	"	5,318 11	"
Recettes diverses — Recettes accidentelles	20,822 58	20,822 58	"	20,822 58	"
	41,949,298 16	41,570,051 93	376,077 13	41,946,129 06	3,169 10

(A) Y compris 16,696f 02c par le payeur du corps expéditionnaire de l'armée d'Italie.
(B) Y compris 3,411 12 *idem.*
(C) Y compris 216 66 par virement de comptes.
(D) Y compris 1,100 00 *idem.*
(E) Y compris 23,405 00 *idem.*
(F) Y compris 25 10 *idem.*
(G) Y compris 28,931 00 *idem.*

(Les développements par nature de produits seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1850.)

EXERCICE 1850.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1850.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Produit de la taxe des lettres. (Service ordinaire.)	38,461,401f 61c	38,461,401f 61c (A)	"
Droit de 2 p. 0/0 sur les envois d'argent	1,093,417 70	1,093,417 70 (B)	"
Droit sur le transport — de matières d'or et d'argent par les paquebots de la Manche	20 00	20 00	"
Droit sur le transport — de marchandises par les paquebots de la Méditerranée	476,219 58	476,219 58	"
Produit des places dans les malles-postes	1,122,663 89	1,121,089 04	1,574f 85c
Produit des places dans les paquebots — de Calais à Douvres	83,682 79	83,682 79	"
Produit des places dans les paquebots — de Toulon en Algérie	5,350 00	5,350 00	"
Produit des places dans les paquebots — de Marseille à Constantinople	1,106,148 21	1,106,148 21	"
Produit des places dans les paquebots — ——— en Corse	61,054 90	(C) 61,054 90	"
Droit de transit des correspondances étrangères	948,014 00	286,085 11	661,928 89
Recettes diverses — Recouvrement d'amendes pour transport frauduleux de lettres	26,355 40	13,854 90	12,500 50
Recettes diverses — ——— (Décret du 24 août 1848.)	1,126 00	1,126 00	"
Recettes diverses — Recouvrement d'amendes pour contravention à la loi du 15 ventôse an XIII. (Droit de 25 centimes au profit des maîtres de postes.)	300 00	300 00	"
Recettes diverses — Amendes pour contravention en matière de timbres-postes	63 40	63 40	"
Recettes diverses — Recouvrement d'amendes imposées aux postillons	196 95	196 95	"
Recettes diverses — Reversements d'appointements trop perçus	"	"	"
Recettes diverses — Forcement en recette prononcé par la cour des comptes	"	"	"
Recettes diverses — Produit de la vente du livre des postes	4,414 15	4,414 15	"
Recettes diverses — Droit de 2 p. 0/0 sur les fonds transportés en fraude	44 00	44 00	"
Recettes diverses — Recettes accidentelles	110,527 15	110,527 15	"
	43,500,999 73	42,824,995 49	676,004 24

(A) Y compris 14,833 fr. 92 cent. par le payeur du corps expéditionnaire de l'armée d'Italie.
(B) Y compris 2,983 06 *idem.*
(C) Y compris 11,445 00 par virement de comptes.

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Divers revenus.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1849.)

EXERCICE 1849.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1850.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — PENDANT l'année 1850.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — MONTANT net des recettes.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
TAXE ANNUELLE SUR LES BIENS DE MAINMORTE.					
Produit de la taxe annuelle sur les biens de mainmorte. (Loi du 20 février 1849.)	3,173,261f 55c	2,559,360f 51c	613,901f 04c	3,173,261f 55c	"
PRODUITS UNIVERSITAIRES.					
Droit annuel	56,518 78	47,363 75	9,155 03	56,518 78	"
Produits des facultés — de droit	940,891 00	940,741 00	150 00	940,891 00	"
Produits des facultés — de médecine	322,379 00	322,379 00	"	322,379 00	"
Produits des facultés — de pharmacie	74,591 00	74,591 00	"	74,591 00	"
Produits des facultés — de théologie	640 00	640 00	"	640 00	"
Produits des facultés — des sciences	52,131 00	52,131 00	"	52,131 00	"
Produits des facultés — des lettres	331,229 00	325,853 00	5,376 00	331,229 00	"
Produit de rentes et domaines — Produit d'arrérages de rentes	525,433 00	525,433 00	"	525,433 00	"
Produit de rentes et domaines — ——— de domaines	3,276 68	2,623 87	652 81	3,276 68	"
	2,307,089 46	2,291,755 62	15,333 84	2,307,089 46	"
RÉCAPITULATION DES PRODUITS UNIVERSITAIRES.					
Droit annuel	56,518 78	47,363 75	9,155 03	56,518 78	"
Produits des facultés	1,721,861 00	1,716,335 00	5,526 00	1,721,861 00	"
Produit de rentes et domaines	528,709 68	528,056 87	652 81	528,709 68	"
	2,307,089 46	2,291,755 62	15,333 84	2,307,089 46	"

(Les développements de ces produits seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1850.)

EXERCICE 1850.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1850.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
MAINMORTE. (Loi du 20 février 1849.)			
Produit de la taxe annuelle sur les biens de mainmorte. (Loi du 20 février 1849.)	3,150,980f 38c	2,701,184f 37c	449,796f 01c
UNIVERSITAIRES.			
Droit annuel	58,179 10	51,278 43	6,900 67
Produits des facultés — de droit	1,148,938 00	1,148,938 00	"
Produits des facultés — de médecine	294,162 00	294,162 00	"
Produits des facultés — de pharmacie	103,254 00	103,254 00	"
Produits des facultés — de théologie	1,405 00	1,405 00	"
Produits des facultés — des sciences	72,777 00	72,777 00	"
Produits des facultés — des lettres	365,401 00	365,401 00	"
Produit de rentes et domaines — Produit d'arrérages de rentes	525,433 00	525,433 00	"
Produit de rentes et domaines — ——— de domaines	19,276 24	18,589 68	686 56
	2,588,825 34	2,581,238 11	7,587 23
PRODUITS UNIVERSITAIRES.			
Droit annuel	58,179 10	51,278 43	6,900 67
Produits des facultés	1,985,937 00	1,985,937 00	"
Produit de rentes et domaines	544,709 24	544,022 68	686 56
	2,588,825 34	2,581,238 11	7,587 23

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite des *Divers revenus.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1849.)

EXERCICE 1849.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1850.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — PENDANT l'année 1850.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — TOTAL.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
PRODUITS ÉVENTUELS AFFECTÉS AU SERVICE DÉPARTEMENTAL.					
Produits éventuels ordinaires	949,353f 81c	453,137f 76c	496,216f 05c	949,353f 81c	"
—— éventuels pour dépenses facultatives	188,787 11	84,612 08	104,175 03	188,787 11	"
—— de subventions communales et particulières pour travaux de routes	2,245,244 19	2,002,358 15	242,886 04	2,245,244 19	"
Produits des emprunts autorisés par des lois spéciales	10,745,858 49	8,523,273 31	2,222,585 18	10,745,858 49	"
—— des contingents communaux et des souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux de grande communication	13,347,984 53	11,456,035 40	1,891,949 13	13,347,984 53	"
	27,477,228 13	22,519,416 70	4,957,811 43	27,477,228 13	"

(Les développements de ces produits seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1850.)

EXERCICE 1850.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1850.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
AU SERVICE DÉPARTEMENTAL.			
Produits éventuels ordinaires	719,556f 81c	719,556f 81c	"
—— éventuels applicables aux dépenses facultatives	361,313 63	361,313 63	"
—— de subventions communales et particulières pour travaux de routes	398,987 16	308,987 16	"
Produit des emprunts autorisés par des lois spéciales	2,671,062 45	2,671,062 45	"
—— des contingents communaux et des souscriptions particulières	7,600,857 82	7,600,857 82	"
	11,751,777 87	11,751,777 87	"

Produit de la rente de l'Inde.

EXERCICE 1849.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1850.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — PENDANT l'année 1850.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — TOTAL.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Produit de la rente de l'Inde	1,063,210f 87c	1,000,000f 00c	63,210f 87c	1,063,210f 87c	"

EXERCICE 1850.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1850.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Produit de la rente de l'Inde	1,050,000f 00c	1,000,000f 00c	50,000f

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Produits et Revenus de l'Algérie.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1849.)

EXERCICE 1849.

DÉSIGNATION DES PRODUITS		DROITS constatés à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janv. 1850.	Opérations de l'année 1849. Recettes.	Opérations de l'année 1849. Annulations de recettes.	Montant net des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
	Enregistrement, timbre et domaines.						
Enregistrement, greffe, hypothèques.	Enregistrement	614,365f 41c	614,344f 41c	21f 00c	"	614,365f 41c	"
	Greffe	59,182 91	59,182 91	"	"	59,182 91	"
	Hypothèques	8,865 17	8,865 17	"	"	8,865 17	"
	Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation	3,928 36	3,928 36	"	"	3,928 36	"
Timbre.	Débité	336,750 65	336,750 65	"	"	336,750 65	"
	Extraordinaire et visa	44,806 35	44,796 35	10 00	"	44,806 35	"
	Passe-ports	16,242 00	16,242 00	"	"	16,242 00	"
	Permis de port d'armes	9,900 00	9,900 00	"	"	9,900 00	"
Amendes de toute nature autres que celles forestières		31,423 33	26,796 28	4,627 05	"	31,423 33	"
Produit des domaines et prix de vente d'immeubles et d'objets mobiliers.	Produits des terrains des fortifications et des bâtiments militaires	34,452 51	25,879 23	8,573 28	"	34,452 51	"
	Revenus des domaines de l'État. (Loyers et fermages.)	457,148 75	411,928 21	45,220 54	"	457,148 75	"
	Rentes foncières	247,117 64	215,958 07	31,159 57	"	247,117 64	"
	Prix de ventes de domaines de l'État	30,801 82	27,487 32	3,314 50	"	30,801 82	"
	Prix des récoltes sur les terres du domaine de l'État.	3,672 20	3,269 70	402 50	"	3,672 20	"
	Produit des pépinières et plantations faites par le Gouvernement	16,128 00	16,128 00	"	"	16,128 00	"
	Produit des effets mobiliers déposés dans les greffes	261 40	261 40	"	"	261 40	"
	Épaves, déshérences et biens vacants	2,695 15	2,695 15	"	"	2,695 15	"
Prix de vente d'objets mobiliers provenant du	Ministère de la guerre	217,845 67	436,666 91	741 56	219,562f 80c	217,845 67	"
	——— de la marine	1,233 00	1,233 00	"	"	1,233 00	"
Produits des forêts.	Prix des coupes de bois	1,523 82	1,485 32	38 50	"	1,523 82	"
	Recouvrements de frais d'adjudication	20 76	18 81	1 95	"	20 76	"
	Menus produits forestiers	4,109 39	3,938 64	170 75	"	4,109 39	"
	Amendes et condamnations pour délits forestiers	2,121 60	1,752 60	369 00	"	2,121 60	"
	Dommages-intérêts pour délits dans les bois de l'État.	79 00	50 00	29 00	"	79 00	"
	Recouvrements de frais de poursuites et d'instances en matière forestière	161 95	89 20	72 75	"	161 95	"
Contributions arabes.	Hockor. (Loyers des terres occupées par les tribus nomades.)	676,465 93	676,465 93	"	"	676,465 93	"
	Achour. (Impôt sur les grains.)	1,343,916 66	1,343,916 66	"	"	1,343,916 66	"
	Zekkat. (Impôt sur les bestiaux.)	1,496,467 77	1,496,467 77	"	"	1,496,467 77	"
	Eussa. (Impôt payé par les tribus du désert.)	40,552 86	40,552 86	"	"	40,552 86	"
	Lezma. (Impôt kabyle.)	1,021,532 18	1,021,532 18	"	"	1,021,532 18	"
	Redevances et produits extraordinaires des mines	578 06	578 06	"	"	578 06	"
Produits divers.	Abonnements et insertions au Moniteur algérien et au Bulletin officiel	726 32	726 32	"	"	726 32	"
	Recouvrements de frais de justice	40,056 88	29,359 56	10,697 32	"	40,056 88	"
	Recouvrements de frais de poursuites et d'instances concernant l'enregistrement	1,055 50	818 00	237 50	"	1,055 50	"
	Dommages-intérêts adjugés à l'État	428 60	428 60	"	"	428 60	"
	Frais d'adjudication payés par les adjudicataires	1,147 72	853 62	294 10	"	1,147 72	"
	Résultat de vérification de régie	141 21	141 21	"	"	141 21	"
	Remplacement de dépenses rejetées par la Cour des comptes	2,025 34	2,025 34	"	"	2,025 34	"
	Produit de vente de chevaux de soumission et d'investiture	229,900 00	229,900 00	"	"	229,900 00	"
	Confiscations opérées au préjudice de tribus rebelles ou insoumises	1,091 75	1,091 75	"	"	1,091 75	"
	Produits de droits de successions arabes	36,088 74	36,088 74	"	"	36,088 74	"
	Sommes mises à cause de responsabilité à la charge des receveurs	49 98	49 98	"	"	49 98	"
	Créances de l'État autres que rentes	2,805 88	1,130 00	1,675 88	"	2,805 88	"
	Plus-value des monnaies arabes	117 00	117 00	"	"	117 00	"
Produits de diverses origines.	Produit des prises sur l'ennemi	49,473 39	49,473 39	"	"	49,473 39	"
	Produits des contributions extraordinaires de guerre.	98,411 90	98,411 90	"	"	98,411 90	"
	Recettes diverses	11 34	11 34	"	"	11 34	"
	TOTAUX	7,187,881 85	7,299,787 90	107,656 75	219,562 80	7,187,881 85	"
				A déduire	101,906 05		

(Les développements de ces produits seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1850.)

EXERCICE 1850.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		DROITS constatés à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1850. Recettes.	Annulations de recettes.	Montant des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
	Enregistrement, timbre et domaines.					
Enregistrement, greffe, hypothèques.	Enregistrement	571,866f 73c	571,866f 73c	"	571,866f 73c	"
	Greffes	53,427 73	53,427 73	"	53,427 73	"
	Hypothèques	7,563 37	7,563 37	"	7,563 37	"
	Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation	3,032 49	3,032 49	"	3,032 49	"
Timbre	Débité	351,466 75	351,466 75	"	351,466 75	"
	Extraordinaire et visa	58,110 48	58,110 48	"	58,110 48	"
	Passe-ports	19,808 00	19,808 00	"	19,808 00	"
	Permis de port d'armes	14,495 00	14,495 00	"	14,495 00	"
Amendes de toute nature autres que celles forestières		15,227 04	15,227 04	"	15,227 04	"
Produits des domaines et prix de ventes d'immeubles et d'objets mobiliers.	Produits des terrains des fortifications et des bâtiments militaires.	34,343 64	34,343 64	"	34,343 64	"
	Revenus des domaines de l'État. (Loyers et fermages.)	364,742 27	364,742 27	"	364,742 27	"
	Rentes foncières	241,303 04	241,303 04	"	241,303 04	"
	Prix de ventes de domaines de l'État	256,444 97	256,444 97	"	256,444 97	"
	Prix des récoltes sur les terres du domaine de l'État	2,365 00	2,365 00	"	2,365 00	"
	Produits de pépinières et plantations faites par le Gouvernement.	17,921 85	17,921 85	"	17,921 85	"
	Prix de vente d'objets mobiliers appartenant à l'État	730 00	730 00	"	730 00	"
	Prix d'effets mobiliers déposés dans les greffes	321 50	321 50	"	321 50	"
	Épaves, déshérences et biens vacants	4,547 77	4,547 77	"	4,547 67	"
	Droit de surcharge au profit du trésor	19 14	19 14	"	19 14	"
Prix de vente d'objets mobiliers provenant du	Ministère de la guerre	571,744 52	613,692 17	41,947f 65c	571,744 52	"
	——— des finances	594 75	594 75	"	594 75	"
Produits des forêts.	Prix des coupes de bois	836 46	836 46	"	836 46	"
	Recouvrements de frais d'adjudication	78 95	78 95	"	78 95	"
	Menus produits forestiers	4,957 06	4,957 06	"	4,957 06	"
	Amendes de condamnation pour délit forestiers	2,172 30	2,172 30	"	2,172 30	"
	Dommages-intérêts pour délit dans les bois de l'État	164 70	164 70	"	164 70	"
	Recouvrements de frais de poursuites et d'instance en matière forestière	561 20	561 20	"	561 20	"
Produits divers.	Redevances et produits extraordinaires des mines	683 06	683 06	"	683 06	"
	Abonnements et insertions au Moniteur algérien et au Bulletin officiel	398 20	398 20	"	398 20	"
	Recouvrements de frais de justice	33,033 90	33,033 90	"	33,033 90	"
	Recouvrements de frais de poursuites et d'instances concernant l'enregistrement	1,011 55	1,011 55	"	1,011 55	"
	Dommages-intérêts adjugés à l'État	60 00	60 00	"	60 00	"
	Frais d'adjudication payés par les adjudicataires	1,962 61	1,962 61	"	1,962 61	"
	Résultat de vérification de régie	320 87	320 87	"	320 87	"
	Produits de droits de successions arabes	6,372 90	6,372 90	"	6,372 90	"
	Sommes mises à cause de responsabilité à la charge des receveurs.	45 50	45 50	"	45 50	"
	Créances de l'État autres que rentes	1,186 18	1,186 18	"	1,186 18	"
	Recouvrement de sommes payées pour moins-value de bestiaux.	210 91	210 91	"	210 91	"
	TOTAUX	2,644,132 39	2,686,080 04	41,947 65	2,644,132 39	"
			2,644,132 39			

Suite des CONTRIBUTIONS

Suite des *Produits et*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1849.)

Suite de l'EXERCICE 1849.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		DROITS constatés à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1850.	Opérations de l'année 1850. Recettes.	Opérations de l'année 1850. Annulations de recettes.	Montant net des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
	Douanes.						
Droits de douanes	à l'importation	1,441,049f 04c	1,441,049f 04c	"	"	1,441,049f 04c	"
	à l'exportation	11,016 27	11,016 27	"	"	11,016 27	"
Droits de navigation.	Entrée des navires. Droits de tonnage	266,340 75	266,340 75	"	"	266,340 75	"
	Sortie des navires. Passe-ports des bâtiments étrangers.	654 50	654 50	"	"	654 50	"
	Droits de permis relatifs aux cargaisons des navires	2,807 50	2,807 50	"	"	2,807 50	"
	Droits de congé des bateaux français	242 00	242 00	"	"	242 00	"
	Droits de passe-ports des bateaux étrangers	4,135 00	4,135 00	"	"	4,135 00	"
	Droits de patente de bateaux corailleurs étrangers	85,600 00	79,200 00	6,400 00	"	85,600 00	"
	Droits sanitaires et de ports	39,302 28	39,302 28	"	"	39,302 28	"
Recettes accessoires.	Timbre des expéditions et des commissions d'emploi	9,902 35	9,902 35	"	"	9,902 35	"
	Recouvrement du prix des brevets de francisation des navires	6 80	6 80	"	"	6 80	"
	Droit de magasinage et de dépôt	103 17	103 17	"	"	103 17	"
	Droit de magasinage des marchandises en entrepôt réel	6,410 17	6,410 17	"	"	6,410 17	"
	Dixième du produit net de l'octroi de mer	274,119 55	201,358 39	72,761 16	"	274,119 55	"
	Recettes accidentelles	205 45	205 45	"	"	205 45	"
Amendes et confiscations.	Vente des marchandises et des moyens de transp^t saisis.	32,233 71	32,233 71	"	"	32,233 71	"
	Sommes recouvrées en vertu de condamnations pécuniaires	7,881 92	7,881 92	"	"	7,881 92	"
Taxe de plombage et d'estampillage.	Produit des taxes	15,914 75	15,914 75	"	"	15,914 75	"
	Produit de la vente des vieux plombs	1,179 11	1,179 11	"	"	1,179 11	"
		2,199,104 32	2,119,943 16	79,161 16	"	2,199,104 32	"
	Contributions diverses.						
Contributions directes.	Contributions des patentes	339,847 06	291,958 53	47,888 53	"	339,847 06	"
Contributions indirectes.	Droit de licence sur la fabrication et la vente des boissons.	400,255 00	348,969 62	51,285 38	"	400,655 00	"
	Droit de licence sur la fabrication et la vente des tabacs.	35,725 00	31,926 00	3,799 00	"	35,725 00	"
	Produit de la vente des poudres à feu	182,238 76	182,238 76	"	"	182,238 76	"
Contributions arabes.	Hockor. (Loyer des terres occupées par les tribus nomades.)	47,694 44	"	47,694 44	"	47,694 44	"
	Achour. (Impôt sur les grains.)	57,538 58	"	57,538 58	"	57,568 58	"
	Zekkat. (Impôt sur les bestiaux.)	5,054 89	"	5,054 89	"	5,054 89	"
	Lezma. (Impôt payé par les tribus du désert.)	164,845 16	"	164,845 16	"	164,845 16	"
	A REPORTER	1,233,198 89	855,092 91	378,105 98	"	1,233,198 89	"

ET REVENUS PUBLICS.

Revenus de l'Algérie.

(Les développements par nature de produits seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1850.)

Suite de l'EXERCICE 1850.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS PENDANT L'ANNÉE 1850. Recettes.	Annulations de recettes.	Montant des recettes.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
	Douanes.					
Droits de douanes	à l'importation	1,476,086f 98c	1,476,086f 98c	"	1,476,086f 98c	"
	à l'exportation	7,444 34	7,444 34	"	7,444 34	"
Droits de navigation.	Entrée des navires. — Droit de tonnage	371,586 10	371,586 10	"	371,586 10	"
	Sortie des navires. — Passe-ports des bâtiments étrangers	754 50	754 50	"	754 50	"
	Droit de permis relatifs aux cargaisons des navires	2,908 50	2,908 50	"	2,908 50	"
	—— de congé des bateaux français	333 00	333 00	"	333 00	"
	—— de passe-ports des bateaux étrangers	4,445 00	4,445 00	"	4,445 00	"
	—— de patente des bateaux corailleurs étrangers	99,200 00	99,200 00	"	99,200 00	"
	Droits sanitaires et de port	49,341 98	49,341 98	"	49,341 98	"
Recettes accessoires.	Timbre des expéditions et des commissions d'emploi	10,120 50	10,120 50	"	10,120 50	"
	Recouvrement du prix des brevets de francisation des navires.	4 76	4 76	"	4 76	"
	Valeurs des objets réformés pris en payement par les fournisseurs	5 75	5 75	"	5 75	"
	Droit de magasinage et de dépôt	84 06	84 06	"	84 06	"
	——— des marchandises en entrepôt réel	7,611 41	7,611 41	"	7,611 41	"
	Dixième du produit net de l'octroi de mer	203,363 84	203,363 84	"	203,363 84	"
	Recettes accidentelles	"	"	"	"	"
Amendes et confiscations.	Vente des marchandises et des moyens de transport saisis.	34,388 97	34,388 97	"	34,388 97	"
	Sommes recouvrées en vertu de condamnations pécuniaires	5,939 41	5,939 41	"	5,939 41	"
Taxe de plombage et d'estampillage.	Produit des taxes	19,986 75	19,986 75	"	19,986 75	"
	Produit de la vente des vieux plombs	1,183 08	1,183 08	"	1,183 08	"
		2,294,788 93	2,294,788 93	"	2,294,788 93	"
	Contributions diverses.					
Contributions directes.	Contribution des patentes	310,570 83	310,570 83	"	310,570 83	"
Contributions indirectes.	Droit de licence sur la fabrication et la vente des boissons.	388,623 40	388,623 40	"	388,623 40	"
	Droit de licence sur la fabrication et la vente des tabacs	34,053 00	34,053 00	"	34,053 00	"
	Produit de la vente des poudres à feu	213,916 75	213,916 75	"	213,916 75	"
Contributions arabes.	Hockor. (Loyer des terres occupées par les tribus nomades.)	577,922 77	577,922 77	"	577,922 77	"
	Achour. (Impôt sur les grains.)	1,377,964 95	1,377,964 95	"	1,377,964 95	"
	Zekkat. (Impôt sur les bestiaux.)	614,438 00	614,438 00	"	614,438 00	"
	Lezma. (Impôt payé par les tribus du désert.)	1,016,369 54	1,016,369 54	"	1,016,369 54	"
	Eussa. (Autre impôt payé par les tribus du désert.)	12,150 00	12,150 00	"	12,150 00	"
	A REPORTER	4,546,009 24	4,546,009 24	"	4,546,009 24	"

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite des *Produits et Revenus de l'Algérie.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1849.)

Suite de l'EXERCICE 1849.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS constatés à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1850.	Opérations de l'année 1850. Rece es.	Opérations de l'année 1850. Annulations de recettes.	Montant net des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
REPORT	1,233,198f 89c	855,092f 91c	378,105f 98c	"	1,233,198f 89c	"
Suite des *Contributions diverses.*						
Produits divers. Droits de vérification des poids et mesures	14,063 65	14,235 68	"	172f 03c	14,063 65	"
Prix des estampilles perdues	18 50	18 50	"	"	18 50	"
Timbre des expéditions et quittances	6,651 40	6,482 50	168 90	"	6,651 40	"
Recouvrement de frais de poursuites et d'instances	3,141 73	2,714 73	427 00	"	3,141 73	"
Produits des ventes de chevaux de soumission et d'investiture	1,500 00	"	1,500 00	"	1,500 00	"
Recettes accidentelles	258 57	258 57	"	"	258 57	"
Produit de diverses origines. Contributions extraordinaires de guerre	2,400 00	"	2,400 00	"	2,400 00	"
Produits à répartir, amendes et confiscat. Sommes reçues par suite de condamnations pécuniaires ou de transactions	4,838 08	4,658 08	180 00	"	4,838 08	"
	1,266,070 82	883,460 97	382,781 88	172 03	1,266,070 82	"
Postes et paquebots à vapeur.						
Produit de la taxe des lettres. (Service ordinaire.)	315,682 60	315,682 60	"	"	315,682 60	"
Droit de 2 p. 0/0 sur les articles d'argent	21,336 72	21,336 72	"	"	95,338 50	"
Prix des places dans les paquebots	95,338 50	95,338 50	"	"	21,336 72	"
Recettes accidentelles	20 00	20 00	"	"	20 00	"
	432,377 82	432,377 82	"	"	432,377 82	"
Prélèvement de 10 p. 0/0 sur les recettes du service local et municipal	179,134 56	179,134 56	"	"	179,134 56	"
Recettes effectuées sur les produits coloniaux de l'exercice 1846 et attribuées au trésor par l'article 133 de l'ordonnance du 2 janvier 1846	261,846 21	261,846 21	"	"	261,846 21	"
RÉCAPITULATION.						
Enregistrement	7,187,881 85	7,299,787 90	107,656 75	219,562 80	7,187,881 85	"
Douanes	2,199,104 32	2,119,943 16	79,161 16	"	2,199,104 32	"
Contributions diverses	1,266,070 82	883,460 97	382,781 88	172 03	1,266,070 82	"
Postes et paquebots à vapeur	432,377 82	432,377 82	"	"	432,377 82	"
Prélèvement de 10 p. 0/0 sur les recettes du service local et municipal	179,134 56	179,134 56	"	"	179,134 56	"
Recettes effectuées sur les produits coloniaux de l'exercice 1846 et attribuées au trésor par l'article 133 de l'ordonnance du 2 janvier 1846	261,846 21	261,846 21	"	"	261,846 21	"
	11,526,415 58	11,176,550 62	569,599 79	219,734 83	11,526,415 58	"
			349,864 96			

(Les développements de ces produits seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1850.)

Suite de l'EXERCICE 1850.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS constatés à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1850. Recettes.	Annulations de recettes.	Montant des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
REPORT	4,546,009f 24c	4,546,009f 24c	"	4,546,009f 24c	"
Suite des *Contributions diverses.*					
Produits divers. Droit de vérification des poids et mesures	16,295 95	16,295 95	"	16,295 95	"
Timbre des expéditions et quittances	7,388 00	7,388 00	"	7,388 00	"
Recouvrement de frais de poursuites et d'instances	2,696 80	2,696 80	"	2,696 80	"
Prix des estampilles perdues	132 30	132 30	"	132 30	"
Produit des ventes de chevaux de soumission et d'investiture	"	"	"	"	"
Produits des droits de succession payés par les Arabes	10,747 12	10,747 12	"	10,747 12	"
Recettes accidentelles	9,738 24	9,738 24	"	9,738 24	"
Produits de différentes origines. Prises sur l'ennemi	28,843 14	28,843 14	"	28,843 14	"
Contributions extraordinaires de guerre	202,843 23	202,843 23	"	202,843 23	"
Produits à répartir, amendes et confiscations. Montant de la vente des objets saisis	2,866 88	2,866 88	"	2,866 88	"
Sommes reçues par suite de condamnations pécuniaires	4,250 96	4,250 96	"	4,250 96	"
	4,831,811 86	4,831,811 86	"	4,831,811 86	"
Postes et paquebots à vapeur.					
Produit de la taxe des lettres. (Service ordinaire)	361,981 98	361,981 98	"	361,981 98	"
Droit de 2 p. 0/0 sur les articles d'argent	22,736 03	22,736 03	"	22,736 03	"
Prix des places dans les paquebots	102,482 00	102,482 00	"	102,482 00	"
Recettes accidentelles	239 39	239 39	"	239 39	"
	487,439 40	487,439 40	"	487,439 40	"
Prélèvement de 10 pour 0/0 sur les recettes du service local et municipal	521,948 85	521,948 85	"	521,948 85	"
Recettes effectuées sur les produits coloniaux de l'exercice 1848 et attribuées au trésor par l'article 133 de l'ordonnance du 2 janvier 1846	2,070,546 33	2,070,546 33	"	2,070,546 33	"
RÉCAPITULATION.					
Enregistrement, timbre et domaines	2,644,132 39	2,686,080 04	41,947 65	2,644,132 39	"
Douanes	2,294,788 93	2,294,788 93	"	2,294,788 93	"
Contributions diverses	4,831,811 86	4,831,811 86	"	4,831,811 86	"
Postes et paquebots à vapeur	487,439 40	487,439 40	"	487,439 40	"
Prélèvement de 10 pour 0/0 sur les recettes du service local et municipal	521,948 85	521,948 85	"	521,948 85	"
Recettes effectuées sur les produits coloniaux de l'exercice 1848 et attribuées au trésor par l'article 133 de l'ordonnance du 2 janvier 1846	2,070,546 33	2,070,546 33	"	2,070,546 33	"
	12,850,667 76	12,892,615 41	41,947 65	12,850,667 76	"
		12,850,667 76			

Suite des CONTRIBUTIONS

Produits divers

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1849.)

EXERCICE 1849.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1850.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1859. Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1859. Annulations de recettes.	MONTANT net des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Bénéfice sur la fabrication des monnaies et la vente des médailles. (Voir le compte du service des monnaies, page 604.)	86,393 27	82,942 21	40,114 07	36,663 01	86,393 27	"
Produit des mines. — Redevances fixes et proportionnelles	377,011 06	208,016 25	168,994 81	"	377,011 06	"
Produit des mines. — Produits extraordinaires	7,950 00	3,825 00	4,125 00	"	7,950 00	"
Droits de vérification des poids et mesures	1,087,201 54	624,680 92	462,520 62	"	1,087,201 54	"
Produit de la taxe des brevets d'invention	367,680 00	367,680 00	"	"	367,680 00	"
Solde non employé du fonds commun des chancelleries consulaires pour l'exercice 1846	63,018 58	63,018 58	"	"	63,018 58	"
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires	566,053 92	497,338 49	68,715 43	"	566,053 92	"
Produits éventuels départementaux appartenant à l'instruction primaire	7,056 45	7,056 45	"	"	7,056 45	"
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires. — École polytechnique	199,899 55	147,897 47	52,002 08	"	199,899 55	"
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires. — École spéciale militaire de Saint-Cyr	221,910 88	175,556 49	46,354 39	"	221,910 88	"
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires. — Collége militaire de la Flèche	31,733 78	22,944 57	8,789 21	"	31,733 78	"
Recouvrement de frais d'entretien d'élèves à l'école de cavalerie de Saumur	34,600 00	34,600 00	"	"	34,600 00	"
Pensions des élèves de l'école navale de Brest	82,512 50	82,075 00	437 50	"	82,512 50	"
Versement fait au trésor du produit de la retenue de 3 p. 0/0 au profit de la caisse des invalides, sur les anciens marchés dont l'exécution s'est prolongée pendant l'année 1849	74,767 85	74,767 85	"	"	74,767 85	"
Retenue de 2 p. 0/0 pour l'hôtel des invalides — sur les dépenses du personnel de la guerre	934,887 38	880,431 75	54,468 38	12 75	934,887 38	"
Retenue de 2 p. 0/0 pour l'hôtel des invalides — sur la solde des offiers de la garde municipale et des sapeurs pompiers de Paris.	858 37	858 37	"	"	858 37	"
Pensions des marins admis à l'hôtel des invalides de la guerre	32,447 72	32,447 72	"	"	32,447 72	"
Revenus de divers établissements spéciaux. — Écoles vétérinaires	175,241 00	133,553 50	41,687 50	"	175,241 00	"
Revenus de divers établissements spéciaux. — Écoles des arts et métiers	177,144 90	153,047 78	24,097 12	"	177,144 90	"
Revenus de divers établissements spéciaux. — Lazarets et établissements sanitaires	162,735 12	162,735 12	"	"	162,735 12	"
Revenus de divers établissements spéciaux. — Écoles régionales	9,091 75	"	9,091 75	"	9,091 75	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838. — Produits de compensations de valeurs données en payement de dépenses des budgets; Reversements de fonds sur les dépenses des ministères; Prix de denrées et d'objets sortant des magasins du Gouvernement; Remboursement de premières mises d'habillement par les militaires remplacés; Remboursement de prix de journées d'hôpitaux; Remboursement d'effets perdus ou dégradés par des militaires; Remplacement de moins-value de mobilier	37,445 86	829 56	36,616 30	"	37,445 86	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838. — Produits de compensations de valeurs données en payement de dépenses des budgets; Reversements de fonds sur les dépenses des ministères; Prix de denrées et d'objets sortant des magasins du Gouvernement; Remboursement de premières mises d'habillement par les militaires remplacés; Remboursement de prix de journées d'hôpitaux; Remboursement d'effets perdus ou dégradés par des militaires; Remplacement de moins-value de mobilier	1,991,475 09	4,397,894 03	380,000 09	2,786,419 03	1,991,475 09	"
Produit de vente de cartes des dépôts — de la guerre	9,504 67	9,504 67	"	"	9,504 67	"
Produit de vente de cartes des dépôts — de la marine	31,904 97	15,421 51	16,483 46	"	31,904 97	"
Valeur, au prix de revient, des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — au département de la guerre	797,525 80	"	797,525 80	"	797,525 80	"
Valeur, au prix de revient, des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — au département de la marine	279,456 03	"	279,456 03	"	279,456 03	"
Valeur, au prix de revient, des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — ——— des finances	2,274,700 14	"	2,274,700 14	"	2,274,700 14	"
Produit d'ateliers de condamnés et pénitenciers militaires	68,654 32	68,144 13	510 19	"	68,654 32	"
Versements des compagnies de chemins de fer pour remboursement de frais de police et de surveillance	40,455 77	40,455 77	"	"	40,455 77	"
Bénéfices de la caisse des dépôts et consignations pendant l'année 1849.	1,611,650 04	1,611,650 04	"	"	1,611,650 04	"
Recouvrements sur prêts faits, en 1830, au commerce et à l'industrie	88,038 13	88,038 13	"	"	88,038 13	"
Versements des sociétés et agences tontinières pour remboursement de frais de surveillance	34,000 00	33,500 00	500 00	"	34,000 00	"
Versements des associations ouvrières pour remboursement de frais de surveillance	9,809 80	9,809 80	"	"	9,809 80	"
Prix du bail du chemin de fer de Montpellier à Nîmes	308,972 60	308,972 60	"	"	308,972 60	"
Produit des chemins de fer exploités par l'État — Paris à Chartres	627,000 00	627,000 00	"	"	627,000 00	"
Produit des chemins de fer exploités par l'État — Paris à Lyon	2,463,515 66	2,294,021 73	169,493 93	"	2,463,515 66	"
A REPORTER	15,374,304 50	13,260,715 49	4,936,683 80	2,823,094 79	15,374,304 50	"

ET REVENUS PUBLICS.

du budget.

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1850.)

EXERCICE 1850.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1850. Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1850. Annulations de recettes.	Montant net des recettes.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Bénéfice sur la fabrication des monnaies et la vente des médailles. (Voir le compte du service des monnaies, page 605.)	155,986 52	1,452,942 31	1,296,955 79	155,986 52	"
Produit des mines — Redevances fixes et proportionnelles	596,670 40	443,696 67	"	443,696 67	152,973 73
Produit des mines — Produits extraordinaires	10,385 00	7,510 00	"	7,510 00	2,875 00
Droit de vérification des poids et mesures	1,124,392 74	692,195 23	"	692,195 23	432,197 51
Produit de la taxe des brevets d'invention	446,740 00	446,740 00	"	446,740 00	"
Solde non employé du fonds commun des chancelleries consulaires pour l'exercice 1846	26,365 24	26,365 24	"	26,365 24	"
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires	456,491 64	456,567 29	75 65	456,491 64	"
Produits éventuels départementaux appartenant à l'instruction primaire	"	"	"	"	"
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires. — École polytechnique	138,666 41	129,749 76	"	129 749 76	8,916 65
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires. — École spéciale militaire de Saint-Cyr	304,763 66	173,878 09	"	173,878 09	130,885 57
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires. — Collége militaire de la Flèche	38,657 75	24,495 28	"	24,495 28	14,162 47
Recouvrement de frais d'entretien d'élèves à l'école de cavalerie de Saumur.	45,600 00	45,600 00	"	45,600 00	"
Pensions des élèves de l'école navale de Brest	65,935 14	65,410 14	"	65,410 14	525 00
Retenue de 2 p. 0/0 sur la solde des officiers de l'armée de terre	935,000 00	866,188 51	"	866,188 51	68,811 49
Pensions de marins admis à l'hôtel des invalides de la guerre	48,000 00	48,004 10	"	43,004 10	4,995 90
Retenue de 2 p. 0/0 sur la solde des officiers de la garde républicaine et des sapeurs-pompiers de la ville de Paris	7,100 00	443 94	"	443 94	6,656 06
Portion des dépenses de la garde républicaine remboursée à l'État par la ville de Paris	1,259,873 00	856,451 06	"	856,451 06	403,421 94
Versement à faire au trésor du produit de la retenue de 3 p. 0/0 au profit de la caisse des invalides de la marine sur les anciens marchés dont l'exécution longée pendant l'année 1850	13,332 45	13,332 45	"	13,332 45	"
Revenus de divers établissements spéciaux — Écoles vétérinaires	302,297 84	215,852 01	"	215,852 01	86,445 83
Revenus de divers établissements spéciaux — Écoles des arts et métiers	169,110 25	144,581 88	"	144,581 88	24,528 37
Revenus de divers établissements spéciaux — Lazarets et établissements sanitaires	168,031 43	168,031 43	"	168,031 43	"
Revenus de divers établissements spéciaux — Écoles régionales	41,697 00	28,260 41	"	28,260 41	13,436 59
Produits provenant des ministères et recettes attribuées au trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838, portant règlement général sur la comptabilité publique — Produits de compensations de valeurs données en payement de dépenses publiques	159,952 57	159,952 57	"	159,952 57	"
Produits provenant des ministères et recettes attribuées au trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838, portant règlement général sur la comptabilité publique — Reversements de fonds sur les dépenses des ministères; Prix de denrées et d'objets sortant des magasins du Gouvernement; Indemnités pour remplacement de militaires; Remboursem^t de prix de journées d'hôpitaux; Remplacement d'effets perdus ou dégradés par des militaires; Remplacement de moins-value de mobilier	4,006,583 19	6,580,640 53	2,574,057 34	4,006,583 19	"
Produit de vente de cartes des dépôts — de la guerre	28,733 14	17,342 20	"	17,342 20	11,390 94
Produit de vente de cartes des dépôts — de la marine	14,992 64	11,207 46	"	11,207 46	3,785 18
Valeur, au prix de revient, fixé par le budget, des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — au département de la guerre	951,575 00	"	"	"	951,575 00
Valeur, au prix de revient, fixé par le budget, des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — ——— de la marine	311,581 00	"	"	"	311,581 00
Valeur, au prix de revient, fixé par le budget, des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — ——— des finances	3,155,000 00	"	"	"	3,155,000 00
Ateliers de condamnés et pénitenciers militaires	83,760 54	83,760 54	"	83,760 54	"
Versement de compagnies de chemins de fer pour remboursement de frais divers mis à leur charge	350,000 00	"	"	"	350,000 00
Versem^ts des sociétés et agences tontinières pour rembours^t de frais de surveill^ce	33,000 00	33,000 00	"	33,000 00	"
Versements des associations ouvrières pour *idem*	15,069 06	15,069 06	"	15,069 06	"
Bénéfices réalisés par la caisse des dépôts et consignations pour l'année 1850	3,260,998 94	3,260,998 94	"	3,260,998 94	"
Recouvrements sur prêts faits, en 1830, au commerce et à l'industrie	123,547 25	123,547 25	"	123,547 25	"
Recettes sur débets de comptables et créances litigieuses non compris dans l'actif de l'administration des finances	34,731 53	34,731 53	"	34,731 53	"
Recettes sur divers débets poursuivis par l'agence et non compris dans l'actif de l'administration des finances	479,410 55	509,302 03	29,891 48	479,410 55	
A REPORTER	19,364,031 88	17,130,847 91	3,900,980 26	13,229,867 65	6,134,164 23

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite des *Produits divers du budget.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1849.)

Suite de l'EXERCICE 1849.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1850.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1850. — Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1850. — Annulations de recettes.	MONTANT net des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
REPORT	15,374,304f 50c	13,260,715f 49c	4,936,683f 80c	2,823,094f 79c	15,374,304f 50c	"
Recettes sur les débets de comptables et créances litigieuses, non compris dans l'actif de l'administration des finances	26,892 32	27,076 46	"	184 14	26,892 32	"
Recettes sur divers débets poursuivis par l'agence judiciaire du trésor, et non compris dans l'actif de l'administration des finances	279,251 36	278,251 36	1,000 00	"	279,251 36	"
Dépôts d'argent dans les caisses des agents des postes, acquis au trésor pour cause de déchéance. (Loi du 31 janvier 1833.)	14,864 03	14,864 03	"	"	14,864 03	"
Versements des compagnies de chemins de fer, en capital intérêts sur avances à elles faites par le trésor	"	"	"	"	"	"
Fonds versés par des départements, des communes et des particuliers pour concourir à l'exécution de travaux publics	136,876 17	99,178 54	47,697 63	10,000 00	136,876 17	"
Excédant disponible des recettes sur les dépenses du service de l'Imprimerie nationale pour l'exercice 1849	5,231 59	"	5,231 59	"	5,231 59	"
Produit du travail des détenus dans les maisons centrales de force et de correction	1,241,510 22	862,785 12	378,725 10	"	1,241,510 22	"
Recouvrements d'avances faites aux comptoirs nationaux d'escompte	1,198,579 77	1,198,579 77	"	"	1,198,579 77	"
Retenues pour cause de cumul. (Décret du 12 août 1848.)	333,341 82	293,983 92	39,378 90	21 00	333,341 82	"
Dons patriotiques	68,740 65	68,740 65	"	"	68,740 65	"
Intérêts et arrérages des valeurs provenant des caisses d'épargne qui ont été versées au Trésor	2,682,678 53	2,682,678 53	"	"	2,682,678 53	"
Arrérages d'une inscription de rente provenant de la liquidation de l'ancienne compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon	80,000 00	80,000 00	"	"	80,000 00	"
Portion des dépenses de la garde républicaine remboursée à l'État par la ville de Paris	1,038,186 24	1,038,186 24	"	"	1,038,186 24	"
Produit des musées nationaux	10,094 94	10,094 94	"	"	10,094 94	"
Produit des manufactures nationales	79,583 58	"	79,583 58	"	79,583 58	"
Recettes de différentes origines. — Retenues sur pensions et traitements	21,694 46	21,708 36	"	13 90	21,694 46	"
Fonds provenant d'ordonnances restées sans emploi	1,493 69	1,493 69	"	"	1,493 69	"
Recettes sur droits de permis de chasse non délivrés ou réclamés	280 00	280 00	"	"	280 00	"
Prix de vente de documents publiés par ordre du Gouvernement	2,895 90	2,895 90	"	"	2,895 90	"
Produit de vacances de gestions de perceptions	117,842 64	117,874 67	"	32 03	117,842 64	"
Droits perçus pour récépissés de marchandises déposées dans les magasins généraux agréés par l'État	3,479 30	3,479 30	"	"	3,479 30	"
Redevance de la vallée d'Andorre	2,400 00	2,400 00	"	"	2,400 00	"
Excédant de recouvrem^ts sur les contrib^ons directes de l'exerc. 1849	59,668 38	59,668 38	"	"	59,668 38	"
Recouvrements sur prêts faits aux associations ouvrières — en capital 2,000f 00c; en intérêts 2,151 98	4,151 98	4,151 98	"	"	4,151 98	"
Fonds avancés pour dépenses cadastrales	919 29	"	919 29	"	919 29	"
Fonds provenant de l'ancien domaine extraordinaire	"	"	"	"	"	"
Produit de la vente des écharpes et étoffes provenant de la fabrique de Lyon	19,847 81	14,160 68	5,687 13	"	19,847 81	"
Recettes sur exercices clos	113,900 02	112,461 47	1,438 55	"	113,900 02	"
Recettes à divers titres	1,719,229 55	1,665,981 31	258,836 37	205,588 13	1,719,229 55	"
Recettes faites en atténuation des frais de service et de négociations	"	"	274,494 07	274,494 07	"	"
Recettes applicables au compte du service de trésorerie	"	"	"	"	"	"
TOTAL des produits divers de l'exercice 1849	24,637,938 74	21,921,690 79	6,029,676 01	3,313,428 06	24,637,938 74	"
			2,716,247f 95c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1850.)

Suite de l'EXERCICE 1850.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. — OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1850. — Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1850. — Annulations de recettes.	Montant net des recettes.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
REPORT	19,364,031f 88c	17,130,847f 91c	3,900,980f 26c	13,229,867f 65c	6,134,164f 23c
Dépôts d'argent dans les caisses des agents des postes, acquis au trésor pour cause de déchéance. (Loi du 31 janvier 1833.)	14,999 52	14,999 52	"	14,999 52	"
Versements des compagnies de chemins de fer, en capital et en intérêts, sur prêts à elles faits par le trésor	"	"	"	"	"
Fonds à verser par des départements, des communes et des particuliers pour concourir, avec ceux de l'État, à l'exécution de travaux publics	89,851 74	129,851 74	40,000 00	89,851 74	"
Excédant disponible des recettes sur les dépenses du service de l'Imprimerie nationale	156,632 00	"	"	"	156,632 00
Produit divers des maisons centrales de force et de correction	1,215,338 88	1,215,338 88	"	1,215,338 88	"
Prix du bail du chemin de fer de Montpellier à Nîmes	475,860 73	475,860 73	"	475,860 73	"
Produit des manufactures nationales	"	"	"	"	"
Produits divers des musées nationaux	26,837 33	26,837 33	"	26,837 33	"
Produit des chemins de fer exploités par l'État — Paris à Chartres	1,919,679 63	1,853,136 13	"	1,853,136 13	66,543 50
Produit des chemins de fer exploités par l'État — Paris à Lyon	7,959,400 25	7,059,577 93	"	7,059,577 93	899,822 32
Versement des masses d'entretien. (Ministère de la guerre.)	1,000,000 00	866,100 00	"	866,100 00	133,900 00
Fonds avancés pour les dépenses cadastrales	6,100 42	6,100 42	"	6,100 42	"
Recouvrements des avances faites aux comptoirs nationaux d'escompte	1,356,843 56	1,356,843 56	"	1,356,843 56	"
Retenues par suite du cumul. (Décret du 12 août 1848.)	305,912 34	306,161 70	249 36	305,912 34	"
Recouvrement d'avances faites à l'industrie des meubles et des bronzes. (Décret du 1er septembre 1848.)	400,000 00	400,000 00	"	400,000 00	"
Recettes de différentes origines. — Excédant de recouvrement sur les contributions directes de l'exercice 1850	139,730 29	139,866 85	136 56	139,730 29	"
Fonds provenant d'ordonnances de non-valeurs restées sans emploi	1,672 63	1,672 63	"	1,672 63	"
Retenues sur traitements et pensions	39,198 69	39,782 99	584 30	39,198 69	"
Recettes sur permis de chasse non réclamés	2,317 00	2,317 00	"	2,317 00	"
Prix de vente de documents publiés par ordre du Gouvernement	11,131 08	11,131 08	"	11,131 08	"
Produit de vacances de gestions de perceptions	119,587 54	119,587 54	"	119,587 54	"
Droits de récépissés de marchandises déposées dans les magasins généraux agréés par l'État	1,982 20	1,982 20	"	1,982 20	"
Redevance de la vallée d'Andorre	960 00	960 00	"	960 00	"
Produit de la vente des écharpes et étoffes provenant de la fabrique de Lyon	1,524 10	1,524 10	"	1,524 10	"
Recouvrement sur le prêt fait aux associations ouvrières en capital et en intérêts	59,402 79	459,402 79	400,000 00	59,402 79	"
Contingent de diverses villes pour travaux de casernement	5,000 00	5,000 00	"	5,000 00	"
Frais de surveillance des télégraphes électriques	12,729 00	12,729 00	"	12,729 00	"
Portion des dépenses du corps des sapeurs-pompiers remboursée à l'État par la ville de Paris	791 65	2,691 65	1,900 00	791 65	"
Fonds provenant de l'ancien domaine extraordinaire	"	93,819 79	93,819 79	"	"
Dons patriotiques	752 55	752 55	"	752 55	"
Recettes sur exercices clos	27,891 55	27,891 55	"	27,891 55	"
Recettes à divers titres	272,787 27	408,544 00	135,756 73	272,787 27	"
Recettes faites en atténuation de frais de service et de négociations	"	2,779,612 88	2,779,612 88	"	"
Recettes applicables aux comptes du service de trésorerie	"	199,976 89	199,976 89	"	"
	34,988,946 62	35,150,901 34	7,553,016 77	27,597,884 57	7,391,062 05
		27,597,884 57			

Suite des CONTRIBUTIONS

Résumé spécial pour les

EXERCICE 1849.

DÉSIGNATION DES IMPOTS ET REVENUS.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1850.	PENDANT l'année 1850.	TOTAL.
ENREGISTREMENT ET TIMBRE.			
Droit d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques, etc.	184,397,951f 75c	1,074,414f 98c	185,472,366f 73c
Droit de timbre	32,735,099 00	4,326 94	32,739,425 94
DOUANES ET SELS.			
Droits de douanes à l'importation. — Marchandises diverses	82,980,060 44	"	82,980,060 44
Droits de douanes à l'importation. — Sucres des colonies françaises	30,753,845 74	"	30,753,845 74
Droits de douanes à l'importation. — Sucres étrangers	14,122,375 50	"	14,122,375 50
Droits de douanes à l'exportation	2,466,776 42	"	2,466,776 42
Droits de navigation	2,528,624 60	"	2,528,624 60
Droits et produits divers de douanes	2,714,999 07	6,497 40	2,721,496 47
Taxe de consommation des sels, perçue dans le rayon des douanes	27,257,100 87	"	27,257,100 87
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.			
Droits sur les boissons	92,380,047 43	2,134,190 05	94,514,237 48
Taxe de consommation des sels, perçue hors du rayon des douanes	6,107,846 26	"	6,107,846 26
Droits de fabrication sur les sucres indigènes	23,663,412 89	1,019,772 43	24,683,185 32
Droits divers et recettes à différents titres	35,409,197 75	1,605,471 08	37,014,668 83
Produit de la vente des tabacs	117,133,114 02	3,422 29	117,136,536 31
Produit de la vente des poudres à feu	5,745,915 20	3,587 58	5,749,502 78
PRODUITS DES POSTES.			
Produit de la taxe des lettres	36,582,008 89	"	36,582,008 89
Droit de 5 p. 0/0 sur les envois d'argent	1,094,427 78	"	1,094,427 78
Droit sur le transport des matières d'or et d'argent sur les paquebots de la Méditerranée	517,385 25	25 10	517,410 35
Produit des places dans les malles-postes	1,472,985 80	1,765 40	1,474,751 20
Produit des places dans les paquebots	1,431,042 43	28,931 00	1,459,973 43
Droit de transit des correspondances étrangères	432,351 13	343,591 33	775,942 46
Recettes à différents titres	39,850 65	1,764 30	41,614 95
	701,966,418 87	6,227,759 88	708,194,178 75

RÉSUMÉ.

Enregistrement et timbre	217,133,050 75	1,078,741 92	218,211,792 67
Douanes et sels	162,823,782 64	6,497 40	162,830,280 04
Contributions indirectes	280,439,533 55	4,766,443 43	285,205,976 98
Produits des postes	41,570,051 93	376,077 13	41,946,129 06
	701,966,418 87	6,227,759 88	708,194,178 75

ET REVENUS PUBLICS.

impôts et revenus indirects.

EXERCICE 1850.

DÉSIGNATION DES IMPOTS ET REVENUS.	RECOUVREMENTS effectués jusqu'au 31 décembre 1850.	RESTE À RECOUVRER jusqu'à la clôture de l'exercice.	TOTAL.
ENREGISTREMENT ET TIMBRE.			
Droit d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques, etc.	199,326,726f 96c	8,571,134f 96c	207,897,861f 92c
Droit de timbre	39,836,618 90	14,806 24	39,851,425 14
DOUANES ET SELS.			
Droits de douanes à l'importation. — Marchandises diverses	82,982,053 34	"	82,982,053 34
Droits de douanes à l'importation. — Sucres des colonies françaises	23,860,825 93	"	23,860,825 93
Droits de douanes à l'importation. — Sucres étrangers	17,853,581 95	"	17,853,581 95
Droits de douanes à l'exportation	2,865,592 98	"	2,865,592 98
Droits de navigation	2,708,231 91	"	2,708,231 91
Droits et produits divers de douanes	2.932,828 48	10,000 00	2,942,828 48
Taxe de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes	20,817,808 66	"	20,817,808 66
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.			
Droits sur les boissons	99,256,510 82	1,827,209 33	101,083,720 15
Taxe de consommation des sels perçue hors du rayon des douanes	4,805,239 86	"	4,805,239 86
Droits de fabrication sur les sucres indigènes	30,536,049 56	841,393 34	31,377,442 90
Droits divers et recettes à différents titres	39,851,228 52	5,111,074 91	44,962,303 43
Produit de la vente des tabacs	122,037,012 15	31,389 51	122,068,401 66
Produit de la vente des poudres à feu	5,904,130 04	35,377 70	5,939,507 74
PRODUITS DES POSTES.			
Produit de la taxe des lettres	38,461,401 61	"	38,461,401 61
Droit de 2 p. 0/0 sur les envois d'argent	1,093,417 70	"	1,093,417 70
Droit de transport de marchandises et des matières d'or et d'argent par les paquebots	476,239 58	"	476,239 58
Produit des places dans les malles-postes	1,121,089 04	1,574 85	1,122.663 89
Produit des places dans les paquebots	1,256,235 90	"	1,256,235 90
Droit de transit des correspondances étrangères	286,085 11	661,928 89	948,014 00
Recettes à différents titres	130,526 55	12,500 50	143,027 05
	738,399,435 55	17,118,390 23	755,517,825 78

RÉSUMÉ.

Enregistrement et timbre	239,163,345 86	8,585,941 20	247,749,287 06
Douanes et sels	154,020,923 25	10,000 00	154,030,923 25
Contributions indirectes	302,390,170 95	7,846,444 79	310,236,615 74
Produits des postes	42,824,995 40	676,004 24	43,500,999 73
	738,399,435 55	17,118,390 23	755,517,825 78

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

État des Recettes faites, en 1850, sur les Droits et Produits constatés de l'Exercice 1851.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1850.	RESTE À RECOUVRER.
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.			
Droits sur les boissons. — Droit de circulation sur les vins, cidres, poirés, hydromels, eaux-de-vie, etc...	69f 69c	69f 69c	"
—— de détail et de consommation sur les vins, cidres, poirés, hydromels, etc.	2,792 61	2,792 61	"
—— général de consommation sur l'alcool et autres liquides spiritueux.....	"	"	"
—— d'entrée sur les vins, cidres, etc.....	128 34	128 34	"
Taxe unique aux entrées.....	66 37	66 37	"
Droit de fabrication sur les bières.....	158 59	158 59	"
	3,215 60	3,215 60	"
Droit de fabrication sur les sucres indigènes.....	1,538 68	1,538 68	"
Droits divers et recettes à différents titres. — Licences accordées aux brasseurs, bouilleurs, distillateurs, etc.....	368 03	368 03	"
Licences aux entrepreneurs de voitures publiques.....	2 20	2 20	"
Navigation sur les rivières et canaux non soumissionnés.....	5 95	5 95	"
Voitures publiques, estampilles et 10e du prix de transport des marchandises.	1,293 32	1,293 32	"
Recettes accessoires des canaux soumissionnés.....	790 40	790 40	"
Timbres.....	0 30	0 30	"
Cartes à jouer.....	"	"	"
Dixième du produit des octrois.....	10,960 50	10,960 50	"
Abonnement pour traitement d'employés (service de l'octroi).....	"	"	"
Prélèvement sur les communes pour frais de casernement.....	11,686 26	11,686 26	"
Recettes extraordinaires.....	"	"	"
Produit des amendes et confiscations.....	3 15	3 15	"
Recouvrements d'avances pour divers services — Sur les communes. — Abonnement pour frais d'impressions...	611 16	611 16	"
TABACS.			
Produit de la vente des tabacs.....	"	"	"
POUDRES À FEU.			
Produit de la vente des poudres.....	35 00	35 00	"
TOTAL.....	30,510 55	30,510 55	"

Développement, par classe de comptables et par département, de l'ensemble des recouvrements effectués pendant l'année 1850.

DÉPARTEMENTS.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes et des chemins de fer.	DIRECTEURS des POSTES.	RECEVEURS GÉNÉRAUX des finances.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC. (Produits divers.)	TOTAL.
Ain.....	2,093,046f 01c	117,249f 16c	1,508,708f 02c	220,373f 43c	3,523,002f 40c	3,102f 33c	7,465,481f 35c
Aisne.....	4,804,552 82	95,495 48	5,622,487 12	606,105 46	10,083,153 48	9,729 80	21,221,524 16
Allier.....	2,043,293 85	"	1,439,801 92	212,447 97	4,345,007 07	3,982 27	8,044,533 08
Alpes (Basses-).....	798,038 83	21,846 98	678,217 40	90,332 39	1,648,828 06	2,110 92	3,239,374 58
Alpes (Hautes-).....	610,202 47	33,996 27	577,067 13	67,235 16	1,344,127 15	5,623 00	2,638,251 18
Ardèche.....	1,732,252 08	"	1,300,809 23	203,113 65	2,830,148 47	680 12	6,067,003 55
Ardennes.....	2,632,440 15	521,464 85	2,213,910 56	355,004 08	5,003,706 62	11,324 07	10,737,850 33
Ariége.....	864,708 27	18,327 96	668,943 88	102,034 70	1,886,332 95	1,792 80	3,542,140 56
Aube.....	2,405,723 14	"	1,692,614 69	280,649 09	4,424,022 80	1,964 52	8,804,974 24
Aude.....	1,546,458 62	1,300,827 66	1,070,041 69	203,433 89	4,735,067 33	4,388 89	8,860,218 08
Aveyron.....	1,818,761 94	"	1,001,940 69	163,964 27	3,610,721 54	1,892 10	6,597,280 54
Bouches-du-Rhône...	5,333,068 85	33,798,733 64	7,034,221 64	2,959,359 84	7,093,135 09	18,011 92	56,236,530 98
Calvados.....	4,380,093 48	1,805,058 68	3,690,417 16	604,091 31	9,892,846 98	5,093 19	20,377,600 80
Cantal.....	1,265,624 86	"	887,356 15	111,827 63	2,643,601 94	659 54	4,909,070 12
Charente.....	2,421,580 16	"	1,323,489 83	255,533 55	4,707,691 26	2,336 71	8,710,631 51
Charente-Inférieure..	3,058,057 80	2,114,782 17	2,083,909 56	388,652 26	6,514,727 81	12,208 76	14,172,338 36
Cher.....	1,788,657 04	"	1,864,595 11	219,479 65	3,328,045 13	4,806 42	7,205,583 35
Corrèze.....	1,332,340 26	"	1,027,864 66	113,465 26	2,154,584 68	1,681 40	4,629,936 26
Corse.....	370,851 75	385,155 84	"	116,330 48	811,328 83	11,794 05	1,695,460 95
Côte-d'Or.....	3,356,502 86	"	4,129,933 40	470,565 06	7,711,506 04	8,844 28	15,677,351 64
Côtes-du-Nord.....	1,843,912 03	552,510 00	4,089,443 31	223,379 04	4,362,198 28	2,656 50	11,074,099 16
Creuse.....	1,117,277 48	"	917,481 38	106,126 38	1,799,088 53	972 93	3,940,946 70
Dordogne.....	2,148,162 98	"	1,463,244 30	238,545 51	5,202,236 15	2,985 50	9,055,174 44
Doubs.....	2,203,485 19	355,618 61	2,460,565 25	343,512 01	3,593,864 28	12,309 95	8,969,355 29
Drôme.....	2,171,729 49	"	1,622,338 84	252,305 45	3,646,165 81	6,128 79	7,698,668 38
Eure.....	4,010,807 64	"	2,821,015 01	461,156 70	8,995,430 01	3,971 63	16,292,380 99
Eure-et-Loir.....	2,614,324 04	"	2,280,513 08	290,426 60	5,827,793 58	3,669 45	11,016,726 75
Finistère.....	1,935,723 02	1,075,157 22	5,349,639 44	286,444 02	4,305,402 34	8,437 67	12,960,803 71
Gard.....	2,833,708 07	969,526 93	2,812,369 86	399,115 41	5,688,839 30	8,899 32	12,712,458 89
Garonne (Haute-)...	3,428,978 44	572,122 66	3,068,250 90	588,317 59	6,586,476 77	15,294 18	14,259,440 54
Gers.....	1,819,876 11	"	782,881 20	182,595 37	4,056,390 16	3,524 49	6,845,267 33
Gironde.....	5,035,416 77	12,905,849 12	5,768,372 55	1,148,948 41	9,562,928 91	12,055 73	34,433,571 49
Hérault.....	2,871,841 04	1,784,251 57	2,875,414 92	529,195 20	6,492,578 90	13,745 05	14,567,026 68
Ille-et-Vilaine.....	2,466,665 10	975,215 31	4,426,145 41	342,683 19	5,437,797 29	13,528 90	13,662,035 20
Indre.....	1,589,310 38	"	1,032,346 72	177,007 93	3,398,761 58	1,840 96	6,199,267 57
Indre-et-Loire.....	2,415,257 62	"	1,985,408 37	322,187 53	4,846,079 68	4,480 54	9,573,413 74
Isère.....	3,770,587 34	221,496 06	3,158,174 75	446,873 02	6,726,444 37	11,135 54	14,334,711 68
Jura.....	1,952,734 33	100,729 62	2,572,161 15	267,408 61	4,342,987 75	3,130 01	9,239,151 47
Landes.....	954,440 62	"	1,154,224 67	136,514 72	2,032,835 92	950 87	4,278,966 80
Loir-et-Cher.....	1,960,793 95	"	1,511,618 48	233,549 82	3,951,216 59	4,310 20	7,661,489 04
Loire.....	2,341,754 41	"	3,637,419 91	393,170 88	4,826,409 02	5,577 92	11,204,332 14
Loire (Haute-).....	1,291,552 97	"	815,460 48	116,842 61	2,685,046 03	1,379 19	4,910,281 28
Loire-Inférieure.....	2,993,695 51	12,316,551 99	4,374,789 08	446,202 97	5,515,956 47	8,326 55	25,675,523 47
Loiret.....	2,768,599 83	927,925 68	3,042,601 30	388,066 80	6,337,189 29	4,189 42	13,468,572 32
Lot.....	1,028,384 40	"	756,225 52	102,362 14	3,295,655 10	1,672 55	5,184,299 71
Lot-et-Garonne.....	2,138,146 64	"	1,365,085 93	238,983 96	4,959,763 43	1,316 96	8,703,296 92
Lozère.....	646,930 70	"	340,933 31	63,013 29	1,434,339 70	1,076 71	2,486,293 71
Maine-et-Loire.....	3,054,928 62	"	3,807,178 09	389,896 25	6,727,614 95 (A déd.) 3 58	12,749 99	13,992,367 90
Manche.....	3,378,412 69	1,034,353 36	3,497,535 54	424,455 19	7,936,250 84	8,259 54	16,279,263 58
Marne.....	3,612,610 30	"	3,287,052 45	527,185 43	6,683,130 80	5,648 79	14,115,627 77
Marne (Haute-).....	2,054,528 30	"	1,492,534 45	253,823 98	3,713,323 37	5,805 02	7,520,015 12
Mayenne.....	1,884,812 19	"	2,527,147 61	180,039 76	4,058,701 69	1,251 36	8,651,952 61
A REPORTER...	120,995,643 44	74,004,246 82	120,911,904 00	18,264,334 90	247,520,478 94	303,309 30	581,799,917 40

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite du *Développement, par classe de comptables et par département, de l'ensemble des recouvrements effectués pendant l'année 1850.*

DÉPARTEMENTS.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes et des chemins de fer.	DIRECTEURS des POSTES.	RECEVEURS GÉNÉRAUX des finances.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC. (*Produits divers.*)	TOTAL.
REPORT.....	120,995,643f 44c	74,004,246f 82c	120,911,904f 00c	18,264,334f 90c	247,320,478f 94c	303,309f 30c	581,799,917f 40c
Meurthe.....	3,398,690 90	"	4,597,752 87	448,364 90	6,344,173 37	17,558 86	14,806,540 90
Meuse.....	2,545,077 41	23,025 15	1,892,014 93	275,825 38	5,003,186 60	9,832 10	9,748,961 57
Morbihan.....	1,410,934 48	424,851 37	3,576,238 47	194,250 62	3,597,603 65	9,617 23	9,213,495 82
Moselle.....	3,213,574 92	1,411,832 56	3,911,915 24	408,509 84	5,586,863 94	38,808 30	14,571,504 80
Nièvre.....	2,139,748 24	"	1,828,231 99	236,592 01	3,875,944 52	2,188 48	8,082,705 24
Nord.....	8,134,889 75	18,835,185 56	24,566,144 76	1,137,492 27	15,207,781 51	35,786 75	67,917,280 60
Oise.....	4,080,434 05	"	3,597,043 73	437,841 61	9,375,491 40	5,428 51	17,496,239 30
Orne.....	2,969,178 48	"	2,006,198 71	328,750 63	6,305,693 72	1,265 11	11,611,086 65
Pas-de-Calais.....	4,836,291 47	3,092,073 19	9,586,867 48	713,494 97	9,086,861 87	17,339 28	27,332,928 26
Puy-de-Dôme.....	2,882,123 83	"	1,970,431 12	297,988 02	5,948,905 94	6,669 29	11,106,118 20
Pyrénées (Basses-)...	1,864,962 21	1,685,645 03	2,644,140 06	443,540 01	3,038,734 85	12,846 03	9,689,868 19
Pyrénées (Hautes-)..	1,063,605 29	56,382 67	878,668 46	142,406 99	1,628,910 60	5,340 25	3,775,314 26
Pyrénées-Orientales..	845,692 18	281,165 36	840,566 61	137,501 73	1,817,691 67	12,200 44	3,934,817 99
Rhin (Bas-).....	3,848,154 47	2,429,377 17	3,225,290 08	561,065 06	6,727,735 23	32,072 06	16,823,694 07
Rhin (Haut-).....	3,018,780 57	1,511,105 24	3,040,352 01	550,936 67	5,512,152 10	12,700 53	13,646,027 12
Rhône.....	5,731,739 36	2,968,733 75	9,316,622 64	1,301,112 44	8,537,781 82	33,731 21	27,889,721 22
Saône (Haute-).....	2,438,694 14	"	2,465,344 13	255,642 68	3,809,046 13	2,263 77	8,970,990 85
Saône-et-Loire.....	3,001,164 64	"	3,968,377 18	412,102 37	7,236,689 56	3,981 13	14,622,314 88
Sarthe.....	2,714,418 15	"	2,664,846 12	312,200 95	5,956,101 22	3,598 10	11,651,164 54
Seine.....	33,517,939 45	12,109,472 50	67,578,875 85	10,659,397 28	39,208,839 94	"	163,074,525 02
Seine-Inférieure.....	6,024,319 57	32,822,766 04	10,077,733 29	1,556,409 66	16,438,519 29	12,738 63	66,932,486 48
Seine-et-Marne.....	7,261,320 10	"	3,239,088 21	455,997 02	8,826,724 79	11,969 40	19,795,099 52
Seine-et-Oise.....	3,545,324 13	"	5,942,964 14	808,780 04	11,479,850 16	21,783 65	21,798,702 12
Sèvres (Deux-).....	1,531,204 97	"	1,159,499 88	160,863 81	3,709,788 84	3,688 04	6,565,045 54
Somme.....	4,327,085 18	1,546,048 89	3,916,642 08	514,550 47	9,122,108 61	7,275 83	19,433,711 06
Tarn.....	1,843,866 17	"	1,071,963 97	170,569 90	4,208,070 24	4,264 34	7,298,734 62
Tarn-et-Garonne....	1,391,654 96	"	894,145 99	128,255 88	3,822,438 79	1,503 86	6,237,399 48
Var.....	2,433,934 93	601,964 28	3,517,277 52	234,235 90	4,279,935 27	15,179 28	11,082,527 18
Vaucluse.....	1,971,733 26	"	2,000,695 53	365,353 57	3,067,120 02	5,303 65	7,410,206 03
Vendée.....	1,613,272 22	391,695 20	1,547,503 90	171,436 53	4,170,557 74	4,461 38	7,898,926 97
Vienne.....	1,888,633 85	"	1,509,259 93	221,977 10	3,651,420 28	4,436 74	7,275,727 90
Vienne (Haute-)....	1,432,883 14	"	1,654,797 05	195,589 36	3,668,303 99	4,879 36	5,956,452 90
Vosges.....	2,334,752 37	"	2,031,156 78	283,495 81	4,870,439 63	1,528 80	9,521,373 39
Yonne.....	2,959,393 69	"	2,612,920 94	364,570 69	5,645,911 24	3,813 61	11,586,610 17
Armée d'italie.....	"	"	"	"	"	229,869 98	229,869 98
	255,210,515 97	154,195,570 78	316,243,475 65	43,151,437 07	487,087,857 47	899,233 28	1,256,788,090 22

Directeurs de la fabrication des monnaies.....	1,454,767 90
Caissier central du trésor public.....	114,525,231 20
Comptables des finances en Algérie.....	14,752,362 29
Agent responsable des virements de comptes.....	71,458,806 30
TOTAL GÉNÉRAL des recouvrements effectués pendant l'année 1850.....	1,458,969,957 91

COMPTE

DES DÉPENSES PUBLIQUES

POUR L'ANNÉE 1850.

NOTE

Sur le Compte des Dépenses publiques.

Dans le compte des contributions et revenus publics qui précède, on a détaillé, par branche principale de revenus, les différentes ressources dont se compose le budget des recettes. Dans le compte des dépenses publiques, on fait connaître, par division principale de services, les diverses natures de dépenses représentant les besoins généraux de l'État. Ces deux comptes servent ainsi de développement au compte des budgets, qui a pour destination de retracer l'exécution des lois annuelles de finances, en opposant les recettes réalisées aux évaluations qui les ont prévues, et les dépenses effectuées aux crédits qui les ont autorisées.

Les dépenses de chaque exercice sont classées dans le compte des dépenses publiques, selon les distributions législatives du budget, savoir :

Dette publique, comprenant les rentes perpétuelles, le fonds d'amortissement, la dette viagère, les pensions, les intérêts de cautionnements et la dette flottante.

Dotations, titre sous lequel sont réunies les dépenses du Pouvoir législatif et exécutif.

Dépenses générales des services publics, divisées par département ministériel et par chapitre.

Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics, présentant la distinction de chaque nature d'impôts.

Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes indiquant les revenus auxquels s'appliquent les dépenses de cette espèce.

Les tableaux du compte des dépenses publiques, formés d'après ces divisions principales, n'énoncent ces dépenses que par chapitre spécial du budget. Pour les détails par article, ainsi que pour les développements administratifs que comporte chaque nature de service, il est nécessaire de se reporter aux comptes que les ministres ordonnateurs publient pour justifier l'emploi des fonds mis à leur disposition par la loi de finances.

Chacun de ces tableaux fait connaître :

Les dépenses résultant des services faits, c'est-à-dire les droits constatés à la charge de l'État et au profit de ses créanciers;

Les payements effectués sur les ordonnances des ministres, avec la distinction de l'année pendant laquelle ils ont eu lieu;

Les annulations de payements constatés pour fonds reversés dans les caisses du Trésor public, d'après les ordres des ministres, pour remboursements d'avances concernant d'autres ministères, et pour changements d'imputation dont la cour des comptes est appelée à reconnaître la régularité;

Enfin les dépenses qui sont restées à payer, soit à la clôture de l'exercice expiré, soit à la fin de la première année de l'exercice courant.

Le compte des dépenses publiques est précédé d'un tableau général, qui récapitule les développements placés à la suite, pour chaque branche de service, et dont on va résumer les résultats par exercice.

Il contient, en outre, le développement, par département et par classe de comptables, des payements effectués pendant la gestion sur les divers exercices en cours d'exécution. Les détails, par lieu d'ordonnancement, des dépenses de chaque ministère, selon les circonscriptions spéciales des services, se trouvent dans les comptes définitifs que les départements ministériels publient en clôture d'exercice.

Note sur le Compte des Dépenses publiques.

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1849.

Les dépenses constatées par les ministres, à la charge de cet exercice, se sont élevées à 1,631,112,629 fr. 41 cent.

SAVOIR :

Dette inscrite	396,934,708f 69c
Fonds d'amortissement	64,454,167 00
Dotations	9,246,747 11
Dépenses générales des services publics	923,152,075 23
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts	145,070,346 74
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	92,254,584 64
TOTAL	1,631,112,629 41

Sur cette somme, il a été payé par le Trésor public, antérieurement au 1er janvier 1850		1,386,951,882f 83c	
Pendant l'année 1850	251,381,596f 61c		
A déduire les annulations résultant des reversements de fonds, des recouvrements d'avances et des changements d'imputation	18,731,205 22		
		232,650,391 39	
			1,619,602,274 22
Dépenses restant à payer à la clôture de l'exercice 1849, et qui seront ordonnancées, par les ministres, sur le chapitre spécial ouvert, pour les exercices clos, aux budgets des exercices courants			11,510,355 19

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1850.

Les dépenses liquidées par les ministères ordonnateurs jusqu'au 1er janvier 1851, et celles que l'on présume devoir encore être constatées à la charge de cet exercice, montent à 1,492,133,715 fr. 73 c.

SAVOIR :

Dette inscrite	330,469,756f 10c
Fonds d'amortissement	64,818,825 00
Dotations	10,993,000 00
Dépenses générales des services publics	753,817,260 08
Frais de régie de perception et d'exploitation des impôts	148,228,412 39
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	90,672,564 07
	1,398,999,817 64
Travaux extraordinaires	93,133,898 09
TOTAL à reporter	1,492,133,715 73

Note sur le Compte des dépenses publiques.

REPORT..... 1,492,133,715f 73c

Les payements faits par le Trésor public jusqu'au 1er janvier 1851 ne s'élèvent qu'à la somme de 1,230,884,577 fr. 25 cent.

SAVOIR :

Payements antérieurs au 1er janvier 1850.....		10,164,015f 34c	
Payements de l'année 1850.....	1,230,585,052f 95c		
A déduire les annulations résultant des reversements de fonds, des recouvrements d'avances et des changements d'imputation.....	9,864,491 04		
		1,220,720,561 91	
			1,230,884,577 25
Il restait, par conséquent, à payer au 1er janvier 1851.....			261,249,138 48

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1851.

Les payements faits, par anticipation, sur cet exercice ont eu lieu principalement pour les dépenses du pouvoir exécutif, pour le service des vivres et des fourrages de la guerre, tant en France qu'en Algérie, pour divers services de la marine, et pour l'acquittement d'ordonnances de réimpositions sur les contributions directes, etc. Ils s'élèvent ensemble à 6,290,517 fr. 75 cent.

RÉCAPITULATION DES PAYEMENTS DE L'ANNÉE 1850.

D'après les résultats qui viennent d'être exposés, les payements de toute nature effectués sur les dépenses publiques, pendant l'année 1850, s'élèvent à une somme totale de 1,459,661,471 fr. 05 c.

SAVOIR :

	EXERCICE 1849.	EXERCICE 1850.	EXERCICE 1851.
SERVICE ORDINAIRE.			
Dette inscrite.....	33,342,448f 38c	282,693,562f 19c	"
Fonds d'amortissement.....	"	64,818,825 00	"
Dotations.....	645,747 11	10,304,000 00	50,000f 00c
Dépenses générales des services publics.....	159,062,340 67	589,267,814 89	5,195,450 35
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts..	14,839,868 44	130,020,663 33	"
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes...	24,759,986 79	69,212,076 86	1,045,067 40
	232,650,391 39	1,146,316,942 27	6,290,517 75
SERVICE EXTRAORDINAIRE.			
Dépenses générales des services publics.....	"	74,403,619 64	"
	232,650,391 39	1,220,720,561 91	6,290,517 75
	1,459,661,471 05		

Ces payements sont portés en dépense dans le tableau général des opérations de l'administration des finances de l'année 1850. (V. pag. 33).

DÉPENSES PUBLIQUES.

État général des Droits constatés, des Payements effectués et des Restes à payer sur les Exercices 1849, 1850 et 1851, au 1er janvier 1851.

PAGES de renvoi aux états de développement.	NATURE DES DÉPENSES.	DROITS CONSTATÉS AU PROFIT DES CRÉANCIERS DE L'ÉTAT — Antérieurement au 1er janvier 1850.	Opérations de l'année 1850. — Droits constatés.	Opérations de l'année 1850. — Annulations de droits constatés.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS — antérieurement au 1er janvier 1850.	pendant l'année 1850.	TOTAL.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	OBSERVATIONS
	SERVICE ORDINAIRE.				EXERCICE 1849.					
	Dette consolidée	307,067,625f 60c	"	84f 00c	307,067,541f 60c	291,988,895f 53c	9,507,390f 99c	301,496,286f 52c	5,571,255f 08c	
	Fonds d'amortissement	64,454,167 00	"	"	64,454,167 00	63,854,167 00	"	63,854,167 00	600,000 00	
	Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers	8,960,300 00	"	"	8,960,300 00	8,960,300 00	"	8,960,300 00	"	
	Intérêts de capitaux de cautionnements	7,018,060 94	"	"	7,018,060 94	205,692 56	6,352,111 64	6,557,804 20	460,256 74	
	Intérêts de la dette flottante	16,260,000 00	"	11,795 16	16,248,204 84	10,763,817 30	5,484,387 54	16,248,204 84	"	
	Rentes viagères	1,900,000 00	"	60,795 71	1,839,204 29	1,091,911 60	747,292 69	1,839,204 29	"	
102.	Pensions	45,145,000 00	"	1,426,432 18	43,718,567 82	32,517,129 71	11,201,438 11	43,718,567 82	"	
	Subvention aux fonds de retraite des finances	11,455,000 00	"	"	11,455,000 00	11,455,000 00	"	11,455,000 00	"	
	Secours à la caisse des retraites des employés de l'ancienne Chambre des pairs	62,000 00	"	"	62,000 00	62,000 00	"	62,000 00	"	
	Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	267,000 00	"	1,170 80	265,829 20	265,801 79	(A déd.) 172 59	265,629 20	200 00	
	Douaire de madame la duchesse d'Orléans	300,000 00	"	"	300,000 00	250,000 00	50,000 00	300,000 00	"	
	Assemblée nationale	8,001,147 11	"	"	8,001,147 11	7,401,000 00	600,147 11	8,001,147 11	"	
	Pouvoir exécutif	1,245,600 00	"	"	1,245,600 00	1,200,000 00	45,600 00	1,245,600 00	"	
104.	Ministère de la justice	26,481,685 42	"	101,921 74	26,379,763 68	24,277,187 19	2,079,114 65	26,356,301 84	23,461 84	
106.	——— des affaires étrangères	10,256,540 81	1,833f 63c	"	10,258,374 44	7,246,624 01	2,888,663 61	10,135,287 62	123,086 82	
108 et 110.	——— de l'instruction publique et des cultes	63,696,812 31	"	630,573 41	63,066,238 90	44,890,262 49	17,700,643 06	62,590,905 55	475,333 35	
112 à 116.	——— de l'intérieur	152,126,681 67	"	8,419,237 67	143,707,444 00	108,252,273 45	35,248,064 02	143,500,337 47	207,106 53	
118.	——— de l'agriculture et du commerce	19,012,073 02	"	410,703 99	18,601,369 03	12,260,190 06	6,305,417 32	18,565,607 38	35,761 65	
120 et 122.	——— des travaux publics	168,637,063 24	"	996,261 29	167,640,801 95	134,081,755 94	33,158,702 62	167,240,458 56	400,343 39	
124 et 126.	——— de la guerre	393,620,386 34	"	15,783,773 31	377,836,613 03	333,502,028 53	41,260,326 02	374,762,354 55	3,074,258 48	
128 et 130.	——— de la marine	100,500,159 37	"	2,145,228 69	98,354,930 68	79,932,348 14	18,149,565 58	98,081,913 72	273,016 96	
132.	——— des finances	17,415,302 90	"	108,763 38	17,306,539 52	15,027,912 49	2,271,843 79	17,299,756 28	6,783 24	
134 et 136.	Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts	146,715,163 28	"	1,644,816 54	145,070,346 74	130,003,975 28	14,839,868 44	144,843,843 72	226,503 02	
138.	Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes, etc	91,557,032 44	697,552 20	"	92,254,584 64	67,461,609 76	24,759,986 79	92,221,596 55	32,988 09	
	TOTAL	1,662,154,801 45	699,385 83	31,741,557 87	1,631,112,629 41	1,386,951,882 83	232,650,391 39	1,619,602,274 22	11,510,355 19	
			31,042,172 04							
										EXERCICE 1850.

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des Payements effectués et des Restes à payer sur les exercices 1849, 1850 et 1851, au 1er janvier 1851.*

PAGES de renvoi aux états de développement.	NATURE DES DÉPENSES.	DROITS CONSTATÉS AU PROFIT DES CRÉANCIERS DE L'ÉTAT, ET DÉPENSES PRÉSUMÉES. antérieurement au 1er janvier 1850.	Opérations de l'année 1850. Droits constatés et présumés.	Opérations de l'année 1850. Annulations de droits constatés.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1850.	pendant l'année 1850.	TOTAL.	RESTE À PAYER sur les dépenses au 1er janvier 1851.	OBSERVATIONS.
	SERVICE ORDINAIRE.				EXERCICE 1850.					
	Dette consolidée	"	238,436,208f 28c	"	238,436,208f 28c	"	221,645,115f 02c	221,645,115f 02c	16,791,093f 26c	
	Fonds d'amortissement	"	64,818,825 00	"	64,818,825 00	"	64,818,825 00	64,818,825 00	"	
	Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers	"	8,960,300 00	"	8,960,300 00	"	8,959,805 00	8,959,805 00	495 00	
	Intérêts de capitaux de cautionnements	"	7,046,598 47	"	7,046,598 47	"	192,532 69	192,532 69	6,854,065 78	
	Intérêts de la dette flottante	"	18,500,000 00	"	18,500,000 00	"	8,818,606 40	8,818,606 40	9,681,393 60	
	Douaire de madame la duchesse d'Orléans	"	300,000 00	"	300,000 00	"	275,000 00	275,000 00	25,000 00	
103	Rentes viagères	"	1,840,000 00	"	1,840,000 00	"	997,776 18	997,776 18	842,223 82	
	Pensions	"	44,441,650 00	"	44,441,650 00	"	32,027,895 55	32,027,895 55	12,413,754 45	
	Subvention aux fonds de retraite des finances	"	10,585,000 00	"	10,585,000 00	"	9,455,000 00	9,455,000 00	1,130,000 00	
	Secours à la caisse des retraites des employés de l'ancienne Chambre des Pairs	"	60,000 00	"	60,000 00	"	25,000 00	25,000 00	35,000 00	
	Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	"	299,999 35	"	299,999 35	"	296,831 35	296,831 35	3,168 00	
	Assemblée nationale	"	7,585,000 00	"	7,585,000 00	"	6,950,000 00	6,950,000 00	635,000 00	
	Pouvoir exécutif	50,000f 00c	3,358,000 00	"	3,408,000 00	50,000f 00c	3,354,000 00	3,404,000 00	4,000 00	
105	Ministère de la justice	"	27,082,060 42	"	27,082,060 42	"	24,920,556 34	24,920,556 34	2,161,504 08	
107	——— des affaires étrangères	"	9,921,589 30	"	9,921,589 30	"	7,220,605 28	7,220,605 28	2,700,984 02	
109 et 111	——— de l'instruction publique et des cultes	"	63,141,450 35	"	63,141,450 35	"	44,436,928 22	44,436,928 22	18,704,522 13	
113 à 117	——— de l'intérieur	"	132,073,249 43	"	132,073,249 43	"	91,761,548 85	91,761,548 85	40,311,700 58	
119	——— de l'agriculture et du commerce	"	18,044,148 42	"	18,044,148 42	"	11,817,536 45	11,817,536 45	6,226,611 97	
121 et 123	——— des travaux publics	"	66,244,057 25	"	66,244,057 25	"	51,294,815 71	51,294,815 71	14,949,241 54	
125 et 127	——— de la guerre	8,245,920 28	327,215,958 61	"	335,461,878 89	8,245,920 28	282,730,197 30	290,976,117 58	44,485,761 31	
129 et 131	——— de la marine	1,001,183 06	83,297,645 22	"	84,298,828 28	1,001,183 06	59,977,839 52	60,979,022 58	23,319,805 70	
133	——— des finances	"	17,549,997 74	"	17,549,997 74	"	15,107,787 22	15,107,787 22	2,442,210 52	
135 et 137	Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts	"	148,228,412 39	"	148,228,412 39	"	130,020,663 33	130,020,663 33	18,207,749 06	
139	Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes, etc	866,912 00	89,805,652 07	"	90,672,564 07	866,912 00	69,212,076 86	70,078,988 86	20,593,575 21	
		10,164,015 34	4,388,835,802 30	"	1,398,999,817 64	10,164,015 34	1,146,316,942 27	1,156,480,957 61	242,518,860 03	
	TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.									
111	Ministère de l'instruction publique et des cultes	"	500,000 00	"	500,000 00	"	256,661 30	256,661 30	243,338 70	
123	——— des travaux publics	"	83,516,874 91	"	83,516,874 91	"	66,952,783 61	66,952,783 61	16,564,091 30	
127	——— de la guerre	"	4,931,793 72	"	4,931,793 72	"	3,877,580 53	3,877,580 53	1,054,213 19	
131	——— de la marine	"	4,185,229 46	"	4,185,229 46	"	3,316,594 20	3,316,594 20	868,635 26	
		"	93,133,898 09	"	93,133,898 09	"	74,403,619 64	74,403,619 64	18,730,278 45	
	TOTAL GÉNÉRAL	10,164,015 34	1,481,969,700 39	"	1,492,133,715 73	10,164,015 34	1,220,720,561 91	1,230,884,577 25	261,249,138 48	EXERCICE 1851.

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des payements effectués et des Restes à payer sur les Exercices 1849, 1850 et 1851, au 1er janvier 1851.*

PAGES de renvoi aux états de développement.	NATURE DES DÉPENSES.	DROITS CONSTATÉS AU PROFIT DES CRÉANCIERS DE L'ÉTAT — antérieurement au 1er janvier 1850.	Opérations de l'année 1850. — Droits constatés.	Opérations de l'année 1850. — Annulations de droits constatés.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS — antérieurement au 1er janvier 1850.	pendant l'année 1850.	TOTAL.	RESTE À PAYER sur les dépenses au 1er janvier 1851.	OBSERVATIONS.
					EXERCICE 1851.					
	SERVICE ORDINAIRE.									
148	Pouvoir exécutif	"	50,000f 00c	"	50,000f 00c	"	50,000f 00c	50,000f 00c	"	
	Ministère de la guerre	"	4,508,805 43	"	4,508,805 43	"	4,508,805 43	4,508,805 43	"	
	——— de la marine	"	686,644 92	"	686,644 92	"	686,644 92	686,644 92	"	
	Remboursements et restitutions	"	1,045,067 40	"	1,045,067 40	"	1,045,067 40	1,045,067 40	"	
		"	6,290,517 75	"	6,290,517 75	"	6,290,517 75	6,290,517 75	"	
	Exercice 1849	1,662,154,801f 45c	"	31,042,172f 04c	1,631,112,629 41	1,386,951,882f 83c	232,650,391 39	1,619,602,274 22	11,510,355f 19c	
	——— 1850	10,164,015 34	1,481,969,700 39	"	1,492,133,715 73	10,164,015 34	1,220,720,561 91	1,230,884,577 25	261,249,138 48	
	——— 1851	"	6,290,517 75	"	6,290,517 75	"	6,290,517 75	6,290,517 75	"	
		1,672,318,816 79	1,488,260,218 14	31,042,172 04	3,129,536,862 89	1,397,115,898 17	1,459,661,471 05	2,856,777,369 22	272,759,493 67	
			1,457,218,046f 10c							

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dette publique et Dotations.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

EXERCICE 1849.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1850.	Opérations de l'année 1850. Payements.	Opérations de l'année 1850. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
DETTE PUBLIQUE.						
Dette consolidée. Rentes 5 p. 0/0	192,916,125f 10c	185,025,273f 53c	2,516,780f 50c	8,633f 01c	187,533,421f 02c	5,382,704f 08c
Dette consolidée. —— 4 1/2 p. 0/0	1,026,600 00	1,021,073 00	5,298 50	"	1,026,371 50	228 50
Dette consolidée. —— 4 p. 0/0	18,472,164 00	18,454,261 50	13,970 00	"	18,468,231 50	3,932 50
Dette consolidée. —— 3 p. 0/0	94,652,652 50	87,488,287 50	6,980,320 00	345 00	94,468,262 50	184,390 00
Fonds d'amortissement	64,454,167 00	63,854,167 00	"	"	63,854,167 00	600,000 00
Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers. Intérêts et primes des emprunts.	5,675,297 48	5,675,297 47	0 01	"	5,675,297 48	"
Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers. Amortissement des emprunts	3,285,002 52	3,285,002 53	"	0 01	3,285,002 52	"
Intérêts de capitaux de cautionnements	7,018,060 94	205,692 56	6,352,111 64	"	6,557,804 20	460,256 74
Intérêts de la dette flottante du trésor	16,248,204 84	10,763,817 30	5,489,947 30	5,559 76	16,248,204 84	"
Rentes viagères	1,793,226 57	1,091,911 60	747,317 69	46,002 72	1,793,226 57	"
Pensions de la pairie, de veuves de Pairs, etc.	411,449 99	310,866 66	100,583 33	"	411,449 99	"
Pensions civiles	1,423,459 71	1,094,857 87	332,727 05	4,125 21	1,423,459 71	"
Pensions à titre de récompense nationale	323,343 94	238,678 41	84,815 53	150 00	323,343 94	"
Pensions militaires	38,508,880 22	28,630,070 51	9,925,750 31	46,940 60	38,508,880 22	"
Pensions ecclésiastiques	344,321 04	225,354 75	120,628 37	1,662 08	344,321 04	"
Pensions de donataires dépossédés	1,178,806 35	781,984 85	403,280 58	6,459 08	1,178,806 35	"
Pensions accordées sur la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile.	600,000 00	600,000 00	"	"	600,000 00	"
Pensions et indemnités à des employés réformés de divers ministères	868,969 60	635,316 66	233,652 94	"	868,969 60	"
Subvention aux fonds de retraite des finances, pensions et indemnités temporaires	11,455,000 00	11,455,000 00	"	"	11,455,000 00	"
Subvention à la caisse des retraites des employés de l'ancienne Chambre des pairs	62,000 00	62,000 00	"	"	62,000 00	"
Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	265,829 20	265,801 79	150 00	322 59	265,629 20	200 00
Douaire de Mme la duchesse d'Orléans	300,000 00	250,000 00	50,000 00	"	300,000 00	"
Rappels d'arrérages des rentes viagères d'exercices clos.	45,977 72	"	45,977 72	"	45,977 72	"
Rappels des pensions d'exercices clos	59,336 97	"	59,336 97	"	59,336 97	"
	461,388,875 69	421,414,715 49	33,462,648 44	120,200 06	454,757,163 87	6,631,711 82
			33,342,448f 38c			
DOTATIONS.						
Assemblée nationale	8,001,147 11	7,401,000 00	602,000 00	1,852 89	8,001,147 11	"
Pouvoir exécutif	1,245,600 00	1,200,000 00	45,600 00	"	1,245,600 00	"
	9,246,747 11	8,601,000 00	647,600 00	1,852 89	9,246,747 11	"
			645,747f 11c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif que rendra le ministère des finances pour cet exercice.)

EXERCICE 1850.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1850.	Opérations de l'année 1850. Payements.	Opérations de l'année 1850. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1851.
DETTE PUBLIQUE.						
Dette consolidée. Rentes 5 p. 0/0	186,345,672f 28c	"	176,912,644f 02c	178f 50c	176,912,465f 52c	9,433,206f 76c
Dette consolidée. —— 4 1/2 p. 0/0	895,302 00	"	887,209 00	"	887,209 00	8,093 00
Dette consolidée. —— 4 p. 0/0	2,371,911 00	"	2,325,909 00	"	2,325,909 00	46,002 00
Dette consolidée. —— 3 p. 0/0	48,823,323 00	"	41,519,531 50	"	41,519,531 50	7,303,791 50
Fonds d'amortissement	64,818,825 00	"	64,818,825 00	"	64,818,825 00	"
Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers. Intérêts et primes des emprunts	5,492,063 98	"	5,491,568 98	"	5,491,568 98	495 00
Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers. Amortissement des emprunts	3,468,236 02	"	3,468,236 02	"	3,468,236 02	"
Intérêts de capitaux de cautionnements	7,046,598 47	"	192,532 69	"	192,532 69	6,854,065 78
Intérêts de la dette flottante du trésor	18,500,000 00	"	11,572,863 99	2,754,257 59	8,818,606 40	9,681,393 60
Douaire de Mme la duchesse d'Orléans	300,000 00	"	275,000 00	"	275,000 00	25,000 00
Rentes viagères	1,840,000 00	"	997,801 18	25 00	997,776 18	842,223 82
Pensions de l'ancienne pairie, de veuves de pairs	400,000 00	"	283,155 54	"	283,155 54	116,844 46
Pensions civiles	1,410,000 00	"	1,060,646 99	"	1,060,646 99	349,353 01
Pensions à titre de récompense nationale.	1,037,650 00	"	601,127 97	"	601,127 97	436,522 03
Pensions militaires	38,600,000 00	"	27,903,263 61	"	27,903,263 61	10,696,736 39
Pensions ecclésiastiques	350,000 00	"	184,864 13	"	184,864 13	165,135 87
Pensions de donataires dépossédés	1,187,000 00	"	793,853 95	"	793,853 95	393,146 05
Pensions accordées sur la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile.	600,000 00	"	600,000 00	"	600,000 00	"
Pensions et indemnités à des employés réformés de divers ministères	857,000 00	"	600,983 36	"	600,983 36	256,016 64
Subvention au fonds de retraite des finances, pensions et indemnités temporaires	10,585,000 00	"	9,455,000 00	"	9,455,000 00	1,130,000 00
Subvention à la caisse des retraites des employés de l'ancienne Chambre des pairs	60,000 00	"	25,000 00	"	25,000 00	35,000 00
Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile.	299,999 35	"	297,075 20	243 85	296,831 35	3,168 00
	395,288,581 10	"	350,267,092 13	2,754,704 94	347,512,387 19	47,776,193 91
			347,512,387f 19c			
DOTATIONS.						
Assemblée nationale	7,585,000 00	"	6,950,000 00	"	6,950,000 00	635,000 00
Pouvoir exécutif	3,408,000 00	50,000 00	3,354,000 00	"	3,404,000 00	4,000 00
	10,993,000 00	50,000 00	10,304,000 00	"	10,354,000 00	639,000 00
			10,304,000f 00c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de la Justice.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1849.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1850.	Opérations de l'année 1850. Payements.	Opérations de l'année 1850. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Administration centrale. (Personnel.)	396,247f 53c	394,036f 42c	2,211f 11c	"	396,247f 53c	"
——— (Matériel.)	91,329 98	65,004 07	26,325 91	"	91,329 98	"
Conseil d'État. (Personnel.)	711,887 83	640,413 58	71,474 25	"	711,887 83	"
——— (Matériel.)	39,980 17	25,596 39	14,383 78	"	39,980 17	"
Cour de cassation	721,238 29	717,852 74	63 89	95f 00c	717,821 63	3,416f 66c
Cours d'appel	5,087,256 07	4,705,226 15	374,744 17	1,243 87	5,078,726 45	8,529 62
—— d'assises	151,200 00	116,600 00	34,600 00	"	151,200 00	"
Tribunaux de première instance	7,622,442 18	7,032,925 63	586,160 96	3,254 36	7,615,832 23	6,609 95
——— de commerce	179,894 71	159,595 73	20,270 10	"	179,865 83	28 88
——— de police	62,869 84	56,697 93	6,171 91	"	62,869 84	"
Justices de paix	6,018,830 09	5,237,559 51	781,534 13	4,869 07	6,014,224 57	4,605 52
Dépenses de la justice en Algérie	542,730 41	450,541 50	91,962 73	45 03	542,459 20	271 21
Frais de justice criminelle et des statistiques	4,669,726 98	4,599,332 94	81,219 69	10,825 65	4,669,726 98	"
Dépenses diverses. — Secours temporaires à d'anciens magistrats et employés, etc.	54,029 00	45,704 00	8,325 00	"	54,029 00	"
Dépenses diverses. (Sceaux de la République)	27,624 61	27,624 61	"	"	27,624 61	"
	26,377,287 69	24,274,711 20	2,099,447 63	20,332 98	26,353,825 85	23,461 84
Dépenses des exercices clos	2,475 99	2,475 99	"	"	2,475 99	"
	26,379,763 68	24,277,187 19	2,099,447 63	20,332 98	26,356,301 84	23,461 84
			2,079,114 65			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1850.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1850.	Opérations de l'année 1850. Payements.	Opérations de l'année 1850. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1851.
Administration centrale. (Personnel.)	390,500f 00c	"	389,852f 50c	"	389,852f 50c	647f 50c
——— (Matériel.)	88,000 00	"	67,366 64	"	67,366 64	20,633 36
Conseil d'État. (Personnel.)	825,700 00	"	752,866 53	"	752,866 53	72,833 47
——— (Matériel.)	51,000 00	"	42,247 61	"	42,247 61	8,752 39
Tribunal des conflits	6,000 00	"	5,500 00	"	5,500 00	500 00
Cour de cassation	793,800 00	"	791,328 34	"	791,328 34	2,471 66
Cours d'appel	5,235,900 00	"	4,850,736 20	"	4,850,736 20	385,163 80
—— d'assises	154,400 00	"	120,590 00	"	120,590 00	33,810 00
Tribunaux de première instance	7,701,495 00	"	7,072,704 89	"	7,072,704 89	628,790 11
——— de commerce	180,700 00	"	159,979 39	"	159,979 39	20,720 61
——— de police	62,900 00	"	56,650 66	"	56,650 66	6,249 34
Justices de paix	6,047,800 00	"	5,268,861 30	"	5,268,861 30	778,938 70
Dépenses de la justice en Algérie	629,050 00	"	513,129 23	"	513,129 23	115,920 77
Frais de justice criminelle et des statistiques	4,849,499 23	"	4,771,242 51	"	4,771,242 51	78,256 72
Dépenses diverses. — Secours temporaires à d'anciens magistrats et employés, etc.	55,000 00	"	47,184 35	"	47,184 35	7,815 65
	27,071,744 23	"	24,910,240 15	"	24,910,240 15	2,161,504 08
Dépenses des exercices clos	10,316 19	"	10,316 19	"	10,316 19	"
	27,082,060 42	"	24,920,556 34	"	24,920,556 34	2,161,504 08
			24,920,556 34			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère des Affaires étrangères.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1849.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1850.	Opérations de l'année 1850. Payements.	Opérations de l'année 1850. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Administration centrale. (Personnel.)	426,247f 93c	414,625f 50c	11,622f 43c	"	426,247f 93c	"
——— (Matériel.)	157,574 65	130,711 46	14,641 66	30f 60c	145,322 52	12,252f 13c
Traitements des agents politiques et consulaires	3,516,737 52	2,644,337 23	879,015 39	9,073 43	3,514,279 19	2,458 33
Traitements des agents en inactivité	97,192 19	65,434 85	20,552 35	"	85,987 20	11,204 99
Frais d'établissement	443,435 27	408,148 23	41,953 70	10,000 00	440,101 93	3,333 34
Frais de voyages et de courriers	947,019 74	515,218 74	426,024 90	93 42	941,150 22	5,869 52
Frais de service	1,039,186 04	625,396 09	407,644 74	1,116 54	1,031,924 29	7,261 75
Présents diplomatiques	24,558 01	17,225 40	7,332 61	"	24,558 01	"
Indemnités et secours	51,598 64	37,762 54	13,486 10	"	51,248 64	350 00
Dépenses secrètes	400,000 00	390,000 00	10,000 00	"	400,000 00	"
Missions extraordinaires	604,850 27	397,465 03	141,675 98	"	539,141 01	65,709 26
Dépenses imprévues	44,267 23	18,169 93	11,449 80	"	29,619 73	14,647 50
Subvention à la caisse des retraites	200,000 00	200,000 00	"	"	200,000 00	"
Subsides au gouvernement Oriental	2,248,533 14	1,324,955 20	923,577 94	"	2,248,533 14	"
Dépenses des exercices périmés	5,564 28	5,564 28	"	"	5,564 28	"
	10,206,764 91	7,195,014 48	2,908,977 60	20,313 99	10,083,678 09	123,086 82
Dépenses des exercices clos	51,609 53	51,609 53	"	"	51,609 53	"
	10,258,374 44	7,246,624 01	2,908,977 60	20,313 99	10,135,287 62	123,086 82
			2,888,663 61			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1850.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1850.	Opérations de l'année 1850. Payements.	Opérations de l'année 1850. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1851.
Administration centrale. (Personnel.)	418,400f 00c	"	409,395f 16c	"	409,395f 16c	9,004f 84c
——— (Matériel.)	143,000 00	"	106,067 68	"	106,067 68	36,932 32
Traitements des agents politiques et consulaires	3,615,800 00	"	2,698,483 33	"	2,698,483 33	917,316 67
Traitements des agents en inactivité	93,040 00	"	59,689 43	"	59,689 43	33,350 57
Frais d'établissement	275,000 00	"	257,692 15	"	257,692 15	17,307 85
Frais de voyages et de courriers	1,090,000 00	"	808,448 49	"	808,448 49	281,551 51
Frais de service	990,000 00	"	666,151 08	949 00	665,202 08	324,797 92
Présents diplomatiques	30,000 00	"	15,986 41	"	15,986 41	14,013 59
Indemnités et secours	52,500 00	"	28,824 98	"	28,824 98	23,675 02
Dépenses secrètes	340,000 00	"	335,000 00	500 00	334,500 00	5,500 00
Missions extraordinaires	416,000 00	"	308,653 18	"	308,653 18	107,346 82
Dépenses imprévues	30,000 00	"	25,551 45	"	25,551 45	4,448 55
Subvention à la caisse des retraites	177,500 00	"	177,500 00	"	177,500 00	"
Subsides au Gouvernement Oriental	2,030,000 00	"	1,104,947 59	"	1,104,947 59	925,052 41
Dépenses des exercices périmés	13,806 32	"	13,120 37	"	13,120 37	685 95
	9,715,046 32	"	7,015,511 30	1,449 00	7,014,062 30	2,700,984 02
Dépenses des exercices clos	206,542 98	"	206,542 98	"	206,542 98	"
	9,921,589 30	"	7,222,054 28	1,449 00	7,220,605 28	2,700,984 02
			7,220,605 28			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de l'Instruction publique et des cultes.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1849.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. — Opérations antérieures au 1er janvier 1850.	Opérations de l'année 1850. — Payements.	Opérations de l'année 1850. — Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
1re PARTIE. — DÉPENSES						
Administration centrale. (Personnel.)	382,771f 59c	381,299f 62c	1,471f 97c	"	382,771f 59c	"
——— (Matériel.)	114,069 65	46,348 65	67,898 35	177f 35c	114,069 65	"
Conseil de l'Université et inspecteurs généraux	218,819 10	205,938 15	12,944 65	63 70	218,819 10	"
Services généraux	358,018 51	300,654 21	56,968 42	"	357,622 63	395f 88c
Administrations académiques	504,511 98	451,336 56	53,175 42	"	504,511 98	"
Instruction supérieure. (Facultés.)	2,737,406 07	2,322,235 12	424,668 51	10,442 13	2,736,461 50	944 57
——— secondaire. (Frais généraux.)	82,026 07	45,035 15	35,866 75	1 58	80,900 32	1,125 75
Instruction secondaire. (Lycées nationaux et colléges communaux.)	2,404,502 75	2,147,446 27	248,464 00	1,922 93	2,393,987 34	10,515 41
Instruction primaire. (Inspections.)	593,478 06	501,377 52	92,704 20	1,745 58	592,336 14	1,141 92
Instruction primaire. (Dépenses imputables sur les fonds généraux du budget)	5,854,378 65	2,492,986 22	3,208,148 51	2,520 82	5,698,613 91	155,764 74
Instruction primaire. (Dépenses imputables sur les fonds départementaux.)	4,547,697 47	2,391,762 47	2,159,806 82	3,871 82	4,547,697 47	"
Instruction primaire. (Dépenses imputables sur les ressources spéciales des écoles normales primaires.)	565,605 38	369,990 16	195,690 87	75 65	565,605 38	"
Institut	566,242 00	481,385 86	83,656 14	"	565,042 00	1,200 00
Collége de France	176,223 39	156,944 68	15,910 04	48 00	172,806 72	3,416 67
École d'administrations	34,875 19	13,549 88	21,424 01	99 60	34,875 19	"
Muséum d'histoire naturelle	487,349 78	417,750 81	69,682 22	125 00	487,308 03	41 75
Bureau des longitudes et observatoires	121,758 23	87,846 57	33,911 66	"	121,758 23	"
Bibliothèque nationale. (Dépenses ordinaires.)	283,600 00	212,186 68	71,283 32	"	283,470 00	130 00
——— (Crédit extraordin. — Annuité.)	74,820 37	43,425 15	31,395 22	"	74,820 37	"
Bibliothèques publiques	226,799 75	200,742 67	26,078 58	21 50	226,799 75	"
Académie nationale de médecine	46,500 00	33,465 87	13,034 13	"	46,500 00	"
École des chartes	35,400 00	29,789 50	5,610 50	"	35,400 00	"
École spéciale des langues orientales vivantes et cours d'arabe vulgaire à Marseille	55,799 97	49,165 52	6,634 45	"	55,799 97	"
Établissements divers. (Cours d'archéologie à la bibliothèque nationale; jardin botanique d'Ajaccio.)	9,775 00	13,406 83	301 50	3,933 33	9,775 00	"
Souscriptions	152,227 70	117,349 20	34 878 50	"	152,227 70	"
Sociétés savantes	49,999 32	26,389 32	21,385 00	"	47,774 32	2,225 00
Voyages et missions scientifiques	111,999 88	91,960 25	17,019 63	"	109,579 88	2,420 00
Encouragements et secours aux savants et hommes de lettres	197,399 96	153,384 96	43,865 00	"	197,249 96	150 00
Recueil et publication de documents inédits de l'histoire nationale	149,999 89	139,027 05	10,972 84	"	149,999 89	"
Subvention aux caisses de retraite du ministère	500,000 00	375,000 00	125,000 00	"	500,000 00	"
Réimpression des œuvres scientifiques de Laplace	1,930 74	1,662 74	268 00	"	1,930 74	"
Subvention à la ville de Rennes pour la construction d'un édifice qui sera affecté à l'instruct. publique	37,500 00	37,500 00	"	"	37,500 00	"
Indemnités temporaires aux employés supprimés	23,126 12	19,196 06	3,796 72	"	22,992 78	133 34
Acquisition d'un immeuble pour l'école de pharmacie. (Loi du 20 juin 1847.)	22,209 05	21,738 75	470 30	"	22,209 05	"
Construction d'un conservatoire anatomique à la faculté de médecine de Montpellier	45,161 84	7,035 31	38,126 53	"	45,161 84	"
Acquisitions de collections pour le muséum	5,500 00	"	5,500 00	"	5,500 00	"
	21,779,483 46	14,386,313 76	7,238,613 66	25,048 99	21,599,878 43	179,605 03
Dépenses des exercices clos	99,880 34	99,880 34	"	"	99,880 34	"
	21,879,363 80	14,486,194 10	7,238,613 66	25,048 99	21,699,758 77	179,605 03
			7,213,564 67			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1850.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. — Opérations antérieures au 1er janvier 1850.	Opérations de l'année 1850. — Payements.	Opérations de l'année 1850. — Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1851.
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.						
Personnel	369,750f 00c	"	367,397f 07c	"	367,397f 07c	2,352f 93c
Indemnités aux employés supprimés	11,475 00	"	11,261 87	"	11,261 87	213 13
Matériel	91,000 00	"	40,906 08	"	40,906 08	50,093 92
Conseillers de l'Université et inspecteurs généraux	223,000 00	"	210,917 39	"	210,917 39	12,082 61
Services généraux de l'université	112,250 00	"	76,967 77	"	76,967 77	35,282 23
École normale supérieure	232,186 00	"	215,566 08	146f 46c	215,419 62	16,766 38
Administrations académiques	624,333 00	"	493,054 91	"	493,054 91	131,278 09
Facultés de théologie	117,535 00	"	98,782 13	"	98,782 13	18,752 87
——— de droit	769,000 00	"	664,821 57	"	664,821 57	104,178 43
——— de médecine	707,565 00	"	572,944 94	"	572,944 94	134,620 06
——— des sciences	476,000 00	"	408,623 56	"	408,623 56	67,376 44
——— des lettres	510,000 00	"	442,554 31	"	442,554 31	67,445 69
Écoles supérieures de pharmacie	162,500 00	"	109,829 52	"	109,829 52	52,670 48
Dépenses communes à toutes les facultés. (Remises, accroissement des collections et bibliothèques.)	77,333 00	"	61,165 14	"	61,165 14	16,167 86
Instruction secondaire. (Frais généraux.)	83,000 00	"	64,956 72	"	64,956 72	18,043 28
——— secondaire. (Lycées et colléges communaux.)	2,302,200 00	"	2,071,615 62	"	2,071,615 62	230,584 38
——— primaire. (Inspections)	600,133 00	"	473,555 09	"	473,555 09	126,577 91
——— primaire. (Dépenses imputables sur les fonds généraux du budget.)	5,430,000 00	"	1,611,815 56	"	1,611,815 56	3,818,184 44
Instruction primaire. (Dépenses imputables sur les fonds départementaux.)	4,797,847 91	"	2,446,127 43	"	2,446,127 43	2,351,720 48
Instruction primaire. (Dépenses imputables sur les ressources spéciales des écoles normales primaires.)	443,072 36	"	327,654 48	"	327,654 48	115,417 88
Institut	570,925 00	"	496,979 83	"	496,979 83	73,945 17
Collége de France	180,000 00	"	163,778 76	"	163,778 76	16,221 24
École d'administration	"	"	"	"	"	"
Muséum d'histoire naturelle	472,101 00	"	440,529 56	"	440,529 56	31,571 44
Établissements astronomiques	121,760 00	"	97,584 42	"	97,584 42	24,175 58
Bibliothèque nat. (Dépenses ordin. Cours d'archéologie.)	289,000 00	"	254,369 77	"	254,369 77	34,630 23
——— (Crédit extraordinaire. — Annuité.)	60,000 00	"	50,205 33	"	50,205 33	9,794 67
Bibliothèques publiques	207,150 00	"	187,204 25	"	187,204 25	19,945 75
Académie nationale de médecine	45,241 00	"	31,624 11	"	31,624 11	13,616 89
École des chartes	35,400 00	"	28,231 54	"	28,231 54	7,168 46
École spéciale des langues orientales vivantes et cours d'arabe vulgaire à Marseille	55,800 00	"	53,221 47	"	53,221 47	2,578 53
Souscriptions	132,500 00	"	117,879 84	"	117,879 84	14,620 16
Encourag. et secours aux savants et gens de lettres	187,250 00	"	148,741 63	"	148,741 63	38,508 37
Sociétés savantes	35,000 00	"	17,832 00	"	17,832 00	17,168 00
Voyages et missions scientifiques. Lectures publ. du soir.	82,366 00	"	66,835 81	"	66,835 81	15,530 19
Recueil et publication de documents inédits de l'histoire nationale	132,500 00	"	120,651 34	"	120,651 34	11,848 66
Subvention aux caisses de retraite du ministère	760,000 00	"	760,000 00	"	760,000 00	"
Dépenses de l'instruction publique en Algérie	186,283 00	"	145,235 20	"	145,235 20	41,047 80
Publication des œuvres de Fermat	14,000 00	"	"	"	"	14,000 00
Subvention à la ville de Rennes pour construction, etc.	37,500 00	"	37,500 00	"	37,500 00	"
Construct. d'un conservatoire anatomique à Montpellier.	3,943 88	"	3,943 88	"	3,943 88	"
Dépenses des exercices périmés	"	"	"	"	"	"
	21,748,900 15	"	13,992,865 98	146 46	13,992,719 52	7,756,180 63
Dépenses des exercices clos	74,634 33	"	74,634 33	"	74,634 33	"
	21,823,534 48	"	14,067,500 31	146 46	14,067,353 85	7,756,180 63
			14,067,353 85			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Dépenses du ministère de l'Instruction publique et des Cultes.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

Suite de l'EXERCICE 1849.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1850.	Opérations de l'année 1850. Payements.	Opérations de l'année 1850. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
IIe PARTIE. — DÉPENSES						
Personnel des bureaux des cultes	171,713f 36c	170,175f 03c	1,538f 33c	"	171,713f 36c	"
Matériel et dépenses diverses des bureaux des cultes	25,619 04	18,056 10	7,562 94	"	25,619 04	"
Subvention au fonds de retraite des employés des cultes	31,895 00	25,495 00	6,400 00	"	31,895 00	"
Traitements et dépenses concernant les cardinaux, archevêques et évêques	1,047,879 28	819,068 34	228,616 49	"	1,047,684 83	194f 45f
Traitements et indemnités des membres des chapitres et du clergé paroissial	32,112,543 95	23,782,885 50	8,321,584 38	5,024f 14c	32,099,445 74	13,098 21
Chapitre de Saint-Denis	67,648 96	55,874 16	11,774 80	"	67,648 96	"
Bourses des séminaires	999,624 83	733,329 30	265,849 42	"	999,178 72	446 11
Secours à des ecclésiastiques et à d'anciennes religieuses	764,266 30	682,008 30	77,323 00	"	759,331 30	4,935 00
Dépenses du service intérieur des édifices diocésains	427,755 16	287,829 49	140,102 67	177 00	427,755 16	"
Acquisitions, constructions et entretien des édifices diocésains	1,741,419 54	920,642 69	614,579 10	"	1,535,221 79	206,197 75
Secours pour acquisitions ou travaux concernant les églises et presbytères	1,066,425 00	833,305 00	224,280 00	4,600 00	1,052,985 00	13,440 00
Secours à divers établissements ecclésiastiques	94,050 00	70,475 00	23,575 00	"	94,050 00	"
Dépenses accidentelles	4,667 10	1,836 75	2,830 35	"	4,667 10	"
Restauration de la cathédrale de Paris	610,000 00	515,731 00	47,630 22	"	563,361 22	46,638 78
Dépenses du personnel des cultes protestants	1,146,809 45	844,305 11	301,854 34	"	1,146,159 45	650 00
Dépenses du matériel *idem*	89,334 00	23,100 00	64,884 00	"	87,984 00	1,350 00
Frais d'administration du directoire général de la confession d'Augsbourg	12,000 00	5,696 05	6,303 95	"	12,000 00	"
Dépenses du culte israélite	116,408 34	82,320 56	33,937 78	"	116,258 34	150 00
Dépenses des cultes en Algérie	351,626 72	232,158 06	110,940 64	"	343,098 70	8,528 02
Dépenses des exercices périmés	5,412 12	"	5,312 12	"	5,312 12	100 00
	40,887,098 15	30,104,291 44	10,496,879 53	9,801 14	40,591,369 83	295,728 32
Dépenses des exercices clos	299,776 95	299,776 95	"	"	299,776 95	"
	41,186,875 10	30,404,068 39	10,496,879 53	9,801 14	40,891,146 78	295,728 32
			10,487,078f 39c			

RÉCAPITULATION.

Ire PARTIE. — Dépenses de l'instruction publique	21,879,363 80	14,486,194 10	7,238,613 66	25,048 99	21,699,758 77	179,605 03
IIe PARTIE. — Dépenses des cultes	41,186,875 10	30,404,068 39	10,496,879 53	9,801 14	40,891,146 78	295,728 32
	63,066,238 90	44,890,262 49	17,735,493 19	34,850 13	62,590,905 55	475,333 35
			17,700,643 06			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1850.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1850.	Opérations de l'année 1850. Payements.	Opérations de l'année 1850. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1851.
DES CULTES.						
Personnel des bureaux des cultes	168,048f 30c	"	167,292f 89	118f 75c	167,174f 14c	874f 16
Matériel et dépenses diverses des bureaux des cultes	24,992 40	"	19,305 46	"	19,305 46	5,686 94
Subvention au fonds de retraite des employés des cultes	42,910 90	"	32,910 00	"	32,910 00	10,000 90
Traitements et dépenses concernant les cardinaux, archevêques et évêques	1,156,288 59	"	927,674 34	8,847 00	918,827 34	237,461 25
Traitements et indemnités des membres des chapitres et du clergé paroissial	32,327,958 65	"	23,938,875 88	"	23,938,875 88	8,389,082 77
Chapitre de Saint-Denis	47,727 12	"	37,577 52	"	37,577 52	10,149 60
Bourses des séminaires	1,001,300 05	"	730,506 60	"	730,506 60	270,793 45
Secours à des ecclésiastiques et à d'anciennes religieuses	763,000 00	"	701,849 16	"	701,849 16	61,150 84
Dépenses du service intérieur des édifices diocésains	399,354 00	"	284,024 55	"	284,024 55	115,329 45
Acquisitions, constructions et entretien des édifices diocésains	1,700,000 00	"	765,499 99	"	765,499 99	934,500 01
Secours pour acquisitions ou travaux concernant les églises et presbytères	1,000,000 00	"	776,568 75	"	776,568 75	223,431 25
——— à divers établissements ecclésiastiques	100,000 00	"	74,500 00	"	74,500 00	25,500 00
Dépenses accidentelles	3,600 00	"	1,419 40	"	1,419 40	2,180 60
Restauration de la cathédrale de Paris	550,000 00	"	399,963 12	"	399,963 12	150,036 88
Dépenses du personnel des cultes protestants	1,168,170 00	"	861,675 51	"	861,675 51	306,494 49
——— du matériel *idem*	84,000 00	"	32,854 00	"	32,854 00	51,146 00
Frais d'administration du directoire général de la confession d'Augsbourg	16,000 00	"	9,600 00	"	9,600 00	6,400 00
Dépenses du culte israélite	136,000 00	"	99,731 95	"	99,731 95	36,268 05
Dépenses des cultes en Algérie	380,000 00	"	268,145 14	"	268,145 14	111,854 86
Dépenses des exercices périmés	"	"	"	"	"	"
	41,069,350 01	"	30,129,974 26	8,965 78	30,121,008 51	10,948,341 50
Dépenses des exercices clos	248,565 86	"	248,565 86	"	248,565 86	"
	41,317,915 87	"	30,378,540 12	8,965 75	30,369,574 37	10,948,341 50
			30,369,574 37			
IIe SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.						
Travaux extraordinaires aux édifices diocésains, églises, temples et presbytères	500,000 00	"	256,661 30	"	256,661 30	243,338 70
TOTAL GÉNÉRAL	41,817,915 87	"	30,635,201 42	8,965 75	30,626,235 67	11,191,680 20
			30,626,235 67			

RÉCAPITULATION.

Ire PARTIE. — Dépenses de l'instruction publique	21,823,534 48	"	14,067,500 31	146 46	14,067,353 85	7,756,180 63
IIe PARTIE. — Dépenses des cultes. Services ordinaires et extraordinaires	41,817,915 87	"	30,635,201 42	8,965 75	30,626,235 67	11,191,680 20
	63,641,450 35	"	44,702,701 73	9,112 21	44,693,589 52	18,947,860 83
			44,693,589 52			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de l'Intérieur.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1849.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. — Opérations antérieures au 1er janvier 1850.	Opérations de l'année 1850. — Payements.	Opérations de l'année 1850. — Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
SERVICES IMPUTABLES SUR LES FONDS GÉNÉRAUX DU BUDGET.						
Administration centrale.						
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	706,922f 16	696,537f 59c	10,384f 58c	0f 01c	706,922f 16c	"
Indemnités temporaires aux employés supprimés	49,977 76	44,489 01	5,488 75	"	49,977 76	"
Matériel et dépenses diverses des bureaux	270,484 34	145,871 69	40,128 31	"	186,000 00	84,484f 34c
Indemnité de réforme et subvention à la caisse des retraites des employés	160,000 00	110,000 00	50,000 00	"	160,000 00	"
Archives nationales	107,998 32	79,875 97	28,122 35	"	107,998 32	"
Services divers.						
Dépenses secrètes ordinaires de police générale	865,334 00	800,000 00	65,334 00	"	865,334 00	"
——— du personnel des lignes télégraphiques	983,227 74	885,155 10	98,454 14	444 00	983,165 24	62 50
——— du matériel des lignes télégraphiques	124,638 89	64,542 59	60,241 30	145 00	124,638 89	"
Dépenses générales du personnel des gardes nationales	131,546 88	118,299 54	13,347 34	100 00	131,546 88	"
——— de la garde nationale mobile de Paris	3,897,833 37	3,541,744 20	433,850 90	79,298 53	3,896,296 57	1,536 80
——— du matériel des gardes nationales	28,820 70	20,682 44	7,857 91	"	28,540 35	280 35
Dépenses relatives à la surveillance de la librairie provenant de l'étranger	9,994 99	7,813 74	2,181 25	"	9,994 99	"
Beaux-arts.						
Établissements des beaux-arts	445,747 81	356,659 02	89,088 79	"	445,747 81	"
Musées nationaux et expositions annuelles. (Personnel.)	164,990 41	156,771 25	8,219 16	"	164,990 41	"
——— (Matériel.)	151,692 37	76,460 04	75,232 33	"	151,692 37	"
Ouvrages d'art et décorations d'édifices publics	899,998 62	839,896 61	58,364 51	"	898,261 12	1,737 50
Acquisitions de tableaux et de statues pour les musées	48,762 83	6,997 50	43,891 72	2,126 39	48,762 83	"
Conservation d'anciens monuments historiques	750,593 13	197,219 24	522,994 79	"	720,214 03	30,379 10
Encouragemts et souscriptions concernant les beaux-arts	194,216 90	182,699 90	11,325 00	"	194,024 90	192 00
Indemnités annuelles ou secours à des artistes, etc.	136,492 07	101,701 80	34,790 27	"	136,492 07	"
Subventions aux théâtres nationaux	1,278,575 57	1,263,908 84	14,666 73	"	1,278,575 57	"
Subvention à la caisse des pensions de l'Académie nationale de musique	200,000 00	190,000 00	10,000 00	"	200,000 00	"
Subvention à la caisse des pensions du conservatoire de musique	8,000 00	6,000 00	2,000 00	"	8,000 00	"
Secours et subventions.						
Secours aux établissements généraux de bienfaisance	594,974 96	548,371 58	46,603 38	"	594,974 96	"
——— généraux aux hospices, bureaux de charité, etc.	784,593 38	674,305 00	109,933 38	120 00	784,118 38	475 00
——— à des personnes dans l'indigence et qui ont droit à la bienveillance du Gouvernement; frais de rapatriement de Français indigents	693,736 26	462,073 86	230,747 51	"	692,821 37	914 89
Subventions pour exécution, par voie de concessions de péage, de travaux de ponts sur les chemins vicinaux	398,750 00	175,750 00	223,000 00	"	398,750 00	"
Secours aux sociétés de charité maternelle	120,000 00	116,250 00	3,750 00	"	120,000 00	"
——— aux étrangers réfugiés en France	1,200,151 35	995,584 85	201,443 79	61 20	1,196,967 44	3,183 91
——— aux condamnés politiques	259,172 61	170,460 47	87,971 14	"	258,431 61	741 00
——— aux orphelins et aux combattants de juillet 1830, de février et de juin 1848	149,597 50	100,035 00	49,392 50	"	149,427 50	170 00
Administration départementale.						
Traitemts et indemnités aux fonctionnaires administratifs	2,611,811 63	2,422,508 16	189,391 88	258 33	2,611,641 71	169 92
——— aux commissaires de police	99,651 03	84,090 88	15,435 15	"	99,526 03	125 00
Abonnement pour frais d'administration des préfectures et sous-préfectures	5,084,954 05	4,922,830 96	162,123 12	8 37	5,084,945 71	8 34
Inspections administratives des services départementaux	108,371 16	88,613 22	19,757 94	"	108,371 16	"
A REPORTER	23,721,612 79	20,654,200 05	3,025,513 92	82,561 83	23,597,152 14	124,460 65

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1850.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. — Opérations antérieures au 1er janvier 1850.	Opérations de l'année 1850. — Payements.	Opérations de l'année 1850. — Annulations de payements.	TOTAL des payements	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1851.
SERVICES IMPUTABLES SUR LES FONDS GÉNÉRAUX DU BUDGET.						
Administration centrale.						
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	664,900f 00	"	659,564f 70c	1,329f 16c	658,235f 54c	6,664f 46c
Indemnités temporaires aux employés supprimés	25,000 00	"	24,825 02	"	24,825 02	174 98
Matériel et dépenses diverses des bureaux	265,000 00	"	155,996 37	"	155,996 37	109,003 63
Subvention à la caisse des retraites des employés de l'administration centrale	160,000 00	"	115,000 00	"	115,000 00	45,000 00
Archives nationales	108,000 00	"	98,749 78	"	98,749 78	9,250 22
Services divers.						
Dépenses secrètes ordinaires de sûreté générale	832,000 00	"	832,000 00	"	832,000 00	"
——— du personnel des lignes télégraphiques	1,005,665 00	"	894,742 95	"	894,742 95	110,922 05
——— du matériel des lignes télégraphiques	127,486 00	"	69,107 56	"	69,107 56	58,378 44
Dépenses générales du personnel des gardes nationales	112,000 00	"	100,508 63	"	100,508 63	11,491 37
——— de la garde nationale mobile	645,000 00	"	563,420 79	261 19	563,159 60	81,840 40
——— du matériel des gardes nationales	36,000 00	"	11,874 65	"	11,874 65	24,125 35
Dépenses relatives à la surveillance de la librairie provenant de l'étranger	10,000 00	"	7,350 00	"	7,350 00	2,650 00
Beaux-arts.						
Établissements des beaux-arts	454,000 00	"	363,302 35	"	363,302 35	90,697 65
Musées nationaux. (Personnel.)	158,700 00	"	158,699 33	"	158,699 33	0 67
Exposition annuelle des œuvres de peinture et de sculpture	36,008 00	"	7,320 00	"	7,320 00	28,688 00
Musées nationaux. (Matériel.)	151,700 00	"	104,764 13	"	104,764 13	46,935 87
Ouvrages d'art et décorations d'édifices publics	900,000 00	"	795,315 16	"	795,315 16	104,684 84
Acquisitions de tableaux et de statues pour le musée du Louvre	50,000 00	"	49,472 16	"	49,472 16	527 84
Conservation d'anciens monuments historiques	745,000 00	"	162,831 79	"	162,831 79	582,168 21
Encouragements et souscriptions concernant les beaux-arts	211,000 00	"	201,085 50	"	201,085 50	9,914 50
Indemnités annuelles ou secours à des artistes, etc.	137,700 00	"	100,900 00	"	100,900 00	36,800 00
Subventions aux théâtres nationaux	1,345,500 30	"	1,331,349 93	"	1,331,349 93	14,150 37
Subvention à la caisse des pensions de l'Académie nationale de musique	200,000 00	"	195,000 00	"	195,000 00	5,000 00
Subvention à la caisse des pensions du conservatoire de musique	7,000 00	"	7,000 00	"	7,000 00	"
Secours et subventions.						
Secours aux établissements généraux de bienfaisance	595,060 00	"	562,529 98	"	562,529 98	32,530 02
——— généraux aux hospices, bureaux de charité, etc.	700,000 00	"	285,213 62	"	285,213 62	414,786 38
——— à des personnes dans l'indigence et qui ont droit à la bienveillance du Gouvernement, frais de rapatriement de Français indigents	667,000 00	"	518,518 25	"	518,518 25	148,481 75
Secours à divers titres	330,316 00	"	230,459 81	"	230,459 81	99,856 19
Subventions pour exécution, par voie de concession de péage, de travaux de ponts sur les chemins vicinaux	350,000 00	"	72,500 00	"	72,500 00	277,500 00
Secours aux sociétés de charité maternelle	120,000 00	"	116,150 00	"	116,150 00	3,850 00
——— aux étrangers réfugiés en France	860,000 00	"	637,617 80	"	637,617 80	222,382 20
A REPORTER	12,010,035 30	"	9,433,170 26	1,590 35	9,431,579 91	2,578,455 39

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Dépenses du ministère de l'Intérieur.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

Suite de l'EXERCICE 1849.

ATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1850.	Opérations de l'année 1850. Payements.	Opérations de l'année 1850. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
REPORT	23,721,612f 79c	20,654,200f 05c	3,025,513f 92c	82,561f 83c	23,597,152f 14c	124,460f 65c
Détention des condamnés.						
Dépenses ordinaires des condamnés à plus d'un an de détention	6,490,612 67	4,875,690 91	1,578,707 07	2,684 43	6,451,713 55	38,899 12
Remboursement sur le produit du travail des condamnés détenus dans les maisons centrales	783,129 67	590,038 97	192,165 30	"	782,204 27	925 40
Transport de condamnés au bagne et à plus d'un an de détention	482,795 74	365,237 40	108,877 40	70 55	474,044 25	8,751 49
Matériel des cours d'appel.						
Loyers, entretien et réparations des bâtiments des cours d'appel	323,711 64	184,784 60	110,995 60	"	295,780 20	27,931 44
Travaux de construction au palais de justice de Pau	136,007 13	58,000 00	78,007 13	"	136,007 13	"
Dépenses extraordinaires.						
Subvention au département de la Seine pour secourir les citoyens nécessiteux	1,500,000 00	1,500,000 00	"	"	1,500,000 00	"
Secours aux indigents invalides de la campagne	"	"	"	"	"	"
Construction du tombeau de l'empereur Napoléon	67,797 49	1,729 82	63,998 39	"	65,728 21	2,069 28
Publication d'un ouvrage sur les ruines de Ninive	"	"	"	"	"	"
Érection d'un monument à la mémoire de l'archevêque de Paris	6,600 53	13 61	6,586 92	"	6,600 53	"
Célébration de l'anniversaire des services de février 1848	497,689 48	430,493 32	65,674 16	"	496,167 48	1,522 00
Travaux d'achèvement de la cour d'appel de Rouen	41,899 38	25,300 00	16,599 38	"	41,899 38	"
Dépenses de l'exposition de peinture et de sculpture	73,577 13	43,228 00	30,349 13	"	73,577 13	"
Célébration de l'anniversaire de la promulgation de la Constitution	199,977 27	125,530 30	74,305 97	"	199,836 27	141 00
Achèvement de deux monuments historiques	226,384 51	150,803 67	75,580 84	"	226,384 51	"
Érection d'un monument à la mémoire de Carnot	"	"	"	"	"	"
Secours aux familles qui ont le plus souffert des inondations du Furens	199,996 83	"	198,065 18	"	198,065 18	1,931 65
Achèvement du palais de justice de Montpellier	156,960 94	"	156,960 94	"	156,960 94	"
Secours aux blessés de juin 1848	228,194 33	"	227,719 83	"	227,719 83	474 50
Achèvement du palais de justice de Lyon	20,999 13	"	20,999 13	"	20,999 13	"
Dépenses des procès jugés par les Hautes cours de Bourges et de Versailles	187,124 60	"	227,309 13	40,184 53	187,124 60	"
Dépenses des exercices périmés	4,200 66	4,102 81	97 85	"	4,200 66	"
	35,349,271 92	29,009,153 46	6,258,513 27	125,501 34	35,142,165 39	207,106 53
Dépenses des exercices clos	110,291 26	110,291 26	"	"	110,291 26	"
TOTAL des dépenses imputables sur les fonds généraux du budget	35,459,563 18	29,119,444 72	6,258,513 27	125,501 34	35,252,456 65	207,106 53
			6,133,011 93			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1850.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1850.	Opérations de l'année 1850. Payements.	Opérations de l'année 1850. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1851.
REPORT	12,010,035f 30c	"	9,433,170f 26c	1,590f 35c	9,431,579f 91c	2,578,455f 39c
Administration départementale.						
Traitements et indemnités aux fonctionnaires administratifs	2,600,300 00	"	2,347,882 66	"	2,347,882 66	252,417 34
——— aux commissaires de police	100,000 00	"	85,128 07	"	85,128 07	14,871 93
Abonnements pour frais d'administration des préfectures et sous-préfectures	5,086,000 00	"	4,709,652 82	"	4,709,652 82	376,347 18
Inspections administratives des services départementaux	133,000 00	"	93,715 79	"	93,715 79	39,284 21
Détention des condamnés.						
Dépenses ordinaires des condamnés à plus d'un an de détention, etc.	6,120,528 00	"	4,806,669 89	"	4,806,669 89	1,313,858 11
Remboursement aux entrepreneurs de Haguenau	60,000 00	"	"	"	"	60,000 00
——— au ministère de la guerre pour travaux à Belle-Isle en mer	160,000 00	"	"	"	"	160,000 00
Achat et mobiliers, approvisionnements, frais d'administration et de garde, etc.	36,454 23	"	"	"	"	36,454 23
Remboursement sur le travail des condamnés détenus, etc.	915,000 00	"	686,654 02	110 00	686,544 02	228,455 98
Transports des condamnés aux bagnes à plus d'un an, etc.	517,114 00	"	432,010 42	"	432,010 42	85,103 58
——— politiques à Belle-Isle	35,657 53	"	"	"	"	35,657 53
Subvention à la caisse des employés des prisons	50,000 00	"	35,000 00	"	35,000 00	15,000 00
Matériel des cours d'appel.						
Loyer, entretien et réparations des bâtiments des cours d'appel, etc.	400,000 00	"	189,037 24	"	189,037 24	210,962 76
Travaux de construction au palais de la cour d'appel de Pau	55,000 00	"	43,000 00	"	43,000 00	12,000 00
Dépenses extraordinaires.						
Restauration de l'église Saint-Ouen de Rouen	160,000 00	"	125,925 00	"	125,925 00	34,075 00
Établissement de nouvelles lignes de télégraphie électrique	600,637 00	"	410,320 04	"	410,320 04	190,316 96
Publication de l'ouvrage sur les ruines de l'ancienne Ninive	16,250 00	"	16,250 00	"	16,250 00	"
Monument à élever à la mémoire de Monseigneur l'archevêque de Paris	10,000 00	"	10,000 00	"	10,000 00	"
Construction du tombeau de l'empereur Napoléon	511,554 18	"	374,158 96	"	374,158 96	137,395 22
Célébration du 2e anniversaire de la proclamation de la République	200,000 00	"	155,818 53	"	155,818 53	44,181 47
Travaux d'achèvement des bâtiments de la cour d'appel de Rouen	18,605 56	"	1,948 08	"	1,948 08	16,657 48
Acquisition de tableaux et dessins de la collection du feu roi de Hollande	103,000 00	"	101,255 55	"	101,255 55	1,744 45
Achèvement des bâtiments de la Cour d'appel de Lyon	73,759 29	"	"	"	"	73,759 29
Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	38,249 95	"	38,249 95	"	38,249 95	"
	30,011,145 04	"	24,095,847 28	1,700 35	24,094,146 93	5,916,998 11
Dépenses des exercices clos	696,559 33	"	696,559 33	"	696,559 33	"
TOTAL des dépenses imputables sur les fonds généraux du budget	30,707,704 37	"	24,792,406 61	1,700 35	24,790,706 26	5,916,998 11
			24,790,706 26			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Dépenses du ministère de l'Intérieur.*

(Voir pour les développements le compte définitif rendu par ce ministère.)

Suite de l'EXERCICE 1849.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1850.	Opérations de l'année 1850. Payements.	Opérations de l'année 1850. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
SERVICE DÉPARTEMENTAL.						
Dépenses ordinaires.						
Dépenses ordinaires sur centimes additionnels concédés aux départements, et sur le produit du fonds commun	33,535,476f 36c	25,884,246f 15c	7,702,213f 84c	50,983f 63c	33,535,476f 36c	"
Dépenses sur produits éventuels ordinaires	828,413 31	204,699 14	623,714 17	"	828,413 31	"
Dépenses facultatives.						
Dépenses facultatives d'utilité départementale sur le produit des centimes facultatifs et du fonds commun	10,864,174 54	7,854,201 09	3,041,719 10	31,745 65	10,864,174 54	"
Dépenses sur produits éventuels	185,282 35	46,411 68	138,870 67	"	185,282 35	"
Dépenses sur le produit des subventions communales	2,189,764 48	1,692,010 19	497,754 29	"	2,189,764 48	"
Dépenses extraordinaires.						
Dépenses sur le produit des centimes additionnels extraordinaires, autorisées par des lois spéciales	25,971,605 00	18,170,012 77	7,822,639 94	21,047 71	25,971,605 00	"
Dépenses sur fonds d'emprunt, autorisées par des lois particulières	10,420,535 39	7,662,331 20	2,759,272 72	1,068 53	10,420,535 39	"
Dépenses spéciales.						
Dépenses des chemins vicinaux sur centimes d'impositions spéciales	11,261,872 89	8,868,217 94	2,631,611 82	237,956 87	11,261,872 89	"
Dépenses sur subventions communales et souscriptions particulières	12,990,756 50	8,750,698 57	4,267,414 24	27,356 31	12,990,756 50	"
TOTAL des dépenses imputables sur ressources spéciales	108,247,880 82	79,132,828 73	29,485,210 79	370,158 70	108,247,880 82	"
REPORT des dépenses imputables sur les fonds généraux du budget	35,459,563 18	29,119,444 72	6,258,513 27	125,501 34	35,252,456 65	207,106f 53c
	143,707,444 00	108,252,273 45	35,743,724 06	495,660 04	143,500,337 47	207,106 53
			35,248,064 02			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1850.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1850.	Opérations de l'année 1850. Payements.	Opérations de l'année 1850. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1851.
SERVICE DÉPARTEMENTAL.						
Dépenses ordinaires.						
Dépenses ordinaires sur centimes additionnels concédés aux départements, et sur le produit du fonds commun	34,842,854f 91c	"	26,531,493f 56c	"	26,531,493f 56c	8,311,361f 35c
Dépenses sur produits éventuels ordinaires	884,665 07	"	441,189 68	"	441,189 68	443,475 39
Dépenses facultatives.						
Dépenses facultatives d'utilité départementale sur le produit des centimes facultatifs et du fonds commun	12,360,675 30	"	7,797,175 55	"	7,797,175 55	4,563,499 75
Dépenses sur produits éventuels	1,824,411 37	"	236,962 58	"	236,962 58	1,587,448 79
Dépenses sur le produit des subventions communales	873,401 45	"	206,771 85	"	206,771 85	666,629 60
Dépenses extraordinaires.						
Dépenses sur le produit des centimes additionnels extraordinaires, autorisées par des lois spéciales	25,992,591 61	"	14,993,483 13	"	14,993,483 13	10,999,108 48
Dépenses sur fonds d'emprunt, autorisées par des lois particulières	3,239,406 67	"	1,790,449 46	"	1,790,449 46	1,448,957 21
Dépenses spéciales.						
Dépenses des chemins vicinaux sur centimes d'impositions spéciales	12,955,319 74	"	8,853,230 39	"	8,853,230 39	4,102,089 35
Dépenses sur subventions communales et souscriptions particulières	8,392,218 94	"	6,120,086 39	"	6,120,086 39	2,272,132 55
TOTAL des dépenses imputables sur les ressources spéciales	101,365,545 06	"	66,970,842 59	"	66,970,842 59	34,394,702 47
REPORT des dépenses imputables sur les fonds généraux du budget	30,707,704 37	"	24,792,406 61	1,700f 35c	24,790,706 26	5,916,998 11
	132,073,249 43	"	91,763,249 20	1,700 35	91,761,548 85	40,311,700 58
			91,761,548 85			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de l'Agriculture et du Commerce.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1849.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1850.	Opérations de l'année 1850. Payements.	Opérations de l'année 1850. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Administration centrale.						
Administration centrale. (Personnel.)	440,804f 44c	437,455f 85c	3,395f 84c	"	440,851f 69c	42f 75c
——— (Matériel.)	86,491 83	43,650 35	42,822 13	"	86,472 48	19 35
Subvention à la caisse des retraites	150,000 00	150,000 00	"	"	150,000 00	"
Agriculture et haras.						
Écoles vétérinaires et bergeries	500,384 40	362,640 46	137,744 94	1f 00c	500,384 40	"
Enseignement professionnel de l'agriculture	2,533,680 15	1,618,505 54	927,045 57	22,452 57	2,523,098 54	10,581 61
Encouragements à l'agriculture	606,303 46	475,005 03	128,078 57	590 00	602,493 60	3,809 86
Haras, dépôts d'étalons, primes, achats d'étalons, etc.	1,560,658 61	1,369,243 50	192,547 73	1,137 62	1,560,653 61	5 00
Remonte et encouragements à l'industrie particulière.	908,248 66	749,949 00	157,449 66	"	907,398 66	850 00
Manufactures, commerce intérieur et extérieur.						
Dépenses des manufactures nationales de Sèvres, des Gobelins et de Beauvais	634,262 53	523,590 95	110,687 89	16 31	634,262 53	"
Conservatoire et écoles des arts et métiers	1,144,913 46	915,878 95	230,378 35	1,343 84	1,144,913 46	"
Encouragements aux manufactures et au commerce; publication, etc.	265,678 10	148,362 00	117,241 10	"	265,603 10	75 00
Frais de surveillance des sociétés et agences tontinières	35,538 24	35,007 55	530 69	"	35,538 24	"
Encouragements aux pêches maritimes	3,836,903 85	2,591,142 47	1,241,714 12	"	3,832,856 59	4,047 26
Poids et mesures	736,904 05	592,582 00	143,615 49	22 16	736,175 33	728 72
Exposition des produits de l'industrie nationale	849,548 22	533,180 24	319,765 36	3,796 00	849,149 60	398 62
Établissements thermaux et sanitaires.						
Entretien des établissements thermaux	276,026 29	199,349 02	76,677 27	"	276,026 29	"
Subventions aux établissements particuliers d'eaux minérales	37,500 00	23,000 00	14,500 00	"	37,500 00	"
Établissements et services sanitaires	728,430 14	463,862 55	261,479 89	4 01	725,338 43	3,091 71
Secours.						
Secours aux colons	731,541 41	590,234 87	144,151 77	4,447 00	729,939 64	1,601 77
Secours pour pertes matérielles et événements malheureux	1,327,293 16	211,728 27	1,123,884 84	8,319 95	1,327,293 16	"
Services supplémentaires.						
Secours à des employés réformés	15,049 84	13,249 84	1,800 00	"	15,049 84	"
Surveillance des associations ouvrières	9,670 24	9,599 92	70 32	"	9,670 24	"
Indemnité à M. Allard	195,415 29	195,415 29	"	"	195,415 29	"
Encouragements aux associations ouvrières	803,067 55	"	792,767 55	"	792,767 55	10,300 00
Commandes d'écharpes et drapeaux	177,238 70	"	177,028 70	"	177,028 70	210 00
Dépenses des exercices périmés	2,170 00	"	2,170 00	"	2,170 00	"
	18,593,812 62	12,252,633 65	6,347,547 78	42,130 46	18,558,050 97	35,761 65
Dépenses des exercices clos	7,556 41	7,556 41	"	"	7,556 41	"
	18,601,369 03	12,260,190 06	6,347,547 78	42,130 46	18,565,607 38	35,761 65
			6,305,417 32			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1850.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1850.	Opérations de l'année 1850. Payements.	Opérations de l'année 1850. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1851.
Administration centrale.						
Administration centrale (Personnel)	446,914f 91c	"	444,469f 20c	333f 33c	444,135f 87c	2,779f 04c
——— (Matériel)	100,000 00	"	43,190 54	"	43,190 54	56,809 46
Subvention à la caisse des retraites	151,346 00	"	151,346 00	"	151,346 00	"
Agriculture et haras.						
Écoles vétérinaires et bergeries	649,510 80	"	419,593 35	497 49	419,095 86	230,414 94
Enseignement professionnel de l'agriculture	2,219,833 35	"	1,672,527 96	"	1,672,527 96	547,305 39
Frais d'installation de l'institut agronomique de Versailles	70,680 56	"	"	"	"	70,680 56
Encouragements à l'agriculture	700,000 00	"	577,840 89	1,000 00	576,840 89	123,159 11
Haras, dépôts d'étalons, primes, achats d'étalons, etc.	1,556,400 00	"	1,384,492 79	"	1,384,492 79	171,907 21
Remontes et encouragements à l'industrie particulière	1,200,000 00	"	1,036,927 47	6,670 00	1,030,257 47	169,742 53
Manufactures, commerce intérieur et extérieur.						
Dépenses des manufactures nationales de Sèvres, des Gobelins et de Beauvais	666,557 00	"	535,187 38	54 22	535,133 16	131,423 84
Conservatoire et écoles des arts et métiers	1,151,319 41	"	974,496 78	"	974,496 78	176,822 63
Réparations et ameublement des galeries du Conservatoire des arts et métiers	74,263 00	"	"	"	"	74,263 00
Encouragements aux manufactures et au commerce; publication, etc.	273,000 00	"	161,773 75	"	161,773 75	111,226 25
Frais de surveillance des sociétés et agences tontinières	32,865 51	"	32,407 91	"	32,407 91	457 60
Encouragements aux pêches maritimes	4,000,000 00	"	2,410,775 66	"	2,410,775 66	1,589,224 34
Poids et mesures	718,539 20	"	579,073 06	76 53	578,996 53	139,542 67
Établissements thermaux et sanitaires.						
Entretien des établissements thermaux	291,853 92	"	199,602 46	"	199,602 46	92,251 46
Subventions aux établissements particuliers d'eaux minérales	37,451 25	"	30,853 90	"	30,853 90	6,597 35
Établissements et services sanitaires	240,000 00	"	190,037 65	"	190,037 65	49,962 35
Secours.						
Secours aux colons	741,000 00	"	570,989 13	"	570,989 13	170,010 87
Secours pour pertes matérielles et événements malheureux	2,555,173 38	"	285,488 68	"	285,488 68	2,269,684 70
Services supplémentaires.						
Frais de surveillance des associations ouvrières	9,395 81	"	9,362 81	"	9,362 81	33 00
Exposition de Londres	12,000 00	"	3,960 30	"	3,960 30	8,039 70
Sociétés de secours mutuels	35,000 00	"	22,107 05	"	22,107 05	12,892 95
Frais relatifs aux caisses de retraite pour la vieillesse	5,000 00	"	"	"	"	5,000 00
Haras de Saint-Cloud	29,560 00	"	17,764 11	"	17,764 11	11,795 89
Conseil général de l'agriculture	39,904 01	"	37,424 41	"	37,424 41	2,479 60
Dépenses des exercices périmés	22,324 53	"	20,219 00	"	20,219 00	2,105 53
	18,029,892 64	"	11,811,912 24	8,631 57	11,803,280 67	6,226,611 97
Dépenses des exercices clos	14,255 78	"	14,255 78	"	14,255 78	"
	18,044,148 42	"	11,826,168 02	8,631 57	11,817,536 45	6,226,611 97
			11,817,536 45			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère des Travaux publics.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1849.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1850.	Opérations de l'année 1850. Payements.	Opérations de l'année 1850. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	502,337f 71c	475,705f 26c	26,711f 75c	364f 30c	502,052f 71c	285f 00c
Indemnités aux employés supprimés	24,037 20	21,908 89	2,143 31	15 00	24,037 20	"
Matériel et dépenses diverses de l'administration centrale	118,946 87	60,317 54	57,938 26	321 90	117,933 90	1,012 97
Personnel du corps des ponts et chaussées	3,355,466 42	2,947,143 28	414,414 92	6,091 78	3,355,466 42	"
Personnel des conducteurs embrigadés	3,242,761 39	2,721,841 11	529,407 66	15,045 37	3,236,203 40	6,557 99
Personnel des officiers et maîtres de port du service maritime et des inspecteurs de la navigation	151,255 32	133,420 65	17,794 59	"	151,215 24	40 08
Personnel du corps des mines, enseignement, écoles	521,158 65	393,432 25	128,397 38	671 30	521,158 33	0 32
Personnel des gardes-mines	79,973 90	68,240 57	11,633 33	"	79,873 90	100 00
Contrôle et surveillance des chemins de fer	295,864 00	258,019 80	38,140 06	333 36	295,826 50	37 50
Conseils des bâtiments civils	33,999 97	33,999 97	"	"	33,999 97	"
Subvention à la caisse des retraites	549,264 95	432,226 66	117,038 29	"	549,264 95	"
Routes nationales et ponts	36,490,446 98	30,302,453 60	6,122,866 72	26,868 55	36,398,451 77	91,995 21
Réparation des dommages causés par les inondations	182,756 45	111,442 36	71,306 69	7 60	182,741 45	15 00
Subventions aux compagnies concessionnaires des ponts suspendus emportés par les eaux	125,000 00	82,000 00	43,000 00	"	125,000 00	"
Navigation intérieure. (Rivières, quais et bacs.)	12,267,258 70	8,059,663 12	4,140,548 16	23,350 94	12,176,860 34	90,398 36
——— (Canaux.)	7,677,216 14	5,289,005 23	2,395,667 53	16,064 47	7,668,608 29	8,607 85
Ports maritimes. (Phares et fanaux.)	10,688,049 37	7,867,969 72	2,797,862 34	9,668 99	10,656,163 07	31,886 30
Dunes et semis. (Desséchements et irrigations.)	460,106 08	297,277 67	161,395 24	2,291 27	456,381 64	3,724 44
A REPORTER	76,765,900 10	59,556,067 68	17,076,266 23	101,094 83	76,531,239 08	234,661 02

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1850.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1850.	Opérations de l'année 1850. Payements.	Opérations de l'année 1850. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1851.
1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	483,714f 98c	"	475,335f 04c	"	475,335f 04c	8,379f 94c
Indemnités aux employés supprimés	8,012 40	"	8,004 90	"	8,004 90	7 50
Matériel et dépenses diverses des bureaux de l'administration centrale	100,000 00	"	59,844 99	"	59,844 99	40,155 01
Personnel du corps des ponts et chaussées	3,409,750 83	"	3,025,932 38	"	3,025,932 38	383,818 45
Personnel des conducteurs embrigadés	3,636,000 00	"	3,133,137 80	"	3,133,137 80	502,862 20
Personnel du corps des mines, enseignement, écoles	523,000 00	"	397,389 94	"	397,389 94	125,610 06
Personnel des gardes-mines	83,500 00	"	69,397 50	"	69,397 50	14,102 50
Personnel des officiers et maîtres de port du service maritime et des inspecteurs de la navigation	140,000 00	"	117,214 36	"	117,214 36	22,785 64
Contrôle et surveillance des chemins de fer	350,000 00	"	294,906 86	"	294,906 86	55,093 14
Conseil des bâtiments civils	31,999 92	"	29,333 26	"	29,333 26	2,666 66
Personnel des édifices publics et des palais nationaux	588,841 65	"	563,765 00	"	563,765 00	25,076 65
Frais du matériel de régie des édifices publics et des palais nationaux	733,708 35	"	410,509 47	"	410,509 47	323,198 88
Subvention à la caisse des retraites	534,679 86	"	534,679 86	"	534,679 86	"
Routes nationales et ponts	29,500,000 00	"	23,908,855 55	"	23,908,855 55	5,591,144 45
Navigation intérieure. (Rivières)	6,016,666 67	"	4,253,222 69	"	4,253,222 69	1,763,443 98
——— (Canaux)	4,545,000 00	"	3,629,850 26	"	3,629,850 26	915,149 74
Ports maritimes, phares et fanaux	4,100,000 00	"	2,974,074 21	"	2,974,074 21	1,125,925 79
Dunes et semis. (Études d'irrigations et de desséchements.)	500,000 00	"	331,938 98	"	331,938 98	168,061 02
Exploitation de grandes lignes de chemins de fer	5,540,000 00	"	4,798,533 71	"	4,798,533 71	741,466 29
Matériel des mines. (Services divers.)	42,000 00	"	14,772 20	"	14,772 20	27,227 80
Entretien des palais nationaux	1,080,040 00	"	603,018 38	"	603,018 38	477,021 62
Entretien des bâtiments civils et édifices publics d'intérêt général	532,083 33	"	74,670 52	"	74,670 52	457,412 81
Constructions et grosses réparations des bâtiments civils et des palais nationaux	2,305,764 31	"	771,923 87	"	771,923 87	1,533,840 44
Frais généraux, secours, etc	35,000 00	"	24,950 05	"	24,950 05	10,049 95
Subventions aux compagnies pour travaux à exécuter par voie de concession de péage	275,000 00	"	226,000 00	"	226,000 00	49,000 00
A REPORTER	65,094,762 30	"	50,731,261 78	"	50,731,261 78	14,363,500 52

Suite des *Dépenses du ministère des Travaux publics.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

Suite de l'EXERCICE 1849.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1850.	Opérations de l'année 1850. Payements.	Opérations de l'année 1850. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Suite de la Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
REPORT	76,765,900f 10c	59,556,067 68	17,076,266f 23c	101,094f 83c	76,531,239f 08c	234,661f 02c
Réparations de dommages causés par les inondations	983,734 21	617,252 90	364,894 50	"	982,147 49	1,586 72
Établissement de grandes lignes de chemins de fer	81,937,854 69	70,106,813 31	11,793,321 93	68,215 15	81,831,920 09	105,934 60
Garantie d'intérêt et prêts aux compagnies concessionnaires de chemins de fer	"	"	"	"	"	"
Matériel des mines. (Services divers.)	35,063 99	17,880 64	17,142 45	"	35,023 09	40 90
Appropriation de la propriété de Chante-Grillet (Loire) pour y installer l'école des mineurs de Saint-Étienne.	47,659 00	7,266 13	32,872 03	"	40,138 16	7,520 84
Entretien et réparations ordinaires. (Bâtiments civils)	589,814 30	102,705 99	485,934 07	"	588,640 06	1,174 24
Constructions et grosses réparations. (Bâtiments civils.)	2,563,460 67	1,004,957 21	1,541,192 63	"	2,546,149 84	17,310 83
Changements opérés à la salle des séances de l'Assemblée et travaux exécutés à la Sainte-Chapelle	112,102 86	"	109,175 62	"	109,175 62	2,927 24
Palais et parcs nationaux	2,740,747 86	1,517,128 44	1,207,678 50	11,769 79	2,713,037 15	27,710 71
Restauration de diverses salles du Louvre	602,464 70	40,035 25	562,429 45	"	602,464 70	"
Appropriation de diverses salles des Tuileries pour l'exposition de peinture et de sculpture	35,478 23	12,000 00	23,012 14	"	35,012 14	466 09
Frais généraux, secours, etc.	34,726 50	26,954 50	7,772 00	"	34,726 50	"
Subventions aux compagnies pour travaux à exécuter, etc.	349,221 12	334,001 36	14,209 56	"	348,210 92	1,010 20
Liquidation des dépenses des ateliers nationaux	5,993 33	5,660 00	333 33	"	5,993 33	"
Dépenses des exercices périmés	112,997 93	9,450 07	103,547 86	"	112,997 93	"
	166,917,219 49	133,358,173 48	33,339,782 39	181,079 77	166,516,876 10	400,343 39
Dépenses des exercices clos	723,582 46	723,582 46	"	"	723,582 46	"
	167,640,801 95	134,081,755 94	33,339,782 39	181,079 77	167,240,458 56	400,343 39
			33,158,702 62			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1850.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1850.	Opérations de l'année 1850. Payements.	Opérations de l'année 1850. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1851.
Suite de la Ire Section. — SERVICE ORDINAIRE.						
REPORT	65,094,762f 30c	"	50,731,261f 78c	"	50,731,261f 78c	14,363,500f 52c
Réparations des dommages causés aux routes nationales et départementales par la crue et le débordement des eaux	170,000 00	"	71,477 53	"	71,477 53	98,522 47
Subventions aux compagnies concessionnaires des ponts suspendus qui ont été emportés par les eaux	12,000 00	"	12,000 00	"	12,000 00	"
Appropriation du domaine de Chante-Grillet à l'école des mineurs	25,314 35	"	11,680 19	"	11,680 19	13,634 16
Réparation et consolidation des bassins et réservoirs de Versailles	185,000 00	"	93,081 65	"	93,081 65	91,918 35
Dépenses extraordinaires relatives à la reprise du mobilier national	275,000 00	"	17,537 56	"	17,537 56	257,462 44
Indemnité pour suppression d'emploi à des employés et ouvriers attachés à la conservation du mobilier national	20,320 00	"	19,315 00	"	19,315 00	1,005 00
Appropriation de diverses localités du Palais-National pour l'exposition de peinture et de sculpture en 1850, et acquisition des matériaux des bâtiments provisoires	212,000 00	"	88,801 40	"	88,801 40	123,198 60
Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	"	"	"	"	"	"
	65,994,396 65	"	51,045,155 11	"	51,045,155 11	14,949,241 54
Dépenses des exercices clos	249,660 60	"	249,660 60	"	249,660 60	"
TOTAL de la Ire section	66,244,057 25	"	51,294,815 71	"	51,294,815 71	14,949,241 54
IIe SECTION. — SERVICE EXTRAORDINAIRE.						
Routes et ponts, achèvements de lacunes et rectification.	4,000,000 00	"	3,159,276 49	"	3,159,276 49	840,723 51
Nouvelles routes de la Corse	308,500 00	"	99,130 02	"	99,130 02	209,369 98
Construction de ponts	503,000 00	"	375,947 96	"	375,947 96	127,052 04
Navigation. (Rivières.)	3,700,000 00	"	2,526,553 74	"	2,526,553 74	1,173,446 26
——— (Canaux.)	2,765,000 00	"	2,295,095 57	"	2,295,095 57	469,904 43
Ports maritimes	5,492,500 00	"	3,851,131 50	"	3,851,131 50	1,641,368 50
Réparation des dommages causés par les inondations	385,000 00	"	173,805 88	"	173,805 88	211,194 12
Établissement de grandes lignes de chemins de fer	62,898,500 00	"	51,715,545 88	"	51,715,545 88	11,182,954 12
Garantie d'intérêts et prêts aux compagnies concessionnaires des chemins de fer	100,000 00	"	40,000 00	"	40,000 00	60,000 00
Indemnités de terrain pour l'amélioration de la Marne et la canalisation de la Haute-Seine	1,250,000 00	"	815,598 21	"	815,598 21	434,401 79
Acquisition au compte de l'État des propriétés particulières comprises entre le Louvre et les Tuileries	1,600,000 00	"	1,590,523 61	"	1,590,523 61	9,476 39
Achèvement de la grande cour du Louvre et de ses quatre portiques, établissements de grilles d'enceinte.	250,000 00	"	45,799 84	"	45,799 84	204,200 16
	83,252,500 00	"	66,688,408 70	"	66,688,408 70	16,564,091 30
Dépenses des exercices clos	264,374 91	"	264,374 91	"	264,374 91	"
TOTAL de la 2e section	83,516,874 91	"	66,952,783 61	"	66,952,783 61	16,564,091 30
RÉCAPITULATION.						
1re SECTION. — Service ordinaire	66,244,057 25	"	51,294,815 71	"	51,294,815 71	14,949,241 54
2e SECTION. — Service extraordinaire	83,516,874 91	"	66,952,783 61	"	66,952,783 61	16,564,091 30
	149,760,932 16	"	118,247,599 92	"	118,247,599 32	31,513,332 84

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de la Guerre.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1849.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1850.	Opérations de l'année 1850. Payements.	Opérations de l'année 1850. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Ier SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
Administration centrale. (Personnel.)	1,678,604f 37c	1,668,109 06	10,867f 96c	428f 83c	1,678,548f 19c	56f 18c
——— (Matériel.)	290,411 52	119,072 93	171,338 59	"	290,411 52	"
Frais généraux d'impressions	229,076 44	126,372 90	103,827 17	1,238 78	228,961 29	115 15
États-majors	14,600,657 12	13,361,132 10	1,262,466 60	22,960 54	14,600,638 16	18 96
Gendarmerie	21,593,096 41	20,320,514 78	1,330,373 32	58,315 69	21,592,572 41	524 00
Garde républicaine	2,282,991 97	2,046,346 57	300,859 41	64,214 01	2,282,991 97	"
Recrutement et réserve	472,358 76	420,256 50	49,724 17	39 16	469,941 51	2,417 25
Justice militaire	953,399 60	773,922 10	186,969 66	7,654 80	953,236 96	162 64
Solde et entretien des troupes. — Solde et abonnements payables comme la solde	128,094,797 17	125,074,922 27	4,139,308 93	1,119,434 03	128,094,797 17	"
Solde et entretien des troupes. — Vivres et chauffage	38,879,062 08	37,244,197 08	4,137,224 59	4,922,042 11	36,459,379 56	2,420,582 52
Solde et entretien des troupes. — Hôpitaux	15,770,796 58	14,083,269 26	2,996,198 00	1,323,221 22	15,756,246 04	14,550 54
Solde et entretien des troupes. — Service de marche	4,648,426 30	4,101,486 64	833,276 69	293,503 56	4,641,259 77	7,166 53
Habillement et campement	18,501,067 74	12,743,807 01	6,768,585 31	1,014,239 25	18,498,153 07	2,914 67
Lits militaires	7,211,337 90	4,312,242 73	2,964,779 71	78,490 10	7,198,532 34	12,805 56
Transports généraux	2,714,762 58	2,113,973 58	663,429 42	66,656 46	2,710,746 54	4,016 04
Remonte générale	5,291,754 32	5,411,666 89	111,425 47	231,338 04	5,291,754 32	"
Harnachement	611,516 97	429,085 42	186,622 09	4,339 38	611,368 13	148 84
Fourrages	37,521,211 50	33,735,252 27	4,759,903 82	1,414,275 47	37,080,880 62	440,330 88
Soldes de non-activité	389,849 59	336,130 96	58,380 26	4,661 63	389,849 59	"
Secours	1,210,145 78	1,021,305 32	189,835 41	994 95	1,210,145 78	"
Dépenses temporaires	281,324 07	219,206 04	63,541 92	1,423 89	281,324 07	"
Subvention aux fonds de retraite	640,000 00	626,000 00	14,000 00	"	640,000 00	"
Dépôt général de la guerre	126,980 07	59,134 39	68,531 12	685 44	126,980 07	"
A REPORTER	303,994,528 84	280,347,406 80	31,371,469 62	10,630,157 34	301,088,719 08	2,905,809 76

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1850.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1850.	Opérations de l'année 1850. Payements.	Opérations de l'année 1850. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1851.
Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
Administration centrale. (Personnel.)	1,698,300f 00c	"	1,598,100f 52c	253f 34c	1,597,847f 18c	100,452f 82c
——— (Matériel.)	285,000 00	"	153,371 50	"	153,371 50	131,628 50
Frais généraux d'impressions	248,000 00	"	146,527 47	"	146,527 47	101,472 53
États-majors	14,630,301 00	"	13,027,245 00	"	13,027,245 00	1,603,056 00
Gendarmerie	22,555,695 00	"	20,653,714 58	57,541 43	20,596,173 15	1,959,521 85
Garde républicaine	2,457,374 00	"	2,158,914 38	"	2,158,914 38	298,459 62
Recrutement et réserve	470,000 00	"	418,642 20	30 00	418,612 20	51,387 80
Justice militaire	964,200 00	"	861,476 10	51,069 01	810,407 09	153,792 91
Solde et entretien des troupes. — Solde et abonnts payables comme la solde	123,888,191 00	12,654f 22c	118,591,466 08	439,792 47	118,164,327 83	5,723,863 17
Solde et entretien des troupes. — Vivres et chauffage	29,430,762 00	218,221 30	21,265,446 24	297,402 01	21,186,265 53	8,244,496 47
Solde et entretien des troupes. — Hôpitaux	13,438,599 00	"	11,212,600 86	7,777 85	11,204,823 01	2,233,775 99
Solde et entretien des troupes. — Service de marche	4,777,000 00	"	4,223,711 40	12,048 63	4,211,662 77	565,337 23
Habillement et campement	15,603,310 00	"	9,701,338 94	3,238 06	9,698,100 88	5,905,209 12
Lits militaires	7,117,872 00	"	4,046,702 81	"	4,046,702 81	3,071,169 19
Transports généraux	2,021,036 00	"	1,520,201 61	"	1,520,201 61	500,834 39
Remonte générale	4,910,900 00	"	4,895,141 26	41,541 23	4,853,600 03	57,299 97
Harnachement	387,365 00	"	135,275 67	20,500 00	114,775 67	272,589 33
Fourrages	31,019,587 00	8,015,044 76	25,665,503 41	2,903,933 53	30,776,614 64	242,972 36
Solde de non-activité et de réforme	456,300 00	"	381,658 11	"	381,658 11	74,641 89
Secours	1,372,000 00	"	1,224,349 47	"	1,224,349 47	147,650 53
Dépenses temporaires	286,600 00	"	202,576 10	"	202,576 10	84,023 90
Subvention aux fonds de retraite des employés	660,542 00	"	660,542 00	"	660,542 00	"
Dépôt de la guerre et nouvelle carte de France	131,500 00	"	57,448 48	"	57,448 48	74,051 52
Matériel de l'artillerie. (Intérieur.)	5,847,041 00	"	3,432,606 97	"	3,432,606 97	2,414,434 03
——— Algérie	316,000 00	"	113,823 19	"	113,823 19	202,176 81
Poudres et salpêtres. (Personnel.)	497,900 00	"	448,154 48	"	448,154 48	49,745 52
——— (Matériel.)	3,068,023 00	"	2,334,714 43	"	2,334,714 43	733,308 57
Matériel du génie. (Intérieur.)	8,200,000 00	"	6,240,259 07	1,600 00	6,238,659 07	1,961,340 93
——— (Algérie)	3,800,000 00	"	3,241,900 70	"	3,241,900 70	558,099 30
Écoles militaires	1,940,810 00	"	1,389,339 24	"	1,389,339 24	551,470 76
Invalides de la guerre	2,728,724 00	"	2,202,838 96	7 56	2,202,831 40	525,892 60
A REPORTER	305,208,932 00	8,245,920 28	262,205,591 23	3,836,735 12	266,614,776 39	38,594,155 61

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Dépenses du ministère de la Guerre.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

Suite de l'EXERCICE 1849.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1850.	Opérations de l'année 1850. Payements.	Opérations de l'année 1850. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Suite de la Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
REPORT	303,994,528f 84c	280,347,406f 80c	31,371,469f 62c	10,630,157f 34c	301,088,719f 08c	2,905,809f 76c
Matériel de l'artillerie. (Intérieur.)	9,786,509 42	6,015,951 17	3,873,712 99	166,604 28	9,723,059 88	63,449 54
——— (Algérie.)	174,900 81	5,300 00	197,287 66	32,427 87	170,159 79	4,741 02
Poudres et salpêtres. (Personnel.)	478,874 78	443,686 51	35,279 19	90 92	478,874 78	"
——— (Matériel.)	3,546,159 04	2,735,461 92	818,353 65	7,656 68	3,546,158 89	0 15
Matériel du génie. (Intérieur.)	18,058,641 83	13,486,508 20	4,812,943 26	267,556 60	18,031,894 86	26,746 97
——— (Algérie.)	4,298,325 14	3,262,820 37	1,382,026 48	346,521 71	4,298,325 14	"
Écoles militaires	1,811,196 04	1,423,048 17	381,940 94	229 08	1,804,760 03	6,436 01
Invalides de la guerre	2,691,976 22	2,263,162 06	436,208 77	22,166 75	2,677,264 08	14,712 14
Gouvernement et administrtion générale de l'Algérie	741,087 52	537,446 98	203,889 29	333 00	741,003 27	84 25
Services indigènes en Algérie	7,153,517 73	6,656,731 26	877,427 08	396,403 79	7,137,754 55	15,763 18
Services maritimes en Algérie	443,900 28	305,639 03	139,088 87	1,127 62	443,600 28	300 00
Administration provinciale en Algérie	609,323 92	603,450 14	64,778 40	61,823 55	606,404 99	2,918 93
Services financiers en Algérie	1,023,568 38	774,135 21	254,689 78	7,107 49	1,021,717 50	1,850 88
Expropriation en Algérie	1,997,620 81	255,933 14	1,725,086 42	"	1,981,019 56	16,601 25
Colonisation en Algérie	1,474,554 92	656,288 20	839,752 82	25,289 90	1,470,751 12	3,803 80
Colonies agricoles en Algérie	12,548,195 19	8,492,473 94	4,221,531 08	167,599 80	12,546,405 22	1,789 97
Travaux civils en Algérie	5,949,672 61	4,543,600 78	1,505,827 36	109,006 16	5,940,421 98	9,250 63
Dépenses secrètes en Algérie et en Italie	45,109 20	67,000 00	10,000 00	31,890 80	45 109 20	"
Dépenses des exercices périmés	7,594 14	7,594 14	"	"	7,594 14	"
	376,835,256 82	332,883,638 02	53,151,293 66	12,273,933 34	373,760,998 34	3,074,258 48
Dépenses des exercices clos	618,390 51	618,390 51	"	"	618,390 51	"
Rappels de dépenses payables sur revues, etc.	382,965 70	"	382,965 70	"	382,965 70	"
	377,836,613 03	333,502,028 53	53,534,259 36	12,273,933 34	374,762,354 55	3,074,258 48
			41,260,326f 02c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1850.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1850.	Opérations de l'année 1850. Payements.	Opérations de l'année 1850. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1851.
Suite de la Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
REPORT	305,208,932f 00	8,245,920f 28c	262,205,591 23	3,836,735f 12c	266,614,776f 39c	38,594,155f 61c
Gouvernement et administration générale de l'Algérie	771,000 00	"	522,835 98	"	522,835 98	248,164 02
Services indigènes en Algérie	7,360,700 00	"	6,735,634 38	47,223 71	6,688,410 67	672,289 33
Service maritime en Algérie	532,000 00	"	295,793 92	"	295,793 92	236,206 08
Administration provinciale en Algérie	695,300 00	"	531,177 46	"	531,177 46	164,122 54
Services financiers en Algérie	1,327,415 00	"	806,080 11	"	806,080 11	521,334 89
Expropriation en Algérie	400,000 00	"	297,305 90	"	297,305 90	102,694 10
Colonisation en Algérie	1,715,060 00	"	1,094,154 68	"	1,094,154 68	620,845 32
Colonies agricoles en Algérie	7,398,198 50	"	5,779,302 74	"	5,779,302 74	1,618,895 76
Travaux civils en Algérie	5,505,660 00	"	4,331,241 68	"	4,331,241 68	1,174,418 32
Dépenses secrètes en Algérie	93,000 00	"	93,000 00	269 82	92,730 18	269 82
Dépenses des exercices périmés	22,794 65	"	16,993 73	"	16,993 73	5,800 92
Dépenses d'entretien des transportés	850,000 00	"	323,435 40	"	323,435 40	526,564 60
	331,880,000 15	8,245,920 28	283,032,547 21	3,884,228 65	287,394,238 84	44,485,761 31
Dépenses des exercices clos	3,581,878 74	"	3,581,878 74	"	3,581,878 74	"
	335,461,878 89	8,245,920 28	286,614,425 95	3,884,228 65	290,976,117 58	44,485,761 31
			282,730,197f 30c			
IIe SECTION. — SERVICE EXTRAORDINAIRE.						
Matériel de l'artillerie	160,000 00	"	39,161 25	"	39,161 25	120,838 75
Matériel du génie	4,771,793 72	"	3,838,419 28	"	3,838,419 28	933,374 44
	4,931,793 72	"	3,877,580 53	"	3,877,580 53	1,054,213 19
			3,877,580f 53c			
RÉCAPITULATION.						
1re SECTION. — Service ordinaire	335,461,878 89	8,245,920 28	286,614,425 95	3,884,228 65	290,976,117 58	44,485,761 31
2e SECTION. — Service extraordinaire	4,931,793 72	"	3,877,580 53	"	3,877,580 53	1,054,213 19
	340,393,672 61	8,245,920 28	290,492,006 48	3,884,228 65	294,853,698 11	45,539,974 50
			286,607,777f 83c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de la Marine.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1849.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1850.	Opérations de l'année 1850. Payements.	Opérations de l'année 1850. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
SERVICE MARINE.						
Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
Service central.						
Administration centrale. (Personnel.)	743,137f 27c	738,579f 45c	4,557f 82c	"	743,137f 27c	"
Administration centrale. (Matériel.)	133,383 12	86,278 59	45,305 37	"	131,583 96	1,799f 16c
Service général.						
Officiers militaires et civils	7,217,095 60	6,454,068 73	775,390 61	12,526f 24c	7,216,933 10	162 50
Maistrance, gardiennage et surveillance	1,838,849 50	1,637,101 74	204,897 72	3,149 96	1,838,849 50	"
Solde et habillement des équipages et des troupes	26,269,315 58	19,273,824 29	8,248,569 49	1,253,139 91	26,269,253 87	61 71
Hôpitaux	1,637,982 67	1,277,463 16	558,337 30	198,509 27	1,637,291 19	691 48
Vivres	11,788,856 19	9,331,046 07	3,207,102 81	770,456 30	11,767,692 58	21,163 61
Justice maritime	91,438 84	63,410 04	28,046 92	18 12	91,438 84	"
Salaires d'ouvriers	11,404,405 19	10,170,823 06	1,272,274 20	39,211 21	11,403,886 05	519 14
Approvisionnements généraux de la flotte	25,112,884 09	21,030,875 60	4,810,752 30	758,719 12	25,082,908 78	29,975 31
Idem. (Croisière de la côte occidentale d'Afrique.)	622,863 38	194,685 25	279,341 66	"	474,026 91	148,836 47
Travaux hydrauliques et bâtiments civils. (Service ordinaire.)	2,166,528 53	1,535,695 34	676,708 75	58,207 72	2,154,196 37	12,332 16
Idem. (Service extraordinaire.)	5,137,844 27	4,071,816 45	1,073,006 45	6,978 63	5,137,844 27	"
Poudres	253,800 60	"	253,800 60	"	253,800 60	"
École navale en rade de Brest	77,653 09	73,528 39	4,124 70	"	77,653 09	"
Affrétements et transports par mer	167,748 31	154,718 43	13,601 56	580 48	167,739 51	8 80
Chiourmes	319,121 46	290,003 77	29,615 11	597 42	319,021 46	100 00
Frais généraux d'impressions	323,046 16	173,585 09	149,229 50	84 97	322,729 62	316 54
Frais de voyage, vacation et dépenses diverses	1,408,702 90	1,047,191 96	404,877 19	100,046 44	1,352,022 71	56,680 19
Dépenses temporaires	74,674 75	60,855 28	14,229 15	409 68	74,674 75	"
Service scientifique.						
Sciences et arts maritimes. (Personnel.)	425,051 00	395,924 26	30,950 64	1,823 90	425,051 00	"
——— (Matériel.)	293,905 37	210,381 87	83,299 91	146 30	293,535 48	369 89
Dépenses des exercices périmés	22,937 41	22,158 04	779 37	"	22,937 41	"
	97,531,225 28	78,294,014 86	22,168,799 13	3,204,605 67	97,258,208 32	273,016 96
Dépenses des exercices clos. (Service marine.)	425,936 35	423,859 14	2,077 21	"	425,936 35	"
Rappels de dépenses payables sur revues antérieures à l'exercice 1849	397,769 05	"	397,769 05	"	397,769 05	"
A REPORTER	98,354,930 68	78,717,874 00	22,568,645 39	3,204,605 67	98,081,913 72	273,016 96

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1850.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1850.	Opérations de l'année 1850. Payements.	Opérations de l'année 1850. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1851.
SERVICE MARINE.						
Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
Service central.						
Administration centrale. (Personnel.)	728,900f 00c	"	721,920f 80c	"	721,920f 80c	6,979f 20c
Administration centrale. (Matériel.)	133,000 00	"	68,823 36	"	68,823 36	64,176 64
Service général.						
Officiers militaires et civils	7,705,129 00	"	6,821,625 02	"	6,821,625 02	883,503 98
Maistrance, gardiennage et surveillance	1,838,499 00	"	1,626,859 70	3,614 51	1,623,245 19	215,253 81
Solde et habillement des équipages et des troupes	24,681,687 00	763,025 87	16,926,729 38	179,940 96	17,509,814 29	7,171,872 71
Hôpitaux	1,428,130 00	"	971,198 54	5,110 74	966,087 80	462,042 20
Vivres	11,034,322 00	"	7,724,992 95	106,812 12	7,618,180 83	3,416,141 17
Justice maritime	87,710 00	"	61,555 41	184 68	61,370 73	26,339 27
Salaires d'ouvriers	10,860,000 00	"	9,665,890 37	11,346 54	9,654,543 83	1,205,456 17
Approvisionnements généraux de la flotte	19,937,000 00	"	10,719,570 02	500,141 35	10,219,428 67	9,717,571 33
Travaux hydrauliques et bâtiments civils	1,793,000 00	"	1,344,473 15	100,894 97	1,243,578 18	549,421 82
Poudres	300,581 00	"	"	"	"	300,581 00
École navale en rade de Brest	120,940 00	"	65,197 33	"	65,197 33	55,742 67
Affrétements et transports par mer	340,000 00	"	150,466 48	26 50	150,439 98	189,560 02
Chiourmes	318,000 00	"	281,386 46	59 91	281,326 55	36,673 45
Frais généraux d'impressions	328,000 00	"	131,432 23	"	131,432 23	196,567 77
Frais de voyage, vacation et dépenses diverses	1,389,984 00	10,150 75	1,035,079 42	19,850 75	1,025,379 42	364,604 58
Dépenses temporaires	98,000 00	"	61,095 43	"	61,095 43	36,904 57
Service scientifique.						
Sciences et arts maritimes. (Personnel.)	428,350 00	"	377,952 63	"	377,952 63	50,397 37
——— (Matériel.)	271,400 00	"	182,225 62	46 13	182,179 49	89,220 51
Dépenses des exercices périmés	16,647 38	"	14,780 68	"	14,780 68	1,866 70
	83,839,279 38	773,176 62	58,953,254 98	928,029 16	58,798,402 44	25,040,876 94
Dépenses des exercices clos. (Service marine.)	459,548 90	"	458,533 05	"	458,533 05	1,015 85
A REPORTER	84,298,828 28	773,176 62	59,411,788 03	928,029 16	59,256,935 49	25,041,892 79

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Dépenses du ministère de la Marine.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

Suite de l'EXERCICE 1849.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1850.	Opérations de l'année 1850. Payements.	Opérations de l'année 1850. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Suite de la Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
REPORT.....	98,354,930f 68c	78,717,874f 00c	22,568,045f 39c	3,204,605f 67c	98,081,913f 72c	273,016f 96c
Service colonial.						
Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel).	"	"	310,528 01	310,528 01	"	"
——— (Matériel).	"	"	80,764 61	80,764 61	"	"
Dépenses du service général des colonies.....	"	"	202,917 59	202,917 59	"	"
Dépense du service local des colonies.....	"	"	206,376 10	206,376 10	"	"
Subvention à divers établissements coloniaux.....	"	"	"	"	"	"
Dépenses générales des établissements français dans l'Océanie.....	"	"	"	"	"	"
Indemnités aux colons par suite de l'affranchissement des esclaves.....	"	"	168 83	168 83	"	"
Dépenses des exercices périmés.....	"	"	5,667 47	5,667 47	"	"
Payements faits par le trésor sur les traites de la marine, à régulariser au 31 décembre 1849.....	"	1,214,474 14	"	1,214,474 14	"	"
	98,354,930 68	79,932,348 14	23,375,068 00	5,225,502 42	98,081,913 72	273,016 96
Dépenses des exercices clos. (*Service colonial.*).....	"	"	30,511 82	30,511 82	"	"
	98,354,930 68	79,932,348 14	23,405,579 82	5,256,014 24	98,081,913 72	273,016 96
			18,149,565 58			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1850.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1850.	Opérations de l'année 1850. Payements.	Opérations de l'année 1850. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1851.
Suite de la Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
REPORT.....	84,298,828f 28c	773,176f 62c	59,411,788f 03c	928,029f 16c	59,256,935f 49c	25,041,892f 79c
Service colonial.						
Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel).	"	"	722,275 70	722,275 70	"	"
——— (Matériel.).	"	"	111,612 40	111,612 40	"	"
Dépenses du service général.....	"	"	428,871 81	428,871 81	"	"
Approvisionnements des colonies.....	"	"	33,555 25	33,555 25	"	"
Dépenses du service local.....	"	"	57,432 15	57,432 15	"	"
Subvention à divers établissements coloniaux.....	"	"	475,418 00	475,418 00	"	"
Dépenses générales des établissements français dans l'Océanie.....	"	"	118,000 00	118,000 00	"	"
Indemnités aux colons pour affranchissement des esclaves.....	"	"	17,918 58	17,918 58	"	"
Dépenses des exercices périmés.....	"	"	1,469 68	1,469 68	"	"
Payements faits par le trésor sur les traites de la marine à régulariser au 31 décembre 1849.....	"	228,006 44	"	228,006 44	"	"
	84,298,828 28	1,001,183 06	61,378,341 60	3,122,589 17	59,256,935 49	25,041,892 79
Dépenses des exercices clos. (*Service colonial.*).....	"	"	18,753 34	18,753 34	"	"
	84,298,828 28	1,001,183 06	61,397,094 94	3,141,342 51	59,256,935 49	25,041,892 79
Payements faits par le trésor sur traites de la marine et restant à régulariser au 31 décembre 1850. — A AJOUTER.....	"	"	1,722,087 09	"	1,722,087 09	"
A DÉDUIRE.....	"	"	"	"	"	1,722,087 09
TOTAL de la Ire Section.....	84,298,828 28	1,001,183 06	63,119,182 03	3,141,342 51	60,979,022 58	23,319,805 70
			59,977,839 52			
IIe SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.						
Fort Boyard.....	75,892 96	"	76,316 41	423 45	75,892 96	"
Casernes dans les ports de Brest.....	"	"	"	"	"	"
Établissements à créer à Castineau.....	200,000 00	"	164,358 97	"	164,358 97	35,641 03
Digue et arsenal de Cherbourg.....	2,575,000 00	"	1,970,296 84	32,785 05	1,937,511 79	637,488 21
Curage et défense de la petite rade de Toulon.....	1,033,400 00	"	869,466 79	"	869,466 79	163,933 21
Amélioration de Port-Vendres.....	300,000 00	"	268,427 19	"	268,427 19	31,572 81
	4,184,292 96	"	3,348,866 20	33,208 50	3,315,657 70	868,635 26
Dépenses des exercices clos. (Travaux extraordinaires.)	936 50	"	936 50	"	936 50	"
TOTAL de la 2e Section.....	4,185,229 46	"	3,349,802 70	33,208 50	3,316,594 20	868,635 26
			3,316,594 20			
RÉCAPITULATION.						
Ire SECTION. — Service ordinaire.....	84,298,828 28	1,001,183 06	63,119,182 03	3,141,342 51	60,979,022 58	23,319,805 70
2e SECTION. — Travaux extraordinaires.....	4,185,229 46	"	3,349,802 70	33,208 50	3,316,594 20	868,635 26
	88,484,057 74	1,001,183 06	66,468,984 73	3,174,551 01	64,295,616 78	24,188,440 96
			63,294,433 72			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère des Finances.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

EXERCICE 1849.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. (DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.)	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1850.	Opérations de l'année 1850. Payements.	Opérations de l'année 1850. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
COUR DES COMPTES.						
Personnel	880,783f 80c	809,728f 16c	71,055f 64c	"	880,783f 80c	"
Matériel et dépenses diverses	59,540 94	40,103 36	19,410 50	"	59,513 86	27f 08c
Frais de transport des archives dans les nouveaux bâtiments de la rue de Lille	6,000 00	"	6,000 00	"	6,000 00	"
ADMINISTRATION CENTRALE DES FINANCES.						
Personnel	4,927,185 13	4,782,866 99	143,550 78	"	4,926,417 77	767 36
Matériel	689,925 31	375,934 48	314,948 69	987f 86c	689,895 31	30 00
Dépenses diverses	264,563 61	228,211 35	36,352 26	"	264,563 61	"
MONNAIES ET MÉDAILLES. (Service des établissements monétaires.)						
Personnel	135,380 60	102,412 32	32,759 48	"	135,171 80	208 80
Matériel	68,743 80	50,353 21	18,390 59	"	68,743 80	"
Dépenses diverses	4,526 13	2,000 00	2,526 13	"	4,526 13	"
Frais de concours pour la gravure des monnaies de la République	18,855 95	"	18,855 95	"	18,855 95	"
SERVICE DE TRÉSORERIE.						
Frais de trésorerie	3,156,528 88	2,625,041 23	800,458 61	269,220 96	3,156,278 88	250 00
Traitements fixes des receveurs généraux et particuliers des finances	1,203,000 00	1,099,850 00	103,150 00	"	1,203,000 00	"
Bonifications d'intérêts sur le recouvrement des contributions directes	1,136,598 09	905,537 73	231,060 36	"	1,136,598 09	"
Taxations pour la centralisation du produit de l'impôt direct	1,220,746 70	923,104 43	297,642 27	"	1,220,746 70	"
Idem des impôts indirects	839,457 77	695,190 14	144,267 63	"	839,457 77	"
Remises sur les produits des coupes de bois et les produits divers	194,940 53	93,337 03	101,603 50	"	194,940 53	"
Traitements et frais de service des payeurs	945,991 38	850,818 82	95,172 56	"	945,991 38	"
Avances aux comptoirs nationaux d'escompte	407,000 00	332,000 00	69,500 00	"	401,500 00	5,500 00
Dépenses des exercices périmés	95,786 57	60,438 91	35,381 16	33 50	95,786 57	"
	16,255,555 19	13,976,928 16	2,542,086 11	270,242 32	16,248,771 95	6,783 24
Dépenses des exercices clos	1,050,984 33	1,050,984 33	"	"	1,050,984 33	"
	17,306,539 52	15,027,912 49	2,542,086 11	270,242 32	17,299,756 28	6,783 24
			2,271,843f 79c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif que rendra le ministère des finances pour cet exercice.)

EXERCICE 1850.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1850.	Opérations de l'année 1850. Payements.	Opérations de l'année 1850. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1851.
COUR DES COMPTES.						
Personnel	949,424f 56c	"	873,475f 94c	562f 50c	872,913f 44c	76,511f 12c
Matériel et dépenses diverses	59,599 53	"	42,982 64	"	42,982 64	16,616 89
ADMINISTRATION CENTRALE DES FINANCES.						
Personnel	4,961,774 29	"	4,855,238 17	126 66	4,855,111 51	106,662 78
Matériel	550,000 00	"	374,490 94	2,661 20	371,829 74	178,170 26
Dépenses diverses	281,906 46	"	226,684 54	"	226,684 54	55,221 92
MONNAIES ET MÉDAILLES. (Service des établissements monétaires.)						
Personnel	75,349 00	"	71,690 74	"	71,690 74	3,658 26
Matériel	67,100 00	"	48,940 20	"	48,940 20	18,159 80
Dépenses diverses	33,900 00	"	2,000 00	"	2,000 00	31,900 00
SERVICE DE TRÉSORERIE.						
Frais de trésorerie	3,350,000 00	"	2,535,781 16	25,355 29	2,510,425 87	839,574 13
Traitements fixes des receveurs généraux et particuliers des finances	1,203,000 00	"	1,100,850 00	"	1,100,850 00	102,150 00
Bonifications d'intérêts sur le recouvrement des contributions directes	1,365,000 00	"	1,080,695 93	"	1,080,695 93	284,304 07
Taxations pour la centralisation du produit de l'impôt direct	1,204,000 00	"	938,605 44	"	938,605 44	265,394 56
Idem des impôts indirects	944,000 00	"	728,073 45	"	728,073 45	215,926 55
Remises sur les produits des coupes de bois et les produits divers	195,000 00	"	88,324 71	"	88,324 71	106,675 29
Traitements et frais de service des payeurs	1,012,500 00	"	912,123 22	"	912,123 22	100,376 78
Dépenses des exercices périmés	92,772 00	"	51,886 39	22 50	51,863 89	40,908 11
	16,345,325 84	"	13,931,843 47	28,728 15	13,903,115 32	2,442,210 52
Dépenses des exercices clos	1,204,671 90	"	1,204,922 90	251 00	1,204,671 90	"
	17,549,997 74	"	15,136,766 37	28,979 15	15,107,787 22	2,442,210 52
			15,107,787 22			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Frais de Régie, de Perception et d'Exploitation des impôts et revenus publics.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

EXERCICE 1849.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1850.	Opérations de l'année 1850. Payements.	Opérations de l'année 1850. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
CONTRIBUTIONS DIRECTES.						
Service administratif et de perception dans les départements... Personnel	2,399,642f 15c	2,190,267f 78c	209,254f 37c	"	2,399,522f 15c	120f 00c
Service administratif et de perception dans les départements... Dépenses diverses	1,639,622 52	1,036,873 59	602,695 82	106f 40c	1,639,463 01	159 51
CADASTRE.						
Dépenses à la charge du fonds commun	68,111 93	48,631 02	19,650 93	170 02	68,111 93	"
——— imputables sur le produit des centimes facultatifs	580,696 43	351,340 49	229,387 65	31 71	580,696 43	"
Frais de mutations cadastrales	720,244 95	697,785 49	22,580 13	219 25	720,146 37	98 58
Frais de perception des contributions directes et autres taxes	11,973,886 72	8,927,956 43	3,045,873 60	200 00	11,973,630 03	256 69
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE.						
Enregistrement et domaines. Personnel	8,728,220 24	8,727,059 27	935 98	"	8,727,995 25	224 99
Enregistrement et domaines. Matériel	173,841 30	145,241 72	28,616 58	17	173,841 30	"
Enregistrement et domaines. Dépenses diverses	1,035,796 85	927,954 46	90,607 24	"	1,018,561 70	17,235 15
Timbre. Personnel	411,554 69	411,453 83	64 75	"	411,518 58	36 11
Timbre. Matériel et dépenses diverses	531,927 87	467,637 68	64,290 19	"	531,927 87	"
FORÊTS.						
Service administratif et de surveillance dans les départements... Personnel	3,704 988 47	3.310,852 59	393,655 38	556 68	3,703,951 29	1,037 18
Service administratif et de surveillance dans les départements... Matériel	1,926,712 05	1,191,220 42	728,191 12	2,085 78	1,917,325 76	9,386 29
Service administratif et de surveillance dans les départements... Dépenses diverses	772,265 31	555,802 52	198,263 19	317 56	753,748 15	18,517 16
DOUANES.						
Service administratif et de perception dans les départements... Personnel	23,095,713 27	22,731,287 53	364,260 48	"	23,095,548 01	165 26
Service administratif et de perception dans les départements... Matériel	518,944 15	365,077 02	146,567 59	"	511,644 61	7,299 54
Service administratif et de perception dans les départements... Dépenses diverses	1,483,317 95	1,182,475 24	176,995 34	"	1,359,470 58	123,847 37
Dépenses du service des douanes en Algérie	616,204 91	581,473 55	32,626 24		614,099 79	2,105 12
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.						
Service administratif et de perception dans les départements... Personnel	16,975,010 73	16,904,912 21	69,985 18	"	16,974,897 39	113 34
Service administratif et de perception dans les départements... Matériel	330,585 11	156,542 21	174,040 10	"	330,582 31	2 80
Service administratif et de perception dans les départements... Dépenses diverses	2,762,825 11	2,627,325 66	133,233 89	"	2,760,559 55	2,265 56
Service administratif et de perception dans les départements... Avances recouvrables	911,836 02	782,907 36	128,304 04	"	911,211 40	624 62
POUDRES À FEU.						
Service administratif dans les départements. Personnel	23,990 09	23,108 75	881 34	"	23,990 09	"
Service administratif dans les départements. Matériel et dépenses diverses	2,484,933 44	195,196 04	2,289,737 40	"	2,484,933 44	"
A REPORTER	83,870,872 26	74,540,382 86	9,150,698 53	3,704 40	83,687,376 99	183,495 27

(Les développements seront publiés dans le compte définitif que rendra le ministère des finances pour cet exercice.)

EXERCICE 1850.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1850.	Opérations de l'année 1850. Payements.	Opérations de l'année 1850. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1851.
CONTRIBUTIONS DIRECTES.						
Service administratif et de perception dans les départements... Personnel	2,407,755f 35c	"	2,195,465f 74c	"	2,195,465f 74c	212,289f 61c
Service administratif et de perception dans les départements... Dépenses diverses	1,660,522 33	"	1,084,661 67	"	1,084,661 67	575,860 66
CADASTRE.						
Dépenses à la charge du fonds commun	168,681 39	"	42,267 26	"	42,267 26	126,414 13
——— imputables sur le produit des centimes facultatifs	667,816 82	"	373,736 60	"	373,736 60	294,080 22
Frais de mutations cadastrales	699,833 41	"	698,462 81	0 50	698,462 31	1,371 10
Frais de perception des contributions directes et autres taxes	11,724,472 00	"	9,106,424 53	"	9,106,424 53	2,618,047 47
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE.						
Enregistrement et domaine. Personnel	9,052,500 00	"	9,003,728 10	"	9,003,728 10	48,771 90
Enregistrement et domaine. Matériel	245,000 00	"	212,829 14	"	212,829 14	32,170 86
Enregistrement et domaine. Dépenses diverses	1,089,900 00	"	952,427 14	"	952,427 14	137,472 86
Timbre. Personnel	427,611 11	"	415,684 44	"	415,684 44	11,926 67
Timbre. Matériel et dépenses diverses	625,557 00	"	492,658 87	"	492,658 87	132,898 13
FORÊTS.						
Service administratif et de surveillance dans les départements... Personnel	3,799,400 00	"	3,396,007 88	"	3,396,007 88	403,392 12
Service administratif et de surveillance dans les départements... Matériel	1,797,000 00	"	1,011,826 51	399 28	1,011,427 23	785,572 77
Service administratif et de surveillance dans les départements... Dépenses diverses	790,100 00	"	513,722 72	"	513,722 72	276,377 28
DOUANES.						
Service administratif et de perception dans les départements... Personnel	23,155,133 34	"	22,748,172 66	"	22,748,172 66	406,960 68
Service administratif et de perception dans les départements... Matériel	519,900 00	"	331,265 32	"	331,265 32	188,634 68
Service administratif et de perception dans les départements... Dépenses diverses	1,396,166 66	"	1,219,249 68	"	1,219,249 68	176,916 98
Dépenses du service des douanes en Algérie	702,250 00	"	614,972 62	"	614,972 62	87,277 38
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.						
Service administratif et de perception dans les départements... Personnel	17,069,700 00	"	16,955,085 25	"	16,955,085 25	114,614 75
Service administratif et de perception dans les départements... Matériel	449,300 00	"	278,685 25	68 79	278,616 46	170,683 54
Service administratif et de perception dans les départements... Dépenses diverses	2,910,830 80	"	2,683,825 73	"	2,683,825 73	227,005 07
Service administratif et de perception dans les départements... Avances recouvrables	945,678 05	"	734,478 10	"	734,478 10	211,199 95
Indemnité pour suppression de péage sur le pont de La Roche de Glun	32,000 00	"	32,000 00	"	32,000 00	"
POUDRES À FEU.						
Service administratif dans les départements. Personnel	26,600 15	"	23,770 23	"	23,770 23	2,829 92
Service administratif dans les départements. Matériel et dépenses diverses	2,278,831 31	"	179,686 35	"	179,686 35	2,099,144 96
A REPORTER	84,642,539 72	"	75,301,094 60	468 57	75,300,626 03	9,341,913 69

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Frais de Régie de perception et d'Exploitation des impôts et revenus publics.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

Suite de l'EXERCICE 1849.

NATURE DES DÉPENSES.		DÉPENSES résultant des services faits. (DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.)	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1850.	Opérations de l'année 1850. Payements.	Opérations de l'année 1850. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
REPORT		83,870,872f 26c	74,540,382f 86c	9,150,698f 53c	3,704f 40c	83,687,376f 99c	183,495f 27c
TABACS.							
Exploitation	Personnel	892,698 72	892,698 72	"	"	892,698 72	"
	Matériel	5,677,855 10	5,257,978 22	419,616 88	"	5,677,595 10	260 00
	Achats et transports de tabacs	19,379,342 57	17,992,551 30	1,386,617 88	773 56	19,378,395 62	946 95
	Dépenses diverses	196,069 66	183,668 28	12,401 38	"	196,069 66	"
POSTES.							
Administration et perception dans les départements	Personnel	11,974,513 09	11,774,179 68	198,921 27	69 44	11,973,031 51	1,481 58
	Matériel	1,124,502 18	714,669 49	408,428 80	273 75	1,122,824 54	1,677 64
	Dépenses diverses	1,766,739 76	1,500,574 93	262,002 03	"	1,762,576 96	4,162 80
Transport des dépêches	Personnel	2,515,296 01	2,090,280 24	424,419 89	"	2,514,700 13	595 88
	Matériel	11,571,563 44	10,568,653 60	997,242 04	7,046 08	11,558,849 56	12,713 88
	Dépenses diverses	6,100,893 95	4,488,337 96	1,592,395 04	1,008 07	6,079,724 93	21,169 02
		145,070,346 74	130,003,975 28	14,852,743 74	12,875 30	144,843,843 72	226,503 02
				14,839,868f 44c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif que rendra le ministère des finances pour cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1850.

NATURE DES DÉPENSES.		DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1850.	Opérations de l'année 1850. Payements.	Opérations de l'année 1850. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1851.
REPORT		84,642,539f 72c	"	75,301,094f 60c	468f 57c	75,300,626f 03c	9,341,913f 69c
TABACS.							
Exploitation	Personnel	902,300 00	"	897,646 78	"	897,646 78	4,653 22
	Matériel	5,689,730 32	"	5,355,286 04	"	5,355,286 04	334,444 28
	Achats et transports de tabacs	22,730,140 07	"	18,490,758 39	158 82	18,490,599 57	4,239,540 50
	Dépenses diverses	236,090 49	"	224,806 75	"	224,806 75	11,283 74
POSTES.							
Administration et perception dans les départements	Personnel	12,365,810 79	"	12,148,254 43	"	12,148,254 43	217,556 36
	Matériel	1,069,110 00	"	645,897 34	30 91	645,866 43	423,243 57
	Dépenses diverses	1,856,524 00	"	1,569,467 97	"	1,569,467 97	287,056 03
Transport des dépêches.	Personnel	1,230,738 00	"	955,349 03	"	955,349 03	275,388 97
	Paquebots de la Méditerranée. (Personnel.)	917,232 00	"	815,526 97	"	815,526 97	101,705 03
	Matériel	7,342,319 00	"	6,922,476 12	"	6,922,476 12	419,842 88
	Paquebots de la Méditerranée. (Matériel.)	2,841,904 00	"	1,861,506 78	475 86	1,861,030 92	980,873 08
	Dépenses diverses	6,304,600 00	"	4,773,251 73	"	4,773,251 73	1,531,348 27
	Paquebots de la Méditerranée. (Dépenses diverses.)	99,374 00	"	60,474 56	"	60,474 56	38,899 44
		148,228,412 39	"	130,021,797 49	1,134 16	130,020,663 33	18,207,749 06
				130,020,663f 33c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Remboursements et Restitutions, Non-Valeurs, Primes et Escomptes.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

EXERCICE 1849.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1850.	Opérations de l'année 1850. Payements.	Opérations de l'année 1850. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR CONTRIBUTIONS DIRECTES.						
Restitutions sur centimes ordinaires des communes..	9,734,975f 91c	7,559,888f 93c	2,175,086f 98c	"	9,734,975f 91c	"
——— extraordin. des communes..	20,522,501 80	15,739,530 34	4,782,955 94	"	20,522,486 28	15f 52c
Restitutions sur le produit des centimes additionnels imposés pour les dépenses des chemins vicinaux...	11,842,964 67	9,003,886 86	2,839,077 81	"	11,842,964 67	"
Restitutions sur centimes imposés pour dépenses de l'instruction primaire	4,701,022 15	3,550,619 40	1,150,402 75	"	4,701,022 15	"
Restitutions pour frais de rôles spéciaux des impositions communales	28,763 85	24,793 00	4,016 65	45f 80c	28,763 85	"
Restitutions pour frais de perception des impositions communales	1,401,961 79	725,418 43	676,543 36	"	1,401,961 79	"
Restitutions sur le produit des 8 centimes par franc du principal des patentes attribués aux communes....	2,773,820 63	1,837,728 94	936,091 69	"	2,773,820 63	"
Remises, modérations et non-valeurs sur les contributions foncière, personnelle et mobilière	1,860,837 94	117,906 72	1,742,931 22	"	1,860,837 94	"
Dégrèvement et non-valeurs sur la contribution des portes et fenêtres	746,162 91	128,104 19	618,058 72	"	746,162 91	"
Dégrèvement et frais de confection de formules pour la contribution des patentes	1,732,016 42	1,330,260 35	401,640 07	"	1,731,900 42	116 00
Dégrèv. sur le principal de la contribution des patentes.	1,495,193 47	249,514 51	1,245,198 33	"	1,494,712 84	480 63
Décharges et réduct. imput. sur le produit des réimpos.	712,307 13	712,257 72	"	"	712,257 72	49 41
Fonds spécial de non-valeurs sur les contrib. de 1848.	629,082 15	"	625,709 45	"	625,709 45	3,372 70
Idem de 1849	1,182,293 00	"	1,182,188 31	"	1,182,188 31	104 69
Dégrèvement pour démolitions et construct' nouvelles.	130,747 49	52,614 28	78,128 04	"	130,742 32	5 17
RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES.	59,494,651 31	41,032,523 67	18,458,029 32	45 80	59,490,507 19	4,144 12
Dégrèvement et non-valeurs sur la taxe des biens de mainmorte	85,505 65	1,600 16	83,862 46	"	85,462 62	43 03
Dégrèvement sur les redevances des mines	5,962 69	41 72	5,920 97	"	5,962 69	"
Idem sur le droit annuel dû par les chefs d'école....	952 09	162 50	789 59	"	952 09	"
Idem sur le droit de vérification des poids et mesures.	14,893 55	255 19	14,589 95	"	14,845 14	48 41
RESTITUTIONS DE SOMMES INDÛMENT REÇUES (A).						
Enregistrement et domaines	1,598,543 03	1,378,377 19	201,336 98	"	1,579,714 17	18,828 86
Forêts	362,643 06	198,105 44	164,351 18	"	362,456 62	186 44
Douanes	57,256 76	53,084 12	4,015 92	"	57,100 04	156 72
Contributions indirectes	4,047,858 11	4,022,239 31	26,836 50	1,668 90	4,047,406 91	451 20
Postes	23,448 79	19,340 01	4,038 78	"	23,378 79	70 00
Produits divers	456,184 04	424,241 39	30,535 32	"	454,776 71	1,407 33
Répartition de produits de plombage, d'estampillage, etc.	965,957 69	953,103 23	12,854 46	"	965,957 69	"
RÉPART^ON DE PRODUITS D'AMENDES ET CONFISCAT. (B).						
Enregistrement	1,218,516 83	1,122,643 16	93,535 19	"	1,216,178 35	2,338 48
Forêts	101,679 75	96,831 75	4,838 00	5 00	101,664 75	15 00
Douanes	881,752 33	845,827 78	35,918 04	"	881,745 82	6 51
Contributions indirectes	687,802 02	687,802 02	"	"	687,802 02	"
Postes	6,324 90	5,429 95	890 80	"	6,320 75	4 15
Primes à l'exportation des marchandises (B)	20,106,338 78	14,491,891 09	5,611,954 47	"	20,103,845 56	2,493 22
Escompte sur divers droits (B)	2,138,313 26	2,128,116 08	7,408 56	"	2,135,518 64	2,794 62
	92,254,584 64	67,461,609 76	24,761,706 49	1,719 70	92,221,596 55	32,988 09
			24,759,986 79			

(A) Voir les développements, pages 142 et 144.
(B) Voir les développements, page 146.

(Les développements seront publiés dans le compte définitif que rendra le ministère des finances pour cet exercice.)

EXERCICE 1850.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1850.	Opérations de l'année 1850. Payements.	Opérations de l'année 1850. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer au 1er janvier 1851.
RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR CONTRIBUT. DIR.						
Restitutions sur centimes ordinaires des communes..	9,775,727f 63c	"	7,801,832f 70c	"	7,801,832f 70c	1,973,894f 93c
——— extraordinaires *idem*	20,225,684 11	"	16,030,972 41	"	16,030,972 41	4,194,711 70
Restitutions sur le produit des centimes additionnels, imposés pour les dépenses des chemins vicinaux...	9,984,624 83	"	7,876,371 59	"	7,876,371 59	2,108,253 24
Restitutions sur centimes imposés pour dépenses de l'instruction primaire	4,841,972 03	"	3,795,210 85	"	3,795,210 85	1,046,761 18
Idem pour frais de rôles spéciaux des imposit. commun.	16,929 34	"	13,573 59	"	13,573 59	3,355 75
Idem pour frais de percept. des imposit. communales..	1,343,104 45	"	728,066 60	"	728,066 60	615,037 85
Idem sur le produit des 8 centimes par franc du principal des patentes attribués aux communes	2,847,967 75	"	1,923,941 37	"	1,923,941 37	924,026 38
Remises, modérations et non-valeurs sur les contributions foncière, personnelle et mobilière	2,335,523 05	"	137,563 40	"	137,563 40	2,197,959 65
Dégrèvement et non-valeurs sur la contribution des portes et fenêtres	757,907 18	"	131,725 02	"	131,725 02	626,182 16
Dégrèvement et frais de confection de formules pour la contribution des patentes	2,580,643 40	"	1,451,929 74	"	1,451,929 74	1,128,713 66
Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions	1,067,646 30	866,912f 00c	198,419 10	"	1,065,331 10	2,315 20
Dégrèvement pour démolitions et constructions nouvelles	135,000 00	"	85,031 25	"	85,031 25	49,968 75
RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES.	55,912,730 07	866,912 00	40,174,637 62	"	41,041,549 62	14,871,180 45
Dégrèvem^t et non-val. sur la taxe des biens de mainmorte	39,500 00	"	2,540 74	"	2,540 74	36,959 26
Idem sur les redevances des mines	6,000 00	"	"	"	"	6,000 00
Idem sur le droit annuel dû par les chefs d'école	1,500 00	"	500 00	"	500 00	1,000 00
Idem sur le droit de vérification des poids et mesures..	10,000 00	"	159 37	"	159 37	9,840 63
RESTITUTIONS DE SOMMES INDÛMENT REÇUES. (A).						
Enregistrement et domaines	1,900,000 00	"	1,573,441 22	"	1,573,441 22	326,558 78
Forêts	130,000 00	"	104,873 75	"	104,873 75	25,126 25
Douanes	80,000 00	"	68,403 92	"	68,403 92	11,596 08
Contributions indirectes	81,200 00	"	66,480 57	"	66,480 57	14,719 43
Postes	18,500 00	"	17,609 32	"	17,609 32	890 68
Produits divers	200,000 00	"	69,196 79	"	69,196 79	130,303 21
Répartition de produits de plombage, d'estampillage, etc.	1,030,000 00	"	1,011,953 83	"	1,011,953 83	18,046 17
RÉPART^ON DE PRODUITS D'AMENDES ET CONFISCAT. (B).						
Enregistrement	1,700,000 00	"	1,495,525 91	"	1,495,525 91	204,474 09
Forêts	137,459 00	"	135,911 20	"	135,911 20	1,547 80
Douanes	1,200,000 00	"	1,171,608 78	"	1,171,608 78	28,391 22
Contributions indirectes	744,300 00	"	744,252 37	"	744,252 37	47 63
Postes	9,900 00	"	8,989 45	"	8,989 45	910 55
Primes à l'exportation des marchandises (B)	25,580,000 00	"	20,706,809 13	"	20,706,809 13	4,873,190 87
Escompte sur divers droits (B)	1,891,475 00	"	1,859,182 89	"	1,859,182 89	32,292 11
	90,672,564 07	866,912 00	69,212,076 86	"	70,078,988 86	20,593,575 21
			69,212,076 86			

(A) Voir les développements, pages 143 et 145.
(B) Voir les développements, page 147.

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Développement des Annulations de payements constatées pendant l'année 1850, sur les dépenses des Ministères.

EXERCICE 1849.

MINISTÈRES.	MOTIFS DES ANNULATIONS. Fonds reversés dans les caisses du trésor public sur les ordonnances des ministres.	Remboursements d'avances faites par des ministères pour le compte d'autres ministères.	Changements d'imputation.	Recettes formant annulation de payement.	Total.
Dette publique	8,835f 51c	"	105,804f 79c	5,559f 76c	120,200f 06c
Dotations	1,852 89	"	"	"	1,852 89
Justice	20,332 98	"	"	"	20,332 98
Affaires étrangères	20,313 99	"	"	"	20,313 99
Instruction publique et cultes — Instruction publique	14,348 26	"	10,700 73	"	25,048 99
Instruction publique et cultes — Cultes	9,001 14	"	800 00	"	9,801 14
Intérieur	57,506 54	70,755f 92c	367,397 58	"	495,660 04
Agriculture et commerce	42,126 46	4 00	"	"	42,130 46
Travaux publics	117,261 20	17,145 54	46,673 03	"	181,079 77
Guerre	4,420,590 51	665,776 98	7,187,565 85	"	12,273,933 34
Marine	612,305 03	1,061,548 33	3,582,160 88	"	5,256,014 24
Finances — Services divers	1,274 51	"	33 50	268,934 31	270,242 32
Finances — Frais de régie et de perception	5,558 45	6,890 44	426 41	"	12,875 30
Finances — Remboursements et restitutions	1,673 90	"	45 80	"	1,719 70
	5,332,981 37	1,822,121 21	11,301,608 57	274,494 07	18,731,205 22

EXERCICE 1850.

MINISTÈRES.	MOTIFS DES ANNULATIONS. Fonds reversés dans les caisses du trésor public sur les ordonnances des ministres.	Remboursements d'avances faites par des ministères pour le compte d'autres ministères.	Changements d'imputation.	Recettes formant annulation de payement.	Total.
Dette publique	447f 35c	"	"	2,754,257f 59c	2,754,704f 94c
Dotations	"	"	"	"	"
Justice	"	"	"	"	"
Affaires étrangères	949 00	500f 00c	"	"	1,449 00
Instruction publique — Instruction publique	"	146 46	"	"	146 46
Instruction publique et cultes — Cultes — Service ordinaire	118 75	8,847 00	"	"	8,965 75
Instruction publique et cultes — Cultes — Travaux extraordinaires	"	"	"	"	"
Intérieur	1,700 35	"	"	"	1,700 35
Agriculture et commerce	8,631 57	"	"	"	8,631 57
Travaux publics — Service ordinaire	"	"	"	"	"
Travaux publics — Travaux extraordinaires	"	"	"	"	"
Guerre — Service ordinaire	52,507 02	6,474 06	3,825,247f 57c	"	3,884,228 65
Guerre — Travaux extraordinaires	"	"	"	"	"
Marine — Service ordinaire	"	125,797 55	3,015,544 96	"	3,141,342 51
Marine — Travaux extraordinaires	"	"	33,208 50	"	33,208 50
Finances — Services divers	3,623 86	"	"	25,355 29	28,979 15
Finances — Frais de régie, et de perception	589 51	544 65	"	"	1,134 16
Finances — Remboursements et restitutions	"	"	"	"	"
	68,567 41	142,309 72	6,874,001 03	2,779,612 88	9,864,491 04

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Développement sur les Remboursements et Restitutions, Non-Valeurs, Primes et Escomptes.

EXERCICE 1849. (Voir page 138.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.		MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	RESTITUTIONS DE SOMMES INDUMENT REÇUES.			
Enregistrement et domaines.	Restitutions de droits et d'amendes indûment perçus		1,287,071f 24c	1,579,714f 17c
	——— d'amendes consignées		51,702 75	
	——— de revenus et prix de vente de meubles et d'immeubles		81,827 64	
	——— aux héritiers et payements aux créanciers de successions en déshérence		159,112 54	
Forêts	Remboursements pour moins de mesure dans les coupes de bois de l'État, et remboursem. divers sur les produits des forêts.			362,456 62
Douanes	Remboursements de droits mal à propos perçus et de fonds consignés.	Droits d'importation	52,466 37	57,100 04
		——— d'exportation	2,620 56	
		——— de réexportation d'entrepôts	114 61	
		——— de fonds consignés pour voitures de voyageurs	50 00	
		——— de navigation	794 18	
		——— de consommation des sels	635 42	
		——— de magasinage	3 00	
		——— sanitaires	30 00	
		——— de réimportation de marchandises	36 47	
		Recettes accidentelles	26 48	
		Retenues proportionnelles	322 95	
Contributions indirectes.	Remboursements de droits mal à propos perçus	sur les boissons	13,250f 38c	4,047,406 91
		sur les licences	153 45	
		sur les voitures publiques	1,711 29	
		sur la navigation, bacs, etc.	4,891 63	
		sur le dixième des octrois	1,083 28	
		sur les frais de casernement	11,048 06	
		sur le droit de fabrication des sucres indigènes	4,284 55	
		sur le sel	3,977,545 11	
		sur les tabacs	430 25	
		sur les poudres	2,095 55	
		sur divers services	510 01	
	Remboursements sur les produits des ponts et canaux soumissionnés		292 24	
	Remboursements pour cause d'exportation	pour la fabrication des bières	13,188 95	30,111 11
		pour la garantie des matières d'or et d'argent	16,922 16	
Postes	Remboursements sur le produit de la taxe des lettres et le droit de 2 p. 0/0 pour envois d'argent		7,309 06	23,378 79
	——— du prix des places dans les malles-postes et sur les paquebots		16,069 73	
		A REPORTER		6,070,056 53

EXERCICE 1850. (Voir page 139.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.		MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	RESTITUTIONS DE SOMMES INDUMENT REÇUES.			
Enregistrement et domaines.	Restitutions de droits et d'amendes indûment perçus		1,371,572f 93c	1,573,441f 22c
	——— d'amendes consignées		47,004 40	
	——— de revenus et prix de vente de meubles et d'immeubles		47,807 74	
	——— aux héritiers et payements aux créanciers de successions en déshérence		107,056 15	
Forêts	Remboursements pour moins de mesure dans les coupes de bois de l'État, et remboursem. divers sur les produits des forêts.			104,873 75
Douanes	Remboursements de droits mal à propos perçus et de fonds consignés.	Droits d'importation	63,447 36	68,403 92
		——— de réimportation de marchandises françaises	"	
		——— d'exportation	2,444 54	
		——— de réexportation d'entrepôts	63 84	
		——— de fonds consignés pour voitures de voyageurs	208 34	
		——— de navigation	547 32	
		——— de consommation de sels	1,067 11	
		——— de magasinage	7 05	
		——— sanitaires	17 50	
		——— de recettes accidentelles	404 25	
		Retenues pour cumul	196 61	
Contributions indirectes.	Remboursements de droits mal à propos perçus	sur les boissons	14,950f 23c	66,480 57
		sur les licences	154 40	
		sur les voitures publiques	8,090 57	
		sur les frais de casernement	798 19	
		sur la navigation et passage d'eau	2,326 44	
		sur le dixième des octrois	584 57	
		sur le droit de fabrication des sucres indigènes	11,415 69	
		sur les tabacs	449 65	
		sur les poudres	592 36	
		sur divers services	86 12	
	Remboursements sur les produits des ponts et canaux soumissionnés		472 32	
	Remboursements pour cause d'exportation	pour la fabrication des bières et exportation de boissons	6,637 41	26,560 03
		pour la garantie des matières d'or et d'argent	19,922 62	
Postes	Remboursements sur le produit de la taxe des lettres et le droit de 2 p. 0/0 pour envois d'argent		4,296 61	17,609 32
	——— du prix des places dans les malles-postes et sur les paquebots		13,312 71	
		A REPORTER		1,830,808 78

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite du *Développement sur les Remboursements et Restitutions, Non-Valeurs, Primes et Escomptes.*

Suite de l'EXERCICE 1849. (Voir page 138.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	Suite des RESTITUTIONS DE SOMMES INDUMENT REÇUES.		
	REPORT	.....	6,070,056f 53c
Produits divers..	Restitutions du prix de coupes de bois indûment reçu par le trésor	18,881f 29c	
	Restitutions de droits de douanes indûment perçus	3,621 85	
	Remboursements à divers comptables pour erreur à leur préjudice dans leur compte avec le trésor	7,438 80	
	Restitutions à divers de sommes provenant de retenues ou de produits éventuels, portés en recette dans les budgets	168,003 23	
	Restitutions à la caisse des dépôts et consignations du produit de successions vacantes ou de successions de militaires décédés, versé au trésor, etc	250 00	
	Restitutions de sommes appartenant à des communes, à des établissements publics et à différents corps.	16,533 97	
	Restitutions de trop payés sur débets	33,608 02	
	Remboursements de retenues proportionnelles exercées par suite d'une fausse application des décrets des 4 avril et 12 août 1848	45,282 46	454,776 71
	Restitutions à divers pour divers motifs	111,896 77	
	Restitutions de trop payés sur les contributions directes	4,352 63	
	Restitutions du produit non employé et versé au trésor, de diverses impositions spéciales appartenant à des départements, et destinées à subvenir à des dépenses concernant ces départements	23,375 50	
	Restitutions d'indemnités de remplacement versées par des militaires	800 00	
	Restitutions de taxes pour brevets d'invention	1,685 00	
	Remboursement d'avances faites par les receveurs généraux sur la pension de divers élèves des écoles militaires	19,047 19	
	TOTAL des restitutions de sommes indûment reçues		6,524,833 24

Suite de l'EXERCICE 1850. (Voir page 139.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	Suite des RESTITUTIONS DE SOMMES INDUMENT REÇUES.		
	REPORT	.....	1,830,808f 78c
Produits divers..	Restitutions de prix de coupes de bois indûment reçu par le trésor	14,749f 52c	
	Restitutions de droits de douanes indûment perçus	"	
	Remboursements à divers comptables pour erreur à leur préjudice dans leur compte avec le trésor	294 83	
	Restitutions à divers de sommes provenant de retenues ou de produits éventuels portés en recette dans les budgets	4,123 13	
	Restitutions de sommes appartenant à des communes, à des établissements publics et à différents corps.	2,683 33	
	Restitutions de trop payé sur débets	562 50	
	Remboursements de dépôts et consignations reçus par le trésor ou par l'ancienne caisse d'amortissement dont l'actif a été reçu par le trésor	"	
	Restitutions à divers pour divers motifs	10,414 50	69,196 79
	Restitutions de trop payé sur les contributions directes	3,105 98	
	Restitutions du produit non employé et versé au trésor, de diverses impositions spéciales appartenant à des départements, et destiné à subvenir à des dépenses concernant ces départements	2,472 02	
	Restitutions d'indemnités de remplacement versées par des militaires	"	
	Restitutions de taxes pour brevets d'invention	1,785 00	
	Remplacement de fonds provenant de recouvrement des contributions directes et enlevés de vive force.	18,000 00	
	Remboursements d'avances faites par des receveurs généraux sur la pension de divers élèves des écoles militaires	2,714 88	
	Remboursements de retenues proportionnelles exercées par suite d'une fausse application des décrets des 4 avril et 12 août 1848	8,291 10	
	TOTAL des restitutions de sommes indûment reçues	.....	1,900,005 57

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite du *Développement sur les Remboursements et Restitutions, Non-Valeurs, Primes et Escomptes.*

Suite de l'EXERCICE 1849. (Voir page 138.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	RÉPARTITIONS DE PRODUITS D'AMENDES, SAISIES ET CONFISCATIONS ATTRIBUÉS À DIVERS.		
Enregistrement et domaines.	Payements d'amendes attribuées aux communes et hospices	797,662f 06c	1,216,178f 35c
	——— à divers	418,516 29	
Forêts	Payements d'amendes attribuées aux agents forestiers	.....	101,664 75
Douanes	Répartition aux ayants droit	628,743 91	881,745 82
	Payements sur les fonds réservés provenant de saisies faites en vertu du titre VI de la loi du 28 avril 1816	7,603 25	
	Prélèvement au profit de la caisse des retraites	245,398 66	
Contributions indirectes.	Restitutions d'amendes	50,142 10	687,802 02
	Remboursement de frais de poursuites	105,181 12	
	Prélèvements des droits fraudés	3,201 81	
	Part de l'octroi dans les saisies communes	79,377 78	
	Parts des employés saisissants et des indicateurs	253,509 17	
	Prélèvement au profit de la caisse générale des pensions	196,390 04	
Postes	Prélèvement sur le produit des amendes encourues pour transport frauduleux de lettres		6,320 75
	TOTAL des répartitions de produits d'amendes, saisies et confiscations attribués à divers		2,893,711 69
	PRIMES A L'EXPORTATION DES MARCHANDISES.		
	Sucres raffinés	10,086,407 23	20,103,845 56
	Tissus de laine pure et mélangée et fil de laine	6,975,197 42	
	Cotons filés	33,901 90	
	Tissus de coton	1,508,275 07	
	Savons	806,134 13	
	Acides nitrique et sulfurique	3,880 86	
	Soufres raffinés	16,435 86	
	Meubles en acajou et feuilles de placage	432 65	
	Chapeaux de paille d'écorce et de sparterie	46,554 52	
	Plomb ouvré	133,699 99	
	Cuivre et laiton ouvrés	6,104 28	
	Peaux apprêtées	60,502 60	
	Fils et tissus de lin ou de chanvre	13,108 24	
	Viandes salées	134,065 10	
	Sel ammoniac	"	
	Beurre salé	25,976 63	
	Tissus de soie	253,169 08	
	ESCOMPTE SUR DIVERS DROITS.		
	Escompte sur la taxe de consommation des sels	677,864 35	2,135,518 64
	——— sur les droits de douanes à l'importation	1,227,389 47	
	——— sur le droit de fabrication des sucres indigènes	195,896 02	
	——— sur le droit de fabrication des bières	34,368 80	

Suite de l'EXERCICE 1850. (Voir page 139.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	RÉPARTITIONS DE PRODUITS D'AMENDES, SAISIES ET CONFISCATIONS ATTRIBUÉS À DIVERS.		
Enregistrement et domaines	Payements d'amendes attribuées aux communes et hospices	1,105,219f 52c	1,495,525f 91c
	——— à divers	390,306 39	
Forêts	Payements d'amendes attribuées aux agents forestiers	.....	135,911 20
Douanes	Répartition aux ayants droit	875,108 20	1,171,608 78
	Payements sur les fonds réservés provenant des saisies faites en vertu du titre VI de la loi du 28 avril 1816	2,380 19	
	Prélèvement au profit de la caisse des retraites	294,120 39	
Contributions indirectes.	Restitutions d'amendes	27,993 64	744,252 37
	Remboursement de frais de poursuite	118,591 62	
	Prélèvements des droits fraudés	3,191 15	
	Part de l'octroi dans les saisies communes	87,307 60	
	Part des employés saisissants et des indicateurs	271,621 06	
	Prélèvement au profit de la caisse générale des pensions	235,547 30	
Postes	Prélèvement sur le produit des amendes encourues pour transport frauduleux de lettres		8,989 45
	TOTAL des répartitions de produits d'amendes, saisies et confiscations attribués à divers		3,556,287 71
	PRIMES A L'EXPORTATION DES MARCHANDISES.		
	Sucres raffinés	13,874,076 82	20,706,809 13
	Tissus de laine pure et mélangée et fil de laine	4,677,186 63	
	Cotons filés	28,125 76	
	Tissus de coton	1,091,620 24	
	Savons	767,892 60	
	Acides nitrique et sulfurique	7,921 27	
	Soufres raffinés	14,070 43	
	Meubles en acajou et feuilles de placage	597 25	
	Chapeaux de paille, d'écorce et de sparterie	26,402 69	
	Plomb ouvré	72,567 05	
	Cuivre et laiton ouvrés	4,341 27	
	Peaux apprêtées	64,359 96	
	Fils et tissus de lin ou de chanvre	"	
	Viandes salées	65,359 65	
	Beurre salé	12,287 51	
	ESCOMPTE SUR DIVERS DROITS.		
	Escompte sur la taxe de consommation des sels	438,906 94	1,859,182 89
	——— sur les droits de douanes à l'importation	1,106,073 10	
	——— sur le droit de fabrication des sucres indigènes	270,176 36	
	——— sur le droit de fabrication des bières	44,026 49	

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses constatées et Payements effectués, pendant l'année 1850, sur l'Exercice 1851.

MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. PAYEMENTS.	ANNULATIONS de payements.	TOTAL des payements.	RESTE À PAYER sur les dépenses constatées.
DOTATIONS.					
Pouvoir exécutif	50,000f 00c	50,000f 00c	"	50,000f 00c	"
GUERRE.					
1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.					
Solde et entretien des troupes. — Solde et abonnement payables comme la solde	313,007 45	313,007 45	"	313,007 45	"
Solde et entretien des troupes. — Vivres et chauffage	1,032,552 41	1,032,552 41	"	1,032,552 41	"
Fourrages	3,163,245 57	3,163,245 57	"	3,163,245 57	"
	4,508,805 43	4,508,805 43	"	4,508,805 43	"
MARINE.					
1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.					
Service marine.					
Officiers militaires et civils	816 67	816 67	"	816 67	"
Solde et habillement des équipages	503,505 36	503,505 36	"	503,505 36	"
Approvisionnements généraux de la flotte	20,000 00	20,000 00	"	20,000 00	"
Frais de voyage	7,000 00	7,000 00	"	7,000 00	"
	531,322 03	531,322 03	"	531,322 03	"
Service colonial.					
Dépenses des services militaires. Personnel	"	610,407 29	610,407 29	"	"
——— Matériel	"	224,714 38	224,714 38	"	"
Dépenses du service général des colonies	"	2,642 78	2,642 78	"	"
——— local	"	"	"	"	"
Subvention à divers établissements coloniaux	"	330,000 00	330,000 00	"	"
Dépenses générales des établissements de l'Océanie	"	400,000 00	400,000 00	"	"
Indemnités aux colons pour affranchissement des esclaves	"	"	"	"	"
	531,322 03	2,099,086 48	1,567,764 45	531,322 03	"
Payements faits par le trésor sur traites de la marine à régulariser, au 31 décembre 1850, en atténuation des restes à payer d'exercices clos.	155,322 89	155,322 89	"	155,322 89	"
	686,644 92	2,254,409 37	1,567,764 45	686,644 92	"
		686,644 92			
REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS.					
Restitutions sur les contributions directes (décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions)	1,045,067 40	1,045,067 40	"	1,045,067 40	"

Développement, par classe de comptables et par département, de l'ensemble des payements effectués pendant l'année 1850.

DÉPARTEMENTS.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes et des chemins de fer.	DIRECTEURS DES POSTES.	RECEVEURS GÉNÉRAUX des finances.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	TOTAL.
Ain	171,696f 08c	530,841f 36c	180,770f 26c	196,414f 14c	747,566f 59c	3,962,203f 90c	5,789,492f 33c
Aisne	333,639 27	343,116 05	461,667 79	373,145 98	1,900,483 39	9,739,102 89	13,151,155 37
Allier	178,170 03	"	161,816 25	194,130 91	564,013 33	4,028,031 79	5,126,162 31
Alpes (Basses-)	106,138 60	278,502 01	102,111 43	107,684 87	292,133 12	2,774,799 03	3,661,369 06
Alpes (Hautes-)	78,388 44	133,493 67	82,674 78	86,335 40	244,861 63	3,260,127 62	3,885,881 54
Ardèche	155,820 21	"	136,969 41	135,139 58	545,541 92	3,167,567 61	4,141,038 73
Ardennes	166,840 63	840,895 47	293,938 14	278,804 80	743,562 45	6,543,628 73	8,867,670 22
Ariége	95,212 87	173,922 74	101,510 53	95,574 05	447,151 47	2,333,259 97	3,246,631 63
Aube	174,259 12	"	184,807 60	205,268 22	805,857 32	5,924,831 89	7,295,024 15
Aude	134,337 18	244,088 38	148,983 45	156,956 81	897,342 24	4,391,139 05	5,972,847 11
Aveyron	162,295 81	"	154,978 26	188,462 91	616,189 60	3,693,585 40	4,815,511 98
Bouches-du-Rhône	321,011 29	16,014,367 04	1,016,321 46	3,438,453 74	1,632,653 29	16,832,342 42	39,255,149 24
Calvados	275,060 29	612,026 41	333,928 95	375,886 79	1,635,112 98	10,318,952 76	13,550,968 18
Cantal	116,540 86	"	127,594 81	137,904 31	447,417 60	2,863,440 73	3,692,898 31
Charente	167,515 62	"	178,936 09	176,378 42	837,506 28	4,814,146 83	6,174,483 24
Charente-Inférieure	221,984 01	822,524 65	265,541 58	229,117 59	1,276,862 51	12,842,129 31	15,658,159 65
Cher	143,422 29	"	170,723 11	333,681 20	531,181 11	6,924,676 30	8,103,684 01
Corrèze	119,041 49	"	128,559 28	119,264 73	368,331 36	2,847,144 15	3,582,341 01
Corse	254,747 88	340,572 91	"	112,758 60	348,113 34	5,497,345 78	6,553,538 51
Côte-d'Or	227,439 82	"	403,377 11	593,909 72	1,076,007 23	18,468,656 24	20,769,390 12
Côtes-du-Nord	172,093 44	454,387 21	279,046 32	178,645 89	696,497 25	5,091,463 31	6,872,133 42
Creuse	107,250 57	"	118,727 23	115,287 87	302,865 11	2,550,215 42	3,194,346 20
Dordogne	216,850 18	"	205,729 11	231,542 86	853,528 50	4,535,199 68	6,042,850 33
Doubs	171,122 04	890,720 77	225,734 77	252,051 98	441,647 14	6,819,128 25	8,800,404 95
Drôme	173,964 06	"	186,953 00	185,568 49	901,579 59	4,937,704 84	6,385,769 98
Eure	259,984 65	"	243,743 37	280,494 01	1,380,738 73	6,933,111 37	9,098,072 13
Eure-et-Loir	178,271 31	"	180,976 00	248,497 66	1,051,188 77	5,088,816 80	6,747,750 54
Finistère	171,304 01	797,688 32	657,694 60	351,210 63	696,203 03	20,714,118 05	23,388,218 64
Gard	201,425 41	221,287 78	236,729 29	225,187 67	955,332 58	6,379,197 32	8,219,160 65
Garonne (Haute-)	252,324 43	71,375 16	557,009 84	1,143,643 71	1,136,571 73	10,450,109 80	13,611,034 67
Gers	140,248 71	"	119,912 73	183,118 05	645,144 56	4,105,463 53	5,193,887 58
Gironde	294,300 58	1,959,052 17	914,595 90	585,817 54	1,845,290 05	17,924,498 63	23,523,554 87
Hérault	210,153 29	948,345 72	282,693 49	369,612 13	1,143,004 94	9,136,317 49	12,090,127 06
Ille-et-Vilaine	195,767 23	617,617 97	1,049,006 99	287,049 34	798,027 50	10,369,086 43	13,316,555 37
Indre	124,106 37	"	121,687 17	499,890 84	727,346 58	3,686,127 02	5,159,157 98
Indre-et-Loire	175,613 48	"	155,540 60	313,142 03	846,885 44	8,474,126 11	9,965,307 66
Isère	253,161 98	656,703 13	249,254 47	258,797 61	1,314,711 71	9,405,645 68	12,139,274 58
Jura	166,083 42	290,701 36	260,011 27	221,017 48	535,501 12	4,206,680 59	5,679,995 24
Landes	97,962 06	"	140,223 91	142,731 12	321,338 51	2,803,049 01	3,505,304 61
Loir-et-Cher	129,461 84	"	148,443 89	188,114 99	692,075 88	4,528,580 22	5,686,676 82
Loire	186,874 33	"	225,170 61	234,565 80	923,965 86	5,394,843 83	6,965,420 43
Loire (Haute-)	123,448 30	"	98,235 15	115,831 21	459,854 63	3,527,454 27	4,324,823 56
Loire-Inférieure	231,540 23	1,359,372 41	318,319 00	295,318 27	1,070,561 55	10,791,648 19	14,066,759 65
Loiret	179,110 59	111,446 15	315,176 48	246,123 03	1,050,691 77	6,483,132 54	8,385,680 56
Lot	116,445 34	"	1,491,658 34	119,954 15	529,030 34	2,918,593 19	5,175,681 36
Lot-et-Garonne	154,670 26	"	1,918,198 62	153,459 24	763,596 41	5,188,582 78	8,178,507 31
Lozère	99,675 10	"	77,641 94	98,310 72	266,785 43	1,755,269 07	2,297,682 26
Maine-et Loire	207,023 16	"	362,509 96	279,081 47	970,155 86	12,167,359 84	13,986,330 29
Manche	240,399 94	871,017 13	309,283 59	274,959 52	1,218,387 03	16,854,362 29	19,768,409 50
Marne	242,550 73	"	327,230 55	355,672 07	1,380,274 68	10,132,714 42	12,438,442 45
A REPORTER	9,077,748 83	20,584,065 97	16,412,348 39	15,969,970 15	41,876,671 04	354,579,912 37	467,500,716 75

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite du *Développement, par classe de comptables et par département, de l'ensemble des payements effectués pendant l'année 1850.*

DÉPARTEMENTS.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes et des chemins de fer.	DIRECTEURS DES POSTES.	RECEVEURS GÉNÉRAUX des finances.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	TOTAL.
REPORT....	9,077,748f 83c	29,584,065f 97c	16,412,348f 39c	15,969,970f 15c	41,876,671f 04c	354,579,912f 37c	467,500,716f 75c
Marne (Haute-)...	159,641 96	"	182,821 89	198,170 71	519,186 29	4,784,459 39	5,844,280 24
Mayenne.....	137,751 60	"	160,410 68	140,165 62	667,467 86	3,892,745 51	4,998,541 27
Meurthe.....	246,147 10	"	355,390 29	271,360 60	767,747 44	14,289,941 49	15,930.586 92
Meuse.....	197,914 39	132,863 12	210,821 71	201,590 58	628,448 49	10,271,234 14	11,642,872 43
Morbihan.....	140,163 54	752,152 50	270,929 70	127,528 73	590,574 90	10,812,162 52	12,693,511 89
Moselle.....	233,849 74	1,144,907 96	319,079 19	306,636 09	807,799 67	15,964,679 36	18,776.952 01
Nièvre.....	169,231 51	"	221,704 68	195,582 53	650,192 56	7,605,958 99	8,842,670 27
Nord.....	450,745 34	3,584,823 17	4,696,502 24	442,914 53	3,324,393 18	20,032,380 40	32,531,758 86
Oise.....	248,592 38	"	273,831 60	293,853 95	1,718,461 46	7,658,710 35	10,193,449 74
Orne.....	210,429 10	"	178,044 85	257,723 44	894,569 71	5,339,546 44	6,880,313 54
Pas-de-Calais.....	309,639 76	709,744 66	1,857,462 78	614,635 24	1,994,168 24	10,690,620 27	16,176.270 95
Puy-de-Dôme.....	230,929 09	"	266,639 96	223,422 97	1,025,519 84	6,076,671 99	7,823,183 85
Pyrénées (Basses-).	158,254 41	1,209,238 24	295,155 40	604,146 17	579,951 32	9,414,383 68	12,261,129 22
Pyrénées (Hautes-).	105,330 96	166,220 90	109,681 21	113,413 84	286,849 91	3,804,973 69	4,586,470 51
Pyrénées-Orientales.	97,168 82	452,007 54	86,009 64	160,704 44	276,480 19	5,086,850 11	6,159,220 74
Rhin (Bas-).....	289,927 39	769,364 02	3,913,569 56	405,130 44	856,789 93	16,756,964 22	22,991,745 56
Rhin (Haut-).....	234,053 22	1,337,963 37	259,760 61	432,025 91	811,688 06	7,292,836 04	10,368,327 21
Rhône.....	281.814 80	607,834 28	1,053,922 07	690,086 45	1 544,761 57	19,312,913 05	23,491,332 22
Saône (Haute-)....	168,039 68	"	218,457 44	209,115 67	515,487 62	3,742,887 16	4,853,987 57
Saône-et-Loire.....	220,228 02	"	338,286 94	295,922 63	1,030,896 07	5,925,730 79	7,811,064 45
Sarthe.....	172,437 79	"	209,369 74	201,174 48	1,039,729 65	4,970,836 37	6,653,548 03
Seine.....	1,995,882 28	8,850,732 85	4,712,169 85	4,330,412 15	5,139,996 13	9,462,083 63	34,491,276 89
Seine-Inférieure....	360,873 27	3,987,999 24	1,165,931 95	582,258 11	3,214,443 77	14,683,822 13	23,995,328 47
Seine-et-Marne.....	425,462 94	"	278,935 44	324,232 05	1,855,740 04	11,666,100 68	14,550,471 15
Seine-et-Oise.....	234,047 58	"	454,737 08	441,967 01	2,431,816 80	18,289,744 42	21,852,312 89
Sèvres (Deux-).....	119,552 42	"	135,963 71	145,595 76	600,571 96	3,958,727 67	4,960,411 52
Somme.....	264,984 08	315,343 41	471,194 00	312,758 66	1,867,679 76	9,627,691 73	12,859,651 64
Tarn.....	146,785 28	"	138,127 42	153,790 89	685,897 31	4,275,165 74	5,399,766 64
Tarn-et-Garonne...	124,079 37	"	114,528 79	128,364 40	541,506 43	3,540,787 17	4,449,266 16
Var.....	199,627 00	862,244 56	231,676 49	149,595 71	614,433 40	26,330,370 02	28,387,947 18
Vaucluse.....	159,416 46	"	130,168 09	198,721 89	596,757 71	4,498,284 61	5,583,348 76
Vendée.....	122,476 54	541,344 57	154,199 33	143,072 40	745,465 83	4,895,852 23	6,602,410 90
Vienne.....	139,236 53	"	166,910 13	181,661 14	614,651 22	5,684,127 17	6,786,586 19
Vienne (Haute-)...	151,549 66	"	200,536 12	210,580 29	492,663 99	5,101,696 31	6,157,026 37
Vosges.....	195,821 58	"	221,456 75	202,286 24	479,083 73	3,714,642 16	4,813,290 46
Yonne.....	214,597 65	"	257,610 38	300,160 01	1,175,455 80	10,716,554 06	12,664,377 90
Armée d'Italie.....	"	"	"	"	"	6,022,190 86	6,022,190 86
	18,394,432 07	55,008,850 36	40,724,346 10	30,220,731 88	83,463,998 88	690,775,238 92	918,587,598 21

Directeurs de la fabrication des monnaies.....	1,247,295 09
Caissier central du trésor public.....	462,864,856 73
Comptables des finances en Algérie.....	73,912,499 10
Agent responsable des virements de comptes (à déduire).....	3,049,221 92
TOTAL GÉNÉRAL des payements effectués pendant l'année 1850.....	1,459,661,471 05

COMPTE DE TRÉSORERIE

POUR L'ANNÉE 1850.

NOTE

Sur le Compte de Trésorerie.

Le compte des opérations de trésorerie faites par l'administration des finances expose les mouvements de fonds, les émissions et les remboursements d'effets à payer, ainsi que les recettes et les dépenses en compte courant, qui ont eu lieu, tant pour maintenir l'équilibre entre les ressources et les besoins de l'État pendant le cours de l'année 1850, que pour assurer, dans toutes les localités, l'acquittement ponctuel des dépenses publiques.

Les résultats de ces opérations expliquent les modifications qu'a éprouvées la situation de l'administration des finances pendant l'année 1850, et démontrent ainsi l'exactitude de tous les articles de son actif et de son passif au 1er janvier 1851.

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1850.

L'état général qui suit la présente note comprend l'ensemble des recettes et des payements du service de trésorerie, et se résume ainsi qu'il suit, savoir :

VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1850.

Soldes existant chez les comptables des finances :			
Numéraire		108,857,570f 37c	
Valeurs de portefeuille		163,510,246 06	277,362,635f 59c
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces		4,994,819 16	

RECETTE.

Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement pour sa dotation et les arrérages des rentes qui lui appartiennent				72,362,908 95
Recettes en augmentation des créances passives.				
Émission d'effets à payer :				
Bons du trésor remis à divers	197,305,219f 61c	399,305,219f 61c	596,211,221 15	
Id. remis à la banque de France	202,000,000 00			
Traites et mandats		196,906,001 54		
Recettes de fonds particuliers				
des receveurs généraux des finances		374,073,678 08	391,654,599 79	3,232,940,033 35
d'autres comptables		17,580,921 71		
Recettes pour le compte des correspondants				
du trésor		1,010,378,843 29	2,245,074,212 41	
des receveurs généraux		1,232,357,482 66		
des payeurs du trésor		1,544,861 61		
des comptables en Algérie		793,024 85		
Recettes en atténuation des créances actives.				
Avances pour divers services			45,935,211 32	51,621,967 06
Créances administratives sur divers			5,602,330 60	
Débets de comptables			84,425 14	
Mouvements de fonds.				
Recettes résultant des mouvements de fonds entre les comptables des finances				2,276,527,923 58
TOTAL				5,910,815,468 53

Note sur le Compte de Trésorerie.

DÉPENSE.

Bons du trésor remis par la caisse d'amortissement :				
Bons consolidés en rentes (1).			69,397,618f 30c	106,935,433f 41c
Bons sans échange de rentes. (Art. 2 de la loi du 4 décemb. 1849.)			37,537,815 11	
Payements en atténuation des créances passives.				
Remboursements d'effets à payer :				
Bons du trésor remis à divers	192,725,965f 20c	394,726,816f 60c	591,921,737f 96c	3,137,356,597 61
Idem remis à la banque de France	202,000,000 00			
Idem remis aux caisses d'épargne	851 40			
Traites et mandats		197,194,921 36		
Remboursements de fonds particuliers				
des receveurs généraux des finances		361,649,528 81	379,826,123 39	
d'autres comptables		18,176,594 58		
Dépenses pour le compte des correspondants				
du trésor		930,352,485 33	2,165,608,736 26	
des receveurs généraux		1,233,082,826 66		
des payeurs du trésor		1,561,283 97		
des comptables en Algérie		612,140 30		
Payements en augmentation des créances actives.				
Avances pour divers services			45,695,340 40	49,084,966 34
Créances administratives constatées à la charge de divers.			3,266,230 53	
Débets de comptables et créances litigieuses			123,395 41	
Mouvements de fonds.				
Dépenses résultant des mouvements de fonds entre les comptables des finances				2,273,726,902 84
Budgets et Services spéciaux.				
Excédant des payements sur les recettes effectuées, pendant l'année 1850				43,242,129 35
VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 31 DÉCEMBRE 1850.				
Soldes existant chez les comptables des finances :				
Numéraire			113,049,708f 31c	300,469,438 98
Valeurs de portefeuille			153,695,862 30	
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces			33,723,868 37	
TOTAL				5,910,815,468 53

(1) Première consolidation :

Bons qui restaient à consolider au 31 décembre 1849		34,376,726f 95c
A déduire pour appoint reporté dans la consolidation suivante		49 45
RESTE formant le montant de la première consolidation		34,376,677 50
Deuxième consolidation :		
Appoint non employé dans la première consolidation	49f 45c	
Bons émis pendant le premier semestre de 1850	35,020,929 15	
ENSEMBLE	35,020,978 60	
A déduire pour appoint reporté à la prochaine consolidation	37 80	
RESTE formant le montant de la deuxième consolidation	35,020,940 80	35,020,940 80
TOTAL		69,397,618 30

(Voir, pour l'origine des bons compris dans ces deux liquidations, le tableau page 475.)

Note sur le Compte de Trésorerie.

RÉSULTAT DU SERVICE DE TRÉSORERIE PENDANT L'ANNÉE 1850.

Les créances passives qui constituent la dette flottante du trésor, se sont accrues d'une somme de 95,583,435 fr. 74 cent. Cette augmentation est le résultat des mouvements qu'ont présentés, pendant l'année 1850, les articles ci-après de cette dette :

	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.	
Bons du trésor remis à divers	4,579,254f 41c	"	
——— aux caisses d'épargne	"	851f 40c	
Traites et mandats	"	288,919 82	
Fonds particuliers des receveurs généraux	12,424,149 27	"	
——— des directeurs de la fabrication des monnaies	"	544,770 02	
——— des autres comptables des finances	"	50,902 85	
Fonds placés au trésor par les communes et établissements publics.	4,281,124 72	"	
Fonds déposés par divers corps de troupes de la guerre et de la marine.	153,600 00	"	
Caisse des invalides de la marine	"	340,026 29	
Compte courant de la caisse des dépôts et consignations	"	11,906,147 37	
Compte de la même caisse pour les fonds des caisses d'épargne	87,893,068 54	"	
——— pour compensation accordée aux déposants des caisses d'épargne	"	29,421,378 00	
Fonds spéciaux à la disposition de divers ministères	"	17,420 37	
Fonds reçus pour divers services publics	"	352,028 02	
Fonds déposés par divers établissements particuliers	"	101,317 93	
Fonds à rembourser à divers	77,268 78	"	
Divers L/C de matières versées aux changes des monnaies pour être fabriquées	29,180,552 39	"	
Compte de divers avec les receveurs des revenus indirects	"	174,250 91	
Correspondants du Trésor	753,312 42	"	
Correspondants des comptables des finances	"	560,881 81	
	139,342,330 53	43,758,894 79	
RÉSULTAT en augmentation	95,583,435 74		95,583,435f 74c

Cette augmentation s'est accrue de l'excédant des recettes faites en atténuation des créances actives, et provenant du mouvement de ces créances pendant l'année 1850, savoir :

	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.	
Avances pour divers services	"	239,870f 92c	
Créances administratives	"	2,336,100 07	
Débets de comptables et créances litigieuses	38,970f 27c	"	
	38,970 27	2,575,970 99	
RÉSULTAT en diminution	2,537,000 72		2,537,000 72

TOTAL de l'excédant de recette réalisé par le trésor en 1850 ..... 98,120,436 46

Note sur le Compte de Trésorerie.

Cet excédant de recette a été employé de la manière suivante :

Les bons du trésor remis par la caisse d'amortissement pour les consolidations semestrielles ont donné lieu à la dépense ci-après :

Bons consolidés en rentes	69,397,618f 30c	106,935,433f 41c
Bons sans échange de rentes	37,537,815 11	
Mais il y a lieu d'en déduire les bons du trésor délivrés à cette caisse pour la dotation et les arrérages des rentes qui lui appartiennent, ci		72,362,908 95
		34,572,524 46

Les opérations relatives aux budgets des exercices courants et aux services spéciaux qui s'exécutent en dehors du budget ont présenté un excédant de dépense, qui se résume comme il suit :

BUDGETS.	EXCÉDANT DE RECETTE.	EXCÉDANT DE DÉPENSE.	
Budget de l'exercice 1849	"	83,188,071f 54c	
——— 1850	87,707,058f 03c	"	
——— 1851	"	6,260,007 20	
Fonds généraux des budgets applicables au service colonial	"	11,843,577 68	
SERVICES SPÉCIAUX.			
Cautionnements en numéraire	4,244,329 10	"	
Service départemental. (Produits éventuels.)	1,123,786 80	"	
——— colonial	"	1,062,787 92	
——— municipal de l'Algérie	3,037,635 78	"	
Compte intermédiaire des produits de prises sur l'ennemi en Algérie.	46,039 39	"	
Avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France	"	1,041,936 06	
Liquidation de l'ancienne liste civile	"	38,136 66	
Produit de la consolidation des fonds des caisses d'épargne	"	37,153,898 72	
Produit de la consolidation des bons du trésor remis en remboursement des fonds en dépôt aux caisses d'épargne	"	1,408 00	
Liquidation de la reprise par l'État du chemin de fer de Paris à Lyon.	"	1,177,786 50	
Compagnie du chemin de fer du Nord s/c d'obligations à réaliser	"	12,000,000 00	
——— de Paris à Rouen s/c d'obligations à réaliser	14,366,631 83	"	
	110,525,480 03	153,767,610 28	
EXCÉDANT de dépense	43,242,129 35		43,242,129 35
A REPORTER			77,814,653 81

Note sur le Compte de Trésorerie.

REPORT			77,814,653f 81c

Les valeurs de caisse et de portefeuille existant entre les mains des comptables ont éprouvé, pendant l'année, une augmentation de 20,305,782 fr. 65 cent., ainsi qu'il résulte des rapprochements qui suivent :

Au 1er janvier 1850, le montant de ces valeurs était de		277,362,635f 59c	
Les fonds que les comptables ont reçus pendant l'année 1850, du trésor ou de leurs collègues, montent à		2,276,527,923 58	
ENSEMBLE		2,553,890,559 17	
Les envois qu'ils ont faits, pendant la même année, au trésor ou à leurs collègues, sont de	2,273,726,902f 84c		
Le solde des valeurs dont ils se trouvaient dépositaires au 31 décembre 1850 s'élève à	300,469,438 98	2,574,196,341 82	
RÉSULTAT en augmentation		20,305,782 65	20,305,782 65
SOMME pareille à l'excédant de recette qui vient d'être établi			98,120,436 46

Le tableau général des opérations de trésorerie indique les états de développements auxquels il est nécessaire de se reporter pour les détails sur chaque nature de service.

On joint à ces états de développements deux autres tableaux dont la destination est de présenter les résultats qui suivent :

1° Le résumé des opérations faites par les receveurs généraux pour le compte du trésor, pendant l'année 1850, et qui ont déterminé l'augmentation qu'ont éprouvée leurs avances en compte courant, comparativement au solde de l'année précédente ;

2° Le relevé, par département, de l'ensemble des recettes et des payements que tous les comptables des finances ont effectués sur les services des budgets pendant l'année 1850, faisant ressortir l'excédant qui en est résulté, dans chaque département, pour le service de trésorerie.

SERVICE DE TRÉSORERIE.

État général des Recettes et des Payements de l'année 1850.

VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1850.

Pages des états de développement.				Numéraire.	Effets à recevoir.	TOTAL.	
175	Comptables dépositaires des valeurs.	Caissier-payeur du trésor.	Valeurs existant au trésor	7,739,483f 34c	131,069,973f 64c	210,549,204f 65c	
			Numéraire en dépôt à la Banque.	71,739,747 67	"		
		Receveurs généraux		9,234,725 31	8,816,034 91	18,050,760 22	
		Receveurs des impôts et revenus indirects		3,968,428 43	5,945,237 51	9,913,665 94	
		Payeurs du trésor.	Service ordinaire	3,280,670 74	277,200 00	8,400,364 61	
			Service spécial à Toulon	4,842,493 87	"		
		Comptables en Algérie.	Trésoriers payeurs	7,920,089 09	17,401,800 00	25,321,889 09	
			Receveurs de l'enregistrement et des domaines	88,233 48	"	88,233 48	
			Receveurs des douanes	33,402 67	"	33,402 67	
			Receveurs des contribcns diverses	10,295 77	"	10,295 77	
				108,857,570 37	163,510,246 06	272,367,816 43	277,362,635f 59c
		Directeurs de la fabrication des monnaies. (Matières d'or et d'argent restant à convertir en espèces.)				4,994,819 16	

RECETTE.

Pages des états de développement.				
474	Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement			72,362,908 95
	RECETTES EN AUGMENTATION DES CRÉANCES PASSIVES.			
160 à 164	Émissions d'effets à payer.	Bons du trésor remis à divers	197,305,219f 61c	399,305,219f 61c
		à la banque de France	202,000,000 00	
		Traites et mandats du caissier-payeur du trésor	68,587,972 89	196,906,001 54
				596,211,221f 15c
164	Recettes de fonds particuliers des receveurs généraux		374,073,678 08	391,654,599 79
	des autres comptables des finances		17,580,921 71	
165 et 166	Recettes pour le compte des correspondants du trésor		1,010,378,843 29	2,245,074,212 41
	des receveurs généraux		1,232,357,482 66	
167	des payeurs		1,544,861 61	
	des comptables en Algérie		793,024 85	
				3,232,940,033 35
	RECETTES EN ATTÉNUATION DES CRÉANCES ACTIVES.			
168	Recouvrements d'avances pour divers services			45,935,211 32
169	de créances administratives			5,602,330 60
	de débets de comptables			84,425 14
				51,621,967 06
	MOUVEMENTS DE FONDS.			
170 et 172	Fonds reçus par les receveurs des impôts et revenus indirects			40,070,338 06
	les receveurs généraux			740,203,694 70
	le caissier-payeur du trésor			693,215,061 35
	les payeurs du trésor			701,413,323 28
	les trésoriers payeurs en Algérie			90,215,567 14
	les receveurs des revenus indirects en Algérie			364,587 02
	les trésoriers des colonies			11,045,352 03
				2,276,527,923 58
	TOTAL			5,910,815,468 53

DÉPENSE.

Pages des états de développement.				
475 et 479	Bons du trésor remis par la caisse d'amortissement	Bons consolidés en rentes 3 p. 0/0	69,397,618f 30c	106,935,433f 41c
		Bons sans échange de rentes	37,537,815 11	
	PAYEMENTS EN ATTÉNUATION DES CRÉANCES PASSIVES.			
160 à 164	Remboursements d'effets à payer.	Bons du trésor remis à divers	192,755,965f 20c	394,726,816f 60c
		à la banque de France	202,000,000 00	
		aux caisses d'épargne	851 40	
		Traites et mandats du caissier-payeur du trésor	69,854,828 94	197,194,921 36
		Mandats des comptables extérieurs	127,340,092 42	
				591,021,737 96
164	Remboursements de fonds particuliers des receveurs généraux		361,649,528 81	379,826,123 39
	des autres comptables des finances		18,176,594 58	
165 et 166	Dépenses pour le compte des correspondants du trésor		930,352,485 33	3,137,356,597 61
	des receveurs généraux		1,233,082,826 66	
167	des payeurs		1,561,283 97	
	des comptables en Algérie		612,140 30	
				2,165,608,736 26
	PAYEMENTS EN AUGMENTATION DES CRÉANCES ACTIVES.			
168	Avances pour divers services		45,695,340 40	
169	Créances administratives		3,266,230 53	49,084,966 34
	Débets de comptables et créances litigieuses		123,395 41	
	MOUVEMENTS DE FONDS.			
171 et 173	Fonds envoyés par les receveurs des impôts et revenus indirects		671,213,422 20	2,273,726,902 84
	les receveurs généraux		1,274,767,775 02	
	le caissier-payeur du trésor		291,205,603 70	
	les payeurs du trésor		5,003,379 38	
	les trésoriers payeurs en Algérie		16,161,655 80	
	les receveurs des revenus indirects en Algérie		15,370,957 59	
	les trésoriers des colonies		4,109 15	
	BUDGETS ET SERVICES SPÉCIAUX.			
174	Excédant des payements sur les recettes pour les opérations de l'année			43,242,129 35

VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1851.

Pages des états de développement.				Numéraire.	Effets à recevoir.	TOTAL.	
175	Comptables dépositaires des valeurs.	Caissier payeur du trésor.	Valeurs existant au trésor	7,101,751f 41c	122,308,685f 37c	209,131,657f 53c	
			Numéraire en dépôt à la Banque.	79,721,220 75	"		
		Receveurs généraux		9,879,168 10	9,319,946 79	19,199,114 89	
		Receveurs des impôts et revenus indirects		3,641,882 38	6,093,985 32	9,735,867 70	
		Payeurs du trésor.	Service ordinaire	2,768,573 93	300,600 00	3,691,841 00	
			Service spécial à Toulon	622,667 07	"		
		Comptables en Algérie.	Trésoriers payeurs	9,166,541 72	15,672,644 82	24,839,186 54	
			Receveurs de l'enregistrement et des domaines	98,084 34	"	98,084 34	
			Receveurs des douanes	25,656 74	"	25,656 74	
			Receveurs des contribcns diverses.	24,161 87	"	24,161 87	
				113,049,708 31	153,695,862 30	266,745,570 61	
		Directeurs de la fabrication des monnaies. (Matières d'or et d'argent restant à convertir en espèces.)				33,723,868 37	300,469,438 08
		TOTAL					5,910,815,468 53

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

Développement sur les Mouvements, pendant l'année 1850, des Bons du Trésor remis à divers.

Solde au 31 décembre 1849 ..... 160,587,480f 20c

	BONS ÉMIS PENDANT L'ANNÉE 1850.						BONS REMBOURSÉS PENDANT L'ANNÉE 1850.					EXCÉDANT PAR MOIS	
	BONS CRÉÉS en remboursement de droits sur le sel. Sans intérêts.	BONS REMIS à la banque de France. A 4 p. 0/0.	BONS à 3 p. 0/0.	BONS à 4 p. 0/0.	BONS à 5 p. 0/0.	TOTAL.	BONS REMIS à divers particuliers.	BONS CRÉÉS pour le service des caisses d'épargne.	BONS REMIS à la banque de France.	BONS ÉMIS en remboursement de droits sur le sel.	TOTAL.	des BONS ÉMIS.	des BONS REMBOURSÉS.
Janvier 1850	9,407f 70c	50,500,000f 00c	7,779,705f 00c	5,723,394f 40c	3,418,090f 00c	67,430,597f 10c	.....	22,954,158f 45c	336f 06c	50,500,000f 00c	37,227f 77c	73,491,722f 28c	"	6,061,125f 18c
Février	"	"	9,448,369 25	6,137,340 30	4,766,265 00	20,351,974 55	.....	20,282,699 20	267 18	"	23,477 67	20,306,444 05	45,530f 50c	"
Mars	"	"	4,207,119 00	3,350,673 35	2,138,850 00	9,696,642 35	.....	22,228,784 30	"	"	27,458 64	22,256,242 94	"	12,559,600 59
Avril	"	50,500,000 00	2,102,128 75	6,376,965 00	2,370,880 00	61,349,973 75	.....	18,162,727 00	"	50,500,000 00	13,735 30	68,676,462 30	"	7,326,488 55
Mai	"	"	3,778,482 50	4,237,455 05	1,654,800 00	9,670,737 55	.....	15,605,975 80	"	"	2,955 30	15,608,931 10	"	5,938,193 55
Juin	"	"	5,347,446 25	8,664,171 95	3,320,100 00	17,331,718 20	.....	9,041,595 20	"	"	2,264 30	9,043,859 50	8,287,858 70	"
Juillet	5,617 41	50,500,000 00	5,172,333 00	9,439,779 65	5,512,500 00	70,630,230 06	.....	9,252,811 45	"	50,500,000 00	3,090 70	59,755,902 15	10,874,327 91	"
Août	"	"	5,399,321 25	5,936,429 05	4,761,004 50	16,096,754 80	.....	12,685,444 00	121 08	"	2,802 80	12,688,367 88	3,408,386 92	"
Septembre	"	"	4,897,905 00	5,101,468 35	4,304,475 00	14,303,848 35	.....	10,335,380 20	127 08	"	2,053 60	10,337,560 88	3,966,287 47	"
Octobre	67 00	"	5,678,898 75	9,340,795 05	6,673,271 65	72,193,032 45	.....	18,498,007 25	"	50,500,000 00	1,800 50	68,999,807 75	3,193,224 70	"
Novembre	"	"	2,238,790 00	6,235,418 35	6,782,895 00	15,257,103 35	.....	14,075,486 00	"	"	564 17	14,076,050 17	1,181,053 18	"
Décembre	"	50,500,000 00	5,193,603 75	8,220,953 65	11,578,049 70	24,992,607 10	.....	19,484,807 30	"	"	658 30	19,485,465 60	5,507,141 50	"
	15,092 11	202,000,000 00	61,244,102 50	78,764,844 15	57,281,180 85	399,305,219 61	399,305,219 61	192,607,876 15	851 40	202,000,000 00	118,089 05	394,726,816 60	"	"
							Solde au 31 décembre 1850 (a)					165,165,883 21	"	"
							559,892,699 81					559,892,699 81	36,463,810 88	31,885,407 87
											Excédant des bons émis		4,578,403 01	

Nota. Le développement, par mois, des bons du trésor délivrés à la caisse d'amortissement, pendant l'année 1850, pour les fonds mis par elle en réserve, se trouve page 473 du compte de l'amortissement des rentes.

	TAUX DE L'ÉMISSION DES BONS DU TRÉSOR PENDANT L'ANNÉE 1850.		
	BONS de 3 à 5 mois.	BONS de 6 à 11 mois.	BONS à un an.
Du 1er janvier au 15 décembre 1850	3 p. 0/0	4 p. 0/0	5 p. 0/0

(a) Ce solde de 165,165,883f 21c se divise ainsi qu'il suit, savoir :

Montant des bons	remis à divers — Capital	110,996,934f 04c	114,665,883f 21c	165,165,883f 21c
	remis à divers — Intérêts	3,668,949 17		
	remis à la Banque de France — Capital	50,000,000 00	50,500,000 00	
	remis à la Banque de France — Intérêts	500,000 00		
Échéance des bons	Bons échus au 31 décembre 1850		2,381,347 06	165,165,883 21
	Bons à échoir pendant l'année 1851		162,784,536 15	

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

Tableau indiquant les causes des mouvements, pendant l'année 1850, des Bons du Trésor remis à divers.

MOIS.	BONS ÉMIS — CONTRE ESPÈCES.	BONS ÉMIS — CRÉÉS en remboursement de droits sur le sel.	BONS ÉMIS — REMIS à la banque de France.	BONS ÉMIS — TOTAL.	MOIS.	BONS REMBOURSÉS — EN ESPÈCES.	BONS REMBOURSÉS — RETIRÉS de la banque de France et renouvelés.	BONS REMBOURSÉS — TOTAL.	OBSERVATIONS.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Janvier 1850	16,921,189 40	9,407 70	50,500,000 00	67,430,597 10	Janvier 1850	22,991,722 28	50,500,000 00	73,491,722 28	
Février	20,351,974 55	"	"	20,351,974 55	Février	20,306,444 05	"	20,306,444 05	
Mars	9,696,642 35	"	"	9,696,642 35	Mars	22,256,242 94	"	22,256,242 94	
Avril	10,849,973 75	"	50,500,000 00	61,349,973 75	Avril	18,176,462 30	50,500,000 00	68,676,462 30	
Mai	9,670,737 55	"	"	9,670,737 55	Mai	15,608,931 10	"	15,608,931 10	
Juin	17,331,718 20	"	"	17,331,718 20	Juin	9,043,859 50	"	9,043,859 50	
Juillet	20,124,612 65	5,617 41	50,500,000 00	70,630,230 06	Juillet	9,255,902 15	50,500,000 00	59,755,902 15	
Août	16,096,754 80	"	"	16,096,754 80	Août	12,688,367 88	"	12,688,367 88	
Septembre	14,303,848 35	"	"	14,303,848 35	Septembre	10,337,560 88	"	10,337,560 88	
Octobre	21,693,032 45	"	50,500,000 00	72,193,032 45	Octobre	18,499,807 75	50,500,000 00	68,999,807 75	
Novembre	15,257,036 35	67 00	"	15,257,103 35	Novembre	14,076,050 17	"	14,076,050 17	
Décembre	24,992,607 10	"	"	24,992,607 10	Décembre	19,485,465 60	"	19,485,465 60	
	197,290,127 50	15,092 11	202,000,000 00	399,305,219 61		192,726,816 60	202,000,000 00	394,726,816 60	

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant le mouvement des Traites et Mandats, pendant l'année 1850.

DÉSIGNATION DES EFFETS.	EFFETS ÉMIS.	EFFETS REMBOURSÉS.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES EFFETS émis.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES EFFETS remboursés.
Traites du caissier payeur du trésor sur lui-même	61,900,525f 66c	63,294,905f 32c	"	1,394,379f 66c
Mandats du caissier payeur du trésor sur les receveurs généraux	6,687,447 23	6,559,923 62	127,523f 61c	"
Mandats tirés sur le trésor par les receveurs généraux et autres correspondants	112,016,393 49	111,093,238 85	923,154 64	"
Mandats des receveurs généraux sur leurs collègues	10,446,471 92	10,529,421 07	"	82 949 15
Mandats des trésoriers payeurs en Algérie sur les receveurs généraux	702,878 59	722,506 79	"	19,628 20
Mandats des mêmes comptables sur le payeur de l'armée d'Italie	344 33	257 77	86 56	"
——— sur leurs préposés	1,861,012 98	1,807,834 45	53,178 53	"
——— sur leurs collègues	577,442 20	583,911 08	"	6,468 88
Mandats des préposés des mêmes comptables	2,454,046 45	2,361,350 59	92,695 86	"
Mandats du payeur de l'armée d'Italie sur les receveurs généraux	160,787 15	142,810 55	17,976 60	"
——— sur les trésoriers payeurs en Algérie	1,850 36	1,954 34	"	103 98
——— sur ses préposés	40,750 99	40,750 99	"	"
Mandats des préposés du même comptable	56,050 19	56,055 94	"	5 75
	196,906,001 54	197,194,921 36	1,214,615 80	1,503,535 62
Excédant des effets remboursés			.288,919 82	

État présentant le mouvement des Fonds particuliers des Comptables des finances, pendant l'année 1850.

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	FONDS REÇUS.	FONDS REMBOURSÉS.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES FONDS reçus.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES FONDS remboursés.
Receveurs généraux (A)	374,073,678f 08c	361,649,528f 81c	12,424,149f 27c	"
Receveurs des revenus indirects. — Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	2,935 95	3,701 01	"	765f 06c
Receveurs des revenus indirects. — ——— des douanes	63,165 87	44,727 87	18,438 00	"
Receveurs des revenus indirects. — ——— des contributions indirectes	897,438 86	960,047 68	"	62,608 82
Directeurs de la fabrication des monnaies	16,578,034 33	17,122,804 35	"	544,770 02
Payeurs du trésor	35,449 08	44,937 25	"	9,488 17
Comptables en Algérie	3,897 62	376 42	3,521 20	"
	391,654,599 79	379,826,123 39	12,446,108 47	617,632 07
Excédant des fonds reçus			11,828,476 40	

(A) Les mouvements des fonds particuliers des receveurs généraux n'expriment pas ceux de leurs avances en compte courant avec le trésor. Ces avances sont, pour leur résultat annuel, l'objet d'un développement spécial qui se trouve ci-après, pages 176 et 177.

État présentant le mouvement des Fonds des Correspondants du Trésor, pendant l'année 1850.

DÉSIGNATION DES CORRESPONDANTS DU TRÉSOR.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES RECETTES.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES PAYEMENTS.
Communes et établissements publics, *i/c* de fonds placés au trésor — Ville de Paris	5,930,210f 51c	8,209,584f 43c	"	2,279,373f 92c
Communes et établissements publics, *i/c* de fonds placés au trésor — Départements	81,491,187 03	74,930,688 39	6,560,498f 64c	"
Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *i/c* de fonds déposés au trésor	7,975,800 00	7,822,200 00	153,600 00	"
Caisse des invalides de la marine	7,628,214 78	7,968,241 07	"	340,026 29
Caisse des dépôts et consignations *s/c* courant avec le trésor	104,159,898 13	116,066,045 50	"	11,906,147 37
——— *s/c* de fonds des caisses d'épargne	87,893,497 84	429 30	87,893,068 54	"
——— *s/c* de compensation accordée aux déposants des caisses d'épargne	6,815,114 99	36,236,492 99	"	29,421,378 00
DIVERS SERVICES PUBLICS.				
Imprimerie nationale	707,737 89	793,300 00	"	85,562 11
Ministère de la marine *s/c* du service intermédiaire des établissements coloniaux non régis par la loi du 25 juin 1841	1,554,804 96	2,057,933 08	"	503,128 12
Divers *i/c* de dépôts de valeurs à rembourser par les directeurs des postes	55,785,484 30	56,016,451 46	"	230,967 16
Départements *i/c* de produits éventuels affectés à divers services locaux	8,479,367 94	8,110,534 35	368,833 59	"
Chancelleries consulaires *i/c* de fonds commun	236,750 72	119,876 56	116,874 16	"
Caisse des dépôts et consignations *s/c* chez les receveurs généraux	105,690,778 57	105,642,583 37	48,195 20	"
Légion d'honneur *s/c* chez les receveurs généraux	4,917,090 05	4,926,714 42	"	9,624 37
Gestions intérimaires de recettes des finances *i/c* de bénéfices et de frais	284,065 71	358,135 29	"	74,069 58
ÉTABLISSEMENTS PARTICULIERS. (Fonds déposés au Trésor.)				
Caisse des employés et artisans	141,432 25	153,000 00	"	11,567 75
Tontine du pacte social	40,126 17	39,000 00	1,126 17	"
——— d'épargnes	1,359,779 50	1,430,000 00	"	70,220 50
Ministère de l'instruction publique *s/c* de fondations anglaises	41,841 03	43,165 81	"	1,324 78
——— écossaises	19,984 62	19,366 51	618 11	"
——— irlandaises	88,808 06	84,116 92	4,691 14	"
Divers établissements *i/c* de placements de fonds sans intérêts	57,591 03	82,231 35	"	24,640 32
FONDS À REMBOURSER À DIVERS.				
Ex-receveurs généraux *i/c* d'avances à leur rembourser	2,735,629 39	2,755,639 75	"	20,010 36
Caisse des dépôts et consignations *s/c* de recettes à lui verser pour divers services spéciaux	3,026,501 53	2,775,211 28	251,290 25	"
Idem pour le service des retraites du ministère des finances	4,906,807 02	4,966,937 95	"	60,130 93
——— de la justice	943,887 81	969,640 71	"	25,752 90
Fonctionnaires de l'instruction publique *i/c* de fonds de retraite	353,564 72	340,898 00	12,666 72	"
Divers *i/c* de dépôts et consignations chez les trésoriers payeurs en Algérie	"	500 00	"	500 00
——— d'arrérages de rentes départementales à payer à Paris	691,344 47	702,426 47	"	11,082 00
——— déposées	73,172,460 30	73,241,672 30	"	69,212 00
DIVERS CORRESPONDANTS.				
Ministères *i/c* de services d'estafettes	11,136 50	4,955 19	6,181 31	"
Maîtres de postes *i/c* de services d'estafettes	4,983 68	6,718 99	"	1,735 31
Directeurs des monnaies *i/c* intermédiaire de frais de fabrication	86,323 71	37,067 31	49,256 40	"
Directeurs des monnaies *i/c* d'avances pour tolérances en fort sur la fabrication	1,221 17	1,221 17	"	"
Divers comptables *i/c* intermédiaire de mouvements de fonds	3,373,467 60	2,421,647 43	951,820 17	"
Ministère de la marine *s/c* de banque de prêts de la Guadeloupe et de la Martinique	436,085 00	681,042 37	"	244,957 37
Divers correspondants	399,876 10	407,128 88	"	7,252 78
A REPORTER	571,442,855 08	520,422,798 60	95,718,720 40	44,698,663 92

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

Suite de l'*État présentant le Mouvement des Fonds des Correspondants du Trésor, pendant l'année 1850.*

DÉSIGNATION. DES CORRESPONDANTS DU TRÉSOR.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES RECETTES.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES PAYEMENTS.
REPORT	571,442,855f 08c	520,422,798f 60c	95,718,720f 40c	44,698,663f 92c
COMPTES DE DIVERS AVEC LES RECEVEURS DES REVENUS INDIRECTS.				
Communes et établissements publics *l/c* avec les receveurs de l'enregistrement	98,820 90	99,736 14	"	915 24
Caisse des dépôts et consignations *s/c* intermédiaire avec les receveurs de l'enregistrement	976,344 59	978,013 79	"	1,669 20
Légion d'honneur *s/c* avec les receveurs de l'enregistrement	10,537 00	10,261 00	276 00	"
Établissements d'aliénés *l/c* de recouvrements de pensions	174,762 12	177,903 86	"	3,141 74
Divers *l/c* de recouvrements de mandements exécutoires décernés par les préfets	166,513 91	156,770 44	9,743 47	"
Gendarmerie *s/c* de frais de capture pour contrainte par corps	6,521 00	6,396 00	125 00	"
Ancien domaine privé *s/c* de droits de la succession de Mme Adélaïde	2,800,000 00	"	2,800,000 00	"
Consignations en matière de délits de presse	27,845 15	15,866 50	11,978 65	"
Divers *l/c* de valeurs versées en garantie de droits de douanes	23,835,341 39	23,834,809 41	531 98	"
—— *l/c* de fonds en dépôt chez les receveurs des douanes	11,908,929 05	11,931,770 39	"	22,841 34
Receveurs des douanes *l/c* de fonds recouvrés pour divers	232,102 12	233,613 91	"	1,511 79
—— *l/c* de fonds de retenues pour l'habillement, le service de santé et le casernement des préposés des brigades	2,273,215 76	2,045,872 85	227,342 91	"
—— *l/c* de primes pour saisies de tabacs et arrestations de fraudeurs	52,318 86	53,429 20	"	1,110 34
Préposés des douanes *l/c* de saisies faites à la requête d'autres administrations	9,287 39	8,561 81	725 58	"
Receveurs des contributions indirectes *l/c* de consignations à juger ou à répartir	2,752,082 69	2,448,383 24	303,699 45	"
Villes et communes *l/c* avec les receveurs des contributions indirectes. (*Service des octrois.*)	4,462,551 33	4,482,058 90	"	19,507 57
Compte intermédiaire des recettes faites par les receveurs subordonnés des chemins de fer	7,797,218 88	7,153,499 07	643,719 81	"
Divers *l/c* avec les receveurs des chemins de fer	570,900 15	570,900 15	"	"
Divers *l/c* de fonds en dépôt chez les directeurs des postes	9,412 44	14,850 37	"	5,437 93
Pourvoyeurs des paquebots de la Méditerranée *l/c* d'indemnités	5,126 84	5,120 19	6 65	"
Divers *l/c* de matières versées aux changes des monnaies pour être fabriquées	199,433,765 97	170,253,213 58	29,180,552 39	"
Directeurs de la fabrication des monnaies *l/c* intermédiaire de conversion de matières à fabriquer	171,565,418 94	171.565,418 94	"	"
Divers *l/c* de retenues pour frais de coins et coussinets sur les matières versées aux changes de monnaies par le commerce	23,968 37	24,951 76	"	983 39
—— de polissage, de coins et de viroles	1,319 30	1,319 30	"	"
—— d'affinage d'or et d'argent	129,101 79	129,101 79	"	"
—— de vérification d'or et d'argent	16,483 21	16,483 21	"	"
—— de viroles brisées dans la fabrication des pièces de 5 francs	4,202 96	4,360 09	"	157 13
Divers *l/c* de bonifications allouées aux porteurs d'espèces duodécimales d'argent	118 72	118 72	"	"
—— de pièces de 15 et 30 sous	8 20	8 20	"	"
Divers *l/c* avec les receveurs de l'enregistrement et des domaines en Algérie	1,455,838 04	1,170,774 47	285,063 57	"
Divers *l/c* avec les receveurs des douanes en Algérie	2,137,441 01	2,115,105 38	22,335 63	"
Divers *l/c* avec les receveurs des contributions diverses en Algérie	5,998,490 13	10,421,014 07	"	4,422,523 94
	1,010,378,843 29	930,352,485 33	129,204,821 49	49,178,463 53
EXCÉDANT des recettes			80,026,357f 96c	

État présentant le mouvement des Fonds des Correspondants des Comptables des Finances, pendant l'année 1850.

DÉSIGNATION DES CORRESPONDANTS DES COMPTABLES.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT, POUR L'ANNEE, DES RECETTES.	EXCÉDANT, POUR L'ANNEE, DES PAYEMENTS.
CORRESPONDANTS DES RECEVEURS GÉNÉRAUX.				
Receveurs particuliers *l/c* avec les receveurs généraux	785,131,926f 84c	784,963,060f 83c	168,866f 01c	"
—— *l/c* avec les percepteurs	1,616,113 27	2,463,695 56	"	847,582f 29c
Percepteurs *l/c* courant avec les receveurs particuliers	5,913,278 89	4,320,875 23	1,592,403 66	"
Agents comptables des facultés *l/c* courant	2,175,927 00	2,130,165 00	45,762 00	"
Receveur particulier de Bastia *s/c* de caisse de réserve	2,541,294 65	2,356,715 82	184,578 83	"
Greffiers comptables des maisons centrales de force et de correction *l/c* de restes à recouvrer	22,695 31	26,455 08	"	3,759 77
Comptoirs d'escomptes et sociétés commerciales *l/c* d'effets à recouvrer	65,769 82	78,567 17	"	12,797 35
Payeurs des départements *l/c* d'acquits à vérifier	209,304,698 33	209,437,579 25	"	132,880 92
Divers comptables des départements *l/c* de mandats des receveurs généraux	60,703,923 16	62,509,461 22	"	1,805,538 06
Divers comptables des départements *l/c* de fournitures de l'Imprimerie nationale	341,402 57	348,998 16	"	7,595 59
Divers correspondants *l/c* d'effets à payer	6,059,769 33	6,123,644 86	"	63,875 53
—— *l/c* d'achats de rentes sur l'État	74,745,069 60	74,508,413 99	236,655 61	"
—— *l/c* de ventes de rentes sur l'État	30,698,955 22	31,054,009 70	"	355,054 48
Officiers et employés militaires *l/c* de retenues applicables aux contributions directes	19,901 35	19,668 20	233 15	"
Trésorier général des invalides de la marine	8,328,291 78	8,363,334 76	"	35,042 98
Agents forestiers *l/c* de masse	"	A déd. 328 00	"	A déd. 328 00
Condamnés libérés *l/c* de masse	705 62	1,093 62	"	388 00
Receveurs d'hospices et d'établissements de bienfaisance *l/c* de versements pour le service des enfants trouvés	8,999,289 61	9,093,256 84	"	93,967 23
Communes et établissements publics *l/c* de produits de coupes extraordinaires de bois	7,634,161 79	6,079,462 33	1,554,699 46	"
Receveurs des communes et établissements publics *l/c* d'obligations de coupes ordinaires de bois, en dépôt	2,612,494 12	2,164,586 49	447,907 63	"
Adjudicataires de coupes extraordinaires de bois des communes et établissements publics *l/c* d'obligations	5,940,882 64	7,621,416 42	"	1,680,533 78
Adjudicataires de coupes ordinaires de bois des communes et établissements publics *l/c* d'obligations en dépôt	2,164,953 49	2,603,115 12	"	438,161 63
Soumissionnaires de fournitures et de travaux publics *l/c* de dépôts en effets publics	1,696,382 11	1,651,678 11	44,704 00	"
Ministères *l/c* de dépôts en effets publics des soumissionnaires de fournitures et travaux	1,897,128 11	1,932,832 11	"	35,704 00
—— en numéraire des soumissionnaires de fournitures et travaux	11,086,219 24	10,558,742 62	527,476 62	"
Monnaies étrangères. (Matières d'or et d'argent.)	19,549 55	19,549 55	"	"
Produit de souscriptions pour les victimes de juin 1848	2,423 30	2,423 30	"	"
Divers correspondants	2,634,275 96	2,650,353 32	"	16,077 36
	1,232,357,482 66	1,233,082,826 66	4,803,286 97	5,528,630 97
CORRESPONDANTS DES PAYEURS.				
Divers *l/c* de retenues exercées à leur profit	1,544,761 61	1,544,761 61	"	"
Divers correspondants	100 00	16,522 36	"	16,422 36
CORRESPONDANTS DES TRÉSORIERS PAYEURS EN ALGÉRIE.				
Communes *l/c* de fonds déposés. (Ordonnance du 31 juillet 1848.)	369,749 01	153,343 99	216,405 02	"
Service communal en Algérie	416,518 49	452,038 96	"	35,520 47
CORRESPONDANTS DES RECEVEURS DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES EN ALGÉRIE.				
Service communal en Algérie	6,757 35	6,757 35	"	"
	1,234,695,369 12	1,235,256,250 93	5,019,691 99	5,580,573 80
EXCÉDANT de payements			560,881f 81c	

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant le mouvement des Avances pour divers services, pendant l'année 1850.

DÉSIGNATION DES AVANCES.	AVANCES CONSTATÉES.	AVANCES RECOUVRÉES.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES AVANCES constatées.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES AVANCES recouvrées.
AVANCES DES RECEVEURS DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.				
Frais de régie de l'administration des forêts	82,606f 04c	171,456f 86c	"	88,850f 82c
Frais judiciaires. (Justice militaire.)	23,516 18	25,689 57	"	2,173 39
Frais de poursuites et d'instances concernant l'administration des domaines	240,370 99	249,985 79	"	9,614 80
Divers services	132,527 93	120,782 27	11,745f 66c	"
AVANCES DES RECEVEURS DES DOUANES.				
Appointements des préposés, à payer par les contrôleurs des brigades. (Compte intermédiaire.)	21,330,127 02	21,329,578 72	548 30	"
Pensions de retraites acquittées pour le compte des receveurs des finances	5,375,681 52	5,389,839 54	"	14,158 02
Fonds de masse d'habillement des brigades, etc.	40,137 22	32,945 14	7,192 08	"
Frais de saisies	115,655 06	172,901 90	"	57,246 84
Parts de saisies	132,494 68	133,193 99	"	699 31
Primes d'arrestation de fraudeurs et de saisie de tabacs	360 37	325 07	35 30	"
Plombage, estampillage et marque de bestiaux	358,533 94	362,020 49	"	3,486 55
Remboursements de consignations	5,453,459 13	5,465,989 09	"	12,529 96
Divers services	1,196,224 53	976,545 17	219,679 36	"
AVANCES DES RECEVEURS DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES ET DES CHEMINS DE FER.				
Frais judiciaires. (Contributions indirectes.)	2,583,702 92	2,799,544 47	"	215,841 55
Service des postes. (Chemins de fer.)	1,400 00	"	1,400 00	"
AVANCES DES DIRECTEURS DES POSTES.				
Timbre de reconnaissances de dépôts de valeurs	386,312 50	253,078 25	133,234 25	"
Service des voyages de l'ancienne Cour	24 00	"	24 00	"
——— du Président de la République	10,635 23	20,240 85	"	9,605 62
Frais de poursuites	14,969 60	19,645 53	"	4,675 93
Divers services	33,878 23	28,988 48	4,889 75	"
AVANCES DES RECEVEURS GÉNÉRAUX.				
Solde des comptes des contributions	88,841 65	150,753 48	"	61,911 83
Frais de poursuites pour le recouvrement des contributions directes	1,580,006 17	1,706,129 55	"	126,123 38
Timbres de formules de patentes	1,946,732 50	1,734,767 52	211,964 98	"
Droits de permis de chasse	2,273,850 00	2,273,460 00	390 00	"
AVANCES DES PAYEURS DU TRÉSOR.				
Dépenses à régulariser sur ordonnances ultérieures des ministères	509 35	5,311 04	"	4,801 69
AVANCES DES TRÉSORIERS PAYEURS EN ALGÉRIE.				
Service des postes	174 85	199 25	"	24 40
AVANCES DES RECEVEURS DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES EN ALGÉRIE.				
Divers services	60,575 26	107,740 53	"	47,165 27
AVANCES DES RECEVEURS DES DOUANES EN ALGÉRIE.				
Divers services	365,897 28	375,423 20	"	9,525 92
AVANCES DES RECEVEURS DES CONTRIBUTIONS DIVERSES EN ALGÉRIE.				
Divers services	423,655 67	586,194 99	"	162,539 32
OPÉRATION D'ORDRE.				
Virement d'écritures, pour l'application aux budgets, des traites de la marine restant à régulariser au 1er janvier 1850 dans la comptabilité de l'agent spécial de ces traites	1,442,480 58	1,442,480 58	"	"
	45,695,340 40	45,935,211 32	591,103 68	830,974 60
Excédant des avances recouvrées			239,870 92	

État des Créances administratives constatées pendant l'année 1850, et des Recettes effectuées sur ces créances pendant la même année.

CRÉANCES CONSTATÉES.		
Créance constatée à la charge de la caisse des dépôts et consignations, pour le versement à faire par elle au trésor sur le produit de ses bénéfices de l'année 1850		3,260,998f 94c
Créance constatée à la charge de l'Imprimerie nationale, pour le versement à faire par elle au trésor de l'excédant de ses recettes pendant l'exercice 1849		5,231 59
Total		3,266,230 53
RECOUVREMENTS EFFECTUÉS SUR LES CRÉANCES.		
Versement fait au trésor, par la caisse des dépôts et consignations, de ses bénéfices réalisés	pendant l'année 1848... 3,990,680f 56c pendant l'année 1849.. 1,611,650 04	5,602,330 60
Excédant de créances recouvrées		2,336,100 07

État présentant le mouvement des Débets de Comptables et des Créances litigieuses, pendant l'année 1850.

DÉSIGNATION DES DÉBETS ET CRÉANCES.	ACCROISSEMENTS.	ATTÉNUATIONS. VERSEMENTS effectués dans les caisses du trésor public.	ATTÉNUATIONS. RÉDUCTIONS prononcées par arrêts de la cour des comptes, ordonnances et décisions ministérielles.
DÉBETS DE COMPTABLES.			
Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	14,367f 53c	10,583f 68c	"
Receveurs des douanes	3,262 81	3,762 81	"
Receveurs des contributions indirectes	98,903 86	33,533 52	1,553f 23c
Directeurs des postes	6,861 21	6,210 52	"
Kesner, ex-caissier central du trésor	"	994 30	"
Payeurs du trésor	(A déd.) 13,061 00	27,787 08	"
CRÉANCES LITIGIEUSES.			
Débets mis à la charge d'ordonnateurs de la guerre	13,061 00	"	"
	123,395 41	82,871 91	1,553 23
		84,425 14	
Excédant des accroissements	38,970 27		

SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant le mouvement des Fonds entre les Comptables des finances, pendant l'année 1850.

FONDS REÇUS PAR LES COMPTABLES DES FINANCES.

COMPTABLES qui ont reçu les fonds.	COMPTABLES par qui les fonds ont été envoyés.	MONTANT des fonds reçus.	
RECEVEURS de l'enregistrement, du timbre et des domaines	Receveurs généraux	48,100f 00c	1,215,002f 54c
	Leurs collègues	1,166,902 54	
RECEVEURS des douanes	Receveurs généraux	8,935,520 66	14,787,162 05
	Caissier payeur du trésor	2,440,000 00	
	Receveurs des douanes en Algérie	964 97	
	Leurs collègues	3,410,676 42	
RECEVEURS des contributions indirectes	Receveurs généraux	6,002,000 00	7,398,978 75
	Caissier payeur du trésor	592,406 31	
	Leurs collègues	804,572 44	
Idem. (Traites et obligations protestées.)	Receveurs généraux	.....	1,067 00
DIRECTEURS des postes	Receveurs de l'enregistrement	2,121,395 51	10,383,708 72
	Receveurs des douanes	266,836 00	
	Receveurs des contributions indirectes	2,839,335 00	
	Receveurs généraux	2,357,467 12	
	Caissier payeur du trésor	3,458,622 40	
	Leurs collègues	5,340,052 69	
DIRECTEURS de la fabrication des monnaies	Leurs collègues	.....	284,419 00
RECEVEURS GÉNÉRAUX	Receveurs de l'enregistrement	204,101,799 95	740,203,694 70
	Receveurs des douanes	66,875,812 35	
	Receveurs des contributions indirectes et des chemins de fer	205,099,152 28	
	Directeurs des postes	22,412,554 73	
	Directeurs de la fabrication des monnaies	4,886 00	
	Caissier payeur du trésor	210,963,714 25	
	Payeurs	1,381,320 30	
	Agent comptable des traites de la marine	828 95	
	Trésoriers payeurs en Algérie	185 36	
	Trésoriers des colonies	564 30	
	Leurs collègues	29,362,876 23	
CAISSIER PAYEUR DU TRÉSOR	Receveurs de l'enregistrement	31,647,003 24	693,215,061 35
	Receveurs des douanes (numéraire)	1,818,975 91	
	Receveurs des douanes (traites de douanes)	43,793.632 93	
	Receveurs des contributions indirectes et des chemins de fer (numéraire)	60,639,564 38	
	Receveurs des contributions indirectes (obligations des redevables)	15,373,231 93	
	Directeurs des postes	3,413,077 10	
	Directeurs de la fabrication des monnaies	85,898 31	
	Receveurs généraux	535,288,932 22	
	Payeurs	277,217 45	
	Agent comptable des traites de la marine	29,490 47	
	Trésoriers payeurs en Algérie	844,492 56	
	Trésoriers des colonies	3,544 85	
	A REPORTER	.....	1,473,489,094 11

FONDS ENVOYÉS PAR LES COMPTABLES DES FINANCES.

COMPTABLES qui ont envoyé les fonds.	COMPTABLES qui ont reçu les fonds.	MONTANT des fonds envoyés.	
RECEVEURS de l'enregistrement, du timbre et des domaines	Directeurs des postes	2,121,395f 51c	238,961,230f 42c
	Receveurs généraux	204,025,929 13	
	Caissier payeur du Trésor	31,647,003 24	
	Leurs collègues	1,166,902 54	
RECEVEURS des douanes	Directeurs des postes	266,836 00	116,138,760 46
	Receveurs généraux	66,843,333 42	
	Caissier payeur du Trésor (numéraire)	1,818,975 91	
	Caissier payeur du Trésor (traites de douanes)	43,794,612 93	
	Receveurs des douanes en Algérie	4,325 78	
	Leurs collègues	3,410,676 42	
RECEVEURS des contributions indirectes et des chemins de fer	Directeurs des postes	2,839,335 00	284,565,681 03
	Receveurs généraux	204,798,251 28	
	Caissier payeur du Trésor (numéraire)	60,639,564 38	
	Caissier payeur du Trésor (obligations des redevables)	15,483,957 93	
	Leurs collègues	804,572 44	
DIRECTEURS des postes	Receveurs généraux	22,451,566 45	31,169,326 25
	Caissier payeur du Trésor	3,413,077 10	
	Leurs collègues	5,304,682 70	
DIRECTEURS de la fabrication des monnaies	Receveurs généraux	4,281 33	378,424 04
	Caissier payeur du Trésor	85,898 31	
	Leurs collègues	288,244 40	
RECEVEURS GÉNÉRAUX	Receveurs de l'enregistrement	48,100 00	1,274,767,775 02
	Receveurs des douanes	8,935,520 66	
	Receveurs des contributions indirectes	6,002,000 00	
	Receveurs des contributions indirectes (traites et obligations protestées)	1,067 00	
	Directeurs des postes	2,357,467 12	
	Caissier payeur du Trésor	533,647,631 76	
	Payeurs	676,995,401 32	
	Trésoriers payeurs en Algérie	8,164,372 35	
	Trésoriers des colonies	9,318,849 77	
	Leurs collègues	29,297,365 04	
CAISSIER PAYEUR DU TRÉSOR	Receveurs des douanes	2,440,000 00	291,205,603 70
	Receveurs des contributions indirectes	592,406 31	
	Directeurs des postes	3,458,622 40	
	Receveurs généraux	212,250,736 06	
	Payeurs	11,840,809 74	
	Agent comptable des traites de la marine	9,941,645 30	
	Trésoriers payeurs en Algérie	48,970,383 89	
	Trésoriers des colonies	1,711,000 00	
	A REPORTER	.....	2,237,186,800 02

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

Suite de l'*État présentant le mouvement des Fonds entre les Comptables des finances, pendant l'année 1850.*

FONDS REÇUS PAR LES COMPTABLES DES FINANCES.

COMPTABLES qui ont reçu les fonds.	COMPTABLES par qui les fonds ont été envoyés.	MONTANT des fonds reçus.	
	REPORT	.....	1,473,489,094f 11c
PAYEURS DU TRÉSOR	Receveurs généraux	676,859,977f 22c	691,471,677 98
	Caissier payeur du Trésor	11,840,809 74	
	Trésoriers payeurs en Algérie	1,522,428 60	
	Leurs collègues	1,248,462 42	
AGENT comptable des traites de la marine	Caissier-payeur du Trésor	.....	9,941,645 30
TRÉSORIERS PAYEURS en Algérie	Receveurs généraux	8,164,372 35	90,215,567 14
	Caissier payeur du Trésor	51,010,883 47	
	Payeurs	2,000,000 00	
	Receveurs de l'enregistrement et des domaines en Algérie	4,013,930 87	
	Receveurs des douanes en Algérie	4,827,372 45	
	Receveurs des contributions diverses en Algérie	6,426,610 81	
	Leurs collègues	13,772,397 19	
RECEVEURS de l'enregistrement et des domaines en Algérie	Trésoriers payeurs en Algérie	257,000 00	280,190 10
	Leurs collègues	23,190 10	
RECEVEURS des douanes en Algérie	Receveurs des douanes	4,325 78	12,569 18
	Leurs collègues	8,243 40	
RECEVEURS des contributions diverses en Algérie	Leurs collègues	.....	71,827 74
TRÉSORIERS des colonies	Receveurs généraux	9,318,849 77	11,045,352 03
	Caissier payeur du Trésor	1,711,000 00	
	Payeurs	1 93	
	Agent comptable des traites de la marine	15,500 33	
	TOTAL des fonds reçus	.....	2,276,527,923 58

FONDS ENVOYÉS PAR LES COMPTABLES DES FINANCES.

COMPTABLES qui ont envoyé les fonds.	COMPTABLES qui ont reçu les fonds.	MONTANT des fonds envoyés.	
	REPORT	.....	2,237,186,800f 92c
PAYEURS DU TRÉSOR	Receveurs généraux	1,381,320f 30c	4,957,618 47
	Caissier payeur du Trésor	298,988 43	
	Trésoriers payeurs en Algérie	2,000,000 00	
	Trésoriers des colonies	1 93	
	Leurs collègues	1,277,307 81	
AGENT comptable des traites de la marine	Receveurs généraux	833 10	45,760 91
	Caissier payeur du Trésor	29,490 47	
	Trésoriers des colonies	15,437 34	
TRÉSORIERS PAYEURS en Algérie	Receveurs généraux	185 36	16,161,655 80
	Caissier payeur du Trésor	907,714 24	
	Payeurs	1,522,428 60	
	Receveurs de l'enregistrement et des domaines en Algérie	257,000 00	
	Leurs collègues	13,474,327 60	
RECEVEURS de l'enregistrement et des domaines en Algérie	Trésoriers payeurs en Algérie	4,012,734 37	4,035,924 47
	Leurs collègues	23,190 10	
RECEVEURS des douanes en Algérie	Receveurs des douanes	964 97	4,836,580 82
	Trésoriers payeurs en Algérie	4,827,372 45	
	Leurs collègues	8,243 40	
RECEVEURS des contributions diverses en Algérie	Trésoriers payeurs en Algérie	6,426,610 81	6,498,452 30
	Leurs collègues	71,841 49	
TRÉSORIERS des colonies	Receveurs généraux	564 30	4,109 15
	Caissier payeur du Trésor	3,544 85	
	TOTAL des fonds envoyés	.....	2,273,726,902 84

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant le mouvement, pendant l'année 1850, des Fonds des Budgets et des Services spéciaux.

SERVICES ET EXERCICES.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT des RECETTES.	EXCÉDANT des PAYEMENTS.
BUDGETS.				
Budget de l'exercice 1849	149,462,319f 85c	232,650,391f 30c	"	83,188,071f 54c
——— 1850	1,308,427,619 94	1,220,720,561 91	87,707,058f 03c	"
——— 1851	30,510 55	6,290,517 75	"	6,260,007 20
Fonds généraux des budgets applicables au service colonial. — Exercice 1849	1,048,807 57	"	1,048,807 57	"
Fonds généraux des budgets applicables au service colonial. — ——— 1850	"	467,085 25	"	467,085 25
Fonds généraux des budgets applicables au service colonial. — ——— 1851	"	12,425,300 00	"	12,425,300 00
SERVICES SPÉCIAUX.				
Cautionnements en numéraire	18,809,231 92	14,654,902 82	4,244,329 10	"
Service départemental. (Produits éventuels.)	17,833,376 10	16,709,589 30	1,123,786 80	"
Service colonial	16,271,434 31	17,334,222 23	"	1,062,787 92
Service municipal de l'Algérie	4,885,372 74	1,847,736 96	3,037,635 78	"
Compte intermédiaire des produits de prises sur l'ennemi en Algérie	89,867 72	43,828 33	46,039 39	"
Avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France	"	1,041,936 06	"	1,041,936 06
Liquidation de l'ancienne liste civile	"	38,136 66	"	38,136 66
Produit de la consolidation des fonds des caisses d'épargne	"	37,153,898 72	"	37,153,898 72
——— des bons du trésor remis en remboursement des fonds en dépôt aux caisses d'épargne	"	1,408 00	"	1,408 00
Liquidation de la reprise par l'État du chemin de fer de Paris à Lyon	"	1,177,786 50	"	1,177,786 50
Compagnie du chemin de fer du Nord *s/c* d'obligations à réaliser	"	12,000,000 00	"	12,000,000 00
——— de Paris à Rouen *s/c* d'obligations à réaliser	29,759,453 33	15,392,821 50	14,366,631 83	"
	1,546,707,994 03	1,589,950,123 38	111,574,288 50	154,816,417 85
		Excédant de dépense	43,242,129f 35c	

RÉSULTAT GÉNÉRAL.

Service des budgets.	Service général	1,457,920,450 34	1,459,661,471 05	"	1,741,020 71
Service des budgets.	Service colonial	1,048,807 57	12,892,385 25	"	11,843,577 68
Services spéciaux		87,738,736 12	117,396,267 08	"	29,657,530 96
		1,546,707,994 03	1,589,950,123 38	"	43,242,129 35
			Excédant de dépense	43,242,129f 35c	

État des Valeurs de Caisse et de Portefeuille, au commencement et à la fin de l'année 1850.

DÉSIGNATION DES VALEURS ET DES COMPTABLES.	AU 1er janvier 1850.	AU 1er janvier 1851.	DIFFÉRENCES AU 1er JANVIER 1851. Augmentations.	DIFFÉRENCES AU 1er JANVIER 1851. Diminutions.
NUMÉRAIRE.				
Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	294,476f 25c	247,509f 57c	"	46,966f 68c
——— des douanes	1,876,323 51	1,679,726 87	"	196,596 64
——— des contributions indirectes et des chemins de fer	456,217 70	555,715 41	99,497f 71c	"
Directeurs des postes	1,286,105 32	1,083,343 30	"	202,762 02
Directeurs de la fabrication des monnaies	55,305 65	75,587 23	20,281 58	"
Receveurs généraux	9,234,725 31	9,879,168 10	644,442 79	"
Caissier payeur du trésor — Numéraire en caisse au trésor	7,739,483 34	7,101,751 41	"	637,731 93
Caissier payeur du trésor — Numéraire en dépôt à la banque	71,739,747 67	79,721,220 75	7,981,473 08	"
Payeurs du trésor	8,123,164 61	3,391,241 00	"	4,731,923 61
Comptables en Algérie. — Trésoriers payeurs	7,920,089 09	9,166,541 72	1,246,452 63	"
Comptables en Algérie. — Receveurs de l'enregistrement et des domaines	88,233 48	98,084 34	9,850 86	"
Comptables en Algérie. — Receveurs des douanes	33,402 67	25,656 74	"	7,745 93
Comptables en Algérie. — Receveurs des contributions diverses	10,295 77	24,161 87	13,866 10	"
	108,857,570 37	113,049,708 31	10,015,864 75	5,823,726 81
			4,192,137 94	
MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT À CONVERTIR EN ESPÈCES.				
Directeurs de la fabrication des monnaies	4,994,819 16	33,723,868 37	28,729,049 21	"
EFFETS À RECEVOIR.				
Receveurs des douanes	4,429,150 65	4,170,843 50	"	258,307 15
Receveurs des contributions indirectes	1,506,073 00	1,913,127 96	407,054 96	"
Directeurs des postes	10,013 86	10,013 86	"	"
Receveurs généraux	8,816,034 91	9,319,946 79	503,911 88	"
Caissier payeur du trésor	131,069,973 64	122,308,685 37	"	8,761,288 27
Payeurs du trésor	277,200 00	300,600 00	23,400 00	"
Trésoriers payeurs en Algérie	17,401,800 00	15,672,644 82	"	1,729,155 18
	163,510,246 06	153,695,862 30	934,366 84	10,748,750 60
			9,814,383 76	

RÉCAPITULATION.

Numéraire	108,857,570 37	113,049,708 31	4,192,137 94	"
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces	4,994,819 16	33,723,868 37	28,729,049 21	"
Effets à recevoir	163,510,246 06	153,695,862 30	"	9,814,383 76
	277,362,635 59	300,469,438 98	32,921,187 15	9,814,383 76

Augmentation, pendant l'année 1850, sur les valeurs de caisse et de portefeuille dont les comptables des finances étaient dépositaires au 1er janvier de la même année 23,106,803f 39c

Mais cette augmentation n'est réellement que de 20,305,782 fr. 65 cent., par le résultat des mouvements de fonds qui ont eu lieu, pendant l'année 1850, entre tous les comptables des finances. (Voir pages 170 à 173.)

En effet,

Les fonds envoyés ont été de 2,273,726,902f 84c

Les fonds reçus se sont élevés à 2,276,527,923 58

Excédant des fonds reçus 2,801,020 74

représentant des fonds envoyés antérieurement au 1er janvier 1850 et parvenus depuis cette époque, lesquels diminuent d'autant l'encaisse des comptables qui ont reçu les fonds 2,801,020 74

Augmentation effective des valeurs de caisse et de portefeuille pendant l'année 1850 ... 20,305,782 65

État des Opérations que les receveurs généraux ont faites pour le compte du Trésor, pendant l'année 1850.

RECETTES.

SERVICE DES BUDGETS.

		EXERCICE 1849.	EXERCICE 1850.	
Recettes sur les contributions et revenus publics.	Contributions directes	61,456,136f 03c	382,326,126f 77c	
	Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	613,901 04	2,701,184 37	
	Produit des forêts et de la pêche	299,299 61	27,009,042 31	
	Produits universitaires	15,333 84	2,581,238 11	
	Produits divers	1,637,391 61	8,448,207 36	
		64,022,062 13	423,065,798 92	
		487,087,861 05		(1) 487,087,861f 05c

SERVICES SPÉCIAUX.

Versements de cautionnements en numéraire			12,527,319f 86c	30,301,327 30
Produits éventuels affectés aux dépenses des départements	Exercice 1849	5,172,399f 89c	17,834,007 44	
	——— 1850	12,661,607 55		

SERVICE DE TRÉSORERIE.

Recettes pour le compte des correspondants du trésor.	Communes et établissements publics *c/c* de fonds placés au trésor	78,920,414f 22c		
	Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *c/c* de fonds déposés au trésor	7,973,800 00		
	Caisse des invalides de la marine	1,713,467 44		
	Ministère de la marine *s/c* du service intermédiaire des établissements coloniaux non régis par la loi du 25 juin 1841	860 99		
	Départements *c/c* de produits éventuels affectés à divers services locaux	8,479,367 94		
	Caisse des dépôts et consignations *s/c* chez les receveurs généraux	105,690,778 57	208,404,714 36	
	Légion d'honneur *s/c* ..... *idem*	4,917,090 05		
	Gestions intérimaires de recettes des finances *c/c* de bénéfices et de frais	284,065 71		
	Divers établissements *c/c* de placements de fonds sans intérêts	62,591 03		
	Fonctionnaires de l'instruction publique *c/c* de fonds de retraite	315,337 41		
	Caisse des dépôts et consignations *s/c* de recettes à lui verser pour le service des retraites du ministère des finances	45,001 00		
Émissions de mandats.	Mandats sur le caissier payeur du trésor par les receveurs généraux	98,872,719 39	109,319,191 31	
	Mandats des receveurs généraux sur leurs collègues pour le compte du trésor	10,446,471 92		1,063,792,707 34
Recouvrements d'avances.	Solde des comptes des contributions pour les exercices 1848 et 1849	150,753 48	5,865,110 55	
	Poursuites pour le recouvrement des contributions	1,706,129 55		
	Timbre des formules de patentes	1,735,767 52		
	Droits de permis de chasse	2,273,460 00		
Mouvements de fonds entre les comptables des finances.	Versements des receveurs de l'enregistrement	204,101,799 95	740,203,691 12 (2)	
	——— des douanes	66,875,812 35		
	——— des contributions indirectes et des chemins de fer	205,099,152 28		
	Versements des directeurs des postes	22,412,554 73		
	——— de la fabrication des monnaies	4,886 00		
	Remises du caissier payeur du trésor	210,963,714 25		
	——— des payeurs	1,381,320 30		
	——— de l'agent comptable des traites de la marine	825 37		
	——— des trésoriers payeurs en Algérie	185 36		
	——— des trésoriers des colonies	564 30		
	——— des receveurs généraux	29,362,876 23		
	Total des recettes			1,581,241,895 69

DÉPENSES.

SERVICE DES BUDGETS.

		EXERCICE 1849.	EXERCICE 1850.	
Dépenses sur le budget du ministère des finances.	Intérêts de la dette flottante. (Intérêts alloués en compte courant aux receveurs généraux, et 1/3 p. 0/0 sur les intérêts dus aux communes)	1,369,832f 11c	2,808,902f 92c	
	Frais de service et de trésorerie. (Commissions, frais de transport et d'emballage de fonds.)	702,267 53	1,883,634 71	
	Traitements, taxations, remises et bonifications des receveurs des finances. — Traitements fixes	103,150 00	1,100,850 00	
	Bonifications d'intérêts sur le recouvrement des contributions directes	231,060 36	1,080,695 93	
	Taxation pour la centralisation du produit de l'impôt direct	297,642 27	938,605 44	
	——— du produit des impôts et revenus indirects	144,267 63	728,073 45	
	Remises sur les produits de coupes de bois et les produits divers	101,603 50	88,324 71	
	Frais de perception des contributions directes. — Remises des percepteurs	2,857,248 41	8,723,922 98	
	Taxes de premier avertissement	34,427 23	294,482 38	
	Frais de perception des redevances des mines (remises des percepteurs et premier avertissement)	6,396 00	10,130 65	
	Frais de perception des droits de vérification des poids et mesures (remises des percepteurs)	32,047 94	2,150 50	
	Frais de perception des biens de mainmorte. — Remises des percepteurs	91,744 58	11,963 89	
	Taxes de premier avertissement	1,733 64	299 13	
	Restitutions et non-valeurs, décharges et réductions sur contributions directes et taxes perçues en vertu de rôles	18,568,774 09	40,205,299 50	
		24,542,195 29	57,876,736 19	
		82,418,931 48		
	Décharges à réimposer sur les contributions directes de l'exercice 1851	1,045,067 40		
		83,463,998 88		(1) 83,463,998f 88c

SERVICE DE TRÉSORERIE.

Payements pour le compte des correspondants du trésor.	Communes et établissements publics *c/c* de fonds placés au trésor	74,930,688f 39c		
	Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *c/c* de fonds déposés au trésor	7,822,200 00		
	Caisse des invalides de la marine	7,088,131 38		
	Ministère de la marine *s/c* du service intermédiaire des établissements coloniaux non régis par la loi du 25 juin 1841	923,915 88		
	Départements *c/c* de produits éventuels affectés à divers services locaux	8,110,534 35	212,638,982 51	
	Caisse des dépôts et consignations *s/c* chez les receveurs généraux	105,642,583 37		
	Légion d'honneur *s/c* ..... *idem*	4,926,714 42		
	Gestions intérimaires de recettes des finances *c/c* de bénéfices et de frais	358,135 29		
	Divers établissements *c/c* de placements de fonds sans intérêts	82,231 35		
	Ex-receveurs généraux *c/c* d'avances à leur rembourser	2,753,848 08		
Remboursements de mandats et traites.	Mandats du caissier payeur du trésor sur les receveurs généraux	6,541,382 04		
	Traites des receveurs généraux sur le caissier payeur du trésor	244,358 04		
	Mandats des receveurs généraux sur leurs collègues pour le compte du trésor	10,529,421 07	18,180,478 49	
	——— des trésoriers payeurs en Algérie sur les receveurs généraux	722,506 79		
	——— du payeur de l'armée d'Italie sur les receveurs généraux	142,810 55		1,511,061,517 29
Avances à recouvrer.	Solde des comptes des contributions de l'exercice 1849	88,841 65		
	Poursuites pour le recouvrement des contributions	1,580,006 17		
	Timbre des formules de patentes	1,946,732 50	5,889,430 32	
	Droits de permis de chasse	2,273,850 00		
Mouvements de fonds entre les comptables des finances.	Fonds de subvention aux receveurs de l'enregistrement	51,100 00		
	——— des douanes	8,950,873 43		
	Fonds de subvention aux receveurs des contributions indirectes	6,002,000 00		
	Envois aux receveurs des contributions indirectes (traites et obligations protestées)	1,067 00		
	Fonds de subvention aux directeurs des postes	2,355,294 12	(2) 1,274,352,625 97	
	Envois au caissier payeur du trésor	533,249,845 10		
	Versements aux payeurs	676,995,934 85		
	Envois aux trésoriers payeurs en Algérie	8,164,401 95		
	——— aux trésoriers des colonies	9,318,849 77		
	——— aux receveurs généraux	29,263,259 75		
	Total des dépenses			1,594,525,516 17

RÉSULTAT GÉNÉRAL.

(1) Voir le développement par département, pages 89 et 90.

(2) Ces fonds reçus, rapprochés de ceux que présente la page 170, se trouvent atténués d'une somme de 3f 58c qui a été l'objet d'un redressement sur la gestion 1849, par suite d'une fausse imputation, au compte du receveur général de la Manche.

Les receveurs généraux étaient en avance envers le trésor, à l'époque du 1er janvier 1850 (voir page 408 du compte des finances de l'année 1849) d'une somme de		44,540,306f 67c
Les opérations de toute nature qu'ils ont effectuées pour son compte, pendant l'année 1850, se sont élevées, savoir : En recette, à	1,581,241,895f 69c	
En dépense, à	1,594,525,516 17	
Et font ainsi ressortir un excédant de dépense, représentant l'augmentation que leurs avances ont éprouvée pendant l'année 1850, de	13,283,620 48	
A déduire l'avance des receveurs généraux sortis de fonctions, lesquels ont été crédités pendant la même année, à un titre particulier et en dehors de leur compte courant	2,733,169 88	
Reste pour augmentation	10,550,450 60	10,550,450 60
En conséquence, les avances des receveurs généraux sont, au 31 décembre 1850 (voir page 402 du présent compte), de		55,099,757 27

(1) Voir le développement par département, pages 149 et 150.

(2) Ces envois de fonds, rapprochés de ceux que présente la page 171, se trouvent atténués d'une somme de 415,149f 05c, provenant des opérations constatées par virement de comptes, pour régularisation des fonds en route à la fin de chaque année.

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État de l'excédant de recette ou de dépense réalisé dans chaque département pendant l'année 1850, sur les Budgets et les Services spéciaux.

DÉPARTEMENTS.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT de RECETTE.	EXCÉDANT de PAYEMENT.	OBSERVATIONS.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Ain	7,718,380 31	5,871,552 33	1,846,827 98	"	
Aisne	22,070,473 25	13,281,422 37	8,789,050 88	"	
Allier	8,264,439 75	5,217,699 57	3,046,740 18	"	
Alpes (Basses-)	3,355,750 19	3,698,145 06	"	342,394 87	
Alpes (Hautes-)	2,753,637 10	3,918,151 96	"	1,164,514 86	
Ardèche	6,374,546 93	4,179,560 06	2,194,986 87	"	
Ardennes	11,008,176 07	9,013,074 02	1,995,102 05	"	
Ariége	3,642,885 36	3,277,420 63	365,464 73	"	
Aube	9,015,364 29	7,391,677 13	1,623,687 16	"	
Aude	9,113,762 42	6,138,311 52	2,975,450 90	"	
Aveyron	6,743,148 16	4,898,435 18	1,844,712 98	"	
Bouches-du-Rhône	56,764,295 47	39,529,450 64	17,234,844 83	"	
Calvados	20,868,695 46	13,741,086 36	7,127,609 10	"	
Cantal	5,061,958 59	3,938,293 46	1,123,665 13	"	
Charente	8,994,769 61	6,414,582 93	2,580,186 68	"	
Charente-Inférieure	14,494,236 03	15,883,992 34	"	1,389,756 31	
Cher	7,413,268 96	8,205,809 76	"	792,540 80	
Corrèze	4,766,583 77	3,626,857 01	1,139,726 76	"	
Corse	1,734,639 70	6,620,696 52	"	4,886,056 82	
Côte-d'Or	15,980,809 54	20,921,841 37	"	4,941,031 83	
Côtes-du-Nord	11,380,779 34	6,950,917 30	4,429,862 04	"	
Creuse	4,060,895 43	3,235,539 20	825,356 23	"	
Dordogne	9,337,576 80	6,196,858 37	3,140,718 43	"	
Doubs	9,298,530 33	8,879,457 97	419,072 36	"	
Drôme	7,898,063 99	6,467,221 58	1,430,842 41	"	
Eure	16,635,186 14	9,223,813 91	7,411,372 23	"	
Eure-et-Loir	11,217,935 39	6,835,779 54	4,382,155 85	"	
Finistère	13,246,162 93	23,595,716 34	"	10,349,553 41	
Gard	13,055,645 08	8,603,835 44	4,451,809 64	"	
Garonne (Haute-)	14,557,911 79	13,787,584 58	770,327 21	"	
Gers	7,091,398 56	5,302,224 55	1,789,174 01	"	
Gironde	35,037,921 27	23,900,333 14	11,137,588 13	"	
Hérault	14,930,543 49	12,212,755 84	2,717,787 65	"	
Ille-et-Vilaine	14,039,065 01	13,562,172 61	476,892 40	"	
Indre	6,503,736 14	5,288,694 98	1,215,041 16	"	
Indre-et-Loire	9,684,471 01	10,053,091 97	"	368,620 96	
Isère	14,818,907 89	12,437,290 24	2,381,617 65	"	
Jura	9,487,036 86	5,838,008 29	3,649,028 57	"	
Landes	4,379,219 97	3,528,796 03	850,423 94	"	
Loir-et-Cher	7,810,764 19	5,790,380 33	2,020,383 86	"	
Loire	11,392,312 46	7,026,187 62	4,366,124 84	"	
Loire (Haute-)	5,076,198 22	4,469,825 77	606,372 45	"	
Loire-Inférieure	26,166,055 78	14,237,016 65	11,929,039 13	"	
Loiret	13,707,657 97	8,729,757 95	4,977,900 02	"	
Lot	5,414,457 31	5,218,102 36	196,354 95	"	
Lot-et-Garonne	8,958,988 24	8,227,207 31	731,780 93	"	
Lozère	2,565,245 67	2,321,118 16	244,127 51	"	
Maine-et-Loire	14,285,071 19	14,132,831 48	152,239 71	"	
Manche	16,711,817 82	20,396,151 67	"	3,684,333 85	
Marne	14,495,356 95	12,579,012 50	1,916,344 45	"	
Marne (Haute-)	7,718,009 06	5,912,371 15	1,805,637 91	"	
Mayenne	8,908,404 22	5,041,883 27	3,866,520 95	"	
Meurthe	15,007,221 28	16,079,632 94	"	1,072,411 66	
Meuse	10,072,122 81	11,749,282 10	"	1,677,159 29	
Morbihan	9,499,070 92	12,863,795 89	"	3,364,724 97	
Moselle	14,916,808 50	18,928,458 61	"	4,011,650 11	
Nièvre	8,386,872 88	8,904,666 11	"	517,793 23	
Nord	68,835,133 46	32,784,586 96	36,050,546 50	"	
Oise	17,746,926 30	10,290,766 90	7,456,159 40	"	
Orne	12,164,310 59	6,967,360 58	5,196,950 01	"	
Pas-de-Calais	27,843,934 87	16,437,776 94	11,406,157 93	"	
Puy-de-Dôme	11,384,630 03	7,929,213 31	3,455,416 72	"	
Pyrénées (Basses-)	9,872,944 44	12,401,807 97	"	2,528,863 53	
Pyrénées (Hautes-)	3,921,809 12	4,680,688 51	"	758,879 39	
Pyrénées-Orientales	4,036,216 26	6,206,876 10	"	2,170,659 84	
Rhin (Bas-)	17,206,741 90	23,168,361 33	"	5,961,619 43	
Rhin (Haut-)	13,882,836 23	10,492,380 63	3,390,455 60	"	
Rhône	28,498,915 73	23,771,955 22	4,726,960 51	"	
Saône (Haute-)	9,267,479 97	4,950,871 58	4,316,608 39	"	
Saône-et-Loire	14,867,272 23	7,914,168 25	6,953,103 98	"	
Sarthe	11,946,543 43	6,735,392 89	5,211,150 54	"	
Seine	167,151,194 23	34,491,276 89	132,659,917 34	"	
Seine-Inférieure	67,529,835 96	24,415,343 83	43,114,492 13	"	
Seine-et-Marne	20,318,232 20	14,632,362 74	5,685,869 46	"	
Seine-et-Oise	22,330,037 82	21,974,851 89	355,185 93	"	
Sèvres (Deux-)	6,722,900 62	5,047,951 81	1,674,948 81	"	
Somme	19,892,498 71	13,048,944 59	6,843,554 12	"	
Tarn	7,465,457 85	5,474,823 68	1,990,634 17	"	
Tarn-et-Garonne	6,398,731 34	4,526,423 47	1,872,307 87	"	
Var	11,718,276 02	28,474,316 41	"	16,756,040 39	
Vaucluse	7,595,416 58	5,723,758 08	1,871,658 50	"	
Vendée	8,618,025 97	6,656,992 71	1,961,033 26	"	
Vienne	7,758,508 93	6,913,599 19	844,909 74	"	
Vienne (Haute-)	6,452,106 47	6,209,452 73	242,653 74	"	
Vosges	9,766,184 56	4,903,491 90	4,862,692 66	"	
Yonne	11,833,201 87	12,995,165 10	"	1,161,963 23	
Armée d'Italie	229,869 98	6,022,190 86	"	5,792,320 88	
	1,287,149,417 52	930,518,987 02	430,323,320 16	73,692,889 66	
Directeurs de la fabrication des monnaies	1,454,767 90	1,247,295 09	207,472 81	"	
Caissier payeur du trésor	150,507,554 51	472,273,986 17	"	321,766,431 66	
Comptables des finances en Algérie	19,874,103 25	80,127,725 87	"	60,253,622 62	
	1,458,985,843 18	1,484,167,994 15	430,530,792 97	455,712,943 94	
EXCÉDANT réel de dépense, pendant l'année 1850, sur les budgets et les services spéciaux			25,182,150f 97c		
A AJOUTER, *pour ordre*, le résultat des opérations constatées à titre de virements de comptes et qui n'ont donné lieu à aucun mouvement de valeurs			(A) 18,059,978 38		
TOTAL			43,242,129 35		

OBSERVATIONS.

Le présent tableau a pour objet de développer, par département, *l'excédant de dépense*, pendant l'année 1850, *des budgets et des services spéciaux*, auquel il a été pourvu par *l'excédant de recette* résultant des mouvemens *du service de trésorerie*.

Ces deux excédants, en sens inverse, se justifient l'un par l'autre, et se résument ainsi qu'il suit :

Budgets et services spéciaux.

Recettes sur les contributions et revenus publics. (Voir le développement, par départ[t], page 90.)	1,457,920,450f 34c	
Réduction du prélèvement effectué sur les fonds généraux du budget de 1848, pour le service colonial de cet exercice. (Voir page 21.)		1,048,807 57
ENSEMBLE		1,458,969,257 91
Payements sur les dépenses publiques. (Voir le développement, par département, page 150.)	1,459,661,471f 05c	
Prélèvement sur les fonds généraux des budgets pour le service colonial. (Voir page 21.)	12,892,385 25	1,472,553,856 30
Excédant de payement		13,584,598 39
Recettes sur les services spéciaux qui s'exécutent en dehors des budgets.	87,738,736f 12c	
Payements sur les mêmes services	117,396,267 08	
Excédant de dépense	29,657,530 96	29,657,530 96
Reste en excédant de dépense. (Voir pages 156 et 174)		43,242,129 35

Service de trésorerie.

Augmentation des créances passives de l'administration des finances		95,583,435 74
Diminution des créances actives		2,537,000 72
A déduire ?		98,120,436 46
Net des bons du trésor remis par la caisse d'amortissement	34,572,524f 46c	
Augmentation des valeurs de caisse et de portefeuille existant entre les mains des comptables des finances	20,305,782 65	54,878,307 11
Excédant de recette. (Voir pages 156 et 174.)		43,242,129 35

(A) Le résultat ci-contre des opérations constatées par virement de comptes se trouve comme il suit, dans le tableau de développement par classe de comptables, pages 34 à 41.

Payements	141,811,304f 82c	
A déduire les annulations	36,029,175 59	105,782,129f 23c
Recettes	99,262,879 15	
A déduire les annulations	11,540,728 30	87,722,150 85
Excédant de payements		18,059,978 38

COMPTES DES BUDGETS

POUR L'ANNÉE 1850.

Compte définitif de l'exercice 1849.

Compte provisoire de l'exercice 1850.

État des opérations relatives à l'exercice 1851.

Situation financière du service des travaux extraordinaires.

Résultats généraux sur les budgets de 1830 à 1849.

NOTE

Sur les Comptes des Budgets.

DOCUMENTS dont se composent les comptes des budgets.

Les comptes des budgets font connaître la situation financière de l'État sur les exercices dont le règlement définitif n'a pas encore été voté par l'Assemblée législative; ils comparent, à cet effet, les évaluations des produits avec les droits établis et recouvrés sur les redevables, et les crédits accordés aux ministres avec les services faits et avec les payements effectués. Ces comptes rapprochent ainsi les prévisions législatives des opérations réalisées en recette et en dépense, et déterminent les non-valeurs sur les revenus ou les excédants de recouvrements, et les crédits sans emploi à annuler ou les compléments de crédits nécessaires pour couvrir les excédants de dépenses.

Ils se composent, pour l'année 1850, des documents qui suivent :

1° *Compte définitif du budget de l'exercice 1849;*
2° *Compte provisoire du budget de l'exercice 1850;*
3° *État des recettes et des payements effectués sur le budget de l'exercice 1851;*
4° *Situation financière du service des travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842.*

JUSTIFICATIONS à l'appui des comptes des budgets.

Les comptes des budgets trouvent le développement, la justification et le contrôle des opérations qui y sont retracées, relativement aux droits liquidés au profit ou à la charge de l'État et à leur réalisation par le trésor public, dans les autres sections du compte général des finances désignées ci-après, où ces mêmes opérations se reproduisent, selon qu'elles ont eu lieu en 1850 ou que la situation en est établie à la fin de l'année; savoir :

Compte des opérations de l'année;
Compte des contributions et revenus publics;
Compte des dépenses publiques;
Compte du service de trésorerie;
Situation générale des finances.

Les comptes des budgets reposent, en conséquence, sur la garantie des opérations matérielles du Trésor et sur la situation générale des finances, en même temps que les résultats en sont contrôlés, conformément à l'ordonnance du 9 juillet 1826, par les *Déclarations générales* émanées chaque année de la Cour des comptes, pour attester, d'après les arrêts rendus par elle sur les comptes individuels des agents chargés des recettes et des dépenses, l'exactitude des comptes publiés par les ministres pour chaque exercice.

RÉSULTATS généraux publiés sur les budgets de 1830 à 1849.

On joint aux comptes des budgets, sous le titre de *Résultats généraux sur les budgets de 1830 à 1849*, une série de tableaux dont l'objet est de résumer, par exercice et par branches principales de service, la situation financière de chacun de ces budgets, de manière à déterminer, soit qu'on les examine séparément, soit qu'on les compare entre eux, leurs ressources et leurs besoins respectifs, ainsi que leur résultat final. (Voir pages 357 à 366). La situation semblable sur la période politique de 1814 à

Note sur les Comptes des Budgets.

1829 a été publiée pour la dernière fois, pages 365 à 367 du compte général des finances de l'année 1845.

SERVICES SPÉCIAUX rattachés pour ordre au budget général de l'État.

La loi du 9 juillet 1836 (règlement définitif du budget de l'exercice 1833), a, par son article 17, prescrit de rattacher, chaque année, *pour ordre*, au budget général de l'État, les services spéciaux de la *Légion d'honneur*, de l'*Imprimerie nationale*, des *Chancelleries consulaires*, de la *Caisse des invalides de la marine*, et enfin de la *Fabrication des monnaies et médailles;* et elle a en même temps statué, d'une part, que ces services spéciaux seraient soumis à toutes les règles prescrites par les lois de finances pour le règlement définitif de chaque exercice; et, d'autre part, que les comptes détaillés de ces mêmes services seraient annexés aux comptes généraux des départements ministériels auxquels ils ressortissent.

Conformément à ces dispositions, un titre particulier de la loi des comptes de chaque exercice est consacré, depuis la loi précitée, à l'apurement législatif des services spéciaux susmentionnés, dont une ordonnance, en date du 15 février 1847, a déféré les résultats au contrôle annuel de la Cour des comptes.

Les recettes et les dépenses des services de la *Légion d'honneur*, de l'*Imprimerie nationale*, des *Chancelleries consulaires* et de la *Caisse des invalides de la marine* ne sont pas comprises dans le compte général de l'administration des finances, parce que, soumises à un régime particulier, elles s'effectuent, en dehors de l'action du ministre des finances, par des comptables spéciaux qui ne sont pas astreints à remettre à la Direction de la comptabilité générale des finances des éléments périodiques d'écritures d'après lesquels elle ait à retracer les mouvements desdits services. C'est donc seulement dans les comptes des ministères de la justice, des affaires étrangères et de la marine que se trouvent les développements et les justifications des résultats contenus, à cet égard, dans les lois annuelles de règlement.

Quant au service de la *Fabrication des monnaies et médailles*, comme il est exécuté par des comptables dépendants de l'administration des finances, les opérations en sont annuellement publiées dans le compte général de cette administration, dont elles forment une des subdivisions. (Voir pages 593 à 612.)

SERVICE départemental.

Le *Service départemental*, tel que le régit actuellement la loi du 10 mai 1838, a été soumis pour la première fois à l'action du contrôle législatif, dans la loi de règlement du budget de l'exercice 1843. Les détails qu'il comporte se trouvent, pour les *recettes*, dans le compte définitif des recettes de chaque exercice, et pour les *dépenses*, dans les comptes rendus par les trois départements ministériels qui participent à l'exécution de ce service, c'est-à-dire ceux de l'intérieur, de l'instruction publique et des finances. La sanction à donner par le pouvoir législatif aux recettes et aux dépenses du service départemental, provisoirement arrêtées par les conseils généraux des départements et réglées ensuite définitivement, en exécution de l'article 24 de la loi précitée du 10 mai 1838, ne pouvant avoir pour base qu'un tableau d'ensemble des opérations de ce service, ce tableau, dressé par les soins de l'administration des finances, et selon les spécialités réglées par ladite loi, se trouve joint à la loi des comptes de 1849, à l'appui du titre spécial consacré au règlement du service dont il s'agit. Il est reproduit dans le compte général des finances (voir pages 539 à 549),

Note sur les Comptes des Budgets.

où il a dû former une section distincte, ses résultats, considérés sous le point de vue propre au budget général de l'État, étant déjà retracés par branches de services dans les tableaux qui composent les comptes des budgets. Cette section contient, en outre, la situation provisoire de l'exercice en cours d'exécution.

SERVICE COLONIAL.

Le *Service colonial* forme également une section particulière du compte général des finances. (Voir pages 551 à 568.) Elle comprend, 1° un résumé des opérations de toute nature constatées dans les écritures de la comptabilité générale des finances, soit pour les quatre colonies régies par la loi du 25 juin 1841, soit pour les autres établissements coloniaux laissés en dehors des dispositions de cette loi; 2° le tableau définitif des recettes et des dépenses de l'exercice 1848, dont le règlement est l'objet d'un titre spécial de la loi présentée pour l'apurement du budget de 1849; 3° un tableau des prévisions de recettes et de dépenses de l'exercice 1849 qui, aux termes de la même loi, doivent être soumises au contrôle législatif dans celle des comptes de 1850; 4° enfin, une situation provisoire des exercices 1850 et 1851, telle que les appréciations connues permettent de l'établir au 31 décembre 1850. Les diverses informations que comporte le service colonial sont portées à la connaissance de l'Assemblée nationale dans les comptes publiés par les ministères de la marine et des finances.

La Cour des comptes statue également par ses *Déclarations générales* sur les résultats définitifs, en règlement d'exercice, du *Service départemental* et du *Service colonial.*

COMPTE DÉFINITIF

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1849.

NOTE

Sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1849.

La loi du budget de l'exercice 1849, en date du 19 mai 1849, a fixé ainsi qu'il suit les ressources et les besoins de cet exercice :

Résultat du vote primitif du budget.

Dépenses				1,572,571,069f 00c
ecettes...	Ressources ordinaires		1,240,897,644f	1,411,732,007 00
	Ressources extraordinaires.	Remboursement par la compagnie du chemin de fer du Nord....	12,000,000f	
		Complément de l'emprunt autorisé par la loi du 25 juin 1841, applicable aux travaux extraordinres de l'exercice 1849.....	20,000,000	170,834,363
		Produit de la réserve de l'amortissement.....	138,834,363	

L'excédant de dépense présenté par la loi du budget s'élevait, ainsi, à la somme de..... 160,839,062 00

Mais une loi précédente, du 20 février 1849, avait établi la taxe annuelle des biens de mainmorte; le produit de cette taxe, évalué à 3 millions, a dû être rattaché au budget, qui ne la comprenait pas, ci..... 3,000,000 00

De sorte que l'insuffisance des ressources prévues n'a plus été que de..... 157,839,062 00

Modifications que les prévisions du budget ont éprouvées.

Les prévisions du budget de 1849 ont, depuis, éprouvé les modifications indiquées dans deux tableaux spéciaux que l'on trouve ci-après, pages 204 à 209. Ces tableaux les récapitulent par branche de revenus et par ministère, et les justifient par catégorie, en citant les actes législatifs d'où elles résultent.

1° Évaluations des recettes.

Les modifications portant sur les évaluations de recettes sont celles qui suivent :

Les recettes de l'exercice 1849 ont été évaluées, comme on vient de le dire, à 1,414,732,007f 00c

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi du 4 mai 1834, les ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux s'accroissent du montant de la plus-value réalisée sur lesdites ressources. Cette plus-value a été de..... 21,125,768 96

A REPORTER..... 1,435,857,775 96

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1849.

REPORT.....		1,435,857,775f 96c
Les voies et moyens assignés à l'exercice s'augmentent, en outre, des fonds restés disponibles sur le service départemental et sur divers services spéciaux, à la clôture des exercices ci-après :		
Exercice 1847.....	3,392,520f 22c	12,538,133 40
Exercice 1848.....	9,145,613 18	
ENSEMBLE.....		1,448,395,909 36
Mais, d'un autre côté, les évaluations ci-dessus se réduisent du montant des prévisions de recettes inscrites pour le service colonial dans la loi de finances précitée, service dont le règlement législatif n'aura lieu, pour l'exercice 1849, que dans la loi des comptes de 1850, en exécution de l'article 11 de la loi portant règlement définitif du budget de l'exercice 1842, ci.....		5,676,134 00
TOTAL des recettes affectées législativement au budget de 1849, savoir :		
Fonds de report des exercices 1847 et 1848.	12,538,133f 40c	1,442,719,775 36
Ressources ordinaires.....	1,259,347,278 96	1,271,885,412f 36c
Ressources extraordinaires.....	170,834,363 00	

2° Crédits ouverts aux ministres.

Les modifications relatives aux crédits se résument de la manière suivante :

Les crédits ouverts par le budget s'élèvent ensemble, ainsi qu'on l'a annoncé plus haut, à..... 1,572,571,069f 00c

Ceux de ces crédits qui se rapportent au service départemental, ainsi qu'aux autres services spéciaux dont la dépense se règle d'après les ressources particulières que la loi leur assigne, ont été ramenés au montant des produits recouvrés (voir ci-contre la modification correspondante qu'ont éprouvée les évaluations du budget des recettes)..... 21,125,768 96

Les crédits applicables aux dépenses des mêmes services dont l'emploi n'a pu avoir lieu sur les fonds des budgets de 1847 et 1848 ont été transportés avec la même destination à l'exercice 1849 (voir ci-contre)..... 12,538,133 40

ENSEMBLE. (A REPORTER.)..... 1,606,234,971 36

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1849.

REPORT.....		1,606,234,971f 36c
Diverses lois spéciales, rendues postérieurement au vote du budget, ont ouvert aux ministres, pour les services ordinaires, des crédits supplémentaires et extraordinaires, s'élevant à la somme de.....	118,472,791f 42c	
D'un autre côté, des lois spéciales ont prononcé des annulations de crédits pour.....	17,303,768 89	
De sorte que les crédits ont été augmentés (voir les tableaux, pages 208 et 209) de.....	101,169,022 53	
Des modifications résultant de changements d'exercices ont été, en outre, opérées par des décrets en vertu des lois qui avaient autorisé les services. Les crédits de l'exercice 1849 ont été affectés pour cette cause :		
D'augmentations, montant à..... 1,573,752f 36c		
De réductions, montant à..... 1,502,629 24		
Excédant en *augmentation* (voir les mêmes tableaux). 71,123 12	71,123 12	
Les crédits se sont, conséquemment, trouvés accrus de	101,240,145 65	101,240,145 65
ENSEMBLE.....		1,707,475,117 01
Enfin, la loi du 23 mai 1834, qui, par les articles 8, 9 et 10, a prescrit le régime à suivre pour l'apurement des dépenses des exercices clos, autorise les ministres à comprendre parmi les crédits législatifs le montant des payements qui auront été effectués, chaque année, pour ces dépenses, sur les fonds du budget de l'exercice courant. Les besoins primitifs de l'exercice 1849 s'accroissent, en vertu de cette loi, d'une somme de.....		3,390,484 13
TOTAL.....		1,710,865,601 14
Mais, d'un autre côté, les crédits de l'exercice 1849 doivent être réduits de ceux qui se rapportent au service colonial dudit exercice, lequel service sera, ainsi qu'on l'a dit plus haut, l'objet d'un règlement spécial dans la loi des comptes de 1850, ci.....		26,702,168 21
MONTANT des crédits rectifiés de l'exercice 1849...		1,684,163,432 93

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1849.

Résultat des votes législatifs pour le budget de 1849.

D'après l'exposé que l'on vient de faire de l'ensemble des dispositions législatives votées, ou en ce moment soumises à l'Assemblée, qui déterminent les évaluations de ressources et les autorisations de dépenses du budget de 1849, ce budget paraissait devoir offrir les résultats ci-après :

Les dépenses s'élevant à	1,684,163,432f 93c
Et les prévisions de recettes étant de	1,442,719,775 36
Il en résultait un excédant probable de dépense de	241,443,657 57
Cet excédant de dépense, s'augmentant du prélèvement à faire sur les fonds généraux du budget de 1849, pour couvrir l'insuffisance présumée de ressources du service colonial de cet exercice, lequel a été autorisé en dépense pour 26,702,168 fr. 21 cent., et prévu seulement en recette pour 5,676,134 francs, différence	21,026,034 21
Se trouvait ainsi porté à une somme totale de	262,469,691 78

Comparaison des prévisions législatives avec les faits réalisés.

1° Situation des recettes, en clôture d'exercice. (*Ressources ordinaires.*)

L'on va maintenant établir les différentes comparaisons nécessaires pour opposer ces prévisions aux faits réalisés, et pour présenter ainsi la situation définitive de l'exercice 1849, telle qu'elle résulte des opérations constatées jusqu'à l'époque de sa clôture.

Les évaluations de recettes ordinaires pour 1849 ont été formées d'après les bases indiquées dans le compte définitif rendu pour ces recettes par le ministre des finances, et publié par lui à l'appui du projet de la loi de règlement de cet exercice.

Elles s'élèvent, ainsi qu'on vient de l'établir (voir ci-dessus page 190), à	1,259,347,278f 96c
Les droits liquidés à la charge des redevables de l'État, sur les différentes branches de revenus dont se composent les ressources du budget, montent à	1,262,781,375f 12c
Les recouvrements effectués en atténuation de ces droits n'ont été que de	1,252,416,782 55
Et il est resté à recouvrer	10,364,592 57

Ce reste à recouvrer s'applique à diverses natures d'impôts indirects, ou à des revenus de domaines, pour lesquels la liquidation des droits et leur réalisation ne s'opèrent pas simultanément (voir page 12 du compte définitif des recettes de 1849), savoir :

Enregistrement, timbre et domaines	4,051,537f 29c
Produits des forêts et de la pêche	1,001,289 62
Contributions indirectes (boissons, droits divers, tabacs et poudres)	5,281,727 66
Produits des postes	3,169 10
Produits divers	26,868 90
	10,364,592 57

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1849.

Le solde ci-dessus représente des ressources assurées pour le Trésor; mais, à raison des délais plus ou moins longs dans lesquels les redevables pourront se libérer, la recette successive en sera portée au compte de l'exercice courant, au moment où elle aura lieu.

L'on ne doit en conséquence comparer avec les prévisions du budget, ci..	1,259,347,278f 96c
Que les recouvrements obtenus jusqu'à l'époque de la clôture de l'exercice, ci.....	1,252,416,782 55
Les ressources ordinaires réalisées pendant l'exercice sont donc inférieures aux évaluations (voir le tableau pages 228 et 229 du présent compte) de...	6,930,496 41

Ce dernier résultat se décompose ainsi qu'il suit, par branches principales de contributions et de revenus :

	RECETTES excédant les évaluations.	RECETTES inférieures aux évaluations.
Contributions directes.....	"	3,105,003f 39c
Produits de domaines.....	"	147,968 46
Produits des forêts et de la pêche.....	2,301,495f 08c	"
Impôts et revenus indirects.....	"	13,136,013 68
Taxe annuelle sur les biens de mainmorte.....	168,078 45	"
Produits universitaires.....	106,789 46	"
Produits et revenus de l'Algérie.....	"	1,298,584 42
Produit de la rente de l'Inde.....	13,210 87	"
Produits divers.....	8,167,499 68	"
TOTAUX.....	10,757,073 54	17,687,569 95
EXCÉDANT des évaluations sur les recettes.....	6,930,496f 41c	

Les prévisions du budget renfermant nécessairement plusieurs éventualités, la cause précise des excédants ci-dessus ne saurait être expliquée. On rappelle seulement que les droits additionnels d'enregistrement et de timbre dont les décrets présentés les 3 juillet et 4 octobre 1848 proposaient l'établissement, n'ont point été votés, et que, par suite de cette seule circonstance, les évaluations se sont trouvées trop élevées de 19,229,000 francs, somme à laquelle on avait apprécié le produit des droits dont il s'agit.

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1849.

Les produits de l'exercice expiré ne peuvent être utilement comparés qu'avec ceux de l'exercice précédent, et cette comparaison se trouve ci-après (page 270). Le compte définitif des recettes du budget de 1849 fait, au surplus, connaître, pour chaque branche de revenus, les valeurs, matières ou quantités qui ont été soumises à l'application des tarifs, et qui ont déterminé le montant des droits perçus par le Trésor public.

(*Ressources extraordinaires.*)

Les ressources *extraordinaires* prévues dans le budget se sont élevées ensemble, comme on l'a dit plus haut, à..... 170,834,363f 00c

Les ressources *réalisées* montent à..... 174,835,161 79

EXCÉDANT de recouvrements..... 4,000,798 79

PROVENANT :

1° De ce que le *complément de l'emprunt affecté aux travaux extraordinaires* a été intégralement appliqué au budget de 1849 pour 20,857,281 francs 78 centimes, et a excédé ainsi la prévision, de..... 859,281 78

2° De ce que le *produit des consolidations de la réserve de l'amortissement* a dépassé la somme prévue au budget, de..... 3,141,517 01

TOTAL ÉGAL..... 4,000,798 79

2e Situation des dépenses, en clôture d'exercice.

Les crédits accordés aux ministres, tant par le vote primitif du budget que par les lois subséquentes, s'élèvent ensemble, comme on l'a dit plus haut, à..... 1,684,163,432f 93c

Les dépenses liquidées à la charge de l'exercice 1849 montent à..... 1,631,112,629f 41c

Les payements effectués sur les dépenses, jusqu'à l'époque de la clôture de l'exercice, ont été de..... 1,619,602,274 22

Et il est resté à payer, par imputation sur les fonds des exercices suivants, selon le mode réglé par la loi du 23 mai 1834, pour l'apurement des dépenses des exercices clos..... 11,510,355 19

En comparant les crédits mis à la disposition des ministres avec les dépenses payées par le Trésor public, ci..... 1,619,602,274 22

il résulte du compte définitif de l'exercice 1849 que, dans leur ensemble, ces dépenses sont restées inférieures aux crédits, de..... 64,561,158 71

Ce dernier résultat se décompose comme suit, ainsi qu'on va le faire connaître, d'après la situation des différents services auxquels les crédits ont été attribués (voir le tableau pages 266 et 267):

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1849.

Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.....	39,550,106f 44c
Crédits non consommés par les payements, et représentant les dépenses restant à payer à la clôture de l'exercice.....	11,510,355 19
Crédits pour dépenses départementales ou spéciales, à transporter aux budgets des exercices 1850 et 1851.....	14,836,054 20
TOTAL des crédits à annuler ou à transporter....	65,896,515 83
A DÉDUIRE :	
Crédits complémentaires à accorder pour des dépenses constatées en excédant des prévisions législatives.....	1,335,357 12
TOTAL semblable à celui qui vient d'être établi.....	64,561,158 71

Les résultats que les dépenses liquidées présentent, comparativement aux allocations législatives, se résument ainsi qu'il suit, par branches principales de services :

	DÉPENSES excédant les crédits. (*Crédits complémentaires à accorder.*)	CRÉDITS excédant les dépenses. (*Crédits à annuler définitivement.*)
Dette publique.....	105,315f 17c	1,612,001f 48c
Dotations.....	"	462,540 89
Ministère de la justice.....	"	435,974 52
——— des affaires étrangères.....	123,005 35	199,171 72
——— de l'instruction publique et des cultes.....	"	819,738 84
——— de l'intérieur.....	113,808 65	3,899,201 02
——— de l'agriculture et du commerce.....	"	768,394 00
——— des travaux publics.....	116,024 97	3,642,414 12
——— de la guerre.....	385,324 46	19,685,097 77
——— de la marine.....	478,981 67	4,826,991 19
——— des finances.....	"	418,168 05
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus....	12,896 85	2,120,715 24
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes....	"	659,697 60
	1,335,357 12	39,550,106 44
EXCÉDANT des crédits.....	38,214,749f 32c	

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1849.

Les crédits qui doivent être annulés, pour les dépenses restant à payer sur les budgets des exercices courants, résultent du règlement des budgets des ministères, dont le détail suit :

Ministère de la justice			23,461f 84c
——— des affaires étrangères			123,086 82
——— de l'instruction publique et des cultes			475,333 35
——— de l'intérieur			207,106 53
——— de l'agriculture et du commerce			35,761 65
——— des travaux publics			400,343 39
——— de la guerre			3,074,258 48
——— de la marine			273,016 96
——— des finances	Dette publique	6,631,711f 82c	6,897,986 17
	Divers services	266,274 35	
			11,510,355 19

Les crédits à transporter aux exercices 1850 et 1851, pour conserver aux dépenses ci-après, non soldées sur l'exercice 1849, les ressources qui leur étaient spécialement affectées dans le budget de ce dernier exercice, sont ceux que l'on va résumer par service :

EXERCICE 1850.

Service départemental.	Dépenses de l'instruction primaire	94,664f 60c	10,167,250f 63c
	Dépenses des écoles normales primaires	8,765 71	
	Dépenses départementales	10,063,820 32	

EXERCICE 1851.

Service départemental.	Dépenses de l'instruction primaire	462,367f 32c	3,201,770 65	4,668,803 57
	Dépenses des écoles normales primaires	58,787 67		
	Dépenses départementales	2,400,567 74		
	Dépenses cadastrales	280,047 92		
Divers services spéciaux.	Secours spéciaux aux départements	1,135,651 16	1,467,032 92	
	Non-valeurs sur contributions directes	331,381 76		
				14,836,054 20

Les explications sommaires qui se trouvent dans les tableaux placés à la suite de la présente note font connaître, pour chaque ministère et par chapitre législatif, les opérations qui ont donné lieu aux excédants de crédits ou de dépenses dont on vient de présenter l'analyse. Ce sont les comptes rendus par les ministres à l'appui du projet de la loi du règlement de cet exercice, qu'il faut consulter pour les détails par article de dépense, ainsi que pour les éclaircissements administratifs que comporte l'emploi fait par eux, sous leur responsabilité, des crédits mis à leur disposition.

Mais, indépendamment de ce point de vue de contrôle législatif, sous lequel les charges de l'exercice 1849 doivent être examinées, il est encore essentiel de les apprécier comparativement à celles que l'exercice précédent a eues à supporter, et cette comparaison est établie ci-après, page 272.

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1849.

La situation du budget de 1849, en clôture d'exercice, s'établit ainsi qu'il suit pour chacune des divisions de service de ce budget :

Résultat général du budget de l'exercice 1849, à l'époque de la clôture.

Les ressources ordinaires et extraordinaires réalisées pendant l'exercice s'élèvent à		1,427,251,944f 34c
Elles s'accroissent :		
1° Des fonds du service départemental, ainsi que de divers services spéciaux reportés des budgets de 1847 et 1848		12,538,133 40
2° Des fonds généraux du budget de 1848 que le règlement définitif du service colonial de cet exercice a laissés disponibles		1,048,807 57
TOTAL		1,440,838,885 31
et se réduisent des fonds de même origine transportés aux budgets de 1850 et 1851		14,836,054 20
Les recettes qui demeurent applicables aux besoins de l'exercice 1849 sont, en conséquence, de		1,426,002,831 11
Les payements effectués sur les ordonnances des ministres ayant été de	1,619,602,274f 22c	
et le prélèvement sur les fonds généraux, pour l'excédant de dépense du service colonial de 1849, dont le règlement définitif doit avoir lieu dans la loi des comptes de 1850, étant (voir page 566) de	21,026,034 21	
ENSEMBLE	1,640,628,308 43	1,640,628,308 43
Il en résulte un excédant de dépense de		214,625,477 32

Cet excédant de dépense est transporté parmi les avances et découverts du Trésor, qui demeurent provisoirement à la charge de la dette flottante du Trésor, en exécution des lois en vigueur.

Comparaison de la situation du budget de 1849, d'après les votes législatifs, avec celle que présente le règlement définitif de l'exercice.

On a vu, page 192, que, d'après l'ensemble des dispositions législatives, le budget de l'exercice 1849 paraissait devoir présenter un excédant de dépense de 262,469,691f 78c

Le compte définitif de l'exercice 1849, dont on vient d'analyser sommairement les résultats, ne fait ressortir qu'un excédant de dépense s'élevant à la somme de 214,625,477 fr. 32 cent.

Cette nouvelle situation résulte des causes ci-après :

1° Fonds généraux du budget de 1848 que le règlement définitif du service colonial a laissés disponibles	1,048,807 57	
2° Dépenses non effectuées par les ministres, sur celles qui		
A REPORTER	1,048,807 57	262,469,691 78

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1849.

REPORT		1,048,807f 57c	262,469,691f 78c
avaient été autorisées par les Chambres, et pour lesquelles des crédits sont à annuler en somme égale (39,550,106 fr. 44 cent., déduction faite de 1,335,357 fr. 12 cent. de crédits complémentaires), ci		38,214,749 32	
3° Dépenses restées à payer à la clôture de l'exercice 1849.		11,510,355 19	
ENSEMBLE		50,773,912 08	
A DÉDUIRE : Atténuation des recettes réalisées, comparativement aux évaluations, savoir :			
Atténuation sur les ressources ordinaires.	6,930,496f 41c	2,929,697 62	
Plus-value sur les ressources extraordinaires	4,000,798 79		
			47,844,214 46
EXCÉDANT de dépense, d'accord avec celui qui vient d'être établi			214,625,477 32

Comparaison de la situation provisoire de 1849, publiée au 1er janvier 1850, avec la situation définitive établie en clôture d'exercice.

D'après la situation provisoire publiée dans le compte des finances de l'année 1849 (page 346), et distraction faite du *service colonial*, dont les prévisions, égales en recettes et en dépenses, sont retranchées, comme on l'a déjà dit, de la loi des comptes de 1849 pour être soumises au contrôle de l'Assemblée nationale dans celle de 1850, le budget de l'exercice 1849 présentait, à l'époque du 1er janvier 1850, un découvert probable, de 235,981,156f 89c

La liquidation définitive des recettes et des dépenses de l'exercice, et l'apurement, en clôture d'exercice, des services ressortissant aux divers départements ministériels, a produit une atténuation de 21,355,679 fr. 57 cent. sur les charges du budget, ci 21,355,679 57

Et, comme on l'a établi ci-dessus, l'excédant de dépense du budget de 1849 demeure fixé à 214,625,477 32

Comparaison des recettes et des dépenses de 1849 avec celles de 1848.

Ainsi qu'on l'a dit plus haut, les produits de l'exercice expiré ne peuvent être utilement comparés qu'avec ceux de l'exercice précédent, ces deux termes exprimant seuls des faits positifs, dont la corrélation permet de signaler à l'Assemblée législative les résultats qu'il lui importe principalement de connaître, c'est-à-dire les variations de l'impôt d'une année à l'autre. On a fait, en même

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1849.

temps, remarquer, quant aux dépenses, la nécessité d'en apprécier le montant pour l'exercice expiré, comparativement à celles que l'exercice précédent a eues à supporter. Ces deux sortes de comparaisons établies, cette année, sur les résultats des budgets des exercices 1849 et 1848, sont l'objet des tableaux placés à la suite de la présente note (pages 272 et 273).

Des états de recettes, dressés par branche de revenus, et qui sont publiés dans le compte définitif des recettes de 1849, présentent la comparaison des recettes des exercices 1849 et 1848, en indiquant les causes des augmentations ou des diminutions survenues en 1849. Des états semblables, pour les dépenses, sont joints aux comptes des ministères ordonnateurs, et font également connaître, par nature de services, les causes des différences qui ressortent entre les mêmes exercices.

Avant d'analyser ces tableaux de comparaison, il y a lieu d'en rapprocher les termes de ceux qui ont servi de base au règlement législatif des deux budgets.

Comme les résultats qui précèdent viennent de l'établir, le règlement de l'exercice 1849 détermine un excédant de dépense de	214,625,477f 32c
D'après la loi de règlement de l'exercice 1848, le budget de cet exercice a constaté un excédant de dépense de	3,005,050 51
Il en résulte que, comparativement à l'exercice 1848, le budget de 1849 se présente dans une situation moins favorable de la somme de	211,620,426 81
Mais le budget de 1848 a profité d'une partie de la contribution des 45 centimes, dont le produit a été de 192,064,733 fr. 72 cent., et de diverses autres ressources *extraordinaires* qui ont excédé celles de 1849 de la somme de 193,757,304 fr. 94 cent, ensemble	385,822,038 66
De sorte que la situation de l'exercice 1849 est réellement plus favorable de	174,201,611 85

Ce résultat provient des causes ci-après :

1° Diminution, en 1849, des fonds reportés en recette et en dépense pour le service départemental et pour divers services spéciaux (différence entre les reports dont chaque budget a profité et ceux qu'il a légués aux exercices suivants) :

Perte sur les reports en 1849	2,297,920f 80c	2,281,620 78
——— en 1848	16,300 02	

2° Augmentation, en 1849, du prélèvement fait sur les fonds généraux du budget pour les dépenses du service colonial :

Dépenses de 1849	21,026,034f 21c	2,423,092 21
——— de 1848	18,602,942 00	
		4,704,712 99
A REPORTER		4,704,712 99

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1849.

REPORT			4,704,712f 99c
3° Augmentation, en 1849, des revenus du budget :			
Recettes de 1849	1,427,251,944f 34c	51,381,273f 54c	178,906,324f 84c
——— de 1848 (déduction faite de l'excédant des ressources extraordinaires de cet exercice sur celles de 1849)	1,375,870,670 80		
4° Diminution, en 1849, des dépenses du budget :			
Dépenses de 1849	1,631,112,629f 41c	126,482,246 10	
——— de 1848	1,757,594,875 51		
5° Différence au profit du budget de 1849, provenant de ce que, comparativement aux dépenses liquidées pour les deux exercices, les payements de 1849 ont été inférieurs à ceux de 1848 :			
Dépenses restées à payer sur l'exercice 1849	11,510,355f 19c	575,984 29	
——— sur l'exercice 1848	10,934,370 90		
6° Augmentation, en 1849, des fonds généraux restés disponibles sur le service colonial :			
Recette de 1849	1,048,807f 57c	466,820 91	
——— de 1848	581,986 66		
RÉSULTAT ÉGAL à la différence établie d'autre part entre les résultats que présentaient, en situation définitive, les budgets des exercices 1849 et 1848			174,201,611 85

La diminution de recette de la somme de 334,440,765 fr. 12 cent., qui ressort à l'exercice 1849, comparativement à l'exercice 1848, se répartit de la manière suivante entre les diverses branches de revenus, savoir :

	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1849.	
	Augmentations.	Diminutions.
Contributions directes	5,215,760f 94c	"
Imposition extraordinaire des 45 centimes	"	192,064,733f 72c
Produits des domaines	465,023 16	"
Produits des forêts et de la pêche	1,794,589 03	"
Impôts et revenus indirects	25,819,177 63	"
Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	3,173,261 55	"
Produits universitaires	49,271 36	"
Produits éventuels affectés au service départemental	12,490,295 29	"
Produits et revenus de l'Algérie	"	1,440,975 04
Produits de la rente de l'Inde	31,210 10	"
Produits divers	3,783,650 52	"
Ressources extraordinaires	"	193,757,304 94
	52,822,248 58	387,263,013 70
DIMINUTION à l'exercice 1849. (Voir page 270)	334,440,765f 12c	

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1849.

Comme les impôts et revenus indirects sont les seules ressources du budget dont les variations se rattachent aux mouvements des valeurs mobilières et immobilières, des transactions civiles, des consommations, du commerce et de l'industrie, il a paru utile d'en établir une comparaison spéciale pour les deux exercices dont on vient de rapprocher les termes généraux.

Cette comparaison se trouve à la page 271, et fait ressortir, à l'exercice 1849, une augmentation de 24,488,888 fr. 77 cent., qui se développe ainsi qu'il suit :

		DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1849.	
		Augmentations.	Diminutions.
Enregistrement		15,789,384f 82c	"
Timbre		1,818,947 50	"
Droits de douanes à l'importation	Marchandises diverses	22,914,571 68	"
	Sucres des colonies françaises	8,097,129 10	"
	Sucres étrangers	6,903,141 79	"
Droits divers de douanes et de navigation		1,186,920 75	"
Taxe de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes		"	23,979,402f 84c
Droits sur les boissons		3,858,120 11	"
Droits de fabrication sur les sucres indigènes		997,413 88	"
Taxe de consommation des sels perçue hors du rayon des douanes		"	6,125,777 04
Diverses taxes indirectes		4,020,658 39	"
Produit de la vente des tabacs		881,021 34	"
Produit de la vente des poudres		"	886,411 09
Produits des postes		"	10,986,829 62
		66,467,309 36	41,978,420 59
RÉSULTAT en augmentation à l'exercice 1849		24,488,888f 77c	

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1849.

La diminution de 126,482,246 francs 10 centimes, que présentent les dépenses de l'exercice 1849, comparées à celles de l'exercice 1848, s'applique aux services ci-après :

	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1849.	
	Augmentations.	Diminutions.
Dette publique	47,834,343f 71c	"
Dotations	"	73,650f 94c
Ministère de la justice	"	18,624 15
——— des affaires étrangères	"	849,424 02
——— de l'instruction publique et des cultes. — Service de l'instruction publique	2,476,953 35	"
——— de l'instruction publique et des cultes. — Service des cultes	1,218,611 36	"
Ministère de l'intérieur	"	11,769,116 04
——— de l'agriculture et du commerce	"	3,340,365 44
——— des travaux publics	"	49,103,202 29
——— de la guerre	"	49,383,901 28
——— de la marine	"	26,789,830 93
——— des finances	"	11,514,203 32
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics	"	11,359,229 90
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	"	13,810,606 21
	51,529,908 42	178,012,154 52
DIMINUTION à l'exercice 1849. (Voir pag. 272.)	126,482,246f 10c	

Enfin un état particulier (page 273) présente la comparaison des dépenses qui sont restées à payer à la clôture de chacun des deux exercices 1849 et 1848, et fait connaître, ainsi qu'on l'a dit ci-dessus, que les restes à payer de l'exercice 1849 sont supérieurs à ceux de 1848 de 575,984 fr. 29 cent., différence égale au résultat énoncé page 200.

TABLEAUX MODIFICATIFS

A L'APPUI

DES ÉVALUATIONS DE RECETTES ET DES CRÉDITS

QUI SERVENT DE BASE

AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1849.

TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES ÉVALUATIONS DE RECETTES QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1849.

Résultats généraux sur l'ensemble des évaluations.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES d'après le budget et la loi du 20 février 1849.	MODIFICATIONS RÉSULTANT DE LA RÉALISATION des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux. (A)		MODIFICATIONS RÉSULTANT DE CHANGEMENTS apportés législativement au budget primitif de l'exercice 1849.		ÉVALUATIONS SERVANT DE BASE au règlement définitif du budget de l'exercice 1849.	OBSERVATIONS.
		Augmentations.	Diminutions.	Augmentations.	Diminutions.		
RESSOURCES ORDINAIRES.							
Contributions directes	426,039,998f 00c	14,684,277f 81c	"	"	"	440,724,275f 81c	(A) Voir le développement par nature de produits et par chapitre, pages 206 et 207.
Enregistrement, timbre et domaines	234,098,296 00	29,456 86	"	"	"	234,127,752 86	
Produits des forêts et de la pêche	27,072,100 00	"	"	"	"	27,072,100 00	
Douanes et sels	156,823,000 00	"	"	"	"	156,823,000 00	
Contributions indirectes	287,696,000 00	"	"	"	"	287,696,000 00	
Produits des postes	49,876,000 00	"	"	"	"	49,876,000 00	
Divers revenus. — Taxe annuelle sur les biens de mainmorte. (Loi du 20 février 1849.)	3,000,000 00	5,183 10	"	"	"	3,005,183 10	
Divers revenus. — Produits universitaires	2,200,300 00	"	"	"	"	2,200,300 00	
Divers revenus. — Produits éventuels affectés au service départemental	21,117,800 00	6,359,428 13	"	"	"	27,477,228 13	
Divers revenus. — Produits et revenus de l'Algérie	12,825,000 00	"	"	"	"	12,825,000 00	
Divers revenus. — Produits de la rente de l'Inde	1,050,000 00	"	"	"	"	1,050,000 00	
Divers revenus. — Recettes des colonies. (Loi du 25 juin 1841.)	5,676,134 00	"	"	"	(B) 5,676,134f 00c	"	(B) Exécution de l'article 11 de la loi de règlement de l'exercice 1842.
Produits divers	16,423,016 00	47,423 06	"	"	"	16,470,439 06	
	1,243,897,644 00	21,125,768 96	"	"	5,676,134 00	1,259,347,278 96	
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.							
Remboursement fait au trésor par la compagnie du chemin de fer du Nord	12,000,000 00	"	"	"	"	12,000,000 00	
Complément de l'emprunt autorisé par la loi du 25 juin 1841, applicable aux travaux extraordinaires de l'exercice 1849	20,000,000 00	"	"	"	"	20,000,000 00	
Produit de la réserve de l'amortissement	138,834,363 00	"	"	"	"	138,834,363 00	
	1,414,732,007 00	21,125,768 96	"	"	5,676,134 00	1,430,181,641 96	
FONDS SPÉCIAUX REPORTÉS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS.							
Fonds reportés des exercices 1847 et 1848 pour le service départemental et divers services spéciaux... Exercice 1847... 3,392,520f 22c; Exercice 1848... 9,145,613 18	"	"	"	12,538,133f 40c	"	12,538,133 40	
	1,414,732,007 00	21,125,768 96	"	12,538,133 40	5,676,134 00	1,442,719,775 36	
		21,125,768 96		6,861,999 40			

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES ÉVALUATIONS DE RECETTES QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1849.

Développement des modifications résultant de la réalisation des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
CONTRIBUTIONS DIRECTES. (Augmentation : 14,689,460f 91c.)		
Fonds pour dépenses départementales. — Centimes additionnels pour dépenses ordinaires	"	31,341f 75c
Centimes additionnels pour fonds commun réparti entre les départements — applicables aux dépenses ordinaires	18,524f 36c	"
Centimes additionnels pour fonds commun réparti entre les départements — aux dépenses facultatives	1,587 82	"
Centimes votés par les conseils généraux pour dépenses facultatives	1,822 05	"
Centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales pour dépenses extraordinaires	7,515,179 53	"
Centimes additionnels spéciaux pour dépenses des chemins vicinaux de grande communication et autres chemins vicinaux	"	10,119 68
Centimes additionnels spéciaux pour dépenses de l'instruction primaire	207,437 87	"
——— pour dépenses du cadastre	22,428 23	"
Fonds pour dépenses communales. — Centimes affectés aux dépenses ordinaires	44,975 91	"
——— aux dépenses extraordinaires et aux frais de bourse et de chambre de commerce	2,712,929 76	"
Centimes affectés aux dépenses des communes pour les chemins vicinaux	2,524,971 96	"
——— pour l'instruction primaire	284,024 56	"
——— pour frais de confection de rôles spéciaux de diverses impositions communales	4,774 53	"
——— pour frais de perception de diverses impositions communales	164,395 66	"
Restitutions sur le produit des 8 centimes par franc du principal des patentes attribués aux communes	"	146,164 93
Fonds pour secours en cas de grêle, incendie, inondations ou autres cas fortuits	2,646 42	"
Fonds de non-valeurs. — Foncière, personnelle et mobilière (non-valeurs, remises et modérations)	2,646 42	"
Portes et fenêtres (non-valeurs)	"	2,361 80
Patentes, décharges, réductions, remises et modérations et frais d'impression et d'expédition des formules des patentes	1,431,442 26	"
Fonds de réimpositions	"	86,238 32
Taxe de premier avertissement et frais de confection de rôles de contributions extraordinaires, autorisés par décrets	20,716 95	"
Taxe annuelle sur les biens de mainmorte (frais de 1er avertissement)	5,183 10	"
A REPORTER	14,965,687 39	276,226 48

Développement des modifications résultant de la réalisation des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
REPORT	14,965,687f 39c	276,226f 48c
ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES. (Augmentation : 4,422f 11c.)		
Produits d'établissements spéciaux régis par l'État. (Produits consommés en nature provenant de ces établissements.)	4,422 41	"
PRODUITS ÉVENTUELS AFFECTÉS AUX DÉPENSES DÉPARTEMENTALES. (Augmentation : 6,359,428f 13c.)		
Produits affectés aux dépenses ordinaires	"	193,646 19
——— facultatives sur diverses natures de recettes	"	361,212 89
——— facultatives sur subventions pour travaux de routes	1,042,644 19	"
——— extraordinaires	4,414,658 49	"
——— spéciales sur subventions communales	1,456,984 53	"
PRODUITS DIVERS. (Augmentation : 72,457f 51c.)		
Redevances et produits extraordinaires des mines	"	0 66
Ressources extraordinaires pour dépenses des écoles normales primaires	21,429 63	"
Fonds avancés par divers pour dépenses cadastrales	919 29	"
Versements des sociétés et agences tontinières pour remboursement de frais de surveillance	14,000 00	"
Frais de surveillance des associations ouvrières	9,809 80	"
Produits éventuels départementaux attribués à l'instruction primaire	1,265 00	"
Enseignement professionnel de l'agriculture	25,034 45	"
	21,956,855 18	831,086 22
RÉSULTAT en augmentation... — Ressources applicables au service départemental. 14,108,560f 48c	21,125,768 96	
RÉSULTAT en augmentation... — ——— à divers services spéciaux. 7,017,208 48		

TABLEAU MODIFICATIF A L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DU BUDGET DE 1849.

Résultats généraux sur l'ensemble des crédits.

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ouverts d'après le budget primitif. (Loi de finances du 19 mai 1849.)	MODIFICATIONS résultant de la réalisation des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux (A). Augmentations.	Diminutions.	CRÉDITS reportés des exercices 1847 et 1848 pour le service départemental et pour divers services spéciaux (B).	AUGMENTATIONS et diminutions de crédits résultant de lois spéciales (C). Crédits accordés.	Crédits annulés.	MODIFICATIONS résultant de changements d'exercices opérés sur les crédits en vertu de lois ou décrets. Crédits accordés.	Crédits annulés.	DÉDUCTION des crédits du service colonial, en exécution de l'article 11 du projet de loi de règlement de l'exercice 1842. (E)	CRÉDITS pour dépenses des exercices clos payées pendant l'année 1849 (F).	CRÉDITS servant de base au règlement définitif du budget de l'exercice 1849.
Dette publique	455,143,796f	"	"	"	8,559,228f00c	807,462f00c	"	"	"	"	462,895,562f00c
Dotations	9,608,288	"	"	"	101,000 00	"	"	"	"	"	9,709,288 00
Services généraux des ministères. — Justice	26,460,230	"	"	"	353,032 21	"	"	"	"	2,475f 99c	26,815,738 20
Services généraux des ministères. — Affaires étrangères	7,241,367	"	"	"	3,041,564 28	"	"	"	"	51,609 53	10,334,540 81
Services généraux des ministères. — Instruction publique et Cultes. — Instruction publique	21,751,820	230,132f50c	"	627,055f65c	234,882 48	"	22,210f 00c	"	"	99,880 34	22,965,980 97
Services généraux des ministères. — Instruction publique et Cultes. — Cultes	41,066,393		"	"	178,412 12	"	"	"	"	299,776 95	41,544,582 07
Services généraux des ministères. — Intérieur	128,951,534	13,855,080 46	"	10,752,114 42	5,972,984 77	"	1,099,788 02	784,568f 50c	"	110,291 26	159,957,224 43
Services généraux des ministères. — Agriculture et commerce	17,385,823	55,913 08	"	517,426 58	2,458,112 04	"	143,643 82	63,060 74	"	7,556 41	20,505,414 19
Services généraux des ministères. — Travaux publics	157,746,633	"	"	"	13,736,082 01	1,347,216 89	308,110 52	"	"	723,582 46	171,167,191 10
Services généraux des ministères. — Guerre	346,319,558	"	"	"	50,198,437 83	"	"	"	"	618,390 51	397,136,386 34
Services généraux des ministères. — Marine — Service marine	98,893,647	"	"	"	4,038,356 85	"	"	655,000 00	"	425,936 35	102,702,940 20
Services généraux des ministères. — Marine — Service colonial	20,313,210	"	"	"	6,388,958 21	"	"	"	26,702,168f21c	"	"
Services généraux des ministères. — Finances	15,927,110	"	"	"	944,613 24	198,000 00	"	"	"	1,050,984 33	17,724,707 57
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics	155,265,320	49,246 91	"	405,508 76	3,413,127 38	11,674,990 00	"	"	"	"	147,458,213 05
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	70,496,340	6,935,396 01	"	236,027 99	18,854,000 00	3,276,100 00	"	"	"	"	93,245,664 00
	1,572,571,069	21,125,768 96	"	12,538,133 40	118,472,791 42	17,303,768 89	1,573,752 36	1,502,629 24	26,702,168 21	3,390,484 13	1,684,163,432 93
		21,125,768f 96c			101,169,022f 53c		71,123f 12c				

OBSERVATIONS.

(A) Exécution de l'article 10 de la loi du 4 mai 1834. (Voir, à la page suivante, le développement de ces modifications, qui affectent, pour des sommes semblables, les évaluations de recettes.)

(B) Voir le développement par ministère et par chapitre, page 211.

(C) Voir *idem*, pages 212 à 217.

(D) Voir *idem*, pages 218 et 219.

(E) Voir *idem*, page 220.

(F) Exécution de l'article 8 de la loi de finances du 28 mai 1834. Il n'est pas publié de développement pour cette nature de modifications, parce que les dépenses des exercices clos forment un chapitre spécial dans le budget de chaque ministère, et que le présent tableau n'avait pas à contenir, à cet égard, d'autres indications que celles qui s'y trouvent énoncées.

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1849.

Développement des modifications résultant de la réalisation des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux.

CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MODIFICATIONS. AUGMENTATIONS.	MODIFICATIONS. DIMINUTIONS.
	MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. (Augmentation : 230,132f 50c.)		
11	Dépenses de l'instruction primaire imputables sur les centimes additionnels	208,702f 87c	"
12	Dépenses de l'instruction primaire imputables sur ressources spéciales des écoles normales primaires	21,429 63	"
	MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. (Augmentation : 13,855,080f 46c.)		
39	Dépenses ordinaires sur centimes additionnels concédés aux départements	"	31,341f 75c
	——— sur le fonds commun	18,524 36	"
	——— sur produits éventuels ordinaires	"	193,646 19
40	Dépenses facultatives sur les centimes votés par les conseils généraux	1,822 05	"
	——— sur le fonds commun	1,587 82	"
	——— sur produits éventuels facultatifs	"	361,212 89
	——— sur subventions communales	1,042,644 19	"
41	Dépenses extraordinaires sur le produit de centimes extraordinaires	7,531,768 75	16,589 22
	——— sur produits éventuels (emprunts autorisés)	4,414,658 40	"
42	Dépenses spéciales sur centimes votés pour les chemins vicinaux	"	10,119 68
	——— sur subventions communales pour les chemins vicinaux	1,456,984 53	"
	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE. (Augmentation : 55,913f 08c.)		
5	Enseignement professionnel de l'agriculture	25,034 45	"
7	Haras, dépôts d'étalons, primes, achats d'étalons	4,422 41	"
12	Frais de surveillance des sociétés et agences tontinières	14,000 00	"
20	Secours pour pertes résultant d'incendies, de grêle, inondations ou autres cas fortuits, etc	2,646 42	"
24	Frais de surveillance des associations ouvrières	9,809 80	"
	FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS. (Augmentation : 49,246f 91c.)		
38	Dépenses diverses. — Frais d'impressions et de confection de rôles, etc	18,583 83	"
41	Frais de perception des contributions directes	2,132 46	"
	Taxe annuelle sur les biens de mainmorte. (Frais de 1er avertissement.)	5,183 10	"
39	Dépenses du cadastre sur centimes facultatifs votés par les conseils généraux	23,347 52	"
	REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS. (Augmentation : 6,935,396f 01c.)		
69	Restitutions sur le produit des centimes additionnels pour dépenses ordinaires des communes	44,975 91	
	——— pour dépenses extraordinaires des communes	2,712,929 76	"
	——— pour dépenses des chemins vicinaux	2,524,971 96	"
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	284,024 56	"
	——— pour frais de confection de rôles spéciaux des impositions communales	4,774 53	"
	——— pour frais de perception des impositions communales	164,395 66	"
	Restitutions sur le produit des 8 centimes par franc du principal des patentes attribués aux communes	"	146,164 93
	Remises et modérations sur les contributions foncière, personnelle et mobilière	2,646 42	"
	Dégrèvements et non-valeurs sur la contribution des portes et fenêtres	"	2,361 80
	——— sur la contribution des patentes	1,431,442 26	"
	Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions	"	86,238 32
		21,973,443 74	847,674 78
	RÉSULTAT en augmentation... Crédits applicables au service départemental..... 14,108,560f 48c ; ——— à divers services spéciaux..... 7,017,208 48	21,125,768f 96c	

Développement des crédits reportés des exercices 1847 et 1848, pour les dépenses du service départemental et de divers services spéciaux.

CHAPITRES spéciaux du budget de 1849.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS REPORTÉS À L'EXERCICE 1849. Crédits provenant de l'exercice 1847.	Crédits provenant de l'exercice 1848.	Total.
	MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
11	Dépenses de l'instruction primaire sur centimes additionnels	466,773 93	103,552 59	570,326 52
12	Dépenses des écoles normales primaires sur fonds spéciaux	46,692 67	10,036 46	56,729 13
		513,466 60	113,589 05	627,055 65
	MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.			
39	Dépenses ordinaires sur centimes additionnels concédés aux départements	295,649 41	323,756 91	619,406 32
	——— sur produits éventuels ordinaires	38,197 30	51,947 74	90,145 04
40	Dépenses facultatives sur les centimes votés par les conseils généraux	306,527 16	1,101,925 57	1,408,452 73
	——— sur produits éventuels	78,156 12	1,382,114 57	1,460,270 69
	——— sur subventions communales	94,908 39	382,033 04	476,941 43
41	Dépenses extraordinaires sur produits de centimes extraordinaires	583,239 89	4,843,501 13	5,426,741 02
	——— sur produits éventuels (emprunts autorisés)	94,622 94	163,107 70	257,730 64
42	Dépenses spéciales sur centimes votés pour les chemins vicinaux	228,769 88	349,523 58	578,293 46
	——— sur subventions communales pour les chemins vicinaux	19 20	434,113 89	434,133 09
		1,720,090 29	9,032,024 13	10,752,114 42
	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.			
12	Frais de surveillance des sociétés et agences tontinières	3,571 61	"	3,571 61
20	Secours spéciaux pour pertes résultant d'incendie, de grêle, etc	513,854 97	"	513,854 97
		517,426 58	"	517,426 58
	MINISTÈRE DES FINANCES.			
39	Dépenses cadastrales imputables sur le fonds commun	109,264 93	"	109,264 93
	——— sur le produit des centimes facultatifs	296,243 83	"	296,243 83
8 et 9	Non-valeurs, sur contributions foncière, personnelle et mobilière	236,027 99	"	236,027 99
		641,536 75	"	641,536 75
	TOTAL GÉNÉRAL (Voir les lois de règlement des exercices 1847 et 1848)	3,392,520 22	9,145,613 18	12,538,133 40

NOTA. Le résultat général ci-dessus se développe ainsi qu'il suit, sous le rapport des services auxquels les reports sont applicables :

Service départemental.	Exercice 1847	2,639,065f 65c	12,538,133f 40c
	Exercice 1848	9,145,613 18	
Services spéciaux	Exercice 1849	753,454 57	

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1849.

Développement des modifications de crédits résultant de lois spéciales.

DATES DES LOIS, arrêtés ou décrets.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		1° CRÉDITS ACCORDÉS.		
		DETTE PUBLIQUE.		
Loi du 16 oct. 1849...	21 *bis*.	Douaire de madame la duchesse d'Orléans	300,000f 00c	
Loi du 4 déc. 1849....	1	Rentes 5 p. 0/0	3,269,670 00	
	4	——— 3 p. 0/0	3,822,820 00	
	5	Fonds d'amortissement	658,677 00	8,559,228f 00c
	12	Pensions civiles	230,000 00	
Loi du 1er juin 1850...	9	Intérêts de capitaux de cautionnements	18,061 00	
	8	——— de la dette flottante du Trésor	260,000 00	
		DOTATIONS.		
Loi du 23 mai 1849....			25,000 00	
Loi du 26 mai 1849....	22	Assemblée nationale	51,000 00	101,000 00
Loi du 14 juin 1849...			25,000 00	
		MINISTÈRE DE LA JUSTICE.		
Loi du 30 juillet 1849..	14 *bis*.	Dépenses diverses. (Sceaux de la République.)	27,000 00	
Loi du 26 nov. 1849...			624 61	353,032 21
Loi du 27 avril 1850..	13	Frais de justice criminelle et des statistiques	325,407 60	
		MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.		
Loi du 21 mai 1849....	15	Dépenses des exercices périmés	5,564 28	
Loi du 20 oct. 1849...	11	Missions extraordinaires	140,000 00	
Loi du 23 oct. 1849...	4	Traitements des agents politiques en inactivité	36,000 00	
	5	Frais d'établissement	160,000 00	3,041,564 28
Loi du 21 déc. 1849...	16	Subside au Gouvernement oriental	2,300,000 00	
Loi du 7 janvier 1850..				
Loi du 1er mars 1850...	6	Frais de voyages et de courriers	400,000 00	
		MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES. DÉPENSES DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.		
Loi du 20 fév. 1849...	33 *bis*.	Construction d'un édifice d'instruction publique à Rennes	37,500 00	
Loi du 12 mai 1849...	35	——— d'un conservatoire anatomique à la faculté de méd. de Montpellier..	94,572 52	
Loi du 26 mai 1849...	20	Bibliothèques publiques	5,000 00	
Loi du 18 fév. 1850....	6	Instruction supérieure. (Facultés.)	60,000 00	234,882 48
	9	——— primaire. (Inspection.)	10,000 00	
Loi du 1er juin 1850...	36	Acquisitions de collections pour le Muséum	5,500 00	
Loi du 6 août 1850....	2	Administration centrale. (Matériel.)	22,309 96	
		MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES. DÉPENSES DES CULTES.		
Loi du 26 déc. 1849....	5	Traitements et indemnités des membres des chapitres et du clergé paroissial	173,000 00	178,412 12
Loi du 4 fév. 1850.....	21	Dépenses des exercices périmés	5,412 12	
		A REPORTER		12,468,119 09

DATES DES LOIS, ARRÊTÉS ou décrets.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		Suite des CRÉDITS ACCORDÉS.		
		REPORT	.....	12,468,119f 09c
		MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		
Loi du 9 nov. 1848....	43	Subvention au département de la Seine pour secourir les citoyens nécessiteux	1,500,000f 00c	
Loi du 15 fév. 1849....	44	Secours aux indigents invalides de la campagne	1,000,000 00	
Loi du 7 avril 1849....	48	Célébration de l'anniversaire de février 1848	500,000 00	
Loi du 2 mai 1849....	50	Dépenses de l'exposition de peinture et de sculpture de 1849	73,579 80	
Loi du 24 mai 1849...	51	Célébration de l'anniversaire de la proclamation de la République	200,000 00	
Loi du 9 juillet 1849..	53	Érection d'un monument à la mémoire de Carnot	60,000 00	
Loi du 26 juillet 1849..	8	Dépenses générales du personnel de la garde nationale	17,500 00	
Loi du 8 août 1849....	22	Secours généraux aux hospices, aux bureaux de charité, etc.	500,000 00	
Loi du 11 août 1849...	54	Secours aux familles qui ont le plus souffert des inondations du Furens	200,000 00	
	38 *bis*.	Dépenses d'exercices périmés	4,204 11	5,972,984 77
	55	Achèvement du palais de justice de Montpellier	156,960 94	
Loi du 31 août 1849...	1	Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	16,666 00	
	18	Subventions aux théâtres nationaux	4,625 00	
Loi du 20 nov. 1849...	56	Secours aux blessés de juin 1848	250,000 00	
Loi du 8 fév. 1850....	4	Archives nationales	11,000 00	
Loi du 15 mai 1850....	33	Dépenses ordinaires des condamnés à plus d'un an de détention	1,185,000 00	
	35	Transport des condamnés au bagne et à plus d'un an de détention	40,000 00	
Loi du 1er juin 1850...	58	Dépenses des procès de Bourges et de Versailles	187,360 18	
Loi du 12 juin 1850...	45	Construction du tombeau de l'empereur Napoléon	66,088 74	
		MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.		
Loi du 23 avril 1849...	18	Établissements et services sanitaires	500,000 00	
Loi du 31 oct. 1849...	25	Indemnité à M. Allard, héritier de M. Paret	195,415 29	
Loi du 3 déc. 1849....	22	Dépenses des exercices périmés	3,653 69	2,458,112 04
Loi du 9 fév. 1850....	26	Encouragements aux associations librement contractées	1,202,543 06	
Loi du 15 fév. 1850...	27	Commandes d'écharpes et de drapeaux	200,000 00	
Loi du 15 mai 1850...	15	Exposition des produits de l'industrie nationale	356,500 00	
		MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.		
Loi du 12 déc. 1848...	22 *bis*.	Restauration de diverses salles du Louvre	1,800,000 00	
Loi du 10 fév. 1849...	24 *bis*.	Liquidation des dépenses des ateliers nationaux	6,000 00	
Loi du 7 avril 1849....	22 *ter*.	Appropriation de diverses salles des Tuileries pour l'exposition	35,582 00	
		A REPORTER	1,841,582 00	20,899,215 90

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DE 1849.

Développement des modifications de crédits résultant de lois spéciales.

DATES DES LOIS, ARRÊTÉS ou décrets.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		Suite des CRÉDITS ACCORDÉS.		
		REPORT	1,841,582f 00c	20,899,215f 90c
		Suite du MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.		
Loi du 21 avril 1849	17	Établissement de grandes lignes de chemins de fer	1,000,000 00	13,736,082 01
Loi du 7 mai 1849			2,000,000 00	
Loi du 10 mai 1849			2,500,000 00	
Loi du 8 août 1849			3,000,000 00	
Loi du 10 juillet 1849	19 *bis.*	Appropriation des bâtiments de Chante-Grillet (Loire) pour y installer l'école des mineurs de Saint-Étienne	60,000 00	
Loi du 26 nov. 1849	26	Dépenses des exercices périmés	114,223 31	
Loi du 28 nov. 1849	12	Navigation intérieure. (Rivières.)	1,400,000 00	
Loi du 28 nov. 1849	13	——— (Canaux.)	800,000 00	
Loi du 26 juin 1850	2	Matériel et dépenses diverses de l'administration centrale	12,503 65	
	20	Entretien et réparations ordinaires. (Bâtiments civils.)	24,860 36	
	21	Constructions et grosses réparations. (*Idem.*)	227,595 34	
	22	Palais et parcs nationaux. (*Idem.*)	646,141 73	
	21 *bis.*	Changements opérés à la salle des séances de l'Assemblée nationale	109,175 62	
		MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
Loi du 30 mars 1849	38	Dépenses des exercices périmés	7,594 14	
Loi du 17 avril 1849	4	États-majors	65,500 00	
Loi du 20 oct. 1849			195,944 00	
Loi du 14 nov. 1849			578,280 00	
Loi du 30 juillet 1849	5	Gendarmerie	124,050 00	
Loi du 20 oct. 1849			27,355 00	
Loi du 20 oct. 1849	7	Justice militaire	8,800 00	
Loi du 17 avril 1849	8	Solde et entretien des troupes	834,500 00	
Loi du 30 juillet 1849			58,050 00	
Loi du 20 oct. 1849			4,528,670 00	
Loi du 14 nov. 1849			27,671,550 00	
Loi du 17 avril 1849	9	Habillement et campement	50,000 00	
Loi du 20 oct. 1849			210,530 00	
Loi du 14 nov. 1849			2,922,300 00	
Loi du 17 avril 1849	10	Lits militaires	50,000 00	
Loi du 20 oct. 1849			400,000 00	
Loi du 14 nov. 1849			2,073,020 00	
Loi du 20 oct. 1849	11	Transports généraux	100,000 00	
Loi du 14 nov. 1849			1,000,800 00	
Loi du 14 nov. 1849	13	Harnachement	66,020 00	
		À REPORTER	40,972,963 14	34,635,297 91

DATES DES LOIS, ARRÊTÉS ou décrets.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		Suite des CRÉDITS ACCORDÉS.		
		REPORT	40,972,963f 14c	34,635,297f 91c
		Suite du MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
Loi du 17 avril 1849	14	Fourrages	200,000 00	50,198,437 83
Loi du 30 juillet 1849			900 00	
Loi du 20 oct. 1849			315,906 00	
Loi du 14 nov. 1849			3,154,780 00	
Loi du 20 oct. 1849	20	Matériel de l'artillerie. (Intérieur.)	734,215 00	
Loi du 14 nov. 1849			470,200 00	
Loi du 20 oct. 1849	22	Poudres et salpêtres. (Personnel.)	25,000 00	
Loi du 14 nov. 1849			15,000 00	
Loi du 20 oct. 1849	23	——— (Matériel.)	161,500 00	
Loi du 14 nov. 1849			91,580 00	
Loi du 20 oct. 1849	24	Matériel du génie. (Intérieur.)	60,000 00	
Loi du 8 juin 1850	35	Colonies agricoles en Algérie	446,393 69	
Loi du 20 juillet 1850			3,500,000 00	
Loi du 20 oct. 1849	37	Dépenses secrètes en Algérie	50,000 00	
		MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.		
Loi du 30 avril 1849	29 *bis.*	Indemnités aux colons	6,000,000 00	10,427,315 06
Loi du 15 nov. 1849			50,000 00	
Loi du 10 août 1849	23	Dépenses des exercices périmés	23,615 85	
Loi du 10 août 1849	31	——— (Service colonial.)	68,958 21	
Loi du 20 oct. 1849	5	Solde et habillement des équipages et des troupes	939,200 00	
	6	Hôpitaux	30,400 00	
	7	Vivres	364,200 00	
	10	Approvisionnements de la flotte. (Service extraordinaire.)	591,400 00	
	18	Frais de voyage, vacations et dépenses diverses	20,000 00	
Loi du 26 oct. 1849	10 *bis.*	Approvisionnements de la flotte. (Croisière des côtes d'Afrique.)	809,541 00	
	12	Travaux hydrauliques et bâtiments civils. (Service extraordinaire.)	1,150,000 00	
Loi du 10 mars 1850	6	Hôpitaux	110,000 00	
Loi du 8 juin 1850	24	Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel.)	270,000 00	
		MINISTÈRE DES FINANCES.		
		SERVICE GÉNÉRAL.		
Loi du 4 déc. 1849	75	Frais de transport des archives de la Cour des comptes dans les nouveaux bâtiments de la rue de Lille	6,000 00	
Loi du 4 déc. 1849	26	Administration centrale. (Personnel.)	60,000 00	
Loi du 26 déc. 1849			17,000 00	
Loi du 4 déc. 1849	27	——— (Matériel.)	40,000 00	
Loi du 26 déc. 1849			15,000 00	
Loi du 4 fév. 1850			60,000 00	
Loi du 4 déc. 1849	36 *bis.*	Dépenses des exercices périmés	25,830 24	
		À REPORTER	253,830 24	95,261,050 80

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1849.

Développement des modifications aux crédits résultant de lois spéciales.

DATES DES LOIS, ARRÊTÉS, ou décrets.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		REPORT	253,830f 24c	95,261,050f 80c
		Suite des CRÉDITS ACCORDÉS.		
		Suite du MINISTÈRE DES FINANCES.		944,613 24
		SERVICE GÉNÉRAL.		
Loi du 26 déc. 1849	30	Monnaies et médailles. (Matériel.)	11,000 00	
Loi du 4 février 1850	77	Concours pour la gravure des monnaies de la République	28,783 00	
	35	Avances aux comptoirs nationaux d'escompte	607,000 00	
Loi du 1er juin 1850	31	Monnaies et médailles. (Dépenses diverses.)	2,500 00	
	32	Frais de trésorerie	41,500 00	
		FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS.		
Loi du 4 déc. 1849	52 *bis.*	Dépenses du service des douanes en Algérie	85,000 00	
Loi du 4 déc. 1849	66	Transport des dépêches. (Personnel.)	264,780 00	
Loi du 26 déc. 1849			33,579 00	
Loi du 4 déc. 1849	67	——— (Matériel.)	807,214 75	
Loi du 26 déc. 1849			816,909 25	
Loi du 4 déc. 1849	68	——— (Dépenses diverses.)	71,500 00	
Loi du 26 déc. 1849			7,900 00	
Loi du 26 déc. 1849	54	Contributions indirectes. (Matériel.)	5,658 38	
Loi du 26 déc. 1849	64	Postes. (Matériel.)	223,500 00	3,413,127 38
Loi du 1er juin 1850			88,786 00	
	40	Frais de mutations cadastrales	20,500 00	
Loi du 26 déc. 1849	52	Douanes. (Dépenses diverses.)	500,000 00	
	41	Frais de perception des contributions directes, etc	255,200 00	
	44	Enregistrement et domaines. (Dépenses diverses.)	38,000 00	
Loi du 1er juin 1850	46	Timbre. (Matériel et dépenses diverses.)	15,400 00	
	49	Forêts. (Dépenses diverses.)	163,000 00	
Loi du 25 nov. 1850	68	Transport des dépêches. (Dépenses diverses.)	16,200 00	
		REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS, NON-VALEURS, PRIMES ET ESCOMPTES.		
Loi du 4 déc. 1849	69	Restitutions et non-valeurs sur les taxes des biens de mainmorte	40,000 00	
Loi du 1er juin 1850			20,000 00	
Loi du 4 déc. 1849	70	Remboursements sur produits indirects et divers	4,661,000 00	
Loi du 4 février 1850			270,000 00	
Loi du 4 déc. 1849			8,500,000 00	
Loi du 1er juin 1850	73	Primes à l'exportation des marchandises	2,500,000 00	18,854,000 00
Loi du 7 août 1850			636,000 00	
Loi du 4 février 1850		Restitutions et non-valeurs sur les contributions directes	2,000,000 00	
Loi du 1er juin 1850	69	Dégrèvements pour démolitions et constructions nouvelles	50,000 00	
Loi du 1er juin 1850		Restitutions et non-valeurs sur taxes perçues en vertu de rôles	6,000 00	
Loi du 1er juin 1850	74	Escomptes sur divers droits	171,000 00	
		TOTAL des crédits accordés		118,472,791 42

DATES DES LOIS, ARRÊTÉS ou décrets.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		2° CRÉDITS ANNULÉS.		
		DETTE PUBLIQUE.		
Loi du 1er juin 1850	1	Rentes 5 p. 0/0	192,251f 00c	807,462f 00c
	2	——— 3 p. 0/0	615,211 00	
		MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.		
Loi du 19 juillet 1850	12	Navigation intérieure. (Rivières.)	490,000 00	
Loi du 19 juillet 1850	13	——— (Canaux.)	240,000 00	
Loi du 26 mai 1849	22	Palais et parcs nationaux. (Bâtiments civils.)	5,000 00	1,347,216 89
Loi du 19 juillet 1850	19 *bis.*	Appropriation des bâtiments de Chante-Grillet. (École des mines.)	12,341 00	
Loi du 19 juillet 1850	22 *bis.*	Restauration de diverses salles du Louvre	599,875 89	
		MINISTÈRE DES FINANCES.		
		SERVICE GÉNÉRAL.		
	28	Administration centrale. (Dépenses diverses.)	10,000 00	
Loi du 1er juin 1850	34	Traitements et frais de service des payeurs du Trésor	38,000 00	198,000 00
	36 *bis.*	Dépenses des exercices périmés	150,000 00	
		FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS.		
	37	Contributions directes. (Personnel.)	22,900 00	
	38	——— (Dépenses diverses.)	7,000 00	
	42	Enregistrement et domaines. (Personnel.)	447,900 00	
	43	——— (Matériel.)	57,140 00	
	47	Forêts. (Personnel.)	76,900 00	
	48	——— (Matériel.)	154,850 00	
	50	Douanes. (Personnel.)	45,000 00	
	52	——— (Dépenses diverses.)	60,000 00	
	52 *bis.*	Dépenses du service des douanes en Algérie	110,000 00	
Loi du 1er juin 1850	55	Contributions indirectes. (Dépenses diverses.)	59,000 00	11,674,990 00
	58	Poudres à feu. (Matériel et dépenses diverses.)	875,000 00	
	60	Tabacs. (Matériel.)	1,289,000 00	
	61	Achats et transports de tabacs	7,589,400 00	
	63	Postes. (Personnel)	287,000 00	
	64	——— (Matériel.)	24,500 00	
	65	——— (Dépenses diverses.)	93,700 00	
	66	Transport des dépêches. (Personnel.)	92,288 00	
	67	——— (Matériel.)	318,512 00	
	68	——— (Dépenses diverses.)	64,900 00	
		REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS, NON-VALEURS, PRIMES ET ESCOMPTES.		
	70	Remboursement sur produits indirects et divers	639,500 00	
	71	Répartition des produits de plombage et d'estampillage	250,000 00	
Loi du 1er juin 1850	72	Restitution sur produit d'amendes et confiscations	1,273,600 00	3,276,100 00
	74	Escomptes sur droits divers	1,113,000 00	
		TOTAL des crédits annulés		17,303,768 89

RÉSULTATS des modifications de crédits résultant de lois spéciales.

Crédits accordés	118,472,791f 42c
Crédits annulés	17,303,768 89
RESTE pour crédits accordés	101,169,022 53

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1849.

Développement des modifications résultant de changements d'exercices opérés sur les crédits, en vertu de lois ou décrets.

DATES DES LOIS, ARRÊTÉS ou décrets.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		1° CRÉDITS ACCORDÉS.		
		MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.		
		DÉPENSES DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.		
Arrêté du 9 nov. 1848..	34	Acquisition d'un immeuble pour l'école de pharmacie de Paris.....	22,210f 00c	22,210f 00c
		MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		
Arrêté du 18 déc. 1848.	45	Construction du tombeau de l'empereur Napoléon.....	4,284 00	
Arrêté du 18 déc. 1848.	46	Publication de l'ouvrage de MM. Botta et Flandin sur les ruines de Ninive..	16,250 00	
Arrêté du 18 déc. 1848.	47	Érection d'un monument à la mémoire de l'archevêque de Paris.....	50,000 00	1,099,788 02
Arrêté du 28 mars 1849.	49	Travaux d'achèvement du palais de la cour d'appel de Rouen.....	143,111 09	
Arrêté du 8 mai 1849..	52	Achèvement de deux monuments historiques.....	686,384 51	
Décret du 5 déc. 1849..	57	Achèvement du palais de justice de Lyon.....	199,758 42	
		MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.		
Loi du 12 mai 1849....	15	Exposition des produits de l'industrie nationale.....	143,643 82	143,643 82
		MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.		
Loi du 26 juin 1850...	11 *bis*.	Réparation de dommages causés aux routes par les inondations.....	183,110 52	308,110 52
	11 *ter*.	Subventions aux compagnies concessionnaires de ponts suspendus.....	125,000 00	
		TOTAL des crédits accordés.....		1,573,752 36

DATES DES LOIS, ARRÊTÉS ou décrets.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		2° CRÉDITS ANNULÉS.		
		MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		
Décret du 30 déc. 1849.	52	Achèvement de deux monuments historiques.....	460,000f 00c	
Décret du 4 mars 1850.	46	Publication de l'ouvrage de MM. Botta et Flandin sur les ruines de Ninive...	16,250 00	
	47	Érection d'un monument à la mémoire de l'archevêque de Paris.....	43,399 47	784,568f 50c
Décret du 28 mars 1850.	45	Construction du tombeau de l'empereur Napoléon.....	2,554 18	
Décret du 24 juin 1850.	49	Travaux d'achèvement du palais de la cour d'appel de Rouen.....	83,605 56	
Décret du 4 déc. 1850..	57	Achèvement du palais de justice de Lyon.....	178,759 29	
		MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.		
Loi du 3 juillet 1850...	5	Enseignement professionnel de l'agriculture.....	10,000 00	63,060 74
	6	Encouragements à l'agriculture.....	53,060 74	
		MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.		
Loi du 7 août 1850....	12	Travaux hydrauliques et bâtiments civils. (Service extraordinaire.).....	655,000 00	655,000 00
		TOTAL des crédits annulés.....		1,502,629 24

RÉSULTAT des modifications résultant de changements d'exercices opérés sur les crédits en vertu de lois ou décrets.

Crédits accordés.....	1,573,752f 36c
Crédits annulés.....	1,502,629 24
RESTE pour crédits accordés.....	71,123 12

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1849.

Développement des crédits du service colonial, qui ont été déduits en exécution de l'article 3 du projet de règlement du budget de 1849.

Ces déductions portent sur les crédits du ministère de la marine, savoir :

CHAPITRE 24. Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel.)	5,949,400f 00c
——— 25. *Idem* (Matériel.)	1,349,600 00
——— 26. Dépenses du service général des colonies. (Martinique, Guadeloupe, Guyane française, île de la Réunion.)	5,599,010 00
——— 27. Dépenses du service local des colonies. (*Idem.*)	5,271,000 00
——— 28. Subvention à divers établissements coloniaux	1,174,200 00
——— 29. Dépenses générales des établissements français de l'Océanie	1,240,000 00
——— 29 *bis*. Indemnité aux colons	6,050,000 00
——— 31. Dépenses des exercices périmés	68,958 21
TOTAL	26,702,168 21

Ces crédits ont été ouverts par les lois ci-après, savoir :

Loi de finances du 19 mai 1849		20,313,210 00
Lois des 30 avril et 15 novembre 1849 :		
Indemnité aux colons	6,050,000f 00c	
Loi du 10 août 1849 :		
Dépenses des exercices périmés	68,958 21	6,388,958 21
Loi du 8 juin 1850 :		
Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel.)	270,000 00	
SOMME ÉGALE		26,702,168 21

COMPTE DÉFINITIF

DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1849,

À L'ÉPOQUE DE SA CLÔTURE.

BUDGET DE L'EXERCICE 1849.

Compte définitif des Recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des évaluations.	Excédant des recouvrements.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
CONTRIBUTIONS DIRECTES.								
Contribution foncière	288,783,678f 28c	289,012,766f 85c	289,012,766f 85c	"	"	229,088f 57c	289,012,766f 85c	Les développements administratifs à publier par le ministre des finances sur cette branche de revenus se trouvent dans le compte définitif des recettes du budget de l'exercice 1849, pages 30 à 93.
——— personnelle et mobilière	62,320,792 25	62,401,335 51	62,401,335 51	"	"	80,543 26	62,401,335 51	
——— des portes et fenêtres	37,341,066 68	37,249,901 36	37,249,901 36	"	91,165f 32c	"	37,249,901 36	
——— des patentes	51,460,697 79	48,143,715 90	48,143,715 90	"	3,316,981 89	"	48,143,715 90	
Taxe de premier avertissement	818,040 81	811,552 80	811,552 80	"	6,488 01	"	811,552 80	
	440,724,275 81	437,619,272 42	437,619,272 42	"	3,414,635 22	309,631 83	437,619,272 42	
					3,105,003f 39c			
ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.								
Droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques et perceptions diverses	179,424,000 00	188,257,461 74	185,472,366 73	2,785,095f 01c	"	6,048,366 73	185,472,366 73	Voir, comme ci-dessus, pages 97 à 131.
Droit de timbre	29,206,000 00	32,741,529 31	32,739,425 94	2,103 37	"	3,533,425 94	32,739,425 94	
Revenus et prix de ventes de domaines	3,091,316 00	3,850,748 47	2,943,347 54	907,400 93	147,968 46	"	2,943,347 54	
Prix de ventes d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères	2,236,500 00	3,533,642 26	3,177,686 08	355,956 18	"	941,186 08	3,177,686 08	
Produits d'établissements spéciaux régis ou affermés par l'État	940,936 86	924,540 15	923,558 35	981 80	17,378 51	"	923,558 35	
	214,898,752 86	229,307,921 93	225,256,384 64	4,051,537 29	165,346 97	10,522,978 75	225,256,384 64	
Droits additionnels d'enregis[t] et de timbre. (Décrets présentés les 3 juillet et 4 octobre 1848).	19,229,000 00	"	"	"	19,229,000 00	"	"	
	234,127,752 86	229,307,921 93	225,256,384 64	4,051,537 29	19,394,346 97	10,522,978 75	225,256,384 64	
					8,871,368f 22c			
PRODUITS DES FORÊTS ET DE LA PÊCHE.								
Produits des coupes de bois	16,770,100 00	25,103,884 30	25,101,614 12	2,270 18	"	8,331,514 12	25,101,614 12	Voir, comme ci-dessus, pages 134 à 155.
Produits divers et droits de pêche	3,092,400 00	3,546,406 71	2,625,862 37	920,544 34	466,537 63	"	2,625,862 37	
Taxe sur les concessions de défrichements de bois. (Décret du 2 mai 1848.)	1,000,000 00	209,314 03	195,715 51	13,598 52	804,284 49	"	195,715 51	
Contributions des communes et établissements publics pour frais de régie de leurs bois	1,209,600 00	1,515,279 66	1,450,403 08	64,876 58	"	240,803 08	1,450,403 08	
	22,072,100 00	30,374,884 70	29,373,595 08	1,001,289 62	1,270,822 12	8,572,317 20	29,373,595 08	
Produits de coupes extraordinaires de bois	5,000,000 00	"	"	"	5,000,000 00	"	"	
	27,072,100 00	30,374,884 70	29,373,595 08	1,001,289 62	6,270,822 12	8,572,317 20	29,373,595 08	
					2,301,495f 08c			
DOUANES ET SELS.								
Droits à l'importation. — Marchandises diverses	91,313,000 00	82,980,060 44	82,980,060 44	"	8,332,939 56	"	82,980,060 44	Voir, comme ci-dessus, pages 158 215.
Droits à l'importation. — Sucres des colonies françaises	35,000,000 00	30,753,845 74	30,753,845 74	"	4,246,154 26	"	30,753,845 74	
Droits à l'importation. — Sucres étrangers	1,570,000 00	14,122,375 50	14,122,375 50	"	"	12,552,375 50	14,122,375 50	
Droits à l'exportation	2,066,000 00	2,466,776 42	2,466,776 42	"	"	400,776 42	2,466,776 42	
Droits de navigation	2,847,000 00	2,528,624 60	2,528,624 60	"	318,375 40	"	2,528,624 60	
Droits et produits divers	2,874,000 00	2,721,496 47	2,721,496 47	"	152,503 53	"	2,721,496 47	
Taxe de consommation des sels, perçue dans le rayon des douanes	21,153,000 00	27,257,100 87	27,257,100 87	"	"	6,104,100 87	27,257,100 87	
	156,823,000 00	162,830,280 04	162,830,280 04	"	13,049,972 75	19,057,252 79	162,830,280 04	
					6,007,280f 04c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1849.

Suite du *Compte définitif des Recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des évaluations.	Excédant des recouvrements.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.								
TABACS ET POUDRES.								
Droits sur les boissons	90,000,000f 00c	94,769,339f 50c	94,514,237f 48c	255,102f 02c	"	4,514,237f 48c	94,514,237f 48c	Les développements administratifs à publier par le ministre des finances sur cette branche de revenus se trouvent dans le compte définitif des recettes du budget de l'exercice 1849, pages 219 à 259.
Taxe de consommation des sels, perçue hors du rayon des douanes	4,657,000 00	6,107,846 26	6,107,846 26	"	"	1,450,846 26	6,107,846 26	
Sucre indigène. (Droit de fabrication.)	29,168,000 00	24,763,411 35	24,683,185 32	80,226 03	4,484,814f 68c	"	24,683,185 32	
Droits divers et recettes à différents titres	36,500,000 00	41,961,068 44	37,014,668 83	4,946,399 61	"	514,668 83	37,014,668 83	
Produit de la vente des tabacs	120,000,000 00	117,136,536 31	117,136,536 31	"	2,863,463 69	"	117,136,536 31	
Produit de la vente des poudres à feu	7,371,000 00	5,749,502 78	5,749,502 78	"	1,621,497 22	"	5,749,502 78	
	287,696,000 00	290,487,704 64	285,205,976 98	5,281,727 66	8,969,775 59	6,479,752 57	285,205,976 98	
					2,490 023f 02c			
PRODUITS DES POSTES.								
Produit de la taxe des lettres	44,829,000 00	36,582,008 79	36,582,008 89	"	8,246,991 11	"	36,582,008 89	Voir, comme ci-dessus, pages 263 à 275.
Droit de 2 p. 0/0 sur les envois d'argent	1,000,000 00	1,094,427 88	1,094,427 78	"	"	94,427 78	1,094,427 78	
Droits de transport de marchandises et de matières d'or et d'argent par les paquebots	210,000 00	517,410 35	517,410 35	"	"	307,410 35	517,410 35	
Produit des places dans les malles-postes	1,700,000 00	1,474,751 20	1,474,751 20	"	225,248 80	"	1,474,751 20	
——— dans les paquebots	1,102,000 00	1,459,973 43	1,459,973 43	"	"	357,973 43	1,459,973 43	
Droit de transit des correspondances étrangères	1,000,000 00	775,942 46	775,942 46	"	224,057 54	"	775,942 46	
Recettes accidentelles	35,000 00	44,784 05	41,614 95	3,169 10	"	6,614 95	41,614 95	
	49,876,000 00	41,949,298 16	41,946,129 06	3,169 10	8,696,297 45	766,426 51	41,946,129 06	
					7,929,870f 94c			
DIVERS REVENUS.								
Taxe annuelle sur les biens de mainmorte. (Loi du 20 février 1849.)	3,005,183 10	3,173,261 55	3,173,261 55	"	"	168,078 45	3,173,261 55	Voir, comme ci-dessus, pages 278 à 280.
Produits universitaires { Droits divers	1,660,000 00	1,778,379 78	1,778,379 78	"	"	118,379 78	1,778,379 78	Voir, comme ci-dessus, pages 283 à 303.
Produits universitaires { Produit des rentes et domaines	540,300 00	528,709 68	528,709 68	"	11,590 32	"	528,709 68	
	2,200,300 00	2,307,089 46	2,307,089 46	"	11,590 32	118,379 78	2,307,089 46	
Produits éventuels affectés au service départemental	27,477,228 13	27,477,228 13	27,477,228 13	"	"	"	27,477,228 13	Voir, comme ci-dessus, pages 307 à 321.
Produits et revenus de l'Algérie	12,825,000 00	11,526,415 58	11,526,415 58	"	1,298,584 42	"	11,526,415 58	Voir, comme ci-dessus, pages 324 à 341.
Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	1,063,210 87	1,063,210 87	"	"	13,210 87	1,063,210 87	Voir, comme ci-dessus, page 345.

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1849.

Suite du *Compte définitif des Recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des évaluations.	Excédant des recouvrements.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
PRODUITS DIVERS.								
Bénéfice sur la fabrication des monnaies et la vente des médailles	70,000f 00c	86,393f 27c	86,393f 27c	"	"	16,393f 27c	86,393f 27c	
Redevances et produits extraordinaires des mines	499,769 34	384,961 06	384,961 06	"	114,808f 28c	"	384,961 06	
Droit de vérification des poids et mesures	1,000,000 00	1,087,201 54	1,087,201 54	"	"	87,201 54	1,087,201 54	
Produit de la taxe des brevets d'invention	300,000 00	367,680 00	367,680 00	"	"	67,680 00	367,680 00	
Solde non employé du fonds commun des chancelleries consulaires	24,000 00	63,018 58	63,018 58	"	"	39,018 58	63,018 58	
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires	571,429 63	566,053 92	566,053 92	"	5,375 71	"	566,053 92	
Produits éventuels départementaux appartenant à l'instruction primaire	6,265 00	7,056 45	7,056 45	"	"	791 45	7,056 45	
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires	740,200 00	453,544 21	453,544 21	"	286,655 79	"	453,544 21	
Recouvrements de frais d'entretien d'élèves à l'école de cavalerie de Saumur	37,500 00	34,600 00	34,600 00	"	2,900 00	"	34,600 00	
Pensions des élèves de l'école navale de Brest	105,000 00	82,512 50	82,512 50	"	22,487 50	"	82,512 50	
Retenue de 2 p. 0/0 sur la solde des officiers de l'armée de terre	905,400 00	934,887 38	934,887 38	"	"	29,487 38	934,887 38	
Pensions de marins admis à l'hôtel des invalides de la guerre	48,000 00	32,447 72	32,447 72	"	15,552 28	"	33,447 72	
Portion des dépenses de la garde républicaine, remboursée à l'État par la ville de Paris	"	1,038,186 24	1,038,186 24	"	"	1,038,186 24	1,038,186 24	
Produit de la retenue de 3 p. 0/0 au profit de la caisse des invalides pour les anciens marchés dont l'exécution s'est prolongée en 1849	"	74,767 85	74,767 85	"	"	74,767 85	74,767 85	
Retenue de 2 p. 0/0 sur la solde des officiers de la garde républicaine et des sapeurs-pompiers	6,000 00	858 37	858 37	"	5,141 63	"	858 37	
Revenus de divers établissements spéciaux. (Écoles vétérinaires, écoles des arts et métiers, lazarets et établissem. sanitaires.)	737,875 00	524,212 77	524,212 77	"	213,662 23	"	524,212 77	
Produits provenant des ministères et autres recettes attribuées au Trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838, portant règlement général sur la comptabilité publique	1,700,500 00	2,028,920 95	2,028,920 95	"	"	328,420 95	2,028,920 95	
Produit de la vente de cartes des dépôts de la guerre et de la marine	50,000 00	41,409 64	41,409 64	"	8,590 36	"	41,409 64	
Valeur au prix de revient des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — au département de la guerre	1,347,270 00	797,525 80	797,525 80	"	549,744 20	"	797,525 80	
Valeur au prix de revient des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — au département de la marine	357,700 00	279,456 03	279,456 03	"	78,243 97	"	279,456 03	
Valeur au prix de revient des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — au département des finances	3,083,480 00	2,274,700 14	2,274,700 14	"	808,779 86	"	2,274,700 14	Les développements administratifs à publier, par le ministre des finances, sur cette branche de revenus, se trouvent dans le compte définitif des recettes du budget de l'exercice 1849, pages 349 à 377.
Ateliers de condamnés et pénitenciers militaires	196,000 00	68,654 32	68,654 32	"	127,345 68	"	68,654 32	
Versements des compagnies de chemins de fer pour remboursement de frais de police et de surveillance	300,000 00	40,455 77	40,455 77	"	259,544 23	"	40,455 77	
Bénéfices de la caisse des dépôts et consignations pour l'année 1849	500,000 00	1,611,650 04	1,611,650 04	"	"	1,111,650 04	1,611,650 04	
Recouvrements sur prêts faits, en 1830, au commerce et à l'industrie	100,000 00	88,038 13	88,038 13	"	11,961 87	"	88,038 13	
Versements des sociétés et agences tontinieres pour remboursement de frais de surveillance	34,000 00	34,000 00	34,000 00	"	"	"	34,000 00	
Versements des associations ouvrières pour frais de police et de surveillance	9,809 80	9,809 80	9,809 80	"	"	"	9,809 80	
Recettes sur débets non compris dans l'actif de l'administration des finances	80,000 00	26,892 32	26,892 32	"	53,107 68	"	26,892 32	
Dépôts d'argent dans les caisses des agents des postes acquis au Trésor pour cause de déchéance	14,900 00	14,864 03	14,864 03	"	35 97	"	14,864 03	
Versements des compagnies de chemins de fer, en capital et en intérêts, sur les avances à elles faites par le Trésor	660,000 00	"	"	"	660,000 00	"	"	
Fonds versés par des départements, des communes et des particuliers, pour concourir, avec ceux de l'État, à l'exécution de travaux publics	178,000 00	136,876 17	136,876 17	"	41,123 83	"	136,876 17	
Excédant disponible des recettes sur les dépenses du service de l'Imprimerie nationale pour l'exercice 1849	168,458 00	5,231 59	5,231 59	"	163,226 41	"	5,231 59	
Portion revenant au Trésor du produit du travail des détenus dans les maisons de force et de correction	1,800,000 00	1,241,510 22	1,241,510 22	"	558,489 78	"	1,241,510 22	
Prix du bail du chemin de fer de Montpellier à Nîmes	408,000 00	308,972 60	308,972 60	"	99,027 40	"	308,972 60	
Produit des manufactures nationales	140,000 00	79,583 58	79,583 58	"	60,416 42	"	79,583 58	
Produit des musées nationaux	"	10,094 94	10,094 94	"	"	10,094 94	10,094 94	
Produit des chemins de fer exploités par l'État — Chemin de fer de Lyon	"	2,451,066 39	2,428,553 49	22,512f 90c	"	2,428,553 49	2,428,553 49	
Produit des chemins de fer exploités par l'État — Chemin de fer de Chartres	"	666,318 17	661,962 17	4,356 00	"	661,962 17	661,962 17	
Recouvrements d'avances faites aux comptoirs nationaux d'escompte	"	1,198,579 77	1,198,579 77	"	"	1,198,579 77	1,198,579 77	
Retenues pour cause de cumul. (Décret du 12 août 1848.)	"	333,341 82	333,341 82	"	"	333,341 82	333,341 82	
Dons patriotiques	"	68,740 65	68,740 65	"	"	68,740 65	68,740 65	
Arrérages d'une inscription de rente provenant de la liquidation de l'ancienne compagnie du chemin de fer de Lyon	"	80,000 00	80,000 00	"	"	80,000 00	80,000 00	
Intérêts et arrérages de valeurs provenant des caisses d'épargne qui ont été versées au Trésor	"	2,682,678 53	2,682,678 53	"	"	2,682,678 53	2,682,678 53	
Recettes à divers titres	290,882 29	2,347,054 38	2,347,054 38	"	"	2,056,172 09	2,347,054 38	
	16,470,439 06	24,664,807 64	24,637,938 74	26,868 90	4,146,221 08	12,313,720 76	24,637,938 74	
					8,167,499f 68c			
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.								
Complément de l'emprunt autorisé par la loi du 25 juin 1841 applicable aux travaux extraordinaires de l'exercice 1849	20,000,000 00	20,859,281 78	20,859,281 78	"	"	859,281 78	20,859,281 78	Voir comme ci-dessus, page 391.
Produit de la consolidation en rentes, des bons du Trésor formant la réserve de l'amortissement	138,834,363 00	141,975,880 01	141,975,880 01	"	"	3,141,517 01	141,975,880 01	——— 383.
Remboursement fait par la compagnie du chemin de fer du Nord (obligations recouvrées en 1849)	12,000,000 00	12,000,000 00	12,000,000 00	"	"	"	12,000,000 00	——— 387.
	170,834,363 00	174,835,161 79	174,835,161 79	"	"	4,000,798 79	174,835,161 79	
					4,000,798f 79c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1849.

Suite du *Compte définitif des Recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

FONDS REPORTÉS DES EXERCICES 1847 ET 1848.

Fonds affectés au service départemental et à divers services spéciaux qui sont restés à employer à la clôture des exercices 1847 et 1848, et dont le transport, avec la même affectation, est fait au budget de l'exercice 1849, savoir :

		SERVICE DÉPARTEMENTAL.	DIVERS SERVICES SPÉCIAUX.
Par la loi de règlement de l'exercice 1847	.....	2,639,065f 65c	753,454f 57c
——— de l'exercice 1848	.....	9,145,613 18	"
		11,784,678 83	753,454 57
		12,538,133f 40c	

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES RECETTES.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des recettes.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des évaluations.	Excédant des recouvrements.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
Contributions directes	440,724,275f 81c	437,619,272f 42c	437,619,272f 42c	"	3,105,003f 39c	"	437,619,272f 42c	
Enregistrement, timbre et domaines	214,898,752 86	229,307,921 93	225,256,384 64	4,051,537f 29c	"	10,357,631f 78c	225,256,384 64	
Droits additionnels d'enregistrement et de timbre. (Décrets présentés les 3 juillet et 4 octobre 1848.)	19,229,000 00	"	"	"	19,229.000 00	"	"	
Produit des forêts et de la pêche	22,072,100 00	30,374,884 70	29,373.595 08	1,001,289 62	"	7,301,495 08	29,373,595 08	
Produit de coupes extraordinaires de bois	5,000,000 00	"	"	"	5,000,000 00	"	"	
Douanes et sels	156,823,000 00	162,830,280 04	162,830,280 04	"	"	6,007,280 04	162,830,280 04	
Contributions indirectes	287,696,000 00	290,487,704 64	285,205,976 98	5,281,727 66	2,490,023 02	"	285,205,976 98	
Produits des postes	49,876,000 00	41,949,298 16	41,946,129 06	3,169 10	7,929,870 94	"	41,946,129 06	
Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	3,005,183 10	3,173,261 55	3.173,261 55	"	"	168,078 45	3,173,261 55	
Produits universitaires	2,200,300 00	2,307,089 46	2,307,089 46	"	"	106,789 46	2,307,089 46	
Produits éventuels affectés au service départemental	27,477,228 13	27,477,228 13	27,477,228 13	"	"	"	27,477,228 13	
Produits et revenus de l'Algérie	12,825,000 00	11,526,415 68	11,526,415 58	"	1,298,584 42	"	11,526,415 58	
Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	1,053,210 87	1,063,210 87	"	"	13,210 87	1,063,210 87	
Produits divers	16,470,439 06	24,664,807 64	24,637,938 74	26,868 90	"	8,167,499 68	24,637,938 74	
	1,259,347,278 96	1,262,781,375 12	1,252,416,782 55	10,364,592 57	39,052,481 77	32,121,985 36	1,252,416,782 55	
Ressources extraordinaires	170,834,363 00	174,835,161 79	174,835,161 79	"	"	4,000,798 79	174,835,161 79	
	1,430,181,641 96	1,437,616,536 91	1,427,251,944 34	10,364,592 57	39,052,481 77	36,122,784 15	1,427,251,944 34	
					2,929,697f 62c			
FONDS SPÉCIAUX REPORTÉS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS.								
Fonds reportés des exercices 1847 et 1848 pour le service départemental et pour divers services spéciaux	12,538,133 40	.....					12,538,133 40	
	1,442,719,775 36							
							1,439,790,077 74	
Fonds généraux du budget de 1848, que le règlement définitif du service colonial de cet exercice a laissés disponibles. (Article 11 de la loi des comptes de 1849.)							1,048,807 57	
							1,440,838,885 31	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1849.

Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1849.	OBSERVATIONS.
	DETTE PUBLIQUE.											
	1° *Dette consolidée et amortissement.*											
1	Rentes 5 p. 0/0	192,922,617f 00c	192,916,125f 10c	187,533,421f 02c	5,382,704f 08c	(A) 6,491f 90c	"	"	6,491f 90c	5,382,704f 08c	187,533,421f 02c	(A) Rentes émises par double emploi, promesses nominatives de l'arriéré et appoint de 90 centimes à annuler.
2	—— 4 1/2 p. 0/0	1,026,600 00	1,026,600 00	1,026,371 50	228 50	"	"	"	"	228 50	1,026,371 50	(B) Appoint à annuler.
3	—— 4 p. 0/0	18,472,164 00	18,472,164 00	18,468,231 50	3,932 50	"	"	"	"	3,932 50	18,468,231 50	(C) Résultat de la répartition définitive des annuités affectées aux intérêts et à l'amortissement des emprunts reporté d'un chapitre sur l'autre.
4	—— 3 p. 0/0	94,652,653 00	94,652,652 50	94,468,262 50	184,390 00	(B) 0 50	"	"	0 50	184,390 00	94,468,262 50	(D) Appoint à annuler.
5	Fonds d'amortissement	64,454,167 00	64,454,167 00	63,854,167 00	600,000 00	"	"	"	"	600,000 00	63,854,167 00	(E) Reliquat auquel on ne peut assigner de cause spéciale, et qui reste subordonné à la fixation du capital de la dette flottante.
	2° *Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers.*											
6	Intérêts et primes des emprunts à remb. par le trésor	5,675,297 00	5,675,297 48	5,675,297 48	"	"	0f 48c	0f 48c	"	"	5,675,297 48	(F) Extinctions de rentes et pensions et non réclamations d'arrérages.
7	Amortissem' des emprunts à remb. par le trésor	3,285,003 00	3,285,002 52	3,285,002 52	"	(C) 0 48	"	"	0 48	"	3,285,002 52	(G) Allocations non consommées par suite de décès.
	3° *Intérêts de capitaux remboursables à divers titres.*											
8	Intérêts de capitaux de cautionnements	7,018,061 00	7,018,060 94	6,557,804 20	460,256 74	(D) 0 06	"	"	0 06	460,256 74	6,557,804 20	(H) Rétablissement à deux chapitres spéciaux des arrérages antérieurs à 1849, qui ont été payées pendant cette année sur les crédits de l'exercice courant.
9	—— de la dette flottante du trésor	16,260,000 00	16,248,204 84	16,248,204 84	"	(E) 11,795 16	"	"	11,795 16	"	16,248,204 84	(I) Excédant de crédit annulé par une résolution spéciale de l'Assemblée, du 8 juin 1850, sur le règlement de son budget particulier.
	4° *Dette viagère.*											
10	Rentes viagères	1,900,000 00	1,793,226 57	1,793,226 57	"	(F) 106,773 43	"	"	106,773 43	"	1,793,226 57	
11	Pensions de l'ancienne pairie, de veuves de pairs et d'anciens sénateurs	440,000 00	411,449 99	411,449 99	"	(F) 28,550 01	"	"	28,550 01	"	411,449 99	
12	Pensions civiles	1,485,000 00	1,423,459 71	1,423,459 71	"	(F) 61,540 29	"	"	61,540 29	"	1,423,459 71	
13	—— à titre de récompenses nationales	345,000 00	323,343 94	323,343 94	"	(F) 21,656 06	"	"	21,656 06	"	323,343 94	
14	—— militaires	39,750,000 00	38,508,880 22	38,508,880 22	"	(F) 1,241,119 78	"	"	1,241,119 78	"	38,508,880 22	
15	—— ecclésiastiques	410,000 00	344,321 04	344,321 04	"	(F) 65,678 96	"	"	65,678 96	"	344,321 04	
16	—— de donataires dépossédés	1,205,000 00	1,178,806 35	1,178,806 35	"	(F) 26,193 65	"	"	26,193 65	"	1,178,806 35	
17	—— accordées sur la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile	600,000 00	600,000 00	600,000 00	"	"	"	"	"	"	600,000 00	
18	—— et indemnités accordées à des employés réformés de divers ministères	910,000 00	868,969 60	868,969 60	"	(F) 41,030 40	"	"	41,030 40	"	868,969 60	
19	Subvention aux fonds de retraite des finances.	11,455,000 00	11,455,000 00	11,455,000 00	"	"	"	"	"	"	11,455,000 00	
20	Subvention à la caisse des retraites de l'ancienne chambre des pairs	62,000 00	62,000 00	62,000 00	"	"	"	"	"	"	62,000 00	
21	Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	267,000 00	265,829 20	265,629 20	200 00	(G) 1,170 80	"	"	1,170 80	200 00	265,629 20	
21 *bis.*	Douaire de Mme la duchesse d'Orléans	300,000 00	300,000 00	300,000 00	"	"	"	"	"	"	300,000 00	
		462,895,562 00	461,283,561 00	454,651,849 18	6,631,711 82	1,612,001 48	0 48	0 48	1,612,001 48	6,631,711 82	454,651,849 18	
	Rappels d'arrér. de rentes viagères d'exercices clos	"	45,977 72	45,977 72	"	"	(H) 45,977 72	45,977 72	"	"	45,977 72	
	Rappels d'arrérages de pensions d'exercices clos.	"	59,336 97	59,336 97	"	"	(H) 59,336 97	59,336 97	"	"	59,336 97	
		462,895,562 00	461,388,875 69	454,757,163 87	6,631,711 82	1,612,001 48	105,315 17	105,315 17	1,612,001 48	6,631,711 82	454,757,163 87	
									8,243,713f 30c			
	DOTATIONS.											
22	Assemblée nationale	8,463,688 00	8,001,147 11	8,001,147 11	"	(I) 462,540 89	"	"	462,540 89	"	8,001,147 11	
23	Pouvoir exécutif	1,245,600 00	1,245,600 00	1,245,600 00	"	"	"	"	"	"	1,245,600 00	
		9,709,288 00	9,246,747 11	9,246,747 11	"	462,540 89	"	"	462,540 89	"	9,246,747 11	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1849.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

Chapitres spéciaux.	Ministères et services.	Crédits accordés par le budget primitif et par des lois spéciales.	Dépenses résultant des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	Payements effectués sur les ordonnances des ministres.	Reste à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	Crédits excédant les dépenses.	Dépenses excédant les crédits.	Résultats pour le règlement définitif du budget. Crédits complémentaires à accorder.	Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits à annuler pour les dépenses restant à payer.	Crédits définitifs de l'exercice 1849.	Observations.
	MINISTÈRE DE LA JUSTICE.											
	Administration centrale.											
1	Administration centrale. (Personnel.)	399,500f 00c	396,247f 53c	396,247f 53c	"	(A) 3,252f 47c	"	"	3,252f 47c	"	396,247f 53c	(A) Excédants de crédits sur les besoins du service.
2	Administration centrale. (Matériel.)	91,333 00	91,329 98	91,329 98	"	(A) 3 02	"	"	3 02	"	91,329 98	
	Conseil d'État.											
3	Conseil d'État. (Personnel.)	754,819 00	711,887 83	711,887 83	"	(A) 42,931 17	"	"	42,931 17	"	711,887 83	(B) Produit de vacances de places, privations de traitement, etc.
4	Conseil d'État. (Matériel.)	40,000 00	39,980 17	39,980 17	"	(A) 19 83	"	"	19 83	"	39,980 17	
	Cours et Tribunaux.											
5	Cour de cassation	793,800 00	721,238 29	717,821 63	3,416f 66c	(B) 72,561 71	"	"	72,561 71	3,416f 66c	717,821 63	(C) Fonds restés sans emploi par suite de décès.
6	Cours d'appel	5,235,900 00	5,087,256 07	5,078,726 45	8,529 62	(B) 148,643 93	"	"	148,643 93	8,529 62	5,078,726 45	
7	Cours d'assises	154,400 00	151,200 00	151,200 00	"	(B) 3,200 00	"	"	3,200 00	"	151,200 00	
8	Tribunaux de première instance	7,693,695 00	7,622,442 18	7,615,832 23	6,609 95	(B) 71,252 82	"	"	71,252 82	6,609 95	7,615,832 23	
9	Tribunaux de commerce	179,900 00	179,894 71	179,865 83	28 88	(B) 5 29	"	"	5 29	28 88	179,865 83	
10	Tribunaux de police	62,900 00	62,869 84	62,869 84	"	(B) 30 16	"	"	30 16	"	62,869 84	
11	Justices de paix	6,047,800 00	6,018,830 09	6,014,224 57	4,605 52	(B) 28,969 91	"	"	28,969 91	4,605 52	6,014,224 57	
12	Justice en Algérie	597,183 00	542,730 41	542,459 20	271 21	(A) 54,452 59	"	"	54,452 59	271 21	542,459 20	
	Frais de justice.											
13	Frais de justice criminelle et des statistiques	4,679,407 60	4,669,726 98	4,669,726 98	"	(A) 9,680 62	"	"	9,680 62	"	4,669,726 98	
	Secours et Subventions.											
14	Dépenses diverses. — Secours temporaires à d'anciens magistrats et employés, à leurs veuves et orphelins n'ayant pas droit à pensions; dépenses extraordinaires et imprévues; etc.	55,000 00	54,029 00	54,029 00	"	(C) 971 00	"	"	971 00	"	54,029 00	
14 *bis.*	Dépenses diverses. (Sceaux de la république.)	27,624 61	27,624 61	27,624 61	"	"	"	"	"	"	27,624 61	
		26,813,262 21	26,377,287 69	26,353,825 85	23,461 84	435,974 52	"	"	435,974 52	23,461 84	26,353,825 85	
15	Dépenses des exercices clos	2,475 99	2,475 99	2,475 99	"	"	"	"	"	"	2,475 99	
		26,815,738 20	26,379,763 68	26,356,301 84	23,461 84	435,974 52	"	"	435,974 52	23,461 84	26,356,301 84	
									459,436f 36c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1849.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1849.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.											
	Administration centrale.											
1	Administration centrale. (Personnel.)	429,067f 00c	426,247f 93c	426,247f 93c	"	(A) 2,819f 07c	"	"	2,819f 07c	"	426,247f 93c	(A) Économie accidentelle sur le traitement du ministre qui a été vacant pendant 17 jours, et bonification sur traitement des employés.
2	Administration centrale. (Matériel.)	145,333 00	157,574 65	145,322 52	12,252f 13c	"	(B) 12,241f 65c	12,241f 65c	"	12,252f 13c	145,322 52	
	Traitement des agents du service extérieur.											
3	Traitements des agents politiques et consulaires	3,647,800 00	3,516,737 52	3,514,279 19	2,458 33	(C) 131,062 48	"	"	131,062 48	2,458 33	3,514,279 19	(B) Insuffisance de crédits provenant : 1° des travaux d'assainissement exécutés à l'époque du choléra ; 2° de grosses réparations ; 3° de restauration du mobilier qui a le plus souffert en février 1848, etc.
4	——— des agents en inactivité	86,000 00	97,192 19	85,987 20	11,204 99	"	(D) 11,192 19	11,192 19	"	11,204 99	85,987 20	
	Dépenses variables.											
5	Frais d'établissement	443,334 00	443,435 27	440,101 93	3,333 34	"	101 27	101 27	"	3,333 34	440,101 93	(C) Bonifications produites par les vacances et les congés.
6	—— de voyage et de courriers	926,667 00	947,019 74	941,150 22	5,869 52	"	(E) 20,352 74	20,352 74	"	5,869 52	941,150 22	(D) Insuffisance de crédits occasionnée par les traitements d'inactivité accordés à des agents politiques et consulaires rappelés en 1848.
7	—— de service	1,043,333 00	1,039,186 04	1,031,924 29	7,261 75	(F) 4,146 96	"	"	4,146 96	7,261 75	1,031,924 29	(E) Un crédit provisoire de 50,000 francs, ouvert par décret du Président de la république, en date du 18 septembre 1850, a pourvu à cet excédant de dépense.
8	Présents diplomatiques	33,333 00	24,558 01	24,558 01	"	(G) 8,774 99	"	"	8,774 99	"	24,558 01	
9	Indemnités et secours	52,500 00	51,598 64	51,248 64	350 00	(G) 901 36	"	"	901 36	350 00	51,248 64	(F) Créances restant à liquider qui n'ont pu être régularisées en temps utile.
10	Dépenses secrètes	400,000 00	400,000 00	400,000 00	"	"	"	"	"	"	400,000 00	(G) Économie éventuelle.
11	Missions extraordinaires	540,000 00	604,850 27	539,141 01	65,709 26	"	(H) 64,850 27	64,850 27	"	65,709 26	539,141 01	(H) Insuffisance de crédits provenant des événements de Rome ; des missions et secours dans la Plata ; de la mission en Perse ; de diverses autres missions ; enfin des agences consulaires écartées du chapitre III et laissées selon le rapport de la commission du budget, à la charge du chapitre XI.
12	Dépenses imprévues	30,000 00	44,267 23	29,619 73	14,647 50	"	(I) 14,267 23	14,267 23	"	14,647 50	29,619 73	
13	Subvention à la caisse des retraites	200,000 00	200,000 00	200,000 00	"	"	"	"	"	"	200,000 00	(I) Insuffisance de crédits par suite de frais de transport de réfugiés Italiens.
14 *bis.*	Dépenses secrètes diplomatiques	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	(J) Le crédit voté par prévision a dépassé les besoins du service.
15	Dépenses des exercices périmés	5,564 28	5,564 28	5,564 28	"	"	"	"	"	"	5,564 28	
16	Subside au Gouvernement oriental	2,300,000 00	2,248,533 14	2,248,533 14	"	(J) 51,466 86	"	"	51,466 86	"	2,248,533 14	
		10,282,931 28	10,206,764 91	10,083,678 09	123,086 82	199,171 72	123,005 35	123,005 35	199,171 72	123,086 82	10,083,678 09	
14	Dépenses des exercices clos	51,609 53	51,609 53	51,609 53	"	"	"	"	"	"	51,609 53	
		10,334,540 81	10,258,374 44	10,135,287 62	123,086 82	199,171 72	123,005 35	123,005 35	199,171 72	123,086 82	10,135,287 62	
									322,258f 54c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1849.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS APPLICABLES au service départemental, à transporter à l'exercice 1850.	à l'exercice 1851.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1849.	OBSERVATIONS.
	DÉPENSES DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.													
	Administration centrale.													
1	Administration centrale. (Personnel.)	382,773f 00c	382,771f 59c	382,771f 59c	"	1f 41c	"	"	1f 41c	"	"	"	382,771f 59c	
2	——— (Matériel.)	114,101 96	114,069 65	114,069 65	"	32 31	"	"	32 31	"	"	"	114,069 65	
	Université.													
3	Conseil de l'Université et Inspecteurs généraux	231,000 00	218,819 10	218,819 10	"	(A) 12,180 90	"	"	12,180 90	"	"	"	218,819 10	(A) Reliquat sur frais de tournées des inspecteurs généraux.
4	Services généraux	363,517 00	358,018 51	357,622 63	395f 88c	(B) 5,498 49	"	"	5,498 49	395f 88c	"	"	357,622 63	(B) Reliquat sur les traitements et les bourses de l'école normale.
5	Administration académique	534,892 00	504,511 98	504,511 98	"	(C) 30,380 02	"	"	30,380 02	"	"	"	504,511 98	(C) *Idem* sur les frais de bureaux et les frais de tournées des recteurs.
6	Instruction supérieure. (Facultés.)	2,929,943 00	2,737,406 07	2,736,461 50	944 57	(D) 192,536 93	"	"	192,536 93	944 57	"	"	2,736,461 50	(D) *Idem* sur l'ensemble des services de ce chapitre.
7	Instruction secondaire. (Frais généraux)	87,000 00	82,026 07	80,900 32	1,125 75	(E) 4,973 93	"	"	4,973 93	1,125 75	"	"	80,900 32	(E) *Idem* sur les traitements des agrégés.
8	*Idem.* (Lycées nationaux et colléges communaux.)	2,427,000 00	2,404,502 75	2,393,987 34	10,515 41	(F) 22,497 25	"	"	22,497 25	10,515 41	"	"	2,393,987 34	(F) *Idem* sur les traitements et les bourses des lycées, et sur les encouragements aux colléges communaux.
9	Instruction primaire. (Inspection.)	606,400 00	593,478 06	592,336 14	1,141 92	(G) 12,921 94	"	"	12,921 94	1,141 92	"	"	592,336 14	(G) *Idem* sur les frais de tournées des inspecteurs et sous-inspecteurs.
10	*Idem.* (Dépenses imputables sur les fonds généraux de l'État.)	5,920,000 00	5,854,378 65	5,698,613 91	155,764 74	(H) 65,621 35	"	"	65,621 35	155,764 74	"	"	5,698,613 91	(H) Sommes non employées par des communes auxquelles des subventions avaient été accordées.
11	*Idem.* (Dépenses imputables sur les fonds départementaux.)	5,104,729 39	4,547,697 47	4,547,697 47	"	557,031 92	"	"	"	"	94,664f 60c	462,367f 32c	4,547,697 47	
12	*Idem.* (Dépenses imputables sur les ressources spéciales des écoles normales primaires.)	633,158 76	565,605 38	565,605 38	"	67,553 38	"	"	"	"	8,765 71	58,787 67	565,605 38	
	Établissements scientifiques et littéraires.													
13	Institut de France	582,592 00	566,242 00	565,042 00	1,200 00	(I) 16,350 00	"	"	16,350 00	1,200 00	"	"	565,042 00	(I) Prix annuels non décernés.
14	Collége de France	180,000 00	176,223 39	172,806 72	3,416 67	(J) 3,776 61	"	"	3,776 61	3,416 67	"	"	172,806 72	(J) Sommes non employées sur le crédit affecté aux dépenses du matériel.
15	École d'administration	55,000 00	34,875 19	34,875 19	"	(K) 20,124 81	"	"	20,124 81	"	"	"	34,875 19	
16	Muséum d'histoire naturelle	487,350 00	487,349 78	487,308 03	41 75	0 22	"	"	0 22	41 75	"	"	487,308 03	(K) Conséquence de la suppression de l'école. (Loi du 9 août 1849.)
17	Établissements astronomiques	121,760 00	121,758 23	121,758 23	"	1 77	"	"	1 77	"	"	"	121,758 23	
18	Bibliothèque nationale. (Dépenses ordinaires.)	283,600 00	283,600 00	283,470 00	130 00	"	"	"	"	130 00	"	"	283,470 00	(L) Reliquat sur le crédit alloué pour les dépenses du matériel de la bibliothèque d'Alger.
19	*Idem.* (Crédit extraordinaire.)	79,167 00	74,820 37	74,820 37	"	(D) 4,346 63	"	"	4,346 63	"	"	"	74,820 37	
20	Bibliothèques publiques	229,896 00	226,799 75	226,799 75	"	(L) 3,096 25	"	"	3,096 25	"	"	"	226,799 75	
21	Académie de médecine	47,000 00	46,500 00	46,500 00	"	(I) 500 00	"	"	500 00	"	"	"	46,500 00	
22	École des chartes	35,400 00	35,400 00	35,400 00	"	"	"	"	"	"	"	"	35,400 00	
23	École spéciale des langues orientales vivantes et cours d'arabe vulgaire à Marseille	55,800 00	55,799 97	55,799 97	"	0 03	"	"	0 03	"	"	"	55,799 97	
24	Établissements divers	9,775 00	9,775 00	9,775 00	"	"	"	"	"	"	"	"	9,775 00	
25	Souscriptions	170,000 00	152,227 70	152,227 70	"	(M) 17,772 30	"	"	17,772 30	"	"	"	152,227 70	(M) Montant des souscriptions à divers ouvrages qui n'ont pas pu être livrés pendant l'année 1849.
26	Sociétés savantes	50,000 00	49,999 32	47,774 32	2,225 00	0 68	"	"	0 68	2,225 00	"	"	47,774 32	
27	Voyages et missions scientifiques et lectures publ. du soir.	112,000 00	111,999 88	109,579 88	2,420 00	0 12	"	"	0 12	2,420 00	"	"	109,579 88	
28	Encouragements et secours aux savants et hommes de lettres	197,400 00	197,399 96	197,249 96	150 00	0 04	"	"	0 04	150 00	"	"	197,249 96	
29	Recueil et publication des documents inédits de l'histoire nationale	150,000 00	149,999 89	149,999 89	"	0 11	"	"	0 11	"	"	"	149,999 89	
30	Subvention aux caisses de retraites du ministère	500,000 00	500,000 00	500,000 00	"	"	"	"	"	"	"	"	500,000 00	
31	Réimpression des œuvres scientifiques de Laplace	1,936 00	1,930 74	1,930 74	"	5 26	"	"	5 26	"	"	"	1,930 74	
33	Indemnités temporaires aux employés supprimés	23,127 00	23,126 12	22,992 78	133 34	0 88	"	"	0 88	133 34	"	"	22,992 78	
33 *bis.*	Construction d'un édifice d'instruction publique à Rennes.	37,500 00	37,500 00	37,500 00	"	"	"	"	"	"	"	"	37,500 00	
34	Acquisition d'un immeuble pour l'école de pharmacie de Paris	22,210 00	22,209 05	22,209 05	"	0 95	"	"	0 95	"	"	"	22,209 05	
35	Construction d'un conservatoire anatomique à la faculté de médecine de Montpellier	94,572 52	45,161 84	45,161 84	"	(N) 49,410 68	"	"	49,410 68	"	"	"	45,161 84	(N) Conséquence de la non-exécution des travaux.
36	Acquisitions de collections pour le Muséum	5,500 00	5,500 00	5,500 00	"	"	"	"	"	"	"	"	5,500 00	
		22,866,100 03	21,779,483 46	21,599,878 43	179,605 03	1,086,617 17	"	"	462,031 87	179,605 03	103,430 31	521,154 99	21,599,878 43	
32	Dépenses des exercices clos	99,880 34	99,880 34	99,880 34	"	"	"	"	"	"	"	"	99,880 34	
		22,965,980 97	21,879,363 80	21,699,758 77	179,605 03	1 086,617 17	"	"	462,031 87	179,605 03	103,430 31	521,154 99	21,699,758 77	
									641,636f 90c		624,585f 30c			

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1849.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS APPLICABLES au service départemental, à transporter à l'exercice 1850.	à l'exercice 1851.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1849.	OBSERVATIONS.
	DÉPENSES DES CULTES. — Suite du MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.													
	Administration centrale.													
1	Personnel des bureaux des cultes	171,733f00c	171,713f36c	171,713f36c	//	(A) 19f64c	//	//	19f 64c	//	//	//	171,713f36c	(A) Reliquat provenant des mutations.
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux des cultes	25,667 00	25,619 04	25,619 04	//	(B) 47 96	//	//	47 96	//	//	//	25,619 04	(B) Économie sur l'ensemble de la dépense.
3	Subvention au fonds de retraites des employés des cultes	31,895 00	31,895 00	31,895 00	//	//	//	//	//	//	//	//	31,895 00	(C) Reliquat sur les traitements, par suite de vacances dans les siéges.
	Culte catholique.													
4	Traitemts et dépenses concernant les cardinaux, archevêques et évêques.	1,053,666 00	1,047,879 28	1,047,684 83	194f 45c	(C) 5,786 72	//	//	5,786 72	194f 45c	//	//	1,047,684 83	(D) Cet excédant a sa source dans l'éventualité même des prévisions établies longtemps à l'avance pour assurer le service si étendu des traitements du clergé paroissial.
5	Traitemts et indemnités des membres des chapitres et du clergé paroissial.	32,181,450 00	32,112,543 95	32,099,445 74	13,098 21	(D) 68,906 05	//	//	68,906 05	13,098 21	//	//	32,099,445 74	
6	Chapitre de Saint-Denis	68,667 00	67,648 96	67,648 96	//	(E) 1,018 04	//	//	1,018 04	//	//	//	67,648 96	(E) Produit de vacances dans les emplois.
7	Bourses des séminaires	1,000,000 00	999,624 83	999,178 72	446 11	(F) 375 17	//	//	375 17	446 11	//	//	999,178 72	(F) *Idem* parmi les boursiers.
8	Secours à des ecclésiastiques et à d'anciennes religieuses	776,666 00	764,266 30	759,331 30	4,935 00	(G) 12,399 70	//	//	12,399 70	4,935 00	//	//	759,331 30	
9	Dépenses du service intérieur des édifices diocésains	433,667 00	427,755 16	427,755 16	//	(H) 5,911 84	//	//	5,911 84	//	//	//	427,755 16	(G) Portion de crédit resté libre par suite de décès.
10	Acquisitions, constructions et entretien des édifices diocésains	1,800,000 00	1,741,419 54	1,535,221 79	206,197 75	(I) 58,580 46	//	//	58,580 46	206,197 75	//	//	1,535,221 79	(H) Portion de crédit non employée.
11	Secours pour acquisitions ou travaux concernant les églises et presbytères	1,066,667 00	1,066,425 00	1,052,985 00	13,440 00	(H) 242 00	//	//	242 00	13,440 00	//	//	1,052,985 00	(I) La liquidation définitive des dépenses relatives à plusieurs départements n'a pu être achevée en temps utile; cette somme pourra donc plus tard être réintégrée au compte de cet exercice.
12	Secours à divers établissements ecclésiastiques	95,200 00	94,050 00	94,050 00	//	(J) 1,150 00	//	//	1,150 00	//	//	//	94,050 00	
13	Dépenses accidentelles	5,000 00	4,667 10	4,667 10	//	(K) 332 90	//	//	332 90	//	//	//	4,667 10	(J) Les établissements auxquels des secours devaient être alloués n'ont pas fourni assez à temps les renseignements qu'ils avaient à adresser.
14	Restauration de la cathédrale de Paris	610,000 00	610,000 00	563,361 22	46,638 78	//	//	//	//	46,638 78	//	//	563,361 22	(K) Les frais éventuels nécessités par les besoins du service sont restés au-dessous du crédit.
	Cultes non catholiques.													
15	Dépenses du personnel des cultes protestants	1,164,550 00	1,146,809 45	1,146,159 45	650 00	(E) 17,740 55	//	//	17,740 55	650 00	//	//	1,146,159 45	(L) Inachèvement des travaux autorisés.
16	Dépenses du matériel des cultes protestants	89,334 00	89,334 00	87,984 00	1,350 00	//	//	//	//	1,350 00	//	//	87,984 00	
17	Frais d'administration du directoire général de la confession d'Augsbourg	12,000 00	12,000 00	12,000 00	//	//	//	//	//	//	//	//	12,000 00	
18	Dépenses du culte israélite	123,700 00	116,408 34	116,258 34	150 00	(E) 7,291 66	//	//	7,291 66	150 00	//	//	116,258 34	
	Services extraordinaires.													
19	Dépenses des cultes en Algérie	529,531 00	351,626 72	343,098 70	8,528 02	(L) 177,904 28	//	//	177,904 28	8,528 02	//	//	343,098 70	
21	Dépenses des exercices périmés	5,412 12	5,412 12	5,312 12	100 00	//	//	//	//	100 00	//	//	5,312 12	
		41,244,805 12	40,887,098 15	40,591,369 83	295,728 32	357,706 97	//	//	357,706 97	295,728 32	//	//	40,591,369 83	
20	Dépenses des exercices clos	299,776 95	299,776 95	299,776 95	//	//	//	//	//	//	//	//	299,776 95	
		41,544,582 07	41,186,875 10	40,891,146 78	295,728 32	357,706 97	//	//	357,706 97 (653,435f 29c)	295,728 32	//	//	40,891,146 73	
	RÉCAPITULATION.													
	Dépenses de l'instruction publique	22,965,980 97	21,879,363 80	21,699,758 77	179,605 03	1,086,617 17	//	//	462,031 87	179,605 03	103,430 31	521,154 99	21,699,758 77	
	Dépenses des cultes	41,544,582 07	41,186,875 10	40,891,146 78	295,728 32	357,706 97	//	//	357,706 97	295,728 32	//	//	40,891,146 78	
		64,510,563 04	63,066,238 90	62,590,905 55	475,333 35	1,444,324 14	//	//	819,738 84 (1,295,072f 19c)	475 333 35	103,430 31 (624,585f 30c)	521,154 99	62,590,905 55	

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1849.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Chapitres spéciaux.	Ministères et services.	Crédits accordés par le budget primitif et par des lois spéciales.	Dépenses résultant des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	Payements effectués sur les ordonnances des ministres.	Reste à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	Crédits excédant les dépenses.	Dépenses excédant les crédits.	Résultats pour le règlement définitif du budget. Crédits complémentaires à accorder.	Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits à annuler pour les dépenses restant à payer.	Crédits définitifs de l'exercice 1849.	Observations.
	DÉPENSES IMPUTABLES SUR LES FONDS GÉNÉRAUX DU BUDGET.											
	Administration centrale.											
1	Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale...	707,533f 00	706,922f 16	706,922f 16	"	(A) 610f 84c	"	"	610f 84c	"	706,922f 16c	(A) Portion de crédit restée sans emploi.
1 *bis.*	Indemnité temporaire aux employés supprimés.....	50,000 00	49,977 76	49,977 76	"	22 24	"	"	22 24	"	49,977 76	
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux.....	186,000 00	270,484 34	186,000 00	84,484f 34c	"	(B) 84,484f 34c	84,484f 34c	"	84,484f 34c	186,000 00	(B) Insuffisance de crédits sur divers articles de ce chapitre et principalement sur les articles de papeterie, de chauffage, d'impressions et de frais d'estafettes.
3	Indemnité de réforme et subvon à la caisse des retraites des employés	160,000 00	160,000 00	160,000 00	"	"	"	"	"	"	160,000 00	
4	Archives nationales.....	108,000 00	107,998 32	107,998 32	"	(A) 1 68	"	"	1 68	"	107,998 32	(C) Produit d'économies faites sur les traitements d'employés n'ayant pas le grade de leurs prédécesseurs.
	Services divers.											
5	Dépenses secrètes ordinaires et extraordinaires de police générale..	865,334 00	865,334 00	865,334 00	"	"	"	"	"	"	865,334 00	
6	Dépenses du personnel des lignes télégraphiques.....	994,266 00	983,227 74	983,165 24	62 50	(C) 11,038 26	"	"	11,038 26	62 50	983,165 24	(D) Restant libre sur l'allocation pour secours aux gardes nationaux blessés.
7	Dépenses du matériel *idem*.....	124,700 00	124,638 89	124,638 89	"	(A) 61 11	"	"	61 11	"	124,638 89	
8	Dépenses générales du personnel des gardes nationales.....	132,834 00	131,546 88	131,546 88	"	(D) 1,287 12	"	"	1,287 12	"	131,546 88	(E) Portion de crédit non employée par suite du licenciement définitif de la garde nationale mobile de Paris.
9	——— de la garde nationale mobile de Paris.....	5,300,000 00	3,897,833 37	3,896,296 57	1,536 80	(E) 402,166 63	"	"	1,402,166 63	1,536 80	3,896,296 57	
10	——— du matériel des gardes nationales.....	64,333 00	28,820 70	28,540 35	280 35	(F) 35,512 30	"	"	35,512 30	280 35	28,540 35	(F) Frais de taxes de témoins; frais d'impressions relatives au travail annuel de révision des contrôles de la garde nationale mobile restés au-dessous des prévisions.
11	Dépenses relatives à la surveillance de la librairie provenant de l'étranger.	10,000 00	9,994 99	9,994 99	"	(A) 5 01	"	"	5 01	"	9,994 99	
	Beaux-Arts.											
12	Établissements des beaux-arts.....	447,000 00	445,747 81	445,747 81	"	(G) 1,252 19	"	"	1,252 19	"	445,747 81	(G) Restant libre sur les allocations destinées aux dépenses de l'école nationale des beaux-arts et des écoles de dessin des départements.
13	Personnel et matériel des musées nationaux.....	167,700 00	164,990 41	164,990 41	"	(H) 2,709 59	"	"	2,709 59	"	164,990 41	
13 *bis.*	Musées nationaux et expositions annuels. (Matériel.).....	151,700 00	151,692 37	151,692 37	"	(A) 7 63	"	"	7 63	"	151,692 37	(H) Produit de vacances d'emploi.
14	Ouvrages d'art et décoration d'édifices publics.....	900,000 00	899,998 62	898,261 12	1,737 50	(A) 1 38	"	"	1 38	1,737 50	898,261 12	(I) Non exécution en temps utile des travaux autorisés.
14 *bis.*	Acquisitions de tableaux et statues pour le musée du Louvre.....	50,000 00	48,762 83	48,762 83	"	(A) 1,237 17	"	"	1,237 17	"	48,762 83	
15	Conservation d'anciens monuments historiques.....	763,333 00	750,593 13	720,214 03	30,379 10	(I) 12,739 87	"	"	12,739 87	30,379 10	720,214 03	(J) Produit de décomptes par suite de vacances et d'indemnités annuelles.
16	Encouragements et souscriptions concernant les beaux-arts.....	194,333 00	194,216 90	194,024 90	192 00	(A) 116 10	"	"	116 10	192 00	194,024 90	
17	Indemnités annuelles ou secours à des artistes, auteurs dramatiques, compositeurs et à leurs veuves.....	137,700 00	136,492 07	136,492 07	"	(J) 1,207 93	"	"	1,207 93	"	136,492 07	(K) Produit de vacances ou de mutations ou de congés.
18	Subvention aux théâtres nationaux.....	1,278,625 00	1,278,575 57	1,278,575 57	"	(A) 49 83	"	"	49 43	"	1,278,575 57	(L) Excédant de secours non réclamés en temps utiles.
19	Subvention à la caisse des pensions du théâtre de la Nation.....	200,000 00	200,000 00	200,000 00	"	"	"	"	"	"	200,000 00	
20	——— des retraites du conservatoire de musique...	10,000 00	8,000 00	8,000 00	"	(K) 2,000 00	"	"	2,000 00	"	8,000 00	(M) Non emploi d'une partie des crédits destinés aux secours annuels et aux frais de rapatriement.
	Secours et subventions.											
21	Secours aux établissements généraux de bienfaisance.....	599,560 00	594,974 96	594,974 96	"	(L) 4,585 04	"	"	4,585 04	"	594,974 96	(N) Reste libre sur le crédit des abonnements au *Moniteur* et au journal de la librairie.
22	Secours généraux aux hospices, bureaux de charité, institutions de bienfaisance, etc.....	797,000 00	784,593 38	784,118 38	475 00	(M) 12,406 62	"	"	12,406 62	475 00	784,118 38	(O) Reste libre sur l'article des frais d'impressions.
23	Secours à des personnes dans l'indigence et qui ont des droits à la bienveillance du Gouvernem; frais de rapatriem de Français indigents.	717,000 00	693,736 26	692,821 37	914 89	(N) 23,263 74	"	"	23,263 74	914 89	692,821 37	(P) Le crédit voté par prévision a dépassé les besoins du service.
24	Subventions pour exécution, par voie de concession de péage, de travaux de ponts sur les chemins vicinaux.....	400,000 00	398,750 00	398,750 00	"	(A) 1,250 00	"	"	1,250 00	"	398,750 00	
25	Secours aux sociétés de charité maternelle.....	120,000 00	120,000 00	120,000 00	"	"	"	"	"	"	120,000 00	(Q) Cet excédant de dépense est applicable aux indemnités de séjour de condamnés dans les prisons départementales.
26	Secours aux étrangers réfugiés en France.....	1,600,000 00	1,200,151 35	1,196,967 44	3,183 91	(A) 399,848 65	"	"	399,848 65	3,183 91	1,196,967 44	
27	Secours aux condamnés politiques.....	500,000 00	259,172 61	258,431 61	741 00	(A) 240,827 39	"	"	240,827 39	741 00	258,431 61	
28	Secours aux combattants de juillet 1830 et de février et juin 1848..	150,000 00	149,597 50	149,427 50	170 00	(M) 402 50	"	"	402 50	170 00	149,427 50	
	Administration départementale.											
29	Traitem et indemnités aux fonctionnaires administratifs des départ.	2,612,300 00	2,611,811 63	2,611,641 71	169 92	(O) 488 37	"	"	488 37	169 92	2,611,641 71	
30	Traitements et indemnités des commissaires de police.....	100,000 00	99,651 03	99,526 03	125 00	(O) 348 97	"	"	348 97	125 00	99,526 03	
31	Abonnem pour frais d'administrat des préfectures et sous-préfectures.	5,086,000 00	5,084,954 05	5,084,945 71	8 34	(P) 1,045 95	"	"	1,045 95	8 34	5,084,945 71	
32	Inspections administratives des services départementaux.....	111,000 00	108,371 16	108,371 16	"	(Q) 2,628 84	"	"	2,628 84	"	108,371 16	
	Détention des condamnés.											
33	Dépenses ordinaires des condamnés à plus d'un an de détention, renfermés dans les maisons centrales de force, de correction, etc.....	6,485,000 00	6,490,612 67	6,451,713 55	38,899 12	"	(S) 5,612 67	5,612 67	"	38,899 12	6,451,713 55	
34	Remboursement sur le produit du travail des condamnés détenus dans les maisons centrales.....	1,400,000 00	783,129 67	782,204 27	925 40	(R) 616,870 33	"	"	616,870 33	925 40	782,204 27	
35	Transport des condamnés au bagne et à plus d'un an de détention, reprises d'évadés.....	490,000 00	482,795 74	474,044 25	8,751 49	(A) 7,205 46	"	"	7,204 26	8,751 49	474,044 25	
	A REPORTER.....	34,171,251 00	31,478,150 87	31,305,114 21	173,036 66	2,783,197 14	90,097 01	90,097 01	2,783,197 14	173,036 66	31,305,114 21	

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1849.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS APPLICABLES au service départemental, à transporter à l'exercice 1850.	CRÉDITS APPLICABLES au service départemental, à transporter à l'exercice 1851.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1849.	OBSERVATIONS.
	Suite du MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.													
	REPORT	34,171,251f 00c	31,478,150f 87c	31,305,114f 21c	173,036f 66c	2,783,197f 14c	90,097f 01c	90,097f 01c	2,783,197f 14c	173,036f 66c	"	"	31,305,114f 21c	
	Matériel des cours d'appel.													
36	Loyers, entretien et réparations des bâtiments, mobiliers et menues dépenses des cours d'appel	300,000 00	323,711 64	295,780 20	27,931 44	"	(A) 23,711 64	23,711 64	"	27,931 44	"	"	295,780 20	(A) Excédant de dépense résultant des travaux d'appropriation de la 3e chambre civile, et de reconstruction de la 2e chambre dans les bâtiments de la cour d'appel de Paris.
37	Travaux de construction au palais de justice de Pau	150,000 00	136,007 13	136,007 13	"	(B) 13,992 87	"	"	13,992 87	"	"	"	136,007 13	(B) Travaux non exécutés en temps utile.
	Dépenses extraordinaires.													(C) Crédit voté dont il n'a pas été fait usage.
43	Subvention au département de la Seine pour secourir les citoyens nécessiteux	1,500,000 00	1,500,000 00	1,500,000 00	"	"	"	"	"	"	"	"	1,500,000 00	(D) Portion de crédit restée sans emploi.
44	Secours aux indigents invalides de la campagne	1,000,000 00	"	"	"	(C) 1,000,000 00	"	"	1,000,000 00	"	"	"	"	(E) Créance non payée en temps utile.
45	Construction du tombeau de l'empereur Napoléon	67,818 56	67,797 49	65,728 21	2,069 28	(D) 21 07	"	"	21 07	2,069 28	"	"	65,728 21	
46	Publication de l'ouvrage de MM. Botta et Flandin sur les ruines de Ninive	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
47	Érection d'un monument à la mémoire de l'archevêque de Paris	6,600 53	6,600 53	6,600 53	"	"	"	"	"	"	"	"	6,600 53	
48	Célébration de l'anniversaire de février 1848	500,000 00	497,689 48	496,167 48	1,522 00	(D) 2,310 52	"	"	2,310 52	1,522 00	"	"	496,167 48	
49	Travaux d'achèvement du palais de la cour d'appel de Rouen	59,505 53	41,899 38	41,899 38	"	(B) 17,606 15	"	"	17,606 15	"	"	"	41,899 38	
50	Dépenses de l'exposition de peinture et de sculpture	73,579 80	73,577 13	73,577 13	"	(D) 2 67	"	"	2 67	"	"	"	73,577 13	
51	Célébration de l'anniversaire de la proclamation de la République	200,000 00	199,977 27	199,836 27	141 00	(D) 22 73	"	"	22 73	141 00	"	"	199,836 27	
52	Achèvement de deux monuments historiques	226,384 51	226,384 51	226,384 51	"	"	"	"	"	"	"	"	226,384 51	
53	Erection d'un monument à la mémoire de Carnot	60,000 00	"	"	"	(C) 60,000 00	"	"	60,000 00	"	"	"	"	
54	Secours aux familles qui ont le plus souffert des inondations du Furens	200,000 00	199,996 83	198,065 18	1,931 65	(D) 3 17	"	"	3 17	1,931 65	"	"	198,065 18	
55	Achevèment du palais de justice de Montpellier	156,960 94	156,960 94	156,960 94	"	"	"	"	"	"	"	"	156,960 94	
56	Secours aux blessés de juin 1848	250,000 00	228,194 33	227,719 83	474 50	(D) 21,805 67	"	"	21,805 67	474 50	"	"	227,719 83	
57	Achèvement du palais de justice de Lyon	20,999 13	20,999 13	20,999 13	"	"	"	"	"	"	"	"	20,999 13	
58	Dépenses des procès de Bourges et de Versailles	187,360 18	187,124 60	187,124 60	"	(D) 235 58	"	"	235 58	"	"	"	187,124 60	
38 *bis.*	Dépenses des exercices périmés	4,204 11	4,200 66	4,200 66	"	(E) 3 45	"	"	3 45	"	"	"	4,200 66	
		39,134,664 29	35,349,271 92	35,142,165 39	207,106 53	3,899,201 02	113,808 65	113,808 65	3,899,201 02	207,106 53	"	"	35,142,165 39	
38	Dépenses des exercices clos	110,291 26	110,291 26	110,291 26	"	"	"	"	"	"	"	"	110,291 26	
	TOTAL des dépenses imputables sur les fonds généraux du budget.	39,244,955 55	35,459,563 18	35,252,456 65	207,106 53	3,899,201 02	113,808 65	113,808 65	3,899,201 02	207,106 53	"	"	35,252,456 65	
									4,106,307 55					

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1849.

Suite du *Compte définitif des Dépenses*, *à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS APPLICABLES au service départemental, à transporter à l'exercice 1850.	CRÉDITS APPLICABLES au service départemental, à transporter à l'exercice 1851.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1849.	OBSERVATIONS.
	Suite du MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR													
	DÉPENSES DÉPARTEMENTALES IMPUTABLES SUR LES RESSOURCES SPÉCIALES.													
39	Dépenses ordinaires. — Dépenses imputables sur le produit des centimes additionnels concédés aux départements. (10 centimes.)	20,867,336f 57c	33,535,470f 36c	33,535,476f 36c	"	960,274f 57c	"	"	"	"	291,716f 76c	668,557f 81c	33,535,476f 36c	
	Dépenses imputables sur le produit du fonds commun à répartir entre les départements (6 centimes 4/10es)	13,628,414 36												
	Dépenses imputables sur les produits éventuels ordinaires	1,039,498 85	828,413 31	828,413 31	"	211,085 54	"	"	"	"	72,835 37	138,250 17	828,413 31	
40	Dépenses facultatives. — Dépenses d'utilité départementale imputables sur le produit des centimes facultatifs votés par les conseils généraux, etc.	11,159,924 78	10,864,174 54	10,864,174 54	"	1,463,900 06	"	"	"	"	1,128,362 81	335,537 25	10,864,174 54	
	Dépenses sur le produit du fonds commun	1,168,149 82												
	Dépenses sur produits éventuels facultatifs	1,649,057 80	185,282 35	185,282 35	"	1,463,775 45	"	"	"	"	1,403,067 68	60,707 77	185,282 35	
	Dépenses sur le produit des subventions communales et particulières et autres produits destinés à des travaux d'utilité départementale	2,722,185 62	2,189,764 48	2,189,764 48	"	532,421 14	"	"	"	"	355,111 35	177,309 79	2,189,764 48	
41	Dépenses extraordinaires. — Dépenses imputables sur le produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales	31,635,020 55	25,971,605 00	25,971,605 00	"	5,663,415 55	"	"	"	"	4,878,607 76	784,807 79	25,971,605 00	
	Dépenses sur les fonds d'emprunts autorisés par des lois spéciales	11,003,589 13	10,420,535 39	10,420,535 39	"	583,053 74	"	"	"	"	532,918 83	50,134 91	10,420,535 39	
42	Dépenses spéciales. — Dépenses des chemins vicinaux, imputables sur le produit des centimes additionnels spéciaux (5 centimes)	12,056,973 78	11,261,872 89	11,261,872 89	"	795,100 89	"	"	"	"	609,838 64	185,262 25	11,261,872 89	
	Dépenses sur contingents communaux et souscriptions particulières	13,782,117 62	12,990,756 50	12,990,756 50	"	791,361 12	"	"	"	"	791,361 12	"	12,990,756 50	
		120,712,268 88	108,247,880 82	108,247,880 82	"	12,464,388 06	"	"	"	"	10,063,820 32	2,400,567 74	108,247,880 82	
	RÉCAPITULATION.													
	Dépenses imputables sur les fonds généraux du budget	39,244,955 55	35,459,563 18	35,252,456 65	207,106 53	3,899,201 02	113,808 65	113,808 65	3,899,201 02	207,106 53	"	"	35,252,456 65	
	Dépenses départementales imputables sur les ressources spéciales	120,712,268 88	108,247,880 82	108,247,880 82	"	12,464,388 06	"	"	"	"	10,063,820 32	2,400,567 74	108,247,880 82	
		159,957,224 43	143,707,444 00	143,500,337 47	207,106 53	16,363,589 08	113,808 65	113,808 65	3,899,201 02	207,106 53	10,063,820 32	2,400,567 74	143,500,337 47	
									4,106,307f 55c		12,464,388 06			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1849.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS applicables à divers services spéciaux, à transporter à l'exercice 1851	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1849.	OBSERVATIONS.
	Service central.												
1	Administration centrale. (Personnel.)	440,900f00c	440,894f44c	440,851f69c	42f 75c	(A) 5f 56c	"	"	5f 56c	42f 75c	"	440,851f69c	(A) Portion de crédit restée sans emploi.
2	——— (Matériel.)	86,500 00	86,491 83	86,472 48	19 35	(A) 8 17	"	"	8 17	19 35	"	86,472 48	
3	Subvention aux caisses de retraite	150,000 00	150,000 00	150,000 00	"	"	"	"	"	"	"	150,000 00	(B) Somme sans emploi par suite du licenciement d'une partie des élèves d'Alfort et de Lyon, à la suite des événements de juin 1848.
	Agriculture et haras.												
4	Écoles vétérinaires et bergeries	535,750 00	500,384 40	500,384 40	"	(B) 35,365 60	"	"	35,365 60	"	"	500,384 40	(C) Somme sans emploi sur le crédit spécial alloué pour le choléra.
5	Enseignement professionnel de l'agriculture	2,535,034 45	2,533,680 15	2,523,098 54	10,581 61	(A) 1,354 30	"	"	1,354 30	10,581 61	"	2,523,098 54	(D) Économies obtenues par suite de décès.
6	Encouragements à l'agriculture	606,567 26	606,303 46	602,493 60	3,809 86	(A) 263 80	"	"	263 80	3,809 86	"	602,493 60	(E) Créances non réclamées par les parties intéressées.
7	Haras, dépôts d'étalons, primes, achats d'étalons	1,560,822 41	1,560,658 61	1,560,653 61	5 00	(A) 163 80	"	"	163 80	5 00	"	1,560,653 61	(F) Cette portion de crédit est restée sans emploi par suite de refus de prêts à des associations qui ne présentaient pas de garantie.
8	Remontes et encouragements à l'industrie particulière	912,500 00	908,248 66	907,398 66	850 00	(A) 4,251 34	"	"	4,251 34	850 00	"	907,398 66	
	Manufactures, commerce intérieur et extérieur.												
9	Dépenses de toutes natures des manufactures nationales de Sèvres, des Gobelins et de Beauvais	639,000 00	634,262 53	634,262 53	"	(A) 4,737 47	"	"	4,737 47	"	"	634,262 53	
10	Conservatoire et écoles des arts et métiers	1,145,000 00	1,144,913 46	1,144,913 46	"	(A) 86 54	"	"	86 54	"	"	1,144,913 46	
11	Encouragements aux manufactures et au commerce, publication des brevets d'invention, travaux statistiques	273,000 00	265,678 10	265,603 10	75 00	(A) 7,321 90	"	"	7,321 90	75 00	"	265,603 10	
12	Frais de surveillance des sociétés et agences tontinières	37,571 61	35,538 24	35,538 24	"	(A) 2,033 37	"	"	"	"	2,033f 37c	35,538 24	
13	Encouragements aux pêches maritimes	4,000,000 00	3,836,903 85	3,832,856 59	4,047 26	(A) 163,096 15	"	"	163,096 15	4,047 26	"	3,832,856 59	
14	Poids et mesures	739,000 00	736,904 05	736,175 33	728 72	(A) 2,095 95	"	"	2,095 95	728 72	"	736,175 33	
15	Exposition des produits de l'industrie nationale	900,143 82	849,548 22	849,149 60	398 62	(A) 50,595 60	"	"	50,595 60	398 62	"	849,149 60	
	Établissements thermaux et sanitaires.												
16	Entretien des établissements thermaux et subventions	276,250 00	276,026 29	276,026 29	"	(A) 223 71	"	"	223 71	"	"	276,026 29	
17	Subventions aux établissements d'eaux minérales dont l'État n'est pas propriétaire	37,500 00	37,500 00	37,500 00	"	"	"	"	"	"	"	37,500 00	
18	Établissements et services sanitaires	774,125 00	728,430 14	725,338 43	3,091 71	(C) 45,694 86	"	"	45,694 86	3,091 71	"	725,338 43	
	Secours.												
19	Secours aux colons	760,000 00	731,541 41	729,939 64	1,601 77	(D) 28,458 59	"	"	28,458 59	1,601 77	"	729,939 64	
20	Secours spéciaux pour pertes résultant d'incendies, de grêle, inondations	2,460,771 39	1,327,293 16	1,327,293 16	"	1,133,478 23	"	"	"	"	1,133,478 23	1,327,293 16	
	Services supplémentaires.												
22	Dépenses des exercices périmés	3,653 69	2,170 00	2,170 00	"	(E) 1,483 69	"	"	1,483 69	"	"	2,170 00	
23	Secours à des employés réformés	16,000 00	15,049 84	15,049 84	"	(A) 950 16	"	"	950 16	"	"	15,049 84	
24	Frais de surveillance des associations ouvrières	9,809 80	9,670 24	9,670 24	"	139 56	"	"	"	"	139 56	9,670 24	
25	Indemnité à M. Allard, héritier de M. Paret	195,415 29	195,415 29	195,415 29	"	"	"	"	"	"	"	195,415 29	
26	Encouragements aux associations librement contractées	1,202,543 06	803,067 55	792,767 55	10,300 00	(F) 399,475 51	"	"	399,475 51	10,300 00	"	792,767 55	
27	Commandes d'écharpes et de drapeaux	200,000 00	177,238 70	177,028 70	210 00	(A) 22,761 30	"	"	22,761 30	210 00	"	177,028 70	
		20,497,857 78	18,593,812 62	18,558,050 97	35,761 65	1,904,045 16	"	"	768,394 00	35,761 65	1,135,651 16	18,558,050 97	
21	Dépenses des exercices clos	7,556 41	7,556 41	7,556 41	"	"	"	"	"	"	"	7,556 41	
		20,505,414 19	18,601,369 03	18,565,607 38	35,761 65	1,904,045 16	"	"	768,394 00	35,761 65	1,135,651 16	18,565,607 38	
									804,155f 65c				

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1849.

Suite du *Compte définitif des Dépenses*, *à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses. (A)	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1849.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.											
	ADMINISTRATION CENTRALE ET PERSONNEL.											
1	Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale...	502,437f 00c	502,337f 71c	502,052f 71c	285f 00c	99f 29c	"	"	99f 29c	285f 00c	502,052f 71c	
1 *bis.*	Indemnités aux employés supprimés.....	24,563 00	24,037 20	24,037 20	"	525 80	"	"	525 80	"	24,037 20	
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux de l'administration centrale	118,003 65	118,946 87	117,933 90	1,012 97	"	(A) 943f 22c	943f 22c	"	1,012 97	117,933 90	(A) Résultat de la liquidation finale.
3	Personnel du corps des ponts et chaussées.....	3,400,040 00	3,855,466 42	3,355,466 42	"	53,573 58	"	"	53,573 58	"	3,355,466 42	
4	Personnel des conducteurs embrigadés.....	3,245,500 00	3,242,761 39	3,236,203 40	6,557 99	2,738 61	"	"	2,738 61	6,557 99	3,236,203 40	
5	Personnel des officiers et maîtres de port du service maritime, etc.	162,500 00	151,255 32	151,215 24	40 08	11,244 68	"	"	11,244 68	40 08	151,215 24	
6	Personnel du corps des mines, enseignement, écoles.....	523,000 00	521,158 65	521,158 33	0 32	1,841 35	"	"	1,841 35	0 32	521,158 33	(B) Fonds versés au Trésor par des départements, des communes et des propriétaires intéressés, pour concourir, avec les fonds de l'Etat, à l'exécution de travaux publics, et crédités sur l'exercice 1849. (Art. 13 de la loi du 6 juin 1843.)
7	Personnel des gardes-mines.....	80,000 00	79,973 90	79,873 90	100 00	26 10	"	"	26 10	100 00	79,873 90	
8	Contrôle et surveillance des chemins de fer.....	300,000 00	295,864 00	295,826 50	37 50	4,136 00	"	"	4,136 00	37 50	295,826 50	
9	Conseil des bâtiments civils.....	34,000 00	33,999 97	33,999 97	"	0 03	"	"	0 03	"	33,999 97	
10	Subvention à la caisse des retraites.....	550,000 00	549,264 95	549,264 95	"	735 05	"	"	735 05	"	549,264 95	
	ROUTES ET PONTS.											
11	Routes nationales et ponts.....	37,265,000 00	36,490,446 98	36,398,451 77	91,995 21	855,537 13	(B) 80,984 11	80,984 11	855,537 13	91,995 21	36,398,451 77	
11 *bis.*	Réparations de dommages causés par les inondations aux routes...	183,110 52	182,756 45	182,741 45	15 00	354 07	"	"	354 07	15 00	182,741 45	
11 *ter.*	Subventions aux compagnies concessionnaires des ponts suspendus.	125,000 00	125,000 00	125,000 00	"	"	"	"	"	"	125,000 00	
	NAVIGATION.											
12	Navigation intérieure (rivières).....	12,287,500 00	12,267,258 70	12,176,860 34	90,398 36	30,741 70	(B) 10,500 40	10,500 40	30,741 70	90,398 36	12,176,860 34	
13	——————— (canaux.).....	7,825,000 00	7,677,216 14	7,668,608 29	8,607 85	155,783 86	(B) 8,000 00	8,000 00	155,783 86	8,607 85	7,668,608 29	
14	Ports maritimes, phares et fanaux.....	10,758,250 00	10,688,049 37	10,656,163 07	31,886 30	79,700 63	(B) 9,500 00	9,500 00	79,700 63	31,886 30	10,656,163 07	
15	Dunes et semis, études d'irrigations et de desséchements.....	500,000 00	460,106 08	456,381 64	3,724 44	39,893 92	"	"	39,893 92	3,724 44	456,381 64	
16	Réparations de dommages causés par les inondations.....	1,200,000 00	983,734 21	982,147 49	1,586 72	216,265 79	"	"	216,265 79	1,586 72	982,147 4	
	A REPORTER.....	79,092,904 17	77,749,634 31	77,513,386 57	236,247 74	1,453,197 59	109,927 73	109,927 73	1,453,197 59	236,247 74	77,513,386 57	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1849.

Suite du *Compte définitif des Dépenses*, *à l'époque de la clôture de l'exercice.*

Suite du MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses. (A)	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1849.	OBSERVATIONS.
	REPORT	79,092,904f 17c	77,749,634f 31c	77,513,386f 57c	236,247f 74c	1,453,197f 59c	109,927f 73c	109,927f 73c	1,453,197f 59c	236,247f 74c	77,513,386f 57c	
	CHEMINS DE FER.											
17	Établissements de grandes lignes de chemins de fer	81,988,750 00	81,937,854 69	81,831,920 09	105,934 60	52,445 31	(B) 1,550 00	1,550 00	52,445 31	105,934 60	81,831,920 09	(A) Résultat de la liquidation finale.
18	Garanties d'intérêts et prêts aux compagnies concessionnaires de chemins de fer	1,300,000 00	"	"	"	1,300,000 00	"	"	1,300,000 00	"	"	
	MINES.											
19	Matériel des mines. (Services divers.)	40,000 00	35,063 99	35,023 09	40 90	6,556 01	(B) 1,620 00	1,620 00	6,556 01	40 90	35,023 09	(B) Fonds versés au Trésor par des départements, des communes et des propriétaires intéressés, pour concourir, avec les fonds de l'État, à l'exécution de travaux publics, et crédités sur l'exercice 1849. (Art. 13 de la loi du 6 juin 1843.)
19 *bis.*	Appropriation des bâtiments de Chante-Crillet (Loire) pour y installer l'école des mines de Saint-Étienne	47,659 00	47,659 00	40,138 16	7,520 84	"	"	"	"	7,520 84	40,138 16	
	BÂTIMENTS CIVILS.											
20	Entretien et réparations ordinaires des bâtiments civils d'intérêt général	589,860 36	589,814 30	588,640 06	1,174 24	46 06	"	"	46 06	1,174 24	588,640 06	
21	Constructions et grosses réparations d'intérêt général	2,693,148 34	2,563,460 67	2,546,149 84	17,310 83	129,687 67	"	"	129,687 67	17,310 83	2,546,149 84	
21 *bis.*	Changements opérés à la salle des séances de l'Assemblée nationale et travaux exécutés pour l'installation de la magistrature	109,175 62	112,102 86	109,175 62	2,927 24	"	(A) 2,927 24	2,927 24	"	2,927 24	109,175 62	
22	Palais et parcs nationaux	2,741,181 73	2,740,747 86	2,713,037 15	27,710 71	433 87	"	"	433 87	27,710 71	2,713,037 15	
22 *bis.*	Restauration de diverses salles du Louvre	1,200,124 11	602,464 70	602,464 70	"	597,659 41	"	"	597,659 41	"	602,464 70	
22 *ter.*	Appropriation de diverses salles des Tuileries pour l'exposition de peinture et de sculpture	35,582 00	35,478 23	35,012 14	466 09	103 77	"	"	103 77	466 09	35,012 14	
	OBJETS GÉNÉRAUX.											
23	Frais généraux, secours, etc.	35,000 00	34,726 50	34,726 50	"	273 50	"	"	273 50	"	34,726 50	
24	Subventions aux compagnies pour travaux à exécuter par voie de concessions de péage	450,000 00	349,221 12	348,210 92	1,010 20	100,778 88	"	"	100,778 88	1,010 20	348,210 92	
24 *bis.*	Liquidation des dépenses des ateliers nationaux	6,000 00	5,993 33	5,993 33	"	6 67	"	"	6 67	"	5,993 33	
26	Dépenses des exercices périmés	114,223 31	112,997 93	112,997 93	"	1,225 38	"	"	1,225 38	"	112,997 93	
		170,443,608 64	166,917,219 49	166,516,876 10	400,343 39	3,642,414 12	116,024 97	116,024 97	3,642,414 12	400,343 39	166,516,876 10	
25	Dépenses des exercices clos	723,582 46	723,582 46	723,582 46	"	"	"	"	"	"	723,582 46	
	TOTAUX	171,167,191 10	167,640,801 95	167,240,458 56	400,343 39	3,642,614 12	116,024 97	116,024 97	3,642,414 12	400,343 39	167,240,458 56	
									4,042,757f 51c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1849.

Suite du *Compte définitif des Dépenses*, *à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1849.
	MINISTÈRE DE LA GUERRE.										
1	Administration centrale. (Personnel.)	1,716,300f 00c	1,678,604f 37c	1,678,548f 19c	56f 18c	37,695f 63c	"	"	37,695f 63c	56f 18c	1,678,548f 19c
2	Administration centrale. (Matériel.)	291,000 00	290,411 52	290,411 52	"	588 48	"	"	588 48	"	290,411 52
3	Frais généraux d'impressions	260,000 00	229,076 44	228,961 29	115 15	30,923 56	"	"	30,923 56	115 15	228,961 29
4	États-majors	15,553,793 00	14,600,657 12	14,600,638 16	18 96	953,135 88	"	"	953,135 88	18 96	14,600,638 16
5	Gendarmerie	22,219,693 00	21,593,096 41	21,592,572 41	524 00	626,596 59	"	"	626,596 59	524 00	21,592,572 41
5 *bis*.	Garde républicaine. (Loi du 2 avril 1849.)	2,571,647 00	2,282,991 97	2,282,991 97	"	288,655 03	"	"	288,655 03	"	2,282,991 97
6	Recrutement et réserve	470,000 00	472,358 76	469,941 51	2,417 25	"	2,358f 76c	2,358f 76c	"	2,417 25	469,941 51
7	Justice militaire	960,800 00	953,399 60	953,236 96	162 64	7,400 40	"	"	7,400 40	162 64	953,236 96
8	Solde et entretien des troupes	196,932,646 00	187,393,982 13	184,951,682 54	2,442,299 59	9,538,663 87	"	"	9,538,663 87	2,442,299 59	184,951,682 54
9	Habillement et campement	18,909,769 00	18,501,067 74	18,498,153 07	2,914 67	408,701 26	"	"	408,701 26	2,914 67	18,498,153 07
10	Lits militaires	8,481,156 00	7,211,337 90	7,198,532 34	12,805 56	1,269,818 10	"	"	1,269,818 10	12,805 56	7,198,532 34
11	Transports généraux	3,122,291 00	2,714,762 58	2,710,746 54	4,016 04	407,528 42	"	"	407,528 42	4,016 04	2,710,746 54
12	Remonte générale	6,167,480 00	5,291,754 32	5,291,754 32	"	875,725 68	"	"	875,725 68	"	5,291,754 32
13	Harnachement	833,315 00	611,516 97	611,368 13	148 84	221,798 03	"	"	221,798 03	148 84	611,368 13
14	Fourrages	37,540,967 00	37,521,211 50	37,080,880 62	440,330 88	19,755 50	"	"	19,755 50	440,330 88	37,080,880 62
15	Solde de non-activité et de réforme	535,800 00	389,849 59	389,849 59	"	145,950 41	"	"	145,950 41	"	389,849 59
16	Secours	1,245,000 00	1,210,145 78	1,210,145 78	"	34,854 22	"	"	34,854 22	"	1,210,145 78
17	Dépenses temporaires	342,600 00	281,324 07	281,324 07	"	61,275 93	"	"	61,275 93	"	281,324 07
18	Subvention aux fonds de retraite	640,000 00	640,000 00	640,000 00	"	"	"	"	"	"	640,000 00
19	Dépôt général de la guerre	127,000 00	126,980 07	126,980 07	"	19 93	"	"	19 93	"	126,980 07
20	Matériel de l'artillerie. (Intérieur.)	10,289,832 00	9,786,509 42	9,723,059 88	63,449 54	503,322 58	"	"	503,322 58	63,449 54	9,723,059 88
21	Matériel de l'artillerie. (Algérie.)	275,000 00	174,900 81	170,159 79	4,741 02	100,099 19	"	"	100,099 19	4,741 02	170,159 79
22	Poudres et salpêtres. (Personnel.)	560,055 00	478,874 78	478,874 78	"	81,180 22	"	"	81,180 22	"	478,874 78
23	——— (Matériel.)	4,075,885 00	3,546,159 04	3,546,158 89	0 15	529,725 96	"	"	529,725 96	0 15	3,546,158 89
24	Matériel du génie. (Intérieur.)	18,447,500 00	18,058,641 83	18,031,894 86	26,746 97	388,858 17	"	"	388,858 17	26,746 97	18,031,894 86
25	Matériel du génie. (Algérie.)	4,300,000 00	4,298,325 14	4,298,325 14	"	1,674 86	"	"	1,674 86	"	4,298,325 14
	À REPORTER	356,869,529 00	340,337,939 86	337,337,192 42	3,000,747 44	16,533,947 90	2,358 76	2,358 76	16,533,947 90	3,000,747 44	337,337,192 42

OBSERVATIONS.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.
CHAPITRE 1er. Traitements civils non alloués à des fonctionnaires militaires, payés sur les fonds de la solde; économies réalisées sur le traitement du personnel civil des bureaux	37,695f 63c	"
CHAP. 2. Non emploi sur les crédits applicables aux dépenses de matériel de l'administration centrale	588 48	"
CHAP. 3. Réduction, 1° dans la consommation des formules imprimées servant aux divers agents de l'administration, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur; 2° dans les frais d'impression du compte en matières du département de la guerre, dont plusieurs documents sont, depuis 1849, adressés en original à la Cour des comptes	30,923 56	"
CHAP. 4. Incomplets parmi les officiers généraux, supérieurs et autres d'état-major; économies sur les frais de représentation et de bureau, ainsi que sur les indemnités de logement et de fourrages	953,135 88	"
CHAP. 5. Non réalisation de la totalité de l'effectif prévu pour la gendarmerie, tant en France qu'en Algérie, ainsi que pour les compagnies de voltigeurs algériens qui, créées à partir du 1er juillet 1849, n'ont été organisées que vers la fin de l'année	626,596 59	"
CHAP. 5 *bis*. Les réorganisations successives de la garde républicaine et les nombreuses éliminations qu'elles ont amenées expliquent l'excédant de crédit de	288,655 03	"
CHAP. 6. Conséquence des enrôlements volontaires qui, en 1849, ont été plus nombreux qu'on ne l'avait prévu, ce qui a doublé les frais d'actes d'engagements	"	2,358f 76c
CHAP. 7. Diminution portant principalement sur les dépenses des ateliers de militaires condamnés, tant en France qu'en Algérie	7,400 40	"
CHAP. 8. Incomplets dans l'effectif des troupes; diminution, tant en France qu'en Algérie, du prix de revient de la ration de pain ainsi que du prix de la journée de traitement dans les hôpitaux. Compensation faite d'une augmentation de dépenses sur le service de marche occasionnée par les fréquents mouvements de troupes qui ont eu lieu en 1849	9,538,663 87	"
CHAP. 9. Non emploi provenant, d'une part, de réduction dans l'effectif des troupes; et d'autre part, de ce que les approvisionnements d'effets de campements, formés en 1848, ont permis dans l'espèce de pourvoir à tous les besoins sans recourir à de nouveaux achats	408,701 26	"
CHAP. 10. Réduction notable sur la dépense du logement des troupes chez l'habitant dans les divisions militaires de l'intérieur; occupation, en Algérie, d'un nombre de fournitures de literie inférieur aux supputations primitives; logement gratuit des troupes françaises dans les États romains	1,269,818 10	"
CHAP. 11. Sommes restées disponibles sur les frais de transport de matériel par terre et par eau, ainsi que sur les dépenses des équipages militaires et les frais de poste	407,528 42	"
CHAP. 12. Achat d'un nombre de chevaux inférieur aux prévisions	875,725 68	"
CHAP. 13. Ajournement de dépenses projetées en ce qui concerne le harnachement des équipages en Algérie; non réalisation de la totalité des remplacements d'effets présumés pour l'exercice 1849	221,798 03	"
CHAP. 14. Le service des fourrages en Algérie aurait procuré une importante économie par suite d'une diminution portant à la fois sur les consommations et sur le prix de revient de la ration; mais un résultat en sens contraire s'étant produit en France, la portion de crédit restée sans affectation n'a été, toute compensation faite, que de	19,755 50	"
CHAP. 15, 16 et 17. Extinctions parmi les officiers en congé et en réforme, les employés des anciennes administrations, etc	242,080 56	"
CHAP. 19. Les allocations accordées au dépôt de la guerre et à la carte de France ont été absorbées moins	19 93	"
À REPORTER	14,929,086 92	2,358 76

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1849.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

Suite du MINISTÈRE DE LA GUERRE.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget rectifié et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1849.
	REPORT	356,869,529f 00c	340,337,939f 86c	337,337,192f 42c	3,000,747f 44c	16,533,947f 90c	2,358f 76c	2,358f 76c	16,533,947f 90c	3,000,747f 44c	337,337,192f 42c
26	Écoles militaires	2,022,000 00	1,811,196 04	1,804,760 03	6,436 01	210,803 96	"	"	210,803 96	6,436 01	1,804,760 03
27	Invalides de la guerre	2,730,204 00	2,691,976 22	2,677,264 08	14,712 14	38,227 78	"	"	38,227 78	14,712 14	2,677,264 08
28	Gouvernement et administration générale de l'Algérie	771,000 00	741,087 52	741,003 27	84 25	29,912 48	"	"	29,912 48	84 25	741,003 27
29	Services indigènes en Algérie	7,725,500 00	7,153,517 73	7,137,754 55	15,763 18	571,982 27	"	"	571,982 27	15,763 18	7,137,754 55
30	Service maritime en Algérie	532,000 00	443,900 28	443,600 28	300 00	88,099 72	"	"	88,099 72	300 00	443,600 28
31	Administration provinciale en Algérie	625,000 00	609,323 92	606,404 99	2,918 93	15,676 08	"	"	15,676 08	2,918 93	606,404 99
32	Services financiers en Algérie	1,301,115 00	1,023,568 38	1,021,717 50	1,850 88	277,546 62	"	"	277,546 62	1,850 88	1,021,717 50
33	Expropriation en Algérie	2,000,000 00	1,997,620 81	1,981,019 56	16,601 25	2,379 19	"	"	2,379 19	16,601 25	1,981,019 56
34	Colonisation en Algérie	1,684,000 00	1,474,554 92	1,470,751 12	3,803 80	209,445 08	"	"	209,445 08	3,803 80	1,470,751 12
35	Colonies agricoles en Algérie	13,946,393 69	12,548,195 19	12,546,405 22	1,789 97	1,398,198 50	"	"	1,398,198 50	1,789 97	12,546,405 22
36	Travaux civils en Algérie	6,053,660 00	5,949,672 61	5,940,421 98	9,250 63	103,987 39	"	"	103,987 39	9,250 63	5,940,421 98
37	Dépenses secrètes en Algérie et en Italie	250,000 00	45,109 20	45,109 20	"	204,890 80	"	"	204,890 80	"	45,109 20
38	Dépenses des exercices périmés	7,594 14	7,594 14	7,594 14	"	"	"	"	"	"	7,594 14
		396,517,995 83	376,835,256 82	373,760,998 34	3,074,258 48	19,685,097 77	2,358 76	2,358 76	19,685,097 77	3,074,258 48	373,760,998 34
39	Dépenses des exercices clos	618,390 51	618,390 51	618,390 51	"	"	"	"	"	"	618,390 51
40	Rappels de dépenses payables sur revues antérieures à 1849	"	382,965 70	382,965 70	"	"	382,965 70	382,965 70	"	"	382,965 70
		397,136,386 34	377,836,613 03	374,762,354 55	3,074,258 48	19,685,097 77	385,324 46	385,324 46	19,685,097 77	3,074,258 48	374,762,354 55
									22,759,356f 25c		

	OBSERVATIONS.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES excédant les crédits.
	REPORT	14,929,086f 92c	2,358f 76c
CHAP. 20.	Les crédits ouverts pour le service de l'artillerie au corps expéditionnaires de la Méditerranée l'ayant été seulement le 20 octobre 1849, c'est-à-dire plus de 5 mois après son embarquement pour les Etats romains, il avait été d'abord pourvu à tous les besoins de ce service avec les ressources de l'intérieur. D'un autre côté, les dépenses relatives aux travaux extraordinaires telles qu'elles avaient été évaluées ne sont pas entièrement réalisées; c'est ainsi que les crédits législatifs ont laissé disponible une somme de	503,322 58	"
CHAP. 21.	Les frais d'entretien de l'armement dans les corps de troupe en Algérie sont restés inférieurs de 100,099 fr. 19 cent. à la première évaluation, ci	100,099 19	"
CHAP. 22 et 23.	Incomplet dans le personnel des établissements des poudres et salpêtres; non réalisation de la totalité des fabrications prévues au budget; réduction sur le prix d'achat des matières d'approvisionnement	610,906 18	"
CHAP. 24.	Retards dans les acquisitions projetées par suite de litiges imprévus; ajournement forcé du payement d'acquisitions consommées, les pièces qui devaient servir à leur liquidation n'ayant pu être produites en temps utile (service ordinaire et service extraordinaire), en ce qui concerne le matériel du génie dans l'intérieur	388,858 17	"
CHAP. 25.	Les fonds assignés au même service, en Algérie, ayant été à peine suffisants, l'abandon qu'ils comportent se réduit à	1,674 86	"
CHAP. 26.	Incomplets dans le nombre des élèves entretenus dans les écoles militaires; économies sur les dépenses de personnel, d'entretien de bâtiments, etc	210,803 96	"
CHAP. 27.	Différence en moins sur le nombre des militaires invalides entretenus, comparativement au chiffre du budget; abaissement du prix de revient de la journée de nourriture	38,227 78	"
CHAP. 28.	Économies sur diverses parties des dépenses inhérentes au Gouvernement et à l'administration générale de l'Algérie	29,912 48	"
CHAP. 29.	Suppression de la direction centrale des affaires arabes; réduction dans les traitements des chefs et agents indigènes ainsi que dans l'effectif des troupes indigènes; ajournement de l'organisation du corps des interprètes de l'armée d'Algerie, prévue au budget	571,982 27	"
CHAP. 30.	Retranchement de diverses allocations relatives au personnel du service maritime en Algérie; ajournement de dépenses de matériel	88,099 72	"
CHAP. 31.	Conséquence des mesures prises en 1849, pour la réorganisation de l'administration provinciale de l'Algérie	15,676 08	"
CHAP. 32.	Ralentissement dans les travaux civils lors de l'apparition du choléra en Algérie, et par suite diminution dans le déblai de la poudre de mine; économies obtenues sur d'autres parties des services financiers en Algérie	277,546 62	"
CHAP. 33.	Les indemnités pour expropriation en Algérie ont épuisé le crédit corrélatif sauf	2,379 19	"
CHAP. 34.	Ajournement de dépenses de colonisation ayant pour objet la création de plusieurs centres de population en Algérie	209,445 08	"
CHAP. 35.	Sur le restant disponible de 1,398,198 fr. 50 cent. afférents aux colonies agricoles en Algérie, un décret du Président de la République, du 6 novembre 1850, a reporté à ce dernier exercice une somme de 1,327,451 fr. 05 cent.; mais ce report n'ayant pas été sanctionné par la législature avant le 31 décembre dernier, la somme intégrale (1,398,198 fr. 50 cent.), doit nécessairement figurer dans le compte de 1849	1,398,198 50	"
CHAP. 36.	Rabais obtenus lors du renouvellement des adjudications; économies réalisées dans l'exécution des travaux civils en Algérie	103,987 39	"
CHAP. 37.	Dépenses secrètes; non emploi	204,890 80	"
CHAP. 40.	Crédit complémentaire à accorder, pour ordre, au titre des rappels de dépenses payables sur revues antérieures à 1849, et non passibles de déchéance	"	382,965 70
	TOTAUX	19,685,097 77	385,324 46
	DIFFÉRENCE formant excédant de crédit sur l'ensemble	19,299,773f 31c	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1849.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses. (B)	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits. (A)	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1849.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE LA MARINE.											
	Service central.											
1	Administration centrale. (Personnel.)	745,300f00c	743,137f27c	743,137f27c	"	2,162f 73c	"	"	2,162f 73c	"	743,137f27c	
2	——— (Matériel.)	133,000 00	133,383 12	131,583 96	1,799f 16c	"	383f 12c	383f 12c	"	1,799f 16c	131,583 96	
	Service général.											
3	Officiers militaires et civils	7,186,319 00	7,217,095 60	7,216,933 10	162 50	"	30,776 60	30,776 60	"	162 50	7,216,933 10	
4	Maistrance, gardiennage et surveillance	1,863,889 00	1,838,849 50	1,838,849 50	"	25,039 50	"	"	25,039 50	"	1,838,849 50	
5	Solde et habillement des équipages et des troupes	27,355,548 00	26,269,315 58	26,269,253 87	61 71	1,086,232 42	"	"	1,086,232 42	61 71	26,269,253 87	
6	Hôpitaux	1,659,934 00	1,637,982 67	1,637,291 19	691 48	21,951 33	"	"	21,951 33	691 48	1,637,291 19	
7	Vivres	12,742,682 00	11,788,856 19	11,767,692 58	21,163 61	953,825 81	"	"	953,825 81	21,163 61	11,767,692 58	
8	Justice maritime	91,710 00	91,438 84	91,438 84	"	271 16	"	"	271 16	"	91,438 84	
9	Salaires d'ouvriers	11,628,666 00	11,404,405 19	11,403,886 05	519 14	224,260 81	"	"	224,260 81	519 14	11,403,886 05	
10	Approvisionnements généraux de la flotte	26,946,400 00	25,112,884 09	25,082,908 78	29,975 31	1,833,515 91	"	"	1,833,515 91	29,975 31	25,082,908 78	
10 *bis.*	——— (Croisière des côtes occidentales d'Afrique)	809,541 00	622,863 38	474,026 91	148,836 47	186,677 62	"	"	186,677 62	148,836 47	474,026 91	
11	Travaux hydrauliques et bâtiments civils. (Service ordinaire.)	2,169,666 00	2,166,528 53	2,154,196 37	12,332 16	3,137 47	"	"	3,137 47	12,332 16	2,154,196 37	
12	——— (Service extraordinaire)	5,178,333 00	5,137,844 27	5,137,844 27	"	40,488 73	"	"	40,488 73	"	5,137,844 27	
13	Poudres	257,700 00	253,800 60	253,800 60	"	3,899 40	"	"	3,899 40	"	253,800 60	
14	École navale en rade de Brest	105,400 00	77,653 09	77,653 09	"	27,746 91	"	"	27,746 91	"	77,653 09	
15	Affrétements et transports par mer	340,000 00	167,748 31	167,739 51	8 80	172,251 69	"	"	172,251 69	8 80	167,739 51	
16	Chiourmes	328,000 00	319,121 46	319,021 46	100 00	8,878 54	"	"	8,878 54	100 00	319,021 46	
17	Frais généraux d'impressions	368,000 00	323,046 16	322,729 62	316 54	44,953 84	"	"	44,953 84	316 54	322,729 62	
18	Frais de voyages, vacations et dépenses diverses	1,358,650 00	1,408,702 90	1,352,022 71	56,680 19	"	50,052 90	50,052 90	"	56,680 19	1,352,022 71	
19	Dépenses temporaires	178,000 00	74,674 75	74,674 75	"	103,325 25	"	"	103,325 25	"	74,674 75	
	Service scientifique.											
20	Sciences et arts maritimes. (Personnel.)	464,050 00	425,051 00	425,051 00	"	39,599 00	"	"	39,599 00	"	425,051 00	
21	——— (Matériel.)	342,000 00	293,905 37	293,535 48	369 89	48,094 63	"	"	48,094 63	369 89	293,535 48	
23	Dépenses des exercices périmés	23,615 85	22,937 41	22,937 41	"	678 44	"	"	678 44	"	22,937 41	
		102,277,003 85	97,531,225 28	97,258,208 32	273,016 96	4,826,991 19	81,212 62	81,212 62	4,826,991 19	273,016 96	97,258,208 32	
22	Dépenses des exercices clos	425,936 35	425,936 35	425,936 35	"	"	"	"	"	"	425,936 35	
23 *bis.*	Rappels de dépenses payables sur revues antérieures à l'exercice 1849.	"	397,769 05	397,769 05	"	"	397,769 05	397,769 05	"	"	397,769 05	
		102,702,940 20	98,354,930 68	98,081,913 72	273,016 96	4,826,991 19	478,981 67	478,981 67	4,826,991 19	273,016 96	98,081,913 72	
									5,100,008f 15c			

Explication sommaire des causes d'excédants de dépenses et de crédits.

(A) EXCÉDANTS DE DÉPENSES.

Chapitre 2. Administration centrale. (Matériel.) 383f 12c

Reconnaissance tardive de certaines dépenses effectuées dans les ports pour le compte du ministère.

Chapitre 3. Officiers militaires et civils 30,776 60

Excédant portant, toutes compensations faites entre les divers articles du chapitre 3, sur la dépense du personnel des officiers de vaisseau, du commissariat et du service de santé.

Chapitre 18. Frais de voyage, conduites et vacations 50,052 90

L'augmentation de dépense ressortant à ce chapitre ne s'élèverait qu'à la somme d'environ 12,000 francs, si le ministère de l'intérieur avait remboursé à la marine les avances montant à 38,000 francs, que ce dernier département a faites sur ledit chapitre pour le service des transportés de juin.

La différence finale de 12,000 francs s'explique par la difficulté d'apprécier exactement des dépenses telles que les frais de voyage, de pilotage, etc., qui sont soumises à tant d'éventualités.

Chapitre 23 *bis.* Dépenses payables sur revues antérieures à 1849 ..... 397,769 05

Résultat du virement autorisé par décret du Président de la République, du 27 février 1851, et relatif aux dépenses de solde et d'accessoires de la solde sur exercices expirés, qui ont été acquittées au moyen des crédits de l'exercice courant, en conformité des dispositions de l'article 9 de la loi du 8 juillet 1837, reproduites dans l'article 102 de l'ordonnance du 31 mai 1838, sur la comptabilité publique.

SOMME ÉGALE 478,981 67

(B) EXCÉDANTS DE CRÉDITS.

Ces excédants, qui s'élèvent ensemble à 4,826,991 fr. 19 cent., s'expliquent, savoir :

Quant aux chiffres du personnel, par des vacances temporaires ou par des incomplets;

Quant aux chiffres du matériel, par les différences survenues entre les prévisions et les faits; par des remboursements tardifs de cessions faites à d'autres services, retards qui n'ont pas permis d'opérer le remplacement des objets cédés; enfin par l'inexécution ou l'ajournement de livraisons de matières et de travaux divers.

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1849.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.		CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1849.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DES FINANCES.												
		Service général.											
24	Cour des comptes.	Personnel	895,100f00c	880,783f80c	880,783f80c	"	(A) 14,316f20c	"	"	14,316f 20c	"	880,783f80c	(A) Produit de vacances d'emplois.
25		Matériel et dépenses diverses	59,600 00	59,540 94	59,513 86	27f 08c	(B) 59 06	"	"	59 06	27f 08c	59,513 86	(B) Fraction non employée.
75		Frais de transport des archives de la Cour dans les nouveaux bâtiments de la rue de Lille	6,000 00	6,000 00	6,000 00	"	"	"	"	"	"	6,000 00	
26	Administration centrale des finances.	Personnel	5,023,200 00	4,927,185 13	4,926,417 77	767 36	(C) 96,014 87	"	"	96,014 87	767 36	4,926,417 77	(C) Produit de vacances d'emplois et économies sur le fonds des indemnités diverses.
27		Matériel	705,000 00	689,925 31	689,895 31	30 00	(D) 15,074 69	"	"	15,074 69	30 00	689,895 31	(D) Reliquat non employé, y compris un crédit spécial de 15,800 francs destiné à une resserre pour la caisse centrale du Trésor, dont la construction a été ajournée.
28		Dépenses diverses	295,500 00	264,563 61	264,563 61	"	(E) 30,936 39	"	"	30,936 39	"	264,563 61	(E) Économies réalisées sur les frais de tournées de l'inspection, les frais judiciaires et les secours et extinction d'indemnités temporaires de réforme.
29	Monnaies et médailles. (Services des établissements monétaires.)	Personnel	138,500 00	135,380 60	135,171 80	208 80	(F) 3,119 40	"	"	3,119 40	208 80	135,171 80	(F) Vacances d'emplois et réductions de traitements.
30		Matériel	78,100 00	68,743 80	68,743 80	"	(G) 9,356 20	"	"	9,356 20	"	68,743 80	(G) Économie sur les frais de reproduction des coins et poinçons.
31		Dépenses diverses	6,400 00	4,526 13	4,526 13	"	(H) 1,873 87	"	"	1,873 87	"	4,526 13	(H) Atténuation des pertes sur les échantillons de fabrication et sur les tolérances en fort.
"		Frais de concours pour la gravure des monnaies de la République	28,783 00	18,855 95	18,855 95	"	(I) 9,927 05	"	"	9,927 05	"	18,855 95	(I) Somme disponible sur un crédit de 65,000 fr., ouvert primitivement sur l'exercice 1848 pour cette dépense spéciale, et qui a été reporté en partie au budget de 1849.
32	Service de trésorerie.	Frais de trésorerie	3,158,166 00	3,156,528 88	3,156,278 88	250 00	(J) 1,637 12	"	"	1,637 12	250 00	3,156,278 88	(J) Reliquat que son peu d'importance ne rend pas susceptible d'une explication spéciale.
33		Traitements et frais de service des receveurs généraux et particuliers des finances	4,596,666 00	4,594,743 09	4,594,743 09	"	(K) 1,922 91	"	"	1,922 91	"	4,594,743 09	(K) Résultat des conditions déterminées pour les émoluments des receveurs des finances, d'après la fixité des crédits.
34		Traitements et frais de service des payeurs dans les départements	946,000 00	945,991 38	945,991 38	"	(L) 8 62	"	"	8 62	"	945,991 38	(L) Centimes négligés dans les décomptes de traitements.
35	Avances aux comptoirs nationaux d'escompte		607,000 00	407,000 00	401,500 00	5,500 00	(M) 200,000 00	"	"	200,000 00	5,500 00	401,500 00	(M) Somme affectée à des avances qui n'ont pas été réalisées.
36 *bis.*	Dépenses des exercices périmés		129,708 24	95,786 57	95,786 57	"	(N) 33,921 67	"	"	33,921 67	"	95,786 57	(N) Résultat de prévisions éventuelles applicables au service des rentes.
			16,673,723 24	16,255,555 19	16,248,771 95	6,783 24	418,168 05	"	"	418,168 05	6,783 24	16,248,771 95	
36	Dépenses des exercices clos		1,050,984 33	1,050,984 33	1,050,984 33	"	"	"	"	"	"	1,050,984 33	
			17,724,707 57	17,306,539 52	17,299,756 28	6,783 24	418 168 05	"	"	418,168 05	6,783 24	17,299,756 28	
										424,951f 29c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1849.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS applicables au service départemental transportés à l'exercice 1851.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1849.	OBSERVATIONS.
	FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPOTS ET REVENUS.												
	CONTRIBUTIONS DIRECTES ET TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES ET CADASTRE. Service administratif et de perception dans les départements.												
37	Contributions directes et taxes perçues en vertu de rôles — Personnel	2,399,800f00c	2,399,642f15c	2,399,522f15c	120f00c	(A) 157f85c	"	"	157f85c	120f00c	"	2,399,522f15c	
38	Contributions directes et taxes perçues en vertu de rôles — Dépenses diverses	1,660,851 69	1,639,622 52	1,639,463 01	159 51	(B) 21,229 17	"	"	21,229 17	159 51	"	1,639,463 01	
39	Cadastre — Dépenses à la charge du fonds commun	169,264 93	68,111 93	68,111 93	"	(C) 101,153 00	"	"	"	"	101,153f00c	68,111 93	
	Cadastre — Dépenses imputables sur le produit des centimes facultatifs	759,591 35	580,696 43	580,696 43	"	(C) 178,894 92	"	"	"	"	178,894 92	580,696 43	
40	Mutations cadastrales	720,500 00	720,244 95	720,146 37	98 58	(D) 255 05	"	"	255 05	98 58	"	720,146 37	
41	Frais de perception des contributions directes et autres taxes	12,008,909 70	11,973,886 72	11,973,630 03	256 69	(E) 35,022 98	"	"	35,022 98	256 69	"	11,973,630 03	
	ENREGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE. Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.												
42	Enregistrement et domaines — Personnel	8,750,000 00	8,728,220 24	8,727,995 25	224 99	(F) 21,779 76	"	"	21,779 76	224 99	"	8,727,995 25	
43	Enregistrement et domaines — Matériel	182,860 00	173,841 30	173,841 30	"	(G) 9,018 70	"	"	9,018 70	"	"	173,841 30	
44	Enregistrement et domaines — Dépenses diverses	1,022,900 00	1,035,796 85	1,018,561 70	17,235 15	"	(H) 12,896f85c	12,896f85c	"	17,235 15	"	1,018,561 70	
45	Timbre — Personnel	416,300 00	411,554 69	411,518 58	36 11	(I) 4,745 31	"	"	4,745 31	36 11	"	411,518 58	
46	Timbre — Matériel et dépenses diverses	535,400 00	531,927 87	531,927 87	"	(J) 3,472 13	"	"	3,472 13	"	"	531,927 87	
	FORÊTS. Service administratif et de surveillance dans les départements.												
47	Personnel	3,722,500 00	3,704,988 47	3,703,951 29	1,037 18	(K) 17,511 53	"	"	17,511 53	1,037 18	"	3,703,951 29	
48	Matériel	2,042,150 00	1,926,712 05	1,917,325 76	9,386 29	(L) 115,437 95	"	"	115,437 95	9,386 29	"	1,917,325 76	
49	Dépenses diverses	840,500 00	772,265 31	753,748 15	18,517 16	(M) 68,234 69	"	"	68,234 69	18,517 16	"	753,748 15	
	DOUANES. Service administratif et de perception dans les départements.												
50	Personnel	23,108,400 00	23,095,713 27	23,095,548 01	165 26	(N) 12,686 73	"	"	12,686 73	165 26	"	23,095,548 01	
51	Matériel	519,900 00	518,944 15	511,644 61	7,299 54	(O) 955 85	"	"	955 85	7,299 54	"	511,644 61	
52	Dépenses diverses	1,896,000 00	1,483,317 95	1,359,470 58	123,847 37	(P) 412,682 05	"	"	412,682 05	123,847 37	"	1,359,470 58	
52 *bis.*	Service administratif des douanes en Algérie	636,420 00	616,204 91	614,099 79	2,105 12	(Q) 20,215 09	"	"	20,215 09	2,105 12	"	614,099 79	
	À REPORTER	61,392,247 67	60,381,691 76	60,201,202 81	180,488 95	1,023,452 76	12,896 85	12,896 85	743,404 84	180,488 95	280,047 92	60,201,202 81	

(A) Appoint non réparti et centimes négligés.

(B) Économies sur les frais d'assiette et de confection des rôles des contributions directes.

(C) Fonds spéciaux reportés avec la même affectation au budget de 1851.

(D) Reliquat non employé.

(E) Somme restée sans emploi, d'après le résultat des liquidations, sur les fonds applicables aux remises des percepteurs, aux secours et aux frais de poursuites.

(F) Produit de vacances d'emplois et reste disponible sur le fonds des remises des receveurs.

(G) Diminution des frais de transport de registres et de dépenses d'entretien des biens de l'État.

(H) Excédant de dépense portant principalement sur les frais d'estimation et d'affiches par suite d'un plus grand nombre de ventes, et provenant, en outre, de la réunion au domaine de l'État des biens de l'ancienne dotation.

(I) Vacances d'emplois et économies sur les indemnités pour veilles et travaux extraordinaires.

(J) Réduction des frais de fabrication, déduction faite de l'excédant des frais de transport, les papiers non écoulés en 1848 ayant été envoyés en 1849.

(K) Produit de vacances d'emplois.

(L) Résultat de l'ajournement de travaux autorisés et commencés en 1849, et qui n'ont pu être terminés qu'en 1850.

(M) Non emploi de portion des crédits supplémentaires affectés aux dépenses des chemins vicinaux et aux frais de poursuites et d'instances.

(N) Vacances d'emplois et non constitution d'un entrepôt prévu au budget.

(O) Somme restée sans affectation.

(P) Indépendamment d'économies sur les frais de loyer et les indemnités de résidence, cet excédant provient d'un crédit supplémentaire de 500,000 francs, ouvert pour frais judiciaires et condamnations à la charge de l'État, et sur lequel il a été reporté à l'exercice 1851 un reste disponible de 375,421 francs.

(Q) Non emploi de partie du crédit de 85,000 francs accordé tardivement pour l'organisation du service de la surveillance maritime qui se faisait autrefois par les bâtiments de l'État.

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1849.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS applicables au service départemental transportés à l'exercice 1851.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1849.	OBSERVATIONS.
	Suite des FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS.												
	REPORT	61,392,247f67c	60,381,691f76	60,201,202f81c	180,488f95c	1,023,452f76c	12,896f85c	12,896f85c	743,404f84c	180,488f95c	280,047f92c	60,201,202f81c	
	CONTRIBUTIONS INDIRECTES ET POUDRES À FEU. (Service administratif et de perception dans les départements.)												
53	Contributions indirectes. — Personnel	17,030,900 00	16,975,010 73	16,974,897 39	113 34	(A) 55,889 27	"	"	55,889 27	113 34	"	16,974,897 39	(A) Vacances d'emplois.
54	Contributions indirectes. — Matériel	459,758 38	330,585 11	330,582 31	2 80	(B) 129,173 27	"	"	129,173 27	2 80	"	330,582 31	(B) Ajournement de dépenses d'impressions qui ont été reportées à l'exercice 1851 par une loi du 3 février de cette année.
55	Contributions indirectes. — Dépenses diverses	2,899,050 00	2,762,825 11	2,760,559 55	2,265 56	(C) 136,224 89	"	"	136,224 89	2,265 56	"	2,760,559 55	(C) Reste disponible sur divers articles de dépenses, la plupart variables, telles que les frais de tournées, les secours, les indemnités de travaux extraordinaires, les frais judiciaires et autres.
56	Contributions indirectes. — Avances recouvrables	992,000 00	911,836 02	911,211 40	624 62	(D) 80,163 98	"	"	80,163 98	624 62	"	911,211 40	(D) Portion sans emploi des crédits applicables au service des cartes et à celui des octrois, ainsi qu'aux achats de sel pour le pays de Gex.
57	Poudres à feu. — Personnel	31,000 00	23,990 09	23,990 09	"	(E) 7,009 91	"	"	7,009 91	"	"	23,990 09	(E) Vacances d'emplois.
58	Poudres à feu. — Matériel et dépenses diverses	2,538,780 00	2,484,933 44	2,484,933 44	"	(F) 53,846 56	"	"	53,846 56	"	"	2,484,933 44	(F) Diminution des quantités de poudres livrées aux entrepôts de la régie par la direction des poudres et salpêtres.
	TABACS. (Exploitation.)												
59	Personnel	902,300 00	892,698 72	892,698 72	"	(G) 9,601 28	"	"	9,601 28	"	"	892,698 72	(G) Vacances d'emplois.
60	Matériel	5,730,000 00	5,677,855 10	5,677,595 10	260 00	(H) 52,144 90	"	"	52,144 90	260 00	"	5,677,595 10	(H) Somme restée sans emploi sur les prévisions des dépenses d'exploitation dans les manufactures et les magasins, lesquelles ne peuvent être établies avec une rigoureuse précision.
61	Achats et transports de tabacs	19,710,600 00	19,379,342 57	19,378,395 62	946 95	(I) 331,257 43	"	"	331,257 43	946 95	"	19,378,395 62	(I) Excédant des crédits applicables aux achats de tabacs et de cigares livrés par le commerce.
62	Dépenses diverses	230,000 00	196,069 66	196,069 66	"	(J) 33,930 34	"	"	33,930 34	"	"	196,069 66	(J) Reliquat disponible sur les secours aux ouvriers et les dépense imprévues.
	POSTES. (Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.)												
63	Administration et perception. — Personnel	11,992,100 00	11,974,513 09	11,973,031 51	1,481 58	(K) 17,586 91	"	"	17,586 91	1,481 58	"	11,973,031 51	(K) Produit de vacances d'emplois.
64	Administration et perception. — Matériel	1,226,286 00	1,124,502 18	1,122,824 54	1,677 64	(L) 101,783 82	"	"	101,783 82	1,677 64	"	1,122,824 54	(L) Excédant provenant principalement du non emploi d'un crédit de 100,000 francs, affecté à des constructions et réparations de bâtiments.
65	Administration et perception. — Dépenses diverses	1,808,224 00	1,766,739 76	1,762,576 96	4,162 80	(M) 41,484 24	"	"	41,484 24	4,162 80	"	1,762,576 96	(M) Reliquat disponible sur divers articles de dépenses éventuelles.
66	Transport des dépêches. — Personnel	2,545,329 00	2,515,296 01	2,514,700 13	595 88	(N) 30,032 99	"	"	30,032 99	595 88	"	2,514,700 13	(N) Diminution des gages des maîtres de postes et des salaires des courriers, par suite de réduction dans le parcours des malles, vacances d'emplois parmi les agents des paquebots.
67	Transport des dépêches. — Matériel	11,860,198 00	11,571,563 44	11,558,849 56	12,713 88	(O) 288,634 56	"	"	288,634 56	12,713 88	"	11,558,849 56	(O) Économies réalisées sur les frais généraux du transport des dépêches par terre et par mer; non emploi de la totalité des crédits accordés pour les services en chemins de fer.
68	Transport des dépêches. — Dépenses diverses	6,109,440 00	6,100,893 95	6,079,724 93	21,169 02	(P) 8,546 05	"	"	8,546 05	21,169 02	"	6,079,724 93	(P) Économie obtenue principalement dans la répartition de la subvention aux maîtres de poste pour le maintien des relais.
		147,458,213 05	145,070,346 74	144,843,843 72	226,503 02	2,400,763 16	12,896 85	12,896 85	2,120,715 24	226,503 02	280,047 92	144,843,843 72	
									2,347,218f 26c				

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1849.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'Exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTERES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS applicables aux non-valeurs sur contributions directes, transportés à l'exercice 1851.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1849.	OBSERVATIONS.
	RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR LES CONTRIBUTIONS DIRECTES ET SUR LES TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES.				REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS,				NON-VALEURS, PRIMES ET ESCOMPTES.				
	Contributions directes.												
	Restitutions sur le produit des centimes additionnels imposés pour dépenses ordinaires des communes		9,734,975f91c	9,734,975f91c	"								
	Idem pour dépenses extraordinaires des communes		20,522,501 80	20,522,486 28	15f 52c								
	Idem ——— des chemins vicinaux		11,842,964 67	11,842,964 67	"								
	Idem ——— de l'instruction primaire		4,701,022 15	4,701,022 15	"								
	Restitution du produit des centimes additionnels applicables aux frais de rôles spéciaux de diverses impositions communales		28,763 85	28,763 85	"								
	Idem du produit des centimes imposés pour frais de perception de diverses impositions communales		1,401,961 79	1,401,961 79	"								
	Dégrèvement pour démolitions et constructions nouvelles		130,747 49	130,742 32	5 17								
	Remises, modérations et non-valeurs sur les contributions foncière, personnelle et mobilière (1 centime du principal)	60,065,264f00c	1,860,837 94	1,860,837 94	"								
	Dégrèvements et non-valeurs sur la contribution des portes et fenêtres (3 centimes du principal)		746,162 91	746,162 91	"								
69	Dégrèvements et frais de confection de formule pour la contribution des patentes		1,732,016 42	1,731,900 42	116 00	(A) 546,298f71c	"	"	214,916f 95c	4,235f 56c	331,381f 76c	59,597,729f73c	(A) 1° Fonds non ordonnancés à la clôture de l'exercice sur les impositions communales, les dégrèvements des patentes et les non-valeurs extraordinaires, etc., 214,916 fr. 95 cent. 2° Fonds spéciaux provenant de ressources locales, reportés avec la même affectation à l'exercice 1851.
	Restitutions sur le produit des 8 centimes par franc du principal des patentes attribués aux communes		2,773,820 63	2,773,820 63	"								
	Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions (contributions foncière, personnelle et mobilière)		712,307 13	712,257 72	49 41								
	Prélèvement sur le principal des rôles		1,495,193 47	1,494,712 84	480 63								
	Fonds spécial de non-valeurs sur les contributions de 1848		629,082 15	625,709 45	3,372 70								
	——— sur les contributions de 1849		1,182,293 00	1,182,188 31	104 69								
	Taxes spéciales.												
	Dégrèvements et non-valeurs sur la taxe des biens de mainmorte		85,505 65	85,462 62	43 03								
	——— sur les redevances des mines		5,962 69	5,962 69	"								
	——— sur le droit annuel dû par les chefs d'écoles	83,000 00	952 09	952 09	"								
	——— sur les taxes de vérification des poids et mesures		14,893 55	14,845 14	48 41								
	REMBOURSEMENTS SUR PRODUITS INDIRECTS ET DIVERS.												
	Enregistrement et domaines		1,598,543 03	1,579,714 17	18,828 86								
	Forêts		362,643 06	362,456 62	186 44								
	Douanes		57,256 76	57,100 04	156 72								
70	Contributions indirectes	6,657,500 00	4,047,858 11	4,047,406 91	451 20	(B) 111,566 21	"	"	111,566 21	21,100 55	"	6,524,833 24	
	Postes		23,448 79	23,378 79	70 00								
	Produits divers		456,184 04	454,776 71	1,407 33								
71	Répartition des produits de plombage, d'estampillage, etc., en matière de douanes	1,000,000 00	965,957 69	965,957 69	"	(c) 34,042 31	"	"	34,042 31	"	"	965,957 69	
	RÉPARTITIONS DE PRODUITS D'AMENDES, SAISIES ET CONFISCATIONS, ATTRIBUÉS À DIVERS.												
	Enregistrement et domaines		1,218,516 83	1,216,178 35	2,338 48								
	Forêts		101,679 75	101,664 75	15 00								
72	Douanes	3,088,400 00	881,752 33	881,745 82	6 51	(D) 192,324 17	"	"	192,324 17	2,364 14	"	2,893,711 69	
	Contributions indirectes		687,802 02	687,802 02	"								
	Postes		6,324 90	6,320 75	4 15								
73	Primes à l'exportation des marchandises	20,136,000 00	20,106,338 78	20,103,845 56	2,493 22	(E) 29,661 22	"	"	29,661 22	2,493 22	"	20,103,845 56	
74	Escompte sur droits divers	2,215,500 00	2,138,313 26	2,135,518 64	2,794 62	(F) 77,186 74	"	"	77,186 74	2,794 62	"	2,135,518 64	
		93,245,664 00	92,254,584 64	92,221,596 55	32,988 09	991,079 36	"	"	659,697 60	32,988 09	331,381 76	92,221,596 55	
									692,685f 69c				

(B) Résultat éventuel subordonné au mouvement des produits.

(C) Conséquence du ralentissement des opérations commerciales.

(D) Résultat inhérent à la situation des recettes attribuées.

(E) Reliquat provenant de l'impossibilité de déterminer à l'avance dans quelle proportion le commerce réclamera le service des primes.

(F) Même observation pour les escomptes.

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1849.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR LES ORDONNANCES DES MINISTRES. Pour les dépenses propres à l'exercice 1849.	Pour les dépenses restées à payer sur les exercices clos.	TOTAL des payements.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS À ANNULER. Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits non consommés par les payements, représentant les dépenses restant à payer.	CRÉDITS À TRANSPORTER. au budget de l'exercice 1850. — Crédits applicables au service départemental.	AU BUDGET DE L'EXERCICE 1851. Crédits applicables au service départemental.	Crédits applicables à divers services spéciaux.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1849.
RECAPITULATION GÉNÉRALE DES DÉPENSES.															
Dette publique	462,895,562f00c	461,388,875f69c	454,757,163f87c	"	454,757,163f87c	6,631,711f82c	1,612,001f48c	105,315f17c	105,315f17c	1,612,001f48c	6,631,711f82c	"	"	"	454,757,163 87c
Dotations	9,709,288 00	9,246,747 11	9,246,747 11	"	9,246,747 11	"	462,540 89	"	"	462,540 89	"	"	"	"	9,246,747 11
Ministère de la justice	26,815,738 20	26,379,763 68	26,353,825 85	2,475f 99c	26,356,301 84	23,461 84	435,974 52	"	"	435,974 52	23,461 84	"	"	"	26,356,301 84
——— des affaires étrangères	10,334,540 81	10,258,374 44	10,083,678 09	51,609 53	10,135,287 62	123,086 82	199,171 72	123,005 35	123,005 35	199,171 72	123,086 82	"	"	"	10,135,287 62
——— de l'instr^on publique et des cultes	64,510,563 04	63,066,238 90	62,191,248 26	399,657 29	62,590,905 55	475,333 35	1,444,324 14	"	"	819,738 84	475,333 35	103,430f31	521,154f99	"	62,590,905 55
——— de l'intérieur	159,957,224 43	143,707,444 00	143,390,046 21	110,291 26	143,500,337 47	207,106 53	16,363,589 08	113,808 65	113,808 65	3,899,201 02	207,106 53	10,063,820 32	2,400,567 74	"	143,500,337 47
——— de l'agriculture et du commerce	20,505,414 19	18,601,369 03	18,558,050 97	7,556 41	18,565,607 38	35,761 65	1,904,045 16	"	"	768,394 00	35,761 65	"	"	1,135,651f16	18,565,607 38
——— des travaux publics	171,167,191 10	167,640,801 95	166,516,876 10	723,582 46	167,240,458 56	400,343 39	3,642,414 12	116,024 97	116,024 97	3,642,414 12	400,343 39	"	"	"	167,240,458 56
——— de la guerre	397,136,386 34	377,836,613 03	374,143,964 04	618,390 51	374,762,354 55	3,074,258 48	19,685,097 77	385,324 46	385,324 46	19,685,097 77	3,074,258 48	"	"	"	374,762,354 55
——— de la marine	102,702,940 20	98,354,930 68	97,655,977 37	425,936 35	98,081,913 72	273,016 96	4,826,991 19	478,981 67	478,981 67	4,826,991 19	273,016 96	"	"	"	98,081,913 72
——— des finances	17,724,707 57	17,306,539 52	16,248,771 95	1,050,984 33	17,299,756 28	6,783 24	418,168 05	"	"	418,168 05	6,783 24	"	"	"	17,299,756 28
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics	147,458,213 05	145,070,346 74	144,843,843 72	"	144,843,843 72	226,503 02	2,400,763 16	12,896 85	12,896 85	2,120,715 24	226,503 02	"	280,047 92	"	144,843,843 72
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	93,245,664 00	92,254,584 64	92,221,596 55	"	92,221,596 55	32,988 09	991,079 36	"	"	659,697 60	32,988 09	"	"	331,381 76	92,221,596 55
TOTAL GÉNÉRAL	1,684,163,432 93	1,631,112,629 41	1,616,211,790 09	3,390,484 13	1,619,602,274 22	11,510,355 19	54,386,160 64	1,335,357 12	1,335,357 12	39,550,106 44	11,510,355 19	10,167,250 63	3,201,770 65	1,467,032 92	1,619,602,274 22
													4,668,803 57		
										51,060,461 63		14,836,054 20			
										65,896,515 83					

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1849.

Résultat général du Compte définitif du budget de l'exercice 1849.

RECETTE.

Fonds reportés des exercices 1847 et 1848 pour le service départemental et pour divers services spéciaux			12,538,133f 40c	
Recouvrements effectués sur droits constatés au profit du budget de l'exercice 1849 :				
Contributions directes		437,619,272f 42c		
Produits de domaines		7,044,591 97		
Produits des forêts et de la pêche		29,373,595 08		
Impôts et revenus indirects		708,194,178 75		
Divers produits et revenus		70,185,144 33	1,427,251,944f 34c	
Ressources extraordinaires : Portion de l'emprunt de 450 millions applicable aux travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841	20,859,281f 78c			
Ressources extraordinaires : Produit de la consolidation de la réserve de l'amortissement	141,975,880 01	174,835,161 79		
Ressources extraordinaires : Remboursements de la compagnie du chemin de fer du Nord	12,000,000 00			
Ensemble			1,439,790,077 74	
A déduire : Fonds transportés aux budgets des exercices 1850 et 1851, avec affectation spéciale au service départemental et à divers services spéciaux			14,836,054 20	
			1,424,954,023 54	
A ajouter : Fonds généraux du budget de 1848 que le règlement du service colonial de cet exercice a laissés disponibles			1,048,807 57	
Total de la recette			1,426,002,831 11	1,426,002,831f 11c

DÉPENSE.

Payements effectués sur les droits constatés à la charge du budget de l'exercice 1849 :				
Dette publique		454,757,163f 87c		
Dotations		9,246,747 11		
Services généraux de ministères		918,532,922 97	1,619,602,274 22	
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus		144,843,843 72		
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes		92,221,596 55		
Excédant de dépense du service colonial de l'exercice 1849, ainsi qu'il résulte du tableau D ci-contre, et sauf règlement définitif dans la loi des comptes de 1850			21,026,034 21	
Total de la dépense			1,640,628,308 43	1,640,628,308 43
Excédant de payement transporté parmi les avances et découverts du Trésor, qui demeurent provisoirement à la charge de la dette flottante, en exécution des lois en vigueur				214,625,477 32

ÉTATS COMPARATIFS,

PAR BRANCHE DE REVENUS ET PAR MINISTÈRE,

DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DES EXERCICES 1849 ET 1848.

COMPARAISON, PAR BRANCHE DE REVENUS, DES RECETTES DES EXERCICES 1849 ET 1848.

DÉSIGNATION DES BRANCHES DE REVENUS.	RECETTES CONSTATÉES. (*Voir, au compte définitif des recettes de l'exercice 1849, les développements par nature de recettes.*)		DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1849,	
	Exercice 1849.	Exercice 1848.	en plus.	en moins.
Contributions directes	437,619,272f 42c	432,403,502f 48c	5,215,769f 94c	"
Imposition extraordinaire des 45 centimes. (Décret du 16 mars 1848.)	"	192,064,733 72	"	192,064,733f 72c
Enregistrement, timbre et domaines	225,256,384 64	205,852,740 30	19,403,644 34	"
Produits des forêts et de la pêche	29,373,595 08	27,579,006 05	1,794,589 03	"
Douanes et sels	162,830,280 04	147,707,919 56	15,122,360 48	"
Contributions indirectes. — Boissons, droits divers, tabacs et poudres	285,205,976 98	282,460,951 39	2,745,025 59	"
Produits des postes	41,946,129 06	52,932,958 68	"	10,986,829 62
Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	3,173,261 55	"	3,173,261 55	"
Produits universitaires	2,307,089 46	2,257,818 10	49,271 36	"
Produits éventuels affectés au service départemental	27,477,228 13	14,986,932 84	12,490,295 29	"
Produits et revenus de l'Algérie	11,526,415 58	12,967,390 62	"	1,440,975 04
Produit de la rente de l'Inde	1,063,210 87	1,032,000 77	31,210 10	"
Produits divers	24,637,938 74	20,854,288 22	3,783,650 52	"
Ressources extraordinaires	174,835,161 79	368,592,466 73	"	193,757,304 94
	1,427,251,944 34	1,761,692,709 46	63,809,078 20	398,249,843 32
DIFFÉRENCE en moins à l'exercice 1849			334,440,765f 12c	

COMPARAISON SPECIALE DES IMPÔTS ET REVENUS INDIRECTS RECOUVRÉS PENDANT LES EXERCICES 1849 ET 1848.

DÉSIGNATION DES IMPOTS ET REVENUS.	RECETTES de L'EXERCICE 1849.	RECETTES de L'EXERCICE 1848.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1849, en plus.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1849, en moins.
ENREGISTREMENT ET TIMBRE.				
Droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques, etc.	185,472,366f 73c	169,682,981f 91c	15,789,384f 82c	"
Droit de timbre	32,739,425 94	30,920,478 44	1,818,947 50	"
DOUANES ET SELS.				
Droits de douanes à l'importation. Marchandises diverses	82,980,060 44	60,065,488 76	22,914,571 68	"
Droits de douanes à l'importation. Sucres des colonies françaises	30,753,845 74	22,656,716 64	8,097,129 10	"
Droits de douanes à l'importation. Sucres étrangers	14,122,375 50	7,219,233 71	6,903,141 79	"
Droits de douanes à l'exportation	2,466,776 42	2,447,504 19	19,272 23	"
Droits de navigation	2,528,624 60	2,071,645 62	456,978 98	"
Droits et produits divers des douanes	2,721,496 47	2,010,826 93	710,669 54	"
Taxe de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes	27,257,100 87	51,236,503 71	"	23,979,402f 84c
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.				
Droits sur les boissons	94,514,237 48	90,656,117 37	3,858,120 11	"
Taxe de consommation des sels perçue hors du rayon des douanes	6,107,846 26	12,233,623 30	"	6,125,777 04
Droits de fabrication sur les sucres indigènes	24,683,185 32	23,685,771 44	997,413 88	"
Droits divers et recettes à différents titres	37,014,668 83	32,994,010 44	4,020,658 39	"
Produit de la vente des tabacs	117,136,536 31	116,255,514 97	881,021 34	"
Produit de la vente des poudres	5,749,502 78	6,635,913 87	"	886,411 09
PRODUITS DES POSTES.				
Produit de la taxe des lettres	36,582,008 79	47,816,861 00	"	11,234,852 21
Droit de 2 p. 0/0 sur les envois d'argent	1,094,427 88	980,188 57	114,239 31	"
Droit sur les transports de matière d'or et d'argent sur les paquebots de la Méditerranée	517,410 35	418,728 04	98,682 31	"
Produit des places dans les malles-postes	1,474,751 20	1,583,322 55	"	108,571 35
Produit des places dans les paquebots	1,459,973 43	1,281,441 65	178,531 78	"
Droit de transit et de correspondances étrangères	775,942 46	822,069 97	"	46,127 51
Recettes accidentelles	41,614 95	30,346 90	11,268 05	"
	708,194,178 75	683,705,289 98	66,870,030 81	42,381,142 04
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1849			24,488,888f 77c	

RÉSUMÉ.

Enregistrement et timbre	218,211,792 67	200,603,460 35	17,608,332 32	"
Douanes et sels	162,830,280 04	147,707,919 56	15,122,360 48	"
Contributions indirectes	285,205,976 98	282,460,951 39	2,745,025 59	"
Produits des postes	41,946,129 06	52,932,958 68	"	10,986,829 62
	708,194,178 75	683,705,289 98	35,475,718 39	10,986,829 62
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1849			24,488,888 77	

COMPARAISON, PAR MINISTÈRE, DES DÉPENSES DES EXERCICES 1849 ET 1848.

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES CONSTATÉES. (*Voir, aux comptes des ministres, les développements par chapitre.*)		DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1849,	
	Exercice 1849.	Exercice 1848.	en plus.	en moins.
Dette publique	461,388,875f 69c	413,554,531f 98c	47,834,343f 71c	"
Dotations	9,246,747 11	9,320,398 05	"	73,650f 94c
Ministère de la justice	26,379,763 68	26,398,387 83	"	18,624 15
——— des affaires étrangères	10,258,374 44	11,107,798 46	"	849,424 02
——— de l'instruction publique et des cultes — Service de l'instruction publique	21,879,363 80	19,402,410 45	2,476,953 35	"
——— de l'instruction publique et des cultes — Service des cultes	41,186,875 10	39,968,263 74	1,218,611 36	"
——— de l'intérieur	143,707,444 00	155,476,560 04	"	11,769,116 04
——— de l'agriculture et du commerce	18,601,369 03	21,941,734 47	"	3,340,365 44
——— des travaux publics	167,640,801 95	216,744,004 24	"	49,103,202 29
——— de la guerre	377,836,613 03	427,220,514 31	"	49,383,901 28
——— de la marine	98,354,930 68	125,144,761 61	"	26,789,830 93
——— des finances	17,306,539 52	28,820,742 84	"	11,514,203 32
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics	145,070,346 74	156,429,576 64	"	11,359,229 90
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	92,254,584 64	106,065,190 85	"	13,810,606 21
	1,631,112,629 41	1,757,594,875 51	51,529,908 42	178,012,154 52
DIFFÉRENCE en moins à l'exercice 1849			126,482,246f 10c	

COMPARAISON DES DÉPENSES RESTÉES À PAYER À LA CLÔTURE DE CHACUN DES EXERCICES 1849 ET 1848.

MINISTÈRES ET SERVICES.	EXERCICE 1849.	EXERCICE 1848.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1849, en plus.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1849, en moins.
Dette publique	6,631,711f 82c	2,373,113f 77c	4,258,598f 05c	"
Dotations	"	63,740 79	"	63,740f 79c
Ministère de la justice	23,461 84	36,285 60	"	12,823 76
——— des affaires étrangères	123,086 82	46,260 22	76,826 60	"
——— de l'instruction publique et des cultes — Service de l'instruction publique	179,605 03	103,848 33	75,756 70	"
——— de l'instruction publique et des cultes — Service des cultes	295,728 32	236,727 23	59,001 09	"
——— de l'intérieur	207,106 53	564,816 45	"	357,709 92
——— de l'agriculture et du commerce	35,761 65	54,117 42	"	18,355 77
——— des travaux publics	400,343 39	698,840 93	"	298,497 54
——— de la guerre	3,074,258 48	6,037,740 07	"	2,963,481 59
——— de la marine	273,016 96	497,945 44	"	224,928 48
——— des finances	6,783 24	32,938 83	"	26,155 59
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics	226,503 02	137,549 95	88,953 07	"
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	32,988 09	50,445 87	"	17,457 78
	11,510,355 19	10,934,370 90	4,559,135 51	3,983,151 22
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1849			575,984f 29c	

COMPTE PROVISOIRE

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1850.

NOTE

Sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1850.

Résultat du vote primitif du budget.

Les lois de finances en date des 15 et 18 mai 1850 ont fixé, ainsi qu'il suit, les ressources et les besoins de l'ensemble des services du budget de l'exercice 1850 :

		SERVICE ORDINAIRE.	TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.
RECETTES ordinaires	1,274,273,967f	1,359,169,117f	"
RECETTES extraordinaires	84,895,150		
DÉPENSES		1,371,425,288	90,066,500f
EXCÉDANT des Dépenses		12,256,171	90,066,500

Modifications que les prévisions du budget rectifié ont éprouvées.

Les prévisions du budget ont éprouvé, depuis, diverses modifications qui sont indiquées dans deux tableaux spéciaux que l'on trouve ci-après, pages 286 à 289, et qui les récapitulent, par branches de revenus et par ministères. Ces modifications ne pouvant être arrêtées d'une manière définitive qu'à l'expiration de l'exercice, c'est seulement à cette époque que l'on publiera les développements justificatifs dont elles doivent être appuyées.

1° Évaluations des recettes.

Celles qui portent sur les évaluations de recettes sont les suivantes :

Les recettes de l'exercice 1850 ont été évaluées, comme on vient de le dire, à. 1,359,169,117f 00c

Elles s'augmentent des fonds restés disponibles sur le service départemental et sur divers services spéciaux, à la clôture des exercices ci-après :

Exercice 1848	4,064,657f 19c	14,231,907 82
Exercice 1849	10,167,250 63	
ENSEMBLE		1,373,401,024 82

D'un autre côté, et conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi du 4 mai 1834, les voies et moyens de l'exercice s'atténuent de la moins-value que présentent, comparativement aux prévisions, les ressources réalisées pour le service départemental et sur divers services spéciaux; cette moins-value a été de. 4,946,549f 78c

Ils se réduisent, en outre, du montant des prévisions de recettes inscrites pour le service colonial dans la loi de finances précitée, service dont le règlement législatif n'aura lieu, pour l'exercice 1850, que dans la loi des comptes de 1851, en exécution de l'article 11 de la loi portant règlement définitif du budget de l'exercice 1842, ci. 5,436,900 00

10,383,449 78

MONTANT des recettes affectées législativement au budget de 1850. 1,363,017,575 04

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1850.

2° Crédits ouverts aux ministères.

Les modifications relatives aux crédits se résument comme il suit :

Les crédits ouverts pour le *Service ordinaire* par la loi du 15 mai 1850 s'élèvent ensemble, ainsi qu'on l'a annoncé d'autre part, à..... 1,371,425,288f 00c

Les crédits affectés à divers services dépendant des ministères de l'instruction publique et du commerce, et qui se règlent d'après les recettes applicables à ces mêmes services, ont été accrus de..... 174,800 00

Les crédits applicables aux dépenses des services départementaux et de divers services spéciaux, dont l'emploi n'a pu avoir lieu sur les fonds des budgets de 1848 et 1849, ont été transportés avec la même destination à l'exercice 1850 (voir d'autre part)..... 14,231,907 82

Diverses lois spéciales ont ouvert aux ministres, pour les services ordinaires du budget, des crédits supplémentaires et extraordinaires montant (compensation faite de quelques annulations) à..... 48,754,467 33

Des décrets qui seront soumis à la régularisation de l'Assemblée législative, dans le projet de la loi de règlement définitif de l'exercice 1849, ont reporté au budget de 1850, en vertu des lois qui autorisaient les services, diverses portions de crédits non employées sur les exercices précédents et montant à 855,249 fr. 06 c., en même temps qu'ils ont retranché des crédits du même exercice une somme de 390,909 francs; différence en augmentation..... 464,340 06

Enfin, la loi du 23 mai 1834, qui, par les articles 8, 9 et 10, a prescrit le régime à suivre pour l'apurement des dépenses des exercices clos, autorise les ministres à comprendre parmi les crédits législatifs le montant des payements qui auront été effectués chaque année pour ces dépenses sur les fonds du budget de l'exercice courant. Les besoins présumés de l'exercice 1850 s'accroissent, en vertu de cette loi, d'une somme de 6,746,634 61

Ensemble..... 1,441,797,437 82

Mais les crédits qui se rapportent au service départemental ainsi qu'aux services spéciaux dont la dépense se règle d'après les ressources particulières que la loi leur assigne, ont dû être réduits pour les ramener au montant des produits recouvrés (voir d'autre part)..... 4,946,549f 78c

Les crédits de l'exercice 1850 doivent, aussi, être réduits de ceux qui se rapportent au service colonial dudit exercice, lequel service sera, ainsi qu'on l'a dit plus haut, l'objet d'un règlement spécial dans la loi des comptes de 1851, ci..... 18,904,932 25

Total des réductions..... 23,851,482 03 ci 23,851,482 03

Montant des crédits rectifiés de l'exercice 1850, pour le *Service ordinaire*.. 1,417,945,955 79

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1850.

Quant aux crédits concernant la dépense des *Travaux extraordinaires*, qui ont été ouverts par la loi du 15 mai 1850, comme on l'a déjà dit, pour..... 90,066,500f 00c

Ils ont éprouvé les modifications suivantes :

Des lois spéciales les ont accrus de.....	4,113,793f 72c	
Ils ont été augmentés, en outre, en vertu de lois qui déterminent des transports de crédits non employés sur d'autres exercices, de.....	655,000 00	
Et, pour des créances constatées sur les *exercices clos*, de	265,311 41	
TOTAL des augmentations.....	5,034,105 13 ci.	5,034,105 13

De sorte que les crédits des *travaux extraordinaires* sont portés à la somme de..... 95,100,605 13

Résultat des votes législatifs pour le budget de 1850.

D'après l'exposé que l'on vient de faire de l'ensemble des dispositions législatives qui déterminent les évaluations de ressources et les autorisations de dépenses du budget de 1850, ce budget paraissait devoir offrir les résultats ci-après :

Pour le *Service ordinaire*,

Les dépenses s'élevant à.....	1,417,945,955f 79c
Et les prévisions de recettes ne montant qu'à.....	1,363,017,575 04
Il en résultait un excédant présumé de dépense de.....	54,928,380 75
Mais cet excédant de dépense, s'augmentant du prélèvement à faire sur les fonds généraux du budget de 1850, pour couvrir l'insuffisance présumée de ressources du service colonial de cet exercice, lequel a été autorisé en dépense pour 18,904,932 fr. 25 cent. et prévu seulement en recette pour 5,436,900 francs, différence.....	13,468,032 25
se trouvait ainsi porté à une somme totale de.....	68,396,413 00
En ce qui concerne la dépense des *Travaux extraordinaires*, elle restait évaluée, ainsi qu'il est dit ci-dessus, à.....	95,100,605 13

Comparaison des prévisions législatives avec les faits réalisés ou à réaliser.

1° Situation des recettes.

On va maintenant établir les différentes comparaisons nécessaires pour opposer ces prévisions aux faits réalisés ou à réaliser, et pour présenter ainsi la situation provisoire de l'exercice 1850, telle qu'elle résulte des écritures de la comptabilité générale des finances.

L'évaluation des ressources de 1850 a été formée d'après les diverses bases indiquées dans les développements publiés à l'appui du projet de budget de cet exercice.

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1850.

Elles s'élèvent (non compris les fonds reportés des exercices précédents) à. 1,348,785,667f 22c

Les droits et produits constatés à la charge des redevables de l'État montent à..... 1,439,460,228f 21c

Les recouvrements effectués sont de..... 1,308,461,994 04

Au 1er janvier 1851, il restait à recouvrer..... 130,998,234 17

Et il résulte de la comparaison des prévisions du budget avec les droits constatés, ci..... 1,439,460,228 21

que ces deux termes font ressortir, sur l'ensemble du budget, un excédant des recettes sur les évaluations, de..... 90,674,560 99

Cet excédant se décompose ainsi qu'il suit, par branches principales de contributions et revenus :

		RECETTES EXCÉDANT les évaluations.	ÉVALUATIONS EXCÉDANT les recettes.
	Contributions directes	414,264f 98c	"
	Produits de domaines	1,745,753 71	"
	Produits des forêts et de la pêche	"	5,272,851f 57c
	Impôts et revenus indirects	37,144,982 31	"
	Taxe annuelle des biens de mainmorte	"	148,652 82
	Produits universitaires	257,193 34	"
	Produits et revenus de l'Algérie	"	1,489,332 24
	Produits divers	4,841,847 27	"
Ressources extraordinaires.	Produit de la consolidation en rentes des bons du trésor formant la réserve de l'amortissement	1,067,782 07	"
	Remboursement par la compagnie du chemin de fer du Nord	2,000,000 00	"
	Obligations de la compagnie du chemin de fer de Rouen négociées à la Caisse des dépôts et consignations	11,585,781 41	"
	Produit de la négociation des rentes provenant des caisses d'épargne et du chemin de fer de Paris à Lyon	38,527,792 53	"
		97,585,397 62	6,910,836 63
	Excédant des recettes sur les évaluations	90,674,560f 99c	

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1850.

Il est à observer qu'en raison des éventualités des prévisions du budget, les produits ne peuvent être utilement comparés qu'avec ceux de l'exercice précédent; cette comparaison et les causes des différences qui en ressortiront seront publiées, pour le budget de 1850, lorsqu'on en rendra le compte définitif. On se borne à faire remarquer ici, d'une part, que la plus-value des revenus indirects comprend les nouveaux droits d'enregistrement et de timbre établis à partir de 1850; d'autre part, que l'accroissement des ressources extraordinaires résulte principalement de la négociation à la Caisse des dépôts d'obligations de la compagnie du chemin de fer de Rouen, et de l'application au budget de 1850, en exécution de la loi du 15 mai 1850 (art. 28), du produit de la négociation des rentes provenant des caisses d'épargne et du chemin de fer de Paris à Lyon.

2e Situation des dépenses. *Service ordinaire.*

Comme on l'a dit précédemment, les crédits ordinaires et extraordinaires accordés aux ministres, tant par le vote primitif du budget que par les lois subséquentes, s'élèvent ensemble, en ce qui concerne le *service ordinaire*, à.....		1,417,945,955f 79c
Les dépenses liquidées jusqu'au 1er janvier 1851, et celles que l'on présume devoir encore être constatées à la charge de l'exercice 1850, montent à.....	1,398,999,817f 64c	
Les payements effectués d'après les ordonnances des ministres, pendant l'année 1850, n'ont été que de..	1,156,480,957 61	
Il restait, par conséquent, à payer au 1er janvier 1851.	242,518,860 03	
Si l'on compare les crédits accordés aux ministres avec le montant des dépenses prévues pour l'exercice 1850, ci.....		1,398,999,817 64
L'ensemble du *service ordinaire* présente un excédant probable des crédits sur les dépenses, de.....		18,946,138 15

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1850.

Ce dernier terme se développe comme il suit, en se renfermant dans les principales divisions législatives du budget des dépenses :

	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.
Dette publique	"	1,031,261f 90c
Dotations	"	269,378 00
Ministère de la justice	495,499f 23c	"
——— des affaires étrangères	403,040 00	"
——— de l'instruction publique et des cultes. — Instruction publique	"	640,471 40
——— de l'intérieur	"	1,270,899 47
——— de l'agriculture et du commerce	"	199,892 61
——— des travaux publics	"	845,540 18
——— de la guerre	"	4,174,252 55
——— de la marine	"	2,745,460 00
——— des finances	"	103,033 16
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	"	9,372,248 21
Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes	807,760 10	"
	1,706,299 33	20,652,437 48
EXCÉDANT des crédits sur les dépenses	18,946,138f 15c	

Travaux extraordinaires.

En ce qui concerne les *travaux extraordinaires* :

Les crédits sont, ainsi qu'on l'a dit, de		95,100,605f 13c
Les dépenses liquidées ou présumées de	93,133,898f 09c	
Les payements effectués, montent à	74,403,619 64	
Et les restes à payer s'élèvent conséquemment à	18,730,278 45	
En comparant les dépenses prévues aux crédits, ci		93,133,898 09
On trouve un excédant probable de crédits, qui s'élève à		1,966,707 04

et se développe par ministère comme il suit :

Ministère des travaux publics	1,181,000f 00c
——— de la guerre	240,000 00
——— de la marine	545,707 04
EXCÉDANT des crédits sur les dépenses	1,966,707 04

3° Situation du service colonial.

Le service colonial est reproduit dans le compte provisoire de l'exercice 1850, tel que l'ont déterminé les prévisions de recettes et de dépenses votées par l'Assemblée, et qui se trouvent rappelées plus haut. Ce n'est que lorsqu'on aura pu recevoir des administrations coloniales les informations nécessaires, qu'il y aura lieu de publier dans le compte général des finances la situation réelle de ce service.

On terminera l'exposé qui précède, de l'ensemble des dépenses de l'exercice 1850, en faisant remarquer qu'elles ne pourront être comparées avec celles de l'exercice précédent que lorsqu'elles auront atteint le dernier degré de leur liquidation, c'est-à-dire lorsque le compte définitif de 1850 pourra être rendu : cette comparaison se trouvera annexée tant au compte général des finances qu'au compte de chaque département ministériel.

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1850.

Résultat général du budget de l'exercice 1850, en situation provisoire.

La situation du budget de 1850, d'après les faits connus ou appréciés au 1er janvier 1851, s'établit ainsi qu'il suit:

Les ressources constatées pour cet exercice s'élèvent à.....		1,439,460,228f 21c
Elles s'accroissent des fonds du service départemental et de divers services spéciaux, qui ont été reportés des exercices 1848 et 1849.....		14,231,907 82
ENSEMBLE.....		1,453,692,136 03
Les dépenses probables, sur le service ordinaire, étant de.....		1,398,999,817 64
Il en résulterait un excédant de recette de.....		54,692,318 39
Cet excédant de recette s'atténue de l'excédant de dépense du service colonial de 1850, dont le règlement définitif doit avoir lieu dans la loi des comptes de 1851, excédant qui, d'après les fixations législatives et sauf les modifications ultérieures résultant des faits réellement accomplis pendant le cours de l'exercice, est de.....		13,468,032 25
Il se trouverait ainsi réduit à la somme de.....		41,224,286 14
En outre, on doit, dès à présent, prévoir les augmentations et les réductions suivantes, quoique le chiffre ne puisse en être déterminé, avec certitude, qu'à l'époque du règlement définitif de l'exercice.		
Ainsi, d'une part, les ressources de 1850 doivent être atténuées :		
1° De la somme due par la ville de Paris sur le dixième de l'octroi, laquelle a été comprise dans le budget de 1850 pour 4,366,808 fr. 31 cent., mais qui ne lui profitera pas, attendu que cet arriéré, aux termes de la loi du 8 mars 1850, se réalisera seulement par annuités à partir de 1851..	4,366,808f 31c	
2° De la somme qui ne sera pas recouvrée à la clôture de l'exercice 1850 sur les droits constatés au profit de cet exercice, et qui, d'après l'expérience des précédentes années, s'élèvera environ à.....	5,900,000 00	
TOTAL des atténuations de ressources...	10,266,808 31	
D'autre part, les dépenses doivent être réduites de celles qui resteront à payer en clôture d'exercice et qu'on évalue à 12 millions, d'après le montant des restes à payer sur exercices clos qui ont été supportés par l'exercice 1850 (7 millions), en y ajoutant 5 millions d'arrérages de rentes, devant rester à payer sur l'indemnité coloniale, ci.....	12,000,000 00	1,733,191 69
Le budget de l'exercice 1850 est, en conséquence, présumé devoir présenter un excédant de recette sur le *service ordinaire*, de.....		42,957,477 83

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1850.

REPORT.....	42,957,477f 83c
La dépense des *travaux extraordinaires*, pour le même exercice, s'élève à la somme totale de.....	93,133,898 09
Considéré ainsi, dans l'ensemble des services, le budget de 1850 se soldera, suivant les prévisions, par un excédant final de dépense, de.....	50,176,420 26

lequel ne peut que s'atténuer, en règlement définitif, par des annulations de crédits qui ne seront pas employés pour diverses causes.

Comparaison de la situation du budget de 1850, d'après les votes législatifs, avec celle que présente le compte provisoire de l'exercice.

On a vu, page 279, que, d'après les votes législatifs, le budget de 1850 présentait un excédant de dépense sur le *service ordinaire*, de 68,396,413 francs, et sur les *travaux extraordinaires*, de 95,100,605 fr. 13 cent.; ensemble..... 163,497,018f 13c

Il résulte de la situation provisoire de cet exercice :

D'une part, que les recettes, résultant des droits constatés, excèdent l'évaluation qui en a été faite par la loi de finances, de.....		90,674,560f 99c	
Mais qu'elles doivent être atténuées des restes à recouvrer qui sont présumés devoir exister en règlement d'exercice, et qu'on évalue à.....		10,266,808 31	
RESTE.....		80,407,752 68	
D'autre part, que les crédits accordés excèdent les dépenses probables, pour le *service ordinaire*, de 18,946,138 fr. 15 c.; pour les *travaux extraordinaires*, de 1,966,707 fr. 04 cent., ci.....	20,912,845f 19c		
et que, sur ces dépenses, il y a lieu de prévoir des restes à payer en clôture d'exercice, pour.....	12,000,000 00	32,912,845 19	
ENSEMBLE.....		113,320,597 87	113,320,597 87
Et enfin, que le budget paraît, ainsi qu'on vient de l'établir, devoir se solder par un excédant de dépense de.....			50,176,420 26

TABLEAUX MODIFICATIFS

A L'APPUI

DES ÉVALUATIONS DE RECETTES ET DES CRÉDITS

QUI SERVENT DE BASE

AU COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE 1850.

TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES ÉVALUATIONS DE RECETTES QUI SERVENT DE BASE AU COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1850.

Résultats généraux sur l'ensemble des évaluations.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS DES RECETTES d'après le budget primitif. (Loi du 18 mai 1850.)	MODIFICATIONS RÉSULTANT de la réalisation des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux. Augmentations.	Diminutions.	MODIFICATIONS RÉSULTANT de changements apportés législativement au budget de l'exercice 1850. Augmentations.	Diminutions.	ÉVALUATIONS SERVANT DE BASE au compte provisoire du budget de 1850.	OBSERVATIONS.
RESSOURCES ORDINAIRES.								
Contributions directes		430,356,560f 00c	2,161,564f 80c	"	"	"	432,518,124f 80c	
Enregistrement, timbre et domaines	237,324,000f 00c							
Nouveaux droits d'enregistrement (7/12es du produit total de 27,000,000)	15,750,000 00	243,074,000 00	"	"	"	"	243,074,000 00	
Droits additionnels sur le timbre	0 00							
Droits de la succession de Mme Adélaïde		3,000,000 00	"	"	"	"	3,000,000 00	
Produits des forêts et de la pêche		40,760,550 00	"	"	"	"	40,760,550 00	
Douanes et sels		156,032,000 00	"	"	"	"	156,032,000 00	
Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)		284,105,000 00	"	"	"	"	284,105,000 00	
Produits des postes	40,480,700 00	44,480,700 00	"	"	"	"	44,480,700 00	
Accroissement sur la taxe des lettres (moitié du produit total de 8,000,000)	4,000,000 00							
Divers revenus.. Taxe annuelle sur les biens de mainmorte		3,300,000 00	"	366f 80c	"	"	3,299,633 20	
Produits universitaires		2,331,632 00	"	"	"	"	2,331,632 00	
Produits éventuels affectés au service départemental		18,850,000 00	"	7,098,222 13	"	"	11,751,777 87	
Produits et revenus de l'Algérie		14,340,000 00	"	"	"	"	14,340,000 00	
Produit de la rente de l'Inde		1,050,000 00	"	"	"	"	1,050,000 00	
Recettes des colonies		5,436,900 00	"	"	"	(A) 5,436,900f 00c	"	(A) Exécution de l'article 11 de la loi de règlement du budget de l'exercice 1842.
Produits divers		30,156,625 00	"	9,525 65	"	"	30,147,099 35	
		1,277,273,967 00	2,161,564 80	7,108,114 58	"	5,436,900 00	1,266,890,517 22	
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.								
Remboursement à faire par la compagnie du chemin de fer du Nord. (Obligations échues en 1850.)		10,000,000 00	"	"	"	"	10,000,000 00	
Produit de la consolidation en rentes des bons du trésor formant la réserve de l'amortissement		71,895,150 00	"	"	"	"	71,895,150 00	
		1,359,169,117 00	2,161,564 80	7,108,114 58	"	5,436,900 00	1,348,785,667 22	
FONDS SPÉCIAUX REPORTÉS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS.								
Fonds reportés des exercices 1848 et 1849 pour le service départemental et pour divers services spéciaux. Exercice 1848...	4,064,657f 19c	"	"	"	(B) 14,231,907f 82c	"	14,231,907 82	(B) Lois de règlement des exercices 1848 et 1849.
Exercice 1849...	10,167,250 63							
		1,359,169,117 00	2,161,564 80	7,108,114 58	14,231,907 82	5,436,900 00	1,363,017,575 04	
			4,946,549f 78c		8,795,007f 82c			

TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE 1850.

Résultats généraux sur l'ensemble des crédits.

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS d'après le budget primitif. (Loi de finances du 15 mai 1850.)	A AJOUTER POUR DÉPENSES départemental^es qui se règlent d'après les recettes et qui sont port^ées en sommes insuffisantes au budget des dépenses.	MODIFICATIONS RÉSULTANT de la réalisation des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux. Augmentations.	Diminutions.	CRÉDITS REPORTÉS des exercices 1848 et 1849 pour le service départemental et pour divers services spéciaux.	AUGMENTATIONS ET DIMINUTIONS DE CRÉDITS résultant de lois spéciales. Crédits accordés. (A)	Crédits annulés. (B)	MODIFICATIONS RÉSULTANT de changements d'exercices opérés sur les crédits par décrets en vertu de lois qui ont autorisé les services. Crédits accordés. (C)	Crédits annulés. (D)	DÉDUCTION DES CRÉDITS du service colonial, en exécution de l'art. 11 de la loi de règlement de l'exercice 1842.	CRÉDITS POUR DÉPENSES des exercices clos payées pendant l'année 1850.	CRÉDITS SERVANT DE BASE au compte provisoire du budget de 1850.
SERVICE ORDINAIRE.												
Dette publique	396,287,193f 00c	"	"	"	"	732,650f 00	700,000f	"	"	"	"	396,319,843f 00
Dotations	9,087,378 00	"	"	"	"	2,175,000 00	"	"	"	"	"	11,262,378 00
Services des ministères. Justice	26,556,045 00	"	"	"	"	20,200 00	"	"	"	"	10,316f 19c	26,586,561 19
Affaires étrangères	6,964,700 00	"	"	"	"	2,347,306 32	"	"	"	"	206,542 98	9,518,549 30
Instr^n publ^e et cultes. Instruction publique	20,733,372 00	174,300f 00c	61,849f 25c	"	619,071f 02c	692,003 88	"	"	"	"	74,634 33	22,355,230 48
Cultes	40,869,590 00	"	"	"	"	308,535 41	"	"	"	"	248,565 86	41,426,691 27
Intérieur	122,446,428 00	"	"	5,528,084f 07c	12,412,129 13	2,858,457 01	"	784,568f 50c	325,909f 00c	"	696,559 33	133,344,148 90
Agriculture et commerce	17,049,431 00	500 00	30,347 29	"	606,506 85	575,319 55	38,000	70,680 56	65,000 00	"	14,255 78	18,244,041 03
Travaux publics	64,297,484 00	"	"	"	"	2,542,452 83	"	"	"	"	249,660 60	67,089,597 43
Guerre	313,370,691 00	"	"	"	"	22,687 561 70	4,000	"	"	"	3,581,878 74	339,636,131 44
Marine. Service marine	86,574,650 00	"	"	"	"	10,089 38	"	"	"	"	459,548 90	87,044,288 28
Marine. Service colonial	18,267,767 00	"	"	"	"	637,165 25	"	"	"	18,904,932f 25c	"	"
Finances	16,376,383 00	"	"	"	"	71,976 00	"	"	"	"	1,204,671 90	17,653,030 90
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics	150,682,221 00	"	266,971 10	"	213,718 50	6,485,750 00	48,000	"	"	"	"	157,600,660 60
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	81,861,955 00	"	222,366 65	"	380,482 32	7,400,000 00	"	"	"	"	"	89,864,803 97
	1,371,425,288 00	174,800 00	581,534 29	5,528,084 07	14,231,907 82	49,544,467 33	790,000	855,249 06	390,909 00	18,904,932 25	6,746,634 61	1,417,945,955 79
	1,371,600,088f 00c		4,946,549f 78c			48,754,467f 33c		464,340f 06c				
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.												
Ministère de l'inst^n publ^e et des cultes. (Cultes.)	500,000f 00c	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	500,000f 00
——— des travaux publics	80,341,500 00	"	"	"	"	4,092,000 00	"	"	"	"	264,374f 91c	84,697,874 91
——— de la guerre	5,150,000 00	"	"	"	"	21,793 72	"	"		"	"	5,171,793 72
——— de la marine	4,075,000 00	"	"	"	"	"	"	655,000f 00c	"	"	936 50	4,730,936 50
	90,066,500 00	"	"	"	"	4,113,793f 72	"	655,000 00	"	"	265,311 41	95,100,605 13
	90,066,500f 00c		"			4,113,793f 72c		655,000f 00c				
TOTAL GÉNÉRAL	1,461,491,788f 00c	174,800f 00c	581,534f 29c	5,528,084f 07c	14,231,907 82	53,658,261 05	790,000	1,510,249f 06c	390,909f 00c	18,904,932f 25c	7,011,946f 02c	1,513,046,560f 92
	1,461,666,588f 00c		4,946,549f 78c			52,868,261f 05c		1,119,340f 06c				

OBSERVATIONS.

(A) Crédits accordés par les lois ci-après :

SERVICE ORDINAIRE.

Loi du 20 février 1849	37,500f 00c
——— 24 janvier 1850	1,000,000 00
——— 8 février *idem*	900,637 00
——— 13 mars *idem*	728,700 00
——— 6 avril *idem*	22,794 65
——— 23 *idem*	200,000 00
——— 25 *idem*	150,000 00
——— 2 mai	2,629,910 00
——— 5 *idem*	1,327,151 05
——— 30 *idem*	1,301,115 00
——— 1er juin *idem*	3,172,976 00
——— 12 *idem*	500,000 00
——— 13 *idem*	730,050 00
——— 15 *idem*	300,000 00
——— 22 *idem*	38,249 95
——— 24 *idem*	13,806 32
——— 24 *idem*	2,160,000 00
——— 28 *idem*	15,000 00
——— 6 juillet *idem*	1,200,000 00
——— 8 *idem*	50,000 00
——— 10 *idem*	75,000 00
——— 15 *idem*	100,000 00
——— 16 *idem*	35,000 00
——— 19 *idem*	1,203,544 70
——— 20 *idem*	1,500,000 00
——— 25 *idem*	29,560 00
——— 30 *idem*	1,602,958 09
——— 30 *idem*	12,083 30
——— 6 août *idem*	3,943 88
——— 6 *idem*	50,000 00
——— 7 *idem*	19,000 00
——— 7 *idem*	402,980 00
——— 7 *idem*	151,673 96
A REPORTER	21,672,933 90

REPORT	21,672,933f 90c
Loi du 7 août 1850	10,089 38
——— 7 *idem*	31,471 00
——— 7 *idem*	32,000 00
——— 7 *idem*	1,900 00
——— 7 *idem*	927,395 00
——— 13 novembre *idem*	400,000 00
——— 13 *idem*	30,000 00
——— 18 *idem*	74,263 00
——— 2 décembre *idem*	12,372,840 00
——— 4 *idem*	600,000 00
——— 5 *idem*	1,620,000 00
——— 9 *idem*	1,200 00
——— 9 *idem*	60,040 00
——— 22 janvier 1851	192,564 51
——— 24 *idem*	2,105 53
——— 28 *idem*	479,753 76
——— 14 février *idem*	188,600 00
——— 28 *idem*	1,715,846 00
——— 22 mars *idem*	103,000 00
——— 29 avril	150,000 00
——— 5 mai	53,000 00
——— 6 *idem*	8,179,300 00
	48,907,302 08

SERVICE COLONIAL.

Loi du 15 novembre 1849	153,080f 00c
——— 3 janvier 1850	100,000 00
——— 3 juillet *idem*	233,555 25
——— 30 *idem*	54,200 00
——— 7 août *idem*	79,330 00
——— 6 mai 1851	17,000 00
	49,544,467 33

TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.

Loi du 4 octobre 1849	1,850,000 00
——— 15 juillet 1850	967,000 00
——— 30 *idem*	755,000 00
——— 5 août *idem*	520,000 00
——— 20 mars 1851	21,793 72
	4,113,793 72

(B) Crédits annulés par les lois ci-après :

Loi du 7 août 1850	4,000 00
——— 27 janvier 1851	38,000 00
——— 14 février *idem*	748,000 00
	790,000 00

(C) Crédits de l'exercice 1849, transportés à l'exercice 1850 :

SERVICE ORDINAIRE.

Décret du 30 décembre 1849	460,000 00
——— 4 mars 1850	16,250 00
——— 28 *idem*	45,953 65
——— 24 juin *idem*	83,605 56
Projet de loi de règlement de l'exercice 1849	7,619 82
Loi du 3 juillet 1850	63,060 74
——— 4 décembre *idem*	178,759 29
	855,249 06

TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.

Loi du 7 août 1850	655,000 00

(D) Crédits transportés à l'exercice 1851 :

Loi du 7 février 1851	65,000 00
——— 28 *idem*	300,000 00
——— 22 mars	25,909 00
	390,909 00

COMPTE PROVISOIRE
DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DU

BUDGET DE L'EXERCICE 1850.

BUDGET DE L'EXERCICE 1850.

Compte provisoire des Recettes.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des évaluations.	Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1850.	OBSERVATIONS.
CONTRIBUTIONS DIRECTES.								
Contribution foncière	284,777,370f 14c	284,982,302f 67c	382,326,126f 77c	50,606,263f 01c	//	204,932f 53c	284,982,302f 67c	
——— personnelle et mobilière	62,043,410 37	62,135,755 26			//	92,344 89	62,135,755 26	
——— des portes et fenêtres	36,564,410 56	36,568,545 76			//	4,135 20	36,568,545 76	
——— des patentes (y compris un million pour accroissement de l'impôt sur les patentes)	48,320,875 62	48,430,961 84			//	110,086 22	48,430,961 84	
Taxe de premier avertissement	812,058 11	814,824 25			//	2,766 14	814,824 25	
	432,518,124 80	432,932,389 78	382,326,126 77	50,606,263 01	//	414,264 98	432,932,389 78	
					414,264f 98c			
ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.								
Droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques, et perceptions diverses	185,475,000 00	207,897,861 92	199,326,726 96	8,571,134 96	//	6,672,861 92	207,897,861 92	
Nouveaux droits d'enregistrement (7/12 du produit total de 27 millions)	15,750,000 00							
Droit de timbre	32,744,000 00	39,851,425 14	39,836,618 90	14,806 24	//	7,107,425 14	39,851,425 14	
Droits additionnels sur le timbre	//							
	233,969,000 00	247,749,287 06	239,163,345 86	8,585,941 20	//	13,780,287 06	247,749,287 06	
Domaines. Revenus et prix de vente de domaines	5,193,000 00	4,724,724 60	3,042,835 04	1,681,889 56	468,275 40	//	4,724,724 60	
Domaines. Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères	2,392,734 00	4,908,530 00	4,489,327 79	419,202 21	//	2,515,796 00	4,908,530 00	
Domaines. Produits d'établissements spéciaux régis ou affermés par l'État	1,519,266 00	1,217,499 11	1,215,777 73	1,721 38	301,766 89	//	1,217,499 11	
	243,074,000 00	258,600,040 77	247,911,286 42	10,688,754 35	770,042 29	16,296,083 06	258,600,040 77	
Droits de la succession de Madame Adélaïde	3,000,000 00	3,213,856 53	//	3,213,856 53	//	213,856 53	3,213,856 53	
	246,074,000 00	261,813,897 30	247,911,286 42	13,902,610 88	770,042 29	16,509,939 59	261,813,897 30	
					15,739,897 30			
DES FORÊTS, ET DE LA PÊCHE.								
Produit des coupes de bois	35,987,350 00	28,040,050 05	27,930,137 88	109,912 17	7,947,299 95	//	28,040,050 05	
Produits divers et droits de pêche	3,142,400 00	5,239,540 75	2,486,249 11	2,753,291 64	//	2,097,140 75	5,239,540 75	
Taxe sur les concessions de défrichement de bois. (Décret du 2 mai 1848.)	170,800 00	378,877 85	225,466 86	153,410 99	//	208,077 85	378,877 85	
Contribution des communes et établissements publics pour frais de régie de leurs bois	1,460,000 00	1,829,229 78	1,664,381 33	164,848 45	//	369,229 78	1,829,229 78	
	40,760,550 00	35,487,698 43	32,306,235 18	3,181,463 25	7,947,299 95	2,674,448 38	35,487,698 43	
					5,272,851 57			
DOUANES ET SELS.								
Droits à l'importation. Marchandises diverses	82,984,000 00	82,982,053 34	82,982,053 34	//	1,946 66	//	82,982,053 34	
Droits à l'importation. Sucres des colonies françaises	30,770,000 00	23,860,825 93	23,860,825 93	//	6,909,174 07	//	23,860,825 93	
Droits à l'importation. Sucres étrangers	10,000,000 00	17,853,581 95	17,853,581 95	//	//	7,853,581 95	17,853,581 95	
Droits à l'exportation	2,461,000 00	2,865,592 98	2,865,592 98	//	//	404,592 98	2,865,592 98	
Droits de navigation	2,526,000 00	2,708,231 91	2,708,231 91	//	//	182,231 91	2,708,231 91	
Droits et produits divers	2,713,000 00	2,942,828 48	2,932,828 48	10,000 00	//	229,828 48	2,942,828 48	
Taxe de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes	24,578,000 00	20,817,808 66	20,817,808 66	//	3,760,191 34	//	20,817,808 66	
	156,032,000 00	154,030,923 25	154,020,923 25	10,000 00	10,671,312 07	8,670,235 32	154,030,923 25	
					2,001,076 75			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1850.

Suite du *Compte provisoire des Recettes.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des évaluations.	Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1850.	OBSERVATIONS.
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.								
Droits sur les boissons	94,522,000f 00c	101,083,720f 15c	99,256,510f 82c	1,827,209f 33c	"	6,561,720f 15c	101,083,720f 15c	
Taxe de consommation des sels perçue hors du rayon des douanes	5,628,000 00	4,805,239 86	4,805,239 86	"	822,760f 14c	"	4,805,239 86	
Droit de fabrication sur les sucres indigènes	24,435,000 00	31,377,442 90	30,536,049 56	841,393 34	"	6,942,442 90	31,377,442 90	
Droits divers et recettes à différents titres	36,631,000 00	44,962,303 43	39,851,228 52	5,111,074 91	"	8,331,303 43	44,962,303 43	
Produit de la vente des tabacs	117,138,000 00	122,068,401 66	122,037,012 15	31,389 51	"	4,930,401 66	122,068,401 66	
Produit de la vente des poudres à feu	5,751,000 00	5,939,507 74	5,904,130 04	35,377 70	"	188,507 74	5,939,507 74	
	284,105,000 00	310,236,615 74	302,390,170 95	7,846,444 79	822,760 14	26,954,375 88	310,236,615 74	
					26,131,615 74			
PRODUITS DES POSTES.								
Produit de la taxe des lettres	36,565,300 00	38,461,401 61	38,461,401 61	"	2,103,898 39	"	38,461,401 61	
Accroissement sur la taxe des lettres (moitié du produit total de 8 millions)	4,000,000 00							
Droit de 2 p. 0/0 sur les envois d'argent	1,091,000 00	1,093,417 70	1,093,417 70	"	"	2,417 70	1,093,417 70	
Droit de transport de marchandises et de matières d'or et d'argent par les paquebots	517,300 00	476,239 58	476,239 58	"	41,060 42	"	476,239 58	
Produit des places dans les malles-postes	1,475,000 00	1,122,663 89	1,121,089 04	1,574 85	352,336 11	"	1,122,663 89	
Produit des places dans les paquebots	360,000 00	1,256,235 90	1,256,235 90	"	"	896,235 90	1,256,235 90	
Droit de transit des correspondances étrangères	432,300 00	948,014 00	286,085 11	661,928 89	"	515,714 00	948,014 00	
Recettes accidentelles	39,800 00	143,027 05	130,526 55	12,500 50	"	103,227 05	143,027 05	
	44,480,700 00	43,500,999 73	42,824,995 49	676,004 24	2,497,294 92	1,517,594 65	43,500,999 73	
					979,700 27			
DIVERS REVENUS.								
Taxe annuelle sur les biens de main-morte. (Loi du 20 février 1849.)	3,299,633 20	3,150,980 38	2,701,184 37	449,796 01	148,652 82	"	3,150,980 38	
Produits universitaires. Droits divers	1,791,599 00	2,044,116 10	2,037,215 43	6,900 67	"	252,517 10	2,044,116 10	
Produits universitaires. Produit des rentes et domaines	540,033 00	544,709 24	544,022 68	686 56	"	4,676 24	544,709 24	
	2,331,632 00	2,588,825 34	2,581,238 11	7,587 23	"	257,193 34	2,588,825 34	
					257,193 34			
Produits éventuels affectés au service départemental	11,751,777 87	11,751,777 87	11,751,777 87	"	"	"	11,751,777 87	
Produits et revenus de l'Algérie	14,340,000 00	12,850,667 76	12,850,667 76	"	1,489,332 24	"	12,850,667 76	
Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	1,050,000 00	1,000,000 00	50,000 00	"	"	1,050,000 00	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1850.

Suite du *Compte provisoire des Recettes.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS AVEC LES DROITS recouvrés et à recouvrer. Excédant des évaluations.	Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1850.	OBSERVATIONS.
PRODUITS DIVERS.								
Bénéfice sur la fabrication des monnaies et la vente des médailles	50,100f 00c	155,986f 52c	155,986f 52c	"	"	105,886f 52c	155,986f 52c	
Redevances et produits extraordinaires des mines	577,177 08	607,055 40	451,206 67	155,848f 73c	"	29,878 32	607,055 40	
Droits de vérification des poids et mesures	1,000,000 00	1,124,392 74	692,195 23	432,197 51	"	124,392 74	1,124,392 74	
Produit de la taxe des brevets d'invention	350,000 00	446,740 00	446,740 00	"	"	96,740 00	446,740 00	
Solde non employé du fonds commun des chancelleries consulaires	24,000 00	26,365 24	26,365 24	"	"	2,365 24	26,365 24	
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires	456,567 29	456,491 64	456,491 64	"	75f 65c	"	456,491 64	
Produits éventuels départementaux attribués à l'instruction primaire	5,000 00	"	"	"	5,000 00	"	"	
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires	451,700 00	482,087 82	328,123 13	153,964 69	"	30,387 82	482,087 82	
Recouvrements de frais d'entretien d'élèves à l'école de cavalerie de Saumur	37,500 00	45,600 00	45,600 00	"	"	8,100 00	45,600 00	
Pensions des élèves de l'école navale de Brest	61,600 00	65,935 14	65,410 14	525 00	"	4,335 14	65,935 14	
Retenue de 2 p. 0/0 sur la solde des officiers de l'armée de terre	935,000 00	935,000 00	866,188 51	68,811 49	"	"	935,000 00	
Pensions de marins admis à l'hôtel des invalides de la guerre	48,000 00	48,000 00	43,004 10	4,995 90	"	"	48,000 00	
Retenue de 2 p. 0/0 sur la solde des officiers de la garde républicaine et des sapeurs-pompiers de la ville de Paris	7,100 00	7,100 00	443 94	6,656 06	"	"	7,100 00	
Portion des dépenses de la garde républicaine remboursée à l'État par la ville de Paris	1,259,873 00	1,259,873 00	856,451 06	403,421 94	"	"	1,259,873 00	
Produit de la retenue de 3 p. 0/0 au profit de la caisse des invalides pour les anciens marchés dont l'exécution s'est prolongée pendant l'année 1850	"	13,332 45	13,332 45	"	"	13,332 45	13,332 45	
Revenus de divers établissements spéciaux. (Ecoles vétérinaires, écoles des arts et métiers, écoles régionales d'agriculture, lazarets et établissements sanitaires.)	1,166,675 00	681,136 52	556,725 73	124,410 79c	485,538 48	"	681,136 52	
Produits provenant des ministères et recettes attribuées au Trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838, portant règlement général sur la comptabilité publique	2,125,114 00	4,166,535 76	4,166,535 76	"	"	2,041,421 76	4,166,535 76	
Produit de la vente des cartes des dépôts de la guerre et de la marine	53,000 00	43,725 78	28,549 66	15,176 12	9,274 22	"	43,725 78	
Valeur, au prix de revient, fixé par le budget, des poudres livrées pour le service des poudres et salpêtres, — au département de la guerre	951,575 00	951,575 00	"	951,575 00	"	"	951,575 00	
— au département de la marine	311,581 00	311,581 00	"	311,581 00	"	"	311,581 00	
— au département des finances	3,155,000 00	3,155,000 00	"	3,155,000 00	"	"	3,155,000 00	
Ateliers de condamnés et pénitenciers militaires	152,000 00	83,760 54	83,760 54	"	68,239 46	"	83,760 54	
Versements des compagnies pour remboursement de frais divers mis à leur charge	350,000 00	350,000 00	"	350,000 00	"	"	350,000 00	
Versements des sociétés et agences tontinières pour remboursem. de frais de surveillance	43,000 00	33,000 00	33,000 00	"	10,000 00	"	33,000 00	
Versements des associations ouvrières pour remboursement de frais de surveillance	32,806 56	15,069 06	15,069 06	"	17,737 50	"	15,069 06	
Bénéfices réalisés par la caisse des dépôts et consignations pour l'année 1850	2,000,000 00	3,260,998 94	3,260,998 94	"	"	1,260,998 94	3,260,998 94	
Recouvrements sur prêts faits en 1830 au commerce et à l'industrie	100,000 00	123,547 25	123,547 25	"	"	23,547 25	123,547 25	
Recettes sur débets non compris dans l'actif de l'administration des finances	80,000 00	514,142 08	514,142 08	"	"	434,142 08	514,142 08	
Dépôts d'argent dans les caisses des agents des postes acquis au Trésor pour cause de déchéance	15,000 00	14,999 52	14,999 52	"	0 48	"	14,999 52	
Versements de compagnies de chemins de fer, en capital et intérêts, sur prêts à elles faits par le Trésor	810,000 00	"	"	"	810,000 00	"	"	
Fonds à verser par des dépts, des comm. et des part., pour concourir, avec ceux de l'État, à l'exéc. de trav. publ.	178,000 00	89,851 74	89,851 74	"	88,148 26	"	89,851 74	
Excédant disponible des recettes sur les dépenses du service de l'Imprimerie nationale	156,632 00	156,632 00	"	156,632 00	"	"	156,632 00	
Produits divers des maisons centrales de force et de correction	1,500,000 00	1,215,338 88	1,215,338 88	"	284,661 12	"	1,215,338 88	
Prix du bail du chemin de fer de Montpellier à Nîmes	408,000 00	475,860 73	475,860 73	"	"	67,860 73	475,860 73	
Produit des musées nationaux	"	26,837 33	26,837 33	"	"	26,837 33	26,837 33	
Produit des manufactures nationales	60,000 00	"	"	"	60,000 00	"	"	
Produit des chemins de fer exploités par l'État. — Chemin de Lyon	8,000,000 00	7,959,400 25	7,059,577 93	899,822 32	40,599 75	"	7,959,400 25	
— Chemin de Chartres	1,800,000 00	1,919,679 63	1,853,136 13	66,543 50	"	119,679 63	1,919,679 63	
Versements des masses d'entretien. (Ministère de la guerre.)	1,000,000 00	1,000,000 00	866,100 00	133,900 00	"	"	1,000,000 00	
Fonds avancés pour dépenses cadastrales	6,100 42	6,100 42	6,100 42	"	"	"	6,100 42	
Recouvrements des avances faites aux comptoirs nationaux d'escompte	"	1,356,843 56	1,356,843 56	"	"	1,356,843 56	1,356,843 56	
Retenues par suite de cumul	"	305,912 34	305,912 34	"	"	305,912 34	305,912 34	
Recouvrements des avances faites à l'industrie des meubles et des bronzes. (Décret du 1er septembre 1848.)	"	400,000 00	400,000 00	"	"	400,000 00	400,000 00	
Recettes de différentes origines	428,998 00	697,458 34	697,458 34	"	"	268,460 34	697,458 34	
	30,147,099 35	34,988,946 62	27,597,884 57	7,391,062 05	1,879,274 92	6,721,122 19	34,988,946 62	
					4,841,847f 27c			
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.								
Produit de la réserve de l'amortissement	71,895,150 00	72,962,932 07	35,020,940 80	37,941,991 27	"	1,067,782 07	72,962,932 07	
Remboursement fait par la compagnie du chemin de fer du Nord. (Obligations recouvrées en 1850.)	10,000,000 00	12,000,000 00	12,000,000 00	"	"	2,000,000 00	12,000,000 00	
Obligations du chemin de fer de Rouen, négociées à la caisse des dépôts et consignations	"	11,585,781 41	11,585,781 41	"	"	11,585,781 41	11,585,781 41	
Produit de la négociation des rentes provenant des caisses d'épargne et du chemin de fer de Paris à Lyon	"	38,527,792 53	29,592,781 09	8,935,011 44	"	38,527,792 53	38,527,792 53	
	81,895,150 00	135,076,506 01	88,199,503 30	46,877,002 71	"	53,181,356 01	135,076,506 01	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1850.

Suite du *Compte provisoire des Recettes.*

FONDS REPORTÉS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS.

Fonds affectés au service départemental et à divers services spéciaux qui sont restés à employer à la clôture des exercices 1848 et 1849 et dont le transport, avec la même affectation, est fait au budget de l'exercice 1850, savoir :

	SERVICE départemental.	DIVERS SERVICES spéciaux.
Par la loi de règlement de l'exercice 1848.....	3,077,668f 02c	986,989f 17c
——— de l'exercice 1849.....	10,167,250 63	"
	13,244,918 65	986,989 17
	14,231,907f 82c	

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES RECETTES.

PRODUITS ET REVENUS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État. (A)	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des évaluations.	Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1850.	OBSERVATIONS.
RESSOURCES ORDINAIRES.								
Contributions directes.....	432,518,124f 80c	432,932,389f 78c	382,326,126f 77c	50,606,263f 01c	"	414,264f 98c	432,932,389f 78c	
Produits des domaines.....	9,105,000 00	10,850,753 71	8,747,940 56	2,102,813 15	"	1,745,753 71	10,850,753 71	
Produits des forêts et de la pêche.....	40,760,550 00	35,487,698 43	32,306,235 18	3,181,463 25	7,947,299f 95c	2,674,448 38	35,487,698 43	
Impôts et revenus indirects. — Enregistrement et timbre (et nouveaux droits).....	233,969,000 00	247,749,287 06	239,163,345 86	8,585,941 20	"	13,780,287 06	247,749,287 06	
Droits de la succession de madame Adélaïde.....	3,000,000 00	3,213,856 53	"	3,213,856 53	"	213,856 53	3,213,856 53	
Douanes et sels.....	156,032,000 00	154,030,923 25	154,020,923 25	10,000 00	10,671,312 07	8,670,235 32	154,030,923 25	
Contributions indirectes.....	284,105,000 00	310,236,615 74	302,390,170 95	7,846,444 79	822,760 14	26,954,375 88	310,236,615 74	
Produits des postes.....	44,480,700 00	43,500,999 73	42,824,995 49	676,004 24	2,497,294 92	1,517,594 65	43,500,999 73	
Divers revenus.. — Taxe annuelle sur les biens de mainmorte.....	3,299,633 20	3,150,980 38	2,701,184 37	449,796 01	148,652 82	"	3,150,980 38	
Produits universitaires.....	2,331,632 00	2,588,825 34	2,581,238 11	7,587 23	"	257,193 34	2,588,825 34	
Produits éventuels affectés au service départemental.....	11,751,777 87	11,751,777 87	11,751,777 87	"	"	"	11,751,777 87	
Produits et revenus de l'Algérie.....	14,340,000 00	12,850,667 76	12,850,667 76	"	1,489,332 24	"	12,850,667 76	
Produit de la rente de l'Inde.....	1,050,000 00	1,050,000 00	1,000,000 00	50,000 00	"	"	1,050,000 00	
Produits divers.....	30,147,099 35	34,988,946 62	27,597,884 57	7,391,062 05	"	4,841,847 27	34,988,946 62	
	1,266,890,517 22	1,304,383,722 20	1,220,262,490 74	84,121,231 46	23,576,652 14	61,069,857 12	1,304,383,722 20	
Ressources extraordinaires.....	81,895,150 00	135,076 506 01	88,199,503 30	46,877,002 71	"	53,181,356 01	135,076,506 01	
	1,348,785,667 22	1,439,460.228 21	1,308,461,994 04	130,998,234 17	23,576,652 14	114,251,213 13	1,439,460,228 21	
					90,674,560f 99c			
Fonds reportés des exercices 1848 et 1849 pour le service départemental et divers services spéciaux.....	14,231,907 82	.....		.....			14,231,907 82	
	1,363,017,575 04						1,453,692,136 03	

(A) Les droits constatés au profit du budget de 1850 contiennent ceux qui sont restés à recouvrer à la clôture de l'exercice 1849, et qui se divisent ainsi :

Dixième du produit des octrois à la charge de la ville de Paris, et dont, aux termes de la loi du 8 mars 1850, le recouvrement n'a eu lieu que par annuités, à partir de 1850, et..... 4,366,808f 31c

Reste à recouvrer sur divers autres produits du budget, qui seront compensés par ceux que l'exercice 1850 laissera au profit de l'exercice suivant. (Voir le détail page 19 du compte définitif des recettes de l'exercice 1849.) 5,997,784 26

ENSEMBLE..... 10,364,592 57

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1850.

Compte provisoire des Dépenses.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES résultant des services faits. — DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. — DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1850.	OBSERVATIONS.
	DETTE PUBLIQUE.										
	DETTE CONSOLIDÉE ET AMORTISSEMENT.										
1	Rentes 5 p. 0/0	187,712,025f 00c	186,345,672f 28c	"	186,345,672f 28c	176,912,465f 52c	9,433,206f 76c	"	1,366,352f 72c	186,345,672f 28c	(a) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit : Crédits accordés par le budget ..... 396,287,193f ; Crédits accordés par des lois spéciales : Loi du 13 juin 1850 ..... 712,650f ; Loi du 14 février 1851 ..... 20,000 ; 732,650 ; A déduire : crédit annulé par la loi du 14 février 1851 ..... 700,000 ; 32,650 ; 396,319,843
2	—— 4 1/2 p. 0/0	895,302 00	895,302 00	"	895,302 00	887,209 00	8,093 00	"	"	895,302 00	
3	—— 4 p. 0/0	2,371,911 00	2,371,911 00	"	2,371,911 00	2,325,909 00	46,002 00	"	"	2,371,911 00	
4	—— 3 p. 0/0	48,789,830 00	48,823,323 00	"	48,823,323 00	41,519,531 50	7,303,791 50	33,493f 00c	"	48,823,323 00	
5	Fonds d'amortissement	64,818,825 00	64,818,825 00	"	64,818,825 00	64,818,825 00	"	"	"	64,818,825 00	
	EMPRUNTS SPÉCIAUX POUR CANAUX ET TRAVAUX DIVERS.										
6	Intérêts et primes des emprunts à rembourser par le trésor	5,492,057 00	5,492,063 98	"	5,492,063 98	5,491,568 98	495 00	6 98	"	5,492,063 98	
7	Amortissement des emprunts à rembourser par le trésor	3,468,243 00	3,468,236 02	"	3,468,236 02	3,468,236 02	"	"	6 98	3,468,236 02	
	INTÉRÊTS DE CAPITAUX REMBOURSABLES À DIVERS TITRES.										
8	Intérêts de capitaux de cautionnements	7,000,000 00	7,046,598 47	"	7,046,598 47	192,532 69	6,854,065 78	46,598 47	"	7,046,598 47	
9	Intérêts de la dette flottante du trésor	17,300,000 00	8,840,649 22	9,659,350f 78c	18,500,000 00	8,818,606 40	9,681,393 60	1,200,000 00	"	18,500,000 00	
	DETTE VIAGÈRE.										
10	Douaire de Madame la duchesse d'Orléans	300,000 00	300,000 00	"	300,000 00	275,000 00	25,000 00	"	"	300,000 00	
10 *bis*.	Rentes viagères	1,840,000 00	997,776 18	842,223 82	1,840,000 00	997,776 18	842,223 82	"	"	1,840,000 00	
11	Pensions de la pairie, de veuves de pairs et d'anciens sénateurs	400,000 00	283,155 54	116,844 46	400,000 00	283,155 54	116,844 46	"	"	400,000 00	
12	——— civiles	1,450,000 00	1,060,646 99	349,353 01	1,410,000 00	1,060,646 99	349,353 01	"	40,000 00	1,410,000 00	
13	——— à titre de récompenses nationales	1,037,650 00	601,127 97	436,522 03	1,037,650 00	601,127 97	436,522 03	"	"	1,037,650 00	
14	——— militaires	38,600,000 00	27,903,263 61	10,696,736 39	38,600,000 00	27,903,263 61	10,696,736 39	"	"	38,600,000 00	
15	——— ecclésiastiques	385,000 00	184,864 13	165,135 87	350,000 00	184,864 13	165,135 87	"	35,000 00	350,000 00	
16	——— de donataires dépossédés	1,187,000 00	793,853 95	393,146 05	1,187,000 00	793,853 95	393,146 05	"	"	1,187,000 00	
17	——— accordées sur la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile	600,000 00	600,000 00	"	600,000 00	600,000 00	"	"	"	600,000 00	
18	Pensions et indemnités accordées à des employés réformés de divers ministères	857,000 00	600,983 36	256,016 64	857,000 00	600,983 36	256,016 64	"	"	857,000 00	
19	Subvention aux fonds de retraite des finances	11,455,000 00	9,455,000 00	1,130,000 00	10,585,000 00	9,455,000 00	1,130,000 00	"	870,000 00	10,585,000 00	
20	Subvention à la caisse des retraites des employés de l'ancienne Chambre des Pairs	60,000 00	25,000 00	35,000 00	60,000 00	25,000 00	35,000 00	"	"	60,000 00	
21	Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	300,000 00	299,999 35	"	299,999 35	296,831 35	3,168 00	"	0 65	299,999 35	
		396,319,843 00	371,208,252 05	24,080,329 05	395,288,581 10	347,512,387 19	47,776,193 91	1,280,098 45	2,311,360 35	395,288,581 10	
								1,031,261f 90c			
	DOTATIONS.										
22	Assemblée nationale	(B) 7,854,378 00	7,550,000 00	35,000 00	7,585,000 00	6,950,000 00	635,000 00	"	269,378 00	7,585,000 00	(b) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit : Crédits accordés par le budget ..... 9,087,378f ; Crédits accordés par des lois spéciales : Loi du 24 juin 1850 ..... 2,160,000f ; Loi du 28 juin 1850 ..... 15,000 ; 2,175,000 ; 11,262,378
23	Pouvoir exécutif	3,408,000 00	3,408,000 00	"	3,408,000 00	3,404,000 00	4,000 00	"	"	3,408,000 00	
		11,262,378 00	10,958,000 00	35,000 00	10,993,000 00	10,354,000 00	639,000 00	"	269,378 00	10,993,000 00	
								269,378f 00c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1850.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1850.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE LA JUSTICE.										
	Administration centrale.										
1	Administration centrale. (Personnel.)	390,500f 00c	390,127f 50c	372f 50c	390,500f 00c	389,852f 50c	647f 50c	"	"	390,500f 00c	(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :
2	——— (Matériel.)	88,000 00	68,034 64	19,965 36	88,000 00	67,366 64	20,633 36	"	"	88,000 00	Crédits accordés par le budget 26,556,045f 00c
	Conseil d'État.										Crédits accordés par des lois spéciales :
3	Conseil d'État. (Personnel.)	825,700 00	819,783 19	5,916 81	825,700 00	752,866 53	72,833 47	"	"	825,700 00	Loi du 7 août 1850 ..... 19,000f 00c
4	——— (Matériel.)	51,000 00	42,611 89	8,388 11	51,000 00	42,247 61	8,752 39	"	"	51,000 00	Loi du 9 décembre 1,200 00
4 *bis.*	Tribunal des conflits	6,000 00	6,000 00	"	6,000 00	5,500 00	500 00	"	"	6,000 00	20,200 00
	Cours et Tribunaux.										26,576,245 00
5	Cour de cassation	793,800 00	791,328 34	2,471 66	793,800 00	791,328 34	2,471 66	"	"	793,800 00	Crédit pour dépenses des exercices clos 10,316 19
6	Cours d'appel	5,235,900 00	5,227,687 20	8,212 80	5,235,900 00	4,850,736 20	385,163 80	"	"	5,235,900 00	26,586,561 19
7	——— d'assises	154,400 00	154,400 00	"	154,400 00	120,590 00	33,810 00	"	"	154,400 00	
8	Tribunaux de première instance	7,701,495 00	7,677,783 30	23,711 70	7,701,495 00	7,072,704 89	628,790 11	"	"	7,701,495 00	
9	——— de commerce	180,700 00	179,174 44	1,525 56	180,700 00	159,979 39	20,720 61	"	"	180,700 00	
10	——— de police	62,900 00	62,900 00	"	62,900 00	56,650 66	6,249 34	"	"	62,900 00	
11	Justices de paix	6,047,800 00	6,037,692 50	10,107 50	6,047,800 00	5,268,861 30	778,938 70	"	"	6,047,800 00	
12	Service de la justice en Algérie	629,050 00	614,184 95	14,865 05	629,050 00	513,129 23	115,920 77	"	"	629,050 00	
	Frais de justice.										
13	Frais de justice criminelle et des statistiques	4,354,000 00	4,781,424 69	68,074 54	4,849,499 23	4,771,242 51	78,256 72	(A) 495,499f 23c	"	4,849,499 23	
	Secours et subventions.										
14	Dépenses diverses. — Secours temporaires à d'anciens magistrats et employés de l'Administration, à leurs veuves et orphelins n'ayant pas droit à pension; dépenses extraordinaires et imprévues; indemnité au *Journal des Savants*	55,000 00	53,709 35	1,290 65	55,000 00	47,184 35	7,815 65	"	"	55,000 00	
		26,576,245 00	26,906,841 99	164,902 24	27,071,744 23	24,910,240 15	2,161,504 08	495,499 23	"	27,071,744 23	
15	Dépenses des exercices clos	10,316 19	10,316 19	"	10,316 19	10,316 19	"	"	"	10,316 19	
		26,586,561 19	26,917,158 18	164,902 24	27,082,060 42	24,920,556 34	2,161,504 08	495,499 23	"	27,082,060 42	
								495,499f 23c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1850.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1850.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.										
	Administration centrale.										
1	Personnel	418,400f 00c	412,161f 38c	6,238f 62c	418,400f 00c	409,395f 16c	9,004f 84c	"	"	418,400f 00c	
2	Matériel	143,000 00	106,415 10	36,584 90	143,000 00	106,067 68	36,932 32	"	"	143,000 00	
	Traitements des agents du service extérieur.										
3	Traitements des agents politiques et consulaires	3,615,800 00	3,195,639 91	420,160 09	3,615,800 00	2,698,483 33	917,316 67	"	"	3,615,800 00	
4	——— des agents en inactivité	75,000 00	73,369 43	19,670 57	93,040 00	59,689 43	33,350 57	18,040f 00c	"	93,040 00	
	Dépenses variables.										
5	Frais d'établissement	300,000 00	257,692 16	17,307 84	275,000 00	257,692 15	17,307 85	"	25,000f 00c	275,000 00	
6	Frais de voyage et de courriers	940,000 00	819,972 05	270,027 95	1,090,000 00	808,448 49	281,551 51	150,000 00	"	1,090,000 00	
7	Frais de service	990,000 00	674,521 28	315,478 72	990,000 00	665,202 08	324,797 92	"	"	990,000 00	
8	Présents diplomatiques	30,000 00	15,986 41	14,013 59	30,000 00	15,986 41	14,013 59	"	"	30,000 00	
9	Indemnités et secours	52,500 00	39,832 53	12,667 47	52,500 00	28,824 98	23,675 02	"	"	52,500 00	
10	Dépenses secrètes	340,000 00	334,500 00	5,500 00	340,000 00	334,500 00	5,500 00	"	"	340,000 00	
11	Missions extraordinaires	386,000 00	335,183 03	80,816 97	416,000 00	308,653 18	107,346 82	30,000 00	"	416,000 00	
12	Dépenses imprévues	30,000 00	26,976 45	3,023 55	30,000 00	25,551 45	4,448 55	"	"	30,000 00	
13	Subvention à la caisse des retraites	177,500 00	177,500 00	"	177,500 00	177,500 00	"	"	"	177,500 00	
	Service extraordinaire.										
16	Subsides au Gouvernement oriental	1,800,000 00	1,417,608 42	612,391 58	2,030,000 00	1,104,947 59	925,052 41	230,000 00	"	2,030,000 00	
15	Dépenses des exercices périmés	13,806 32	13,806 32	"	13,806 32	13,120 37	685 95	"	"	13,806 32	
		9,312,006 32	7,901,164 47	1,813,881 85	9,715,046 32	7,014,062 30	2,700,984 02	428,040 00	25,000 00	9,715,046 32	
14	Dépenses des exercices clos	206,542 98	206,542 98	"	206,542 98	206,542 98	"	"	"	206,542 98	
		9,518,549 30	8,107,707 45	1,813,881 85	9,921,589 30	7,220,605 28	2,700,984 02	428,040 00	25,000 00	9,921,589 30	
								403,040f 00c			

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

Crédits accordés par le budget		6,964,700f 00c
Crédits accordés par des lois spéciales :		
Loi du 24 juin 1850	13,806f 32c	
— du 6 juillet 1850	1,200,000 00	
— du 30 juillet 1850	8,500 00	
— du 4 décembre 1850	600,000 00	
— du 6 mai 1851	525,000 00	
		2,347,306 32
		9,312,006 32
Crédits pour dépenses des exercices clos		206,542 98
		9,518,549 30

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1850.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES résultant des services faits. — DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS effectués sur les ordonnances des ministres.	RESTE à payer pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. — DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES probables de l'exercice 1850.	OBSERVATIONS.	
	1re Partie. — DÉPENSES DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.											
	Administration centrale.											
1	Personnel	369,750f 00c	369,180f 04c	569f 96c	369,750f 00c	367,397f 07c	2,352f 93c	"	"	369,750f 00c	(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :	
1 *bis.*	Indemnité aux employés supprimés	11,475 00	11,428 53	46 47	11,475 00	11,261 87	213 13	"	"	11,475 00	Crédits accordés par le budget	20,735,372f 00c
2	Matériel	91,000 00	40,924 08	50,075 92	91,000 00	40,906 08	50,093 92	"	"	91,000 00	Dépenses départementales qui se règlent d'après les recettes portées en somme insuffisante au budget des dépenses	174,300 00
	Université.										Modifications résultant de la réalisation des ressources affectées au service départemental :	
3	Conseillers de l'Université et inspecteurs généraux	226,000 00	219,872 30	3,127 70	223,000 00	210,917 39	12,082 61	"	3,000f 00c	223,000 00	Augmentation 105,281f 96c	
4	Services généraux de l'Université	113,250 00	86,097 22	26,152 78	112,250 00	76,967 77	35,282 23	"	1,000 00	112,250 00	Diminution 43,432 71	
5	École normale supérieure	232,186 00	215,827 57	16,358 43	232,186 00	215,419 62	16,766 38	"	"	232,186 00		
6	Administration académique	639,333 00	538,292 19	86,040 81	624,333 00	493,054 91	131,278 09	"	15,000 00	624,333 00	61,849 25	61,849 25
7	Facultés de théologie	117,535 00	105,636 74	11,898 26	117,535 00	98,782 13	18,752 87	"	"	117,535 00		
8	Facultés de droit	770,700 00	683,452 95	85,547 05	769,000 00	664,821 57	104,178 43	"	1,700 00	769,000 00	Crédits reportés des exercices 1848 et 1849 pour le service départemental	619,071 02
9	Facultés de médecine	707,565 00	593,861 24	113,703 76	707,565 00	572,944 94	134,620 06	"	"	707,565 00	Crédits accordés par des lois spéciales :	
10	Facultés des sciences	480,700 00	424,024 97	51,975 05	476,000 00	408,623 56	67,376 44	"	4,700 00	476,000 00	Loi du 20 février 1849 37,500 00	
11	Facultés des lettres	531,696 00	458,635 93	51,364 07	510,000 00	442,554 31	67,445 69	"	21,696 00	510,000 00	— du 30 juillet 1850 575,560 00	
12	Écoles supérieures de pharmacie	164,000 00	113,170 67	49,329 33	162,500 00	109,829 52	52,670 48	"	1,500 00	162,500 00	— du 6 août 1850 3,943 88	
13	Dépenses communes à toutes les facultés. (Remises, accroissement des collections et bibliothèques.)	79,433 00	62,325 84	15,007 16	77,333 00	61,165 14	16,167 86	"	2,100 00	77,333 00	— du 6 mai 1851 75,000 00	
14	Instruction secondaire. (Frais généraux.)	87,000 00	81,027 38	1,972 62	83,000 00	64,956 72	18,043 28	"	4,000 00	83,000 00	692,003 88	692,003 88
15	Instruction secondaire. (Lycées et colléges communaux.)	2,319,200 00	2,080,974 25	221,225 75	2,302,200 00	2,071,615 62	230,584 38	"	17,000 00	2,302,200 00		22,280,596 15
16	Instruction primaire. (Inspection.)	620,133 00	502,503 79	97,629 21	600,133 00	473,555 09	126,577 91	"	20,000 00	600,133 00	Crédits pour dépenses des exercices clos	74,634 33
17	Instruction primaire. (Dépenses imputables sur les fonds généraux du budget.)	5,430,000 00	1,966,369 22	3,463,630 78	5,430,000 00	1,611,815 56	3,818,184 44	"	"	5,430,000 00		22,355,230 48
18	Instruction primaire. (Dépenses imputables sur les fonds départementaux.)	5,197,847 91	2,665,176 24	2,132,671 67	4,797,847 91	2,446,127 43	2,351,720 48	"	400,000 00	4,797,847 91		
19	Instruction primaire. (Dépenses imputables sur les ressources spéciales des écoles normales primaires.)	483,072 36	383,095 16	59,977 20	443,072 36	327,654 48	115,417 88	"	40,000 00	443,072 36		
	Sciences et lettres.											
20	Institut de France	570,925 00	503,154 83	67,770 17	570,925 00	496,979 83	73,945 17	"	"	570,925 00		
21	Collége de France	180,000 00	165,445 42	14,554 58	180,000 00	163,778 76	16,221 24	"	"	180,000 00		
22	École d'administration	"	"	"	"	"	"	"	"	"		
23	Muséum d'histoire naturelle	472,101 00	447,648 04	24,452 96	472,101 00	440,529 56	31,571 44	"	"	472,101 00		
24	Établissements astronomiques	121,760 00	99,584 42	22,175 58	121,760 00	97,584 42	24,175 58	"	"	121,760 00		
25	Bibliothèque nationale. (Dépenses ordinaires. — Cours d'archéologie.)	289,000 00	254,661 91	34,338 09	289,000 00	254,369 77	34,630 23	"	"	289,000 00		
26	Bibliothèque nationale. ((Crédit extraordinaire. — Annuité.)	60,000 00	50,205 73	9,794 27	60,000 00	50,205 33	9,794 67	"	"	60,000 00		
27	Bibliothèques publiques	207,150 00	190,881 44	16,268 56	207,150 00	187,204 25	19,945 75	"	"	207,150 00		
28	Académie nationale de médecine	45,241 00	35,097 87	10,143 13	45,241 00	31,624 11	13,616 89	"	"	45,241 00		
29	École des chartes	35,400 00	33,560 38	1,839 62	35,400 00	28,231 54	7,168 46	"	"	35,400 00		
30	École spéciale des langues orientales vivantes et cours d'arabe vulgaire à Marseille	55,800 00	53,221 47	2,578 53	55,800 00	53,221 47	2,578 53	"	"	55,800 00		
31	Souscriptions	132,500 00	123,635 84	8,864 16	132,500 00	117,879 84	14,620 16	"	"	132,500 00		
32	Encouragements et secours aux savants et gens de lettres	187,250 00	185,899 96	1,350 04	187,250 00	148,741 63	38,508 37	"	"	187,250 00		
33	Sociétés savantes	35,000 00	20,932 00	14,068 00	35,000 00	17,832 00	17,168 00	"	"	35,000 00		
34	Voyages et missions scientifiques; lectures publiques du soir	82,366 00	71,535 81	10,830 19	82,366 00	66,835 81	15,530 19	"	"	82,366 00		
35	Recueil et publication des documents inédits de l'histoire nationale	132,500 00	123,551 34	8,948 66	132,500 00	120,651 34	11,848 66	"	"	132,500 00		
36	Subvention aux caisses de retraite du ministère	760,000 00	760,000 00	"	760,000 00	760,000 00	"	"	"	760,000 00		
37	Dépenses de l'instruction publique en Algérie	186,283 00	146,713 15	39,569 85	186,283 00	145,235 20	41,047 80	"	"	186,283 00		
38	Publication des œuvres de *Fermat*	14,000 00	"	14,000 00	14,000 00	"	14,000 00	"	"	14,000 00		
40	Subvention à la ville de Rennes pour construction, etc.	37,500 00	37,500 00	"	37,500 00	37,500 00	"	"	"	37,500 00		
41	Construction d'un conservatoire anatomique à Montpellier	3,943 88	3,943 88	"	3,943 88	3,943 88	"	"	"	3,943 88		
39 *bis.*	Dépenses des exercices périmés	"	"	"	"	"	"	"	"	"		
		22,280,596 15	14,909,049 80	6,839,850 35	21,748,900 15	13,992,719 52	7,756,180 63	"	531,696 00	21,748,900 15		
39	Dépenses des exercices clos	74,634 33	74,634 33	"	74,634 33	74,634 33	"	"	"	74,634 33		
		22,355,230 48	14,983,684 13	6,839,850 35	21,823,534 48	14,067,353 85	7,756,180 63	"	531,696 00	21,823,534 48		

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1850.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses*

Suite du MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES résultant des services faits. — DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. — DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1850.
	2e PARTIE. — DÉPENSES DES CULTES.									
	1re SECTION. — *Service ordinaire.*									
1	Personnel des bureaux des cultes	168,150f 00c	167,869f 55c	178f 75c	168,048f 30c	167,174f 14c	874f 16c	"	101f 70c	168,048f 30c
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux des cultes	25,000 00	19,602 56	5,389 84	24,992 40	19,305 46	5,686 94	"	7 60	24,992 40
3	Subvention au fonds de retraite des employés des cultes	42,910 90	42,910 90	"	42,910 90	32,910 00	10,000 90	"	"	42,910 90
	Culte catholique.									
4	Traitements et dépenses concernant les cardinaux, archevêques et évêques	1,156,300 00	1,139,193 84	17,094 75	1,156,288 59	918,827 34	237,461 25	"	11 41	1,156,288 59
5	——— et indemnités des membres des chapitres et du clergé paroissial	32,328,014 51	26,776,164 40	5,551,794 25	32,327,958 65	23,938,875 88	8,389,082 77	"	55 86	32,327,958 65
6	Chapitre de Saint-Denis	69,000 00	44,977 52	2,749 60	47,727 12	37,577 52	10,149 60	"	21,272 88	47,727 12
7	Bourses des séminaires	1,000,000 00	828,812 41	172,487 64	1,001,300 05	730,506 60	270,793 45	1,300f 05c	"	1,001,300 05
8	Secours à des ecclésiastiques et à d'anciennes religieuses	765,000 00	733,028 83	29,971 17	763,000 00	701,849 16	61,150 84	"	2,000 00	763,000 00
9	Dépenses du service intérieur des édifices diocésains	402,500 00	314,097 33	85 256 67	399,354 00	284,024 55	115,329 45	"	3,146 00	399,354 00
10	Acquisitions, constructions et entretien des édifices diocésains	1,700,000 00	886,025 04	813,974 96	1,700,000 00	765,499 99	934,500 01	"	"	1,700,000 00
11	Secours pour acquisitions ou travaux concernant les églises et presbytères	1,000,000 00	841,816 00	158,184 00	1,000,000 00	776,568 75	223,431 25	"	"	1,000,000 00
12	Secours à divers établissements ecclésiastiques	100,000 00	90,475 00	9,525 00	100,000 00	74,500 00	25,500 00	"	"	100,000 00
13	Dépenses accidentelles	5,000 00	1,419 40	2,180 60	3,600 00	1,419 40	2,180 60	"	1,400 00	3,600 00
14	Restauration de la cathédrale de Paris	550,000 00	402,393 12	147,606 88	550,000 00	399,963 12	150,036 88	"	"	550,000 00
	Cultes non catholiques.									
15	Dépenses du personnel des cultes protestants	1,169,550 00	937,971 92	230,198 08	1,168,170 00	861,675 51	306,494 49	"	1,380 00	1,168,170 00
16	——— du matériel des cultes protestants	84,000 00	39,274 00	44,726 00	84,000 00	32,854 00	51,146 00	"	"	84,000 00
17	Frais d'administration du directoire général de la confession d'Augsbourg	16,000 00	9,600 00	6,400 00	16,000 00	9,600 00	6,400 00	"	"	16,000 00
18	Dépenses du culte israélite	136,100 00	106,656 95	29,343 05	136,000 00	99,731 95	36,268 05	"	100 00	136,000 00
19	Dépenses des cultes en Algérie	460,600 00	277,089 33	102,910 67	380,000 00	268,145 14	111,854 86	"	80,600 00	380,000 00
21	Dépenses des exercices périmés	"	"	"	"	"	"	"	"	"
		41,178,125 41	33,659,378 10	7,409,971 91	41,069,350 01	30,121,008 51	10,948,341 50	1,300 05	110,075 45	41,069,350 01
20	Dépenses des exercices clos	248,565 86	248,565 86	"	248,565 86	248,565 86	"	"	"	248,565 86
		41,426,691 27	33,907,943 96	7,409,971 91	41,317,915 87	30,369,574 37	10,948,341 50	1,300 05	110,075 45	41,317,915 87
								108.775f 40c		
	2e SECTION. — *Travaux extraordinaires.*									
Uniq.	Travaux extraordinaires aux édifices diocésains, églises, temples et presbytères	500,000 00	304,294 30	195,705 70	500,000 00	256,661 30	243,338 70	"	"	500,000 00
	RÉCAPITULATION.									
	1re partie. — Dépenses de l'instruction publique	22,355,230 48	14,983,684 13	6,839,850 35	21,823,534 48	14,067,353 85	7,756,180 63	"	531,696 00	21,823,534 48
	2e partie. — ——— des cultes	41,426,691 27	33,907,943 96	7,409,971 91	41,317,915 87	30,369,574 37	10,948,341 50	1,300 05	110,075 45	41,317,915 87
		63,781,921 75	48,891,628 09	14,249,822 26	63,141,450 35	44,436,928 22	18,704,522 13	1,300 05	641,771 45	63,141,450 35
	Travaux extraordinaires. (Dépenses des cultes.)	500,000 00	304,294 30	195,705 70	500,000 00	256,661 30	243,338 70	"	"	500,000 00
		64,281,921 75	49,195,922 39	14,445,527 96	63,641,450 35	44,693,589 52	18,947,860 83	1,300 05	641,771 45	63,641,450 35
								640,471f 40c		

OBSERVATIONS.

Service ordinaire.

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

Crédits accordés par le budget		40,869,590f 00c
Crédits accordés par des lois spéciales :		
Loi du 30 juillet 1850	6,670f 00c	
——— du 22 janvier 1851	192,564 51	
——— du 6 mai	109,300 00	
		308,535 41
		41,178,125 41
Crédit pour dépenses des exercices clos		248,565 86
		41,426,691 27

Travaux extraordinaires.

Crédit ouvert par le budget	500,000 00

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1850.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales (A).	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES probables de l'exercice 1850.	OBSERVATIONS.
	DÉPENSES IMPUTABLES SUR LES FONDS GÉNÉRAUX DU BUDGET.										
					MINISTERE	DE L'INTÉRIEUR.					
	Administration centrale.										
1	Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	664,900f 00c	661,613f 44c	3,286f 56c	664,900f 00c	658,235f 54c	6,664f 46c	//	//	664,900f 00c	
1 *bis.*	Indemnités temporaires aux employés supprimés	25,000 00	24,825 02	174 98	25,000 00	24,825 02	174 98	//	//	25,000 00	
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux	180,000 00	156,763 81	108,236 19	265,000 00	155,996 37	109,003 63	85,000f 00c	//	265,000 00	
3	Subvention à la caisse des retraites des employés de l'administration centrale.	160,000 00	115,000 00	45,000 00	160,000 00	115,000 00	45,000 00	//	//	160,000 00	
4	Archives nationales	108,000 00	98,749 78	9,250 22	108,000 00	98,749 78	9,250 22	//	//	108,000 00	
	Services divers.										
5	Dépenses secrètes ordinaires de police générale	832,000 00	832,000 00	//	832,000 00	832,000 00	//	//	//	832,000 00	
6	Dépenses du personnel des lignes télégraphiques	1,025,665 00	924,733 09	80,931 91	1,005,665 00	894,742 95	110,922 05	//	20,000 00	1,005,665 00	
7	Dépenses du matériel des lignes télégraphiques	127,486 00	71,637 25	55,848 75	127,486 00	69,107 56	58,378 44	//	//	127,486 00	
8	Dépenses générales du personnel des gardes nationales	112,000 00	105,018 55	6,981 45	112,000 00	100,508 63	11,491 37	//	//	112,000 00	
9	Dépenses générales de la garde nationale mobile	580,000 00	563,439 60	81,560 40	645,000 00	563,159 60	81,840 40	65,000 00	//	645,000 00	
10	Dépenses générales du matériel des gardes nationales	66,000 00	12,417 71	23,582 29	36,000 00	11,874 65	24,125 35	//	30,000 00	36,000 00	
11	Dépenses relatives à la surveillance de la librairie provenant de l'étranger	10,000 00	7,825 00	2,175 00	10,000 00	7,350 00	2,650 00	//	//	10,000 00	
	Beaux-Arts.										
12	Établissements des beaux-arts	454,000 00	377,646 77	76,353 23	454,000 00	363,302 35	90,697 65	//	//	454,000 00	
13	Musées nationaux. (Personnel.)	158,700 00	158,699 33	0 67	158,700 00	158,699 33	0 67	//	//	158,700 00	
13 *bis.*	Exposition annuelle des œuvres de peinture et de sculpture	36,008 00	7,320 00	28,688 00	36,008 00	7,320 00	28,688 00	//	//	36,008 00	
14	Musées nationaux. (Matériel.)	151,700 00	104,764 13	46,935 87	151,700 00	104,764 13	46,935 87	//	//	151,700 00	
15	Ouvrages d'art et décoration d'édifices publics	900,000 00	810,732 63	89,267 37	900,000 00	795,315 16	104,684 84	//	//	900,000 00	
16	Acquisitions de tableaux et de statues pour le musée du Louvre	50,000 00	49,472 16	527 84	50,000 00	49,472 16	527 84	//	//	50,000 00	
17	Conservation d'anciens monuments historiques	745,000 00	218,294 78	526,705 22	745,000 00	162,831 79	582,168 21	//	//	745,000 00	
18	Encouragements et souscriptions concernant les beaux-arts	211,000 00	202,798 00	8,202 00	211,000 00	201,085 50	9,914 50	//	//	211,000 00	
19	Indemnités annuelles ou secours à des artistes, auteurs dramatiques, compositeurs, et à leurs veuves	137,700 00	136,125 00	1,575 00	137,700 00	100,900 00	36,800 00	//	//	137,700 00	
20	Subventions aux théâtres nationaux	1,345,500 30	1,345,499 96	0 34	1,345,500 30	1,331,349 93	14,150 37	//	//	1,345,500 30	
21	Subvention à la caisse des pensions du théâtre de la Nation	200,000 00	200,000 00	//	200,000 00	195,000 00	5,000 00	//	//	200,000 00	
22	Subvention à la caisse des retraites du conservatoire de musique	10,000 00	7,000 00	//	7,000 00	7,000 00	//	//	3,000 00	7,000 00	
	Secours et subventions.										
23	Subventions aux établissements généraux de bienfaisance	599,560 00	589,633 32	5,426 68	595,060 00	562,529 98	32,530 02	//	4,500 00	595,060 00	
24	Secours génér. aux hospices, bureaux de charité, institutions de bienfais., etc.	700,000 00	290,193 62	409,806 38	700,000 00	285,213 62	414,786 38	//	//	700,000 00	
25	Secours à des personnes dans l'indigence et qui ont des droits à la bienveillance du Gouvernement, frais de rapatriement de Français indigents	667,000 00	535,128 25	131,871 75	667,000 00	518,518 25	148,481 75	//	//	667,000 00	
25 *bis.*	Secours à divers titres	330,316 00	238,617 14	91,698 86	330,316 00	230,459 81	99,856 19	//	//	330,316 00	
26	Subventions pour construction de ponts à péage sur des chemins vicinaux	400,000 00	81,500 00	268,500 00	350,000 00	72,500 00	277,500 00	//	50,000 00	350,000 00	
27	Secours aux sociétés de charité maternelle	120,000 00	119,900 00	100 00	120,000 00	116,150 00	3,850 00	//	//	120,000 00	
28	Secours aux étrangers réfugiés en France	1,200,000 00	720,053 24	139,946 76	860,000 00	637,617 80	222,382 20	//	340,000 00	860,000 00	
	À REPORTER	12,307,535 30	9,767,401 58	2,242,633 72	12,010,035 30	9,431,579 91	2,578,455 39	150,000 00	447,500 00	12,010,035 30	

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

Crédits accordés par le budget		27,064,928f 00c
Crédits accordés par des lois spéciales :		
Loi du 5 février 1850	900,637f 00c	
— du 23 avril	200,000 00	
— du 12 juin	509,000 00	
— du 13 juin	17,400 00	
— du 22 juin	38,249 95	
— du 30 juillet	198,333 00	
— *idem*	12,083 30	
— du 13 novembre	400,000 00	
— du 28 janvier 1851	479,753 76	
— du 22 mars	103,000 00	
		2,858,457 01

Modifications résultant de changements d'exercices.

A AJOUTER : Crédits transportés de l'exercice 1849 :			
Décret du 30 décembre 1849	460,000f 00c		
— du 4 mars 1850	16,250 00		
— du 28 mars	45,953 65		
— du 24 juin	83,605 56		
— du 4 décembre	178,759 29		
		784,568 50	
A DÉDUIRE : Crédits transportés à l'exercice 1851 :			
Loi du 28 février 1851	300,000f 00c		
— du 22 mars	25,909 00		
	325,909 00 ci.	325,909 00	
		458,659 50 ci	458,659 50
			31,282,044 51
Crédits pour dépenses des exercices clos			696,559 33
			31,978,603 84

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1850.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1850.	OBSERVATIONS.
	Suite du MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.										
	REPORT	12,307,535f 30c	9,767,401f 58c	2,242,633f 72c	12,010,035f 30c	9,431,579f 91c	2,578,455f 39c	150,000f 00c	447,500f 00c	12,010,035f 30c	
	SERVICES DÉPARTEMENTAUX À LA CHARGE DES FONDS GÉNÉRAUX DU BUDGET.										
	Administration départementale.										
31	Traitements et indemnités aux fonctionnaires administratifs des départements	2,612,300 00	2,479,182 20	121,117 80	2,600,300 00	2,347,882 66	252,417 34	"	12,000 00	2,600,300 00	
32	Traitements et indemnités aux commissaires de police	100,000 00	93,790 87	6,209 13	100,000 00	85,128 07	14,871 93	"	"	100,000 00	
33	Abonnements pour frais d'administration des préfectures et sous-préfectures	5,086,000 00	4,957,906 82	128,093 18	5,086,000 00	4,709,652 82	376,347 18	"	"	5,086,000 00	
34	Inspections administratives des services départementaux	111,000 00	98,065 83	34,934 17	133,000 00	93,715 79	39,284 21	22,000 00	"	133,000 00	
	Détention des condamnés.										
35	Dépenses ordinaires des condamnés à plus d'un an de détention, etc.	6,120,528 00	5,099,950 13	1,020,577 87	6,120,528 00	4,806,669 89	1,313,858 11	"	"	6,120,528 00	
35 *bis.*	Remboursement aux entrepreneurs de Haguenau	60,000 00	"	60,000 00	60,000 00	"	60,000 00	"	"	60,000 00	
35 *ter.*	——— au ministère de la guerre pour travaux à Belle-Isle-en-Mer	160,000 00	"	160,000 00	160,000 00	"	160,000 00	"		160,000 00	
35 *quat.*	Achat de mobiliers, approvisionnements, frais d'administration et de garde, etc.	36,454 23	"	36,454 23	36,454 23	"	36,454 23	"	"	36,454 23	
36	Remboursement sur le travail des condamnés détenus, etc.	1,300,000 00	742,645 73	172,354 27	915,000 00	686,544 02	228,455 98	"	385,000 00	915,000 00	
37	Transport des condamnés au bagne et à plus d'un an, etc.	517,114 00	433,062 12	84,051 88	517,114 00	432,010 42	85,103 58	"	"	517,114 00	
37 *bis.*	——— politiques à Belle-Isle	35,657 53	"	35,657 53	35,657 53	"	35,657 53	"	"	35,657 53	
38	Subvention à la caisse des employés des prisons	50,000 00	35,000 00	15,000 00	50,000 00	35,000 00	15,000 00	"	"	50,000 00	
	Matériel des cours d'appel.										
39	Loyers, entretien et réparations de bâtiments, mobilier et menues dépenses des cours d'appel; frais d'occupation du palais de justice de Paris par la cour de cassation	400,000 00	207,470 51	192,529 49	400,000 00	189,037 24	210,962 76	"	"	400,000 00	
40	Travaux de construction au palais de la cour d'appel de Pau	150,000 00	45,000 00	10,000 00	55,000 00	43,000 00	12,000 00	"	95,000 00	55,000 00	
	Dépenses extraordinaires.										
46	Restauration de l'église Saint-Ouen de Rouen	460,000 00	132,313 06	27,686 94	160,000 00	125,925 00	34,075 00	"	300,000 00	160,000 00	
47	Établissement de nouvelles lignes de télégraphie électrique	600,637 00	410,320 04	190,316 96	600,637 00	410,320 04	190,316 96	"	"	600,637 00	
48	Publication de l'ouvrage sur les ruines de l'ancienne Ninive	16,250 00	16,250 00	"	16,250 00	16,250 00	"	"	"	10,000 00	
49	Monument à élever en l'honneur de Monseigneur l'archevêque de Paris	43,399 47	10,000 00	"	10,000 00	10,000 00	"	"	33,399 47	16,250 00	
50	Construction du tombeau de l'empereur Napoléon	511,554 18	454,230 16	57,324 02	511,554 18	374,158 96	137,395 22	"	"	511,554 18	
51	Célébration du 2e anniversaire de la proclamation de la République	200,000 00	613,365 39	36,634 61	200,000 00	155,818 53	44,181 47	"	"	200,000 00	
53	Travaux d'achèvement des bâtiments de la cour d'appel de Rouen	83,605 56	12,000 00	6,605 56	18,605 56	1,948 08	16,657 48	"	65,000 00	18,605 56	
58	Acquisition de tableaux et dessins de la collection du feu roi de Hollande	103,000 00	101,255 55	1,744 45	103,000 00	101,255 55	1,744 45		"	103,000 00	
54	Achèvement des bâtiments de la cour d'appel de Lyon	178,759 29	"	73,759 29	73,759 29	"	73,759 29		105,000 00	73,759 29	
41 *bis.*	Dépenses des exercices périmés	38,249 95	38,249 95	"	38,249 95	38,249 95	"		"	38,249 95	
		31,282,044 51	25,297,459 94	4,713,685 10	30,011,145 04	24,094,146 93	5,916,998 11	172,000 00	1,442,899 47	30,011,145 04	
41	Dépenses des exercices clos	696,559 33	696,559 33	"	696,559 33	696,559 33	"	"	"	696,559 33	
	TOTAL des dépenses imputables sur les fonds généraux du budget	31,978,603 84	25,994,019 27	4,713,685 10	30,707,704 37	24,790,706 26	5,916,998 11	172,000 00	1,442,899 47	30,707,704 37	
								1,270,899f 47c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1850.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES résultant des services faits. — DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. — DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1850.	OBSERVATIONS.
	SERVICE DÉPARTEMENTAL, IMPUTABLE SUR RESSOURCES SPÉCIALES.										
	Suite du MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.										
	Dépenses ordinaires.										
42	Dépenses imputables sur le produit des centimes additionnels accordés aux départements (10e 4/10)	21,157,570f 21c	27,809,985f 84c	7,032,869f 07c	34,842,854f 91c	26,531,493f 56c	8,311,361f 35c	"	"	34,842,854f 91c	(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit : Crédits accordés par le budget 93,481,500f 00c
	Dépenses sur le produit du fonds commun à répartir par décret du Président de la République (7 centimes)	13,685,284 70									Modification résultant de la réalisation des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux. (Diminution.) A déduire 5,528,084 07
	Sur les produits éventuels ordinaires	884,665 07	501,909 26	382,755 81	884,665 07	441,189 68	443,475 39	"	"	884,665 07	88,953,415 93
	Dépenses facultatives.										
43	Dépenses d'utilité départementale imputables sur le produit des centimes facultatifs votés par les conseils généraux	11,187,650 86	8,529,629 92	3,831,045 38	12,360,675 30	7,797,175 55	4,563,499 75	"	"	12,360,675 30	Crédits reportés des exercices 1848 et 1849, pour le service départemental et pour divers services spéciaux 12,412,129 13
	Dépenses sur le produit du fonds commun	1,173,024 44									101,365,545 06
	——— sur produits éventuels facultatifs	1,824,411 37	299,717 90	1,524,693 47	1,824,411 37	236,962 58	1,587,448 79	"	"	1,824,411 37	
	——— sur le produit des subventions pour travaux de routes	873,401 45	239,312 01	634,089 44	873,401 45	206,771 85	666,629 60	"	"	873,401 45	
	Dépenses extraordinaires.										
44	Dépenses imputables sur le produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales	25,992,591 61	16,759,872 56	9,232,719 05	25,992,591 61	14,993,483 13	10,999,108 48	"	"	25,992,591 61	
	Dépenses sur les fonds d'emprunts autorisés par des lois particulières	3,239,406 67	1,849,774 15	1,389,632 52	3,239,406 67	1,790 449 46	1,448,957 21	"	"	3,239,406 67	
	Dépenses spéciales.										
45	Dépenses des chemins vicinaux imputables sur le produit des centimes additionnels spéciaux (maximum, 5 centimes)	12,955,319 74	9,527,499 25	3,427,820 49	12,955,319 74	8,853,230 39	4,102,089 35	"	"	12,955,319 74	
	Dépenses sur contingents communaux et souscriptions particulières	8,392,218 94	6,890,863 98	1,501,354 96	8,392,218 94	6,120,086 39	2,272,132 55	"	"	8,392,218 94	
	TOTAL des dépenses départementales imputables sur ressources spéciales	101,365,545 06	72,408,564 87	28,956,980 19	101,365,545 06	66,970,842 59	34,394,702 47	"	"	101,365,545 06	
	RÉCAPITULATION.										
	Dépenses imputables sur les fonds généraux du budget	31,978,603 84	25,994,019 27	4,713,685 10	30,707,704 37	24,790,706 26	5,916,998 11	172,000f 00c	1,442,899f 47c	30,707,704 37	
	Dépenses départementales imputables sur ressources spéciales	101,365,545 06	72,408,564 87	28,956,980 19	101,365,545 06	66,970,842 59	34,394,702 47	"	"	101,365,545 06	
		133,344,148 90	98,402,584 14	33,670,665 29	132,073,249 43	91,761,548 85	40,311,700 58	172,000 00	1,442,899 47	132,073,249 43	
								1,270,899f 47c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1850.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES résultant des services faits. — DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS effectués sur les ordonnances des ministres.	RESTE à payer pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. — DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES probables de l'exercice 1850.
	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.									
	Administration centrale.									
1	Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	448,000f 00c	446,731f 61c	183f 30c	446,914f 91c	444,135f 87c	2,779f 04c	"	1,085f 09c	446,914f 91c
2	Matériel et dépenses diverses	100,000 00	53,242 63	46,757 37	100,000 00	43,190 54	56,809 46	"	"	100,000 00
3	Subvention à deux caisses de retraites	151,346 00	151,346 00	"	151,346 00	151,346 00	"	"	"	151,346 00
	Agriculture et haras.									
4	Écoles vétérinaires	784,300 00	429,804 46	219,706 34	649,510 80	419,095 86	230,414 94	"	134,789 20	649,510 80
5	Enseignement professionnel de l'agriculture	2,219,833 35	1,754,494 53	465,338 82	2,219,833 35	1,672,527 96	547,305 39	"	"	2,219,833 35
5 *bis.*	Frais d'installation de l'institut agronomique de Versailles	70,680 56	"	70,680 56	70,680 56	"	70,680 56	"	"	70,680 56
6	Encouragements à l'agriculture	700,000 00	616,524 77	83,475 23	700,000 00	576,840 89	123,159 11	"	"	700,000 00
7	Haras, dépôts d'étalons	1,556,400 00	1,418,282 43	138,117 57	1,556,400 00	1,384,492 79	171,907 21	"	"	1,556,400 00
8	Remonte des haras et encouragements à l'industrie particulière	1,200,000 00	1,054,377 47	145,622 53	1,200,000 00	1,030,257 47	169,742 53	"	"	1,200,000 00
	Manufactures, commerce intérieur et extérieur.									
9	Manufactures nationales de Sèvres, des Gobelins et de Beauvais	666,557 00	553,590 68	112,966 32	666,557 00	535,133 16	131,423 84	"	"	666,557 00
10	Conservatoire et écoles des arts et métiers	1,155,666 67	1,031,820 75	119,498 66	1,151,319 41	974,496 78	176,822 63	"	4,347 26	1,151,319 41
10 *bis.*	Réparations et ameublement des galeries du Conservatoire des arts et métiers.	74,263 00	20,000 00	54,263 00	74,263 00	"	74,263 00	"	"	74,263 00
11	Encouragements au commerce et aux manufactures; publication des brevets d'invention, missions et travaux statistiques	273,000 00	172,873 30	100,126 70	273,000 00	161,773 75	111,226 25	"	"	273,000 00
12	Frais de surveillance des sociétés et agences tontinières	39,374 20	32,657 91	207 60	32,865 51	32,407 91	457 60	"	6,508 69	32,865 51
13	Encouragements aux pêches maritimes	4,000,000 00	2,811,205 08	1,188,794 92	4,000,000 00	2,410,775 66	1,589,224 34	"	"	4,000,000 00
14	Poids et mesures	719,000 00	638,260 98	80,278 22	718,539 20	578,996 53	139,542 67	"	460 80	718,539 20
	Établissements thermaux et sanitaires.									
15	Entretien des établissements thermaux	295,000 00	241,395 32	50,458 60	291,853 92	199,602 46	92,251 46	"	3,146 08	291,853 92
16	Subventions aux établissemts d'eaux minérales dont l'État n'est pas propriétaire.	37,500 00	32,413 90	5,037 35	37,451 25	30,853 90	6,597 35	"	48 75	37,451 25
17	Établissements et service sanitaires, encouragements à la vaccine	240,000 00	194,925 86	45,074 14	240,000 00	190,037 65	49,962 35	"	"	240,000 00
	Secours.									
18	Secours aux colons	750,000 00	633,274 49	107,725 51	741,000 00	570,989 13	170,010 87	"	9,000 00	741,000 00
19	Secours spéciaux pour pertes matérielles et événements malheureux	2,555,173 38	407,532 59	2,147,640 79	2,555,173 38	285,488 68	2,269,684 70	"	"	2,555,173 38
	Services supplémentaires.									
22	Frais de surveillance des associations ouvrières	14,806 56	9,362 81	33 00	9,395 81	9,362 81	33 00	"	5,410 75	9,395 81
23	Exposition de Londres	12,000 00	8,460 30	3,539 70	12,000 00	3,960 30	8,039 70	"	"	12,000 00
24	Sociétés de secours mutuels	35,000 00	24,607 05	10,392 95	35,000 00	22,107 05	12,892 95	"	"	35,000 00
24 *bis.*	Frais relatifs aux caisses de retraites pour la vieillesse	30,000 00	"	5,000 00	5,000 00	"	5,000 00	"	25,000 00	5,000 00
25	Haras de Saint-Cloud	29,560 00	17,796 88	11,763 12	29,560 00	17,764 11	11,795 89	"	"	29,560 00
26	Conseil général de l'agriculture	50,000 00	37,754 01	2,150 00	39,904 01	37,424 41	2,479 60	"	10,095 99	39,904 01
27	Dépenses des exercices périmés	22,324 53	20,219 00	2,105 53	22,324 53	20,219 00	2,105 53	"	"	22,324 53
		18,229,785 25	12,812,954 81	5,216,937 83	18,029,892 64	11,803,280 67	6,226,611 97	"	199,892 61	18,029,892 64
20	Dépenses des exercices clos	14,255 78	14,255 78	"	14,255 78	14,255 78	"	"	"	14,255 78
		18,244,041 03	12,827,210 59	5,216,937 83	18,044,148 42	11,817,536 45	6,226,611 97	"	199,892 61	18,044,148 42

OBSERVATIONS.		
(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit		
Crédits accordés par le budget		17,049,431f 00c
Dépenses départementales qui se règlent d'après les recettes, portées en sommes insuffisantes au budget des dépenses		500 00
Modifications résultant de la réalisation des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux. (Augmentation.)		30,347 29
Crédits reportés de l'exercice 1848 pour le service départemental et pour divers services spéciaux		606,506 85
Crédits accordés par des lois spéciales :		
Loi du 8 juillet 1850	50.000f 00c	
— du 15	100,000 00	
— du 25	29,560 00	
— du 30	192,920 02	
— du 6 août 1850	50,000 00	
— du 7	31,471 00	
— du 13 novembre 1850	30,000 00	
— du 18	74,263 00	
— du 24 janvier 1851	2,105 53	
— du 6 mai 1851	15,000 00	
	575,319 55	
A déduire : Crédit annulé par la loi du 27 janvier 1851	38,000 00	
		537,319 55
Modifications résultant de changements d'exercices.		
A ajouter : Crédits transportés de l'exercice 1849 :		
Projet de loi de règlement	7,619 82	
Loi du 3 juillet 1850	63,060 74	
	70,680 56	
A déduire : Crédit transporté à l'exercice 1851:		
Loi du 7 février 1851	65,000 00	
		5,680 56
		18,229,785 25
Crédit pour dépenses d'exercices clos		14,255 78
		18,244,041 03

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1850.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Chapitres spéciaux.	Ministères et services.	Crédits accordés par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	Dépenses résultant des services faits. — Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	Total.	Payements effectués sur les ordonnances des ministres.	Reste à payer pour solder les dépenses.	Situation des crédits. — Dépenses excédant les crédits.	Crédits excédant les dépenses.	Dépenses probables de l'exercice 1850.	Observations.
	1re SECTION. — Service ordinaire.										
1	Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	487,216f 67	483,714f 98	"	483,714f 98c	475,335f 04c	8,379f 94c	"	3,501f 69c	483,714f 98c	
1 *bis.*	Indemnité aux employés supprimés	8,154 00	8,012 40	"	8,012 40	8,004 90	7 50	"	141 60	8,012 40	
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux de l'administration centrale	100,000 00	68,169 55	31,830f 45c	100,000 00	59,844 99	40,155 01	"	"	100,000 00	
3	Personnel du corps des ponts et chaussées	3,449,750 83	3,330,718 87	79,031 96	3,409,750 83	3,025,932 38	383,818 45	"	40,000 00	3,409,750 83	
4	Personnel des conducteurs embrigadés	3,640,000 00	3,443,029 02	192,970 98	3,636,000 00	3,133,137 80	502,862 20	"	4,000 00	3,636,000 00	
5	Personnel du corps des mines, enseignement, écoles	523,000 00	427,907 49	95,092 51	523,000 00	397,389 94	125,610 06	"	"	523,000 00	
6	Personnel des garde-mines	83,500 00	75,732 56	7,767 44	83,500 00	69,397 50	14,102 50	"	"	83,500 00	
7	Personnel des officiers et maîtres de port du service maritime	140,000 00	130,257 75	9,742 25	140,000 00	117,214 36	22,785 64	"	"	140,000 00	
8	Contrôle et surveillance des chemins de fer	350,000 00	323,447 95	26,552 05	350,000 00	294,906 86	55,093 14	"	"	350,000 00	
9	Conseil des bâtiments civils	32,000 00	31,999 92	"	31,999 92	29,333 26	2,666 66	"	0 08	31,999 92	
10	Personnel des édifices publics et des palais nationaux	588,841 65	570,002 67	18,838 98	588,841 65	563,765 00	25,076 65	"	"	588,841 65	
10 *bis.*	Frais du matériel, de régie et édifices publics et des palais nationaux	733,708 35	467,418 65	266,289 70	733,708 35	410,509 47	323,198 88	"	"	733,708 35	
11	Subvention à la caisse des retraites	535,416 67	534,679 86	"	534,679 86	534,679 86	"	"	736 81	534,679 86	
12	Routes nationales et ponts	29,500,000 00	29,005,378 32	494,621 68	29,500,000 00	23,908,855 55	5,591,144 45	"	"	29,500,000 00	
13	Navigation intérieure. (Rivière.)	6,016,666 67	6,015,693 15	973 52	6,016,666 67	4,253,222 69	1,763,443 98	"	"	6,016,666 67	
14	Navigation intérieure. (Canaux.)	4,545,000 00	4,518,916 12	26,083 88	4,545,000 00	3,629,850 26	915,149 74	"	"	4,545,000 00	
15	Ports maritimes, phares et fanaux	4,100,000 00	3,940,646 11	159,353 89	4,100,000 00	2,974,074 21	1,125,925 79	"	"	4,100,000 00	
16	Dunes et semis. (Études d'irrigations et de desséchement.)	500,000 00	457,366 02	42,633 98	500,000 00	331,938 98	168,061 02	"	"	500,000 00	
17	Exploitation de grandes lignes de chemin de fer	5,840,000 00	5,048,967 46	491,032 54	5,540,000 00	4,798,533 71	741,466 29	"	300,000 00	5,540,000 00	
18	Matériel des mines. (Services divers.)	42,000 00	19,654 16	22,345 84	42,000 00	14,772 20	27,227 80	"	"	42,000 00	
19	Entretien des palais nationaux	1,080,040 00	669,802 88	410,237 12	1,080,040 00	603,918 38	477,021 62	"	"	1,080,040 00	
19 *bis.*	Entretien des bâtiments civils et édifices publics d'intérêt général	532,083 33	81,070 52	451,012 81	532,083 33	74,670 52	457,412 81	"	"	532,083 33	
19 *ter.*	Construction et grosses réparations des bâtiments civils et des palais nationaux	2,450,764 31	833,824 99	1,471,939 32	2,305,764 31	771,923 87	1,533,840 44	"	145,000 00	2,305,764 31	
20	Frais généraux, secours, etc.	35,000 00	27,190 05	7,809 95	35,000 00	24,950 05	10,049 95	"	"	35,000 00	
21	Subventions aux compagnies pour travaux à exécuter par voie de concession	450,000 00	236,250 00	38,750 00	275,000 00	226,000 00	49,000 00	"	175,000 00	275,000 00	
	A reporter	65,763,142 48	60,749,851 45	4,344,910 85	65,094,762 30	50,731,261 78	14,363,500 52	"	668,380 18	65,094,762 30	

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

Crédits accordés par le budget		64,297,484f 00c
Crédits accordés par des lois spéciales :		
Loi du 15 juin 1850	300,000f 00c	
— du 19 juillet	1,203,544 70	
— du 30 juillet	272,254 17	
— du 7 août	402,080 00	
— du 7 août	151,673 96	
— du 29 avril 1851	159,000 00	
— du 5 mai	53,000 00	
	2,542,452 83	2,542,452 83
		66,839,936 83
Crédits pour dépenses des exercices clos		249,660 60
		67,089,597 43

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1850.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

Suite du MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Chapitres spéciaux.	Ministères et services.	Crédits accordés par le budget primitif et par des lois spéciales.	Dépenses résultant des services faits. — Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	Total.	Payements effectués sur les ordonnances des ministres.	Reste à payer pour solder les dépenses.	Situation des crédits. — Dépenses excédant les crédits.	Crédits excédant les dépenses.	Dépenses probables de l'exercice 1850.	Observations.
	Suite de la Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
	REPORT	65,763,142 48	60,749,851 45	4,344,910 85	65,094,762 30	50,731,261 78	14,363,500 52	"	668,380 18	65,094,762 30	
23	Réparation des dommages causés aux routes nationales et départementales par la crue et le débordement des eaux	170,000 00	164,105 55	5,894 45	170,000 00	71,477 53	98,522 47	"	"	170,000 00	
24	Subvention aux compagnies concessionnaires des ponts suspendus qui ont été emportés par les eaux	12,000 00	12,000 00	"	12,000 00	12,000 00	"	"	"	12,000 00	
25	Appropriation du domaine de Chantegrillet au service de l'école des mines de Saint-Étienne	25,314 35	25,088 29	226 06	25,314 35	11,680 19	13,634 16	"	"	25,314 35	
26	Réparation et consolidation des bassins et réservoirs de Versailles	300,000 00	93,081 65	91,918 35	185,000 00	93,081 65	91,918 35	"	115,000 00	185,000 00	
27	Dépenses extraordinaires relatives à la reprise du mobilier national	335,000 00	73,788 69	201,211 31	275,000 00	17,537 56	257,462 44	"	60,000 00	275,000 00	
28	Indemnités pour suppression d'emplois à des employés et ouvriers attachés à la conservation du mobilier national	22,480 00	19,315 00	1,005 00	20,320 00	19,315 00	1,005 00	"	2,160 00	20,320 00	
29	Appropriation de diverses localités du Palais national pour l'exposition de peinture et de sculpture en 1850	212,000 00	90,661 40	121,338 60	212,000 0o	88,801 40	123,198 60	"	"	212,000 00	
22 *bis*.	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
		66,839,936 83	61,227,892 03	4,766,504 62	65,994,396 65	51,045,155 11	14,949,241 54	"	845,540 18	65,994,396 65	
22	Dépenses des exercices clos	249,660 60	249,660 60	"	249,660 60	249,660 60	"	"	"	249,660 60	
	TOTAL de la Ire Section	67,089,597 43	61,477,552 63	4,766,504 62	66,244,057 25	51,294,815 71	14,949,241 54	"	845,540 18	66,244,057 25	
	IIe SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.										
1	Routes et ponts, achèvement de lacunes et rectifications	4,000,000 00	3,925,536 15	74,463 85	4,000,000 00	3,159,276 49	840,723 51	"	"	4,000,000 00	
2	Nouvelles routes de la Corse	308,500 00	228,500 00	80,000 00	308,500 00	99,130 02	209,369 98	"	"	308,500 00	
3	Construction de ponts	599,000 00	428,608 50	74,391 50	503,000 00	375,947 96	127,052 04	"	96,000 00	503,000 00	
4	Navigation. (Rivières.)	3,720,000 00	3,620,286 67	79,713 33	3,700,000 00	2,526,553 74	1,173,446 26	"	20,000 00	3,700,000 00	
5	Navigation. (Canaux.)	2,765,000 00	2,690,347 62	74,652 38	2,765,000 00	2,295,095 57	469,904 43	"	"	2,765,000 00	
6	Ports maritimes	5,492,500 00	5,248,562 65	243,937 35	5,492,500 00	3,851,131 50	1,641,368 50	"	"	5,492,500 00	
7	Réparations des dommages causés par les inondations	400,000 00	353,188 33	31,811 67	385,000 00	173,805 88	211,194 12	"	15,000 00	385,000 00	
8	Établissement de grandes lignes de chemins de fer	62,898,500 00	59,562,811 99	3,335,688 01	62,898,500 00	51,715,545 88	11,182,954 12	"	"	62,898,500 00	
9	Garantie d'intérêts et prêts aux compagnies concessionnaires de chemins de fer	1,150,000 00	50,000 00	50,000 00	100,000 00	40,000 00	60,000 00	"	1,050,000 00	100,000 00	
11	Indemnités de terrains pour l'amélioration de la Marne et la canalisation de la haute Seine	1,250,000 09	1,249,033 35	966 65	1,250,000 00	815,598 21	434,401 79	"	"	1,250,000 00	
12	Acquisition, au compte de l'État, des propriétés particulières comprises entre le Louvre et les Tuileries	1,600,000 00	1,590,554 86	9,445 14	1,600,000 00	1,590,523 61	9,476 39	"	"	1,600,000 00	
13	Achèvement de la grande cour du Louvre et de ses quatre portiques, et établissement de grilles d'enceinte	250,000 00	49,256 40	200,743 60	250,000 00	45,799 84	204,200 16	"	"	250,000 00	
		84,433,500 00	78,996,686 52	4,255,813 48	83,252,500 00	66,688,408 70	16,564,091 30	"	1,181,000 00	83,252,500 00	
10	Dépenses des exercices clos	264,374 91	264,374 91	"	264,374 91	264,374 91	"	"	"	264,374 91	
	TOTAL de la IIe Section	84,697,874 91	79,261,061 43	4,255,813 48	83,516,874 91	66,952,783 61	16,564,091 30	"	1,181,000 00	83,516,874 91	
	RÉCAPITULATION.										
	Ire SECTION. — Service ordinaire	67,089,597 43	61,477,552 63	4,766,504 62	66,244,057 25	51,294,815 71	14,949,241 54	"	845,540 18	66,244,057 25	
	IIe SECTION. — Travaux extraordinaires	84,697,874 91	79,261,061 43	4,255,813 48	83,516,874 91	66,952,783 61	16,564,091 30	"	1,181,000 00	83,516,874 91	
	TOTAL	151,787,472 34	140,738,614 06	9,022,318 10	149,760,932 16	118,247,599 32	31,513,332 84	"	2,026,540 18	149,760,932 16	

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

Crédits ouverts par le budget		80,341,500 00
Crédits ouverts par des lois spéciales :		
Loi du 4 octobre 1849	1,850,000 00	
— du 15 juillet 1850	967,000 00	
— du 30 juillet	755,000 00	
— du 5 août	520,000 00	
		4,092,000 00
		84,433,500 00
Crédit pour dépenses d'exercices clos		264,374 91
		84,697,874 91

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1850.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ouverts par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES résultant des services faits. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS effectués sur les ordonnances des ministres.	RESTE à payer pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES probables de l'exercice 1850.	OBSERVATIONS.
	Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.										
1	Administration centrale. (Personnel.)	1,698,300f 00c	1,610,060f 84c	88,239f 16c	1,698,300f 00c	1,597,847f 18c	100,452f 82c	"	"	1,698,300f 00c	(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :
2	——— (Matériel.)	285,000 00	157,456 25	127,543 75	285,000 00	153,371 50	131,628 50	"	"	285,000 00	Crédits accordés par le budget 313,370,691f 00c
3	Frais généraux d'impressions	248,000 00	155,936 33	92,063 67	248,000 00	146,527 47	101,472 53	"	"	248,000 00	Crédits accordés par des lois spéciales :
4	États-majors	14,880,301 00	14,151,668 29	478,632 71	14,630,301 00	13,027,245 00	1,603,056 00	"	250,000f 00c	14,630,301 00	Loi du 24 janvier 1850 ..... 1,000,000f 00c — du 6 avril ..... 22,794 65 — du 25 avril ..... 150,000 00 — du 2 mai ..... 2,629,910 00 — du 5 mai ..... 1,327,451 65 — du 20 juillet ..... 1,500,000 00 — du 30 juillet ..... 348,720 00 — du 2 décembre ..... 12,372,840 00 — du 5 décembre ..... 1,620,000 00 — du 28 février 1851 ..... 1,715,846 00
5	Gendarmerie	22,855,695 00	22,194,773 04	360,921 96	22,555,695 00	20,596,173 15	1,959,521 85	"	300,000 00	22,555,695 00	
6	Garde républicaine	2,507,374 00	2,159,474 38	297,899 62	2,457,374 00	2,158,914 38	298,459 62	"	50,000 00	2,457,374 00	
7	Recrutement et réserve	470,000 00	426,841 72	43,158 28	470,000 00	418,612 20	51,387 80	"	"	470,000 00	
8	Justice militaire	964,200 00	846,901 52	117,298 48	964,200 00	810,407 09	153,792 91	"	"	964,200 00	
9	Solde et entretien des troupes	173,317,552 00	159,527,960 47	12,006,591 53	171,534,552 00	154,767,079 14	16,767,472 86	"	1,783,000 00	171,534,552 00	22,687,561 70
10	Habillement et campement	15,603,310 00	10,762,337 44	4,840,972 56	15,603,310 00	9,698,100 88	5,905,209 12	"	"	15,603,310 00	A DÉDUIRE : Crédit transporté à l'exercice 1851 par la loi du 7 août 1850 ..... 4,000 00
11	Lits militaires	7,117,872 00	4,403,057 46	2,714,814 54	7,117,872 00	4,046,702 81	3,071,169 19	"	"	7,117,872 00	22,683,561 70
12	Transports généraux	2,021,036 00	1,541,500 20	479,535 80	2,021,036 00	1,520,201 61	500,834 39	"	"	2,021,036 00	336,054,252 70
13	Remonte générale	5,230,900 00	4,904,177 00	6,723 00	4,910,900 00	4,853,600 03	57,299 97	"	320,000 00	4,910,900 00	
14	Harnachement	487,365 00	117,900 07	269,464 93	387,365 00	114,775 67	272,589 33	"	100,000 00	387,365 00	Crédits pour dépenses d'exercices clos 3,581,878 74
15	Fourrages	31,019,587 00	30,954,028 69	65,558 31	31,019,587 00	30,776,614 64	242,972 36	"	"	31,019,587 00	339,636,131 44
16	Soldes de non-activité et solde de réforme	456,300 00	437,426 93	18,873 07	456,300 00	381,658 11	74,641 89	"	"	456,300 00	
17	Secours	1,372,000 00	1,311,267 57	60,732 43	1,372,000 00	1,224,349 47	147,650 53	"	"	1,372,000 00	
18	Dépenses temporaires	316,600 00	266,389 62	20,210 38	286,600 00	202,576 10	84,023 90	"	30,000 00	286,600 00	
19	Subvention au fonds de retraite des employés	660,542 00	660,542 00	"	660,542 00	660,542 00	"	"	"	660,542 00	
20	Dépôt général de la guerre	131,500 00	63,402 21	68,097 79	131,500 00	57,448 48	74,051 52	"	"	131,500 00	
21	Matériel de l'artillerie. (Intérieur.)	5,957,041 00	3,461,190 73	2,385,850 27	5,847,041 00	3,432,606 97	2,414,434 03	"	110,000 00	5,847,041 00	
22	——— (Algérie.)	316,000 00	121,973 16	194,026 84	316,000 00	113,823 19	202,176 81	"	"	316,000 00	
23	Poudres et salpêtres. (Personnel.)	532,900 00	460,433 17	37,466 83	497,900 00	448,154 48	49,745 52	"	35,000 00	497,900 00	
24	——— (Matériel.)	3,868,023 00	2,503,518 77	564,504 23	3,068,023 00	2,334,714 43	733,308 57	"	800,000 00	3,068,023 00	
25	Matériel du génie. (Intérieur.)	8,200,000 00	6,389,079 63	1,810,920 37	8,200,000 00	6,238,659 07	1,961,340 93	"	"	8,200,000 00	
26	——— (Algérie.)	3,800,000 00	3,421,504 78	378,495 22	3,800,000 00	3,241,900 70	558,099 30	"	"	3,800,000 00	
27	Écoles militaires	2,035,810 00	1,411,563 53	529,246 47	1,940,810 00	1,389,339 24	551,470 76	"	95,000 00	1,940,810 00	
28	Invalides de la guerre	2,728,724 00	2,228,240 56	500,483 44	2,728,724 00	2,202,831 40	525,892 60	"	"	2,728,724 00	
	A REPORTER	309,081,932 00	276,050,606 36	28,558,325 64	305,208,932 00	266,614,776 39	38,594,155 61	"	3,873,000 00	305,208,932 00	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1850.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1850.	OBSERVATIONS.
	Suite du MINISTÈRE DE LA GUERRE.										
	Suite de la Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.										
	REPORT	309,081,932f 00c	276,650,606f 36c	28,558,325f 64c	305,208,932f 00c	266,614,776f 39c	38,594,155f 61c	"	3,873,000f 00c	305,208,932f 00c	
29	Gouvernement et administration générale de l'Algérie	771,000 00	585,238 83	185,761 17	771,000 00	522,835 98	248,164 02	"	"	771,000 00	
30	Services militaires indigènes en Algérie	7,460,700 00	6,877,057 55	483,642 45	7,360,700 00	6,688,410 67	672,289 33	"	100,000 00	7,360,700 00	
31	Service maritime en Algérie	532,000 00	315,339 07	216,660 93	532,000 00	295,793 92	236,206 08	"	"	532,000 00	
32	Administration provinciale en Algérie	695,300 00	576,306 46	118,993 54	695,300 00	531,177 46	164,122 54	"	"	695,300 00	
33	Services financiers en Algérie	1,327,415 00	859,132 94	468,282 06	1,327,415 00	806,080 11	521,334 89	"	"	1,327,415 00	
34	Indemnités pour expropriations en Algérie antérieures à 1845	400,000 00	379,685 93	20,314 07	400,000 00	297,305 90	102,694 10	"	"	400,000 00	
35	Colonisation en Algérie	1,715,000 00	1,153,412 08	561,587 92	1,715,000 00	1,094,154 68	620,845 32	"	"	1,715,000 00	
36	Colonies agricoles en Algérie	7,327,451 05	5,885,415 25	1,512,783 25	7,398,198 50	5,779,302 74	1,618,895 76	70,747f 45c	"	7,398,198 50	
36 *bis.*	Dépenses d'entretien des transportés	1,000,000 00	355,741 41	494,258 59	850,000 00	323,435 40	526,564 60	"	150,000 00	850,000 00	
37	Travaux civils en Algérie	5,505,660 00	4,435,139 09	1,070,520 91	5,505,660 00	4,331,241 68	1,174,418 32	"	"	5,505,660 00	
38	Dépenses secrètes en Algérie	215,000 00	92,730 18	269 82	93,000 00	92,730 18	269 82	"	122,000 00	93,000 00	
40	Dépenses des exercices périmés	22,794 65	22,794 65	"	22,794 65	16,993 73	5,800 92	"	"	22,794 65	
		336,054,252 70	298,188,599 80	33,691,400 35	331,880,000 15	287,394,238 84	44,485,761 31	70,747 45	4,245,000 00	331,880,000 15	
39	Dépenses des exercices clos	3,581,878 74	3,581,878 74	"	3,581,878 74	3,581,878 74	"	"	"	3,581,878 74	
		339,636,131 44	301,770,478 54	33,691,400 35	335,461,878 89	290,976,117 58	44,485,761 31	70,747 45	4,245,000 00	335,461,878 89	
								4,174,252f 55c			
	IIe SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.										
1	Matériel de l'artillerie (Intérieur.)	400,000f 00c	56,198f 50c	103,801f 50c	160,000f 00c	39,161f 25c	120,838f 75c	"	240,000f 00c	160,000f 00c	
2	Matériel du génie. (*Idem.*)	4,771,793 72	3,959,381 73	812,411 99	4,771,793 72	3,838,419 28	933,374 44	"	"	4,771,793 72	
		5,171,793 72	4,015,580 23	916,213 49	4,931,793 72	3,877,580 53	1,054,213 19	"	240,000 00	4,931,793 72	
	RÉCAPITULATION.										
	Ire Section. — Service ordinaire	339,636,131f 44	301,770,478f 54c	33,691,400f 35c	335,461,878f 89c	290,976,117f 58c	44,485,761f 31c	70,747f 45c	4,245,000f 00c	335,461,878f 89c	
	IIe Section. — Travaux extraordinaires	5,171,793 72	4,015,580 23	916,213 49	4,931,793 72	3,877,580 53	1,054,213 19	"	240,000 00	4,931,793 72	
		344,807,925 16	305,786,058 77	34,607,613 84	340,393,672 61	294,853,698 11	45,539,974 50	70,747 45	4,485,000 00	340,393,672 61	
								4,414,252f 55c			

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

Crédits accordés par le budget	5,150,000f 00c
Crédit accordé par la loi du 20 mars 1851	21,793 72
	5,171,793 72

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1850.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

MINISTÈRE DE LA MARINE.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses liquidées et constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1850.	OBSERVATIONS.
	Ière SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.										
	Service central.										
1	Administration centrale. (Personnel.)	728,900f 00c	723,336f 22c	5,563f 78c	728,900f 00c	721,920f 80c	6,979f 20c	"	"	728,900f 00c	
2	——— (Matériel.)	133,000 00	76,779 21	56,220 79	133,000 00	68,823 36	64,176 64	"	"	133,000 00	
	Service général.										
3	Officiers militaires et civils	7,505,129 00	6,974,346 09	730,782 91	7,705,129 00	6,821,625 02	883,503 98	200,000f 00c		7,705,129 00	
4	Maistrance, gardiennage et surveillance	1,838,499 00	1,656,313 49	182,185 51	1,838,499 00	1,623,245 19	215,253 81	"	"	1,838,499 00	
5	Solde et habillement des équipages et des troupes	24,881,687 00	17,785,665 53	6,896,021 47	24,681,687 00	17,509,814 29	7,171,872 71	"	200,000f 00c	24,681,687 00	
6	Hôpitaux	1,468,130 00	980,936 34	447,193 66	1,428,130 00	966,087 80	462,042 20	"	40,000 00	1,428,130 00	
7	Vivres	11,284,322 00	7,865,287 15	3,169,034 85	11,034,322 00	7,618,180 83	3,416,141 17	"	250,000 00	11,034,322 00	
8	Justice maritime	91,710 00	64,523 32	23,186 68	87,710 00	61,370 73	26,339 27	"	4,000 00	87,710 00	
9	Salaires d'ouvriers	10,901,000 00	10,013,510 64	846,489 36	10,860,000 00	9,654,543 83	1,205,456 17	"	41,000 00	10,860,000 00	
10	Approvisionnements généraux de la flotte	22,437,000 00	10,944,756 19	8,992,243 81	19,937,000 00	10,219,428 67	9,717,571 33	"	2,500,000 00	19,937,000 00	
11	Travaux hydrauliques et bâtiments civils. (Service ordinaire.)	1,731,000 00	1,334,222 92	458,777 08	1,793,000 00	1,243,578 18	549,421 82	62,000 00	"	1,793,000 00	
12	Poudres	311,581 00	"	300,581 00	300,581 00	"	300,581 00	"	11,000 00	300,581 00	
13	École navale en rade de Brest	100,400 00	65,259 83	55,680 17	120,940 00	65,197 33	55,742 67	20,540 00	"	120,940 00	
14	Affrétements et transports par mer	340,000 00	150,697 38	189,302 62	340,000 00	150,439 98	189,560 02	"	"	340,000 00	
15	Chiourmes	328,000 00	287,367 94	30,632 06	318,000 00	281,326 55	36,673 45	"	10,000 00	318,000 00	
16	Frais généraux d'impressions	328,000 00	140,840 89	187,159 11	328,000 00	131,432 23	196,567 77	"	"	328,000 00	
17	Frais de voyage, vacations et dépenses diverses	1,271,984 00	1,056,019 82	333,964 18	1,389,984 00	1,025,379 42	364,604 58	118,000 00	"	1,389,984 00	
18	Dépenses temporaires	128,000 00	66,546 07	31,453 93	98,000 00	61,095 43	36,904 57	"	30,000 00	98,000 00	
	Service scientifique.										
19	Sciences et arts maritimes. (Personnel.)	433,350 00	388,641 84	39,708 16	428,350 00	377,952 63	50,397 37	"	5,000 00	428,350 00	
20	——— (Matériel.)	326,400 00	193,809 84	77,590 16	271,400 00	182,179 49	89,220 51	"	55,000 00	271,400 00	
22	Dépenses des exercices périmés	16,647 38	16,555 98	91 40	16,647 38	14,780 68	1,866 70	"	"	16,647 38	
		86,584,739 38	60,785,416 69	23,053,862 69	83,839,279 38	58,798,402 44	25,040,876 94	400,540 00	3,146,000 00	83,839,279 38	
21	Dépenses des exercices clos	459,548 90	459,548 90	"	459,548 90	458,533 05	1,015 85	"	"	459,548 90	
	TOTAL de la Ire Section	87,044,288 28	61,244,965 59	23,053,862 69	84,298,828 28	59,256,935 49	25,041,892 79	400,540 00	3,146,000 00	84,298,828 28	
	Payements faits par le Trésor sur les traites de la marine et restant à régulariser au 31 décembre 1850					1,722,087 09	1,722,087 09	"	"	"	
						60,979,022 58	23,319,805 70	400,540 00	3,146,000 00	84,298,828 28	
								2,745,460f 00c			

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

Crédits accordés par le budget	86,574,650f 00c
Crédit accordé par la loi du 7 août 1850	10,089 38
	86,584,739 38
Crédits pour dépenses des exercices clos	459,548 90
	87,044,288 28

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1850.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

Suite du MINISTÈRE DE LA MARINE.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses liquidées et constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1850.	OBSERVATIONS.
	IIe SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.										
1	Fort Boyard	115,000f 00c	75,892f 96c	"	75,892f 96c	75,892f 96c	"	"	39,107f 04c	75,892f 96c	(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :
2	Casernes dans les ports	"	"	"	"	"	"	"	"	"	Crédits accordés par le budget 4,075,000f 00c
3	Établissements à créer à Castineau	200,000 00	168,217 24	31,782f 76c	200,000 00	164,358 97	35,641f 03c	"	"	200,000 00	Modification résultant de changement d'exercice ; crédit transporté de l'exercice 1849. (Loi du 7 août 1850.) ... 655,000 00
4	Digue et arsenal de Cherbourg	2,575,000 00	1,940,076 42	634,923 58	2,575,000 00	1,937,511 79	637,488 21	"	"	2,575,000 00	4,730,000 00
5	Curage et défense de la petite rade de Toulon	1,540,000 00	869,629 29	163,770 71	1,033,400 00	869,466 79	163,933 21	"	506,600 00	1,033,400 00	Crédit pour dépenses d'exercice clos 936 50
6	Amélioration de Port-Vendres	300,000 00	268,427 19	31,572 81	300,000 00	268,427 19	31,572 81	"	"	300,000 00	4,730,936 50
		4,730,000 00	3,322,243 10	862,049 86	4,184,292 96	3,315,657 70	868,635 26	"	545,707 04	4,184,292 96	
7	Dépenses des exercices clos	936 50	936 50	"	936 50	936 50	"	"	"	936 50	
	TOTAL de la IIe section	4,730,936 50	3,323,179 60	862,049 86	4,185,229 46	3,316,594 20	868,635 26	"	545,707 04	4,185,229 46	
								545,707f 04c			

RÉCAPITULATION.

"	Ire SECTION. — Service ordinaire	87,044,288f 28c	61,244,965f 59c	23,053,862f 69c	84,298,828f 28c	60,979,022f 58c	23,319,805f 70c	"	2,745,460f 00c	84,298,828f 28c
"	IIe SECTION. — Travaux extraordinaires	4,730,936 50	3,323,179 60	862,049 86	4,185,229 46	3,316,594 20	868,635 26	"	545,707 04	4,185,229 46
		91,775,224 78	64,568,145 19	23,915,912 55	88,484,057 74	64,295,616 78	24,188,440 96	"	3,291,167 04	88,484,057 74
								3,291,167f 04c		

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1850.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES résultant des services faits. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. Dépenses excédant les crédits.	Crédits excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1850.	OBSERVATIONS.
	Service général.					MINISTÈRE DES FINANCES.					
24	Cour des comptes. — Personnel	951,017f 00c	949,424f 56c	"	949,424f 56c	872,913f 44c	76,511f 12c	"	1,592f 44c	949,424f 56c	
25	Cour des comptes. — Matériel et dépenses diverses	59,600 00	59,599 53	"	59,599 53	42,982 64	16,616 89	"	0 47	59,599 53	
26	Administration centrale des finances. — Personnel	4,988,100 00	4,943,317 46	18,456f 83c	4,961,774 29	4,855,111 51	106,662 78	"	26,325 71	4,961,774 29	
27	Administration centrale des finances. — Matériel	550,000 00	549,049 06	950 94	550,000 00	371,829 74	178,170 26	"	"	550,000 00	
28	Administration centrale des finances. — Dépenses diverses	289,820 00	261,323 86	20,582 60	281,906 46	226,684 54	55,221 92	"	7,913 54	281,906 46	
29	Monnaies et médailles (service des établissements monétaires). — Personnel	78,200 00	74,182 38	1,166 62	75,349 00	71,690 74	3,658 26	"	2,851 00	75,349 00	
30	Monnaies et médailles (service des établissements monétaires). — Matériel	67,100 00	57,502 42	9,597 58	67,100 00	48,940 20	18,159 80	"	"	67,100 00	
31	Monnaies et médailles (service des établissements monétaires). — Dépenses diverses	33,900 00	2,006 00	31,900 00	33,900 00	2,000 00	31,900 00	"	"	33,900 00	
32	Service de trésorerie. — Frais de trésorerie	3,404,350 00	2,510,425 87	839,574 13	3,350,000 00	2,510,425 87	839,574 13	"	54,350 00	3,350,000 00	
33	Service de trésorerie. — Traitement et frais de service des receveurs généraux et particuliers des finances	4,761,000 00	4,196,005 70	714,994 30	4,911,000 00	3,936,549 53	974,450 47	150,000f 00c	"	4,911,000 00	
34	Service de trésorerie. — Traitement et frais de service des payeurs dans les départements	1,012,500 00	1,001,709 43	10,790 57	1,012,500 00	912,123 22	100,376 78	"	"	1,012,500 00	
35	Avances aux comptoirs nationaux d'escomptes	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
36 *bis*	Dépenses des exercices périmés	252,772 00	53,756 70	39,015 30	92,772 00	51,863 89	40,908 11	"	160,000 00	92,772 00	
		16,448,359 00	14,658,296 97	1,687,028 87	16,345,325 84	13,903,115 32	2,442,210 52	150,000 00	253,033 16	16,345,325 84	
36	Dépenses des exercices clos	1,204,671 90	1,204,671 90	"	1,204,671 90	1,204,671 90	"	"	"	1,204,671 90	
		17,653,030 90	15,862,968 87	1,687,028 87	17,549,997 74	15,107,787 22	2,442,210 52	150,000 00	253,033 16	17,549,997 74	
								103,033f 16c			

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

Crédits accordés par le budget		16,376,383f 00c
Crédits accordés par des lois spéciales :		
Loi du 1er juin 1850	35,976f 00c	
— du 14 février 1851	36,000 00	
	71,976 00	71,976 00
		16,448,359 00
Crédits pour dépenses d'exercices clos		1,204,671 90
		17,653,030 90

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1850.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1850.	OBSERVATIONS.
	FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS.										
	CONTRIBUTIONS DIRECTES, TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES ET CADASTRE. (*Service administratif et de perception dans les départements.*)										
37	Contributions directes et taxes perçues en vertu de rôles — Personnel	2,422,700f 00c	2,400,288f 43c	7,466f 92c	2,407,755f 35c	2,195,465f 74c	212,289f 61c	"	14,944f 65c	2,407,755f 35c	
38	Contributions directes et taxes perçues en vertu de rôles — Dépenses diverses	1,660,522 33	1,369,723 29	290,799 04	1,660,522 33	1,084,661 67	575,860 66	"	"	1,660,522 33	
39	Cadastre — Dépenses à la charge du fonds commun	168,681 39	75,372 20	93,309 19	168,681 39	42,267 26	126,414 13	"	"	168,681 39	
	Cadastre — ——— imputables sur le produit des centmes facultatifs votés par les conseils généraux des départements	667,816 82	654,487 09	13,329 73	667,816 82	373,736 60	294,080 22	"	"	667,816 82	
40	Frais de mutations cadastrales	700,000 00	699,833 41	"	699,833 41	698,462 31	1,371 10	"	166 59	699,833 41	
41	Remises aux percepteurs, frais de distribution de 1er avertissement, frais judiciaires et secours	11,552,299 06	10,719,000 00	1,005,472 00	11,724,472 00	9,106,424 53	2,618,047 47	172,172f 94c	"	11,724,472 00	
	ENREGISTREMENT, DOMAINE ET TIMBRE. (*Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.*)										
42	Enregistrement et domaines — Personnel	9,052,500 00	9,052,500 00	"	9,052,500 00	9,003,728 10	48,771 90	"	"	9,052,500 00	
43	Enregistrement et domaines — Matériel	245,000 00	237,000 00	8,000 00	245,000 00	212,829 14	32,170 86	"	"	245,000 00	
44	Enregistrement et domaines — Dépenses diverses	1,089,900 00	1,052,000 00	37,900 00	1,089,900 00	952,427 14	137,472 86	"	"	1,089,900 00	
45	Timbre — Personnel	430,633 00	424,000 00	3,611 11	427,611 11	415,684 44	11,926 67	"	3,021 89	427,611 11	
46	Timbre — Matériel et dépenses diverses	625,557 00	610,000 00	15,557 00	625,557 00	492,658 87	132,898 13	"	"	625,557 00	
	FORÊTS. (*Service administratif et de surveillance dans les départements.*)										
47	Personnel	3,799,400 00	3,774,936 00	24,464 00	3,799,400 00	3,396,007 88	403,392 12	"	"	3,799,400 00	
48	Matériel	1,797,000 00	1,138,316 00	658,684 00	1,797,000 00	1,011,427 23	785,572 77	"	"	1,797,000 00	
49	Dépenses diverses	790,100 00	574,609 00	215,491 00	790,100 00	513,722 72	276,377 28	"	"	790,100 00	
	DOUANES. (*Service administratif et de perception dans les départements.*)										
50	Personnel	23,155,133 34	22,785,020 00	370,113 34	23,155,133 34	22,748,172 66	406,960 68	"	"	23,155,133 34	
51	Matériel	519,900 00	393,809 00	126,091 00	519,900 00	331,265 32	188,634 68	"	"	519,900 00	
52	Dépenses diverses	1,456,166 66	1,332,338 00	63,828 66	1,396,166 66	1,219,249 68	176,916 98	"	60,000 00	1,396,166 66	
52 *bis.*	Dépense du service des douanes en Algérie	727,000 00	622,250 00	80,000 00	702,250 00	614,972 62	87,277 38	"	24,750 00	702,250 00	
	À REPORTER	60,860,309 60	57,915,482 42	3,014,116 99	60,929,599 41	54,413,163 91	6,516,435 50	172,172 94	102,883 13	60,929,599 41	

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

Crédits accordés par le budget		150,682,221f 00c
Modifications résultant de la réalisation de ressources spéciales :		
Augmentation	272,779f 79c	
Diminution	5,808 69	
	266,971 10	266,971 10
Crédits reportés de l'exercice 1848 pour divers services spéciaux		213,718 50
Crédits accordés par des lois spéciales :		
Loi du 13 mars 1850	728,700f 00c	
— du 30 mai	1,301,115 00	
— du 1er juin	3,137,000 00	
— du 10 juillet	75,000 00	
— du 16 juillet	35,000 00	
— du 7 août	32,000 00	
— du 7 août	1,900 00	
— du 7 août	927,395 00	
— du 9 décembre	60,040 00	
— du 14 février 1851	132,600 00	
— du 6 mai	55,000 00	
	6,485,750 00	
A DÉDUIRE : crédit annulé par la loi du 14 février 1851	48,000 00	
	6,437,750 00	6,437,750 00
		157,600,660 60

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1850.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1850.	OBSERVATIONS.
	Suite des FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS.										
	REPORT	60,860,309f 60c	57,915,482f 42c	3,014,116f 99c	60,929,599f 41c	54,413,163f 91c	6,516,435f 50c	172,172f 94c	102,883f 13c	60,929,599f 41c	
	CONTRIBUTIONS INDIRECTES ET POUDRES À FEU. (*Service administratif et de perception dans les départements.*)										
53	Contributions indirectes. — Personnel	17,029,700 00	16,959,124 07	110,575 93	17,069,700 00	16,955,085 25	114,614 75	40,000 00	"	17,069,700 00	
54	Contributions indirectes. — Matériel	449,300 00	280,074 40	169,225 60	449,300 00	278,616 46	170,683 54	"	"	449,300 00	
55	Contributions indirectes. — Dépenses diverses	2,960,300 00	2,714,830 80	196,000 00	2,910,830 80	2,683,825 73	227,005 07	"	49,469 20	2,910,830 80	
55 *bis.*	Contributions indirectes. — Indemnité pour suspension de péage sur le pont soumissionné de la Roche-de-Glun	32,000 00	32,000 00	"	32,000 00	32,000 00	"	"	"	32,000 00	
56	Contributions indirectes. — Avances recouvrables	992,000 00	734,478 10	211,199 95	945,678 05	734,478 10	211,199 95	"	46,321 95	945,678 05	
57	Poudres à feu. — Personnel	31,000 00	24,100 15	2,500 00	26,600 15	23,770 23	2,829 92	"	4,399 85	26,600 15	
58	Poudres à feu. — Matériel et dépenses diverses	3,485,300 00	182,831 31	2,096,000 00	2,278,831 31	179,686 35	2,099,144 96	"	1,206,468 69	2,278,831 31	
	TABACS. (*Exploitation.*)										
59	Personnel	902,300 00	900,174 28	2,125 72	902,300 00	897,646 78	4,653 22	"	"	902,300 00	
60	Matériel	6,517,000 00	5,434,730 32	255,000 00	5,689,730 32	5,355,286 04	334,444 28	"	827,269 68	5,689,730 32	
61	Achats et transports de tabacs	29,137,000 00	19,020,140 07	3,710,000 00	22,730,140 07	18,490,599 57	4,239,540 50	"	6,406,859 93	22,730,140 07	
62	Dépenses diverses	230,000 00	230,145 89	5,944 60	236,090 49	224,806 75	11,283 74	6,090 49	"	236,090 49	
	POSTES. (*Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.*)										
63	Administration et perception. — Personnel	12,501,550 00	12,194,980 94	170,829 85	12,365,810 79	12,148,254 43	217,556 36	"	135,739 21	12,365,810 79	
64	Administration et perception. — Matériel	1,070,110 00	777,320 89	291,789 11	1,069,110 00	645,866 43	423,243 57	"	1,000 00	1,069,110 00	
65	Administration et perception. — Dépenses diverses	1,910,324 00	1,629,206 36	227,317 64	1,856,524 00	1,569,467 97	287,056 03	"	53,800 00	1,856,524 00	
66	Transport des dépêches. — Personnel	1,308,238 00	957,979 24	272,758 76	1,230,738 00	955,349 03	275,388 97	"	77,500 00	1,230,738 00	
66 *bis.*	Transport des dépêches. — Paquebots de la Méditerranée. (Personnel.)	939,732 00	901,290 54	15,941 46	917,232 00	815,526 97	101,705 03	"	22,500 00	917,232 00	
67	Transport des dépêches. — Matériel	7,688,319 00	6,922,676 12	419,642 88	7,342,319 00	6,922,476 12	419,842 88	"	346,000 00	7,342,319 00	
67 *bis.*	Transport des dépêches. — Paquebots de la Méditerranée. (Matériel.)	2,987,904 00	2,634,033 91	207,870 09	2,841,904 00	1,861,030 92	980,873 08	"	146,000 00	2,841,904 00	
68	Transport des dépêches. — Dépenses diverses	6,446,900 00	4,823,784 63	1,480,815 37	6,304,600 00	4,773,251 73	1,531,348 27	"	142,300 00	6,304,600 00	
68 *bis.*	Transport des dépêches. — Paquebots de la Méditerranée. (Dépenses diverses.)	121,374 00	80,298 35	19,075 65	99,374 00	60,474 56	38,899 44	"	22,000 00	99,374 00	
		157,600,660 60	135,349,682 79	12,878,729 60	148,228,412 39	130,020,663 33	18,207,749 06	218,263 43	9,590,511 64	148,228,412 39	
								9,372,248f 21c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1850.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES résultant des services faits. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1850.	OBSERVATIONS.
	REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS, NON-VALEURS, PRIMES ET ESCOMPTES.										
	RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR CONTRIBUTIONS DIRECTES ET SUR AUTRES TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES.										
	Contributions directes.										
69	Restitutions sur le produit des centimes additionnels imposés pour dépenses ordinaires des communes	55,113,328f 97c	9,775,694f 54c	33f 09c	9,775,727f 63c	41,041,549f 62c	14,871,180f 45c	799,401f 10c	"	55,912,730f 07c	(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit : Crédits accordés par le budget 81,861,955f 00c; Modification résultant de la réalisation des ressources affectées à divers services spéciaux; augmentation 222,366 65; Fonds reportés de l'exercice 1848 pour divers services spéciaux 380,482 32; Crédit accordé par la loi du 6 mai 1851 7,400,000 00 — 89,864,803 97
	Idem extraordinaires des communes		20,088,475 49	137,208 62	20,225,684 11						
	Idem des chemins vicinaux		9,942,470 59	42,154 24	9,984,624 83						
	Idem de l'instruction primaire		4,827,284 79	14,687 24	4,841,972 03						
	Idem du produit des centimes imposés pour frais d'impression et de confection de rôles spéciaux d'impositions départementales et communales		16,768 71	160 63	16,929 34						
	Idem du produit des centimes imposés pour frais de perception de diverses impositions communales		1,336,760 99	6,343 46	1,343,104 45						
	Idem sur le produit des 8 centimes par franc du principal des patentes attribuées aux communes		2,766,975 48	80,992 27	2,847,967 75						
	Remises, modérations et non-valeurs sur les contributions foncière, personnelle et mobilière		651,680 15	1,683,842 90	2,335,523 05						
	Dégrèvements et non-valeurs sur la contribution des portes et fenêtres		252,635 71	505,271 47	757,907 18						
	Dégrèvement et frais de confection de formules pour la contribution des patentes		2,095,756 60	484,886 80	2,580,643 40						
	Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions		1,067,646 30	"	1,067,646 30						
	Dégrèvement pour démolitions et constructions nouvelles		133,714 03	1,285 97	135,000 00						
	Taxes perçues en vertu de rôles.										
	Dégrèvements et non-valeurs sur la taxe des biens de mainmorte	57,000 00	26,905 36	12,594 64	39,500 00	3,200 11	53,799 89	500 00	500f 00c	57,000 00	
	——— sur les redevances des mines		4,010 49	1,989 51	6,000 00						
	——— sur le droit annuel dû par les chefs d'école		1,371 27	128 73	1,500 00						
	——— sur les taxes de vérification des poids et mesures		2,036 56	7,963 44	10,000 00						
		55,170,328 97	52,990,187 06	2,979,543 01	55,969,730 07	41,044,749 73	14,924,980 34	799,901 10	500 00	55,969,730 07	
	REMBOURSEMENTS SUR PRODUITS INDIRECTS ET DIVERS.										
70	Enregistrement et domaines	2,516,000 00	1,820,000 00	80,000 00	1,900,000 00	1,900,005 57	509,694 43	"	106,300 00	2,409,700 00	
	Forêts		116,962 00	13,038 00	130,000 00						
	Douanes		68,453 00	11,547 00	80,000 00						
	Contributions indirectes		81,143 96	56 04	81,200 00						
	Postes		17,609 32	890 68	18,500 00						
	Produits divers		69,196 79	130,803 21	200,000 00						
71	Répartitions de produits de plombage, d'estampillage, etc., en matière de douanes	1,250,000 00	1,011,954 00	18,046 00	1,030,000 00	1,011,953 83	18,046 17	"	220,000 00	1,030,000 00	
	RÉPARTITIONS DE PRODUITS D'AMENDES, SAISIES ET CONFISCATIONS ATTRIBUÉS À DIVERS.										
72	Enregistrement et domaines	4,562,000 00	1,620,000 00	80,000 00	1,700,000 00	3,556,287 71	235,371 29	100,000 00	870,341 00	3,791,659 00	
	Forêts		136,633 00	826 00	137,459 00						
	Douanes		1,171,609 00	28,391 00	1,200,000 00						
	Contributions indirectes		744,258 27	41 73	744,300 00						
	Postes		9,241 00	659 00	9,900 00						
73	Primes à l'exportation des marchandises	24,200,000 00	23,835,727 00	1,744,273 00	25,580,000 00	20,706,809 13	4,873,190 87	1,380,000 00	"	25,580,000 00	
74	Escompte sur divers droits	2,166,475 00	1,859,332 97	32,142 03	1,891,475 00	1,859,182 89	32,292 11	"	275,000 00	1,891,475 00	
		89,864,803 97	85,552,307 37	5,120,256 70	90,672,564 07	70,078,988 86	20,593,575 21	2,279,901 10	1,472,141 00	90,672,564 07	
								807,760f 10c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1850.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYMENTS EFFECTUÉS SUR LE ORDONNANCES DES MINISTRES, pour les dépenses propres à l'exercice 1850.	pour les dépenses restées à payer sur les exercices clos.	TOTAL des payements.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1850.	OBSERVATIONS.
RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES DÉPENSES.												
SERVICE ORDINAIRE.												
Dette publique	396,319,843f 00	371,208,252f 05	24,080,329f 05	395,288,581f 10	347,512,387f 19	"	347,512,387f 19	47,776,193f 91	1,280,098f 45	2,311,360f 35	395,288,581f 10	
Dotations	11,262,378 00	10,958,000 00	35,000 00	10,993,000 00	10,354,000 00	"	10,354,000 00	639,000 00	"	269,378 00	10,993,000 00	
Ministère de la justice	26,586,561 19	26,917,158 18	164,902 24	27,082,060 42	24,910,240 15	10,316f 19	24,920,556 34	2,161,504 08	495,499 23	"	27,082,060 42	
——— des affaires étrangères	9,518,549 30	8,107,707 45	1,813,881 85	9,921,589 30	7,014,062 30	206,542 98	7,220,605 28	2,700,984 02	428,040 00	25,000 00	9,921,589 30	
——— de l'instruction publique et des cultes	63,781,921 75	48,891,628 09	14,249,822 26	63,141,450 35	44,113,728 03	323,200 19	44,436,928 22	18,704,522 13	1,300 05	641,771 45	63,141,450 35	
——— de l'intérieur	133,344,148 90	98,402,584 14	33,670,665 29	132,073,249 43	91,064,989 55	696,559 33	91,761,548 85	40,311,700 58	172,000 00	1,442,899 47	132,073,249 43	
——— de l'agriculture et du commerce	18,244,041 03	12,827,210 59	5,216,937 83	18,044,148 42	11,803,280 67	14,255 78	11,817,536 45	6,226,611 97	"	199,892 61	18,044,148 42	
——— des travaux publics	67,089,597 43	61,477,552 63	4,766,504 62	66,244,057 25	51,045,155 11	249,660 60	51,294,815 71	14,949,241 54	"	845,540 18	66,244,057 25	
——— de la guerre	339,636,131 44	301,770,478 54	33,691,400 35	335,461,878 89	287,394,238 84	3,581,878 74	290,976,117 58	44,485,761 31	70,747 45	4,245,000 00	335,461,878 89	
——— de la marine	87,044,288 28	61,244,965 59	23,053,862 69	84,298,828 28	60,520,489 53	458,533 05	60,979,022 58	23,319,805 70	400,540 00	3,146,000 00	84,298,828 28	
——— des finances	17,653,030 90	15,862,968 87	1,687,028 87	17,549,997 74	13,903,115 33	1,204,671 90	15,107,787 22	2,442,210 52	150,000 00	253,033 16	17,549,997 74	
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics	157,600,660 60	135,349,682 79	12,878,729 60	148,228,412 39	130,020,663 33	"	130,020,663 33	18,207,749 06	218,263 43	9,590,511 64	148,228,412 39	
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	89,864,803 97	85,552,307 37	5,120,256 70	90,672,564 07	70,078,988 86	"	70,078,988 86	20,593,575 21	2,279,901 10	1,472,141 00	90,672,564 07	
TOTAUX	1,417,945,955 79	1,238,570,496 29	160,429,321 35	1,398,999,817 64	1,149,735,338 85	6,745,618 76	1,156,480,957 61	242,518,860 03	5,496,389 71	24,442,527 86	1,398,999,817 64	
									18,946,138f 15c			
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.												
Ministère de l'instruction publique et des cultes. (Cultes.)	500,000 00	304,294 30	195,705 70	500,000 00	256,661 30	"	256,661 30	243,338 70	"	"	500,000 00	
——— des travaux publics	84,697,874 91	79,261,061 43	4,255,813 48	83,516,874 91	66,688,408 76	264,374 91	66,952,783 61	16,564,091 30	"	1,181,000 00	83,516,874 91	
——— de la guerre	5,171,793 72	4,015,580 23	916,213 49	4,931,793 72	3,877,580 53	"	3,877,580 53	1,054,213 19	"	240,000 00	4,931,793 72	
——— de la marine	4,730,936 50	3,323,179 60	862,049 86	4,185,229 46	3,315,657 70	936 50	3,316,594 20	868,635 26	"	545,707 04	4,185,229 46	
TOTAUX	95,100,605 13	86,904,115 56	6,229,782 53	93,133,898 09	74,138,308 29	265,311 41	74,403,619 64	18,730,278 45	"	1,966,707 04	93,133,898 09	
									1,966,707f 04c			
TOTAL GÉNÉRAL	1,513,046,560 92	1,325,474,611 85	166,659,103 88	1,492,133,715 73	1,223,873,647 08	7,010,930 17	1,230,884,577 25	261,249,138 48	5,496,389 71	26,409,234 90	1,492,133,715 73	*Suit le Résultat général du Compte provisoire du budget de 1850.*
									20,912,845f 19c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1850.

Résultat général du Compte provisoire.

1° SERVICE ORDINAIRE.

Il résulte des tableaux qui précèdent que les dépenses probables du service ordinaire de l'exercice 1850 s'élèvent (voir le tableau, page 339) à..... 1,398,999,817f 64c

Et que les ressources présumées du même exercice sont (voir le tableau, page 299) de la somme de..... 1,453,692,136 03

Il en résulterait un excédant de recette de..... 54,692,318 39

Mais, comme selon l'usage et d'après les dispositions de l'article 11 de la loi du 20 avril 1845, qui soumet le service colonial à un règlement ultérieur, on a retiré de la dépense et de la recette les résultats de ce service, il convient de les y rétablir pour faire connaître la situation complète de l'exercice, dont ils ne cessent pas de former un des éléments, savoir :

En dépense (voir le tableau page 289) pour la somme de	18,904,932f 25c	
En recette (voir le tableau page 287) pour.....	5,436,900 00	
EXCÉDANT de dépense.....	13,468,032 25	13,468,032 25
L'excédant de recette de l'exercice serait ainsi réduit à.....		41,224,286 14

En outre, on doit, dès à présent, prévoir les augmentations et réductions suivantes, quoique le chiffre ne puisse en être déterminé avec certitude qu'à l'époque du règlement définitif de l'exercice :

Ainsi, d'une part, les ressources de 1850 sont susceptibles d'être atténuées :

1° De la somme due par la ville de Paris sur le dixième de l'octroi, laquelle a été comprise dans les ressources du budget de 1850, pour 4,366,808 fr. 31 cent.; mais qui ne lui profitera pas, attendu que cet arriéré, aux termes de la loi du 8 mars 1850, se réalisera seulement par annuités, à partir de 1851, ci..... 4,366,808f 31c

2° De la somme qui ne sera pas recouvrée à la clôture de l'exercice 1850 sur les droits constatés au profit de cet

A REPORTER.....	4,366,808 31	41,224,286 14

REPORT....	4,366,808f 31c	41,224,286f 14c
exercice, et qui, d'après l'expérience des précédentes années, s'élèvera environ à.....	5,900,000 00	
TOTAL des atténuations de ressources.....	10,266,808 31	
D'autre part, les dépenses doivent être réduites de celles qui resteront à payer en clôture d'exercice, et qu'on suppute, d'après le montant des restes à payer sur exercices clos qui ont été supportés par l'exercice 1850 (7 millions), en y ajoutant 5 millions d'arrérages de rentes devant rester à payer sur l'indemnité coloniale, ci.....	12,000,000 00	
RESTE.....	1,733,191 69	1,733,191 69
L'excédant de recette du service ordinaire du budget de l'exercice 1850 doit, en conséquence, être évalué à.....		42,957,477 83

2° TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.

La dépense des travaux extraordinaires de l'exercice 1850 s'élève, d'après le tableau qui précède, à la somme totale de..... 93,133,898 09

Considéré ainsi, dans l'ensemble des services, ce budget est présumé devoir se solder par un excédant final de dépense de..... 50,176,420 26

Ce découvert ne peut que s'atténuer, en règlement définitif, par des annulations de crédits qui ne seront pas employés pour différentes causes.

BUDGET DE L'EXERCICE 1851.

État des Recettes et des Payements faits au 31 Décembre 1850.

BUDGET DE L'EXERCICE 1851.

État des Recettes et des Payements faits à l'époque du 31 décembre 1850.

RECETTES.

NATURE DES RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER.
RESSOURCES ORDINAIRES.			
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.			
Droits sur les boissons	3,215f 60c	3,215f 60c	"
Droit de fabrication sur les sucres indigènes	1,538 68	1,538 68	"
Droits divers et recettes à différents titres	25,721 27	25,721 27	"
Tabacs	"	"	"
Poudres à feu	35 00	35 00	"
	30,510 55	30,510 55	"
FONDS SPÉCIAUX REPORTÉS DE L'EXERCICE 1849.			
Fonds affectés au service départemental et à divers services spéciaux qui sont restés à employer à la clôture de l'exercice 1849, et dont le transport, avec la même affectation, est fait au budget de l'exercice 1851, par le projet de loi de règlement de l'exercice 1849, SAVOIR :			
Service départemental	3,201,770f 65c	4,668,803 57	"
Divers services spéciaux	1,467,032 92		
		4,668,803 57	"

PAYEMENTS.

CHAPITRES spéciaux.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES CONSTATÉES.	PAYEMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À PAYER sur les dépenses constatées.
	DOTATIONS.			
23	Pouvoir exécutif	50,000f 00c	50,000 00	"
	MINISTÈRE DE LA GUERRE.			
	1re SECTION. — *Service ordinaire.*			
9	Solde et entretien des troupes	1,345,559 86	1,345,559 86	"
15	Fourrages	3,163,245 57	3,163,245 57	"
		4,508,805 43	4,508,805 43	"
	MINISTÈRE DE LA MARINE.			
	1re SECTION. — *Service ordinaire.*			
3	Officiers militaires et civils	816 67	816 67	"
5	Solde et habillement des équipages	503,505 36	503,505 36	"
10	Approvisionnements généraux de la flotte	20,000 00	20,000 00	"
17	Frais de voyages	7,000 00	7,000 00	"
		531,322 03	531,322 03	"
"	Payements faits par le trésor sur traites de la marine, et restant à régulariser au 31 décembre 1850, en atténuation des restes à payer que le budget de la marine présente à la clôture des exercices antérieurs à 1850	155,322 89	155,322 89	"
		686,644 92	686,644 92	"
	REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS.			
69	Restitutions sur les contributions directes. (Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions.)	1,045,067 40	1,045,067 40	"
	RÉCAPITULATION.			
	SERVICE ORDINAIRE.			
	Dotations	50,000 00	50,000 00	"
	Ministère de la guerre	4,508,805 43	4,508,805 43	"
	——— de la marine	686,644 92	686,644 92	"
	Remboursements et restitutions	1,045,067 40	1,045,067 40	"
		6,290,517 75	6,290,517 75	"

Voir à la page suivante le Résultat général des opérations relatives au budget de l'exercice 1851.

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1851.

Résultat général des opérations constatées sur le budget de l'exercice 1851, au 31 décembre 1850.

Payements sur les services des ministères	6,290,517f 75c
Recouvrements sur les produits du budget	30,510 55
EXCÉDANT des payements	6,260,007 20
Fonds départementaux et spéciaux reportés des exercices précédents. (A déduire.)	4,668,803 57
EXCÉDANT de payement	1,591,203 63
Ce dernier résultat, rapproché du prélèvement effectué sur les fonds généraux du budget de 1851, pour couvrir l'insuffisance de ressources du service colonial de cet exercice, dont les besoins ont dû être, en partie, assurés d'avance par des envois de fonds faits aux colonies, dans les derniers mois de l'année 1850 (voir, page 568, l'application qui a été faite de ce prélèvement au compte du service colonial)	12,425,300 00
Fait ressortir l'excédant de dépense pour lequel le budget de l'exercice 1851 est employé dans la situation générale des finances. (Voir page 381.)	14,016,503 63

SITUATION FINANCIÈRE
DU SERVICE
DES TRAVAUX EXTRAORDINAIRES
IMPUTABLES SUR DES RESSOURCES SPÉCIALES.

Travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842.

NOTE

Sur la Situation financière du service des Travaux extraordinaires imputables sur des Ressources spéciales.

L'État fait exécuter, depuis 1833, des travaux extraordinaires qui se sont partagés en plusieurs catégories distinctes, selon la nature des ressources que les lois leur ont primitivement affectées :

1° Travaux qui ont fait l'objet du *Budget annexe*, exécutés au moyen d'une création de rentes. (Loi du 27 juin 1833.)

2° Travaux imputables sur les excédants de recette des budgets, ou sur le produit disponible de la réserve de l'amortissement. (Loi du 17 mai 1837.)

3° Travaux à la dépense desquels le produit d'un emprunt a été assigné. (Loi du 25 juin 1841.)

4° Travaux des grandes lignes de chemins de fer et autres dépenses provisoirement imputées sur les fonds de la dette flottante, et auxquels ont été ensuite attribuées diverses ressources spéciales ainsi que les fonds de réserve de l'amortissement, après l'extinction des découverts du Trésor. (Loi du 11 juin 1842.)

Les trois premières catégories de travaux ont été successivement l'objet, dans les comptes de l'administration des finances, pour les années précédentes, de situations complètes et définitives, qu'il n'y a plus lieu de reproduire, et dont on va seulement se borner à rappeler les résultats généraux, au point de vue du régime financier qui leur a été appliqué.

1° TRAVAUX COMPRIS AU BUDGET ANNEXE. (Loi du 27 juin 1833.)

Ces travaux extraordinaires, exécutés par les ministères de l'intérieur et des travaux publics, ont été autorisés par les lois des 27 juin 1833 et 3 juin 1834, pour une somme totale de.....	93,955,000f 00c
Ils ont été effectués, pendant les exercices 1833 à 1839, jusqu'à concurrence de.....	93,852,163 27
Et le Trésor en a été couvert par le produit de la consolidation en rentes, en vertu de la loi du 31 mars 1837, de fonds des caisses d'épargne, pour la somme de 93,955,000 francs, égale aux crédits ouverts, et qui, d'après le montant ci-dessus des payements effectués, a donné lieu d'appliquer aux produits divers du budget, un solde non employé (représentant des dépenses restant à payer sur des exercices clos), pour.....	102,836 73
ENSEMBLE.....	93,955,000 00

Note sur la Situation financière du service des Travaux extraordinaires.

La situation définitive de ce budget annexe a été publiée, pages 391 à 393 du compte général de l'administration des finances pour l'année 1840.

2° TRAVAUX EXTRAORDINAIRES RÉGIS PAR LA LOI DU 17 MAI 1837.

Cette loi a créé, en dehors du budget ordinaire de l'État, un fonds extraordinaire affecté à l'exécution de divers travaux publics, qui ont été successivement autorisés, pour une somme totale de..... 426,223,000f 00c

Mais il en a été ensuite distrait, par la loi du 25 juin 1841, pour être rattaché au régime spécial qu'elle a fondé, des crédits généraux montant à..... 180,769,000 00

En sorte qu'il n'a été dépensé, sous le régime de la loi du 17 mai 1837, que 245,454,000 00

Cette dépense a été couverte :

Par la consolidation des fonds de réserve de l'amortissement des années 1839 à 1841, jusqu'à concurrence de..... 182,429,501 04

Et par les fonds généraux des budgets des exercices ci-après :

Exercice 1837.....	6,834,522f 85c	43,012,185f 37c	63,024,498 96
——— 1838.....	36,177,662 52		
——— 1842.....	18,268,378 19	19,830,199 49	
——— 1843.....	1,561,821 30		
Exercices suivants. (Dépenses restées à payer à titre d'exercices clos).....		182,114 10	
			245,454,000 00

La situation définitive de ce service spécial a été publiée pages 369 à 379 du compte général de l'administration des finances pour l'année 1843.

3° TRAVAUX EXTRAORDINAIRES RÉGIS PAR LA LOI DU 25 JUIN 1841.

Un autre régime financier a été fondé par la loi du 25 juin 1841, qui, en abrogeant celle du 17 mai 1837, a cessé d'affecter la réserve de l'amortissement aux dépenses de travaux extraordinaires et autorisé, pour y subvenir, un emprunt de 450 millions. Les crédits généraux restant à employer sous le système précédent s'élevaient, comme on vient de le voir, à..... 180,769,000f 00c

La loi spéciale du 25 juin 1841 en a accordé de nouveaux aux ministres des

A REPORTER..... 180,769,000 00

Note sur la Situation financière du service des Travaux extraordinaires.

REPORT	180,769,000f 00c
travaux publics, de la guerre et de la marine, qui, addition faite d'un complément d'allocation de 350,000 francs, voté en 1848, se sont élevés à	316,402,400 00
Le montant des crédits généraux autorisés a été ainsi porté à la somme totale de	497,171,400 00
Les dépenses liquidées à la charge des exercices 1842 à 1848 inclusivement s'étant élevées à	428,896,948 25
Il est resté, à la clôture de l'exercice 1848, des allocations générales à employer pour une somme de	68,274,451 75
Quant au produit de l'emprunt de 450 millions, affecté au payement des dépenses, il a servi à solder celles de chacun des exercices ci-dessus, pour	428,896,948 25
Ainsi que les payements pour rappels d'exercices clos, qui, déduction faite des dépenses restées à payer, se sont élevés à	243,769 97
ENSEMBLE	429,140,718 22
Le complément de 20,859,281 fr. 78 cent. a été affecté, par la loi de règlement définitif de l'exercice 1849, aux dépenses générales de ce budget (dans lequel la spécialité des travaux extraordinaires avait cessé momentanément d'être observée), ci	20,859,281 78
TOTAL ÉGAL	450,000,000 00

La situation définitive et complète du service des travaux régis par la loi du 25 juin 1841 a été publiée au compte de l'administration des finances de 1849, pages 353 à 359.

L'article 16 de la loi du 3 juillet 1846, portant que les crédits généraux accordés par la loi du 25 juin 1841, qui resteront à employer en excédant des ressources qu'elle leur a assignées, seront réunis au compte des avances faites par le Trésor pour les chemins de fer et autres travaux autorisés sous le régime de la loi du 11 juin 1842, la somme ci-dessus de 68,274,451 fr. 75 cent. a été rattachée, dans le présent compte, à chacun des chapitres législatifs ouverts aux travaux exécutés sous ce dernier régime, le seul en vigueur depuis l'exercice 1849, et dont, en conséquence, la situation détaillée a dû être donnée ci-après dans le compte général de l'administration des finances de la présente année.

4° TRAVAUX EXTRAORDINAIRES RÉGIS PAR LA LOI DU 11 JUIN 1842.

(*Établissement de grandes lignes de chemins de fer et Travaux divers.*)

La loi du 11 juin 1842 a créé, comme on l'a dit plus haut, un système général de grandes lignes de chemins de fer, dont la dépense, en ce qui concerne l'État, devait provisoirement être imputée sur

Note sur la Situation financière du service des Travaux extraordinaires.

les ressources de la dette flottante du Trésor, jusqu'à ce que l'extinction des découverts constatés à la charge des budgets ordinaires des exercices 1840 et suivants ait permis d'y attribuer les fonds disponibles de l'amortissement; en outre, il a été ensuite affecté à l'atténuation de ces avances, 1° le montant des remboursements de diverses natures à faire par des compagnies de chemins de fer (article 16 de la loi du 3 juillet 1846); 2° le produit de l'emprunt de 350 millions négocié en vertu de la loi du 8 août 1847).

Les dépenses, dont il s'agit, autorisées tant par la loi du 11 juin 1842 que par les autres lois subséquentes, et divers travaux dont l'exécution a été soumise au même régime de ressources, ont été l'objet d'allocations générales, qui se trouvent détaillées dans le tableau ci-après, pages 354 et 355, et se résument, ainsi qu'il suit, pour chacune des années pendant lesquelles elles ont été accordées.

Les anciennes Chambres législatives ont successivement voté, pendant les sessions ci-après, des allocations montant ensemble à 1,109,218,361 francs, savoir:

Session de 1842	148,000,000f 00c	1,109,218,361f 00c
—— de 1843	7,000,000 00	
—— de 1844	365,517,000 00	
—— de 1845	193,019,000 00	
—— de 1846	369,922,361 00	
—— de 1847	25,760,000 00	

Plusieurs décrets du Gouvernement provisoire et de l'Assemblée nationale ont ouvert divers crédits pendant l'année 1848; bien que ces crédits n'aient pas été formulés explicitement dans les dits décrets, comme *allocations générales*, ils ont dû néanmoins être considérés comme tels, puisqu'ils s'appliquent à des dépenses nouvelles, non comprises parmi les travaux qui avaient déjà été autorisés; dépenses pour lesquelles les crédits spéciaux, accordés par exercice, doivent nécessairement, d'après la législation qui régit le service extraordinaire, procéder de crédits généraux préexistants et formant le point de départ de la situation financière de chaque entreprise. Ces crédits, dont le détail a été présenté page 368 du *Compte général des finances de 1848*, se sont élevés à..... 13,740,000 00

En outre, les crédits généraux ci-après ont été ouverts par des lois spéciales pendant les années ci après :

Année 1849	*Loi du 7 mai 1849.* — Achèvement du chemin de fer de Tours à Nantes, ci	14,850,000f 00c	29,651,000 00
	Loi du 7 mai 1849. — Travaux à la charge de l'État sur le chemin de fer de Vierzon au Bec-d'Allier	5,200,000 00	
	Loi du 7 mai 1849. — Liquidation de l'entreprise du chemin de fer de Montpellier à Nîmes	371,000 00	
	Loi du 4 octobre 1849. — Travaux du Louvre.	7,030,000 00	
	Loi du 28 novembre 1849. — Travaux de canaux et rivières	2,200,000 00	

A REPORTER..... 1,152,609,361 00

Note sur la Situation financière du service des Travaux extraordinaires.

	REPORT.....	1,152,609,361f 00c
Année 1850 { *Loi du 7 mai 1850.* — Chemin de fer de Paris à Hommarting.....	1,700,000f 00c	2,220,000 00
Loi du 5 août 1850. — Travaux de canaux et rivières.....	520,000 00	

De plus, le ministère des travaux publics a dû rattacher à ses allocations générales, d'après les votes conformes des budgets de 1850 et 1851, celles qui lui restent à employer, à partir de l'année 1850, aux réparations de dommages causés par les inondations, et qui ont été accordées par les lois des 11 juillet et 8 août 1847, ci..... 2,070,296 00

Enfin, les crédits généraux mentionnés ci-dessus comprennent, pour le chemin de fer de Paris à Lyon, dont l'exécution par l'État a été continuée jusqu'à ce jour, une allocation votée antérieurement à 1848, de..... 71,000,000f 00c

Sur laquelle il n'avait été dépensé, à la même époque, que 1,911,900 00

Les budgets des exercices 1848 et suivants ont admis, d'après les projets existants pour la concession de ce chemin, qu'il n'y avait plus lieu de considérer comme allocation générale disponible, ni de faire emploi du complément de..... 69,088,100 00

Mais, d'un autre côté, il est devenu nécessaire de faire état, au même titre, des crédits qui ont été ouverts successivement et au fur et à mesure à chaque budget, pour la continuation des travaux, savoir :

Exercice 1848.....	22,000,000f 00c	100,600,000 00
——— 1849.....	36,500,000 00	
——— 1850.....	29,100,000 00	
——— 1851.....	13,000,000 00	
DIFFÉRENCE à ajouter aux allocations générales.....		31,511,900 00
TOTAL.....		1,188,411,557 00

En y comprenant, comme on l'a expliqué ci-dessus, le solde des travaux autorisés par la loi du 25 juin 1841, et qui, à partir de 1849, doit être dépensé cumulativement avec ceux qui procèdent de la loi du 11 juin 1842, ci..... 68,274,451 75

Le total des crédits généraux accordés pour les travaux extraordinaires s'élève (voir les détails contenus dans le tableau ci-après, page 354) à la somme de 1,256,686,008 75

Sur cette somme, des crédits spéciaux par exercice ont été, ainsi qu'il suit, employés par les ministres, ou mis à leur disposition, savoir :

A REPORTER..... 1,256,686,008 75

Note sur la Situation financière du service des Travaux extraordinaires.

REPORT			1,256,686,008f 75c
Crédits employés aux dépenses définitivement liquidées pour les exercices ci-après :			
Exercice 1842	1,368,937f 58c	706,079,552f 74c	
——— 1843	27,256,795 12		
——— 1844	43,244,801 45		
——— 1845	100,683,159 05		
——— 1846	121,927,755 35		
——— 1847	148,093,444 44		
——— 1848	140,689,363 79		
——— 1849	122,815,295 96		
Crédits accordés par le budget et par des lois spéciales sur es exercices ci-après :			
Exercice 1850	94,217,500f 00c	161,555,238 00	
——— 1851	67,337,738 00		
Les crédits spéciaux montant, dans leur ensemble, à....		867,634,790 74	867,634,790 74
Il restait, au 1er janvier 1851, des allocations générales à répartir par exercice (voir les détails contenus dans le tableau ci-après) pour une somme totale de (1)			389,051,218 01

En résumé, depuis que l'on a adopté le système d'un budget extraordinaire pour les travaux publics, formant une spécialité en dehors du budget général de l'État, les crédits généraux votés pour ces travaux se récapitulent ainsi qu'il suit, selon chacune des périodes de leur exécution :

1° Travaux compris au budget annexe. (Loi du 27 juin 1833.)	93,852,163f 27c
2° Travaux extraordinaires régis par la loi du 17 mai 1837	245,454,000 00
3° Travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841	428,896,948 25
4° Travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842	1,256,686,008 75
Et ils se sont élevés à la somme totale de	2,024,889,120 27

(1) Les dépenses restant à effectuer se trouveront réduites d'environ 20 millions par suite du non-emploi de quelques reliquats de crédits de la part des ministères des travaux publics, de la guerre et de la marine et par l'annulation ultérieure de la presque totalité de celui de 15 millions, accordé pour l'embranchement du chemin de fer de Lille sur Calais et Dunkerque, qui a été depuis concédé à l'industrie privée. Elles seront, en outre, diminuées des allocations que pourrait laisser disponibles la concession des chemins de fer de Lyon et de l'Ouest, après l'achèvement des travaux à la charge de l'État; mais, d'un autre côté, elles sont susceptibles de s'augmenter des nouveaux crédits de 32,300,000 francs demandés le 22 mai 1851, pour les chemins de fer de Tours à Bordeaux et de Paris à Strasbourg, ainsi que de ceux que nécessiterait l'insuffisance, sur certains services, des allocations générales déjà accordées.

Suite de la SITUATION FINANCIÈRE DU SERVICE DES TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.

TRAVAUX EXTRAORDINAIRES RÉGIS PAR LA LOI DU 11 JUIN 1842.

Tableau comparatif, au 1er janvier 1851, des Allocations générales et des Crédits spéciaux par exercice.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS GÉNÉRAUX — ACCORDÉS sous le régime de la loi du 11 juin 1842.	CRÉDITS GÉNÉRAUX — À AJOUTER conformément à l'article 16 de la loi du 3 juillet 1846, le solde des crédits généraux non employés sous le régime de la loi du 25 juin 1841.	CRÉDITS GÉNÉRAUX — TOTAL.	CRÉDITS SPÉCIAUX. — EMPLOYÉS AUX DÉPENSES constatées dans les comptes définitifs — des exercices 1842 à 1848. (Voir le compte général des finances de 1849, page 359.)	EMPLOYÉS AUX DÉPENSES — de l'exercice 1849.	EMPLOYÉS AUX DÉPENSES — TOTAL.	ACCORDÉS SUR LES EXERCICES — 1850.	ACCORDÉS SUR LES EXERCICES — 1851.	TOTAL GÉNÉRAL des CRÉDITS SPÉCIAUX.	RESTE À EMPLOYER SUR LES CRÉDITS GÉNÉRAUX.
	MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS										
1	Routes et ponts. Achèvement des lacunes et rectifications	83,500,000f 00c	5,794f 44	83,505,794f 44c	55,454,795f 37c	5,527,960f 15c	60,982,755f 52c	4,000,000f 00c	3,600,000f 00c	68,582,755f 52c	14,923,038f 92c
2	Nouvelles routes de la Corse	"	822,537 63	822,537 63	"	62,423 00	62,423 00	308,500 00	205,538 00	576,461 00	246,076 63
3	Construction de ponts	8,090,000 00	42,633 49	8,132,633 49	5,551,330 03	1,591,618 66	7,142,948 69	503,000 00	232,200 00	7,878,148 69	254,484 80
4	Navigation. (Rivières.)	78,600,000 00	860,619 90	79,460,619 90	12,602,575 28	5,576,816 61	18,179,391 89	4,410,000 00	2,500,000 00	25,089,391 89	54,371,228 01
5	——— (Canaux.)	42,620,000 00	332,665 53	42,952,665 53	14,723,399 97	3,294,714 94	18,018,114 91	3,325,000 00	2,900,000 00	24,243,114 91	18,709,550 62
6	Ports maritimes	96,174,361 00	4,797,914 63	100,972,275 63	34,826,679 67	6,662,498 06	41,489,177 73	5,492,500 00	5,000,000 00	51,981,677 73	48,990,597 90
7	Réparations de dommages causés par les inondations	2,070,296 00	"	2,070,296 00	"	"	"	400,000 00	300,000 00	700,000 00	1,370,296 00
8	Établissement de grandes lignes de chemins de fer	693,367,900 00	314,403 94	693,682,303 94	378,228,944 45	81,937,854 69	460,166,799 14	62,898,500 00	41,560,000 00	564,625,299 14	129,057,004 80
9	Garantie d'intérêts et prêts aux compagnies de chemins de fer	25,000,000 00	1,100,000 00	26,100,000 00	24,950,000 00	"	24,950,000 00	1,150,000 00	"	26,100,000 00	"
10	Isolement du Louvre et prolongation de la rue de Rivoli	6,400,000 00	"	6,400,000 00	"	"	"	1,600,000 00	3,200,000 00	4,800,000 00	1,600,000 00
11	Achèvement de la grande cour du Louvre	630,000 00	"	630,000 00	"	"	"	250,000 00	175,000 00	425,000 00	205,000 00
"	Construction de trois édifices d'intérêt général	7,461,000 00	"	7,461,000 00	5,813,521 47	"	5,813,521 47	"	"	5,813,521 47	1,647,478 53
	Crédits non répartis par la loi du 25 juin 1841	"	700,000 00	700,000 00	"	"	"	"	"	"	700,000 00
		1,043,913,557 00	8,976,569 56	1,052,890,126 56	532,151,246 24	104,653,886 11	636,805,132 35	84,337,500 00	59,672,738 00	780,815,370 35	272,074,756 21
	MINISTÈRE DE LA GUERRE.										
1	Matériel de l'artillerie	14,318,000 00	4,650,022 63	18,968,022 63	8,851,271 67	1,284,941 77	10,136,213 44	400,000 00	700,000 00	11,236,213 44	7,731,809 19
2	——— du génie	24,180,000 00	37,074,832 45	61,254,832 45	13,232,749 15	9,469,606 06	22,702,355 21	4,750,000 00	3,010,000 00	30,462,355 21	30,792,477 24
		38,498,000 00	41,724,855 08	80,222,855 08	22,084,020 82	10,754,547 83	32,838,568 65	5,150,000 00	3,710,000 00	41,698,568 65	38,524,286 43
	MINISTÈRE DE LA MARINE.										
1	Fort Boyard	"	318,522 48	318,522 48	"	49,016 95	49,016 95	115,000 00	"	164,016 95	154,505 53
2	Casernes dans les ports de Brest, Rochefort et Toulon	"	8 99	8 99	"	"	"	"	"	"	8 99
3	Établissements à créer à Castineau	"	480,032 15	480,032 15	"	199,870 56	199,870 56	200,000 00	80,000 00	479,870 56	161 59
4	Digue et arsenal de Cherbourg	"	16,774,463 49	16,774,463 49	"	2,951,211 11	2,951,211 11	2,575,000 00	2,575,000 00	8,101,211 11	8,673,252 38
5	Curage et défense de la petite rade de Toulon	10,500,000 00	"	10,500,000 00	1,514,917 52	1,444,122 05	2,959,039 57	1,540,000 00	1,000,000 00	5,499,039 57	5,000,960 43
6	Amélioration de Port-Vendres	2,500,000 00	"	2,500,000 00	1,048,874 14	493,623 60	1,542,497 74	300,000 00	300,000 00	2,142,497 74	357,502 26
7	Salaires d'ouvriers. (Loi des 93 millions.)	12,000,000 00	"	12,000,000 00	3,325,545 36	909,517 75	4,235,063 11	"	"	4,235,063 11	7,764,936 89
8	Approvisionnements généraux de la flotte (*Idem.*)	48,000,000 00	"	48,000,000 00	12,441,646 63	1,359,500 00	13,801,146 63	"	"	13,801,146 63	34,198,853 37
9	Approvisionnements de prévoyance. (*Idem.*)	33,000,000 00	"	33,000,000 00	10,698,006 07	"	10,698,006 07	"	"	10,698,006 07	22,301,993 93
		106,000,000 00	17,573,027 11	123,573,027 11	29,028,989 72	7,406,862 02	36,435,851 74	4,730,000 00	3,955,000 00	45,120,851 74	78,452,175 37
	TOTAL GÉNÉRAL	1,188,411,557 00	68,274,451 75	1,256,686,008 75	583,264,256 78	122,815,295 96	706,079,552 74	94,217,500 00	67,337,738 00	867,634,790 74	389,051,218 01

OBSERVATIONS.		
Les crédits généraux accordés pour l'établissement des grandes lignes de chemins de fer se développent ainsi qu'il suit :		
Chemin du Nord.	Chemin de Paris à Lille et à Valenciennes. (Lois du 11 juin 1842, du 26 juillet 1844, du 5 août 1844, du 15 juillet 1845 et du 9 août 1847.)	83,435,000f
	Embranchement de Lille sur Calais et Dunkerque. (Loi du 26 juillet 1844.)	15,000,000
		98,435,000f
Chemin de Paris à Strasbourg.	Partie comprise entre Paris et Hommarting. (Lois du 2 août 1844 et du 7 mai 1850.)	90,400,000
	Partie comprise entre Hommarting et Strasbourg. (Loi du 11 juin 1842 et décret du 24 avril 1848.)	13,500,000
		103,900,000
Chemin de Paris à la Méditerranée.	Partie (commune au chemin de la Méditerranée au Rhin) comprise entre Dijon et Châlons. (Lois du 11 juin 1842 et du 16 juillet 1845.)	16,000,000
	Parties comprises entre Paris et Dijon, et entre Châlons et Lyon. (Lois diverses : voir la note préliminaire.)	102,511,900
		118,511,900
	Partie comprise entre Avignon et Marseille. (Lois du 11 juin 1842, du 24 juillet 1843, et du 9 août 1847.)	41,000,000
Chemin de Paris à l'Océan et à la frontière d'Espagne.	Partie (commune à ces deux chemins) comprise entre Orléans et Tours. (Loi du 11 juin 1842.)	17,000,000
	Partie du chemin de fer de Paris à la frontière d'Espagne comprise entre Tours et Bordeaux. (Loi du 26 juillet 1844.)	54,000,000
		71,000,000
	Partie du chemin de fer de Paris à l'Océan comprise entre Tours et Nantes. (Loi du 26 juillet 1844, décret du 10 juin 1848 et loi du 7 mai 1849.)	45,650,000
Chemin de Paris au centre de la France.	Partie comprise entre Orléans et Vierzon. (Lois du 11 juin 1842, du 3 juillet 1846 et du 9 août 1847.)	21,000,000
	Partie comprise entre Vierzon et Limoges, par Châteauroux. (Lois des 26 juillet 1844 et 21 juin 1846.)	50,400,000
	Partie comprise entre Vierzon et Clermont, par la vallée de l'Allier. (Lois des 26 juillet 1844, 21 juin 1846 17 novembre 1848 et 7 mai 1849.)	43,300,000
		114,700,000
Chemin de Paris à l'ouest de la France.	Partie comprise entre Versailles et Chartres. (Lois du 26 juillet 1844, du 21 juin 1846 et du 9 août 1847, et décret du 16 juin 1848.)	27,000,000
	Partie comprise entre Chartres et Rennes. (Loi du 21 juin 1846.)	50,000,000
		77,000,000
Continuation des études de chemins de fer. (Loi du 11 juin 1842.)		1,500,000
Essai du système de chemin de fer atmosphérique. (Loi du 5 août 1844.)		1,800,000
Subvention à la compagnie du chemin de fer de Bordeaux à Cette. (Loi du 21 juin 1846.)		15,000,000
Travaux du chemin de fer de Saint-Dizier à Gray. (Loi du 21 juin 1846.)		4,000,000
Liquidation des entreprises du chemin de fer de Montpellier à Nîmes. (Loi du 3 juillet 1846 et du 7 mai 1849.)		871,000
TOTAL des crédits généraux pour les chemins de fer		693,367,900

RÉSULTATS GÉNÉRAUX

SUR LES BUDGETS DE 1830 A 1849.

NOTE

Sur les résultats généraux des budgets de 1830 à 1849.

La présente partie du compte général des finances résume les résultats généraux et définitifs des budgets depuis 1830, en considérant chacun de ces budgets sous le double rapport de sa *situation financière* et de son *règlement législatif*.

La *situation financière* est formée des ressources et des besoins exclusivement propres à l'exercice.

La situation en *règlement législatif* comprend non-seulement ces ressources et ces besoins, mais encore les fonds disponibles qui ont été reportés des exercices précédents et ceux que l'exercice expiré a pu lui-même laisser au profit des exercices suivants.

Les exercices 1814 à 1829, formant une période entièrement accomplie, et dont les résultats généraux sont invariables, il a été jugé inutile de continuer à reproduire la situation de ces exercices dans le compte des finances. Elle se trouve pages 365 à 367 de celui de l'année 1845.

Le tableau général, que l'on publie ci-après, fait connaître la situation de chacun des exercices de 1830 à 1849, sous les deux aspects qui viennent d'être indiqués. La situation provisoire de l'exercice en cours d'exécution n'y est pas comprise, parce qu'elle ne se forme encore que de recettes et de dépenses présumées, qui seront remplacées l'année suivante par les résultats constatés définitivement en clôture d'exercice.

Ce tableau général est lui-même accompagné de tableaux de développements des recettes et des dépenses qui s'y trouvent comprises.

Les recettes et les dépenses ordinaires et extraordinaires des budgets que présentent ces développements sont celles qui ont été portées dans les lois de règlement de comptes, et d'où est ressorti le résultat final propre à chaque exercice. Mais la nécessité de présenter ce résultat final, comme ne ressortant que de deux termes de recette et de dépense, oblige de rattacher à celles-ci, ainsi qu'on va l'expliquer, les excédants du *service départemental* et du *service colonial*, qui, dans les lois, s'ajoutent seulement au résultat général de l'exercice :

Les *fonds de report du service départemental* sont réunis aux recettes ordinaires des budgets; en conséquence, les recettes propres à chaque exercice se trouvent modifiées de la différence existant entre les fonds départementaux reportés des budgets précédents au compte de cet exercice, et ceux qu'il a laissés à transporter aux budgets suivants.

Le *service colonial*, dont le règlement législatif n'a lieu qu'un an après celui du budget général, ne peut figurer dans les lois de comptes que pour l'excédant de dépense qu'il met à la charge dudit budget, et qui est déterminé par les prévisions législatives de recette et de dépense. Dans les résultats du règlement général de chaque exercice, ces prévisions ont donc dû être rattachées, en recette, aux ressources ordinaires, et, en dépense, à celles du ministère de la marine et des colonies. Quant aux fonds disponibles dont le règlement définitif du service colonial de chaque exercice fait profiter le budget général d'un exercice subséquent, ils sont classés parmi les ressources ordinaires des exercices auxquels les lois des comptes les ont attribués.

Il est essentiel de remarquer, en ce qui concerne le règlement des budgets de 1830 et exercices suivants, qui est l'objet du tableau, page 361, que l'on s'est trouvé dans la nécessité de reproduire les résultats de ce règlement, tels qu'ils ressortent des lois de comptes, tandis que l'application qui a été faite législativement en recette à plusieurs exercices, de la réserve de l'amortissement, les présente dans une situation différente de celle des exercices pour lesquels cette réserve, laissée en dehors des ressources, n'a été employée, aux termes de l'article 36 de la loi des recettes de 1842, qu'à l'extinction des découverts constatés et fixés par les lois de comptes. Il n'est toutefois pas possible, dans des vues d'uniformité, de retrancher du résultat de ceux des budgets qui en ont profité, les réserves de l'amortissement comprises en recette, attendu que la portion de ces réserves, demeurée disponible, ayant été reportée d'exercice en exercice, on serait conduit à altérer successivement la situation de chacun d'eux. De plus, la réserve de l'amortissement ayant été, à partir de l'année 1848, ainsi que les autres ressources extraordinaires de ces exercices, affectée indistinctement aux dépenses des services ordinaires et des travaux extraordinaires, ne comporte pas de rapprochement, comme celles des années précédentes, avec les résultats du service ordinaire des budgets auquel elle a été appliquée.

RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1830 A 1849.

Tableau général, par exercice, de la Situation financière et du Règlement législatif des budgets de 1830 à 1849.

SITUATION FINANCIÈRE.

EXERCICES.	RECETTES				DÉPENSES ORDINAIRES et extraordinaires. (Voir ci-après l'état de développement.)	RÉSULTATS PAR EXERCICE.	
	RECETTES ordinaires.	RESSOURCES extraordinaires.	PRODUITS d'emprunts en rentes.	TOTAL. (Voir ci-après l'état de développement.)		Excédants des recettes.	Excédants des dépenses.
1830	971,035,503f	60,760,551f	"	1,031,796,054f	1,095,142,115f	"	63,346,061f
1831	948,623,042	75,631,143	281,296,785f	1,305,550,970	1,219,310,975	86,239,995f	"
1832	984,736,797	57,079,943	21,283,469	1,063,100,209	1,174,350,197	"	111,249,988
1833	990,274,314	16,738,400	155,340,210	1,162,352,924	1,134,072,914	28,280,010	"
1834	1,007,504,349	"	31,214,183	1,038,718,532	1,063,559,443	"	24,840,911
1835	1,020,838,394	21,139,130	26,125,277	1,068,102,801	1,047,207,680	20,895,121	"
1836	1,053,189,488	"	18,992,249	1,072,181,737	1,065,899,158	6,282,579	"
1837	1,076,164,588	"	11,082,180	1,087,246,768	1,078,902,494	8,344,274	"
1838	1,110,651,859	"	1,004,031	1,111,655,890	1,136,188,851	"	24,532,961
1839	1,123,791,139	"	57,326,633	1,181,117,772	1,179,046,335	2,071,437	"
1840	1,160,395,282	"	74,087,817	1 234,483,099	1,363,711,102	"	129,228,003
1841	1,197,750,966	"	183,518,177	1,381,269,143	1,425,239,623	"	43,970,480
1842	1,256,257,751	"	74,736,134	1,330,993,885	1,440,974,148	"	109,980,263
1843	1,270,069,971	"	108,154,230	1,378,224,201	1,445,265,740	"	67,041,539
1844	1,297,899,408	"	86,862,108	1,384,761,516	1,428,133,942	"	43,372,426
1845	1,330,218,735	"	63,068,110	1,393,286,845	1,489,432,101	"	96,145,256
1846	1,351,765,833	"	47,524,722	1,399,290,555	1,566,525,591	"	167,235,036
1847	1,342,809,354	"	29,578,096	1,372,387,450	1,629,678,089	"	257,290,639
1848	1,207 298,489	203,699,886	356,957,315	1,767,955,690	1,770,960,740	"	3,005,050
1849	1,256,843,803	12,000,000	162,835,162	1,431,678,965	1,646,304,442	"	214,625,477
	22,958,119,065	447,049,053	1,790,986,888	25,196,155,006	26,399,905,680	152,113,416	1,355,864,090
EXCÉDANT de dépense sur l'ensemble des budgets de 1830 à 1849. (Voir ci-contre le résultat du règlement législatif de ces budgets.)						1,203,750,674f	

RÈGLEMENT LÉGISLATIF.

EXERCICES.	RECETTES.			DÉPENSES ORDINAIRES et extraordinaires.	SITUATION DÉFINITIVE en RÈGLEMENT D'EXERCICE.	
	FONDS disponibles reportés des exercices précédents.	RECETTES ordinaires et extraordinaires.	TOTAL.		Excédants de recette formant ressources pour d'autres exercices.	Excédants de dépense formant découverts pour le Trésor.
1830	"	1,031,796,054f	1,031,796,054f	1,095,142,115f	"	63,346,061f
1831	"	1,305,550,970	1,305,550,970	1,219,310,975	86,239,995f	"
1832	86,239,995f	1,063,100,209	1,149,340,204	1,174,350,197	"	25,009,993
1833	"	1,162,352,924	1,162,352,924	1,134,072,914	28,280,010	"
1834	28,280,010	1,038,718,532	1,066,998,542	1,063,559,443	3,439,099	"
1835	3,439,099	1,068,102,801	1,071,541,900	1,047,207,680	24,334,220	"
1836	24,334,220	1,072,181,737	1,096,515,957	1,065,899,158	30,616,799	"
1837	4,568,135	1,087,246,768	1,091,814,903	1,078,902,494	12,912,409	"
1838	38,961,073	1,111,655,890	1,150,616,963	1,136,188,851	14,428,112	"
1839	14,428,112	1,181,117,772	1,195,545,884	1,179,046,335	16,499,549	"
1840	"	1,234,483,099	1,234,483,099	1,363,711,102	8,776,526	138,004,529
1841	25,276,075	1,381,269,143	1,406,545,218	1,425,239,623	"	18,694,405
1842	"	1,330,993,885	1,330,993,885	1,440,974,148	"	109,980,263
1843	"	1,378,224,201	1,378,224,201	1,445,265,740	"	67,041,539
1844	"	1,384,761,516	1,384,761,516	1,428,133,942	"	43,372,426
1845	"	1,393,286,845	1,393,286,845	1,489,432,101	4,335,330	100,480,586
1846	4,335,330	1,399,290,555	1,403,625,885	1,566,525,591	"	162,899,706
1847	"	1,372,387,450	1,372,387,450	1,629,678,089	"	257,291,039
1848	"	1,767,955,690	1,767,955,690	1,770,960,740	"	3,005,050
1849	"	1,431,678,965	1,431,678,965	1,646,304,442	"	214,625,477
	229,862,049	25,196,155,006	25,426,017,055	26,399,905,680		
RÉSULTATS DÉFINITIFS DES BUDGETS DE 1830 À 1849 EN RÈGLEMENT LÉGISLATIF. — Excédants de recette formant ressources pour les exercices auxquels ils ont été transportés. (Voir ci-contre.)					229,862,049	
RÉSULTATS DÉFINITIFS DES BUDGETS DE 1830 À 1849 EN RÈGLEMENT LÉGISLATIF. — Excédants de dépense formant découverts pour le Trésor						1,203,750,674

Suite des RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1830 A 1849.

Développement sur les Recettes ordinaires et extraordinaires des Budgets de 1830 à 1849.

EXERCICES.	RECETTES ORDINAIRES.							RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			PRODUITS D'EMPRUNTS EN RENTES.					TOTAL GÉNÉRAL.
	CONTRIBUTIONS DIRECTES.		PRODUITS des forêts et de la pêche. (B)	REVENUS et vente de domaines. (C)	IMPÔTS et revenus indirects. (D)	REVENUS et produits divers (E)	TOTAL.	RESSOURCES extraordinaires.		TOTAL.	Produit de rentes négociées à divers.	Consolidation des fonds des caisses d'épargne.	Consolidations de la réserve de l'amortissement, affectées		TOTAL.	
	Fonds généraux du budget. (A)	Fonds spéciaux des départements et des communes.						PRODUIT d'aliénations de bois de l'État.	RESSOURCES de diverses natures (F).				aux besoins généraux des budgets.	aux travaux extraordinaires.		
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
1830	249,723,722	81,004,330	27,110,665	5,861,543	574,572,442	32,762,801	971,035,503	"	60,760,551	60,760,551	"	"	"	"	"	1,031,796,054
1831	279,131,493	87,082,662	18,576,910	4,704,294	524,001,316	35,126,367	948,623,042	22,703,215	52,927,928	75,631,143	280,313,285	983,500	"	"	281,296,785	1,305,550,970
1832	267,761,354	88,695,681	23,693,492	7,557,355	554,738,991	42,289,924	984,736,797	53,716,531	3,363,412	57,079,943	10,125,629	"	11,157,840	"	21,283,469	1,063,100,209
1833	268,242,205	87,825,294	25,401,923	4,536,454	570,198,379	34,070,059	990,274,314	16,738,400	"	16,738,400	"	12,456,305	142,883,905	"	155,340,210	1,162,352,924
1834	269,288,157	93,095,189	24,949,964	6,169,952	578,950,284	35,050,803	1,007,504,349	"	"	"	"	31,214,183	"	"	31,214,183	1,038,718,532
1835	270,137,412	94,508,558	26,415,156	4,878,450	590,130,562	34,768,256	1,020,838,394	21,139,130	"	21,139,130	"	26,125,277	"	"	26,125,277	1,068,102,801
1836	271,387,153	96,199,987	33,170,791	5,277,654	616,498,003	30,655,900	1,053,189,488	"	"	"	"	18,992,249	"	"	18,992,249	1,072,181,737
1837	272,670,130	109,469,870	32,389,650	5,206,543	632,690,302	23,738,093	1,076,164,588	"	"	"	"	11,082,180	"	"	11,082,180	1,087,246,768
1838	285,730,324	101,493,472	34,579,114	6,022,397	653,919,279	28,907,273	1,110,651,859	"	"	"	"	1,004,031	"	"	1,004,031	1,111,655,890
1839	287,402,708	104,466,424	31,221,781	6,062,269	661,891,645	32,746,312	1,123,791,139	"	"	"	"	355,633	2,111,655	54,859,345	57,326,633	1,181,117,772
1840	287,216,741	108,495,317	33,189,975	5,668,278	687,448,841	38,376,130	1,160,395,282	"	"	"	"	102,817	8,776,526	65,208,474	74,087,817	1,234,483,099
1841	286,475,616	113,553,950	34,387,399	6,371,603	719,619,637	37,342,772	1,197,750,977	"	"	"	"	"	121,156,484	62,361,682	183,518,166	1,381,269,143
1842	289,967,511	115,870,225	35,382,101	9,208,719	754,851,176	50,978,019	1,256,257,751	"	"	"	74,736,134	"	"	"	74,736,134	1,330,993,885
1843	292,008,899	119,256,529	30,312,246	14,391,571	768,873,231	45,227,495	1,270,069,971	"	"	"	108,154,230	"	"	"	108,154,230	1,378,224,201
1844	291,369,176	122,506,647	31,803,481	8,537,172	791,391,542	52,291,390	1,297,899,408	"	"	"	86,862,108	"	"	"	86,862,108	1,384,761,516
1845	291,256,611	124,552,062	39,929,586	10,058,221	808,268,573	56,153,682	1,330,218,735	"	"	"	13,795,340	49,272,770	"	"	63,068,110	1,393,287,845
1846	290,479,410	128,058,972	38,382,674	6,679,232	827,236,091	61,529,454	1,351,765,833	"	"	"	634,287	46,890,435	"	"	47,524,722	1,399,290,555
1847	292,091,711	131,343,849	29,434,929	6,013,632	824,782,400	59,142,833	1,342,809,354	"	"	"	25,741,301	3,836,795	"	"	29,578,096	1,372,387,450
1848	294,098,198	138,305,304	27,579,006	5,249,280	683,705,290	58,361,411	1,207,298,489	"	203,699,886	203,699,886	251,026,516	"	105,930,799	"	356,957,315	1,767,955,690
1849	290,170,054	147,449,218	29,373,595	7,044,592	708,194,179	74,612,165	1,256,843,803	"	12,000,000	12,000,000	20,859,282	"	141,975,880	"	162,835,162	1,431,678,965

NOTA. Les changements indiqués ci-après, ont dû être apportés aux classifications de produits de plusieurs exercices, afin de les ramener à celles des budgets actuels et de ne mettre en comparaison que des résultats formés des mêmes éléments :

(A) Déduction faite, pour les années 1830 à 1837, de la *contribution additionnelle des bois des communes et établissements publics*, qui, à partir de 1838, a été réunie aux produits des forêts.

(B) Y compris, pour les années 1830 à 1837, la *contribution additionnelle* mentionnée ci-dessus, ainsi que les *produits accessoires des forêts*, retirés, depuis 1838, des recettes de l'enregistrement et des domaines.

(C) Déduction faite, pour les années 1830 à 1837, comme on vient de le dire, des *produits accessoires des forêts*, et y compris, jusqu'en 1840, les *prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères*, qui, en 1841, ont cessé de figurer dans les produits divers du budget.

(D) Y compris, de 1830 à 1837, les *produits d'amendes et confiscations*, retirés en 1838 des produits divers du budget.

(E) Déduction faite, pour les années mentionnées ci-dessus, des *produits provenant des ministères* et des *amendes et confiscations*. On a, en outre, réuni à cette catégorie les *bénéfices de la loterie royale* jusqu'en 1835, le *produit de la ferme des jeux* jusqu'en 1837, et celui des *salines et mines de sel de l'Est* jusqu'en 1844. Elle comprend enfin le résultat, soit au profit, soit à la charge du budget, de la différence entre les fonds départementaux reportés d'exercices précédents ou transportés à des exercices suivants, ainsi que la portion de ressources que, depuis 1842, le règlement législatif du service colonial a laissée disponible.

(F)

1830	Excédant de recette du budget de 1829	11,743,211f	60,760,551f
	Trésor d'Alger	49,017,340	
1831	Contribution extraordinaire de 30 centimes	46,442,590	52,927,928
	Retenues proportionnelles sur les traitements	6,485,338	
1832	Retenues proportionnelles sur les traitements		3,363,412
1848	Contribution extraordinaire de 45 centimes	192,064,734	203,699,886
	Retenues proportionnelles sur les traitements	8,635,152	
	Remboursement de la compagnie du chemin du Nord	3,000,000	
1849	Remboursement de la compagnie du chemin du Nord		12,000,000

Suite des RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1830 A 1849.

Développement sur les Dépenses ordinaires et extraordinaires des budgets de 1830 à 1849.

EXERCICES.	DÉPENSES ORDINAIRES.													TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.			TOTAL.
	DETTE publique et dotations.	MINISTÈRE de la justice et des cultes.	MINISTÈRE des affaires étrangères.	MINISTÈRE de l'instruction publique.	MINISTÈRE de l'intérieur.	MINISTÈRE de l'agriculture et du commerce.	MINISTÈRE des travaux publics.	MINISTÈRE de la guerre.	MINISTÈRE de la marine.	MINISTÈRE des FINANCES.	FRAIS de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus.	REMBOURSEMENTS et restitutions, non-valeurs et primes.	DÉPENSES à différents titres. (A)	MINISTÈRE des travaux publics.	MINISTÈRE de la guerre.	MINISTÈRE de la marine.	
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
1830	349,934,534	55,455,038	8,942,372	2,258,957	57,385,345	10,868,303	54,379,229	233,613,402	90,367,075	21,789,088	128,701,285	46,787,253	34,660,234	"	"	"	1,095,142,115
1831	367,154,718	53,928,139	8,626,333	2,594,703	67,562,262	10,380,751	51,483,149	386,624,854	71,362,272	22,636,133	120,144,792	52,112,869	4,700,000	"	"	"	1,219,310,975
1832	362,515,728	52,730,952	7,165,430	2,978,334	78,857,001	12,154,509	56,679,708	338,328,364	64,157,233	25,202,103	113,993,016	59,587,819	"	"	"	"	1,174,350,197
1833	366,438,755	52,354,054	7,558,674	5,095,489	67,558,281	10,800,397	62,374,363	300,981,062	63,756,613	23,476,727	114,279,661	54,320,228	"	5,078,610	"	"	1,134,072,914
1834	345,211,054	52,985,366	7,151,045	5,003,620	70,139,303	10,048,270	35,413,792	255,442,618	61,779,258	25,321,152	115,202,159	48,647,623	"	31,214,183	"	"	1,063,559,443
1835	344,015,052	53,589,526	6,876,260	12,352,331	68,485,301	11,203,464	35,850,177	237,487,849	62,671,429	23,375,904	117,752,716	47,422,394	"	26,125,277	"	"	1,047,207,680
1836	348,229,721	53,857,693	7,548,493	12,942,782	71,832,780	10,842,525	43,407,852	218,433,937	68,518,878	23,188,024	117,562,886	50,874,671	19,666,667	18,992,249	"	"	1,065,899,158
1837	347,585,763	54,707,410	7,222,131	13,720,936	79,489,567	11,770,325	45,810,499	230,582,531	66,417,962	24,961,754	121,254,807	51,874,674	5,587,432	17,916,703	"	"	1,078,902,494
1838	350,587,692	55,634,178	8,024,856	14,025,866	90,614,455	12,726,529	43,374,573	240,733,357	71,801,391	23,255,852	125,966,734	57,928,342	4,333,333	37,181,693	"	"	1,136,188,851
1839	352,716,642	56,107,164	8,587,911	14,802,308	93,421,861	17,837,336	51,043,220	241,135,931	79,469,305	22,168,183	124,748,253	61,793,243	"	55,214,978	"	"	1,179,046,335
1840	352,966,296	56,673,057	10,669,045	15,340,224	107,175,836	18,525,600	59,927,690	367,233,184	99,103,051	21,081,868	130,140,799	59,665,978	"	65,208,474	"	"	1,363,711,102
1841	364,078,930	56,846,658	8,079,490	15,835,666	107,371,158	13,186,539	59,558,654	385,537,070	124,914,222	20,703,688	139,358,007	67,407,859	"	62,361,682	"	"	1,425,239,623
1842	371,233,672	56,907,160	8,834,815	16,120,859	109,083,016	12,577,706	59,508,066	325,889,218	130,059,978	20,703,429	145,273,353	65,938,217	"	59,676,939	56,112,994	3,054,726	1,440,974,148
1843	375,182,215	58,061,235	9,529,545	16,411,280	114,711,286	13,587,801	57,095,643	310,532,894	116,108,431	18,175,302	149,187,789	69,639,806	"	95,648,031	37,814,943	3,579,539	1,445,265,740
1844	377,902,980	58,382,048	9,250,047	17,280,269	112,713,245	15,151,170	58,971,085	297,868,804	117,192,308	18,733,899	141,235,468	73,399,616	"	90,378,028	34,732,571	4,942,404	1,428,133,942
1845	383,998,729	58,648,921	9,509,480	17,056,545	111,837,609	15,109,498	61,445,265	302,400,913	114,760,255	19,151,644	150,688,641	81,275,903	"	122,869,977	35,429,260	5,249,461	1,489,432,101
1846	386,832,128	61,343,379	10,927,684	18,418,552	120,537,838	16,363,757	66,425,008	331,281,566	130,526,328	20,829,037	155,985,715	77,903,447	"	135,030,641	28,658,276	5,462,248	1,566,525,591
1847	399,421,628	66,206,974	10,120,039	18,275,280	133,330,422	14,015,130	69,474,765	349,310,957	133,732,030	20,449,520	154,306,363	83,583,556	"	134,115,517	24,055,024	19,280,884	1,629,678,089
1848	420,438,075	66,093,639	11,061,538	19,298,562	154,911,744	21,887,617	90,729,327	408,125,781	127,712,762	28,787,804	156,292,027	106,014,746	"	125,315,836	13,056,993	21,234,289	1,770,960,740
1849	464,003,911	67,247,449	10,135,288	21,699,759	143,500,337	18,565,607	62,586,572	364,007,807	117,377,220	17,299,756	144,843,844	92,221,596	"	104,653,886	10,754,548	7,406,862	1,646,304,442

(A) Prêts au commerce et à l'industrie (exercice 1830) 29,811,329f
Avance aux adjudicataires de l'emprunt d'Haïti (exercice 1830) 4,848,905
Déficit Kesner (exercice 1831) 4,700,000
Créance des États-Unis d'Amérique (exercices 1836, 1837 et 1838) 29,587,432

68,947,666

BILAN

ET SITUATION GÉNÉRALE

DE

L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

AU 1er JANVIER 1851.

NOTE

Sur le Bilan et la Situation générale de l'Administration des Finances.

La situation générale de l'administration des finances présente le résultat, par branche de services, des opérations développées dans les comptes des *revenus*, des *dépenses* et de *trésorerie*, et qui ont produit l'*actif* et le *passif* de l'administration des finances au 1er janvier 1851. Elle est précédée d'un *bilan* ou balance résumée des comptes ouverts sur le grand livre de la comptabilité générale des finances, dans lequel les recettes et les dépenses faites pendant l'année 1850 se rattachent aux résultats de la situation au 1er janvier 1850, et expliquent les augmentations et les diminutions qui établissent la situation à l'époque du 1er janvier suivant.

La *balance des comptes du grand livre*, qui démontre l'exactitude de tous les faits publiés dans le compte général des finances, est elle-même imprimée, avec un *résumé analytique du journal général*, à la suite du procès-verbal de la commission chargée de la vérification de ce compte et de tous les documents qui lui servent d'éléments ou de contrôle.

Différents états, annexés à la situation générale des finances, ont pour objet de développer : les valeurs de portefeuille existant chez les comptables et les envois de fonds des derniers jours de l'année, qui n'étaient pas encore parvenus à leur destination au 1er janvier 1851; les avances, créances et débets que l'administration des finances avait à recouvrer, ainsi que les dettes en compte courant qu'il lui restait à rembourser à la même époque; et enfin le montant des avances et découverts du trésor sur le service des budgets.

Deux derniers tableaux ont pour destination de déterminer, d'après les résultats de la situation générale des finances, l'actif réel et la dette flottante du Trésor public au 1er janvier 1851, et de présenter les mouvements et les développements de cette dette, avec la distinction des créances qui sont, ou non, passibles d'intérêts à la charge du Trésor.

Ces divers tableaux expriment les résultats qui vont être sommairement expliqués.

Analyse de la situation générale des Finances.

Le tableau de la situation générale présente le rapprochement de l'actif et du passif de l'administration des finances, tels qu'ils résultent des opérations des comptables.

L'actif comprend les valeurs et les créances ci-après :

Valeurs de caisse et de portefeuille existant chez les comptables des finances.	Caissier central du Trésor public.	Valeurs existant au Trésor....	129,410,436f 78c	321,675,092f 95c
		Numéraire en dépôt à la Banque.	79,721,220 75	
	Receveurs généraux.....		19,199,114 89	
	Receveurs des revenus indirects.....		9,622,572 24	
	Caissiers centraux des chemins de fer exploités par l'État.		37,708 23	
	Payeurs du Trésor.....		3,691,841 00	
	Comptables en Algérie.....		24,987,089 49	
	Directeurs de la fabrication des monnaies.....	Numéraire.....	75,587 23	
		Matières à fabriquer.	33,723,868 37	
	Fonds en route.....		21,205,653 97	
		A REPORTER.....		321,675,092 95

Note sur la Situation générale de l'Administration des Finances.

		REPORT	321,675,092f 95c
Créances actives.	Avances pour divers services	4,543,156f 76c	13,367,621 08
	Créances administratives	4,828,037 18	
	Débets de comptables et créances litigieuses	497,579 62	
	Compte à régler entre le Trésor public et l'ancien Trésor de la couronne	3,498,847 52	
		TOTAL de l'actif	335,042,714 03

Le passif se compose ainsi qu'il suit :

	Bons du Trésor remis à la caisse d'amortissement	37,342,017f 60c	287,140,180 61
	Bons de garantie remis aux comptoirs nationaux d'escompte	42,682,500 00	
	Effets à payer	207,115,663 01	
Créances passives.	Fonds des correspondants du Trésor	375,386,208 48	451,138,064 23
	——— des comptables des finances	6,426,907 83	
	Fonds particuliers des receveurs généraux	68,137,665 26	
	——— de divers comptables	1,187,282 66	
		TOTAL des effets à payer et des créances passives	738,278,244 84

A cette somme, il est nécessaire d'ajouter celle de 105,541,404 fr. 20 cent. dont les recettes, réalisées ou constatées sur les budgets des exercices courants et sur les services spéciaux, excèdent, au 1er janvier 1851, les payements applicables aux mêmes services, savoir :

Budget des exercices 1850 et 1851	64,494,868f 73c	105,541,404 20
Services spéciaux	41,046,535 47	
	TOTAL du passif de l'administration des finances	843,819,649 04
Ce dernier résultat, rapproché du total de l'actif, qui n'est que de		335,042,714 03
fait ressortir un excédant de passif de la somme de		508,776,935 01

La somme de 508,776,935 francs 01 centimes représente le montant des découverts et avances du Trésor, au 1er janvier 1851, savoir :

Anciens découverts sur le service des budgets antérieurs à 1848, ci		291,146,407f 18c
Découvert du budget de l'exercice 1848	3,005,050f 51c	217,630,527 83
——— 1849	214,625,477 32	
	TOTAL, au 1er janvier 1851, des découverts et avances du trésor sur le service des budgets	508,776,935 01

Note sur la Situation générale de l'Administration des Finances.

Ainsi qu'on l'a expliqué dans les comptes de l'administration des finances de 1848 et 1849, les découverts résumés ci-dessus pour les exercices 1847 et précédents ne sont plus présentés d'après les trois divisions et le mode d'extinction que la législation antérieure à 1848 avait déterminés. A partir de l'année 1849, les découverts du Trésor n'ont pas dû se classer d'après leurs origines diverses, mais seulement par période. En effet, d'une part, la réserve de l'amortissement n'a plus été affectée à ceux du service ordinaire des budgets, aux termes de l'article 4 de la loi du 12 décembre 1848; d'autre part, les ressources extraordinaires attribuées au budget de 1848 étaient communes tant au service ordinaire qu'aux travaux extraordinaires de cet exercice, et enfin le régime spécial des travaux extraordinaires, régis par la loi du 11 juin 1842, a cessé momentanément d'être conservé dans le budget de 1849. D'ailleurs, les ressources provenant de la consolidation, décrétée en 1848, d'une portion de la dette flottante, n'ayant pas une affectation précise, et excédant chaque nature de découvert, prise isolément, il n'a pu en être fait application qu'à l'ensemble des avances du trésor. Ces découverts ont donc été constatés sur le grand livre de la comptabilité générale des finances, pendant l'année 1849, à un compte unique intitulé : *Découverts et avances du Trésor sur le service des budgets antérieurs à 1848*, auquel seront appliquées les ressources qui pourraient ultérieurement venir en atténuation. Un développement auxiliaire de ce compte général permet toutefois, dans le compte des finances de chaque année (voir le présent compte, pages 388 et 389), de connaître et de recomposer tous les éléments des découverts depuis leur origine.

Les causes pour lesquelles l'administration des finances a contracté la dette de 738,278,244 fr. 84 cent. formant le montant de ses effets à payer et de ses autres créances passives sont celles qui suivent :

1° Découverts et avances suivant le détail qui précède	508,776,935f 01c
2° Créances actives à recouvrer sur divers et dont le trésor a dû remplacer le montant dans ses caisses	13,367,621 08
4° Réserve en numéraire exigée par les besoins journaliers du service ou par des causes spéciales, valeurs de portefeuille non échues qui se trouvaient entre les mains des comptables des finances, et envois de fonds non encore parvenus à leur destination, y compris 71,739,747 francs 67 centimes pour fonds en dépôt à la banque, ci	321,675,092 95
Ensemble	843,819,649 04
De cette somme il convient de déduire l'excédant de recette dont l'administration demeure reliquataire sur les services spéciaux, ci	105,541,404 20
Reste égal au montant des effets à payer et des créances passives	738,278,244 84

Analyse de l'actif et du passif réels du Trésor public.

Le tableau présentant la situation générale des finances, telle qu'elle résulte des opérations des comptables, comprend, non-seulement les articles qui constituent l'actif et le passif réels du Trésor public, et dont il demeure garant, mais encore ceux qui se rapportent à la situation personnelle des

Note sur la Situation générale de l'Administration des Finances.

comptables vis-à-vis d'eux-mêmes ou de leurs correspondants particuliers, et pour lesquels la responsabilité du Trésor n'est pas engagée. D'autres articles, dont les écritures doivent conserver la trace, mais qui se neutralisent dans leurs effets, y sont également introduits pour ordre. L'administration connaît ainsi toutes les opérations, à quelque titre que ce soit, qui affectent les intérêts de l'État, ou dont elle doit suivre les mouvements dans le but de surveiller la gestion de ses préposés. Mais, pour obtenir la situation réelle du Trésor public, c'est-à-dire, l'actif qui lui appartient et les dettes auxquelles il est tenu de satisfaire, il faut déduire, des résultats bruts de la situation générale des finances, les sommes qui restent à verser par les comptables, ou dont ils demeurent en avance, et éliminer les opérations qui les concernent personnellement. Il y a également lieu de retrancher, de la dette flottante, les bons du Trésor restant à consolider sur ceux qui ont été remis à la caisse d'amortissement, et qui expriment une ressource réalisée au profit des budgets, ceux qui ont été créés en 1848 à titre de garantie du tiers du capital des comptoirs nationaux d'escompte, et les traites émises pour le service du Trésor, mais dont une partie est restée sans emploi dans les caisses des comptables de l'Algérie.

Ces diverses déductions sont expliquées dans un tableau spécial qui fait connaître que le montant ci-dessus des créances passives de l'administration des finances, s'élevant, non compris les bons de l'amortissement, que l'on vient de désigner, à la somme de.....	700,936,227f 24c
doit être atténué, en même temps que les créances actives, pour les dettes personnelles aux comptables, représentées par les valeurs de caisse et de portefeuille qu'ils n'ont pas mises à la disposition du Trésor, ou par les divers motifs ci-dessus, de la somme de.....	108,529,910 94
En sorte qu'au 1er janvier 1851, la dette flottante du Trésor public ne s'élève réellement qu'à.....	592,406,316 30

Un autre tableau a pour objet de développer les mouvements de la dette flottante. Cette dette était, au 1er janvier 1851, de..... 539,613,717f 60c

Pendant l'année 1850, elle a éprouvé une augmentation de 52,792,598 francs 70 cent., provenant du mouvement des articles ci-après.

Bons du Trésor remis à divers.....	4,579,254f 41c	66,089,069f 92c	52,792,598 70
Avances des comptables.....	10,499,547 75		
Comptes courants et fonds en dépôt.....	51,010,267 76		
Bons du Trésor remis en remboursement de dépôts aux caisses d'épargne. (Diminution.).....	851 40	13,296,471 22	
Traites et mandats. (Diminution).....	13,295,619 82		

En conséquence, et comme on vient de le dire, la dette flottante s'élève, au 1er janvier 1851, à.....	592,406,316 30

Note sur la Situation générale de l'Administration des Finances.

Elle se compose ainsi qu'il suit.

Effets à payer.	Bons du Trésor remis à divers	114,663,884f 34c	194,108,963f 01c
	——— à la banque de France	50,500,000 00	
	——— en remboursement de dépôts aux caisses d'épargne	1,998 87	
	Traites et mandats	28,943,079 80	
Créances passives.	Comptes courants et fonds en dépôt	342,299,199 08	398,297,353 29
	Avances des receveurs généraux	55,099,757 27	
	Avances de divers comptables	898,396 94	
	SOMME PAREILLE		592,406,316 30

Résumé général des découverts et avances du Trésor, jusques et y compris l'exercice 1850.

Après avoir analysé les différents termes de la situation générale des finances, telle qu'elle résulte des faits réalisés au 1er janvier 1851, il reste à considérer isolément l'un des éléments les plus importants de cette situation, les *Découverts et avances du Trésor*, en rattachant à ceux qui sont réglés définitivement, pour les budgets de 1849 et antérieurs, les résultats probables du budget de 1850, d'après la situation provisoire du même exercice, publiée dans une autre partie du présent compte. (Voir pages 277 à 341). Ce budget qui, pendant la première année de son exécution, offre, d'après le tableau ci-après, page 399, pour le service ordinaire, un excédant des recettes sur les dépenses de 190,257,009 fr. 60 cent., ramené à 115,853,389 fr. 96 cent., par 74,403,619 fr. 64 cent. de payements pour les travaux extraordinaires, est présumé devoir se solder, en règlement définitif, par un excédant final de recette de 42,957,477 fr. 83 cent. sur le service ordinaire et par une avance de 93,133,898 fr. 09 cent. pour les travaux extraordinaires, d'où il résultera un découvert net de 50,176,420 fr. 26 cent., lequel ne peut que s'atténuer, en règlement définitif, par les annulations de crédits non employés pour différentes causes.

En conséquence, le chiffre général des découverts et avances du Trésor, sur le service des budgets de 1850 et antérieurs, s'établit ainsi qu'il suit :

Anciens découverts sur les budgets antérieurs à 1848, qui sont l'objet du tableau général de développement, pages 388 et 389		291,146,407f 18c
Découvert du budget de l'exercice 1848		3,005,050 51
Découvert du budget de l'exercice 1849		214,625,477 32
ENSEMBLE (voir le tableau ci-après, page 380		508,776,935 01
Découvert probable du budget de l'exercice 1850, savoir :		
Dépense des *Travaux extraordinaires*	93,133,898 09	
A DÉDUIRE : Excédant de recette sur le *Service ordinaire*	42,957,477 83	
RESTE en dépense	50,176,420 26	50,176,420 26
TOTAL GÉNÉRAL des découverts et avances du Trésor, jusques et y compris l'exercice 1850		558,953,355 27

BILAN DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

Présentant la Situation au 1er janvier 1850, les Opérations de l'année 1850, et la Situation au 1er janvier 1851.

DÉSIGNATION DES SERVICES.	SITUATION AU 1er JANVIER 1850. (Voir le compte de 1849, p. 380 à 383.) ACTIF.	SITUATION AU 1er JANVIER 1850. (Voir le compte de 1849, p. 380 à 383.) PASSIF.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1850. RECETTES.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1850. PAYEMENTS.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1850. EXCÉDANTS des recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1850. EXCÉDANTS des payements.	SITUATION AU 1er JANVIER 1851. (Voir pages 378 à 381.) ACTIF.	SITUATION AU 1er JANVIER 1851. (Voir pages 378 à 381.) PASSIF.	OBSERVATIONS.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
BUDGETS.									
Budget de l'exercice 1849	117,650,159 15	"	(A) 135,675,073 22	232,650,391 39	"	96,975,318 17	214,625,477 32	"	(A) Recouvrements effectués pendant l'année ..... 149,462,319f 85c A déduire : Fonds départementaux et spéciaux transportés aux exercices 1850 et 1851 .. 14,836,054 20 Restr. ..... 134,626,265 65 A ajouter : Fonds généraux du budget de 1848 restés disponibles par suite du règlement du service colonial de cet exercice .... 1,048,807 57 Total 135,675,073 12
Budget de l'exercice 1850 ... Service ordinaire	18,895,851 05	"	(B) 1,318,594,870 57	(D) 1,146,784,027 52	171,810,843 05	"	"	152,914,992 00	(B) Recouvrements effectués pendant l'année ..... 1,308,427,619f 94c A ajouter : Fonds départementaux reportés de l'exercice 1849 10,167,250 63 Total 1,318,594,870 57
Budget de l'exercice 1850 ... Travaux extraordinaires	"	"	"	74,403,619 64	"	74,403,619 64	74,403,619 64	"	
Budget de l'exercice 1851 ... Service ordinaire	"	"	(C) 4,699,314 12	18,715,817 75	"	14,016,503 63	14,016,503 63	"	(C) Recouvrements effectués pendant l'année ..... 30,510f 55c A ajouter : Fonds départementaux reportés de l'exercice 1849 4,668,803 57 Total 4,699,314 12
Budget de l'exercice 1851 ... Travaux extraordinaires	"	"	"	"	"	"	"	"	(D) Payements effectués pendant l'année ..... 1,146,316,942f 27c A ajouter : Augmentation du prélèvement au profit du service colonial, sur les fonds généraux du budget de 1850. 467,085 25 Total 1,146,784,027 52
SERVICES SPÉCIAUX.									
Service colonial	1,231,737 34	"	16,271,434 31	17,334,222 23	"	1,062,787 92	2,294,525 26	"	(E) Payements effectués pendant l'année ..... 0,290,517f 75c A ajouter : Prélèvement au profit du service colonial, sur les fonds généraux du budget de 1851 ..... 12,425,300 00 Total 18,715,817 75
—— municipal de l'Algérie	292,318 15	"	4,885,372 74	1,847,736 96	3,037,635 78	"	"	2,745,317 63	
Compte intermédiaire des produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie	"	74,429 93	89,867 72	43,828 33	46,039 39	"	"	120,469 32	
Service départemental *s/c* de produits éventuels	"	3,955,727 33	17,833,376 10	16,709,589 30	1,123,786 80	"	"	5,079,514 13	
—— des cautionnements en numéraire (capitaux)	"	16,230,488 35	18,899,231 92	14,654,902 82	4,244,329 10	"	"	20,474,817 45	
Avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France	9,734,003 15	"	"	1,041,936 06	"	1,041,936 06	10,775,939 21	"	
Caut^ts des comp^s de chemins de fer acquis au Trésor pour cause de déchéance et dont l'imputation reste à régler.	"	22,870,290 30	"	"	"	"	"	22,870,290 30	
Payement d'urgence pour dépenses extraordinaires à régulariser	730,000 00	"	"	"	"	"	730,000 00	"	
Ancienne liste civile *s/c* de liquidation	"	1,298,224 38	"	38,136 66	"	38,136 66	"	1,260,087 72	
Domaine privé *s/c* de liquidation	373,300 12	"	"	"	"	"	373,300 12	"	
Produit de la consolidation des fonds des caisses d'épargne	"	52,097,175 69	"	37,153,898 72	"	37,153,898 72	"	14,943,276 97	
——— des bons du Trésor émis en remboursement de dépôts faits aux caisses d'épargne	"	27,040 00	"	1,408 00	"	1,408 00	"	25,632 00	
Liquidation de la reprise par l'État du chemin de fer de Paris à Lyon	836,541 82	"	"	1,177,786 50	"	1,177,786 50	2,014,328 32	"	
Compagnie du chemin de fer du Nord *s/c* d'obligations à réaliser	"	45,000,000 00	"	12,000,000 00	"	12,000,000 00	"	33,000,000 00	
——— de Paris à Rouen *s/c* d'obligations à réaliser	"	"	29,759,453 33	15,392,821 50	14,366,631 83	"	"	14,366,631 83	
Part contributive du Trésor dans le capital des comptoirs nationaux d'escompte	42,682,500 00	"	"	"	"	"	42,682,500 00	"	
A reporter	192,426,410 78	141,553,375 98	1,546,707,994 03	1,589,950,123 38	194,629,265 95	237,871,395 30	361,916,193 50	267,801,029 35	

Suite du BILAN DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

Présentant la Situation au 1er janvier 1850, les Opérations de l'année 1850, et la Situation au 1er janvier 1851.

DÉSIGNATION DES SERVICES.	SITUATION AU 1er JANVIER 1850. (Voir le compte de 1849, p. 380 à 383.) ACTIF.	SITUATION AU 1er JANVIER 1850. (Voir le compte de 1849, p. 380 à 383.) PASSIF.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1850. RECETTES.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1850. PAYEMENTS.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1850. EXCÉDANT des recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1850. EXCÉDANT des payements.	SITUATION AU 1er JANVIER 1851. (Voir pages 378 à 381.) ACTIF.	SITUATION AU 1er JANVIER 1851. (Voir pages 378 à 381.) PASSIF.	OBSERVATIONS.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
REPORT	192,426,410 78	141,553,375 98	1,546,707,994 03	1,589,950,123 38	194,629,265 95	237,871,395 30	361,916,193 50	267,801,029 35	
SERVICE DE TRÉSORERIE.									
Créances actives. — Avances, débets et créances à recouvrer	12,405,774 28	"	51,621,967 06	49,084,966 34	2,537,000 72	"	9,868,773 56	"	
Créances actives. — Compte à régler entre le Trésor public et l'ancien trésor de la couronne, en exécution de la loi du 2 mars 1832	3,498,847 52	"	"	"	"	"	3,498,847 52	"	
Créances passives. — Bons du Trésor remis à la caisse d'amortissement	"	71,914,542 06	72,362,908 95	106,935,433 41	"	34,572,524 46	"	37,342,017 60	
Créances passives. — Bons de garantie remis aux comptoirs nationaux d'escompte	"	42,682,500 00	"	"	"	"	"	42,682,500 00	
Créances passives. — Bons du Trésor remis à la banque de France	"	50,500,000 00	202,000,000 00	202,000,000 00	"	"	"	50,500,000 00	
Créances passives. — ——— aux caisses d'épargne	"	2,850 27	"	851 40	"	851 40	"	1,998 87	
Créances passives. — ——— à divers	"	110,084,629 93	197,305,219 61	192,725,965 20	4,579,254 41	"	"	114,663,884 34	
Créances passives. — Traites et mandats à payer	"	42,238,699 62	196,906,001 54	197,194,921 36	"	288,919 82	"	41,949,779 80	
Créances passives. — Correspondants du Trésor	"	295,359,850 52	1,010,378,843 29	930,352,485 33	80,026,357 96	"	"	375,386,208 48	
Créances passives. — Correspondants des comptables des finances	"	6,987,789 64	1,234,695,369 12	1,235,256,250 93	"	560,881 81	"	6,426,907 83	
Créances passives. — Fonds particuliers des comptables des finances	"	57,496,471 52	391,654,599 79	379,826,123 39	11,828,476 40	"	"	69,324,947 92	
Découverts et avances du Trésor — sur le service des budgets antérieurs à 1848	306,115,316 15	"	"	"	"	"	(A) 306,115,316 15	"	(A) Ce découvert de..... 306,115,316f 15c étant atténué des soldes créditeurs qui y seront ultérieurement appliqués pour le produit de la consolidation des fonds : Des caisses d'épargne.. 14,943,276f 97c; Des bons du Trésor remis à ces caisses 25,632 00 } 14,968,908 97 reproduit le découvert réel constaté dans la situation générale des finances ci-après, pour la période antérieure à 1848. 291,146,407 18
Découverts et avances du Trésor — sur le budget de l'exercice 1848	3,005,050 51	"	"	"	"	"	3,005,050 51	"	
	517,451,399 24	818,820,709 54	4,903,632,903 39	4,883,327,120 74	293,600,355 44	273,294,572 79	684,404,181 24	1,006,079,274 19	
Valeurs de caisse et de portefeuille (y compris les fonds en route)	301,369,310 30	"	20,305,782 65		20,305,782 65		321,675,092 95	"	
	818,820,709 54	818,820,709 54					1,006,079,274 19	1,006,079,274 19	

SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1851.

Tableau de l'Actif et du Passif du Trésor public, tels qu'ils résultent des opérations des Comptables des finances.

ACTIF.

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.

PAGES des états de développement.			NUMÉRAIRE.	PORTEFEUILLE.	TOTAL.	
382	Caissier payeur central du Trésor public.	Valeurs existant au Trésor	7,101,751f 41c	122,308,685f 37c	129,410,436f 78c	209,131,657f 53c
		Numéraire en dépôt à la banque	79,721,220 75	"	79,721,220 75	
	Receveurs généraux des finances		9,881,268 10	9,317,846 79	19,199,114 89	19,199,114 89
	Receveurs des impôts et revenus indirects.	Receveurs de l'enregistrement	247,509 57	"	247,509 57	9,622,572 24
		——— principaux des douanes	1,679,726 87	4,170,843 50	5,850,570 37	
		——— principaux des contributions indirectes	518,007 18	1,913,127 96	2,431,135 14	
		Directeurs des postes	1,083,343 30	10,013 86	1,093,357 16	
	Caissiers centraux des chemins de fer exploités par l'État		37,708 23	"	37,708 23	37,708 23
	Directeurs de la fabrication des monnaies		75,587 23	"	75,587 23	75,587 23
	Payeurs du Trésor public.	Service ordinaire	2,768,573 93	300,600 00	3,069,173 93	3,691,841 00
		Service spécial à Toulon	622,667 07	"	622,667 07	
	Comptables en Algérie.	Receveurs de l'enregistrement et des domaines	98,084 34	"	98,084 34	24,987,089 49
		——— des douanes	25,656 74	"	25,656 74	
		——— des contributions diverses	24,161 87	"	24,161 87	
		Trésoriers payeurs	9,166,541 72	15,672,644 82	24,839,186 54	
			113,051,808 31	153,693,762 30	266,745,570 61	300,469,438 98
"	Directeurs de la fabrication des monnaies. (Matières d'or et d'argent à convertir en espèces.)				33,723,868f 37c	
383	Valeurs en route. (Envois non encore parvenus à leur destination.)					21,205,653 97
	TOTAL des valeurs de caisse et de portefeuille					321,675,092 95

CRÉANCES ACTIVES.

384	Avances pour divers services	4,543,156f 76c
385	Créances administratives	4,828,037 18
386	Débets de comptables et créances litigieuses poursuivis par l'agent judiciaire du Trésor	497,579 62
386	Compte entre le trésor public et l'ancien Trésor de la couronne, à régler en exécution des lois des 2 mars 1832, 25 octobre 1848 et 4 février 1850	3,498,847 52
	TOTAL de l'actif	335,042,714 03

PASSIF.

PAGES des états de développement.					
"	Bons du Trésor représentant la réserve de l'amortissement pour les six derniers mois de l'année 1850				37,342,017f 60c
"	Bons de garantie remis aux comptoirs nationaux d'escompte				42,682,500 00

EFFETS À PAYER.

"	Effets émis par le caissier du Trésor.	Bons du trésor remis à divers	114,663,884f 34c	199,579,799 84	207,115,663 01
		——— à la banque de France	50,500,000 00		
		——— en remboursement de dépôts aux caisses d'épargne	1,998 87		
		Traites du caissier du Trésor sur lui-même	33,695,332 30		
		Mandats du caissier du Trésor sur les receveurs généraux	718,584 33		
"	Effets émis par les comptables extérieurs.	Traites tirées sur le Trésor par les receveurs généraux et autres correspondts.	6,781,401 80	7,535,863 17	
		Mandats des receveurs généraux sur leurs collègues	256,036 28		
		——— des trésoriers payeurs en Algérie sur les receveurs généraux	68,066 22		
		——— sur le payeur à l'armée d'Italie	86 56		
		——— sur leurs préposés	108,493 14		
		——— sur leurs collègues	95,034 83		
		——— des préposés des trésoriers payeurs en Algérie	167,618 37		
		Mandats du payeur du Trésor à l'armée d'Italie	59,125 97		

CRÉANCES PASSIVES.

390 et 391	Correspondants du Trésor.	Communes et établissements publics r/c de fonds placés au Trésor	111,107,994 98	375,386,208 48	451,138,064 23
		Divers corps de troupes de la guerre et de la marine r/c de fonds déposés	4,058,752 20		
		Caisse des invalides de la marine	5,031,555 83		
		Caisse des dépôts et consignations s/c courant	27,415,538 87		
		——— s/c des fonds des caisses d'épargne non employés	126,756,090 89		
		Banque de France s/c de prêt de 150 millions	50,000,000 00		
		Divers services publics	5,969,102 32		
		Établissements particuliers. (Fonds déposés au Trésor.)	537,316 32		
		Fonds à rembourser à divers	2,408,972 22		
		Comptes de divers avec les receveurs des revenus indirects	38,485,006 56		
		Divers correspondants	3,615,878 29		
393	Correspondants des comptables des finances			6,426,907 83	
393	Fonds particuliers des comptables des finances	Receveurs généraux	68,137,665 26	69,324,947 92	
		Divers comptables	1,187,282 66		
	TOTAL des effets à payer et des créances passives (à reporter)				738,278,244 84

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1851.

Suite du *Tableau de l'Actif et du Passif du Trésor public, tels qu'ils résultent des opérations des Comptables des finances.*

Suite de l'ACTIF.

DÉCOUVERTS ET AVANCES DU TRÉSOR.

1e Période antérieure à 1848.

PAGES des états de développement.			
388 et 389.	Découverts et avances du Trésor sur le service ordinaire et extraordinaire des budgets antérieurs à 1848. (Voir le tableau général de développement indiqué ci-contre.)		291,146,407f 18c

2e Période de 1848 et années suivantes.

PAGES des états de développement.			
"	Découvert du budget de l'exercice 1848	3,005,050 51	217,630,527 83
268	——— 1849	214,625,477 32	
	Total des découverts sur les budgets réglés définitivement		508,776,935 01

RÉSUMÉ.

Valeurs de caisse et de portefeuille et créances actives	335,042,714 03
Avances et découverts du Trésor sur les budgets réglés définitivement	508,776,935 01
Total égal à celui du Passif	843,819,649 04

Suite du PASSIF.

PAGES des états de développement.				
	Report			738,278,244f 84c

BUDGETS DES EXERCICES EN COURS D'EXÉCUTION ET SERVICES SPÉCIAUX.

PAGES des états de développement.			EXCÉDANT DE RECETTE.	EXCÉDANT DE DÉPENSE.	
		BUDGETS.			
"	Budget de l'exercice 1850	Service ordinaire	152,914,992f 00c	"	
		Travaux extraordinaires	"	74,403,619f 64c	
			78,511,372 36		
"	Budget de l'exercice 1851	Service ordinaire	"	14,016,503 63	
		Travaux extraordinaires	"	"	
		Total pour le service des budgets	64,494,868 73	"	
		SERVICES SPÉCIAUX.			
561	Service colonial		"	2,294,525 26	
591	Service municipal de l'Algérie		2,745,317 63	"	
"	Compte intermédiaire des produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie		120,469 32	"	
"	Service départemental. (Produits éventuels.)		5,079,514 13	"	
"	——— des cautionnements en numéraire. (Capitaux.)		20,474,817 45	"	
395	Avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France		"	10,775,939 21	
"	Cautionnements des compagnies de chemins de fer acquis au Trésor pour cause de déchéance et dont l'imputation reste à régler		22,870,290 30	"	
395	Payements d'urgence pour dépenses extraordinaires restant à régulariser		"	730,000 00	
"	Liquidation de l'ancienne liste civile		1,260,087 72	"	
"	Liquidation du domaine privé		"	373,300 12	
"	Liquidation de la reprise par l'État du chemin de fer de Paris à Lyon		"	2,014,328 32	
"	Compagnie du chemin de fer du Nord s/c d'obligations à réaliser		33,000,000 00	"	
"	——— de Paris à Rouen s/c d'obligations à réaliser		14,366,631 83	"	
"	Part contributive du Trésor dans le capital des comptoirs nationaux d'escompte		"	42,682,500 00	
			99,917,128 38	58,870,592 91	
			41,046,535 47		

RÉSULTAT GÉNÉRAL POUR LES BUDGETS EN COURS D'EXÉCUTION ET SUR LES SERVICES SPÉCIAUX.

Budgets	64,494,868 73	"	
Services spéciaux	41,046,535 47	"	
Excédant de recette compris dans le passif de la situation des finances	105,541,404 20	"	105,541,404 20
Total du Passif			843,819,649 04

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1851.

Développement des Valeurs de portefeuille existant chez les Comptables.

DÉSIGNATION des COMPTABLES.	DÉSIGNATION DES VALEURS.	TOTAUX par NATURE.	TOTAUX par COMPTABLE.
Caissier payeur central du Trésor public	Effets de commerce sur Paris	3,588,793f 11c	
	Inscription de rentes provenant de la reprise du chemin de fer de Paris à Lyon	1,140,000 00	
	Valeurs provenant de la consolidation des fonds des caisses d'épargne	28,452,781 09	
	Obligations du chemin de fer du Nord	33,000,000 00	
	——— de Rouen	14,366,631 83	
	Quittances d'avances sur emprunts autorisés	774,000 00	
	Traites de douanes payables à Paris	1,348,993 59	
	——— sur les départements	9,762,657 00	
	Traites d'adjudicataires de coupes de bois de l'État	24,481,259 84	122,308,685f 37c
	Obligations des redevables des contributions indirectes	3,486,336 17	
	Effets provenant du sceau des titres	8,287 68	
	Effets à protester	56,004 28	
	Traites provenant des banques de prêts de diverses colonies	31,070 00	
	Bons du Trésor remis en échange de pièces de 25 centimes à démonétiser	1,499,400 00	
	Valeurs représentatives des payements faits pour le compte du Trésor	253,909 28	
	Quittances d'arrérages de rentes départementales à payer à Paris	8,561 50	
	Quittances des agents comptables des ministères pour fonds de subvention	50,000 00	
Receveurs généraux des finances	Effets sur Paris	1,349,099 25	
	——— sur les départements	2,226,059 34	
	Traites et effets remis aux receveurs généraux par le caissier du Trésor	5,011,868 87	
	——— de douanes	64,570 00	
	——— d'adjudicataires de coupes de bois de l'État	1,836 25	
	——— d'adjudicataires des coupes de bois de l'État en souffrance	162,819 60	9,317,846 79
	——— d'adjudicataires de coupes de bois provenant de l'ancienne dotation de la couronne	17,546 48	
	——— d'adjudicataires de coupes de bois des communes (en souffrance)	1,084 40	
	Effets divers en souffrance	59,687 22	
	Valeurs déposées à la banque	423,275 38	
Receveurs des douanes	Traites de douanes payables à Paris	215,027 00	
	——— sur les départements	1,420,487 00	
	——— en souffrance	1,431,119 35	4,170,843 50
	Soumissions cautionnées pour garantie de droits de douanes	1,065,954 02	
	Effets divers	38,256 13	
Receveurs des contributions indirectes	Obligations des redevables des contributions indirectes	1,913,127 96	1,913,127 96
Directeurs des postes	Effets divers	10,013 86	10,013 86
Payeurs du Trésor	Effets divers	300,600 00	300,600 00
Trésoriers payeurs en Algérie	Inscriptions de rentes 5 pour 0/0 déposées à titre de garantie	2,000 00	
	Traites du caissier central du Trésor	13,006,700 00	15,672,644 82
	——— pour dépôts de fonds des corps de troupes	308,000 00	
	Effets divers chez les trésoriers et leurs préposés	2,355,944 82	
	TOTAL des valeurs de portefeuille		153,693,762 30

Développement des Valeurs en route.

Fonds en route au 31 décembre 1849. (Voir page 389 du compte de l'année 1849.)				24,006,674f 71c
Envois faits pendant l'année 1850. (Voir pages 170 à 173.)				
Envois des receveurs des revenus indirects	aux directeurs des postes	5,227,566f 51c	660,238,343f 70c	
	aux receveurs des finances	498,123,361 61		
	au caissier payeur central	156,883,089 80		
	aux receveurs des douanes en Algérie	4,325 78		
Envois des receveurs des finances	aux payeurs du Trésor	676,995,401 32	1,245,470,409 98	
	au caissier payeur central	533,647,631 76		
	aux receveurs des revenus indirects	17,344,154 78		
	aux trésoriers payeurs en Algérie	8,164,372 35		
	aux trésoriers des colonies	9,318,849 77		
Envois du caissier payeur central du trésor	aux payeurs du Trésor	21,782,455 04	291,205,603 70	
	aux receveurs des finances	212,250,736 06		
	aux receveurs des revenus indirects	6,491,028 71		
	aux trésoriers payeurs en Algérie	48,970,383 89		
	aux trésoriers des colonies	1,711,000 00		2,273,726,902 84
Envois des payeurs du Trésor	aux receveurs des finances	1,382,153 40	3,726,071 57	
	au caissier payeur central	328,478 90		
	aux trésoriers payeurs en Algérie	2,000,000 00		
	aux trésoriers des colonies	15,439 27		
Envois des comptables en Algérie	aux receveurs des douanes	964 97	17,955,010 80	
	——— des finances	185 36		
	au caissier payeur central	907,714 24		
	aux payeurs du Trésor	1,522,428 60		
	aux trésoriers payeurs en Algérie	15,266,717 63		
	aux receveurs de l'enregistrement et des domaines en Algérie	257,000 00		
Envois des trésoriers des colonies	aux receveurs des finances	564 30	4,109 15	
	au caissier payeur central	3,544 85		
Envois de divers comptables à leurs collègues			55,127,353 94	
TOTAL des fonds qui étaient à parvenir pendant l'année 1850				2,297,733,577 55
Envois parvenus pendant l'année 1850. (Voir pages 170 à 173)				2,276,527,923 58
Fonds en route au 1er janvier 1851 :				
1° Versements faits aux receveurs particuliers des finances par les receveurs des revenus indirects, pendant la troisième dizaine du mois de décembre 1850, et dont la recette n'a été constatée dans les écritures des receveurs généraux que pendant la première dizaine du mois de janvier 1851.				
Versements des receveurs de l'enregistrement		6,687,554f 79c	11,662,578f 84c	
——— des receveurs des douanes		1,104,240 06		
——— des receveurs des contributions indirectes		2,738,918 86		
——— des directeurs des postes		1,131,732 20		
——— des directeurs de la fabrication des monnaies		132 93		
2° Envois faits, pendant les derniers jours du mois de décembre 1850, à des comptables directs du Trésor, qui n'en ont constaté la recette qu'en janvier 1851.				21,205,653 97
Envois des recev. des douanes au caissier payeur central (traites de douanes)		980f 00c	9,543,075 13	
——— des contrib. indirectes, *idem* (obligations des redevables)		110,726 00		
Envois des receveurs des finances	au caissier payeur central	4,896,695 07		
	aux payeurs du Trésor	264,245 78		
Envois du caissier payeur central	aux receveurs des finances	2,670,998 29		
	aux trésoriers payeurs en Algérie	1,180,585 32		
Envois des payeurs	aux receveurs des finances	4 15		
	au caissier payeur central	31,695 53		
Envois des trésoriers payeurs en Algérie au caissier-payeur central		172,600 53		
Envois de divers comptables à leurs collègues		214,544 46		
TOTAL égal à celui des fonds qui étaient à parvenir pendant l'année 1850				2,297,733,577 55

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1851.

Développement des Avances pour divers services.

DÉSIGNATION DES AVANCES.		SOMMES A RECOUVRER — PAR NATURE.	SOMMES A RECOUVRER — PAR SERVICE.
Avances des receveurs de l'enregistrement.	Pour frais de justice militaire	6,501f 50c	664,149f 82c
	—— frais de poursuites et d'instances concernant l'administration des domaines	349,979 86	
	—— l'administration des forêts	271,787 52	
	—— divers services	35,880 94	
Avances des receveurs des douanes.	Pour appointements des préposés, à payer par les contrôleurs de brigades	4,476 13	1,386,940 74
	—— pensions de retraite acquittées pour le compte des receveurs des finances	682,813 17	
	—— fonds de masse d'habillement des brigades	10,003 45	
	—— frais de saisies	38,973 06	
	—— parts de saisies	3,577 32	
	—— plombage, estampillage et marque de bestiaux	14,739 60	
	—— remboursement de consignations	99,580 24	
	—— divers services	532,777 77	
Avances des receveurs des contributions indirectes, pour frais judiciaires		.....	379,467 07
—— des chemins de fer, pour le service des postes		.....	1,400 00
Avances des directeurs des postes.	Pour le service des voyages de l'ancienne cour	120,126 71	447,100 63
	—— du Président de la République. (Solde créditeur à déduire.)	9,605 62	
	—— timbre de reconnaissances de dépôts de valeurs	265,067 55	
	—— frais de poursuites et d'instances	4,951 09	
	—— divers services	66,560 90	
Avances des receveurs généraux.	Avances pour solde des comptes des contributions	82,786 91	1,134,552 77
	—— de frais de poursuites pour le recouvrement des contributions	468,304 76	
	—— pour timbre de formules de patentes	526,711 10	
	—— pour droits de permis de chasse	56,750 00	
Payeurs du Trésor. Avances pour dépenses à régulariser sur ordonnances ultérieures des ministères		.....	372 35
Avances des comptables en Algérie.	Avances des trésoriers payeurs — Service des postes. (Solde créditeur à déduire.)	6,518 30	529,173 38
	Avances des trésoriers payeurs — Divers services	85 95	
	—— des receveurs de l'enregistrement et des domaines	196,421 92	
	—— des receveurs des douanes	3,843 47	
	—— des receveurs des contributions diverses	335,340 34	
	TOTAL des avances pour divers services		4,543,156 76

Développement des Créances administratives.

Les créances administratives comprises dans l'actif de l'administration des finances, et qui s'élèvent, au 1er janvier 1851, à 4,828,037 fr. 18 cent., ont été constatées pour les motifs ci-après :

Créance mise à la charge de la ville de Lille (Nord) pour le recouvrement à faire sur cette ville, en exécution de la loi d'intérêt local du 19 juillet 1845, de sa part contributive dans les dépenses de construction d'une station intérieure du chemin de fer du Nord, ci		1,370,000f 00c
Versement à faire par la caisse des dépôts et consignations du montant des bénéfices de l'année 1850, ci		3,260,998 94
Solde de la créance constatée à la charge de l'imprimerie nationale pour le versement à faire par elle au trésor de l'excédant des recettes de l'exercice 1845	44,690f 47c	197,038 24
Créance de même nature constatée pour l'exercice 1846	7,490 69	
Idem pour l'exercice 1847	68,620 03	
Idem pour l'exercice 1848	71,005 46	
Idem pour l'exercice 1849	5,231 59	
TOTAL		4,828,037 18

NOTA. Indépendamment de ces créances, le Trésor public se trouve créancier d'autres avances, dont le montant a été prélevé sur les recettes des budgets, et qui ne sont point entrées dans l'actif de l'administration des finances. Ces avances, constatées à des comptes d'ordre, sont :

D'une part, les avances que diverses lois ont autorisées en faveur des compagnies de chemins de fer. (Voir le compte des débets et créances litigieuses.)

Et d'autre part, les avances, cessions d'armes et de munitions, indemnités de route, concernant la légion étrangère et les volontaires français passés au service de l'Espagne, et dont le remboursement est dû au Trésor par le gouvernement espagnol. Ces avances ont été imputées originairement, ainsi qu'il suit, sur les crédits des budgets :

Ministère de l'intérieur	32,132f 53c	1,748,713f 00c
Ministère de la guerre	1,716,580 47	

Et elles sont constatées pour ladite somme dans les écritures de la comptabilité générale des finances.

Leur remboursement est poursuivi en même temps que celui de la principale créance sur l'Espagne dont il est question ci-après (page 393).

A ces diverses créances, on peut ajouter, pour mémoire, les répétitions à exercer par la France :

Auprès du gouvernement belge, en raison des deux armements faits en 1831 et en 1832, pour la défense de la Belgique et la garantie de son territoire. Le règlement provisoire des réclamations à faire les a portées à 15,294,530 francs. Le remboursement de cette somme se poursuit en ce moment. (Voir page 63 du rapport de la commission du budget des recettes de 1851.)

Auprès du gouvernement russe, relativement à l'emprunt négocié en 1812 entre la France et la Saxe, et pour sûreté duquel le roi de Saxe, alors grand-duc de Varsovie, affecta le produit des mines de Wieliska. Somme non réglée.

Et auprès de la régence de Tunis, pour remboursement des frais d'un armement extraordinaire destiné à la défense du bey. Somme non réglée.

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1851.

Développement des Débets de Comptables et Créances litigieuses poursuivis par l'Agence judiciaire du Trésor.

DÉSIGNATION DES DÉBETS ET CRÉANCES.		SOMMES A RECOUVRER.	
Débets de comptables.	Receveurs particuliers et percepteurs	239f 28c	432,640f 88c
	Receveurs de l'enregistrement et des domaines	58,202 49	
	Receveurs des douanes	20,510 12	
	Receveurs des contributions indirectes	120,471 28	
	Receveurs de la loterie	437 96	
	Directeurs des postes	17,232 68	
	Payeurs du Trésor	203,376 90	
	Ex-caissier central du trésor (déduction faite de la portion du débet qui a été présumée irrécouvrable et portée en dépense à l'exercice 1831)	12,170 17	
Créances litigieuses.	Prêts faits par le trésor à divers négociants, antérieurement à 1818	16,178 36	64,938 74
	Prêts faits à divers manufacturiers et négociants de la capitale, sur le crédit de 5 millions ouvert par la loi du 8 septembre 1830	35,699 38	
	Débets mis à la charge d'ordonnateurs de la guerre	13,061 00	
	TOTAL des Débets de comptables et Créances litigieuses		497,579 62

NOTA. Cette somme n'exprime que la portion des débets de comptables et des créances litigieuses qu'il y a eu lieu de constater dans l'actif de l'administration des finances ; mais les débets et créances poursuivis par l'agence judiciaire en comprennent d'autres qui ne touchent point à la situation du Trésor, tels que les débets des divers agents des ministères, les prêts et avances imputés sur les recettes des budgets, les accroissements de débets résultant, à la charge des comptables, de vérification de régie ou de liquidation d'intérêts, et qui ne mettent pas le Trésor à découvert. Le recouvrement de ces sortes de débets, lorsqu'il s'effectue, fait ressource au profit des budgets des exercices courants. (Voir, à cet égard, le compte spécial des débets et des créances litigieuses, page 629.)

Note sur le Compte non encore réglé définitivement entre le Trésor public et l'ancien Trésor de la couronne, relativement à l'exécution de la disposition finale de la loi du 2 mars 1832.

Le solde du compte restant à régler entre le Trésor public et l'ancien trésor de la couronne, en exécution de la disposition finale de la loi du 2 mars 1832, continue de figurer dans l'actif de l'administration des finances pour la somme de 3,498,847 fr. 52 cent. Cependant ce chiffre ne doit pas cesser d'être considéré comme provisoire, et même comme devant être considérablement réduit par le règlement définitif à intervenir, lequel ne saurait maintenant se faire attendre longtemps.

Dans le compte des finances de 1839, il a été expliqué, page 420, que le ministre des finances, après un examen approfondi des différentes questions qui se rattachaient à l'établissement de ce compte, avait rendu, sous la date du 31 janvier 1840, une décision portant que, toutes compensations faites, le solde débiteur à maintenir à la charge de la liste civile était arrêté à la somme de 1,242,737 fr. 32 cent. Depuis, la liste civile s'étant pourvue devant le conseil d'État contre cette décision, il est intervenu, le 1er décembre 1841, une ordonnance établissant de nouvelles bases de liquidation; mais cette ordonnance, ainsi que le ministre l'a déclaré à l'Assemblée nationale, dans la séance du 16 mai 1849, n'avait point reçu son exécution lorsque la révolution de février est arrivée, et, aucun remboursement n'ayant eu lieu, le Trésor public est resté dans la plénitude de ses droits. En présence d'une décision infirmée sur certains points par une ordonnance du conseil d'État et de cette ordonnance restée sans application, il convient, jusqu'à solution définitive, de conserver le solde primitif de 3,498,847 fr. 52 cent. Des dispositions sont prises, au surplus, pour que cette créance telle qu'elle sera finalement réglée, soit admise au nombre de celles que l'État et les particuliers peuvent avoir à exercer sur les biens personnels de Louis-Philippe, en exécution du décret du 25 octobre 1848 et de la loi du 4 février 1850.

Développement relatif à la créance sur l'Espagne.

La créance sur l'Espagne provient des avances faites par le Trésor de France pour les dépenses de l'armée française qui a occupé l'Espagne à la suite de la guerre de 1823, et dont, aux termes des traités, le gouvernement espagnol doit le remboursement à la France. Ces avances, qui se sont prolongées jusqu'en 1829, ont été portées, chaque année, en dépense au budget de l'État, et s'élèvent en définitive à la somme totale de..... 98,325,443f

Sur cette somme, celle de 40,325,443 francs, représentant les avances faites de 1825 à 1829, ayant été prélevée sur les fonds ordinaires des budgets, il n'y a pas eu lieu d'en accroître l'actif du Trésor, ci..... 40,325,443

Le surplus, de..... 58,000,000

qui avait été avancé en 1823 et 1824, fut constaté alors, comme créance à recouvrer, dans l'actif de l'administration des finances, en même temps qu'on l'a fait figurer, à titre de ressource, parmi les recettes de ces deux exercices.

Un traité, conclu à Madrid, le 30 décembre 1828, entre les plénipotentiaires des deux puissances, a fixé provisoirement à 80 millions la créance de la France. Par ce traité, l'Espagne s'est engagée à payer annuellement une somme de 4 millions, savoir : 2,400,000 francs pour l'intérêt dudit capital à raison de 3 p. 0/0, et 1,600,000 francs pour prime d'amortissement à 2 p. 0/0, avec stipulation expresse que le fonds d'amortissement s'accroîtrait successivement de l'intérêt du capital racheté.

La portion de la créance sur l'Espagne, portée originairement dans l'actif de l'administration des finances, pour ladite somme de.... 58,000,000f

s'est, depuis, atténuée du montant des versements effectués en exécution du traité susénoncé, pour la prime d'amortissement des six années écoulées de 1829 à 1834, et qui ont procuré au trésor une rentrée de..... 10,432,953

et elle s'est trouvée dès lors réduite à..... 47,567,047

Ce solde est encore le même au 1er janvier 1851, attendu que le gouvernement espagnol n'a point fait compter au Trésor des seize annuités afférentes aux années 1835 à 1850, et qui étaient applicables de la manière suivante :

	PAYEMENT des intérêts.	AMORTISSEMENT du capital.	TOTAL.
Annuité de 1835	2,072,671f	1,927,329f	4,000,000f
—— de 1836	2,014,417	1,985,583	4,000,000
—— de 1837	1,954,404	2,045,596	4,000,000
—— de 1838	1,892,576	2,107,424	4,000,000
—— de 1839	1,828,880	2,171,120	4,000,000
—— de 1840	1,763,259	2,236,741	4,000,000
—— de 1841	1,695,655	2,304,345	4,000,000
—— de 1842	1,626,008	2,373,992	4,000,000
—— de 1843	1,554,255	2,445,745	4,000,000
—— de 1844	1,480,333	2,519,667	4,000,000
—— de 1845	1,404,177	2,595,823	4,000,000
—— de 1846	1,325,719	2,674,281	4,000,000
—— de 1847	1,244,890	2,755,110	4,000,000
—— de 1848	1,161,617	2,838,383	4,000,000
—— de 1849	1,075,828	2,924,172	4,000,000
—— de 1850	987,446	3,012,554	4,000,000
	25,082,135	38,917,865	64,000,000

Ainsi, en ne considérant que la portion de la créance réglée par un traité provisoire, la somme de 80 millions qui reste à recouvrer sur l'Espagne comprend pour 38,917,865 francs de termes échus. Outre cet arriéré sur le capital, l'Espagne est redevable, au 1er janvier 1851, pour les intérêts des années 1835 à 1850, d'une somme de 25,082,135 fr., sans préjudice des décomptes d'intérêts auxquels pourra donner lieu le retard apporté dans le payement des annuités de ces seize années. (Voir, au surplus, les explications plus détaillées données sur cette créance dans le compte des finances de l'année 1838, page 370.) En résumé la somme due par l'Espagne en capital et intérêts, peut s'établir ainsi :

Avance brute de la France sur laquelle l'Espagne n'a encore reconnu que 80,000,000f, ci..... 98,325,443f

Et sur laquelle il n'a été versé que..... 10,432,953

RESTE..... 87,892,490

Intérêts échus au 1er janvier 1351 et non payés..... 25,082,135

TOTAL, sauf règlement ultérieur avec l'Espagne..... 112,974,625

Les négociations sont reprises pour arriver à la solution des difficultés qui s'opposent au recouvrement de cette créance. (Voir le rapport de la Commission du budget des recettes de 1851, pages 59 à 63.)

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1851.

Développement sur les Découverts et Avances du Trésor, pour le service des budgets antérieurs à 1848, et sur les ressources réalisées en atténuation de ces découverts, jusqu'au 1er janvier 1851.

DÉCOUVERTS CONSTATÉS.

1° Découverts à l'extinction desquels aucune ressource n'a été primitivement affectée.

Période antérieure au 1er avril 1814.	Déficit sur le service antérieur au 1er avril 1814	67,304,366f 56c	87,437,789f 57c	256,039,934f 57c
	Débets et créances provenant du service antérieur au 1er avril 1814, non recouvrés au 1er janvier 1836	567,228 12		
	Déficit sur le service des cautionnements remboursés à des titulaires des départements séparés de la France	6,401,889 79		
	Avance du Trésor pour la régularisation des crédits relatifs à la dette viagère et aux intérêts de cautionnements. (Loi du 9 juillet 1836.)	13,164,305 10		
Budgets de 1815 à 1830.	Créance à recouvrer sur l'Espagne. (*Voir* le développement à la page précédente.)	47,567,047 00	143,300,442 00	
	Avance du Trésor sur le budget de l'exercice 1827. (Loi du 26 juillet 1829.)	32,016,283 00		
	Distributions d'argent faites aux troupes pendant les journées de juillet 1830. (Dépense non allouée sur l'exercice 1830.)	371,051 00		
	Avance du Trésor sur le budget de l'exercice 1830. (Loi du 24 avril 1833.)	63,346,061 00		
Budgets des exercices 1832 à 1840.	Avance du Trésor sur le budget de l'exercice 1832. (Loi du 14 juin 1835.)	25,009,993 00	25,301,703 00	
	Payements pour l'arriéré de la guerre. (Dépense non allouée sur l'exercice 1832.)	270,560 00		
	Payements de créances d'exercices périmés concernant le ministère de la guerre, non alloués en dépense sur l'exercice 1838	16,150 00		
	Dépense du ministère des affaires étrangères non allouée dans le règlement de l'exercice 1840	5,000 00		

2° Découverts du service ordinaire des budgets à l'extinction desquels ont été affectés les fonds disponibles de la réserve de l'amortissement.

Budget de l'exercice 1840. (Découvert fixé par la loi de règlement de cet exercice.)	138,004,529f 64	456,009,951 93
——— 1841. (*Idem.*)	18,694,405 42	
——— 1842. (*Idem.*)	108,612,172 30	
——— 1843. (*Idem.*)	39,826,738 40	
——— 1844. (*Idem.*)	181,530 77	
——— 1845. (Décret pour le règlement de cet exercice, en date du 20 juillet 1848.) Excédant de recette de 4,335,329 fr. 84 cent. *Mémoire*	"	
——— 1846. (Découvert fixé par la loi de règlement de cet exercice)	41,273,264 48	
——— 1847. (*Idem.*)	109,417,310 92	

3° Avances du Trésor pour l'établissement des grandes lignes de chemins de fer et autres travaux régis par la loi du 11 juin 1842.

Exercices 1842. (Avance constatée par la loi de règlement du budget.)	1,368,091 28	441,754,145 59
——— 1843. (*Idem.*)	27,214,800 94	
——— 1844. (*Idem.*)	43,190,895 22	
——— 1845. (*Idem.*)	100,480,587 57	
——— 1846. (*Idem.*)	121,626,442 50	
——— 1847. (*Idem.*)	147,873,328 08	

Total des découverts constatés sur le service des budgets antérieurs à 1848 ..... 1,153,804,032 09

RÉSUL

Découverts constatés .....

Atténuation des découverts .....

Reste, au 1er janvier 1851, pour découverts et avances du Trésor sur le service

ATTÉNUATIONS DES DÉCOUVERTS.

1° Fonds disponibles de l'armortissement appliqués à l'extinction des découverts du service ordinaire des budgets, au fur et à mesure des consolidations, conformément à l'article 36 de la loi du 25 juin 1841.

Réserve de l'année 1842	67,111,792f 57c	442,247,114f 58c
——— 1843	69,876,633 52	
——— 1844	72,505,042 27	
——— 1845	75,117,373 04	
——— 1846	77,878,714 32	
——— 1847	79,757,558 86	

2° Ressources affectées par les lois des 3 juillet 1846 et 8 août 1847 aux travaux extraordinaires autorisés sous le régime de la loi du 11 juin 1842.

Sommes versées par des compagnies adjudicataires de chemin de fer en remboursement de dépenses effectuées par le trésor public. (Article 16 de la loi du 3 juillet 1846.)				
Compagnie du chemin de fer du Nord.	Année 1845	20,000,000f 00c	37,358,750f 00c	45,958,750 00
	——— 1846	9,000,000 00		
	——— 1847	8,358,750 00		
Compagnie du chemin de fer de Lyon.	Année 1845		8,000,000 00	
Recettes par virement de comptes, en 1845, de la créance mise en même temps à la charge de la ville de Lille pour sa part contributive, dans la construction de la station du chemin de fer du Nord. (Loi d'intérêt local du 19 juillet 1845.)			600,000 00	
Portion réalisée de l'emprunt de 250 millions négocié le 10 novembre 1847 (4e § de la loi spéciale du 8 août 1847.)				
Versement des adjudicataires	en 1847		42,234,298 50	84,212,360 50
———	en 1848		41,978,062 00	

3° Ressources provenant des consolidations en rentes décrétées en 1848 et qui ont été appliquées à l'ensemble des découverts du Trésor.

Opérations liquidées définitivement.	Bons du Trésor convertis en emprunt national. (Décret du 16 mars 1848.)	26,182,213f 29c	275,270,490 86	290,239,399 83
	Bons du Trésor créés antérieurement au 24 février 1848. (Décret du 7 juillet 1848.)	242,747,800 60		
	Fonds des sociétés et agences tontinières. (Décret du 29 juillet 1848.)	2,734,020 13		
	Fonds des communes et établissements publics. (Même décret.)	3,606,456 84		
Opérations non encore terminées.	Consolidation des fonds des caisses d'épargne. (Décret du 7 juillet 1848.) (Voir le compte spécial qui suit, page 394.)	14,943,276 97	14,968,908 97	
	Consolidation des bons du Trésor émis en remboursement de dépôts aux caisses d'épargne. (Décret du 7 juillet 1848.)	25,632 00		

Total des resources affectées, au 1er janvier 1851, à l'atténuation des découverts des budgets antérieurs à 1848 ..... 862,657,624 91

TAT.

..... 1,153,804,032f 09c

..... 862,657,624 91

des budgets antérieurs à 1848 ..... 291,146,407 18

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1851.

Développement sur les Correspondants du Trésor.

Communes et établissements publics *r/c* de fonds placés au Trésor.	Ville de Paris	15,050,976f 14c	111,107,994f 98c	
	Départements	96,057,018 84		
Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *r/c* de fonds déposés		4,058,752 20	213,261,937 79	
Caisse des invalides de la marine		5,031,555 83		
Caisse des dépôts et consignations *s/c* courant au Trésor. (*Voir le développement ci-après.*)		27,415,538 87		
——— *s/c* des fonds des caisses d'épargne. (*Idem.*)		126,756,090 89		
Banque de France *s/c* de prêt de 150 millions		50,000,000 00		
Divers services publics.	Imprimerie nationale	153,727 61	5,969,102 32	
	Ministère de la marine *s/c* du service intermédiaire des établissements coloniaux non régis par la loi du 25 juin 1841	676,460 47		
	Divers *r/c* de dépôts de valeurs à rembourser par les directeurs des postes	2,177,325 40		
	Départements *r/c* de produits éventuels affectés à divers services locaux	2,477,297 06		
	Chancelleries consulaires *r/c* de fonds commun	166,369 20		
	Caisse des dépôts et consignations *s/c* chez les receveurs généraux	273,363 67		
	Légion d'honneur *s/c* chez les receveurs généraux	25,524 47		
	Gestions intérimaires de recettes des finances *r/c* de bénéfices et de frais	19,034 44		
Établissements particuliers. (Fonds déposés au trésor.)	Caisse des employés et artisans	25,787 97	537,316 32	
	Tontine du pacte social	6,920 11		
	——— d'épargnes	293,349 11		
	Ministère de l'instruction publique *s/c* de fondations anglaises	108,598 04		
	——— écossaises	35,323 63		
	——— irlandaises	54,733 10		
	Divers établissements *r/c* de placements de fonds sans intérêt	12,604 36		
Fonds à rembourser à divers.	Ex-receveurs généraux *r/c* d'avances à leur rembourser	236,706 52	2,408,972 22	
	Caisse des dépôts et consignations *s/c* de recettes à lui verser :			
	Pour divers services spéciaux (373,133f 60c)			
	Pour le service des retraites du ministère des finances (1,480,400 32)	2,085,253 42		
	Pour le service des retraites du ministère de la justice (231,719 50)			
	Fonctionnaires de l'instruction publique *r/c* de fonds de retraite	46,226 78		
	Divers *r/c* de dépôts et consignations chez les trésoriers payeurs en Algérie. (Solde débiteur à déduire.)	121 00		
	Divers *r/c* d'arrérages de rentes départementales à payer à Paris	37,625 00		
	——— déposées	3,281 50		
	A REPORTER		333,285,323 63	

Suite du *Développement sur les Correspondants du Trésor.*

	REPORT		333,285,323f 63c
Compte de divers avec les receveurs des revenus indirects.	Communes et établissements publics *r/c* avec les receveurs de l'enregistrement	102,121f 19c	38,485,006 56
	Caisse des dépôts et consignations *s/c* intermédiaire chez les receveurs de l'enregistrement	2,515 94	
	Légion d'honneur *s/c* avec les receveurs de l'enregistrement	14,957 60	
	Établissements d'aliénés *r/c* de recouvrements de pensions	14,277 01	
	Divers *r/c* de recouvrements de mandements exécutoires décernés par les préfets	32,382 82	
	Gendarmerie *s/c* de frais de captures pour contraintes par corps	3,126 50	
	Divers particuliers *r/c* avec les receveurs de l'enregistrement	4,129 44	
	Liste civile *s/c* intermédiaire de liquidation chez les receveurs de l'enregistrement	92 70	
	Ancien domaine privé *s/c* de droits de la succession de Mme Adélaïde	2,800,000 00	
	Consignations en matière de délits de presse. (Enregistrement.)	11,978 65	
	Receveurs de l'enregistrement *r/c* de frais de délimitation des forêts de l'État recouvrés sur les riverains	472 95	
	Divers *r/c* de valeurs versées en garantie de droits de douanes	761,836 25	
	——— *r/c* de fonds en dépôt chez les receveurs des douanes	195,791 98	
	Receveurs des douanes *r/c* de fonds recouvrés pour divers	7,693 83	
	——— *r/c* de fonds de retenues pour l'habillement, le service de santé et le casernement des préposés des brigades	952,643 25	
	——— *r/c* de primes pour saisies de tabacs et arrestations de fraudeurs	4,052 27	
	Préposés des douanes *r/c* de saisies faites à la requête d'autres administrations	3,838 48	
	Receveurs des contributions indirectes *r/c* de consignations à juger ou à répartir	353,796 16	
	Villes et communes *r/c* avec les receveurs des contributions indirectes. (*Service des octrois.*)	70,395 62	
	Compte intermédiaire des recettes faites par les receveurs subordonnés des chemins de fer	643,719 81	
	Divers *r/c* de fonds en dépôt chez les directeurs des postes	29,875 93	
	Pourvoyeurs des paquebots de la Méditerranée *r/c* d'indemnité	38 05	
	Divers *r/c* de matières versées aux changes des monnaies pour être fabriquées	33,317,010 95	
	——— *r/c* de retenues pour frais de coins et coussinets sur les matières versées aux changes de monnaies par le commerce. (Solde débiteur, à déduire.)	391 32	
	——— d'affinage d'or et d'argent	947 78	
	——— de viroles brisées dans la fabrication des pièces de 5 fr.	84 38	
	Divers *r/c* avec les receveurs de l'enregistrement et des domaines en Algérie	4,833,290 87	
	——— des douanes en Algérie	94,827 51	
	——— des contributions diverses en Algérie. (Solde débiteur à déduire.)	5,770,560 04	

		DÉBITEURS.	CRÉDITEURS.	
Divers correspondants.	Receveurs généraux *r/c* intermédiaire de remboursements de dépôts antérieurs au 1er juin 1816	37f 67c	"	
	Ministères *r/c* de services d'estafettes	60,939 93	"	
	Maîtres de poste *r/c* de services d'estafettes	2,474 00	"	
	Directeurs des monnaies *r/c* intermédiaire de frais de fabrication	"	86,323f 71c	
	Divers comptables *r/c* intermédiaire de mouvements de fonds	"	3,373,467 60	
	Ministère de la marine *s/c* de banque de prêts de la Guadeloupe et de la Martinique	"	194,957 86	
	Divers correspondants	"	24,580 72	
		63,451 60	3,679,329 89	
		3,615,878f 29c		3,615,878 29
	TOTAL			375,386,208 84

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1851.

Développement sur les fonds déposés au Trésor par la Caisse des dépôts et consignations, et compris dans le passif de la situation générale des finances, au 1er janvier 1851.

Les fonds déposés au Trésor public par la caisse des dépôts et consignations sont de deux origines :

1° Fonds placés en compte courant et dont l'intérêt est bonifié à la caisse des dépôts et consignations à raison de 4 p. 0/0, en vertu de décisions annuelles du ministre des finances; ces fonds s'élèvent, au 1er janvier 1851, à la somme de..... (1) 32,270,138f 47c

2° Fonds appartenant aux caisses d'épargne, dont l'administration a été confiée par la loi du 31 mai 1837 à la caisse des dépôts et consignations, qui a la faculté de les placer au Trésor à l'intérêt de 5 p. 0/0 par an. Le montant des fonds de cette nature s'élève, au 1er janvier 1851, à..... 126,756,090 89

Les fonds désignés ci-dessus et montant ensemble à..... 159,026,229 36

se rattachent, ainsi qu'il suit, à la situation active et passive de la caisse des dépôts et consignations à la même époque, soit envers les caisses d'épargne, soit vis-à-vis de ses divers correspondants :

Trésor public *s/c* de la consolidation des fonds des caisses d'épargne			1,027,947 39
Certificats de l'emprunt hypothécaire de 20 millions pour la liquidation de l'ancienne liste civile			6,000,000 00
Obligations du chemin de fer de Paris à Rouen			15,392,821 50
Intérêts sur obligations souscrites en garantie de prêts			4,415,817 47
Prêts à des établissements publics et à divers			36,891,521 26
Créances à recouvrer			54,624 76
Légion d'honneur *s/c* d'avances. (Loi du 21 juin 1845.)			2,280,262 02
——— à 4 1/2 p. 0/0 pour les travaux d'appropriation du château d'Écouen. (Loi du 29 juillet 1850.)			50,280 48
Receveurs généraux *l/c* courant			2,839,157 04
Valeurs de caisse et de portefeuille			83,319,232 88
Total de l'actif			311,297,894 16
Effets à payer. — Mandats sur Paris et sur les départements			1,116,745 75
Fonds des caisses d'épargne. — Fonds à consolider en rentes, en vertu du décret du 7 juillet 1848. (Voir ci-dessus.)		1,027,947f 39c	
Fonds déposés au Trésor. (Voir ci-dessus.)		126,756,090 89	
Fonds dont le dépôt ne figurait pas encore au compte du trésor le 31 décembre 1850		11,075,159 40	
Total des fonds des caisses d'épargne — de Paris	37,259,002 61	138,859,197 77	138,859,197 77
Total des fonds des caisses d'épargne — des départements	101,600,195 16		
Caisses d'épargne *l/c* de la compensation accordée aux déposants. (Loi du 21 novembre 1848.)			275,531 73
Consignations judiciaires et administratives			101,925,327 35
Fonds de l'indemnité des anciens colons de Saint-Domingue			1,191,790 13
Service des retraites des divers ministères			4,139,810 40
Dépôts volontaires			18,580,844 14
Légion d'honneur			2,129,978 94
Divers *l/c* d'intérêts échus			13,797,772 07
Caisse d'épargne des instituteurs communaux			5,910,775 40
Liquidation de l'ancienne liste civile et du domaine privé			1,331,932 08
Produit des biens particuliers de M. le prince de Joinville			44,662 26
Gouvernement haïtien			2,010,721 79
Créanciers divers			8,485,922 15
Profits et pertes. (Année 1850.)			3,260,998 94
Bénéfices à réaliser en 1850 et années suivantes			8,235,883 26
Total du passif			311,297,894 16

(1) La différence que le solde ci-dessus présente, comparativement à celui qui est porté dans le passif de la situation générale des finances, provient d'intérêts dont la caisse des dépôts et consignations a rattaché le montant à ses écritures de l'année 1850, tandis que le Trésor ne l'en a créditée que dans les premiers jours de janvier 1851.

Développement sur les Correspondants des Comptables des finances.

	CORRESPONDANTS — DÉBITEURS.	CORRESPONDANTS — CRÉDITEURS.
CORRESPONDANTS DES RECEVEURS GÉNÉRAUX.		
Receveurs particuliers *l/c* avec les receveurs généraux	358,300f 29c	"
——— *l/c* avec les percepteurs	"	801,581f 33c
Percepteurs *l/c* courant avec les receveurs particuliers	1,423,539 27	"
Agents comptables des facultés *l/c* courant	"	522,268 00
Receveur particulier de Bastia *s/c* de caisse de réserve	203,545 12	"
Greffiers-comptables des maisons centrales de force et de correction *l/c* de restes à recouvrer	19,028 30	"
Payeurs des départements *l/c* d'acquits à vérifier	608,248 98	"
Divers comptables des départements *l/c* de mandats des receveurs généraux	"	1,508,376 48
Divers *l/c* de fournitures de l'Imprimerie nationale	15,901 88	"
——— *l/c* d'effets à payer	"	89,848 67
——— *l/c* d'achats de rentes sur l'État	"	5,211,721 91
——— *l/c* de ventes de rentes sur l'État	"	712,405 32
Officiers et employés militaires *l/c* de retenues applicables aux contributions directes	"	1,557 76
Trésorier général des invalides de la marine	1,339,029 00	"
Agents forestiers *l/c* de masse	"	421 00
Condamnés libérés *l/c* de masse	"	5,259 27
Receveurs d'hospices *l/c* de versements pour le service des enfants trouvés	"	174,648 30
Communes et établissements publics *l/c* de produits de coupes extraordinaires de bois	"	7,345,231 16
Receveurs des communes et établissements publics *l/c* d'obligations de coupes ordinaires de bois, en dépôt	"	2,155,086 58
Adjudicataires de coupes extraordinaires de bois des communes et établissements publics *l/c* d'obligations	7,623,726 90	"
——— ordinaires de bois des communes et établissements publics *l/c* d'obligations en dépôt	2,145,707 58	"
Soumissionnaires de fournitures et travaux *l/c* de dépôt en effets publics	71,710 00	"
Ministères *l/c* de dépôt en effets publics des soumissionnaires de fournitures et travaux	"	93,610 00
——— *l/c* de dépôt en numéraire des soumissionnaires de fournitures et travaux	"	952,762 70
Divers correspondants	"	395,165 74
	13,808,737 32	19,969,944 22
	6,161,206 90	
CORRESPONDANTS DES PAYEURS ET DE DIVERS COMPTABLES.		
Divers correspondants. (Payeurs de l'armée d'Italie.)	"	1,322 30
Communes *l/c* de fonds déposés. (Trésoriers payeurs)	"	216,405 02
Service communal en Algérie. (Trésoriers-payeurs.)	"	66,000 00
——— (Receveurs de l'enregistrement et des domaines.)	18,026 39	"
	18,026 39	283,727 32
	265,700 93	
	13,826,763 71	20,253,671 54
	6,426,907 83	

Développement des Fonds particuliers des Comptables des finances.

Fonds particuliers des receveurs généraux		68,137,665f 26c
——— de l'enregistrement du timbre et des domaines	696f 84c	
——— des douanes	18,438 00	
——— des contributions indirectes	886,692 00	1,187,282 66
——— des directeurs de la fabrication des monnaies	288,885 72	
——— des payeurs du Trésor. (Solde débiteur à déduire.)	10,519 11	
——— des comptables en Algérie	3,089 21	
Total des fonds particuliers		69,324,947 92

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1851.

Développement sur le produit, au 1er janvier 1851, de la consolidation des fonds des caisses d'épargne, effectuée en exécution du décret du 7 juillet 1848.

Le compte général de l'administration des finances, pour 1848, a fait connaître (pages 410 et 411), en les développant avec tous leurs détails, les opérations effectuées, pendant cette année, pour la consolidation des fonds des caisses d'épargne décrétée le 7 juillet 1848. D'après ce document, le compte spécial, auquel a été constaté le produit de la consolidation dont il s'agit, présentait, au 1er janvier 1849, un solde créditeur de..... 78,471,905f 79c

Les opérations de l'année 1849 ont modifié, ainsi qu'il suit, le solde ci-dessus :

D'une part, un nouveau prélèvement a été effectué sur le compte courant des caisses d'épargne au Trésor pour augmenter les fonds à consolider en rentes; l'évaluation qui en avait été faite, au mois de juillet 1848, s'étant trouvée dépassée par le montant des consolidations opérées..... 7,000,000f 00c

D'une autre part, il a été tenu compte à la caisse des dépôts et consignations de la différence entre le taux de 5 pour 0/0 qu'elle a bonifié, jusqu'au 7 juillet 1848, aux déposants des caisses d'épargne, en exécution du décret du 7 mars 1848, et le taux moyen que lui procurait l'emploi des fonds desdites caisses. Cette différence s'est élevée à..... 3,864,168f 18

De plus, le présent compte a été débité du montant des livrets de compensation ou différence entre le taux de 71 fr. 60 cent., fixé par la loi du 21 novembre 1848, et celui de 80 francs, prix d'émission de la rente qui leur avait été attribuée par le décret du 7 juillet précédent. Ces compensations figurent en même temps au crédit du compte spécial : Caisse des dépôts et consignations s/c de compensation accordée aux déposants des caisses d'épargne. (Voir page 169 du compte des finances de 1849, ci..... 29,421,378 00

Enfin, conformément à l'article 3 de la loi précitée du 21 novembre 1848, il a été tenu compte, par le Trésor, aux caisses d'épargne de l'excédant de leurs frais d'administration. Ces frais se sont élevés, jusqu'au 31 décembre 1849, à..... 89,183 92

Résultat, en excédant de dépense, des opérations de l'année 1849...	26,374,730 10	26,374,730 10
Le solde du compte dont il s'agit, a été, en conséquence, réduit, au 1er janvier 1850, à.....		52,097,175f 69c
Il a encore été atténué pendant l'année 1850, pour les motifs ci-après :		
Compensations liquidées en faveur des déposants, conformément à la loi précitée du 21 novembre 1848....	8,588,262f 21c	
Excédant de frais d'administration alloués aux caisses d'épargne, d'après l'article 3 de ladite loi.....	112,855 42	
De plus, le capital des rentes 5 p. 0/0 et 3 p. 0/0 provenant de ces caisses, dont la remise avait été faite au Trésor, pendant l'année 1848, a dû être retiré du présent compte en 1850. Il y avait été imputé en vertu d'une décision ministérielle du 27 juillet 1848, mais une loi subséquente, celle du 18 mai 1850, sur le budget des recettes de cet exercice, en autorisant la vente desdites rentes, a considéré qu'il n'y avait lieu de disposer définitivement de leur produit que lorsqu'il aurait été réalisé, et elle a prescrit d'en faire recette, à titre de ressources extraordinaires, au budget de l'exercice 1850. Ce transport a été effectué par virement d'écritures, en vertu d'une décision du ministre des finances, pour la somme que représentaient les rentes dont il s'agit, dans le portefeuille du Trésor, au 31 décembre 1850, jour de leur adjudication (voir le développement des valeurs de portefeuille, page 382), savoir :		
Rentes 5 p. 0/0 (remise au Trésor pour 21,575,073 francs 60 cent. mais dont 499,996 fr. 80 cent. ont été employés à des dépenses en 1848, ci.....	21,075,076f 80c	
Rentes 3 p. 0/0.....	7,377,704 29	28,452,781 09
Ensemble.....	37,153,898 72	37,153,898 72
Le solde créditeur du compte du produit de la consolidation des fonds des caisses d'épargnes à porter en atténuation des découverts du trésor (voir page 389), se trouve, en conséquence, réduit, au 1er janvier 1851, à la somme de.....		14,943,276 97

Développement sur le Solde, au 1er janvier 1851, des Payements d'urgence pour dépenses extraordinaires restant à régulariser.

Les payements faits d'urgence pendant l'année 1848, en exécution de l'arrêté du ministre des finances du 2 mars de ladite année, pour des dépenses extraordinaires qui n'ont pu se rattacher à des ordonnances ministérielles préalables, restaient à régulariser au 31 décembre 1849, d'après le compte général des finances de cette année, pour..... 1,146,317f 42c

Ils ont été régularisés, en 1849, par la délivrance d'ordonnances imputables sur des crédits législatifs et portés au budget par le caissier central du Trésor, qui en a en même temps crédité le présent compte, jusqu'à concurrence de..... 416,317 42

Ces payements, qui n'ont été l'objet d'aucune régularisation en 1850, présentent encore, au 1er janvier 1851, un solde à régulariser de la somme de..... 730,000 00

Le développement ci-après indique la nature de ces derniers payements, ainsi que les observations dont ils ont été l'objet de la part de la commission de l'Assemblée Nationale chargée de l'examen des comptes du Gouvernement provisoire (Rapport fait par M. Th. Ducos, le 14 avril 1849) :

Avances au ministre de l'intérieur pour dépenses des ateliers départementaux, à Belleville. (Voir le rapport de M. Th. Ducos, page 38.).....		10,000f 00c
Avances au ministre de l'intérieur pour fonds secrets dans le département de la Somme. (Voir le rapport de M. Th. Ducos, pages 97 et 98.).....		20,000 00
Somme mise à la disposition du préfet de police, par décision du Pouvoir exécutif, pour l'habillement de la garde républicaine. (D'après le rapport de M. Ducos, pages 93 et suivantes, la moitié de cette somme devrait tomber à la charge du Trésor, et l'autre moitié seulement serait à rembourser par la ville de Paris.)		300,000 00
Avances à la ville de Paris pour dépenses de police.....	200,000f 00c	400,000 00
Indemnités aux citoyens qui ont éprouvé des pertes dans les journées de février..... (Voir le rapport de M. Ducos, pages 104 et 105.)	200,000 00	
Solde comme ci-dessus.....		730,000 00

Développement relatif à l'Avance pour la portion de l'Emprunt grec garantie par la France.

Les crédits successivement ouverts au ministre des finances par diverses lois et ordonnances, pour le payement des intérêts et de l'amortissement de l'emprunt négocié le 12 janvier 1833 par le gouvernement grec, jusqu'à concurrence de la partie de cet emprunt garantie par la France, montaient, au 1er janvier 1850, d'après le compte général des finances de l'année 1849, à la somme de..... 9,789,595f 79c

Ils se sont accrus, pendant l'année 1850, de ceux qui suivent :

Semestre au 1er mars 1850. (Loi du 27 février 1850.).....	522,019f 83c	1,044,039 66
Semestre au 1er septembre 1850. (Décret du 15 août 1850, régularisé par la loi du 9 décembre 1850.).	522,019 83	

Et ils s'élèvent, au 1er janvier 1851, à..... 10,833,635 45

Les payements effectués en vertu de ces crédits, pour les intérêts et l'amortissement de la portion de l'emprunt grec garantie par la France, s'élevaient, au 1er janvier 1850, à..... 9,734,003f 15c

Il a été payé au même titre, pendant l'année 1850, une somme de..... 1,041,936 06

Et au 1er janvier 1851, l'avance du trésor se trouvait portée à..... 10,775,939 21

D'après les dispositions des lois qui ont autorisé successivement cette avance, elle constitue une créance à recouvrer sur le gouvernement de la Grèce, et, jusque-là, le montant en figure dans la situation de l'administration des finances.

La différence que l'on remarque entre le chiffre des crédits et celui des payements représente les coupons d'intérêts et les obligations amorties dont le remboursement n'avait pas encore été réclamé à l'époque du 1er janvier 1851.

Le compte détaillé de cette opération fait partie des *documents divers* publiés par le ministère des finances, à la suite de la situation provisoire du budget de l'exercice 1850.

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1851.

Tableau servant à déterminer l'Actif et le Passif réels du Trésor public.

ARTICLES COMPOSANT L'ACTIF.	MONTANT DE L'ACTIF d'après la situation générale des finances.	RÉSULTATS À DÉDUIRE pour établir l'actif réel du Trésor public.	ACTIF RÉEL du Trésor public.
VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.			
Caissier central du Trésor public	209,131,657f 53c	"	209,131,657f 53c
Receveurs généraux des finances	19,199,114 89	(A) 19,199,114f 89c	"
——— des impôts et revenus indirects	9,622,572 24	"	9,622,572 24
Caissiers centraux des chemins de fer exploités par l'État	37,708 23	"	37,708 23
Directeurs de la fabrication des monnaies	75,587 23	(B) 75,587 23	"
Payeurs du Trésor public	3,691,841 00	"	3,691,841 00
Comptables des finances en Algérie	24,987,089 49	(C) 13,006,700 00	11,980,389 49
Directeurs des monnaies. (Matières d'or et d'argent à convertir en espèces.)	33,723,868 37	(D) 33,530,309 44	193,558 93
Valeurs en route. (Envois non encore parvenus à leur destination.)	21,205,653 97	"	21,205,653 97
CRÉANCES ACTIVES.			
Avances pour divers services	4,543,156 76	"	4,543,156 76
Créances administratives	4,828,037 18	"	4,828,037 18
Débets de comptables et créances litigieuses poursuivis par l'agent judiciaire du Trésor	497,579 62	(E) 35,699 38	461,880 24
Compte entre le Trésor public et l'ancien trésor de la Couronne, à régler en exécution des lois des 2 mars 1832, 25 octobre 1848 et 4 février 1850	3,498,847 52	"	3,498,847 52
TOTAUX pour l'actif	335,042,714 03	65,847,410 94	269,195,303 09
DÉCOUVERTS ET AVANCES DU TRÉSOR.			
Découverts du Trésor sur le service des budgets	508,776,935 01	"	508,776,935 01
TOTAUX ÉGAUX au passif	843,819,649 04	65,847,410 94	777,972,238 10

(A) Le solde en caisse et en portefeuille des receveurs généraux est compensé avec les fonds qui leur appartiennent personnellement ou à leurs correspondants particuliers, afin de déterminer le montant des avances réelles de ces comptables envers le Trésor. (Voir ci-contre.)

(B) Solde en caisse des directeurs de la fabrication des monnaies, qui, réuni à une portion des matières restant à convertir en espèces, représente les fonds particuliers de ces comptables, et les sommes qu'ils ont à rembourser aux porteurs de leurs bons, pour les valeurs versées aux changes.

(C) Traites émises par le caissier central du Trésor pour les besoins du service, mais qui sont restées sans emploi dans les caisses des trésoriers payeurs en Algérie.

(D) Voir la note (B) qui précède.

(E) Créances qui ne sont inscrites que pour ordre dans l'actif de l'administration des finances, et qui se trouvent balancées au passif par une dette de pareille somme envers les budgets appelés à profiter ultérieurement de la rentrée successive de ces créances.

ARTICLES COMPOSANT LE PASSIF.	MONTANT DU PASSIF d'après la situation générale des finances.	RÉSULTATS À DÉDUIRE ou à compenser pour établir le passif réel du Trésor public.	PASSIF RÉEL du Trésor public.
EFFETS A PAYER.			
Bons du Trésor remis à la caisse d'amortissement	37,342,017 60	(A) 37,342,017 60	"
Bons du Trésor remis à divers	114,663,884f 34c	"	114,663,884f 34c
——— à la banque de France	50,500,000 00	"	50,500,000 00
——— en remboursement de dépôts aux caisses d'épargne	1,998 87	"	1,998 87
——— en garantie aux comptoirs nationaux d'escompte	42,682,500 00	(B) 42,682,500f 00c	"
Effets émis par le caissier du trésor	34,413,916 63	(C) 13,006,700 00	21,407,216 63
——— par les receveurs généraux	7,037,438 08	"	7,037,438 08
——— par les trésoriers payeurs en Algérie, etc	498,425 09	"	498,425 09
CRÉANCES PASSIVES.			
Communes et établissements publics *l/c* de fonds placés au Trésor	111,107,994 98	"	111,107,994 98
Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *l/c* de fonds déposés	4,058,752 20	"	4,058,752 20
Caisse des invalides de la marine	5,031,555 83	"	5,031,555 83
Caisse des dépôts et consignations *s/c* courant	27,415,538 87	"	27,415,538 87
——— *s/c* de fonds des caisses d'épargne	126,756 090 89	"	126,756,090 89
Banque de France *s/c* de prêt	50,000,000 00	"	50,000,000 00
Divers services publics	5,969,102 32	"	5,969,102 32
Établissements particuliers *l/c* de fonds déposés au Trésor	537,316 32	"	537,316 32
Fonds à rembourser à divers	2,408,972 22	"	2,408,972 22
Comptes de divers avec les receveurs des revenus indirects	38,485,006 56	(D) 33,317,010 95	5,167,995 61
Divers correspondants	3,615,878 29	(E) 35,699 38	3,580,178 91
Correspondants des comptables des finances	6,426,907 83	(F) 6,161,206 90	265,700 93
AVANCES DES COMPTABLES.			
Fonds particuliers des receveurs généraux	68,137,665 26	(G) 13,037,907 99	55,099,757 27
——— de divers comptables	1,187,282 66	(H) 288,885 72	898,396 94
BUDGETS ET SERVICES SPÉCIAUX.	738,278,244 84	145,871,928 54	(I) 592,406,316 30
Excédant de recette sur les budgets et les services spéciaux	105,541,404 20	(J) Ajout. 80,024,517 60	185,565,921 80
TOTAUX pour le passif	843,819,649 04	65,847,410 94	777,972,238 10

(A) Réserve de l'amortissement pour les six derniers mois de l'année 1850, dont la consolidation, au profit du budget de 1850, n'a eu lieu que dans le mois de janvier 1851.

(B) Bons de garantie dont l'émission, en vertu du décret du 7 mars 1848, a donné lieu à une recette d'ordre compensée par une dépense égale parmi les *services spéciaux*, et qui représente la part contributive du Trésor dans le capital des comptoirs d'escompte. Les bons sont souscrits pour toute la durée des opérations, et ne portent engagement que pour le tiers des pertes qui pourraient en résulter.

(C) Voir à l'actif la note (C).

(D) Bons à payer à divers par les directeurs des monnaies pour valeur des matières versées aux changes et qui sont compensés avec les matières restant à fabriquer. Voir à l'Actif la note (B).

(E) Créances des budgets pour recouvrements ultérieurs à faire sur diverses villes, et qui, à l'époque où ils auront lieu, devront être appliqués, comme ressources nouvelles, aux budgets des exercices alors courants. Voir à l'Actif la note (E).

(F) Solde créditeur des comptes des correspondants administratifs des receveurs généraux des finances. Ce solde est compensé avec les autres articles de la situation des finances, d'où ressort la somme dont les comptables sont en avance envers le Trésor. (Voir à l'Actif la note (A) et la note ci-dessous.)

(G) Portion des fonds particuliers des receveurs généraux que ces comptables n'ont pas mise à la disposition du Trésor 13,037,907f 99c
Laquelle somme, augmentée de celle que ces comptables doivent à leurs correspondants administratifs. (Voir la note (F) ci-dessus) 6,161,206 90
représente le solde en caisse et en portefeuille des receveurs généraux. (Voir la note (A) de l'Actif.) 19,199,114 89

(H) Fonds particuliers des directeurs de la fabrication des monnaies, compensés avec les autres articles qui établissent la situation de ces comptables vis-à-vis du Trésor public 288,885 72
Ces fonds particuliers, réunis aux fonds à rembourser aux porteurs de matières (Voir la note (C) ci-dessus) 33,317,010 95
représentent une partie des valeurs de caisse des directeurs des monnaies. (Note (B) de l'Actif) 75,587f 23c
et les matières qui leur restaient à fabriquer. (Note (D) de l'Actif) ..... 33,530,309 44 } 33,605,896 67

(I) Montant de la dette flottante. (Voir le développement ci-après, pages 398 et 399.) 42,682,500f 00c

(J) Part contributive du Trésor dans le capital des comptoirs d'escompte, compensée avec les bons qui leur ont été remis. (Voir ci-dessus la note (B).) 37,342,017 60
Application au budget de 1850 de la réserve de l'amortissement restant à consolider. (Voir ci-dessus la note (A) 80,024,517 60

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES AU 1er JANVIER 1851.

Tableau présentant le Résumé de l'Actif et du Passif réels du Trésor public.

ACTIF.

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.

Caissier central du Trésor.	Numéraire	7,101,751f 41c	209,131,657f 53c	255,863,381f 39c
	Portefeuille	122,308,685 37		
	Numéraire en dépôt à la Banque	79,721,220 75		
Receveurs des impôts et revenus indirects			9,853,839 40	
Payeurs du Trésor public			3,691,841 00	
Comptables en Algérie			11,980,389 49	
Valeurs en route			21,205,653 97	

CRÉANCES ACTIVES.

Avances pour divers services	4,543,156 76	13,331,921 70
Créances administratives	4,828,037 18	
Débets et créances litigieuses	461,880 24	
Compte à régler entre le trésor public et l'ancien trésor de la Couronne	3,498,847 52	
Total de l'Actif		269,195,303 09

DÉCOUVERTS ET AVANCES DU TRÉSOR.

1° *Période antérieure à 1848.*

Découverts et avances du Trésor sur le service ordinaire et extraordinaire des budgets de 1847 et antérieurs. (Voir le tableau général de développement, pages 388 et 389)	291,146,407 18	

2° *Période de 1848 et années suivantes.*

Découvert du budget de l'exercice 1848	3,005,050f 51c	217,630,527 83	
——— de l'exercice 1849	214,625,477 32		
Total des découverts du Trésor sur les budgets réglés définitivement		508,776,935 01	508,776,935 01
Total égal au passif			777,972,238 10

PASSIF.

DETTE FLOTTANTE DU TRÉSOR.

Effets à payer	Bons du Trésor remis à divers	114,663,884f 34c	194,108,963f 01c	592,406,316f 30c
	——— à la banque de France	50,500,000 00		
	——— en remboursement de dépôts aux caisses d'épargne	1,998 87		
	Traites du caissier central du Trésor sur lui-même	20,688,632 30		
	Effets divers	8,254,447 50		
Créances passives	Communes et établissements publics	111,107,994 98	342,299,199 08	
	Divers corps de troupes de la guerre et de la marine	4,058,752 20		
	Caisse des invalides de la marine	5,031,555 83		
	Caisse des dépôts et consignations s/c courant	27,415,538 87		
	Caisse des dépôts et consignations s/c de fonds non employés des caisses d'épargne	126,756,090 89		
	Banque de France s/c de prêt de 150 millions	50,000,000 00		
	Correspondants divers	17,929,266 31		
Avances des comptables.	Receveurs généraux	55,099,757 27	55,998,154 21	
	Divers comptables	898,396 94		

BUDGETS ET SERVICES SPÉCIAUX.

Budgets	Exercice 1850. Service ordinaire	152,914,992f 00c	190,257,009 60	115,853,389 96	185,565,921 80
	Exercice 1850. Complément du produit de la réserve de l'amortissement, consolidé en 1851	37,342,017 60			
	Exercice 1850. Travaux extraordinaires (Excédant de dépense)		74,403,619 64		
	Exercice 1851. — Service ordinaire. — Excédant de dépense			14,016,503 63	
	Reste en excédant de recette sur le service des budgets			101,836,886 33	
Services spéciaux	Cautionnements en numéraire		20,474,817f 45c	83,729,035 47	
	——— des compagnies de chemins de fer acquis au Trésor pour cause de déchéance et dont l'imputation reste à régler		22,870,290 30		
	Obligations de la compagnie du chemin de fer du Nord restant à réaliser		33,000,000 00		
	Obligations de la compagnie du chemin de fer de Rouen restant à réaliser		14,366,631 83		
	Divers services (tous excédants compensés)		3,793,235 10		
	A déduire : Avance pour l'emprunt grec (excédant de dépense)		10,775,939 21		
Total du passif					777,972,238 10

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1851.

Développement, par nature de créances, des mouvements de la Dette flottante du Trésor pendant l'année 1850, et de la situation de cette Dette au 1er Janvier 1851.

NATURE DES CRÉANCES COMPOSANT LA DETTE FLOTTANTE.		DETTE FLOTTANTE au 1er janvier 1850.	RÉSULTATS DES MOUVEMENTS DE LA DETTE FLOTTANTE pendant l'année 1850. AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.	DETTE FLOTTANTE au 1er janvier 1851. CRÉANCES passibles d'intérêts.	CRÉANCES sans intérêts.	OBSERVATIONS.
EFFETS À PAYER...	Bons du Trésor remis à divers	110,084,629f 93c	4,579,254f 41c	"	114,663,884f 34c	"	
	——— à la banque de France	50,500,000 00	"	"	50,500,000 00	"	
	——— en remboursement de dépôts aux caisses d'épargne	2,850 27	"	851f 40c	1,998 87	"	
	Traites du caissier du Trésor sur lui-même	35,089,711 96	"	14,401,079 66	"	20,688,632f 30c	
	Mandats du caissier du Trésor sur les receveurs généraux	591,060 72	127,523 61	"	"	718,584 33	
	Traites tirées sur le Trésor par les receveurs généraux et autres correspondants	5,858,247 16	923,154 64	"	"	6,781,401 80	
	Mandats des receveurs généraux sur leurs collègues	338,985 43	"	82,949 15	"	256,036 28	
	——— des trésoriers-payeurs en Algérie sur leurs collègues	101,503 71	"	6,468 88	"	95,034 83	
	——— préposés	55,314 61	53,178 53	"	"	108,493 14	
	——— des préposés des mêmes comptables	74,922 51	92,695 86	"	"	167,618 37	
	Traites des trésoriers-payeurs en Algérie sur les receveurs généraux, etc., etc.	128,953 52	"	1,674 77	"	127,278 75	
		202,826,179 82	5,775,807 05	14,493,023 86	165,165,883 21	28,943,079 80	
			Diminution 8,717,216 81		194,108,963 01		
COMPTES COURANTS ET FONDS EN DÉPÔT.	Communes et établissements publics *r/c* de fonds placés au Trésor	106,826,870 26	4,281,124 72	"	111,107,994 98	"	
	Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *r/c* de fonds déposés	3,905,152 20	153,600 00	"	"	4,058,752 20	
	Caisse des invalides de la marine	5,371,582 12	"	340,026f 29c	3,531,555 83	1,500,000 00	
	——— des dépôts et consignations *s/c* courant	39,321,686 24	"	11,906,147 37	27,415,538 87	"	
	——— *s/c* des fonds des caisses d'épargne non employés	38,863,022 35	87,893,068 54	"	126,756,090 89	"	
	——— *s/c* des compensations accordées aux déposants des caisses d'épargne	29,421,378 00	"	29,421,378 00	"	"	
	Banque de France *s/c* de prêt de 150 millions	50,000,000 00	"	"	50,000,000 00	"	
	Imprimerie nationale	239,289 72	"	85,562 11	"	153,727 61	
	Chancelleries consulaires *r/c* de fonds commun	49,495 04	116,874 16	"	"	166,369 20	
	Ministère de la marine *s/c* du service intermédiaire des établissements coloniaux non régis par la loi du 25 juin 1841.	1,179,588 59	"	503,128 12	"	676,460 47	
	Départements *r/c* de produits éventuels affectés à divers services locaux	2,108,463 47	368,833 59	"	"	2,477,297 06	
	Divers *r/c* de dépôts de valeurs à rembourser par les directeurs des postes	2,408,292 56	"	230,967 16	"	2,177,325 40	
	Divers établissements *r/c* chez les receveurs généraux	260,317 31	38,570 83	"	"	298,888 14	
	Gestions intérimaires de recettes des finances *r/c* de bénéfices et de frais	93,104 02	"	74,069 58	"	19,034 44	
	Caisse des employés et artisans	37,355 72	"	11,567 75	25,787 97	"	
	Tontine du pacte social	5,793 94	1,126 17	"	6,920 11	"	
	——— d'épargnes	363,569 61	"	70,220 50	293,349 11	"	
	Divers établissements *r/c* de placements de fonds sans intérêt	37,244 68	"	24,640 32	"	12,604 36	
	Ministère de l'instruction publique *s/c* de fondations anglaises, écossaises et irlandaises	194,670 30	3,984 47	"	198,654 77	"	
	Fonds à rembourser à divers	2,331,703 44	77,268 78	"	2,408,972 22	"	
	Comptes de divers avec les receveurs des revenus indirects	5,342,246 52	"	174,250 91	"	5,167,995 61	
	Divers correspondants	2,928,105 23	917,774 61	"	"	3,845,879 84	
		291,288,931 32	93,852,225 87	42,841,958 11	321,744,864 75	20,554,334 33	
			Augmentation 51,010,267 76		342,299,199 08		
FONDS PARTICULIERS DES COMPTABLES.	Receveurs généraux (voir le développement à la page 402)	44,549,306 67	10,550,450 60	"	55,099,757 27	"	
	——— des revenus indirects	950,762 72	"	44,935 88	"	905,826 84	
	Payeurs du Trésor à déduire : 1,030 94		"	9,488 17	"	A déd. 10,519 11	
	Comptables en Algérie déduire : 431 99		3,521 20	"	"	3,089 21	
		45,498,606 46	10,553,971 80	54,424 05	55,099,757 27	898,396 94	
			Augmentation 10,499,547 75		55,998,154 21		
RÉCAPITULATION....	Effets à payer	202,826,179 82	"	8,717,216 81	165,165,883 21	28,943,079 80	
	Comptes courants et fonds en dépôt	291,288,931 32	51,010,267 76	"	321,744,864 75	20,554,334 33	
	Fonds particuliers des comptables	45,498,606 46	10,499,547 75	"	55,099,757 27	898,396 94	
		539,613,717 60	61,509,815 51	8,717,216 81	542,010,505 23	50,395,811 07	
			Augmentation 52,792,598 70		592,406,316 30		

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE
DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1851.

Développement sur les Avances des Receveurs généraux.

1° Fonds particuliers des receveurs généraux			68,137,665f 26c
2° Fonds appartenant aux correspondants administratifs des receveurs généraux, détaillés au tableau qui précède. (Voir page 393.)			6,161,206 90
TOTAL des fonds appartenant aux receveurs généraux et à leurs correspondants			74,298,872 16
3° A déduire : les fonds que les receveurs généraux n'ont pas encore mis à la disposition du Trésor, et formant le montant des valeurs de caisse et de portefeuille restées entre leurs mains, savoir :			
Numéraire		9,881,268f 10c	
Valeurs de portefeuille. — Effets sur Paris	1,349,099f 25c		
—— sur les départements	2,226,059 34		
Effets remis aux receveurs généraux par le caissier payeur du Trésor	5,011,868 87		
Traites de douanes	64,570 00	9,317,846 79	
Traites d'adjudicataires de coupes de bois de l'État et de l'ancienne dotation de la couronne	19,382 73		
Effets divers en souffrance	223,591 22		
Valeurs déposées à la banque	423,275 38		
TOTAL		19,199,114 89	19,199,114 89
RESTE pour les fonds que les receveurs généraux ont mis à la disposition du Trésor, et dont ils sont en avance au 1er janvier 1851, savoir :			
Fonds personnels des receveurs généraux		48,938,550f 37c	55,099,757 27
Fonds de leurs correspondants administratifs		6,161,206 90	

NOTA. Le tableau qui précède fait connaître l'augmentation que les avances des receveurs généraux ont éprouvée pendant l'année 1850, et l'on trouve dans un autre tableau, pages 176 et 177, le développement des payements et des recettes qui ont produit cette augmentation.

RÉSUMÉ

DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES

DU 1er JANVIER 1831 AU 1er JANVIER 1851.

NOTE

Sur le Résumé de la Situation générale des Finances, du 1er janvier 1831 au 1er janvier 1851.

Il a paru utile de continuer de faire suivre l'exposé de la Situation générale de l'administration des finances, à l'époque du 1er janvier 1851, d'un travail d'ensemble qui résume d'abord et développe ensuite les quatre principaux termes de la situation semblable publiée à la fin de chacune des années précédentes, en partant du 1er janvier 1831.

Ce travail, qui est établi à l'instar de celui que l'on trouve, pages 358 à 365, sur les Budgets de 1830 à 1849, se compose des six tableaux suivants :

Tableau récapitulatif de l'Actif et du Passif réels du Trésor public.

Développements...
- *Actif du Trésor.*
- *Découverts et Avances du Trésor.*
- *Dette Flottante du Trésor.*
- *Passif du Trésor sur les Budgets et les services spéciaux.*

Tableau résumé des CAUSES *et de la* COMPOSITION *de la Dette flottante du Trésor.*

Les résultats de ce travail d'ensemble sont extraits des comptes généraux de l'administration des finances depuis 1830, en modifiant, comme on le dit page 372 du présent compte, la situation générale des finances, telle qu'elle résulte des opérations des comptables, de manière à déterminer l'actif et le passif réels du Trésor public. Ces modifications, concernant les années 1831 à 1844, s'appliquent aux avances des receveurs généraux, exprimées par la combinaison de leur encaisse avec leurs fonds particuliers et le solde du compte de leurs correspondants; à la compensation qui doit s'établir entre les divers termes de la gestion des directeurs des monnaies pour obtenir la situation du Trésor sur cette partie de son service; à la réserve de l'amortissement des rentes, employée dès l'année où elle a été réalisée selon l'affectation préalable ou subséquente qui lui a été donnée législativement; à des créances constatées par voie administrative pour des ressources extraordinaires attribuées aux budgets de différents exercices, mais dont l'effet, au point de vue de trésorerie, ne s'est réellement manifesté dans la situation desdits budgets qu'à l'époque du recouvrement matériel de ces moyens extraordinaires; à des dépenses considérées dans l'origine comme des avances du Trésor, et qui sont venues ensuite s'ajouter aux charges des budgets; et, enfin, à quelques articles de l'actif et du passif qui n'étaient pas classés autrefois comme ils le sont actuellement. Deux états spéciaux, imprimés pages 420 à 423 du compte général des finances de l'année 1847 et qu'il n'y a pas eu lieu de reproduire dans les comptes subséquents, ont justifié ces différentes modifications et les ont développées par année, par sommes et par causes.

En établissant une moyenne pour les 21 années écoulées, depuis 1830 jusqu'au 1er janvier 1851, et ainsi que le fait connaître l'un des tableaux placés à la suite de la présente Note, *les Causes* et *la Composition* de la dette flottante du Trésor se résument comme on va l'établir :

1° CAUSES DE LA DETTE FLOTTANTE (EN MOYENNE).

Découverts et avances du Trésor sur le service des budgets	335,403,473f 82c
Insuffisance de l'excédant de recette des budgets en cours d'exécution et des services spéciaux suivis en dehors des budgets, comparativement à la réserve habituelle de caisse et aux créances actives du Trésor. (Voir, page 414, le développement spécial dont ce résultat est l'objet.)	54,782,894 52
TOTAL des besoins de trésorerie qui ont été à couvrir par la dette flottante (en moyenne, pour les 21 années)	390,186,368 34

2° COMPOSITION DE LA DETTE FLOTTANTE (EN MOYENNE).

Bons du Trésor	108,835,129 99
Effets divers à payer, fonds en dépôt et comptes courants	242,935,577 03
Avances des receveurs généraux	38,415,661 32
MONTANT de la dette flottante (en moyenne, pour les 21 années)	390,186,368 34

RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES,

DU 1er JANVIER 1831 AU 1er JANVIER 1851.

Tableau récapitulatif de l'Actif et du Passif réels du Trésor public.

ÉPOQUES auxquelles LES SITUATIONS sont arrêtées.	ACTIF (encaisse des comptables; fonds en dépôt à la banque de France; créances actives).	DÉCOUVERTS ET AVANCES du Trésor.	TOTAL ÉGAL au passif.	PASSIF.		
				DETTE FLOTTANTE du Trésor.	BUDGETS et services spéciaux.	TOTAL du passif.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1er janvier 1831.....	132,792,837 32	160,431,262 70	293,224,100 02	252,921,131 63	40,302,968 39	293,224,100 02
——— 1832.....	107,846,942 21	223,299,284 70	331,146,226 91	311,502,481 70	19,643,745 21	331,146,226 91
——— 1833.....	103,341,737 19	264,084,669 44	367,426,406 63	356,001,185 20	11,425,221 43	367,426,406 63
——— 1834.....	101,390,375 88	272,146,090 30	373,536,466 18	365,980,254 73	7,556,211 45	373,536,466 18
——— 1835.....	123,548,449 16	281,525,129 55	405,073,578 71	381,540,417 43	23,533,161 28	405,073,578 71
——— 1836.....	103,300,943 78	311,201,785 63	414,502,729 41	311,874,695 69	102,628,033 72	414,502,729 41
——— 1837.....	158,344,273 53	337,475,566 75	495,819,840 28	315,134,883 16	180,684,957 12	495,819,840 28
——— 1838.....	211,383,152 52	259,169,982 65	470,553,135 17	217,004,448 88	253,548,686 29	470,553,135 17
——— 1839.....	276,039,505 42	277,707,605 22	553,747,110 64	230,956,516 92	322,790,593 72	553,747,110 64
——— 1840.....	278,430,579 51	256,010,175 62	534,440,755 13	224,363,783 99	310,076,971 14	534,440,755 13
——— 1841.....	215,797,902 17	256,028,249 62	471,826,151 79	261,027,340 20	210,798,811 59	471,826,151 79
——— 1842.....	219,840,854 67	394,038,579 26	613,879,433 93	417,739,349 14	196,140,084 79	613,879,433 93
——— 1843.....	266,899,789 29	326,926,950 99	593,826,740 28	456,487,964 61	137,338,775 67	593,826,740 28
——— 1844.....	225,493,690 03	400,893,578 77	626,387,268 80	518,664,708 52	107,722,560 28	626,387,268 80
——— 1845.....	265,085,172 93	498,916,445 27	764,001,618 20	604,898,146 16	159,103,472 04	764,001,618 20
——— 1846.....	252,362,727 58	398,220,789 56	650,583,517 14	428,461,618 78	222,121,898 36	650,583,517 14
——— 1847.....	219,404,969 20	487,291,712 57	706,696,681 77	458,377,663 91	248,319,017 86	706,696,681 77
——— 1848.....	214,946,222 75	580,044,176 26	794,990,399 01	630,793,609 63	164,196,789 38	794,990,399 01
——— 1849.....	267,956,732 63	227,656,361 47	495,613,094 10	318,163,501 46	177,449,592 64	495,613,094 10
——— 1850.....	294,217,358 20	321,627,619 11	615,844,977 31	539,613,717 60	76,231,259 71	615,844,977 31
——— 1851.....	269,195,303 09	508,776,935 01	777,972,238 10	592,406,316 30	185,565,921 80	777,972,238 10

Suite du RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES DU 1er JANVIER 1831 AU 1er JANVIER 1851.

Développement de l'Actif du Trésor.

ÉPOQUES auxquelles LES SITUATIONS sont arrêtées.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE. CAISSIER CENTRAL DU TRÉSOR. Numéraire au trésor.	Numéraire à la banque de France.	Portefeuille.	COMPTABLES extérieurs.	CRÉANCES à RECOUVRER.	TOTAL DE L'ACTIF du trésor.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Au 1er janvier 1831.....	28,335,366 62	"	52,637,835 31	43,657,099 73	8,162,535 66	132,792,837 32
——— 1832.....	13,814,381 52	"	36,190,502 41	48,155,161 16	9,686,897 12	107,846,942 21
——— 1833.....	4,489,388 34	"	41,642,270 78	48,774,149 60	9,035,928 47	103,341,737 19
——— 1834.....	10,457,849 75	"	52,206,405 39	32,456,919 30	6,269,201 44	101,390,375 88
——— 1835.....	11,354,238 66	9,628,791 72	62,638,706 32	33,851,426 86	6,075,285 60	123,548,449 16
——— 1836.....	9,143,569 80	"	52,593,554 74	34,717,334 21	6,846,485 03	103,300,943 78
——— 1837.....	22,729,466 45	25,306,824 02	64,978,215 23	37,213,317 59	8,116,450 24	158,344,273 53
——— 1838.....	2,419,844 80	99,835,388 29	61,203,539 74	40,874,938 21	7,049,441 48	211,383,152 52
——— 1839.....	3,370,546 04	156,846,564 20	60,536,876 53	47,795,708 04	7,489,810 61	276,039,505 42
——— 1840.....	3,610,047 73	168,231,707 59	54,987,357 52	43,469,225 05	8,132,241 62	278,430,579 51
——— 1841.....	3,284,243 09	106,453,775 46	48,929,935 17	48,623,534 95	8,506,413 50	215,797,902 17
——— 1842.....	2,648,798 90	100,729,613 21	55,433,585 45	53,249,813 99	7,779,043 12	219,840,854 67
——— 1843.....	2,789,786 26	133,741,142 74	57,323,462 45	64,057,518 86	8,987,878 98	266,899,789 29
——— 1844.....	3,437,323 03	109,078,106 45	51,729,776 88	51,592,923 00	9,655,560 67	225,493,690 03
——— 1845.....	3,982,756 94	135,837,720 19	50,762,171 91	66,147,809 75	8,354,714 14	265,085,172 93
——— 1846.....	22,165,176 40	90,945,944 21	63,597,880 30	66,204,127 95	9,449,598 72	252,362,727 58
——— 1847.....	6,186,225 34	50,069,730 38	64,112,498 19	87,368,181 51	11,668,333 78	219,404,969 20
——— 1848.....	7,695,300 19	62,746,910 44	55,651,517 76	76,841,436 13	12,011,058 23	214,946,222 75
——— 1849.....	8,366,410 58	19,664,119 51	155,173,468 41	69,348,881 04	15,403,853 09	267,956,732 63
——— 1850.	7,739,483 34	71,739,747 67	131,069,973 64	67,799,231 13	15,868,922 42	294,217,358 20
——— 1851.....	7,101,751 41	79,721,220 75	122,308,685 37	46,731,723 86	13,331,921 70	269,195,303 09

Développement des Découverts et Avances du Trésor.

ÉPOQUES auxquelles LES SITUATIONS sont arrêtées.	ANCIENS DÉCOUVERTS à l'extinction desquels aucune ressource n'a été affectée.	EXCÉDANTS TEMPORAIRES de dépenses sur le service ordinaire des budgets.	DÉCOUVERTS À L'EXTINCTION desquels la loi a affecté les fonds disponibles de l'amortissement.	TRAVAUX EXTRAORDINAIRES RÉGIS PAR DIVERSES LOIS. Loi du 27 juin 1833.	Loi du 17 mai 1837.	Loi du 25 juin 1841.	Loi du 11 juin 1842.	TOTAL des DÉCOUVERTS et avances du trésor.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Au 1er janvier 1831.	160,431,262 70	"	"	"	"	"	"	160,431,262 70
——— 1832.	223,299,284 70	"	"	"	"	"	"	223,299,284 70
——— 1833.	221,563,039 03	42,521,630 41	"	"	"	"	"	264,084,669 44
——— 1834.	245,054,526 03	25,281,052 42	"	1,810,511 85	"	"	"	272,146,090 30
——— 1835.	254,371,079 68	"	"	27,154,049 87	"	"	"	281,525,129 55
——— 1836.	255,435,188 78	"	"	55,766,596 85	"	"	"	311,201,785 63
——— 1837.	260,089,504 90	"	"	77,386,061 85	"	"	"	337,475,566 75
——— 1838.	256,003,916 90	"	"	"	3,166,065 75	"	"	259,169,982 65
——— 1839.	256,005,028 96	"	"	"	21,702,576 26	"	"	277,707,605 22
——— 1840.	256,010,175 62	"	"	"	"	"	"	256,010,175 62
——— 1841.	256,028,249 62	"	"	"	"	"	"	256,028,249 62
——— 1842.	256,029,049 62	"	138,009,529 64	"	"	"	"	394,038,579 26
——— 1843.	256,034,249 62	"	70,892,701 37	"	"	"	"	326,926,950 99
——— 1844.	256,034,249 62	"	128,323,958 01	"	"	15,167,279 86	1,368,091 28	400,893,578 27
——— 1845.	256,034,832 62	"	95,644,356 52	"	"	84,957,416 56	62,279,839 57	498,916,445 27
——— 1846.	256,039,934 57	"	20,708,473 75	"	"	"	121,472,381 24	398,220,789 56
——— 1847.	256,039,934 57	"	"	"	"	"	231,251,778 00	487,291,712 57
——— 1848.	256,039,934 57	"	"	"	"	"	324,004,241 69	580,044,176 26
——— 1849.	.....	.....	.....	227,656,361 47	.....	.....	.....	227,656,361 47
——— 1850.	.....	.....	.....	321,627,619 11	.....	.....	.....	321,627,619 11
——— 1851.	.....	.....	.....	508,776,935 01	.....	.....	.....	508,776,935 01

Suite du RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES, DU 1er JANVIER 1831 AU 1er JANVIER 1851.

Développement de la Dette flottante du Trésor.

ÉPOQUES auxquelles les SITUATIONS SONT ARRÊTÉES.	EFFETS A PAYER.							FONDS EN DÉPÔT ET COMPTES COURANTS.						AVANCES DES COMPTABLES.		TOTAL DE LA DETTE flottante du Trésor.
	BONS DU TRÉSOR				TRAITES du caissier du trésor.	EFFETS divers.	BANQUE de France.	COMMUNES et établissements publics.	CORPS de troupes de la guerre et de la marine.	CAISSES d'épargne e de prévoyance.	CAISSE des dépôts et consignations s/c de fonds des caisses d'épargne.	CAISSE des dépôts et consignations s/c courant.	DIVERS correspondants.	RECEVEURS généraux.	DIVERS comptables.	
	remis à la banque de France.	remis à la caisse des dépôts et consignations.	remis à divers.	TOTAL des bons du trésor.												
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Au 1er janv. 1831.....	87,778,888 00	16,755,811 00	37,833,681 15	142,368,380 15	4,930,257 81	10,283,235 91	"	63,113,829 49	4,890,447 56	6,179,146 49	"	687,621 46	15,913,375 63	4,440,525 72	114,311 41	252,921,131 63
——— 1832.....	21,238,625 00	15,261,507 45	142,358,730 10	178,858,862 55	3,589,327 00	13,848,196 68	"	52,561,328 39	2,755,257 28	5,896,824 36	"	5,157,794 97	16,599,297 48	32,195,677 67	39,915 32	311,502,481 70
——— 1833.....	33,361,872 98	18,314,877 60	126,269,093 10	177,945,843 68	5,054,762 32	17,161,049 32	"	71,997,227 29	4,143,557 28	8,524,850 01	"	3,722,179 64	13,908,225 80	53,498,660 15	44,829 71	356,001,185 20
——— 1834.....	11,411,400 00	20,858,750 00	116,770,407 03	149,040,557 03	2,985,755 42	9,501,496 01	24,352,391 22	75,713,916 11	8,725,052 20	17,207,111 21	"	8,083,081 87	16,384,216 89	53,956 304 30	30,372 47	365,980,254 73
——— 1835.....	16,936,033 65	31,381,528 85	107,880,016 60	156,197,579 10	4,301,403 84	12,346,971 43	"	85,795,145 86	11,216,202 20	35,477,910 11	"	7,026,056 76	18 168,085 45	50,913,724 53	97.338 15	381,540,417 43
——— 1836.....	"	15,226,108 30	29,721,295 50	44,947,403 80	6,283,660 98	8,966,006 16	16,666,984 74	105,106,962 92	11,346,102 20	62,688,665 41	"	7,662,010 18	18,265,177 01	29,856,074 98	85,647 31	311,874,695 69
——— 1837.....	"	15,225,158 30	12,745,930 25	27,971,088 55	5,807,470 32	7,641,654 49	"	114,189,745 08	10,746,902 20	93,532,603 19	"	3,194,304 36	17,099,295 84	34,922,160 75	29,658 38	315,134,883 16
——— 1838.....	"	10,977,150 00	7,006,711 95	17,983,861 95	8,010,710 71	7,298,694 17	"	122,087,922 16	10,387,702 20	"	"	5,790,180 77	19,162,545 12	26,267,600 65	15,231 15	217,004,448 88
——— 1839.....	"	10,962,000 00	4,818,374 75	15,780,374 75	12,061,618 36	7,654,584 78	"	130,635,028 80	7,639,552 20	"	"	7,101,292 31	20,014,112 67	30,036,705 14	33,247 91	230,956,516 92
——— 1840.....	"	10,962,000 00	3,376,813 50	14,338,813 50	10,960,518 36	9,292,299 81	"	124,795,384 28	7,391,252 20	"	"	7,242,374 30	20,260,099 25	30,039,361 22	43,681 07	224,363,783 99
——— 1841.....	"	10,962,000 00	31,059,242 50	42,021,242 50	14,116,319 78	10,434,714 83	"	121,612,973 28	6,173,452 20	"	"	7.139,189 87	22,133,367 25	37,339,855 27	56,225 22	261,027,340 20
——— 1842.....	"	10,962,000 00	112,718,710 32	123,680,710 32	17,175,534 97	11,516,585 66	"	126,416,258 88	5,977.252 20	"	31,188,000 00	25,783,713 13	21,838,617 60	54,081,225 10	81,451 28	417,739,349 14
——— 1843.....	"	10,962,000 00	88,885,044 90	99,847,044 90	20,170,059 57	9,881,100 32	"	131,490,911 76	9,471,252 20	"	85,891,544 76	22,179,207 10	18,206,180 05	59,281,176 48	69,487 47	456,487,964 61
——— 1844.....	"	10,962,000 00	127,211,322 35	138,173,322 35	22,552,062 68	8,430,498 73	"	134,629,079 13	8,277,252 20	"	139,431,639 43	12,269,876 76	20,237,533 65	34,629,055 27	34,388 32	518,664,708 52
——— 1845.....	"	"	162,487,383 65	162,487,383 65	33,201,870 80	8,215,039 39	"	136,905,228 57	8,758,252 20	"	186,049,659 72	11,898,792 29	21,310,467 05	35,962,446 79	109,005 70	604,898,146 16
——— 1846.....	"	"	60,442,224 10	60,442,224 10	31,988,029 23	6,164,808 60	"	144,667,930 61	9,367,252 20	"	112,996,735 63	12,874,587 29	19,610,097 34	30,297,518 36	52,435 42	428,461,618 78
——— 1847.....	"	"	55,319,991 00	55,319,991 00	34,071,859 60	7,074,892 66	"	149,247,887 82	7,801,252 20	"	120,548,805 05	26,561,723 14	20,423,869 18	37,220,358 86	107,024 40	458,377,663 91
——— 1848.....	"	"	284,044,135 55	284,044,135 55	37,922,433 48	5,423,978 26	"	133,024,522 46	6,052,252 20	"	62,203,742 00	30,690,783 35	21,086,033 18	50,307,608 75	38,120 40	630,793,609 63
——— 1849.....	50,000,000 00	"	18,335,547 12	68,335,547 12	32,583,545 56	4,310,145 13	50.000,000 00	85,116,332 72	4,379,152 20	"	10,976,338 97	28,769,599 35	13,706,753 31	19,706,067 70	280,019 40	318,163,501 46
——— 1850.....	50,500,000 00	"	110,087,480 20	160,587,480 20	35,089,711 96	7,148,987 66	50.000,000 00	106,826,870 26	3,905,152 20	"	68,284,400 35	39,321,686 24	22,950,822 27	44,549,306 67	949,299 79	539,613,717 60
——— 1851.....	50,500,000 00	"	114,665,883 21	165,165,883 21	20,688,632 30	8,254,447 50	50,000,000 00	111,107,994 98	4,058,752 20	"	126,756,090 89	27,415,538 87	22,960,822 14	55,099,757 27	898,396 94	592,406,316 30

Suite du RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES DU 1er JANVIER 1831 AU 1er JANVIER 1851.

Développement du Passif du Trésor sur les Budgets et les Services spéciaux.

ÉPOQUES auxquelles LES SITUATIONS sont arrêtées.	BUDGETS.		SERVICES SPÉCIAUX.						EXCÉDANTS DE RECETTE sur les budgets et les services spéciaux.
	SERVICE ordinaire.	SERVICE des travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841.	SERVICE des cautionnements.	SERVICES SPÉCIAUX de divers ministères. Excédants de recette.	SERVICES SPÉCIAUX de divers ministères. Excédants de dépense.	SERVICES en liquidation. Excédants de recette.	SERVICES en liquidation. Excédants de dépense.	AVANCE pour l'emprunt grec. (Excédants de dépense.)	
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1er janvier 1831.	21,090,477 31	"	19,212,491 08	"	"	"	"	"	40,302,968 39
——— 1832.	6,638,964 22	"	12,481,941 27	"	"	522,839 72	"	"	19,643,745 21
——— 1833.	"	"	10,938,938 80	"	"	486,282 63	"	"	11,425,221 43
——— 1834.	"	"	6,918,888 67	"	"	637,322 78	"	"	7,556,211 45
——— 1835.	16,556,808 95	"	6,976,352 33	"	"	"	"	"	23,533,161 28
——— 1836.	89,672,962 47	"	11,853,585 70	"	"	1,101,485 55	"	"	102,628,033 72
——— 1837.	162,962,895 92	"	16,092,033 12	"	"	1,630,028 08	"	"	180,684,957 12
——— 1838.	235,730,085 52	"	15,743,783 04	"	"	2,074,817 73	"	"	253,548,686 29
——— 1839.	301,455,116 90	"	20,020,974 99	"	"	2,029,394 37	"	714,892 54	322,790,593 72
——— 1840.	288,598,998 76	"	22,523,951 85	150,598 39	"	565,482 65	"	1,762,060 51	310,076,971 14
——— 1841.	204,609,385 55	"	14,484,338 31	1,197,238 15	"	"	6,794,438 88	2,697,711 54	210,798,811 59
——— 1842.	151,252,579 57	32,831,757 71	13,551,270 09	2,285,068 43	"	"	1,037,579 78	2,743,011 23	196,140,084 79
——— 1843.	64,401,122 90	53,536,104 79	13,705,528 80	8,013,431 75	"	437,647 54	"	2,755,060 11	137,338,775 67
——— 1844.	91,622,897 56	"	13,406,469 39	5,313,619 43	"	839,804 94	"	3,460,231 04	107,722,560 28
——— 1845.	147,680,007 48	"	16,353,378 98	"	749,697 21	"	"	4,180,217 21	159,103,472 04
——— 1846.	138,741,970 58	58,370,479 43	17,042,063 93	13,202,009 29	"	"	"	5,234,624 87	222,121,898 36
——— 1847.	150,745,073 95	75,787,852 06	17,188,113 15	10,918,616 74	"	"	"	6,320,638 04	248,319,017 86
——— 1848.	98,500,257 52	45,393,159 28	17,587,724 31	10,255,257 63	"	"	"	7,539,609 36	164,196,789 38
——— 1849.	57,238,117 61		19,773,115 76	106,528,029 88	"	2,602,267 74	"	8,691,938 35	120,211,475 03
——— 1850.	"		16,230,488 35	68,809,930 25	"	924,024 26	"	9,734,003 15	76,231,259 71
——— 1851.	101,836,886 33		20,474,817 45	75,157,697 95	"	"	1,127,540 72	10,775,939 21	185,565,921 80

Tableau résumé des Causes et de la Composition de la Dette flottante du Trésor.

ÉPOQUES auxquelles LES SITUATIONS sont arrêtées.	CAUSES DE LA DETTE FLOTTANTE.				COMPOSITION DE LA DETTE FLOTTANTE.			
	DÉCOUVERTS et avances du trésor.	Différence entre L'ACTIF DU TRÉSOR et L'EXCÉDANT DE RECETTE DES BUDGETS ET DES SERVICES SPÉCIAUX. (*Voir le développement spécial, à la page suivante.*) Excédant de l'actif du Trésor. — A AJOUTER.	Différence entre L'ACTIF DU TRÉSOR et L'EXCÉDANT DE RECETTE DES BUDGETS ET DES SERVICES SPÉCIAUX. Excédant des budgets et des services spéciaux. — À DÉDUIRE.	TOTAL des besoins de trésorerie à couvrir par la dette flottante.	BONS du Trésor.	EFFETS DIVERS à payer, fonds en dépôt et comptes courants.	AVANCES des receveurs généraux.	MONTANT de la dette flottante.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1er janvier 1831.	160,431,262 70	92,489,868 93	"	252,921,131 63	142,368,380 15	106,112,225 76	4,440,525 72	252,921,131 63
——— 1832.	223,299,284 70	88,203,197 00	"	311,502,481 70	178,858,862 55	100,447,941 48	32,195,677 67	311,502,481 70
——— 1833.	264,084,669 44	91,916,515 76	"	356,001,185 20	177,945,843 68	124,556,681 37	53,498,660 15	356,001,185 20
——— 1834.	272,146,090 30	93,834,164 43	"	365,980,254 73	149,040,557 03	162,983,393 40	53,956,304 30	365,980,254 73
——— 1835.	281,525,129 55	100,015,287 88	"	381,540,417 43	156,197,579 10	174,429,113 80	50,913,724 53	381,540,417 43
——— 1836.	311,201,785 63	672,910 06	"	311,874,695 69	44,947,403 80	237,071,216 91	29,856,074 98	311,874,695 69
——— 1837.	337,475,566 75	"	22,340,683 59	315,134,883 16	27,971,088 55	252,241,633 86	34,922,160 75	315,134,883 16
——— 1838.	259,169,982 65	"	42,165,533 77	217,004,448 88	17,983,861 95	172,752,986 28	26,267,600 65	217,004,448 88
——— 1839.	277,707,605 22	"	46,751,088 30	230,956,516 92	15,780,374 75	185,139,437 03	30,036,705 14	230,956,516 92
——— 1840.	256,010,175 62	"	31,646,391 63	224,363,783 99	14,338,813 50	179,985,609 27	30,039,361 22	224,363,783 99
——— 1841.	256,028,249 62	4,999,090 58	"	261,027,340 20	42,021,242 50	181,666,242 43	37,339,855 27	261,027,340 20
——— 1842.	394,038,579 26	23,700,769 88	"	417,739,349 14	123,680,710 32	239,977,413 72	54,081,225 10	417,739,349 14
——— 1843.	326,926,950 99	129,561,013 62	"	456,487,964 61	99,847,044 90	297,359,743 23	59,281,176 48	456,487,964 61
——— 1844.	400,893,578 77	117,771,129 75	"	518,664,708 52	138,173,322 35	345,862,330 90	34,629,055 27	518,664,708 52
——— 1845.	498,916,445 27	105,981,700 89	"	604,898,146 16	162,487,383 65	406,448,315 72	35,962,446 79	604,898,146 16
——— 1846.	398,220,789 56	30,240,829 22	"	428,461,618 78	60,442,224 10	337,721,876 32	30,297,518 36	428,461,618 78
——— 1847.	487,291,712 57	"	28,914,048 66	458,377,663 91	55,319,991 00	365,837,314 05	37,220,358 86	458,377,663 91
——— 1848.	580,044,176 26	50,749,433 37	"	630,793,609 63	284,044,135 55	296,441,865 33	50,307,608 75	630,793,609 63
——— 1849.	227,656,361 47	90,507,139 99	"	318,163,501 46	68,335,547 12	229,841,867 24	19,986,087 10	318,163,501 46
——— 1850.	321,627,619 11	"	"	539,613,717 60	160,587,480 20	333,527,630 94	45,498,606 46	539,613,717 60
——— 1851.	508,776,935 01	83,629,381 29	"	592,406,316 30	165,165,883 21	371,242,278 88	55,998,154 21	592,406,316 30
MOYENNE...	335,403,473 82	54,782,894 52		390,186,368 34	108,835,129 99	242,935,577 03	38,415,661 32	390,186,368 34

Suite du RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES.

Développement justificatif du résultat, exprimant, dans le Tableau résumé des causes et de la composition de la dette flottante du Trésor (page précédente), *la différence entre l'actif du Trésor et l'excédant de recette des budgets et des services spéciaux.*

ÉPOQUES auxquelles les situations sont arrêtées.	ACTIF du trésor. (page 408).	EXCÉDANT de recette des budgets et des services spéciaux. (Page 412).	DIFFÉRENCES entre les deux termes ci-contre. (Page 419.) Excédant de l'actif du trésor.	Excédant des budgets et des services spéciaux.
1er janvier 1831	132,792,837f 32c	40,302,968f 39c	92,489,868f 93c	"
——— 1832	107,846,942 21	19,643,745 21	88,203,197 00	"
——— 1833	103,341,737 19	11,425,221 43	91,916,515 76	"
——— 1834	101,390,375 88	7,556,211 45	93,834,164 43	"
——— 1835	123,548,449 16	23,533,161 28	100,015,287 88	"
——— 1836	103,300,943 78	102,628,033 72	672,910 06	"
——— 1837	158,344,273 53	180,684,957 12	"	22,340,683f 59c
——— 1838	211,383,152 52	253,548,686 29	"	42,165,533 77
——— 1839	276,039,505 42	322,790,593 72	"	46,751,088 30
——— 1840	278,430,579 51	310,076,971 14	"	31,646,391 63
——— 1841	215,797,902 17	210,798,811 59	4,999,090 58	"
——— 1842	219,840,854 67	196,140,084 79	23,700,769 88	"
——— 1843	266,899,789 29	137,338,775 67	129,561,013 62	"
——— 1844	225,493,690 03	107,722,560 28	117,771,129 75	"
——— 1845	265,085,172 03	159,103,472 04	105,981,700 89	"
——— 1846	252,362,727 58	222,121,898 36	30,240,829 22	"
——— 1847	219,404,969 20	248,319,017 86	"	28,914,048 66
——— 1848	214,946,222 75	164,196,789 38	50,749,433 37	"
——— 1849	267,956,732 63	177,449,592 64	90,507,139 99	"
——— 1850	294,217,358 20	76,231,259 71	217,986,098 49	"
——— 1851	269,195,303 09	185,565,921 80	83,629,381 29	"
Moyenne	205,124,738 97	150,341,844 45	54,782,894 52	

COMPTES SPÉCIAUX.

COMPTES DE LA DETTE PUBLIQUE.

COMPTES DE DIVERS SERVICES.

COMPTES

DE LA DETTE PUBLIQUE.

Dette consolidée.

Amortissement des rentes.

Emprunts pour ponts, canaux et travaux divers.

Cautionnements en numéraire.

Rentes viagères.

Pensions inscrites au Trésor.

COMPTE

DE LA DETTE CONSOLIDÉE

POUR L'ANNÉE 1850.

NOTE

Sur le Compte de la Dette consolidée pour l'année 1850.

La dette consolidée du Trésor public se compose,

1° Des rentes 5 p. o/o provenant de la liquidation et de la consolidation de l'ancienne dette constituée par la loi du 24 frimaire an VI (voir page 472 du compte des finances de l'année 1832), et de celles dont les lois et décrets ont successivement autorisé la création;

2° Des rentes 3 p. o/o, inscrites, soit en vertu de la loi du 27 avril 1825, pour l'indemnité accordée aux anciens propriétaires dépossédés, soit d'après les dispositions de celle du 1er mai de la même année, pour la conversion facultative des rentes 5 p. o/o, soit pour les emprunts affectés, par les lois des 25 juin 1841 et 8 août 1847, à la dépense des travaux extraordinaires, soit enfin pour l'exécution des mesures financières décrétées en 1848;

3° Des rentes 4 1/2 p. o/o remises, conformément à la loi du 1er mai 1825, en échange de rentes 5 p. o/o;

4° Et enfin des rentes 4 p. o/o négociées à plusieurs époques, à titre de moyens extraordinaires.

Le présent compte est formé d'une série de tableaux qui font connaître les causes pour lesquelles ces diverses natures de rentes ont été créées, la date des lois qui en ont autorisé l'inscription, la destination légale des ressources qui en sont provenues, leurs mouvements successifs en accroissement et en atténuation, leur situation au commencement et à la fin de l'année, les changements que les transferts à la bourse, ainsi que l'effet des mutations résultant de décès, partages et autres circonstances, ont apportés dans la propriété des titres d'inscription, et enfin le classement par catégorie de propriétaires, avec la distinction en rentes mobilisées et immobilisées.

Il se termine par la situation, au 1er janvier 1851, 1° de l'emprunt national au pair, réalisé en exécution des décrets des 9 et 16 mars 1848; 2° des rentes inscrites pour la consolidation des livrets des caisses d'épargne; 3° des rentes inscrites pour l'indemnité coloniale.

Ces différents tableaux se résument ainsi qu'il suit:

Les crédits ouverts au ministre des finances, antérieurement à la révolution de 1848, pour l'inscription des rentes 5 p. o/o, ont été employés en totalité (Voir page 437 du compte de 1847.)

Les nouveaux crédits mis, depuis cette époque, à la disposition du ministre, se sont élevés :

Pour l'année 1848, à	50,018,843f 00c	56,218,189f 00c
Pour l'année 1849, à	6,199,133 00	
Pour l'année 1850, à	213 00	
Sur lesquels il a été annulé :		
Pendant l'année 1849, une somme de	6,899,040 40	7,016,287 40
Pendant l'année 1850, une somme de	117,247 00	
RESTAIT donc à employer		49,201,901 60
Il a été inscrit :		
Pendant l'année 1848, une somme de rente de	28,440,238f 35c	41,944,970 60
Pendant l'année 1849, une somme de rente de	13,369,675 25	
Pendant l'année 1850, une somme de rente de	135,057 00	
En sorte qu'il reste à employer sur ces crédits d'inscription, au 1er janvier 1851		7,256,931 00

Note sur le Compte de la Dette consolidée.

Situation des rentes 5 p. 0/0.

Les rentes 5 p. o/o inscrites au 1er janvier 1850 s'élevaient, d'après le compte de l'année 1849 (voir page 432), à..... 180,320,040f 60c

Elles se sont augmentées, pendant l'année 1849, pour les causes ci-après :

Emprunt national au pair.....	50f 00c	
Consolidation des livrets des caisses d'épargne.....	7,904 00	
Compensation aux porteurs de bons du Trésor, versés dans l'emprunt national.....	1,284 00	
Compensation aux souscripteurs de l'emprunt national.....	1,497 00	
Indemnité coloniale.....	124,322 00	
TOTAL.....	135,057 00	
Elles ont été réduites, pendant la même année, par suite des annulations détaillées, page432, d'une somme de.....	3,975 00	
RESTE en augmentation.....	131,082 00 ci.	131,082 00
Et s'élèvent, par conséquent, au 1er janvier 1851, à.....		180,451,122 60

Les rentes 5 p. o/o inscrites du 1er avril 1814 au 31 décembre 1850 montent ensemble (voir page 433) à 193,371,232f 60c; et, d'après le tableau pages 434 et 435, elles ont été employées de la manière suivante :

Rentes négociées pour diverses causes.....	126,133,789f 00c
Rentes remises en nature à divers.....	67,237,443 60
	193,371,232 60

Pour comparer ce dernier résultat avec celui du paragraphe précédent, il est nécessaire de tenir compte des rentes qui avaient été inscrites antérieurement au 1er avril 1814, montant (voir page 430) à..... 63,307,637f

et des décroissements successifs que les rentes 5 p. o/o ont éprouvés pour diverses causes depuis cette dernière époque (voir page 433)..... 76,227,747

Cette dernière somme présente une différence en plus de..... 12,920,110

laquelle est égale à la différence qui existe entre la somme de 193,371,232 francs 60 centimes et celle de 180,451,122 francs 60 centimes.

Cette dernière somme de rentes 5 p. o/o n'est pas toute dans la circulation; près d'un tiers est possédé, soit par des établissements publics, les uns dotés ou subventionnés, les autres non dotés ni subventionnés; soit par des établissements particuliers. Un état publié (page 439) porte le montant des rentes ainsi classées au total de 52,526,062 francs.

Situation des rentes 3 p. 0/0

Les rentes 3 p. o/o se trouvaient inscrites, au 1er janvier 1850, sur le grand-livre du Trésor (voir

Note sur le Compte de la Dette consolidée.

page 432 du compte de 1849) pour une somme de..... 46,021,505f

Elles ont été augmentées, pendant l'année 1850, par suite de la consolidation des réserves de l'amortissement, savoir :

Décret du 29 décembre 1849, pour la consolidation de la réserve des six derniers mois de 1849.....	1,838,325f	
Décret du 30 juin 1850 pour la consolidation de la réserve des six premiers mois de 1850.....	1,862,816	
ENSEMBLE.....	3,701,141 ci.	3,701,141
Et s'élèvent, par conséquent, au 1er janvier 1851, à.....		49,722,646

L'origine de cette nature de rente est celle qui suit :

Conversion des rentes 5 p. o/o en 3 p. o/o.....		24,459,035f
Indemnité des émigrés.....		25,995,310
Consolidation de la réserve des fonds d'amortissement.....		34,847,808
Emprunt de 150 millions adjugé le 18 octobre 1841.....		5,730,659
Emprunt de 200 millions adjugé le 9 décembre 1844.....		7,079,646
Emprunt de 250 millions adjugé le 10 novembre 1847.....		2,569,413
Consolidation des bons du Trésor émis antérieurement au 24 février 1848.....		13,541,574
Divers motifs (voir page 437).....		2,164,655
ENSEMBLE.....		116,388,100
A DÉDUIRE :		
Rentes annulées au profit de l'État pour divers motifs.....	475f	
Rentes rachetées par la caisse d'amortissement et annulées en exécution de la loi du 1er mai 1825.....	16,003,286	
Rentes rachetées par la caisse des dépôts et consignations avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire, ci.....	62,343	
Rente provenant de la commission sanitaire d'Hyères, annulée en exécution de la loi du 24 juillet 1843.....	186	
Rentes appartenant à la caisse d'amortissement, annulées en exécution de la loi du 4 décembre 1849.....	50,599,164 ci.	66,665,454
RESTE égal au montant des rentes inscrites au 1er janvier 1851.....		49,722,646

Situation des rentes 4 1/2 p. 0/0.

La situation des rentes 4 1/2 p. o/o, n'a présenté aucun mouvement en 1850, et le montant de ces rentes est encore, au 1er janvier 1851, de..... 895,302f

Situation des rentes 4 p. 0/0.

Il en a été de même pour les rentes 4 p. o/o qui, au 1er janvier 1851, mettent à la charge du Trésor, une somme annuelle de..... 2,371,911

Note sur le Compte de la Dette consolidée.

Résumé de la situation des rentes au 1er janvier 1851.

La situation des rentes 5, 3, 4 1/2 et 4 p. o/o, au 1er janvier 1851, se résume de la manière suivante, quant au nombre d'articles inscrits, aux arrérages servis annuellement par le trésor et au capital nominal.

	NOMBRE D'INSCRIPTIONS.	ARRÉRAGES ANNUELS.	CAPITAL NOMINAL.
Rentes 5 p. 0/0	723,428	180,451,122f 60c	3,609,022,452f
—— 3 p. 0/0	94,767	49,722,646 00	1,657,421,533
—— 4 1/2 p. 0/0	1,661	895,302 00	19,895,600
—— 4 p. 0/0	3,934	2,371,911 00	59,297,775
	823,790	233,440,981 60	5,345,637,360

Mouvement des rentes depuis le 1er avril 1814.

Le tableau pages 440 à 443 fait connaître, comme il suit, les mouvements que ces rentes ont éprouvés jusqu'au 1er janvier 1851 :

Au 1er avril 1814, la dette du trésor n'était composée que de rentes 5 p. o/o, qui s'élevaient à..... 63,307,637f 00c

Depuis cette époque, elle s'est accrue de 166,301,121 fr. 60 cent., savoir :

Du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830, il a été créé des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 p. o/o, pour une somme de..... 187,308,054f

Il en a été annulé pour celle de..... 51,198,483

Durant cette période, cette dette s'est augmentée de..... 136,109,571 ci 136,109,571 00

Elle s'élevait, par conséquent, au 31 juillet 1830, à..... 199,417,208 00

Du 1er août 1830 au 23 février 1848, les rentes créées se sont élevées à..... 77,746,064f

et les annulations à..... 32,876,066

En sorte que pendant cette seconde période, cette nature de dette a éprouvé une augmentation de..... 44,869,998 ci. 44,869,998 00

La dette consolidée était alors au 23 février 1848, de..... 244,287,206 00

Du 24 février 1848 au 31 décembre 1850, les rentes 5 et 3 p. o/o ont été augmentées de..... 72,263,140 60

et les rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 p. o/o ont été réduites de... 83,109,365 00

Le décroissement pour cette dernière période étant de... 10,846,224 40 ci. 10,846,224 40

La dette consolidée s'élève, au 1er janvier 1851, comme on l'a établi plus haut, à 233,440,981 60

En récapitulant ces termes, pour les créations et annulations depuis 1814, on obtient les résultats ci-après :

Rentes créées.....	du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830.....	187,308,054f 00c	337,317,258f 60c
	du 1er août 1830 au 23 février 1848.....	77,746,064 00	
	du 24 février 1848 au 1er janvier 1851.....	72,263,140 60	

A REPORTER..... 337,317,258 60

Note sur le Compte de la Dette consolidée.

		Report	337,317,258f 60c
Rentes annulées....	du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830.....	51,198,483 00	167,183,914 00
	du 1er août 1830 au 23 février 1848.....	32,876,066 00	
	du 24 février 1848 au 1er janvier 1851.....	83,109,365 00	
	Accroissement pendant les trois périodes ci-dessus.....		170,133,344 60

Les rentes créées se sudivisent ainsi, sous le rapport de l'emploi qui en a été fait par le Trésor :

Négociations et consolidations	du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830.....	99,073,619f 00c	202,883,332f 00c
	du 1er août 1830 au 23 février 1848.....	74,781,668 00	
	du 24 février 1848 au 1er janvier 1851.....	29,028,045 00	
Rentes remises à divers	du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830.....	88,234,435 00	134,433,926 60
	du 1er août 1830 au 23 février 1848.....	2,964,396 00	
	du 24 février 1848 au 1er janvier 1851.....	43,235,095 60	
			68,449,305 40

Les négociations et les consolidations de rentes ont eu lieu dans les fonds et pendant les années qui suivent :

	Rentes 5 p. 0/0.	Rentes 4 p. 0/0.		Rentes 3 p. 0/0.	
	Négociations.	Négociations.	Consolidations.	Négociations.	Consolidations.
Année 1816.....	6,000,000f 00c	"	"	"	"
—— 1817.....	30,000,000 00	"	"	"	"
—— 1818.....	27,238,933 00	"	"	"	"
—— 1821.....	9,585,220 00	"	"	"	"
—— 1823.....	23,114,516 00	"	"	"	"
—— 1830.....	"	3,134,950f	"	"	"
—— 1831.....	7,142,858 00	"	"	"	"
—— 1831.....	1,021,945 00	"	"	"	"
—— 1832.....	7,614,213 00	"	"	"	"
—— 1835.....	"	"	4,765,811f	"	1,410,090f
—— 1837.....	"	"	4,092,647	"	"
—— 1840.....	"	"	6,242,357	"	"
—— 1841.....	"	"	4,286,252	5,730,659f	1,137,807
—— 1842.....	"	"	"	"	2,488,398
—— 1843.....	"	"	"	"	2,608,021
—— 1844.....	"	"	"	7,079,586	2,604,426
—— 1845.....	"	"	4,000,000	"	2,609,440
—— 1846.....	"	"	"	"	2,771,341
—— 1847.....	"	"	"	2,569,413	2,982,457
—— 1848.....	8,755,567 75	"	"	"	4,359,834
—— 1849.....	5,660,486 25	"	"	60	8,174,853
—— 1850.....	50 00	"	"	"	3,701,141
		3,134,950	23,387,067	15,379,718	34,847,808
Totaux par nature.....	126,133,789 00	26,522,017f 00c		50,227,526f 00c	
Total des négociations et consolidations.....	202,883,332f 00c				

Ces opérations ont été nécessitées par les circonstances suivantes :

Service de l'arriéré.

Remboursement des reconnaissances de liquidation.....	20,409,292f 00
A reporter.....	20,409,292 00

Note sur le Compte de la Dette consolidée.

REPORT			20,409,292f 00c
Service des budgets (compléments de ressources).			
Invasions de 1814 et 1815	Exercice 1816	6,000,000f	71,529,377 00
	——— 1817	30,000,000	
	——— 1818 et 1819	35,529,377	
Guerre d'Espagne et affaires du Levant	——— 1823	4,000,000	7,134,950 00
	——— 1828 et 1829	3,134,950	
Dépenses extraordinaires de 1831 à 1833 et de 1840 à 1850			103,809,713 00
SOMME ÉGALE			202,883,332 00

Les rentes remises à divers ont été créées pour les services ci-après :

Arriéré antérieur au 1er janvier 1810	1,686,267f 00c
Arriéré du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816	8,777,629 00
Créances étrangères résultant de conventions diplomatiques	24,253,168 00
Indemnités des émigrés	25,995,310 00
Rentes 3 et 4 1/2 p. 0/0 remises en échange de rentes 5 p. 0/0 converties	25,493,799 00
Remboursement des biens des communes	2,632,448 00
Consolidation des livrets des caisses d'épargne	19,618,747 00
Consolidation des bons du Trésor émis antérieurement au 24 février 1848	13,541,574 00
Rachat des actions du chemin de fer de Paris à Lyon	6,817,348 60
Rentes remises en payement de diverses natures de dettes	5,493,314 00
Indemnité coloniale	124,322 00
	134,433,926 60

Classement des rentes par catégories de propriétaires.

Les rentes 5, 3, 4 1/2 et 4 p. 0/0 sont classées par catégories de propriétaires dans le tableau, pages 444 à 447, lequel fait connaître, quant au *montant des rentes* et au *nombre d'inscriptions*, les mouvements de l'année 1850, qui ont modifié la situation de chacune de ces natures de rentes, au commencement et à la fin de l'année; les résultats du tableau, sous ces deux rapports, se résument ainsi qu'il suit :

	SITUATION au 1er janvier 1850.	RÉSULTAT DU MOUVEMENT de l'année 1850. Augmentation.	Diminution.	SITUATION au 1er janvier 1851.
		1° Montant des rentes.		
Rentes 5 p. 0/0	180,320,040f 60c	131,082f 00c	"	180,451,122f 60c
——— 3 p. 0/0	46,021,505 00	3,701,141 00	"	49,722,646 00
——— 4 1/2 p. 0/0	895,302 00	"	"	895,302 00
——— 4 p. 0/0	2,371,911 00	"	"	2,371,911 00
	229,608,758 60	3,832,223 00	"	233,440,981 60
		Augmentation : 3,832,223f 00c		
		2° Nombre d'inscriptions.		
Rentes 5 p. 0/0	742,387	"	18,959	723,428
——— 3 p. 0/0	98,404	"	3,637	94,767
——— 4 1/2 p. 0/0	1,677	"	16	1,661
——— 4 p. 0/0	3,862	72	"	3,934
	846,330	72	22,612	823,790
		Diminution : 22,540 inscriptions.		

Note sur le Compte de la Dette consolidée.

Mouvement dans la propriété des rentes.

Le tableau publié pages 450 à 457 résume, pour l'année 1850, les nombreux mouvements qui, sans changer le total de la dette, modifient la situation des diverses catégories de propriétaires de rentes.

La première partie de ce tableau indique ces mouvements pour chacun des mois de l'année 1850; il est subdivisé de manière à distinguer :

1° Les *opérations réelles*, c'est-à-dire les mouvements qu'éprouve la rente par suite des transactions consommées *effectivement* à la bourse;

2° Les *opérations d'ordre*, dénomination sous laquelle on comprend les mouvements qui résultent de *mutations par suite de décès*, pour *réunions* ou *divisions;* de *reliquats de rentes* et autres opérations qui ne donnent pas lieu à déplacement de capitaux.

Le second cadre de ce tableau n'est que la reproduction des faits établis dans le premier, avec l'indication des principales classes de titulaires entre lesquelles se trouvent réparties les rentes 5, 3, 4 1/2 et 4 p. o/o.

COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

RENTES 5 p. o/o.

Situation, au 1er janvier 1851, des crédits accordés pour l'inscription des Rentes 5 p. 0/0.

LOIS qui ont ouvert les crédits.	AFFECTATION DES CRÉDITS.	CRÉDITS ACCORDÉS antérieurement au 1er janvier 1850.	CRÉDITS ACCORDÉS pendant l'année 1850.	CRÉDITS ACCORDÉS TOTAL.	CRÉDITS ANNULÉS.	CRÉDITS RESTÉS à la disposition du ministre des finances.	RENTES INSCRITES SUR LES CRÉDITS antérieurement au 1er janvier 1850.	RENTES INSCRITES SUR LES CRÉDITS pendant l'année 1850. (Voir p. 432.)	RENTES INSCRITES SUR LES CRÉDITS TOTAL.	CRÉDITS RESTANT à employer au 1er janvier 1851.
Lois des 9 vendémiaire et 24 frimaire an VI, 12 brumaire an VII, 30 ventôse an IX, 21 floréal an X, et autres antérieures à 1814	Ancienne dette constituée et exigible. (Crédit illimité et dont les termes varient suivant les opérations qui l'affectent.)	63,496,706f	"	63,496,706f	14,767f 00c	63,481,939f 00c	63,481,939f 00c	"	63,481,939f 00c	"
Loi du 20 mars 1813. (Crédit illimité.)	Rentes des communes données en échange de leurs biens vendus. (Crédit illimité.)	2,631,303	"	2,631,303	"	2,631,303 00	2,631,303 00	"	2,631,303 00	"
Lois des 23 septembre 1814 et 28 avril 1816	Arriéré du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816	8,777,629	"	8,777,629	"	8,777,629 00	8,777,629 00	"	8,777,629 00	"
Lois des 15 mai 1818 et 17 août 1822	Arriéré antérieur au 1er janvier 1810	2,400,000	"	2,400,000	270,133 00	2,129,867 00	2,129,867 00	"	2,129,867 00	"
Loi du 21 décembre 1814	Dettes contractées par le roi Louis XVIII	1,500,000	"	1,500,000	346 00	1,499,654 00	1,499,654 00	"	1,499,654 00	"
Lois des 23 décembre 1815 et 6 mai 1818	Créances étrangères inscrites en exécution des conventions des 20 novembre 1815 et 25 avril 1818	43,244,187	"	43,244,187	61,642 00	43,182,545 00	43,182,545 00	"	43,182,545 00	"
Lois des 28 avril 1816, 25 mars 1817 et 15 mai 1818	Rentes émises pour les dépenses des exercices 1816, 1817 et suivants	52,600,000	"	52,600,000	"	52,600,000 00	52,600,000 00	"	52,600,000 00	"
Lois des 8 mars 1821, 1er mai et 17 août 1822	Remboursement des reconnaissances de liquidation	20,409,292	"	20,409,292	"	20,409,292 00	20,409,292 00	"	20,409,292 00	"
Loi du 31 juillet 1821	Rentes de la Légion d'honneur	240,000	"	240,000	"	240,000 00	240,000 00	"	240,000 00	"
Idem	Avances du trésor pour remboursement de cautionnements	2,654	"	2,654	"	2,654 00	2,654 00	"	2,654 00	"
Loi du 17 mars 1823	Moyens de crédit pour les dépenses extraordinaires du budget de 1823	4,000,000	"	4,000,000	"	4,000,000 00	4,000,000 90	"	4,000,000 00	"
Loi du 5 janvier 1831 et ordonnance du 29 octobre 1832	Fonds commun de l'indemnité des émigrés demeuré sans application	3,000,000	"	3,000,000	3,000,000 00	"	"	"	"	"
Lois des 5 janvier et 25 mars 1831	Rentes émises pour les besoins extraordinaires de l'exercice 1831	7,142,858	"	7,142,858	"	7,142,858 00	7,142,858 00	"	7,142,858 00	"
Lois des 25 mars et 18 avril 1831	Échange des obligations du Trésor remises aux souscripteurs de l'emprunt national	1,071,120	"	1,071,120	49,175 00	1,021,945 00	1,021,945 00	"	1,021,945 00	"
Lois des 5 janvier, 5 mars, 18 avril 1831 et 21 avril 1832.	Rentes émises pour les besoins extraordinaires des exercices 1831 et 1832	7,614,213	"	7,614,213	"	7,614,213 00	7,614,213 00	"	7,614,213 00	"
Décret du Gouvernement provisoire, du 9 mars 1848	Inscription au nom des souscripteurs de l'emprunt national au pair	5,000,000	"	5,000,000	3,690,896 00	1,309,104 00	1,309,054 00	50f	1,309,104 00	"
Décret du 7 juillet 1848	Compensation aux porteurs des bons du trésor versés dans l'emprunt national	400,000	"	400,000	115,243 00	284,757 00	283,473 00	1,284	284,757 00	"
Idem	Consolidation des livrets des caisses d'épargne	21,000,000	"	21,000,000	"	21,000,000 00	19,610,843 00	7,904	19,618,747 00	1,381,253f
Décret du 24 juillet 1848	Rentes émises pour les besoins extraordinaires de l'exercice 1848 (1)	13,131,500	"	13,131,500	24,500 00	13,107,000 00	13,107,000 00	"	13,107,000 00	"
Décret du 17 août 1848	Rachat des actions du chemin de fer de Paris à Lyon	10,000,000	"	10,000,000	3,182,651 40	6,817,348 60	6,817,348 60	"	6,817,348 60	"
Décret du 9 août 1848	Compensations aux souscripteurs de l'emprunt national ayant versé en numéraire	45,000	"	45,000	2,687 00	42,313 00	42,313 00	"	42,313 00	"
Décret du 29 juillet 1848	Consolidation des fonds des communes et établissements publics	230,202	"	230,202	"	230,202 00	230,202 00	"	230,202 00	"
Idem	Consolidation des fonds des établissements tontiniers	217,274	"	217,274	"	217,274 00	217,274 00	"	217,274 00	"
Décret du 7 juillet 1848 et décision ministérielle du 5 septembre.	Consolidation des bons émis en remboursement des livrets des caisses d'épargne	2,000	"	2,000	310 00	1,690 00	1,690 00	"	1,690 00	"
Loi du 21 novembre 1848	Compensations aux souscripteurs de l'emprunt national	192,000	213	192,213	"	192,213 00	190,716 00	1,497	192,213 00	"
Loi du 30 avril 1849	Indemnité aux colonies	6,000,000	"	6,000,000	"	6,000,000 00	"	124,322	124,322 00	5,875,678
		274,347,938	213	274,348,141	10,412,340 40	263,935,800 60	256,543,812 60	135,057	256,678,869 60	7,256,931

(1) NOTA. Le crédit ouvert par le décret du 24 juillet s'élève à 13,131,500 francs ; il a été calculé sur la totalité des certificats du dernier emprunt de 250 millions ; l'annulation, de 24,500 fr., représente le montant des certificats qui n'ont pas été produits.

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Suite des RENTES 5 p. 0/0.

Situation des Rentes de cette nature au 1er janvier 1851.

Les rentes 5 pour 0/0 s'élevaient, au 1er avril 1814 (voir pages 473 et 474 du compte de 1832), à	63,307,637f00c
ACCROISSEMENTS DU 1er AVRIL 1814 AU 1er JANVIER 1850.	
Du 1er avril 1814 au 1er janvier 1849, les rentes 5 pour 0/0 se sont accrues, pour les causes ci-après, d'une somme de 176,866,500f 35c savoir :	
Rentes données en payement de l'ancienne dette constituée, et inscrites en vertu des lois relatées dans le compte des finances de l'année 1832 (page 474)	174,193f00c
Rentes inscrites au nom des communes en remboursement du prix de leurs biens. (*Loi du 20 mars 1813.*)	2,631,303 00
Rentes données en payement du service de l'arriéré, du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816. (*Lois des 23 septembre 1814 et 28 avril 1816.*)	8,777,629 00
Rentes remises en payement du service de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1810. (*Lois des 15 mai 1818 et 17 août 1822.*)	2,129,867 00
——— des dettes contractées par le roi Louis XVIII. (*Loi du 21 décembre 1814.*)	1,499,654 00
——— des créances étrangères inscrites en exécution des conventions des 20 novembre 1815 et 25 avril 1818. (*Lois des 23 décembre 1815 et 6 mai 1818.*)	43,182,545 00
Rentes créées pour les dépenses des exercices 1816, 1817 et suivants, et pour le payement des dettes de la France reconnues par le traité du 30 mai 1814 et les conventions du 20 novembre 1815. (*Lois des 28 avril 1816, 25 mars 1817, 6 et 15 mai 1818.*)	52,600,000 00
Rentes créées pour le remboursement des reconnaissances de liquidation. (*Lois des 8 mars 1821, 1er et 17 août 1822.*)	20,409,292 00
Rente remise à la Légion d'honneur en remboursement de ses biens vendus. (*Loi du 31 juillet 1821.*)	240,000 00
Rente inscrite en remboursement de cautionnements à des Français, anciens comptables en Westphalie. (*Même loi.*)	2,654 00
Rentes négociées pour les dépenses extraordinaires de l'exercice 1823. (*Loi du 17 mars 1823.*)	4,000,000 00
Rentes négociées pour les besoins extraordinaires de l'exercice 1831. (*Loi du 25 mars 1831.*)	7,142,858 00
Rentes inscrites au nom des souscripteurs de l'emprunt national au pair, en échange, soit de leurs récépissés de versements, soit des obligations du trésor qui leur avaient été remises. (*Lois des 25 mars et 18 avril 1831.*)	1,021,945 00
Rentes inscrites au nom des souscripteurs de l'emprunt de 150 millions. (*Lois des 5 janvier, 25 mars, 18 avril 1831, 21 avril 1832; et ordonnance du 7 juillet 1832.*)	7,614,213 00
Rétablissement d'une rente dont l'État avait la jouissance temporaire. (*Décision du 14 novembre 1832.*)	109 00
Rentes inscrites aux noms des souscripteurs de l'emprunt national au pair. (*Décret du 9 mars 1848.*)	1,309,054 00
Rentes inscrites pour compensations aux porteurs de bons du trésor versés dans l'emprunt national. (*Décret du 7 juillet 1848.*)	283,473 00
Rentes inscrites par suite de la consolidation des livrets des caisses d'épargne. (*Décret du 7 juillet 1848.*)	19,610,843 00
Rentes inscrites aux noms des souscripteurs de l'emprunt de 13,107,000 francs. (*Décret du 24 juillet 1848.*)	13,107,000 00
Rentes inscrites pour compensations aux souscripteurs de l'emprunt national. (*Décret du 9 août 1848.*)	42,313 00
Rentes inscrites par suite du rachat du chemin de fer de Paris à Lyon. (*Décret du 17 août 1848*)	6,817,348 60
Rentes inscrites par suite de la consolidation des fonds placés au Trésor par les communes. (*Décret du 29 juillet 1848.*)	230,202 00
Rentes inscrites par suite de la consolidation des fonds placés au Trésor par les établissements tontiniers. (*Décret du 29 juillet 1848.*)	217,274 00
Rentes inscrites pour la consolidation des bons du Trésor émis en remboursement des livrets des caisses d'épargne. (*Décision ministérielle du 5 septembre 1848.*)	1,690 00
Rentes inscrites pour compensations aux souscripteurs de l'emprunt national. (*Loi du 21 novembre 1848*)	190,716 00
TOTAL des accroissements du 1er avril 1814 au 1er janvier 1850	193,236,175 60

DÉCROISSEMENTS DU 1er AVRIL 1814 AU 1er JANVIER 1850.

Les décroissements que les rentes 5 p. 0/0 ont éprouvés du 1er avril 1814 au 1er janvier 1849 s'élèvent à 67,984,308 francs, savoir :		
Amortissement de rentes admises pendant les années 1814, 1815 et 1817, en payement de domaines nationaux		1,812f
Annulation, en 1817, de deux rentes inscrites au nom du prince de Salm		173,000
Annulation, en 1818, de deux inscriptions au nom du prince de Carignan		100,000
Rentes annulées pendant les années 1817 et 1820, par suite d'abandon au profit de l'État		117
Rentes annulées, en 1821, sur celles que la loi du 24 juillet 1820 avait accordées au Trésor pour le remboursement des créances algériennes		41,658
Annulation de rentes rachetées, en exécution de la loi du 26 juillet 1821, avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire		1,783,282
Annulation, par suite d'extinction d'usufruit, de rentes appartenant à l'État		16,606
Rentes converties pendant l'année 1825, en exécution de l'article 4 de la loi du 1er mai 1825, savoir :		
En rentes 3 p. 0/0	30,574,116f	31,723,956
En rentes 4 1/2 p. 0/0	1,149,840	
Annulation, en exécution de la loi du 17 août 1828, de deux rentes appartenant à la caisse du sceau des titres		100,000
——— pendant les années 1828 et 1844, pour cause d'émigration des titulaires		985
——— pendant les années 1828, 1829 et 1830, pour déchéance encourue. (*Loi du 17 août 1822.*)		29,864
——— en exécution de la loi du 28 mai 1829 de la rente inscrite au nom de la Chambre des Pairs		1,330,818
——— en exécution de l'art. 13 de la loi du 29 janvier 1831, de la rente appartenant à l'ancienne caisse du sceau des titres		20,690
——— en exécution de l'article 50 de la loi du 21 avril 1832, de rentes provenant, savoir :		
De la dotation des invalides de la guerre	45,116f	59,992
De successions non réclamées desdits invalides	14,876	
——— au profit de l'État, de rentes appartenant à la caisse d'amortissement	*Lois des 27 et 28 juin 1833.* 32,000,000f *Loi du 14 décembre 1849.* 8,232,978	40,232,978
——— par suite d'extinctions de divers majorats réversibles à l'État		110,801
——— en exécution de la loi du 29 juin 1835, des rentes appartenant à la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile		135,196
——— de rentes ayant appartenu à divers anciens régiments. (*Décisions des 26 novembre 1833 et 7 novembre 1840.*)		2,318
——— d'une rente ayant fait partie de l'ancien domaine privé de l'empereur Napoléon. (*Décision du 23 mai 1840.*)		750
——— de la rente formant la dotation de l'Université de France. (*Article 2 de la loi du 24 mars 1841.*)		60,718
——— de la rente appartenant au pénitencier militaire de Saint-Germain. (Décision du 8 mars 1841.)		1,550
——— par confusion, de deux rentes inscrites au nom de la caisse des fonds particuliers du Roi Charles X		927
——— en exécution de la loi du 19 juillet 1845, des rentes inscrites aux noms des maisons centrales de force et de correction		285,992
——— de l'actif d'une caisse particulière du ministère de la marine, supprimé par décret du 19 septembre 1849		6,260
——— pour divers motifs		3,502
TOTAL des décroissements, du 1er avril 1814 au 1er janvier 1850		76,223,772

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Suite des RENTES 5 p. 0/0.

Suite de la *Situation des Rentes de cette nature au 1er janvier 1851.*

ACCROISSEMENTS PENDANT L'ANNÉE 1850.

Rentes inscrites :

1° Avec jouissance à compter du 22 mars 1848 :

Aux noms des souscripteurs de l'emprunt national au pair. (Décret du 9 mars 1848.)	50f 00c
Pour compensations aux porteurs des bons du trésor versés dans l'emprunt national. (Décret du 7 juillet 1848.)	1,284 00
Pour consolidation des livrets des caisses d'épargne. (Décret du 7 juillet 1848.)	7,904 00
Pour l'indemnité aux souscripteurs de l'emprunt national. (Loi du 21 novembre 1848.)	1,497 00

2° Avec jouissance du 22 mars 1849 :

Pour l'indemnité coloniale. (Loi du 30 avril 1849.)	124,322 00
TOTAL des accroissements de l'année 1850	135,057 00

DÉCROISSEMENTS PENDANT L'ANNÉE 1850.

Annulation de 5 inscriptions de rente, provenant de la consolidation de bons du Trésor émis en remboursement des livrets des caisses d'épargne, et formant double emploi avec la consolidation des mêmes livrets :

Cessation des arrérages à compter du 22 mars 1848	88f

Extinction d'usufruit d'une rente dont la nue propriété appartient à l'État :

Cessation des arrérages à compter du 11 novembre 1849	122

Extinction d'un majorat réversible au domaine de l'État. (Décision du 11 novembre 1850) :

Jouissance d'arrérages afférents à l'exercice 1850	3,765

NOTA. L'annulation de cette rente a eu son effet à compter du 21 avril 1850, époque du décès du titulaire, pour l'inscription de 3,235 francs dont il jouissait. Le surplus représentant la portion d'accroissement afférente à sa dotation, et dont les arrérages étaient touchés par la caisse des dépôts et consignations, a été annulé à compter du 22 septembre 1850.

TOTAL des décroissements de l'année 1850	3,975

RÉCAPITULATION AU 1er JANVIER 1851.

Rentes inscrites au 1er avril 1814		63,307,637f 00c	
Accroissements	Du 1er avril 1814 au 1er janvier 1850	193,236,175f 60c	193,371,232 60
	Pendant l'année 1850	135,057 00	
TOTAL		256,678,869 60	
Décroissements	Du 1er avril 1814 au 1er janvier 1850	76,223,772	76,227,747 00
	Pendant l'année 1850	3,975	
RESTE pour le montant des rentes inscrites au nom des ayants droit, et dont le Trésor avait à servir les arrérages au 1er janvier 1851		180,451,122 60	Capital nominal 3,609,022,452f Nombre d'inscriptions 723,428

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Suite des RENTES 5 p. 0/0.

Emploi des Rentes inscrites du 1er avril 1814 au 1er janvier 1851.

Les rentes inscrites du 1er avril 1814 au 1er janvier 1851 se sont élevées (voir page), savoir :

Antérieurement au 1er janvier 1850, à	193,236,175f 60c
Pendant l'année 1850, à	135,057 00
ENSEMBLE	193,371,232 60

Ces rentes ont été employées de la manière suivante :

Rentes négociées pour divers motifs. (Voir le compte des emprunts, pages 426 à 429 du compte de l'année 1837.)			
Remboursement des créances étrangères inscrites en exécution des conventions des 20 novembre 1815 et 25 avril 1818.			
Négociation du 9 octobre 1818	12,313,433f	18,929,377f 00c	
——— du 9 août 1821	6,615,944		
Dépenses des exercices 1816, 1817 et suivants, et payement des dettes de la France reconnues par le traité du 30 mai 1814 et les conventions du 20 novembre 1815 :			
Négociation du 1er mai 1816 au 1er avril 1817	6,000,000f	52,600,000 00	
——— faites en 1817 et 1818	30,000,000		
——— du 9 mai 1818	14,925,500		
——— du 9 août 1821	1,674,500		
Remboursement des reconnaissances de liquidation données en payement des dépenses du service de l'arriéré, du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816 :			
Négociation du 9 août 1821	1,294,776f	20,409,292 00	
——— du 10 juillet 1823	19,114,516		
			126,133,789 00
Moyens extraordinaires attribués à l'exercice 1823 :			
Négociation du 10 juillet 1823		4,000,000 00	
Moyens extraordinaires attribués à l'exercice 1831 :			
Négociation du 19 avril 1831		7,142,858 00	
Rentes remises en échange des obligations du Trésor délivrées aux souscripteurs de l'emprunt national		1,021,945 00	
Moyens extraordinaires attribués aux exercices 1831 et 1832 :			
Négociation du 8 août 1832		7,614,213 00	
Rentes remises aux souscripteurs de l'emprunt national au pair. (Décret du 9 mars 1848.) (Voir pages 464 et 465 du présent compte.)		1,309,104 00	
Moyens extraordinaires attribués à l'exercice 1848 (Voir le compte spécial pages 460 et 461 du compte de 1849) :			
Négociation du 25 juillet 1848		13,107,000 00	
A REPORTER			126,133,789 00

REPORT		126,133,789f 00c
Rentes remises en nature à divers.		
Rentes données en payement de l'ancienne dette constituée	174,193f 00c	
Rentes remises aux communes en remboursement du prix de leurs biens. (Loi du 20 mars 1813.)	2,631,303 00	
Rentes données en payement du service de l'arriéré, du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816. (Lois des 23 septembre 1814 et 28 avril 1816.)	8,777,629 00	
Rentes données en payement des ordonnances délivrées par les ministres pour les dépenses du service de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1810. (L'émission de ces rentes a été imputée sur le crédit de 2,400,000 fr. ouvert pour les dépenses de cette nature, et sur lequel un prélèvement de 443,600 fr. avait eu lieu pour le remboursement des créances algériennes.)	1,686,267 00	
Rentes remises en payement des dettes contractées par le roi Louis XVIII. (Loi du 21 décembre 1814.)	1,499,654 00	
Rentes remises en payement des créances étrangères inscrites en exécution des conventions des 20 novembre 1815 et 25 avril 1818	24,253,168 00	
Rentes employées au remboursement des créances algériennes. (Loi du 24 juillet 1820.) Ces rentes ont été prélevées sur le crédit de 2,400,000 francs accordé, par les lois des 15 mai 1818 et 17 août 1822, pour le payement des dépenses de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1810. Sur ces 443,600 fr. de rentes, 401,942 fr. ont été négociés (voir page 380 du compte de 1834), et le surplus, de 41,658 fr., a été annulé au compte des rentes 5 p. 0/0 (voir page 449)	443,600 00	
Rente remise à la Légion d'honneur, en remboursement de ses biens vendus. (Loi du 31 juillet 1821.)	240,000 00	67,237,443 60
Rente inscrite en remboursement de cautionnements, à des Français anciens comptables en Westphalie. (Même loi.)	2,654 00	
Rétablissement d'une rente dont le Trésor avait la jouissance temporaire	109 00	
Rentes remises, à titre de compensation, aux porteurs des bons du trésor versés dans l'emprunt national. (Décret du 7 juillet 1848.)	284,757 00	
Rentes remises par suite de la consolidation des livrets des caisses d'épargne. (Décret du 7 juillet 1848.)	19,618,747 00	
Rentes remises, pour compensations, aux souscripteurs de l'emprunt national. (Décret du 9 août 1848.)	42,313 00	
Rentes remises par suite du rachat des actions du chemin de fer de Paris à Lyon. (Décret du 17 août 1848.) (Voir pages 462 et 463 du compte de 1849.)	6,817,348 60	
Rentes remises aux communes, établissements publics et tontiniers, par suite de la consolidation de leurs fonds placés au trésor. (Décret du 29 juillet 1848.)	447,476 00	
Rentes remises pour la consolidation des bons du trésor émis en remboursement des dépôts des caisses d'épargne. (Décision du 5 septembre 1848.)	1,690 00	
Rentes remises à titre d'indemnité aux souscripteurs de l'emprunt national. (Loi du 21 novembre 1848.)	192,213 00	
Rentes remises à titre d'indemnité coloniale. (Loi du 30 avril 1849.)	124,322 00	
SOMME ÉGALE au montant des rentes inscrites du 1er avril 1814 au 1er janvier 1851		193,371,232 60

Ces rentes représentent, au pair, un capital de 3,867,424,640 francs.

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

RENTES 3 p. 0/0.

SITUATION DES CRÉDITS ACCORDÉS POUR L'INSCRIPTION DES RENTES 3 p. 0/0,

AU 1er JANVIER 1851.

La loi du 1er mai 1825 et l'ordonnance du même jour ont accordé aux propriétaires de rentes 5 p. 0/0 la faculté, dans un délai déterminé, d'en requérir du ministre des finances la conversion en rentes 3 p. 0/0.		
Cette conversion a été réclamée pour une somme de rentes 5 p. 0/0, montant à	30,574,116f	
Il a été déduit pour la différence d'intérêts entre les deux fonds	6,115,081	
Et les nouvelles rentes 3 p. 0/0, inscrites en exécution de la loi précitée, se sont élevées à		24,459,035
L'article 6 de la loi du 27 avril 1825 a ouvert au ministre des finances un crédit de 30,000,000, pour la liquidation de l'indemnité accordée aux anciens propriétaires dépossédés, ci	30,000,000f	
Sur ce crédit, il y a lieu de déduire 3,900,000 francs annulés au profit de l'État, en exécution des lois des 5 janvier 1831 et 24 avril 1833	3,900,000	
RESTE, pour crédit maintenu à la disposition du ministre des finances		26,100,000
Sur ce crédit, il a été inscrit, suivant la situation ci-contre, une somme de rentes montant à		25,995,310
Partie de crédit non employée et annulée définitivement		104,690
Les deux emprunts suivants ont été contractés en exécution de l'article 35 de la loi du 25 juin 1841 :		
1° Emprunt de 150 millions, adjugé au cours de 78 fr. 52 cent. 1/2. (Ordonnance royale du 16 septembre 1841.) Ces rentes ont été inscrites en totalité. (Voir ci-contre.)		5,730,659
2° Emprunt de 200 millions, adjugé au cours de 84 fr. 75 cent. (Ordonnance royale du 9 novembre 1844.)		7,079,646
Il a été inscrit aux noms des souscripteurs (voir page 445 du compte de 1847)	7,079,586f	
Pendant l'année 1849, il a été inscrit le crédit restant à employer, de	60	
SOMME ÉGALE	7,079,646	
L'ordonnance royale du 9 octobre 1847 a autorisé le ministre des finances, en exécution de l'article unique de la loi du 8 août 1847, à contracter un emprunt de 250 millions. (Voir le compte spécial, page 473.)		
La somme de rentes adjugée au cours de 84 francs 75 cent., pour obtenir le capital ci-dessus, s'est élevée à	9,966,777	
Sur ce crédit, il a été inscrit au nom des souscripteurs	2,569,413	
Partie de crédit non employée et annulée définitivement		7,397,364
Divers crédits d'inscription ont été mis à la disposition du ministre des finances, en 1848, pour les services ci-après :		
1° Pour la consolidation des bons du trésor émis antérieurement au 24 février 1848. (Décret du 7 juillet 1848.)	13,800,000	
Sur ce crédit, il a été inscrit pendant les années 1848 et 1849	13,541,574	
Portion de crédit non-employée et annulée définitivement		258,426
2° Pour compensation aux porteurs de bons du Trésor, en exécution de la loi du 21 novembre 1848. (Décision ministérielle du 7 décembre 1848.)	2,500,000	
Sur ce crédit, il a été inscrit en 1849	2,152,786	
Portion de crédit non employée et annulée définitivement		347,214
3° Pour la consolidation des fonds placés au trésor par les communes et établissements publics. (Décret du 29 juillet 1848.)		11,869

SITUATION DES RENTES 3 p. 0/0

AU 1er JANVIER 1851.

Rentes inscrites.

1° Rentes provenant de la conversion des rentes 5 p. 0/0. (Loi du 1er mai 1825)			24,459,035f
2° Rentes applicables à la liquidation de l'indemnité des émigrés et inscrites par cinquièmes, en exécution de la loi du 27 avril 1825. (Voir, pour le développement par années, page 449 du compte de 1843, et page 441 du compte de 1842.)			25,995,310
3° Rentes remises à la caisse d'amortissement, pour la consolidation en capital et en intérêts des bons du Trésor représentatifs, aux termes de l'article 4 de la loi du 10 juin 1833, des fonds d'amortissement applicables aux rentes dont le cours s'est maintenu au-dessus du pair.			22,971,814
Le montant de ces rentes (Voir page 455 du compte de 1848.) est de			
4° Rentes remises à la caisse d'amortissement, pour la consolidation en capital et intérêts des bons du Trésor représentant le montant de sa réserve, qui, à partir du 13 juillet 1848, cesse d'être appliquée au rachat des rentes au-dessous du pair, savoir :			
Consolid. du 1er janv. 1849. (Arr. du 19 janv. 1849.)	Jouiss. de l'ex. 1849	4,238,820f	8,174,853f
——— du 1er juill. 1849. (Déc. du 6 juill. 1849.)	Jouiss. de l'ex. 1849. 1,968,016f Jouiss. de l'ex. 1850. 1,968,017	3,936,033	
——— du 1er janv. 1850. (Déc. du 29 déc. 1849.)	Jouiss de l'ex. 1850	1,838,325	3,701,141
——— du 1er juill. 1850. (Déc. du 30 juin 1850.)	Jouiss. de l'ex. 1850. 931,408 Jouiss. de l'ex. 1851. 931,408	1,862,816	11,875,994
5° Rentes inscrites au nom des adjudicataires de l'emprunt de 150 millions, en exécution de la loi du 25 juin 1841 (Voir, pour le développement par années, page 427 du compte de 1845.)			5,730,659
6° Rentes inscrites au nom des adjudicataires de l'emprunt de 200 millions (Loi du 25 juin 1841 et ordonnance du 9 novembre 1844.) (Voir page 445 du compte de 1847.)			7,079,646
7° Rentes inscrites au nom des adjudicataires de l'emprunt de 250 millions (loi du 8 août 1847, et ordonnance du 9 octobre 1847) savoir :			
Pendant l'année 1847 (jouissance de l'exercice 1848)		715,119f	2,569,413
Pendant l'année 1848 (jouissance de l'exercice 1848)		1,854,294	
8° Rentes inscrites pour la consolidation des bons du Trésor émis antérieurement au 24 février 1848. (Décret du 7 juillet 1848.) (Jouissance du 22 juin 1848.)			13,541,574
9° Rentes inscrites pour compensation aux porteurs de bons du Trésor (Loi du 21 novembre 1848.) (Jouissance du 22 juin 1848.)			2,152,786
10° Rentes inscrites, avec jouissance du 22 juin 1848, par suite de la consolidation des fonds placés au Trésor par les communes et établissements publics. (Décret du 29 juillet 1848.)			11,869
			116,388,100

Rentes annulées.

Rentes annulées au profit de l'État, pour divers motifs	475f	
Rentes rachetées par la caisse d'amortissement, du 22 juin 1825 au 22 juin 1830, et annulées en exécution de l'article 2 de la loi du 1er mai 1825	16,003,286	
Rentes rachetées par la caisse des dépôts et consignations, avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire, en exécution de la loi du 26 juillet 1821	62,343	
Rente provenant de la commission sanitaire d'Hyères, annulées en exécution de l'article 9 de la loi du 24 juillet 1843. (Décision ministérielle du 5 novembre 1844.)	186	
Annulation, en exécution de la loi du 4 décembre 1849, des rentes appartenant à la caisse d'amortissement; cessation d'arrérages à compter du 22 décembre 1849	50,599,164	66,665,454
RESTE, pour le montant des rentes inscrites au 1er janvier 1851	49,722,646	49,722,646
Capital nominal	1,657,421,533f	
Nombre d'inscriptions	94,767	

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

RENTES 4 1/2 p. 0/0.

SITUATION DES RENTES 4 1/2 P. 0/0

AU 1er JANVIER 1851.

Rentes provenant de la conversion des 5 p. 0/0. (*Loi du 1er mai 1825.*)		
Ces rentes s'élevaient en arrérages à		1,149,840f
Il a été déduit, pour la différence résultant de la conversion en 4 1/2 p. 0/0, conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi précitée		115,076
RESTE en rentes 4 1/2 p. 0/0		1,034,764
A DÉDUIRE :		
Les rentes rachetées par la caisse d'amortissement jusqu'au 22 juin 1830, et qui ont été annulées en exécution de l'article 2 de la loi du 1er mai 1825	7,068	
Rentes rachetées en 1833, par la caisse des dépôts et consignations, avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire, en exécution de la loi du 26 juillet 1821. (Voir le compte de l'ancien domaine extraordinaire, page 345 du compte de 1833.)	1,096	
Rentes appartenant à la caisse d'amortissement, annulées en exécution de la loi du 4 décembre 1849; cessation d'arrérages à compter du 22 septembre 1849	131,298	
		139,462
RESTE pour le montant des rentes inscrites au 1er janvier 1851		895,302
Capital nominal	19,895,600f	
Nombre d'inscriptions	1,661	

RENTES 4 p. 0/0.

SITUATION DES RENTES 4 P. 0/0

AU 1er JANVIER 1851.

La loi du 19 juin 1828 a ouvert au ministre des finances, pour les dépenses extraordinaires des exercices 1828 et 1829, un crédit en rentes de 4,000,000 francs, somme présumée nécessaire pour produire le capital de 80 millions que réclamaient les besoins de ces exercices, ci		4,000,000f
La somme de rentes négociées au cours de 102 fr. 75 cent., pour obtenir le capital ci-dessus de 80 millions, n'a été que de		3,134,950
Et il est resté sur le crédit accordé un solde disponible de 865,050 francs, qui a été ajouté au fonds d'amortissement des nouvelles rentes 4 p. 0/0, conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi précitée, ci		865,050
Les rentes 4 p. 0/0 inscrites au grand-livre du Trésor, à l'époque du 1er janvier 1849, se composent de celles qui suivent:		
1° Rentes négociées, comme il est dit ci-dessus, pour les dépenses extraordinaires des budgets de 1828 et de 1829, ci		3,134,950
2° Rentes remises à la caisse d'amortissement pour la consolidation, en capital et en intérêts, des bons du Trésor représentatifs, aux termes de l'article 4 de la loi du 10 juin 1833, des fonds d'amortissement applicables aux rentes dont le cours s'est maintenu au-dessus du pair.		
L'inscription de ces rentes, montant à 15,294,420 francs, a été autorisée :		
En 1835, par l'article 1er de la loi du 17 août 1835, pour	4,765,811f	
En 1840, par l'ordonnance du 29 septembre 1840, pour	6,242,357	15,294,420
En 1841, par l'ordonnance du 29 juin 1841, pour	4,286,252	
3° Rentes transférées au nom de la caisse des dépôts et consignations pour la consolidation, en capital et en intérêts, des fonds que les caisses d'épargne et de prévoyance avaient été admises à placer en compte courant au Trésor, conformément à l'article 2 de la loi du 5 juin 1835.		
L'inscription de ces rentes, montant à 8,092,647 francs, a été autorisée :		
En 1837, par l'article 2 de la loi du 31 mars 1837, pour	4,092,647f	
En 1845, par l'article 7 de la loi du 26 juin 1845 et l'ordonnance du 16 juillet suivant (jouissance de l'exercice 1846), pour	4,000,000	8,092,647
ENSEMBLE		26,522,017
A DÉDUIRE :		
Les rentes rachetées par la caisse d'amortissement jusqu'au 22 juin 1830, et qui ont été annulées en exécution de l'article 2 de la loi du 1er mai 1825	9,740f	
Les rentes rachetées par la caisse des dépôts et consignations, avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire, et annulées en exécution de la loi du 26 juillet 1821	4,902	
Les rentes appartenant aux caisses d'épargne et qui ont été annulées en exécution du décret du 7 juillet 1848, avec jouissance du 22 mars 1848	8,035,211	
Les rentes appartenant à la caisse d'amortissement, annulées en exécution de la loi du 4 décembre 1849, avec jouissance du 22 septembre 1849	16,100,253	
		24,150,106
RESTE pour le montant des rentes inscrites au 1er janvier 1851		2,371,911
Capital nominal	59,297,775f	
Nombre d'inscriptions	3,934	

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

ÉTAT présentant le mouvement des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 p. 0/0, pendant les trois périodes du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830, du 1er août 1830 au 23 février 1848, et du 24 février 1848 au 1er janvier 1851.

		PREMIÈRE PÉRIODE, du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830.				DEUXIÈME PÉRIODE, du 1er août 1830 au 23 février 1848.				TROISIÈME PÉRIODE, du 24 février 1848 au 1er janvier 1851.			
		5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.
RENTES CRÉÉES.													
Rentes négociées.	Rentes créées pour le payement des dettes de la France reconnues par le traité de paix du 30 mai 1814 et les conventions du 20 nov. 1815	52,600,000f	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	pour le payement des sommes dues aux puissances alliées	18,929,377	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	pour le remboursement des reconnaissances de liquidation	20,409,292	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	pour les dépenses extraordinaires de 1823. (Guerre d'Espagne.)	4,000,000	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	pour les dépenses extraordinaires des exercices 1828 et 1829. (Affaires du Levant.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	pour les besoins extraordinaires de l'exercice 1831	"	"	3,134,950f	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	pour l'échange des obligations de l'emprunt national au pair	"	"	"	"	7,142,858f	"	"	"	"	"	"	"
	pour les besoins extraordinaires des exercices 1831 et 1832	"	"	"	"	1,021,945	"	"	"	"	"	"	"
	pour la consolidation des réserves de l'amortissement	"	"	"	"	7,614,213	"	"	"	"	"	"	"
	des fonds appartenant aux caisses d'épargne et de prévoyance	"	"	"	"	"	"	15,294,420f	20,235,927f	"	"	"	14,611,881f
	pour les travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841	"	"	"	"	"	"	8,092,647	"	"	"	"	"
	pour les avances du Trésor sur les travaux régis par la loi du 11 juin 1842	"	"	"	"	"	"	"	12,810,245	"	"	"	60
	pour les besoins de l'exercice 1848. (Emprunt de 13,107,000 fr.)	"	"	"	"	"	"	"	2,569,413	"	"	"	"
	pour l'emprunt national au pair	"	"	"	"	"	"	"	"	13,107,000f 00c	"	"	"
		"	"	"	"	"	"	"	"	1,309,104 00	"	"	"
	TOTAL des rentes négociées	95,938,669	"	3,134,950	"	15,779,016	"	23,387,067	35,615,585	14,416,104 00	"	"	14,611,941
		99,073,619				74,781,668				29,028,045f 00c			
		202,883,332 00											
Rentes remises à divers.	Rentes données en payement de l'ancienne dette constituée	174,173	"	"	"	20	"	"	"	"	"	"	"
	Rentes inscrites au nom des communes, en remboursement de leurs biens vendus	2,632,133	"	"	"	315	"	"	"	"	"	"	"
	Rentes remises en payement des dettes contractées par le roi Louis XVIII	1,499,654	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Rentes données en payement du service de l'arriéré du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816	8,777,629	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Rentes remises en payement de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1810	1,672,958	"	"	"	13,309	"	"	"	"	"	"	"
	Rentes affectées au remboursement des créances algériennes	443,600	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Rentes remises en payement des créances étrangères liquidées en exécution des conventions des 20 novembre 1815 et 25 avril 1818	24,251,175	"	"	"	1,993	"	"	"	"	"	"	"
	Rente remise à la Légion d'honneur en remboursement de ses biens vendus	240,000	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Rente inscrite pour remboursement de cautionnements à des Français, anciens comptables en Westphalie	2,654	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Rentes provenant de la conversion de rentes 5 p. 0/0 en rentes 4 1/2 et 3 p. 0/0	"	1,034,764f	"	24,459,035f	"	"	"	"	"	"	"	"
	Rentes inscrites au nom des anciens propriétaires dépossédés	"	"	"	23,046,660	"	"	"	2,948,650	"	"	"	"
	Rentes inscrites pour la consolidation des livrets des caisses d'épargne	"	"	"	"	"	"	"	"	19,618,747 00	"	"	"
	Rentes inscrites pour la consolidation des bons du trésor émis antérieurement au 24 février 1848	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	13,541,574
	Rentes inscrites pour le rachat des actions du chemin de fer de Paris à Lyon	"	"	"	"	"	"	"	"	6,817,348 60	"	"	"
	Rentes inscrites (non compris 109 fr. inscrits en 1832) pour diverses compensations accordées en 1848 aux porteurs des bons du Trésor	"	"	"	"	109	"	"	"	520,973 00	"	"	2,152,786
	Rentes inscrites aux noms des communes, établissements publics et tontiniers	"	"	"	"	"	"	"	"	447,476 00	"	"	11,869
	Rentes inscrites pour l'indemnité coloniale	"	"	"	"	"	"	"	"	124,322 00	"	"	"
	TOTAL des rentes remises à divers	39,693,976	1,034,764	"	47,505,695	15,746	"	"	2,948,650	27,528,866 60	"	"	15,706,229
		88,234,435				2,964,396				43,235,095 60			
		134,433,926 60											
RÉCAPITULATION.	Rentes négociées	95,938,669	"	3,134,950	"	15,779,016	"	23,387,067	35,615,585	14,416,104 00	"	"	14,611,941
	Rentes remises à divers	39,693,976	1,034,764	"	47,505,695	15,746	"	"	2,948,650	27,528,866 60	"	"	15,706,229
	TOTAL des rentes créées	135,632,645	1,034,764	3,134,950	47,505,695	15,794,762	"	23,387,067	38,564,235	41,944,970 60	"	"	30,318,170
		187,308,054				77,746,064				72,263,140 60			
		337,317,258 60											

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Suite de l'*État présentant le mouvement des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 pour 0/0, pendant les trois périodes du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830, du 1er août 1830 au 23 février 1848, et du 24 février 1848 au 1er janvier 1851.*

RENTES ANNULÉES.	PREMIÈRE PÉRIODE, du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830.				DEUXIÈME PÉRIODE, du 1er août 1830 au 23 février 1848.				TROISIÈME PÉRIODE, du 24 février 1848 au 1er janvier 1851.			
	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	3 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.
Amortissement de rentes admises en payement de domaines nationaux	1,812f	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de rentes inscrites au nom du prince de Salm	173,000	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
——— du prince de Carignan	100,000	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Rentes annulées sur celles affectées au remboursement des créances algériennes	41,658	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Rentes rachetées avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire	1,664,527	"	"	"	118,755f	1,096f	4,902f	62,343f	"	"	"	"
Annulation, par suite d'extinction d'usufruit, de rentes appartenant à l'État	11,357	"	"	"	5,190	"	"	"	122	"	"	"
Rentes 5 p. 0/0 converties, pendant l'année 1825, en rentes 3 et 4 1/2 p. 0/0	31,723,956	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de rentes appartenant à la caisse du sceau des titres	100,000	"	"	"	20,690	"	"	"	"	"	"	"
——— pour déchéance encourue	29,750	"	"	"	158	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de la rente inscrite au nom de la Chambre des Pairs	1.330,818	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de rentes provenant de la dotation des invalides de la guerre	"	"	"	"	45,116	"	"	"	"	"	"	"
——— de successions non réclamées des invalides de la guerre	"	"	"	"	14,876	"	"	"	"	"	"	"
——— appartenant à la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile	"	"	"	"	135,196	"	"	"	"	"	"	"
——— à divers régiments	"	"	"	"	2,318	"	"	"	"	"	"	"
Rentes rachetées par la caisse d'amortissement jusqu'au 23 juin 1830 et annulées en exécution de la loi du 1er mai 1825	"	7,068f	9,740f	16,003,286f	"	"	"	"	8,232,978f	131,298f	16,100,253f	50,599,164f
Annulation de rentes appartenant à la caisse d'amortissement	"	"	"	"	32,000,900	"	"	"	3,765	"	"	"
Extinction de majorats réversibles à l'État	"	"	"	"	110,801	"	"	"	309	"	"	"
Rentes annulées au profit de l'État pour divers motifs	1,030	"	"	475	3,282	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de rentes qui, par l'effet d'erreurs de liquidation, avaient été indûment inscrites au nom des communes	"	"	"	"	1,145	"	"	"	"	"	"	"
Annulation d'une rente ayant fait partie de l'ancien domaine privé de l'empereur Napoléon	"	"	"	"	750	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de la rente formant la dotation de l'Université de France. (Article 2 de la loi du 24 mars 1841.)	"	"	"	"	60,718	"	"	"	"	"	"	"
Annulation d'une rente inscrite au nom du conseil d'administration du pénitencier militaire de Saint-Germain	"	"	"	"	1,550	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de rentes inscrites aux noms des commissions sanitaires de Caen et d'Hyères (art. 9 de la loi du 24 juillet 1843)	"	"	"	"	75	"	"	186	"	"	"	"
Annulation de rentes provenant de la caisse des fonds particuliers du roi Charles X	"	"	"	"	927	"	"	"	"	"	"	"
Annulation des rentes inscrites au nom des maisons centrales de force et de correction. (art. 10 de la loi du 19 juillet 1845)	"	"	"	"	285,992	"	"	"	"	"	"	"
Annulation des rentes appartenant aux caisses d'épargne. (Décret du 7 juillet 1848)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	8,035,211	"
Annulation d'une rente appartenant à une caisse particulière du ministère de la marine	"	"	"	"	"	"	"	"	6,260	"	"	"
TOTAL des rentes annulées	35,177,914	7,068	9,740	16,003,761	32,807,539	1,096	4,902	62,529	8,243,439	131,298	24,135,464	50,599,164
	51,198,483				32,876,066				83,109,365			
	167,183,914											

RÉCAPITULATION.

NATURE DES RENTES.	DETTE inscrite au 1er avril 1814.	MOUVEMENTS DE LA DETTE INSCRITE, DU 1er AVRIL 1814 AU 1er JANVIER 1851. PREMIÈRE PÉRIODE, du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830.				DEUXIÈME PÉRIODE, du 1er août 1830 au 23 février 1848.				TROISIÈME PÉRIODE, du 24 février 1848 au 1er janvier 1851.				TOTAUX POUR LES TROIS PÉRIODES.				TOTAL DES RENTES inscrites au 1er janvier 1851.
		Rentes créées.	Rentes annulées.	RÉSULTAT Accroissement.	RÉSULTAT Décroissement.	Rentes créées.	Rentes annulées.	RÉSULTAT. Accroissement.	RÉSULTAT. Décroissement.	Rentes créées.	Rentes annulées.	RÉSULTAT. Accroissement.	RÉSULTAT. Décroissement.	Rentes créées.	Rentes annulées.	RÉSULTAT Accroissement.	RÉSULTAT Décroissement.	
Rentes 5 p. 0/0	63,307,637f	135,632,645f	35,177,914f	100,454,731f	"	15,794,762f	32,807,539f	"	17,012,777f	41,944,970f60c	8,243,439f	33,701,531f60c	"	193,372,377f 60c	76,228,892f	117,143,485f 60	"	180,451,122f 60c
——— 4 1/2 p. 0/0	"	1,034,764	7,068	1,027,696	"	"	1,096	"	1,096	"	131,298	"	131,298f	1,034,764 00	139,462	895,302 00	"	895,302 00
——— 4 p. 0/0	"	3,134,950	9,740	3,125,210	"	23,387,067	4,902	23,382,165f	"	"	24,135,464	"	24,135,464	26,522,017 90	24,150,106	2,371,911 00	"	2,371,911 00
——— 3 p. 0/0	"	47,505,695	16,003,761	31,501,934	"	38,564,235	62,529	38,501,706	"	30,318,170 00	50,599,164	"	20,280,994	116,388,100 00	66,665,454	49,722,646 00	"	49,722,646 00
	63,307,637	187,308,054	51,198,483	136,109,571	"	77,746,064	32,876,066	61,883,871	17,013,873	72,263,140 60	83,109,365	33,701,531 60	44,547,756	337,317,258 60	167,183,914	170,133,344 60	"	233,440,981 60

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Etat indiquant le Classement, par catégories, des Propriétaires de Rentes 5, 3, 4 1/2 et 4 p. 0/0, et le nombre d'inscriptions pour chaque nature de Fonds, au 1er janvier 1851.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES.	RENTES 5 p. 0/0. Situation au 1er janvier 1850. Nombre d'inscriptions.	Situation au 1er janvier 1850. Sommes.	Résultat du mouvement pendant l'année 1850. Augmentation. Nombre d'inscriptions.	Augmentation. Sommes.	Diminution. Nombre d'inscriptions.	Diminution. Sommes.	Situation au 1er janvier 1851. Nombre d'inscriptions.	Situation au 1er janvier 1851. Sommes.	RENTES 3 p. 0/0. Situation au 1er janvier 1850. Nombre d'inscriptions.	Situation au 1er janvier 1850. Sommes.	Résultat du mouvement pendant l'année 1850. Augmentation. Nombre d'inscriptions.	Augmentation. Sommes.	Diminution. Nombre d'inscriptions.	Diminution. Sommes.	Situation au 1er janvier 1851. Nombre d'inscriptions.	Situation au 1er janvier 1851. Sommes.
RENTES IMMOBILISÉES (A).																
Caisse d'amortissement. (*S/C* de rentes non transférables)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	3,701,141f	"	"	1	3,701,141f
Majorats sur demandes	87	652,081f 00	"	"	15	81,978f	72	570,103f 00c	1	625	"	"	"	"	1	625
Dotations réversibles au domaine de l'État	70	796,520 00	2	19,145f 00	"	"	72	815,665 00	"	"	"	"	"	"	"	"
Compte d'accroissement de majorats et dotations, etc	1	131,710 00	"	"	"	17,411	1	113,899 00	"	"	"	"	"	"	"	"
Immobilisation provisoire	5	11,545 00	"	"	"	"	5	11,545 00	"	"	"	"	"	"	"	"
Légion d'honneur	1	6,746,653 00	"	"	"	"	1	6,746,653 00	"	"	"	"	"	"	1	160,544
Caisse des dépôts et consignations. (*S/C* particulier.)	1	1,050,000 00	"	1,094,620 00	"	"	1	2,144,620 00	1	160,544	"	"	"	"	"	"
Université nationale. (*Fonds de dotation.*)	1	536,610 00	"	"	"	"	1	536,610 00	"	"	"	"	"	"	"	"
Invalides de la marine	1	4,844,239 00	"	"	"	"	1	4,844,239 00	"	"	"	"	"	"	51	15,292
Fonds de retraite	251	1,083,849 00	34	11,900 00	"	"	285	1,095,749 00	23	13,684	28	1,608	"	"	367	248,676
Cautionnements. (*Immobilisations temporaires pour garanties.*)	756	338,613 00	92	67,022 00	"	"	848	405,635 00	300	196,466	67	52,210	"	"	109	78,630
Établissements français, publics et religieux. (*Département de la Seine.*)	1,262	2,642,336 00	529	"	"	26,051	1,791	2,616,285 00	56	83,312	53	"	"	4,682f	36	59,519
Établissements étrangers, publics et religieux	430	211,442 00	"	2,104,747 00	132	"	298	2,316,189 00	25	37,191	11	22,328	"	"	920	397,794
Établissements français publics et religieux. (*Inscriptions départementales.*)	49,364	13,433,178 00	3,325	600,174 00	"	"	52,689	14,033,352 00	825	377,990	95	19,804	"	"	"	"
Banque de France. (*Fonds de réserve.*)	1	500,000 00	"	"	"	"	1	500,000 00	"	"	"	"	"	"	1	493,217
Trésor public *S/C* de rentes provenant des caisses d'épargne	1	1,463,547 00	"	"	"	"	1	1,463,547 00	1	493,217	"	"	"	"	"	"
Banque de France. (*S/C* de rentes appartenant à la caisse d'amortissement.)	1	4,308,000 00	"	"	"	"	1	4,308,000 00	"	"	"	"	"	"	"	"
	52,233	38,750,323 00	3,982	3,897,908 09	147	125,840	56,068	42,522,091 00	1,232	1,363,029	255	3,797,091	"	4,682	1,487	5,155,438
RENTES MOBILISÉES.																
Domaine de l'État. (*Successions en déshérence.*)	103	16,549 00	"	"	43	1,601	60	14,948 00	4	346	"	"	"	"	4	346
Caisse des dépôts et consignations. (*S/C à divers.*)	3	520,973 00	58	"	"	1,594	61	519,379 00	3	365,748	40	"	"	93,813	43	271,935
Banque de France. (*Fonds particuliers.*)	1	2,110,385 00	"	"	"	"	1	2,110,385 00	1	1,103,640	"	"	"	"	1	1,103,640
Banque de France. (*Fonds à divers.*)	1	1,431,862 00	422	3,266,644 00	"	"	423	4,698,506 00	1	169,761	152	"	"	47,154	153	122,607
Établissements tontiniers	31	6,531,471 00	3,455	633,707 00	"	"	3,486	7,165,178 00	5	420,953	156	37,888	"	"	161	458,841
Compagnies diverses d'assurances	131	1,828,824 00	231	"	"	948,786	362	880,038 00	55	1,143,696	123	837,431	"	"	178	1,981,127
Sociétés françaises	1,113	1,062,788 00	816	13,692 00	"	"	1,929	1,076,480 00	80	381,236	61	"	"	99,002	141	282,234
Sociétés étrangères	18	40,628 00	54	2,926 00	"	"	72	43,554 00	4	1,680	3	6,727	"	"	7	8,407
Établissements particuliers. (*Inscriptions départementales.*)	11,849	404,797 00	39	41,089 00	"	"	11,888	445,886 00	126	83,972	2	5,634	"	"	128	89,606
Propriétaires divers. (*Inscriptions départementales.*)	90,195	10,623,870 00	"	"	3,202	335,745	86,993	10,288,125 00	3,969	1,560,357	"	"	8	57,222	3,961	1,503,135
Rentes au porteur	55,194	5,668,120 00	1,442	381,840 00	"	"	56,636	6,049,960 00	25,805	3,002,320	"	"	2,360	234,430	23,445	2,767,890
Propriétaires divers (B)	531,380	109,278,970 60	"	"	26,051	5,434,830	505,329	103,844,140 60	67,023	35,022,118	"	"	2,063	105,836	64,960	34,916,282
Banquiers	41	1,509,777 00	"	"	12	1,187,149	29	322,628 00	26	929,288	"	"	"	108,634	26	820,654
Agents de change	94	540,703 00	"	"	3	70,879	91	469,824 00	70	473,361	2	"	"	232,859	72	240,502
	690,154	141,569,717 60	6,517	4,339,898 00	29,311	7,980,584	667,360	137,929,031 60	97,172	44,658,476	539	887,680	4,431	978,950	93,280	44,567,206
RÉSUMÉ.																
Rentes immobilisées	52,233	38,750,323 00	3,835	3,771,768 00	"	"	56,068	42,522,091 00	1,232	1,363,029	255	3,797,091	"	4,682	1,487	5,155,438
Rentes mobilisées	690,154	141,569,717 60	"	"	22,794	3,640,686	667,360	137,929,031 60	97,172	44,658,476	539	887,680	4,431	978,950	93,280	44,567,206
	742 387	180,320,040 60	3,835	3,771,768 00	22,794	3,640,686	723,428	180,451,122 60	98,404	46,021,505	794	4,684,771	4,431	983,632	94,767	49,722,644
			Augmentation . . .		131,082	francs					Augmentation		3,701,139 francs.			
			Diminution		18,959	inscriptions.					Diminution		3,637 inscriptions.			

(A) (B) Voir les observations ci après, pages 446 et 447.

Voir d'autre part la suite de ce tableau.

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Suite de l'*État indiquant le Classement, par catégories, des Propriétaires de rentes 5, 3, 4 1/2 et 4 p. 0/0, et le nombre d'inscriptions pour chaque nature de Fonds, au 1er janvier 1851.*

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES.	RENTES 4 1/2 p. 0/0. Situation au 1er janvier 1850. Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Résultat du mouvement pendant l'année 1850. Augmentation. Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Diminution. Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Situation au 1er janvier 1851. Nombre d'inscriptions.	Sommes.	RENTES 4 p. 0/0. Situation au 1er janvier 1850. Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Résultat du mouvement pendant l'année 1850. Augmentation. Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Diminution. Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Situation au 1er janvier 1851. Nombre d'inscriptions.	Sommes.	TOTAL GÉNÉRAL DES RENTES 5, 3, 4 1/2 et 4 p. 0/0, au 1er janvier 1851. Nombre d'inscriptions.	Sommes.
RENTES IMMOBILISÉES (A).																		
Caisse d'amortissement. (*S/C* de rentes non transférables)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	3,701,141f 00
Majorats sur demandes	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	73	570,728 00
Dotations réversibles au domaine de l'État	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	72	815,665 00
Compte d'accroissement de majorats et dotations, etc	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	113,899 00
Immobilisation provisoire	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	5	11,545 00
Légion d'honneur	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	6,746,653 00
Caisse des dépôts et consignations. (*S/C* particulier)	1	16,653f	"	"	"	"	1	16,653f	1	605,665f	"	"	"	"	1	605,665f	4	2,927,482 00
Université nationale. (*Fonds de dotation.*)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	536,610 00
Invalides de la marine	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	4,844,239 00
Fonds de retraite	"	"	"	"	"	"	"	"	9	19,369	16	922	"	"	25	20,291	361	1,131,332 00
Cautionnements. (*Immobilisations temporaires pour garanties.*)	9	4,861	"	"	1	709f	8	4,152	18	7,788	1	108	"	"	19	7,896	1,242	666,359 00
Établissements français, publics et religieux. (*Département de la Seine.*)	8	519	"	100	"	"	8	619	9	2,759	1	500	"	"	10	3,259	1,918	2,698,793 00
Établissements étrangers, publics et religieux	"	"	"	"	"	"	"	"	3	1,300	"	"	1	500	2	800	336	2,376,508 00
Établissements français publics et religieux. (*Inscriptions départementales*)	23	6,094	10	1,520	"	"	33	7,614	85	35,259	2	597	"	"	87	35,856	53,729	14,474,616 00
Banque de France. (*Fonds de réserve.*)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	500,000 00
Trésor public *S/C* de rentes provenant des caisses d'épargne	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	1,956,764 00
Banque de France. (*S/C* de rentes appartement à la caisse d'amortissement.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	4,308,000 00
	41	28,127	10	1,620	1	709	50	29,038	125	672,140	20	2,127	1	500	144	673,767	57,749	48,380,334 00
RENTES MOBILISÉES.																		
Domaine de l'État. (*Successions en déshérence.*)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	64	15,294 00
Caisse des dépôts et consignations. (*S/C à divers.*)	1	20,525	2	"	"	10,125	3	10,400	1	2,250	"	"	"	2,187	1	63	108	801,777 00
Banque de France. (*Fonds particuliers.*)	1	11,000	"	"	"	"	1	11,000	1	4,700	"	"	"	"	1	4,700	4	3,229,725 00
Banque de France. (*Fonds à divers*)	1	9,858	8	140	"	"	9	9,998	1	1,300	3	476	"	"	4	1,776	589	4,832,887 00
Établissements tontiniers	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3,647	7,624,019 00
Compagnies diverses d'assurances	9	41,472	46	15,004	"	"	55	56,476	10	33,136	35	35,959	"	"	45	69,095	640	2,986,736 00
Sociétés françaises	"	"	2	1,346	"	"	2	1,346	13	11,126	"	1,012	"	"	13	12,138	2,085	1,372,198 00
Sociétés étrangères	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	79	51,961 00
Établissements particuliers. (*Inscriptions départementales.*)	7	3,841	"	"	"	"	7	3,841	12	2,923	"	"	"	586	12	2,337	12,035	541,670 00
Propriétaires divers. (*Inscriptions départementales.*)	278	48,679	"	"	4	905	274	47,774	479	128,790	"	"	19	6,161	460	122,629	91,688	11,961,663 00
Rentes au porteur	58	8,990	13	1,560	"	"	71	10,550	323	64,880	37	5,370	"	"	360	70,250	80,512	8,898,650 00
Propriétaires divers (B)	1,271	692,030	"	"	94	9,545	1,177	682,485	2,884	1,440,090	"	"	24	36,133	2,860	1,403,957	574,326	140,846,864 60
Banquiers	8	23,668	"	8,081	1	"	7	31,749	10	10,245	"	"	3	3,199	7	7,046	69	1,182,077 00
Agents de change	2	7,112	3	"	"	6,467	5	645	3	331	24	3,822	"	"	27	4,153	195	715,124 00
	1,636	867,175	74	26,131	99	27,042	1,611	866,264	3,737	1,699,771	99	46,639	46	48,266	3,790	1,698,144	766,041	185,060,645 60
RÉSUMÉ.																		
Rentes immobilisées	41	28,127	10	1,620	1	709	50	29,038	125	672,140	20	2,127	1	500	144	673,767	57,749	48,380,334 00
Rentes mobilisées	1,636	867,175	74	26,131	99	27,042	1,619	866,264	3,737	1,699,771	99	46,639	46	48,266	3,790	1,698,144	766,041	185,060,645 60
	1,677	895,302	84	27,751	100	27,751	1,661	895,302	3,862	2,371,911	119	48,766	47	48,766	3,934	2,371,911	823,790	233,440,979 60
			Diminution..... 16 inscriptions.								Augmentation.... 72 inscriptions.							

(A) Il n'y a de rentes immobilisées définitivement que celles qui sont rachetées par la caisse d'amortissement avec les fonds de sa dotation; mais, comme cette puissance n'agit que sur les fonds publics qui se présentent journellement sur la place, on a cru nécessaire de distraire des rentes mobiles, auxquelles s'applique l'action de l'amortissement, celles qui sont immobilisées momentanément par quelque cause particulière, telles que emploi en majorats, les fonds de retraite, les dotations spéciales, etc., etc.

(B) Parmi les rentes au nom de divers propriétaires, qui sont indiquées ici comme mobiles, on ne se dissimule pas qu'il y en a encore une certaine partie qui ne prend point part à l'action de la caisse d'amortissement : ce sont celles qui s'appliquent à des constitutions dotales, à des fonds de mineurs ou de propriétaires absents, ou à tout autre emploi qui ne permet pas qu'il en soit immédiatement disposé; mais il serait trop difficile d'arbitrer, même approximativement, le montant des rentes de cette nature.

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Situation, à l'époque du 1er janvier 1851, des rentes 5 p. 0/0 possédées par des établissements publics et particuliers, tant comme propriétaires que comme nu-propriétaires.

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.	ÉTABLISSEMENTS PROPRIÉTAIRES. INSCRIPTIONS directes.	ÉTABLISSEMENTS PROPRIÉTAIRES. INSCRIPTIONS départementales.	ÉTABLISSEMENTS PROPRIÉTAIRES. INSCRIPTIONS TOTAL.	ÉTABLISSEMENTS NU PROPRIÉTAIRES. INSCRIPTIONS directes.	ÉTABLISSEMENTS NU PROPRIÉTAIRES. INSCRIPTIONS départementales.	ÉTABLISSEMENTS NU PROPRIÉTAIRES. INSCRIPTIONS TOTAL.	TOTAL GÉNÉRAL DES INSCRIPTIONS directes.	TOTAL GÉNÉRAL DES INSCRIPTIONS départementales.	TOTAL GÉNÉRAL DES INSCRIPTIONS TOTAL.
Établissements publics — d'utilité générale — Domaines de l'État (successions en déshérence)	14,948	"	14,948	"	"	"	14,948	"	14,948
dotés par l'État — Caisse d'amortissement, s/c de garantie à la banque de France	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Légion d'honneur	6,746,653	"	6,746,653	"	"	"	6,746,653	"	6,746,653
Caisse des invalides de la marine	4,844,239	"	4,844,239	"	"	"	4,844,239	"	4,844,239
Université de France	536,610	"	536,610	"	"	"	536,610	"	536,610
non dotés — Caisse des dépôts et consignations — s/c particulier	2,144,620	"	2,144,620	"	"	"	2,144,620	"	2,144,620
s/c à divers	480,477	"	480,477	"	"	"	480,477	"	480,477
s/c de dépôts temporaires	23,126	"	23,126	"	"	"	23,126	"	23,126
s/c des fonds des caisses d'épargne	1,381,253	"	1,381,253	"	"	"	1,381,253	"	1,381,253
comptes divers	58,902	"	58,902	"	"	"	58,902	"	58,902
subventionnés par l'État — Institution des sourds-muets	11,248	"	11,248	"	"	"	11,248	"	11,248
Institution des jeunes aveugles	11,286	"	11,286	"	"	"	11,286	"	11,286
Hospice des Quinze-Vingts	72,960	"	72,960	"	"	"	72,960	"	72,960
Aliénés indigents	333	"	333	"	"	"	333	"	333
Grands séminaires	43,324	268,210	311,534	4,993	"	4,993	48,317	268,210	316,527
Lycées	47,670	137,653	185,323	800	"	800	48,470	137,653	186,123
Fonds de retraite des ministères et administrations	1,095,749	"	1,095,749	"	"	"	1,095,749	"	1,095,749
non subventionnés — Académies de Paris, université	124,377	"	124,377	12,800	"	12,800	137,177	"	137,177
Communes	43,416	3,851,924	3,895,340	7,576	"	7,576	50,992	3,851,924	3,902,916
Hospices	1,596,819	5,985,227	7,582,046	67,629	"	67,629	1,664,448	5,985,227	7,649,675
Bureaux de bienfaisance et de charité	75,198	2,682,911	2,758,109	20,343	"	20,343	95,541	2,682,911	2,778,452
Fabriques, églises et consistoires	112,002	849,900	961,902	12,700	"	12,700	124,702	849,900	974,602
d'utilité locale — non subventionnés — Petits séminaires	5,157	18,890	24,047	750	"	750	5,907	18,890	24,797
Colléges, écoles primaires et gratuites	26,568	99,816	126,384	328	"	328	26,896	99,816	126,712
Prisons	5,272	5,909	11,181	"	"	"	5,272	5,909	11,181
Fondations et institutions particulières de bienfaisance	105,253	"	105,253	3,329	"	3,329	108,582	"	108,582
secours par l'État ou sous la surveillance du Gouvernement — Congrégations, couvents, communautés de femmes enseignantes et hospitalières	82,290	132,912	215,202	3,521	"	3,521	85,811	132,912	218,723
Missions étrangères et lazaristes	14,220	"	14,220	700	"	700	14,920	"	14,920
Établissements français — Banque de France — s/c de fonds particuliers	2,110,385	"	2,110,385	"	"	"	2,110,385	"	2,110,385
s/c de fonds de réserve	500,000	"	500,000	"	"	"	500,000	"	500,000
s/c de fonds à divers	4,698,506	"	4,698,506	"	"	"	4,698,506	"	4,698,506
Comptoirs d'escompte, banques départementales	39,140	110,094	149,234	"	"	"	39,140	110,094	149,234
Caisses d'épargne	52,166	89,031	141,197	"	"	"	52,166	89,031	141,197
Tontines	1,536,181	"	1,536,181	1,809	"	1,809	1,537,990	"	1,537,990
Caisses de retraite d'établissements particuliers	169,355	10,110	179,465	5,126	"	5,126	174,481	10,110	184,591
Établissements particuliers — Associations et entreprises diverses — Compagnies d'assurances	6,365,221	80,400	6,445,621	41,456	"	41,456	6,406,677	80,400	6,487,077
Sociétés de secours mutuels	105,293	"	105,293	"	"	"	105,293	"	105,293
Sociétés de secours	94,567	73,412	167,979	2,237	1,264	3,501	96,804	74,676	171,480
Sociétés d'encouragement de l'industrie nationale	55,045	"	55,045	1,250	"	1,250	56,295	"	56,295
Sociétés d'agriculture, de géologie, des arts, etc.	13,205	3,999	17,204	1,567	"	1,567	14,772	3,999	18,771
Chemins de fer, ponts et canaux, mines	22,120	8,514	30,,634	"	"	"	22,120	8,514	30,634
Chambres des avoués, notaires, huissiers, agents de change, courtiers de commerce	223,784	21,611	245,395	5,278	"	5,278	229,062	21,611	250,673
Exploitations, agences et associations à divers titres	297,155	48,715	345,870	84,196	"	84,196	381,351	48,715	430,066
Majorats et dotations — Majorats sur demandes	570,103	"	570,103	"	"	"	570,103	"	570,103
Dotations réversibles au domaine de l'État	815,665	"	815,665	"	"	"	815 665	"	815,665
Compte d'accroissenent	113,899	"	113,899	"	"	"	113,899	"	113,899
Immobilisations provisoires	11,545	"	11,545	"	"	"	11,545	"	11,545
TOTAUX pour les établissements français	37,497,305	14,479,238	51,976,543	278,388	1,264	279,652	37,775,693	14,480,502	52,256,195
Établissements étrangers — Établissements publics	174,189	"	174,189	52,124	"	52,124	226,313	"	226,313
Sociétés à divers titres	43,554	"	43,554	"	"	"	43,554	"	43,554
TOTAUX pour les établissements étrangers	217,743	"	217,743	52,124	"	52,124	269,867	"	269,867
TOTAUX GÉNÉRAUX	37,715,048	14,479,238	52,194 286	330,512	1,264	331,776	38,045,560	14,480,502	52,526,062

DETTE CONSOLIDÉE.

Tableau du mouvement dans la propriété des Rentes 5, 3, 4 1/2 et 4 p. 0/0 pendant l'année 1850, avec la distinction des opérations d'ordre et des opérations réelles.

RENTES 5 P. 0/0.

DÉSIGNATION des PROPRIÉTAIRES.	Opérations brutes. Ventes. Nombre d'inscriptions.	Opérations brutes. Ventes. Sommes.	Opérations brutes. Achats. Nombre d'inscriptions.	Opérations brutes. Achats. Sommes.	Opérations d'ordre. Ventes. Nombre d'inscriptions.	Opérations d'ordre. Ventes. Sommes.	Opérations d'ordre. Achats. Nombre d'inscriptions.	Opérations d'ordre. Achats. Sommes.	Opérations réelles. Ventes. Nombre d'inscriptions.	Opérations réelles. Ventes. Sommes.	Opérations réelles. Achats. Nombre d'inscriptions.	Opérations réelles. Achats. Sommes.
		fr. c.		fr. c.		fr. c.		fr. c.		fr. c.		fr. c.
MUTATIONS.												
Propriétaires divers	18,428	6,398,233 40	13,563	6,335,838 40	12,443	2,814,333 40	5,827	2,832,678 40	5,985	3,583,900 00	5,736	3,503,160 00
Agents de change	9	6,067 00	32	1,805 00	8	1,067 00	30	1,620 00	1	5,000 00	2	185 00
Banquiers	4	5,109 00	6	5,154 00	4	5,109 00	6	5,154 00	»	»	»	»
Établissements publics	1,088	3,175,519 00	537	3,237,131 00	1,082	3,175,143 00	414	3,157,983 00	6	376 00	123	79,148 00
Établissements particuliers	10,985	8,494,630 00	822	8,499,630 00	10,985	8,494,630 00	816	8,492,847 00	»	»	6	6,783 00
	30,514	18,079,558 40	12,960	18,079,558 40	24,522	14,490,282 40	7,093	14,490,282 40	5,992	3,589,276 00	5,867	3,589,276 00
TRANSFERTS.												
Propriétaires divers	130,347	33,479,696 00	109,920	34,280,905 00	15,672	9,680,919 00	6,633	9,680,919 00	114,675	23,798,777 00	103,287	24,599,986 00
Agents de change	139,846	45,426,349 00	141,563	45,359,732 00	»	7,215,127 00	14,541	7,215,127 00	139,846	38,211,222 00	127,022	38,144,605 00
Banquiers	1,418	5,872,702 00	1,353	4,685,508 00	3	1,647,708 00	459	1,647,708 00	1,415	4,224,994 00	894	3,037,800 00
Établissements publics	473	1,097,869 00	3,941	2,703,473 00	58	899,615 00	169	899,615 00	415	198,254 00	3,772	1,803,858 00
Établissements particuliers	1,189	6,878,613 00	9,277	5,725,611 00	79	3,523,992 00	214	3,523,992 00	1,110	3,354,621 00	9,063	2,201,619 00
	273,273	92,755,229 00	266,054	92,755,229 00	15,812	22,967,361 00	22,016	22,967,361 00	257,461	69,787,868 00	244,038	69,787,868 00
ACCROISSEMENTS.												
Propriétaires divers	»	»	472	132,226 00	»	»	»	»	»	»	472	132,226 00
Agents de change	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Banquiers	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Établissements publics	32	763,452 00	35	631,226 00	13	628,395 00	32	628,395 00	19	135,057 00	3	2,831 00
Établissements particuliers	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	32	763,452 00	507	763,452 00	13	628,395 00	32	628,395 00	19	135,057 00	475	135,057 00
TOTAUX GÉNÉRAUX.												
Propriétaires divers	148,775	39,877,929 40	121,955	40,748,969 40	28,115	12,495,252 40	12,460	12,513,597 40	120,660	27,382,677 00	109,495	28,235,372 00
Agents de change	139,855	45,432,416 00	141,595	45,361,537 00	8	7,216,194 00	14,571	7,216,747 00	139,847	38,216,222 00	127,024	38,144,790 00
Banquiers	1,422	5,877,811 00	1,359	4,690,662 00	7	1,652,817 00	465	1,652,862 00	1,415	4,224,994 00	894	3,037,800 00
Établissements publics	1,593	5,036,840 00	4,513	6,571,830 00	1,153	4,703,153 00	615	4,685,993 00	440	333,657 00	3,898	1,885,837 00
Établissements particuliers	12,174	15,373,243 00	10,099	14,225,241 00	11,064	12,018,622 00	1,030	12,016,839 00	1,110	3,354,621 00	9,069	2,208,402 00
	303,819	111,598,239 40	279,521	111,598,239 40	40,347	38,086,038 40	29,141	38,086,038 40	263,472	73,512,201 00	250,380	73,512,201 00

RENTES 3 P. 0/0.

DÉSIGNATION des PROPRIÉTAIRES.	Opérations brutes. Ventes. Nombre d'inscriptions.	Opérations brutes. Ventes. Sommes.	Opérations brutes. Achats. Nombre d'inscriptions.	Opérations brutes. Achats. Sommes.	Opérations d'ordre. Ventes. Nombre d'inscriptions.	Opérations d'ordre. Ventes. Sommes.	Opérations d'ordre. Achats. Nombre d'inscriptions.	Opérations d'ordre. Achats. Sommes.	Opérations réelles. Ventes. Nombre d'inscriptions	Opérations réelles. Ventes. Sommes.	Opérations réelles. Achats. Nombre d'inscriptions.	Opérations réelles. Achats. Sommes.
		fr. c.		fr. c.		fr. c.		fr. c.		fr. c.		fr. c.
MUTATIONS.												
Propriétaires divers	3,500	1,926,070 00	2,240	1,892,295 00	2,076	918,903 00	936	896,308 00	1,424	1,007,167 00	1,304	995,987 00
Agents de change	1	500 00	2	5,954 00	»	»	1	114 00	1	500 00	1	5,840 00
Banquiers	»	»	2	1,428 00	»	»	2	1,428 00	»	»	»	»
Établissements publics	64	13,577 00	32	19,417 00	64	13,577 00	12	13,577 00	»	»	20	5,840 00
Établissements particuliers	1,511	2,216,937 00	90	2,237,990 00	1,511	2,216,937 00	90	2,237,990 00	»	»	»	»
	5,076	4,157,084 00	2,366	4,157,084 00	3,651	3,149,417 00	1,041	3,149,417 00	1,425	1,007,667 00	1,325	1,007,667 00
TRANSFERTS.												
Propriétaires divers	27,134	12,115,481 00	25,279	11,892,341 00	2,805	2,581,653 00	1,354	2,581,653 00	24,329	9,533,828 00	23,925	9,310,688 00
Agents de change	37,658	20,028,669 00	36,272	19,789,756 00	»	4,292,768 00	6,692	4,292,768 00	37,658	15,735,301 00	29,580	15,496,988 00
Banquiers	772	2,219,326 00	713	2,109,264 00	1	527,554 00	221	527,554 00	771	1,691,772 00	492	1,581,710 00
Établissements publics	51	919,282 00	147	840,320 00	2	718,941 00	40	718,941 00	49	200,341 00	107	121,379 00
Établissements particuliers	443	2,756,683 00	1,304	3,407,160 00	63	1,342,698 00	69	1,342,698 00	380	1,413,985 00	1,235	2,064,462 00
	66,058	38,038,841 00	63,715	38,038,841 00	2,871	9,463,614 00	8,376	9,463,614 00	63,187	28,575,227 00	55,339	28,575,227 00
ACCROISSEMENTS.												
Propriétaires divers	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Agents de change	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Banquiers	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Établissements publics	2	3,701,141 00	8	3,701,141 00	»	»	»	»	2	3,701,141 00	8	3,701,141 00
Établissements particuliers	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	2	3,701,141 00	8	3,701,141 00	»	»	»	»	2	3,701,141 00	8	3,701,141 00
TOTAUX GÉNÉRAUX.												
Propriétaires divers	30,634	14,041,551 00	25,519	13,784,636 00	4,881	3,500,556 00	2,290	3,477,961 00	25,753	10,540,995 00	25,229	10,306,675 00
Agents de change	37,659	20,028,569 00	36,274	19,795,710 00	»	4,292,768 00	6,693	4,292,882 00	37,659	15,735,801 00	29,581	15,502,828 00
Banquiers	772	2,219,326 00	715	2,110,692 00	1	527,554 00	223	528,982 00	771	1,691,772 00	492	1,581,710 00
Établissements publics	117	4,634,000 00	187	4,560,878 00	66	732,518 00	52	732,518 00	51	3,901,482 00	135	3,828,360 00
Établissements particuliers	1,954	4,973,620 00	1,394	5,645,150 00	1,574	3,559,635 00	159	3,580,688 00	380	1,413,985 00	1,235	2,064,462 00
	71,136	45,897,066 00	66,089	45,897,066 00	6,522	12,613,031 00	9,417	12,613,031 00	64,614	33,284,035 00	56,672	33,284,035 00

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Suite du *Tableau du Mouvement dans la propriété des rentes 5, 3, 4 1/2 et 4 p. 0/0 pendant l'année 1850, avec la distinction des opérations d'ordre et des opérations réelles.*

DÉSIGNATION des PROPRIÉTAIRES.	RENTES 4 1/2 P. 0/0.											
	OPÉRATIONS BRUTES.				OPÉRATIONS D'ORDRE.				OPÉRATIONS RÉELLES.			
	VENTES.		ACHATS.		VENTES.		ACHATS.		VENTES.		ACHATS.	
	Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Nombre d'inscriptions.	Sommes.
		fr. c.		fr. c.		fr. c.		fr. c.		fr. c.		fr. c.
MUTATIONS.												
Propriétaires divers	44	29,179 00	42	27,659 00	20	15,101 00	19	15,101 00	24	14,078 00	23	12,558 00
Agents de change	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Banquiers	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Établissements publics	"	"	10	1,520 00	"	"	"	"	"	"	10	1,520 00
Établissements particuliers	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	44	29,179 00	52	29,179 00	20	15,101 00	19	15,101 00	24	14,078 00	33	14,078 00
TRANSFERTS.												
Propriétaires divers	93	49,066 00	91	41,612 00	8	4,958 00	12	4,958 00	85	44,108 00	79	36,654 00
Agents de change	85	32,488 00	81	26,021 00	"	945 00	7	945 00	85	31,543 00	74	25,076 00
Banquiers	15	6,827 00	9	14,908 00	"	4,013 00	1	4,013 00	15	2,814 00	8	10,895 00
Établissements publics	1	10,125 00	"	"	"	"	"	"	1	10,125 00	"	"
Établissements particuliers	3	1,602 00	13	17,567 00	"	711 00	1	711 00	3	891 00	12	16,856 00
	197	100,108 00	194	100,108 00	8	10,627 00	21	10,627 00	189	89,481 00	173	89,481 00
ACCROISSEMENTS.												
Propriétaires divers	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Agents de change	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Banquiers	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Établissements publics	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Établissements particuliers	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
TOTAUX GÉNÉRAUX.												
Propriétaires divers	137	78,245 00	133	69,271 00	28	20,059 00	31	20,059 00	109	58,186 00	102	49,212 00
Agents de change	85	32,488 00	81	26,021 00	"	945 00	7	945 00	85	31,543 00	74	25,076 00
Banquiers	15	6,827 00	9	14,908 00	"	4,013 00	1	4,013 00	15	2,814 00	8	10,895 00
Établissements publics	1	10,125 00	10	1,520 00	"	"	"	"	1	10,125 00	10	1,520 00
Établissements particuliers	3	1,602 00	13	17,567 00	"	711 00	1	711 00	3	891 00	12	16,856 00
	241	129,287 00	246	129,287 00	28	25,728 00	40	25,728 00	213	103,559 00	206	103,559 00

DÉSIGNATION des PROPRIÉTAIRES.	RENTES 4 P. 0/0.											
	OPÉRATIONS BRUTES.				OPÉRATIONS D'ORDRE.				OPÉRATIONS RÉELLES.			
	VENTES.		ACHATS.		VENTES.		ACHATS.		VENTES.		ACHATS.	
	Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Nombre d'inscriptions.	Sommes.
		fr. c.		fr. c.		fr. c.		fr. c.		fr. c.		fr. c.
MUTATIONS.												
Propriétaires divers	118	53,297 00	114	52,742 00	54	17,427 00	35	17,427 00	64	35,870 00	79	35,315 00
Agents de change	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Banquiers	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Établissements publics	13	9,349 00	4	9,904 00	13	9,349 00	3	9,349 00	"	"	1	555 00
Établissements particuliers	1	586 00	1	586 00	1	586 00	1	586 00	"	"	"	"
	132	63,232 00	119	63,232 00	68	27,362 00	39	27,362 00	64	35,870 00	80	35,870 00
TRANSFERTS.												
Propriétaires divers	288	154,459 00	306	119,648 00	24	45,437 00	23	45,437 00	264	109,022 00	283	74,211 00
Agents de change	367	124,784 00	408	128,208 00	"	11,932 00	39	11,932 00	367	112,852 00	369	116,276 00
Banquiers	24	22,752 00	21	19,553 00	"	8,187 00	10	8,187 00	24	14,565 00	11	11,366 00
Établissements publics	1	2,250 00	13	1,027 00	"	"	"	"	1	2,250 00	13	1,027 00
Établissements particuliers	9	22,280 00	23	58,089 00	1	15,537 00	5	15,537 00	8	6,743 00	18	42,552 00
	689	326,525 00	771	326,525 00	25	81,093 00	77	81,093 00	664	245,432 00	694	245,432 00
ACCROISSEMENTS.												
Propriétaires divers	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Agents de change	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Banquiers	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Établissements publics	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Établissements particuliers	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
TOTAUX GÉNÉRAUX.												
Propriétaires divers	406	207,756 00	420	172,390 00	78	62,864 00	58	62,864 00	328	144,892 00	362	109,526 00
Agents de change	367	124,784 00	408	128,208 00	"	11,932 00	39	11,932 00	367	112,852 00	369	116,276 00
Banquiers	24	22,752 00	21	19,553 00	"	8,187 00	10	8,187 00	24	14,565 00	11	11,366 00
Établissements publics	14	11,599 00	17	10,931 00	13	9,349 00	3	9,349 00	1	2,250 00	14	1,582 00
Établissements particuliers	10	22,866 00	24	58,675 00	2	16,123 00	6	16,123 00	8	6,743 00	18	42,552 00
	821	389,757 00	890	389,757 00	93	108,455 00	116	108,455 00	728	281,302 00	774	281,302 00

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

SITUATION définitive de l'Emprunt national réalisé en exécution des décrets des 9 et 16 mars 1848.

DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES.

EXTRAIT DU DÉCRET DU 9 MARS 1848.

« ART. 1er. La somme de 100 millions qui reste encore à émettre sur le montant de l'emprunt décrété par la loi du 8 août 1847, sera immédiatement émise par les soins du ministre des finances.

« ART. 2. Cet emprunt portera le titre d'*Emprunt national*.....

« ART. 4. Les souscripteurs recevront une rente de 5 p. 0/0 nominative ou au porteur, laquelle sera inscrite au grand-livre de la dette publique, « jouissance du 22 mars 1848.

« ART. 5.....Les titres de l'emprunt national seront délivrés au pair.

EXTRAIT DU DÉCRET DU 16 MARS 1848.

« ART. 1er. A partir du jour de la promulgation du présent décret et jusqu'à la décision de l'Assemblée nationale, les détenteurs des *bons royaux* créés « antérieurement à la date du 24 février 1848 pourront les échanger contre des coupons de l'*emprunt national*, rentes 5 p. 00 au pair.

EXTRAIT DU DÉCRET DU 7 JUILLET 1848.

« ART. 3. Il sera délivré aux personnes qui, conformément au décret du 16 mars 1848, ont échangé des bons du trésor contre des coupons de rente « 5 p. 0/0 au pair, un coupon de rente 5 p. 0/0 représentant la différence entre le cours de 80 francs et le pair de 100 francs, sur le montant des bons « échangés.

EXTRAIT DU DÉCRET DU 9 AOUT 1848.

« ART. 3. Les personnes qui ont souscrit à l'emprunt national, en exécution du décret du 9 mars dernier, recevront un coupon de rente 5 p. 0/0 repré- « sentant la différence entre le cours de 80 francs et le pair de 100 francs, sur le montant des bons échangés.

EXTRAIT DE LA LOI DU 21 NOVEMBRE 1848.

« ART. 4. .....Pour les consolidations prescrites par l'article 3 du décret du 7 juillet 1848, et l'article 1er du décret du 9 août 1848, « il sera délivré aux ayants droit une inscription supplémentaire de rente 5 p. 0/0, représentant, au prix de 71 fr. 60 cent., la différence de ce prix et celui « de 80 francs.

APPLICATION DU PRODUIT DE L'EMPRUNT NATIONAL.

Le produit de l'emprunt national, décrété le 9 mars 1848, avait été porté par le Gouvernement parmi les ressources du budget rectifié de l'exercice 1848. (Voir le tableau C joint au projet de loi.) Mais ce produit ayant été réalisé presque exclusivement au moyen de la conversion des bons du trésor compris dans la dette flottante, le comité des finances de l'Assemblée nationale a jugé qu'il constituait moins une recette nouvelle à appliquer au budget qu'une réduction des charges pour lesquelles la dette flottante avait été contractée. L'emprunt national, considéré ainsi comme le premier pas dans la voie des consolidations, décrétées le 7 juillet 1848, a été, en conséquence, inscrit dans la situation générale des finances, en atténuation des découverts du trésor supportés par la dette flottante. (Voir page 401.)

MOIS.	VERSEMENTS effectués EN NUMÉRAIRE conformément au décret du 9 mars 1848.	VERSEMENTS en BONS DU TRÉSOR conformément au décret du 16 mars 1848.	VERSEMENTS TOTAL.	INSCRIPTIONS DES RENTES. RENTES à inscrire.	INSCRIPTIONS DES RENTES. RENTES inscrites.	INSCRIPTIONS DES RENTES. RESTE à inscrire.
Janvier 1848.....	"	"	"		"	
Février	"	"	"		"	
Mars	266,750f 00c	12,952,782f 67c	13,219,532f 67c		630,114	
Avril	151,732 73	5,392,593 73	5,544,326 46		297,758	
Mai	11,048 12	7,238,785 93	7,249,834 05		348,031	
Juin.....	10,480 55	56,506 20	66,986 75		26,021	
Juillet	1,333 34	100,000 00	101,333 34	1,309,111	6,955	7
Août.....	33 34	"	33 34		30	
Septembre.....	166 68	"	166 68		30	
Octobre.....	"	"	"		"	
Novembre.....	"	"	"		"	
Décembre	"	"	"		110	
Mai 1849.....	"	"	"		5	
Juillet 1850.....	"	"	"		50	
TOTAUX.....	441,544 76	25,740,668 53	26,182,213 29	1,309,111	1,309,104	(A) 7

(A) Cette rente représentant les centimes négligés dans les versements partiels, a été annulée par décision du ministre du 27 juillet 1850.

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

SITUATION au 1er janvier 1851, des Rentes 5 p. 0/0 inscrites pour la consolidation des livrets des caisses d'épargne, en exécution du décret du 7 juillet 1848.

DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES.

DÉCRET DU 7 JUILLET 1848.

ART. 1er. Les livrets des caisses d'épargne qui résultent des dépôts antérieurs au 24 février, et dont le montant, en capital et intérêts réglés à ce jour, est inférieur à 80 francs, seront remboursés en numéraire.

ART. 2. Les bons du trésor créés en remboursement des dépôts aux caisses d'épargne, conformément au décret du 9 mars 1848, seront payés en numéraire à l'échéance, lorsque l'émission sera antérieure au 1er juillet 1848. Lorsqu'ils auront été émis à partir du 1er juillet, ils seront assimilés aux livrets (A).

ART. 3. Les livrets qui résultent de dépôts antérieurs au 24 février, et dont le montant, en capital et intérêts réglés à ce jour, s'élève à 80 francs et au-dessus, seront consolidés en rentes 5 p. 0/0, au cours de 80 francs. Les appoints au-dessous de 16 francs seront payés en numéraire.

ART. 4. Il sera délivré aux personnes qui, conformément au décret du 9 mars, ont été remboursées d'une partie de leurs dépôts en coupons de rente 5 p. 0/0 au pair, un coupon de rente 5 p. 0/0, représentant la différence entre le cours de 80 francs et le pair de 100 francs, sur le montant du capital remboursé (B).

Les parties devront se présenter à la caisse d'épargne pour faire valoir leurs droits à cette compensation, dans les trois mois de la promulgation du présent décret. Toute fraction de rente qui dépassera 50 centimes sera comptée pour 1 franc; les fractions moindres ne seront pas comptées.

ART. 5. Le ministre des finances est autorisé à faire inscrire au grand-livre de la dette publique, la somme de rente 5 p. 0/0, jouissance du 22 mars dernier, nécessaire pour opérer les consolidations et les compensations autorisées par le présent décret.

ART. 6. Le minimum des coupures de rente inscriptibles au grand-livre de la dette publique, fixé à 10 francs, par la loi du 17 avril 1822, est réduit à 5 francs.

ART. 7. Les rentes 4 p. 0/0, transférées à la caisse des dépôts et consignations, pour le compte des caisses d'épargne, en exécution de la loi du 31 mars 1837 et 22 juin 1845, seront annulées. Les autres rentes et les actions de canaux existant dans le portefeuille de la caisse des dépôts et consignations, et appartenant aux caisses d'épargne, deviendront la propriété du trésor.

ART. 8. Un fonds d'amortissement du centième du capital nominal des rentes, créés en vertu du présent décret, sera ajouté à la dotation de la caisse d'amortissement.

ART. 9. Le décret du 9 mars 1848, relatif aux caisses d'épargne est abrogé.

EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ DU 15 JUILLET 1848.

ART. 1er. Le directeur de la dette inscrite est autorisé à ouvrir au grand-livre un compte spécial intitulé : *Compte du trésor, S/C des rentes à délivrer aux déposants des caisses d'épargne, en exécution du décret en date du 7 juillet 1848.* Ce compte sera crédité provisoirement, et sauf régularisation ultérieure d'une somme de 21 millions de francs, en rente 5 p. 0/0, jouissance du 22 mars 1848.

ART. 2. La totalité de cette somme sera transférée à la caisse des dépôts et consignations pour pourvoir aux liquidations à effectuer en vertu du décret précité.....

ART. 8. ..... Pour les livrets frappés d'opposition, ou dont la propriété est soumise à l'accomplissement de certaines conditions, tels que ceux qui ont pour objet les remplacements militaires, les rentes seront transférées à un compte intitulé : *Caisse des dépôts et consignations S/C de dépôts des caisses d'épargne en suspens.*

ART. 10. ..... Pour les livrets comprenant les dépôts effectués avant et après le 24 février, la portion versée antérieurement à cette date, sera liquidée avec les intérêts, au 7 de ce mois. Si le produit de cette liquidation est inférieure à 80 francs, il sera considéré conformément à l'article 5, comme versement à la date du 7 juillet et réuni, en conséquence aux dépôts inscrits depuis le 24 février. Si le produit s'élève à 80 francs et au-dessus, l'appoint non conversible en rente sera également réuni, comme versement à la date du 7 juillet, aux dépôts inscrits depuis le 24 février.

EXTRAIT DE LA LOI DU 21 NOVEMBRE 1848.

ART. 1er. Les déposants aux caisses d'épargne dont les livrets ont été ou seront consolidés en vertu du décret du 7 juillet 1848, recevront un livret spécial ou ils seront crédités de la différence entre le taux de 71 fr. 60 cent. et celui de 80 francs, prix d'émission de la rente 5 p. 0/0 qui leur a été attribuée.....

..... ART. 2..... Les déposants titulaires et les détenteurs de livrets transmis avant la promulgation du décret du 7 juillet, auront seuls droit au bénéfice de la présente loi, à l'exclusion des tiers porteurs qui ont acheté le titre par voie de négociation, après le décret du 7 juillet.....

..... ART. 7..... Les pouvoirs à donner par les porteurs de livrets qui voudront vendre leurs inscriptions seront exempts du timbre et de l'enregistrement. Les autres pièces à produire pour la vente, dans certains cas, telles que certificats de propriété, intitulés d'inventaire, etc., sont aussi exemptes de timbre et d'enregistrement (C).

	RENTES INSCRITES PENDANT LES ANNÉES							
	1848.		1849.		1850.		TOTAL.	
	Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Nombre d'inscriptions.	Sommes.
Inscriptions payables à Paris	108,474	4,184,302f	771	13,563f	14	468f	109,259	4,198,333
Inscriptions payables dans les départements	200,080	8,657,435	97,749	3,530,191	195	5,298	298,024	12,192,924
Inscriptions départementales	52,176	2,528,061	17,430	681,853	1	38	69,607	3,209,952
TOTAL	360,730	15,369,798	115,950	4,225,607	210	5,804	476,890	19,601,209
A AJOUTER : Compte des rentes en suspens, exécution de l'article 8 de l'arrêté du 15 juillet 1848	.....	18,687	.....	28,275	.....	3,147	.....	50,109
TOTAL	.....	15,388,485	.....	4,253,882	.....	8,951	.....	19,651,318
A DÉDUIRE : Inscriptions annulées et faisant retour au crédit primitif	.....	1,329	.....	30,195	.....	1,047	.....	32,571
Montant des rentes inscrites	.....	15,387,156	.....	4,223,687	.....	7,904	.....	19,618,747
Rentes restant à inscrire sur le crédit primitif au 31 décembre des années	.....	5,612,844	.....	1,389,157	.....	1,381,253	.....	1,381,253
Crédit à employer pendant les années	.....	21,000,000	.....	5,612,844	.....	1,389,157	.....	21,000,000

(A) Les rentes délivrées en exécution de cet article ne figurent pas dans le tableau ci-dessus; elles ont été portées au compte spécial intitulé *consolidation des bons du trésor émis en remboursement des livrets des caisses d'épargne*, en exécution de l'arrêté du 5 septembre 1848. (Voir page 430 du présent compte.)

(B) La compensation accordée par l'article 4 est comprise dans le compte de la consolidation des livrets, et figure dans le tableau ci-dessus.

(C) Un article inséré au projet de budget de l'exercice 1852, propose de rapporter l'exception accordée par l'article 7 de la loi du 21 novembre 1848.

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

SITUATION au 1er janvier 1851, des rentes 5 p. 0/0 inscrites pour l'indemnité coloniale, en exécution de la loi du 30 avril 1849.

DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES.

EXTRAIT DE LA LOI DU 30 AVRIL 1849.

ART. 1er. Dans les colonies de la Martinique, la Guadeloupe et dépendances, la Guyane, la Réunion, le Sénégal et dépendances, Nossi-bé et Sainte-Marie, il est alloué une indemnité aux colons dépossédés en exécution des décrets du Gouvernement provisoire des 4 mars et 27 avril 1848.

ART. 2. L'indemnité ci-dessus stipulée est fixée ainsi qu'il suit : 1° Une rente de six millions 5 p. 0/0 inscrite au grand-livre de la dette publique; 2° une somme de six millions, payable en numéraire et en totalité, trente jours après la promulgation de la présente loi.

ART. 3. Tous les noirs affranchis en vertu des décrets des 4 mars et 27 avril dernier donneront droit à l'indemnité. — Seront exceptés les noirs qui auraient été introduits dans les colonies, postérieurement à la promulgation de la loi du 4 mars 1831. — Les engagés à temps du Sénégal, libérés par le décret du 27 avril, donneront droit à une indemnité.

ART. 4. Sur la rente de six millions, il est attribué, savoir :

A la Martinique	1,507,885f 80c	TOTAL..... 6,000,000f
A la Guadeloupe et dépendances	1,947,164 85	
A la Guyane	372,571 88	
A la Réunion	2,055,200 25	
Au Sénégal et dépendances	105,503 41	
A Nossi-bé et Sainte-Marie	11,673 81	

Sur la somme de six millions à payer en numéraire, il est alloué, savoir :

A la Martinique	1,507,885 80	TOTAL..... 6,000,000
A la Guadeloupe et dépendances	1,947,164 85	
A la Guyane	372,571 88	
A la Réunion	2,055,200 25	
Au Sénégal et dépendances	105,503 41	
A Nossi-bé et Sainte-Marie	11,673 81	

ART. 7..... Sur la rente de six millions, payable aux termes de l'article 2, le huitième de la portion afférente aux colonies de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion, sera prélevé pour servir à l'établissement d'une banque de prêt et d'escompte dans chacune de ces colonies. — Les titres de rente ainsi prélevés sur la rente de six millions seront déposés dans les caisses des banques, comme gage et garanties des billets qu'elles sont autorisées à émettre. Seront exempts du prélèvement ci-dessus stipulé, les colons dont l'indemnité totale ne devra pas excéder mille francs.....

ART. 9. Pour l'exécution des dispositions ci-dessus, il est ouvert au ministre des finances, un crédit de six millions de rente 5 p. 0/0 qui seront inscrits au grand-livre de la dette publique, avec jouissance du 22 mars dernier. Les inscriptions seront délivrées aux ayants droit, à compter du 1er octobre 1852, après que les droits respectifs des indemnitaires auront été fixés.

EXTRAIT DU DÉCRET DU 24 NOVEMBRE 1849.

TITRE VII.

..... ART. 55. Les porteurs des certificats de liquidation, pour en obtenir la conversion en inscription de rentes, remettront ces certificats avec les pièces justificatives de leurs droits au ministre de la marine, qui demeure chargé d'en faire l'appréciation. Le mode de justification prescrit par l'article 6 de la loi du 28 floréal an VII sera appliqué aux certificats de liquidation, en ce qui concerne les mutations désignées en cet article. Les transferts ou cessions desdits certificats ne pourront avoir lieu que par acte authentique, dans les formes du droit commun ou par l'intermédiaire d'un agent de change.

ART. 56. Le ministre de la marine, au vu des états qui lui seront transmis par les gouverneurs des colonies, ainsi que des certificats de liquidation et des pièces remises par les parties à l'appui de leurs droits, fera dresser les états nominatifs des titulaires à inscrire, et les transmettra, sous sa certification au ministre des finances, qui délivrera les inscriptions de rente.

ART. 57. Lesdites inscriptions seront remises aux intéressés par l'intermédiaire du ministre de la marine. Elles pourront leur être adressées dans la colonie, lorsqu'ils l'auront demandé par écrit à la direction de l'intérieur.

Les certificats qui ne s'élèvent pas à 100 francs, seront échangés contre des promesses d'inscriptions au porteur. Ces promesses seront converties en inscriptions définitives, lorsque le porteur en aura élevé le montant à 5 francs de rente au moins, par réunion à des titres semblables ou à des inscriptions de rentes à son nom.

LOI DU 30 JUILLET 1850.

ART. UNIQUE. Le deuxième paragraphe de l'article 9 de la loi du 30 avril 1849, relative à l'indemnité coloniale, est modifié ainsi qu'il suit :

Les inscriptions de rentes seront délivrées aux indemnitaires au fur et à mesure que leurs droits auront été définitivement établis.

DÉSIGNATION DES COLONIES.	RENTES À INSCRIRE.	RENTES INSCRITES PENDANT L'ANNÉE 1850.		RESTE À INSCRIRE.
		Nombre d'inscriptions.	Sommes.	
1° Martinique	1,507,885f 80c	116	54,409f	1,453,476f 80c
2° Guadeloupe et dépendances	1,947,164 85	133	55,948	1,891,216 85
3° Guyane	372,571 88	12	13,924	358,647 88
4° Réunion	2,055,200 25	"	"	2,055,200 25
5° Sénégal et dépendances	105,503 41	1	41	105,462 41
6° Nossi-Bé et Sainte Marie	11,673 81	"	"	11,673 81
TOTAL	6,000,000 00	262	124,322	5,875,678 00

COMPTE

DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES

POUR L'ANNÉE 1850.

NOTE

Sur le Compte de l'Amortissement des Rentes.

Le régime fondé pour l'amortissement des rentes par la loi du 10 juin 1833, et les modifications apportées aux dispositions de cette loi, tant par les trois premiers articles de la loi de finances du 17 août 1835 que par les articles 2, 3 et 4 de la loi du 17 mai 1837, portant création d'un fonds extraordinaire des travaux publics, ont été exposés dans la note, page 510, du compte des finances de l'année 1838, et on ne peut que s'y référer. Depuis, trois autres lois, en date des 11 et 25 juin 1841 et du 12 décembre 1848 ont déterminé, la première, que « la portion non consolidée de la réserve de l'amortissement qui « aura été réalisée jusqu'au 1er janvier 1841, sera et demeurera affectée aux dépenses générales du budget de l'exercice 1841, où il en sera fait recette à titre de moyens extraordinaires » (*art. 8 de la loi*); la deuxième, que : « Les fonds de l'amortissement qui, à partir du 1er janvier 1842, seront rendus libres « par l'élévation du cours des rentes au-dessus du pair, seront et demeureront affectés à l'extinction « successive des découverts du trésor public sur les budgets des exercices 1840, 1841 et 1842. » (*Art. 36 de la loi.*) La troisième a abrogé cette disposition (*art. 4 de la loi*), et, par suite, la réserve de l'amortissement a dû être comprise parmi les ressources du budget. Enfin on doit mentionner ici que le décret rendu par le Gouvernement provisoire, le 29 février 1848, ayant autorisé le ministre des finances à prendre les mesures qu'il croira nécessaires relativement au service de l'amortissement, un arrêté du 8 mars a décidé que les rentes 5 p. o/o et 4 1/2 p. o/o, quoique au-dessous du pair, continueraient, comme avant le 24 février, à ne pas être rachetées, et une autre décision, du 22 juillet, a étendu la suspension des rachats aux rentes 4 p. o/o et 3 p. o/o. Ceux de l'année 1848 se sont, en conséquence, arrêtés à cette dernière époque du 22 juillet.

Pour rendre compte de l'exécution des lois précitées, en ce qui concerne les opérations attribuées au ministre des finances, on publie à la suite de la présente note :

Un résumé sur la formation successive de la puissance de l'amortissement à l'époque du 1er janvier 1851. (Voir *pages* 467 à 469);

Un autre résumé sur la formation, la consolidation et l'emploi de la réserve de l'amortissement, à la même époque (voir *pages* 470 et 471);

L'état des fonds remis par le trésor public à la caisse d'amortissement pendant l'année 1850, indiquant l'emploi qui en a été fait par cette caisse (*pages* 472 et 473);

Le développement par mois des fonds employés aux rachats des rentes ou mis en réserve par la caisse d'amortissement pendant l'année 1850 (*page* 474);

Le développement de la consolidation en rentes opérée les 9 janvier et 26 juillet 1850 des bons du trésor formant la réserve des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 p. o/o (*page* 475);

Un tableau de la situation des fonds affectés à l'amortissement des rentes au 1er juillet 1833, époque de la mise à exécution de la loi du 10 juin de la même année (*pages* 476 et 477);

Un tableau, par année et par origine, des fonds remis par le trésor public à la caisse d'amortissement, et de l'emploi qui en a été fait depuis le 1er juillet 1833 jusqu'au 1er janvier 1851 (*pages* 478 et 479);

L'état des mêmes fonds, par affectation de rentes (*pages* 480 et 481);

L'état indicatif de l'origine, de la nature et de l'affectation des rentes que possédait la caisse d'amortissement, au 1er janvier 1851 (*pages* 480 et 481);

Note sur le Compte de l'Amortissement des Rentes.

Un développement sur la formation et la consolidation de la réserve de l'amortissement du 1er juillet 1833 au 1er janvier 1851 (voir *page* 482);

Il a paru utile de joindre, en outre, au présent document, ainsi qu'on l'a fait dans les comptes des finances des années précédentes, le tableau, accompagné de développements, des rachats de rentes effectués par la caisse d'amortissement, depuis la fondation de cette caisse jusqu'au 31 décembre 1850 (*pages* 483 à 487); et le relevé, par année, depuis 1814, du cours moyen des différentes natures de rentes, d'après les bulletins journaliers de la bourse (*pages* 488 et 489).

Les principaux résultats que présentent ces différents tableaux sont ceux qui suivent:

Les fonds restant à employer à l'amortissement des rentes, à la fin de l'année 1849, s'élevaient à.....		71,914,542f 06c
Ceux que le trésor a eus à remettre à cette caisse, pendant l'année 1850, montent à 71,896,558 francs savoir:		
Dotation annuelle.....	64,818,825f 00c	71,896,558 00
Arrérages de rentes appartenant à la caisse d'amortissement.....	4,308,000 00	
Arrérages de rentes provenant de la consolidation de la réserve de l'amortissement.....	2,769,733 00	
A la recette ci-dessus, il faut ajouter les intérêts acquis à l'amortissement pendant l'année 1850, sur les bons délivrés par le trésor, ci.....		466,350 95
TOTAL des recettes effectuées par la caisse d'amortissement pendant l'année 1850.		144,277,451 01
Cette caisse a remis au trésor:		
1° En exécution de la loi du 25 juin 1841 les bons formant les réserves des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 p. o/o aux 31 décembre 1849 et 30 juin 1850, et qui ont été consolidés pour la somme de 69,397,618 fr. 30 cent., représentant celle de 3,701,141 francs en rentes 3 p. o/o (*voir pages* 473 et 475), ci.....	69,397,618f 30c	106,935,433 41
2° Les bons, représentant, au 31 décembre 1849, la réserve de l'amortissement pour les six derniers mois de 1849, afférents à l'annulation de rentes prononcée par la loi du 4 décembre 1849, ci.....	37,537,815 11	
Et les fonds qui restaient à employer par elle à l'amortissement des rentes s'élevaient, au 31 décembre 1850, à 37,342,017 fr. 60 cent., savoir:		
Numéraire.....	"	37,342,017 60
Bons du trésor. (Capital et intérêts.).....	37,342,017f 60c	
TOTAL ÉGAL à celui qui est établi ci-dessus.....		144,277,451 01

Note sur le Compte de l'Amortissement des Rentes.

Ces résultats se divisent, ainsi qu'il suit, par nature de rentes :

	SOLDE disponible au 1er janvier 1850.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE. Fonds reçus du trésor.	Fonds employés. Rentes rachetées.	Fonds versés au trésor sur la réserve.	TOTAL.	SOLDE disponible au 1er janvier 1851.
Rentes 5 p. 0/0.	48,738,878f 68c	48,323,155f 15c	»	71,873,821f 48c	71,873,821f 48c	25,188,212 35
—— 4 1/2 p. 0/0.....	344,866 68	257,930 75	»	470,654 96	470,654 96	132,142 47
—— 4 p. 0/0	1,142,168 50	860,365 13	»	1,563,728 74	1,563,728 74	438,804 89
—— 3 p. 0/0	21,688,628 20	22,921,457 92	»	33,027,228 23	33,027,228 23	11,582,857 89
	71,914,542 06	72,362,908 95	»	106,935,433 41	106,935,433 41	37,342,017 60
	144,277,451 01				144,277,451 01	

Après avoir ainsi présenté le mouvement des opérations de l'année 1850, on développe dans divers tableaux les résultats obtenus de l'action de la caisse d'amortissement jusqu'au 1er janvier 1851.

Un premier tableau fait connaître par année que, depuis la création de la caisse d'amortissement, par la loi de finances du 28 avril 1816, jusqu'au 1er juillet 1833, époque de la mise en vigueur du nouveau régime d'amortissement fondé par la loi du 10 juin de cette dernière année, ladite caisse a reçu du trésor :

Pour sa dotation annuelle.....		690,343,463f 10c
Pour les arrérages des rentes successivement rachetées par elle.....		483,587,072 00
Et pour le produit des bois vendus en exécution de la loi du 25 mars 1817..		88,241,164 97
TOTAL.....		1,262,171,700 07
Qu'elle a employé en achat de rentes une somme de....	1,257,395,664f 08c	
Que les primes et les frais de recouvrement des aliénations de bois lui ont occasionné une dépense de.....	4,775,825 99	
	1,262,171,490 07	1,262,171,490 07

Et, enfin, qu'au 1er juillet 1833 il lui restait à employer au rachat des rentes un solde de..... 210 00

Du 1er juillet 1833 au 1er janvier 1851, les recettes et les dépenses de la caisse d'amortissement ont été celles qui suivent :

RECETTE.

Dotation annuelle.....	850,951,271f 50c	
Arrérages de rentes rachetées par la caisse d'amortissement.....	442,525,509 50	
Arrérages de rentes provenant de la consolidation des bons du trésor.....	289,501,429 00	
Intérêts des bons composant la réserve des rentes au-dessus du pair.....	24,132,668 71	
TOTAL.....	1,607,110,878 71	
A REPORTER.....		210 00

Note sur le Compte de l'Amortissement des Rentes.

REPORT.....		210f 00c

DÉPENSE.

Rachats de rentes.....	376,078,425f 98c	
Bons du trésor consolidés en rentes.....	1,156,152,830 02	
Bons remis au trésor sans échange de rentes.....	37,537,815 11	
TOTAL.....	1,569,769,071 11	
La recette étant de.....	1,607,110,878 71	
Et la dépense de.....	1,569,769,071 11	
L'excédant de recette pour la période soumise au régime de la loi du 10 juin 1833 est de.....	37,341,807 60	37,341,807 60
Et il reste, en dernier résultat, au 1er janvier 1851, pour fonds à employer au rachat des rentes.....		37,342,017 60

L'action produite par l'ensemble des dispositions législatives sur l'amortissement des rentes se résume, en définitive, de la manière ci-après, pour les deux périodes dont on vient d'analyser les principaux résultats :

		RENTES RACHETÉES.			FONDS de réserve formé depuis le 1er juillet 1833, pour les rentes dont le cours a été au-dessus du pair.	TOTAL GÉNÉRAL des charges imposées pour l'amortissement des rentes.
		Première période. Depuis la fondation de la caisse d'amortissement jusqu'au 1er juillet 1833.	Deuxième période. Depuis le 1er juillet 1833 jusqu'au 1er janvier 1851.	TOTAL des fonds employés au rachat des rentes.		
Désignation des rentes qui étaient à amortir.	5 p. 0/0.....	734,042,001f 05c	685,449f 03c	734,727,450f 08c	1,121,513,339f 96c	1,856,240,790f 04c
	4 1/2 p. 0/0..	2,050,956 06	852,859 41	2,903,815 47	7,645,067 49	10,548,882 96
	4 p. 0/0.....	7,737,877 06	10,318,021 70	18,055,898 76	18,073,115 36	36,129,014 12
	3 p. 0/0.....	513,564,829 91	364,222,095 84	877,786,925 75	83,801,139 92	961,588,065 67
TOTAL.....		1,257,395,664 08	376,078,425 98	1,633,474,090 06	1,231,032,662 73 (A)	2,864,506,752 79

Quant à la puissance de l'amortissement, le résumé spécial qui suit la présente note et qui explique

(A) Voir, page 482 du présent compte, la formation et l'emploi de la réserve de l'amortissement, du 1er juillet 1833 au 31 décembre 1850.

Note sur le Compte de l'Amortissement des Rentes.

comment elle s'est successivement formée, fait connaître qu'elle s'élevait, au 1er janvier 1851, à 72,827,966 francs, savoir :

		DOTATIONS annuelles.	RENTES inscrites au nom de la caisse d'amortissement.	TOTAL des fonds attribués à l'amortissement.
Rentes auxquelles le fonds d'amortissement est affecté.	5 p. 0/0	41,876,159f 00c	6,753,463f 00c	48,629,622f 00c
	4 1/2 p. 0/0	246,254 00	13,357 00	259,611 00
	4 p. 0/0	821,439 00	44,553 00	865,992 00
	3 p. 0/0	21,874,973 00	1,197,768 00	23,072,741 00
	TOTAL	64,818,825 00	8,009,141 00	72,827,966 00

Le tableau de développement justificatif de la consolidation en rentes, opérée en 1835 et 1836, de portion des bons du trésor remis à la caisse d'amortissement, se trouve pages 526 et 527 du compte des finances de l'année 1838, celui des consolidations opérées en 1840, 1841, 1842, 1843, 1844, 1845, 1846, 1847, 1848 et 1849, pages 539, 479, 455, 459, 463, 473, 481, 495 et 481 des comptes desdites années, et enfin celui des consolidations opérées en 1850, page 475 du présent compte.

RÉSUMÉ

Sur la formation successive de la puissance de l'amortissement, à l'époque du 1er janvier 1851.

La caisse instituée pour l'amortissement de la dette publique a été créée par la loi du 28 avril 1816, qui, en lui attribuant à cet effet une dotation annuelle, a statué que les intérêts des rentes successivement rachetées seraient employés en achats de nouvelles rentes.

La dotation de la caisse d'amortissement, fixée d'abord par les articles 104 et 105 de ladite loi, à 20 millions, savoir : 14 millions exclusivement imputables sur le produit des postes et payables par le caissier de cette administration, et 6 millions payables par le Trésor à raison de 500,000 francs pour chaque mois, a été élevée, par l'article 139 de la loi du 25 mars 1817, à la somme de 40,000,000f

Cette dernière loi ayant, en outre, autorisé (art. 145) la vente, au profit de la caisse d'amortissement, de 150,000 hectares de bois, les ventes réalisées en vertu de cette autorisation ont produit une somme de 88,241,164 fr. 97 cent., sur laquelle, prélèvement fait, pour frais de recouvrement et primes allouées en raison de payements anticipés, de 4,775,825 fr. 99 cent., il est resté, pour produit net appliqué extraordinairement à l'amortissement, 83,465,338 fr. 98 cent.

Les rentes rachetées sous l'empire des lois de 1816 et de 1817, jusqu'au 22 juin 1825, époque à laquelle le système et l'emploi des rachats ont été changés par la loi du 1er mai 1825, se sont élevées à une somme totale de 37,503,204 francs, savoir :

Rentes 5 p. o/o	37,070,107f	37,503,204
——— 3 p. o/o	433,097	
Ce qui a porté le fonds d'amortissement à		77,503,204

La loi précitée du 1er mai 1825, qui a autorisé la conversion des rentes 5 p. o/o, en 3 p. o/o au taux de 75 francs ou en 4 1/2 au pair, a voulu qu'à dater de sa promulgation il ne fût plus racheté de rentes au-dessus du pair, et a prononcé l'annulation, au profit de l'État, de toutes celles qui seraient acquises par la caisse d'amortissement du 22 juin 1825 au 22 juin 1830. Les rentes rachetées et annulées en conséquence, pendant cette période de 5 années, ont été, en 4 1/2 p. o/o, de 7,068 francs; en 4 p. o/o, de 9,740 francs; et en 3 p. o/o, de 16,003,286 francs; ensemble 16,020,094 francs. Quant aux rentes 5 p. o/o, comme elles se sont constamment maintenues au-dessus du pair, pendant ladite période, elles n'ont donné lieu à aucun rachat.

Depuis le 22 juin 1830 jusqu'au 1er juillet 1833, c'est-à-dire jusqu'à l'époque où la loi du 10 juin 1833 a fondé le nouveau régime d'amortissement qui est encore aujourd'hui en vigueur, il a été racheté et transféré au nom de la caisse d'amortissement, une somme de 12,858,526 francs, savoir :

En rentes 5 p. o/o	7,436,673f	12,858,526
——— 4 1/2 p. o/o	92,928	
——— 4 p. o/o	353,296	
——— 3 p. o/o	4,975,629	

En même temps, la dotation primitive de l'amortissement a été augmentée d'une somme de 4,616,463 francs, par suite des emprunts effectués en vertu de diverses lois, savoir :

A REPORTER 90,361,730

Suite du *Résumé sur la formation successive de la puissance de l'amortissement, à l'époque du 1er janvier 1851.*

REPORT		90,361,730f
1° Emprunt de 80 millions, pour lequel la loi du 19 juin 1828 a autorisé une émission de rentes jusqu'à concurrence de 4 millions, et qui a été négocié le 12 janvier 1830, moyennant 3,134,950 fr. de rentes 4 p. o/o au taux de 102 fr. 7 cent. 1/2. Aux termes de l'article 3 de cette loi, l'amortissement devait s'accroître : 1° de 800,000 francs; 2° de la portion que le résultat de la négociation rendrait disponible sur l'émission de 4 millions de rentes autorisée; or cette portion, qui a été de 865,050 fr., réunie aux 800,000 francs d'abord fixés, a porté l'accroissement à	1,665,050f	
2° Emprunt de 120 millions, réalisé le 19 avril 1831, sur les 200 millions de moyens extraordinaires mis à la disposition du ministre des finances, par la loi du 25 mars précédent, dont l'article 7 porte qu'en cas de négociation de rentes, la dotation de l'amortissement sera accrue d'une somme égale au centième du capital nominal des rentes émises. Cet emprunt, négocié en rentes 5 p. o/o au taux de 84 francs, a donné lieu à une création de rentes de 7,142,858 francs, au capital nominal de 142,857,160 fr. dont le centième, attribué à l'amortissement, est de	1,428,571	4,616,463
3° Emprunt de 150 millions dont la réalisation, opérée le 8 août 1832, en vertu des crédits ouverts par la loi du 25 mars 1831, ainsi que des suppléments qui y ont été ajoutés par les lois des 18 avril 1831 et 21 avril 1832, a eu lieu également en rentes 5 p. o/o, mais au taux de 98 fr. 50 cent. Il a été, en conséquence, émis pour cet emprunt une rente de la somme de 7,614,213 francs, représentant un capital nominal de 152,284,260 francs; l'augmentation du fonds d'amortissement, formée pareillement du centième de ce capital, d'après le mode établi par ladite loi du 25 mars, et qui continue de régir la matière, monte à	1,522,842	
TOTAL		94,978,193

Mais, d'un autre côté, sur les rentes 5 p. o/o rachetées par la caisse d'amortissement et inscrites en son nom, la loi du 27 juin 1833, sur les travaux publics, ayant prescrit une annulation de 5,000,000f
et la loi des dépenses de l'exercice 1834, en date du 28 dudit mois de juin, une autre annulation de ..... 27,000,000 } 32,000,000

le fonds d'amortissement s'est, en conséquence, trouvé réduit, au 1er juillet 1833, à 62,978,193f, savoir :

Dotation primitive	40,000,000f	44,616,463f	62,978,193
——— supplémentaire	4,616,463		
Rentes rachetées : 5 p. o/o	12,506,780	18,361,730	
4 1/2 p. o/o	92,928		
4 p. o/o	353,296		
3 p. o/o	5,408,726		

La loi du 10 juin 1833, relative à la dotation de la caisse d'amortissement, a fondé, pour chaque nature de dette, une dotation spéciale, d'après une répartition au marc le franc et proportionnellement au capital nominal du montant de la dotation et des rentes amorties, entre les quatre espèces de rentes restant à racheter; et, tout en maintenant la disposition de la loi de 1825, qui veut que les rachats cessent d'avoir lieu pour les rentes dont le cours est supérieur au pair, elle statue que les fonds d'amortissement appartenant à ces rentes seront mis en réserve et acquittés au moyen de bons du trésor portant intérêt à 3 p. o/o, lesdits bons remboursables ultérieurement à la caisse d'amortissement, dans le cas où les rentes redescendraient au pair ou au-dessous du pair, pour être employés au rachat des rentes auxquelles appartiendrait la réserve. La même loi, prévoyant le cas d'une négociation de rentes sur l'État, autorise la conversion, en une portion des rentes à négocier, des bons du trésor dont la caisse d'amortissement se trouvera propriétaire, et prononce leur réunion au fonds d'amortissement affecté à l'espèce de dette d'où sera provenue la réserve.

La répartition du fonds d'amortissement, au 1er juillet 1833, entre les différentes natures de dettes fondées, a été réglée, ainsi qu'on va le faire connaître, par une ordonnance royale en date du 29 juin 1833, et, depuis cette époque, chaque sorte de rente a eu sa dotation spéciale, dont la situation est suivie distinctement :

Suite du *RÉSUMÉ sur la formation successive de la puissance de l'amortissement à l'époque du 1er janvier 1851.*

	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.
Dotations annuelles	32,035,779f00c	246,254f00c	821,439f 00c	11,512,991f00c	44,616,463f00c
Rentes rachetées	13,184,199 00	101,345 00	338,060 00	4,738,126 00	18,361,730 00
TOTAUX au 1er juillet 1833	45,219,978 00	347,599 00	1,159,499 00	16,251,117 00	62,978,193 00
Ces divers fonds ont reçu depuis les accroissements ci-après :					
1° Rentes rachetées du 1er juillet 1833 au 31 décembre 1850	34,198 00	38,370 00	452,537 00	14,043,771 00	14,568,876 00
2° Rentes provenant de la consolidation des réserves de l'amortissement, opérée, d'après diverses lois de finances, pour les besoins extraordinaires des budgets, jusqu'au 31 décembre 1850 :					
En rentes 4 p. 0/0 ..... 15,294,420f En rentes 3 p. 0/0 34,847,808	45,572,247 00	309,256 00	704,531 00	3,556,194 00	50,142,228 00
3° Augmentation de la dotation annuelle des rentes 5 et 3 p. 0/0 pour le centième du capital nominal des emprunts ci-après, attribué à l'amortissement, en exécution des lois qui les ont autorisés :					
Emprunt de 150 millions, négocié le 18 oct. 1841, au capital nominal de 191,021,967 fr.	"	"	"	1,910,220 00	1,910,220 00
Emprunt de 200 millions, négocié le 9 déc. 1844, au capital nominal de 235,988,233 fr.	"	"	"	2,359,882 00	2,359,882 00
Emprunt de 250 millions, négocié le 10 déc. 1847, et réduit par le décret du 24 juil. 1848 au capital nominal de 85,647,100 fr.	"	"	"	856,471 00	856,471 00
Emprunts et consolidations en rentes, votés pendant les années 1848 et 1849 (1)	9,840,380 00	"	"	5,235,409 00	15,075,789 00
	100,666,803 00	695,225 00	2,316,567 00	44,213,064 00	147,891,659 00
A DÉDUIRE :					
Annulation de rentes prononcée par la loi du 4 déc. 1849. (Voir le tableau page 480.)	52,037,181 00	435,614 00	1,450,575 00	21,140,323 00	75,063,693 00
	48,629,622 00	259,611 00	865,992 00	23,072,741 00	72,827,966 00
Parmi ces ressources figure une rente avec jouissance du 22 juin 1850, pour la consolidation de la réserve des six premiers mois de 1850, et dont un seul semestre était payable en 1850; il est donc nécessaire de déduire les arrérages de cette rente, qui ne doivent profiter à l'amortissement qu'en 1851. (Voir le tableau, page 481.)	615,291 50	3,345 50	11,212 00	301,559 00	931,408 00
Reste pour résultat le montant des ressources mises par le Trésor public à la disposition de la caisse d'amortissement pendant l'année 1850. (Voir le tableau, page 481.)	48,014,330 50	256,265 50	854,780 00	22,771,182 00	71,896,558 00

(1) Emprunt de 13,107,000 fr. de rentes 5 p. 0/0. (Décret du 24 juillet 1848.) 2,621,400f
Consolidation des actions du chemin de fer de Paris à Lyon 1,363,470
Consolidation des livrets des caisses d'épargne 4,200,000
Emprunt national en rentes 5 p. 0/0, au pair 261,821
Compensation en rentes 5 p. 0/0 aux porteurs des bons du Trésor versés dans l'emprunt national 56,951
Compensation aux souscripteurs de l'emprunt national 46,905
Consolidation des bons émis en remboursement des livrets des caisses d'épargne 338
A REPORTER 8,550,885

REPORT 8,550,885f
Consolidation en rentes 5 p. 0/0 des fonds des communes, etc. 43,455
Consolidation des fonds des tontines 46,040
Indemnité coloniale. (Loi du 30 avril 1849.) 1,200,000
Consolidation des bons du Trésor antérieurs au 24 février 1848 4,513,858
Compensation en rentes 3 p. 0/0 aux porteurs de bons du Trésor 717,595
Consolidation en rentes 3 p. 0/0 des fonds des communes 3,956
TOTAL 15,075,789

RÉSUMÉ

Sur la formation, la consolidation et l'emploi de la réserve de l'amortissement au 1er janvier 1851.

Le système consacré pour l'amortissement par la loi du 10 juin 1833 a procuré au trésor, du 1er juillet de cette dernière année au 31 décembre 1850, c'est-à-dire pendant dix-sept ans et six mois, une ressource totale de 1,231,032,662 fr. 73 cent. qui résulte des termes suivants :

Fonds d'amortissement que l'élévation du cours des rentes a permis de mettre en réserve.....	1,209,491,207f 63c
Intérêts à 3 p. o/o bonifiés par le trésor à la caisse d'amortissement sur le capital de ces fonds.	24,132,668 71
ENSEMBLE.....	1,233,623,876 34
A déduire : la portion de la réserve que l'abaissement momentané du cours des rentes, en 1836, 1837, 1840, 1841, 1842, 1847 et 1848, a donné lieu de restituer à la caisse d'amortissement 2,828,662 fr. 68 cent.), compensation faite de 237,449 fr. 07 cent., reliquats réintégrés par elle au trésor, pour cause de non emploi à des rachats.....	2,591,213 61
RESTE comme on l'a dit ci-dessus.....	1,231,032,662 73

L'emploi de cette ressource extraordinaire a d'abord été déterminé législativement comme il suit :

La loi de finances de 1836, en date du 17 août 1835, a attribué aux budgets de 1832 et 1833, à titre de moyens extraordinaires, une somme de.....	154,041,745f 07c
Celle de 1841, portant la date du 16 juillet 1840, a fait profiter le service des travaux extraordinaires des exercices 1839, 1840 et 1841, de.....	148,255,978 75
La loi générale des crédits supplémentaires de 1841, du 11 juin 1841, a affecté aux besoins généraux de cet exercice, d'une part, le solde de la réserve qui restait disponible au 31 décembre 1840, après les prélèvements ci-dessus (105,013,174 fr.), et, d'autre part, la réserve accumulée pendant l'année 1841 (61,205,013 fr. 09 cent.), ensemble.....	166,218,187 09
L'article 36 de la loi de finances de 1842, en date du 25 juin 1841, a décidé que les fonds de réserve devenus disponibles, à partir du 1er janvier 1842, demeureront affectés à l'extinction des découverts du trésor sur les budgets des exercices 1840 et suivants, lesquels ont été atténués pour cette cause, jusques y compris une portion de celui de 1847, de.....	442,247,114 58
Enfin l'article 4 de la loi du 12 décembre 1848, en abrogeant cette affectation, a eu pour effet d'attribuer aux budgets, à partir de celui de 1848, la réserve formée pendant chaque année.....	320,269,637 24
ENSEMBLE... { Service des budgets..... 788,785,548f 15c Découverts du trésor..... 442,247,114 58 }	1,231,032,662 73

Quant à l'imputation d'abord réglée par les lois précitées, elle s'est trouvée modifiée en partie, à l'époque du règlement des exercices, d'après les comptes rendus alors, et la ressource ci-dessus a, en définitive, été employée législativement, comme on va l'indiquer, pour la somme de 1,231,032,662 francs 73 centimes, savoir :

1° Portion de la réserve de l'amortissement affectée aux dépenses générales des budgets.

Réserve consolidée en 1835 et 1836, qui a été appliquée à l'extinction des créances à recouvrer, portées en recette à titre de moyens extraordinaires :

Au budget de 1832	11,157,840f 00c	154,041,745f 07c	286,086,409f 87c
——— de 1833	142,883,905 07		
Réserve attribuée aux dépenses générales du budget de 1841, savoir :			
Réserve restée disponible au 31 décembre 1840	105,013,152f 75c	132,044,664 80	
Prélèvements sur les fonds de réserve de l'amortissement primitivement affectés aux travaux extraordinaires de 1839 et 1840	16,000,000 00		
Réserve restée définitivement libre sur celle qui avait été affectée aux travaux extraordinaires des exercices 1839, 1840 et 1841. (Voir au renvoi ci-dessous.)	11,031,512 05		

2° Portion de la réserve de l'amortissement employée aux travaux extraordinaires régis par la loi du 17 mai 1837.

Exercice 1839	54,859,344f 82c	182,429,501 04 (1)
——— 1840	65,208,474 14	
——— 1841	62,361,682 08	

3° Portion de la réserve de l'amortissement appliquée à l'extinction des découverts du trésor sur les budgets des exercices 1840 à 1847.

Exercice 1840 (soldé)	138,004,529f 64c	442,247,114 58
——— 1841 (soldé)	18,694,405 42	
——— 1842 (soldé)	108,612,172 30	
——— 1843 (soldé)	39,826,738 40	
——— 1844 (soldé)	181,530 77	
——— 1846 (soldé)	41,273,264 48	
——— 1847 (portion du découvert)	95,654,473 57	

4° Portion de la réserve de l'amortissement portée en recette aux budgets.

Exercice 1848	105,930,830f 78c	320,269,637 24
——— 1849	141,975,897 51	
——— 1850	72,362,908 95	
		1,231,032,662 73

En résumé, pendant une période de dix-sept ans et six mois, le trésor a supporté, pour l'amortissement des rentes, la dépense d'un capital de 1,231 millions que l'élévation au-dessus du pair du cours de ces rentes a rendu ensuite disponible pour lui, et qu'il a pu, en y substituant une charge annuelle de 52 millions, appliquer au service général du budget.

La formation et la consolidation de la réserve de l'amortissement sont développées par année et par nature de rentes dans un tableau spécial qui se trouve ci-après, page 482.

---

(1) Cette somme de 182,429,501 fr. 04 cent., comparée à la ressource totale de 193,461,013 fr. 09 cent. affectée législativement aux travaux extraordinaires régis par la loi du 17 mai 1837 (voir la dernière situation financière dont ce service a été l'objet, page 372 du compte général des finances de l'année 1843), présente une différence en moins de la somme ci-dessus de 11,031,512 fr. 05 cent. formant le montant de la réserve de l'amortissement d'abord attribuée aux travaux extraordinaires des exercices ci-après, qui, étant restée sans emploi, a été appliquée aux besoins généraux du budget de 1841, lequel a ainsi profité du solde disponible résultant de la liquidation du service des travaux extraordinaires régis par la loi du 17 mai 1837, savoir :

Réserve restée disponible sur l'exercice 1839		2,111,655f 18c
——— sur l'exercice 1840		8,776,525 86
——— sur l'exercice 1841	Réserve réalisée 62,505,013f 09c	143,331 01
	Réserve employée aux payements 62,361,682 08	
TOTAL ÉGAL à la ressource provenant du service des travaux extraordinaires qui a été attribuée aux dépenses générales du budget de 1841. (Voir pour cette somme totale et celles qui la composent, le résultat général du budget de l'exercice 1841, page 256 du compte des finances de 1842.)		11,031,512 05

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

État des Fonds remis par le Trésor public à la Caisse d'amortissement et de l'emploi qui en a été fait par cette caisse, pendant l'année 1850.

Fonds restant à employer à l'amortissement des rentes au 31 décembre 1849. (Voir le tableau publié dans le compte des finances de 1849, pages 478 et 479.) 71,914,542f 00c

FONDS REMIS PAR LE TRÉSOR PUBLIC.

Fonds remis sur les dotations, savoir :

FONDS DOTÉS.	SOMMES REMISES EN NUMÉRAIRE.	EN BONS DU TRÉSOR.	TOTAL.	
5 p. 0/0	"	41,876,159f 00c	41,876,159f 00c	
4 1/2 p. 0/0	"	246,254 00	246,254 00	
4 p. 0/0	"	821,439 00	821,439 00	
3 p. 0/0	"	21,874,973 00	21,874,973 00	
	"	64,818,825 00	64,818,825 00	(A) 64,818,825 00

Fonds remis en payement des arrérages de rentes appartenant à l'amortissement, savoir :

NATURE DES RENTES.		EN NUMÉRAIRE.	EN BONS DU TRÉSOR.	TOTAL.	
Rentes rachetées antérieurement au 1er juillet 1833.	5 p. 0/0	"	4,308,000f 00c	4,308,000f 00c	
	4 1/2 p. 0/0	"	"	"	
	4 p. 0/0	"	"	"	
	3 p. 0/0	"	"	"	
Rentes rachetées depuis le 1er juillet 1833.	5 p. 0/0	"	"	"	
	4 1/2 p. 0/0	"	"	"	
	4 p. 0/0	"	"	"	
	3 p. 0/0	"	"	"	
		"	4,308,000 00	4,308,000 00	(A) 4,308,000 00

Fonds remis pour le payement des arrérages de rentes provenant de la consolidation de la réserve des 5, 4 1/2, 4 et 3 p. 0/0; savoir :

FONDS AUXQUELS SONT AFFECTÉES LES RENTES PROVENANT DE LA CONSOLIDATION.	EN NUMÉRAIRE.	EN BONS DU TRÉSOR.	TOTAL.	
5 p. 0/0	"	1,830,171f 50c	1,830,171f 50c	
4 1/2 p. 0/0	"	10,011 50	10,011 50	
4 p. 0/0	"	33,341 00	33,341 00	
3 p. 0/0	"	896,209 00	896,209 00	
	"	2,769,733 00	2,769,733 00	(A) 2,769,733 00

Intérêts acquis à l'amortissement pendant l'année 1850, et pour lesquels il a été remis des bons du Trésor avec affectation

aux rentes	5 p. 0/0	308,824f 65c	
	4 1/2 p. 0/0	1,665 25	
	4 p. 0/0	5,585 13	466,350 95
	3 p. 0/0	150,275 92	

TOTAL GÉNÉRAL 144,277,451 01

(A) Ces trois sommes forment ensemble celle de 71,896,558 francs qui était à verser à la caisse d'amortissement pendant l'année 1850. (Voir le résumé page 469.)

EMPLOI DES FONDS REMIS PAR LE TRÉSOR.

Fonds employés au rachat des rentes (voir page 474 le développement par mois de ces rachats); savoir :

NATURE des RENTES RACHETÉES.	ÉPOQUES des JOUISSANCES.	COURS MOYEN des rachats.	MONTANT DES RENTES RACHETÉES avec arrérages à recevoir en 1850.	en 1851.	TOTAL.	COÛT des RACHATS.
Néant	"	"	"	"	"	"
	"	"	"	"	"	"
	"	"	"	"	"	"
	"	"	"	"	"	"
			"	"	"	"

Consolidation du fonds de réserve affecté au rachat des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 p. 0/0. (Voir le tableau page 475.)

ORIGINE des BONS.	NATURE DES RENTES remises en échange des bons du trésor.	ÉPOQUE de JOUISSANCE.	COURS auquel A ÉTÉ OPÉRÉE la consolidation.	FONDS auxquels APPARTENAIT la réserve.	MONTANT DES RENTES remises à la caisse d'amortissement avec arrérages à recevoir en 1850 et 1851.	CAPITAL REPRÉSENTATIF des rentes.
1re CONSOLIDATION.						
Bons formant la réserve de l'amortissement au 31 décembre 1849. (Loi du 25 juin 1841 et arrêté du 29 décembre 1849)	3 p. 0/0	22 déc. 1849.	56f 10c	5 p. 0/0	1,214,880f 00c	22,718,256f 00c
				4 1/2 p. 0/0	6,666 00	124,654 20
				4 p. 0/0	22,129 00	413,812 30
				3 p. 0/0	594,650 00	11,119,955 00
					1,838,325 00	34,376,677 50
2e CONSOLIDATION.						
Bons remis à la caisse d'amortissement pendant les six premiers mois de 1850. (Loi du 25 juin 1841 et décret du 30 juin 1850)	3 p. 0/0	22 juin 1850.	56 40	5 p. 0/0	1,230,583 00	23,134,960 40
				4 1/2 p. 0/0	6,691 00	125,790 80
				4 p. 0/0	22,424 00	421,571 20
				3 p. 0/0	603,118 00	11,338,618 40
					1,862,816 00	35,020,940 80
				REPORT des opérations de la première consolidation.	1,838,325 00	34,376,677 50
				TOTAL	3,701,141 00	69,397,618 30

69,397,618 30

Bons remis au Trésor par la caisse d'amortissement et pour lesquels il ne lui a pas été délivré de rente (art. 2 de la loi du 4 décembre 1849). 37,537,815 11

Fonds restant à employer à l'amortissement des rentes au 31 décembre 1850 :

Numéraire en caisse ..... " 106,935,433 41

Bons du Trésor affectés aux rentes ci-après :

	CAPITAL.	INTÉRÊTS.	TOTAL.	
Rentes 5 p. 0/0	25,032,410f 50c	155,801f 85c	25,188,212 35	
—— 4 1/2 p. 0/0	131,297 50	844 97	132,142 47	37,342,017 60
—— 4 p. 0/0	435,970 50	2,834 39	438,804 89	
—— 3 p. 0/0	11,506,817 00	76,040 89	11,582,857 89	
	37,106,495 50	235,522 10	37,342,017 60	37,342,017 60

TOTAL GÉNÉRAL 144,277,451 01

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Développement, par mois, des Fonds employés aux rachats des rentes ou mis en réserve par la Caisse d'amortissement, pendant l'année 1850.

MOIS.	RENTES 5 p. 0/0.	RENTES 4 1/2 p. 0/0.	RENTES 4 p. 0/0.	RENTES 3 p. 0/0.	TOTAL.
1° FONDS EMPLOYÉS AUX RACHATS DES RENTES.					
Néant.... Janvier	"	"	"	"	"
Février	"	"	"	"	"
Mars	"	"	"	"	"
Avril	"	"	"	"	"
Mai	"	"	"	"	"
Juin	"	"	"	"	"
Juillet	"	"	"	"	"
Août	"	"	"	"	"
Septembre	"	"	"	"	"
Octobre	"	"	"	"	"
Novembre	"	"	"	"	"
Décembre	"	"	"	"	"
	"	"	"	"	"
2° FONDS MIS EN RÉSERVE.					
Janvier	3,436,160f 00c	20,670f 00c	69,290f 00c	1,863,680f 00c	5,389,800f 00c
Février	3,171,840 00	19,080 00	63,960 00	1,720,320 00	4,975,200 00
Mars	5,590,160 00	20,670 00	69,290 00	1,863,680 00	7,543,800 00
Avril	3,436,160 00	20,670 00	69,290 00	1,863,680 00	5,389,800 00
Mai	3,436,160 00	20,670 00	69,290 00	1,863,680 00	5,389,800 00
Juin	3,911,440 00	23,208 00	77,689 50	2,089,325 00	6,101,662 50
Juillet	3,568,320 00	21,465 00	71,955 00	1,935,360 00	5,597,100 00
Août	3,436,160 00	20,670 00	69,290 00	1,863,680 00	5,389,800 00
Septembre	5,458,000 00	19,875 00	66,625 00	1,792,000 00	7,336,500 00
Octobre	3,568,320 00	21,465 00	71,955 00	1,935,360 00	5,597,100 00
Novembre	3,304,000 00	19,875 00	66,625 00	1,792,000 00	5,182,500 00
Décembre	5,697,610 50	27,947 50	89,520 50	2,188,417 00	8,003,495 50
Intérêts pour l'année 1850	308,824 65	1,665 25	5,585 13	150,275 92	466,350 95
	48,323,155 15	257,930 75	860,365 13	22,921,457 92	72,362,908 95

État de développement des consolidations en rentes opérées pendant l'année 1850, en exécution de la loi du 25 juin 1841, des bons du trésor formant la réserve des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 pour 0/0.

	RENTES D'OÙ PROVENAIT LA RÉSERVE.				
	5 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0	3 p. 0/0.	TOTAL.
Consolidation opérée le 9 janvier 1850, en exécution de la loi du 25 juin 1841, des bons formant la réserve de l'amortissement pendant les six derniers mois de l'année 1849.					
Bons du Trésor remis à la caisse d'amortissement pour les fonds provenant des origines ci-après, savoir : Dotation annuelle	20,408,955f 00c	123,824f 00c	411,029f 00c	11,044,757f 00c	31,988,565f 00c
Rentes rachetées antérieurement au 1er juillet 1833	2,154,000 00	"	"	"	2,154,000 00
——— depuis le 1er juillet 1833	"	"	"	"	"
Arrérages des rentes provenant de consolidations précédentes	"	"	"	"	"
Intérêts attachés aux bons, calculés du jour de la remise des bons jusqu'au 31 décembre 1849	155,318 60	832 72	2,794 26	75,216 37	234,161 95
Appoints excédant le capital de la rente remise pour la consolidation précédente	"	"	"	"	"
	22,718,273 60	124,656 72	413,823 26	11,119,973 37	34,376,726 95
À DÉDUIRE : Appoints excédant le capital de la rente à remettre à la caisse.	17 60	2 52	10 96	18 37	49 45
Montant des bons du Trésor dont la consolidation a eu lieu au cours de 56f 10c et au moyen d'une rente 3 p. 0/0 de 1,838,325f remise à la caisse d'amortissement, avec jouissance du 22 décembre 1849	22,718,256 00	124,654 20	413,812 30	11,119,955 00	(1) 34,376,677 50
(1) En ajoutant au montant de cette consolidation les 37,537,815f 11c de bons remis au Trésor sans échange de rentes, on obtient le chiffre de 71,914,492f 61c porté en recette au budget de l'exercice 1849.					
Consolidation opérée le 26 juillet 1850, en exécution de la loi du 25 juin 1841, des bons formant la réserve de l'amortissement pendant les six premiers mois de l'année 1850.					
Bons du Trésor remis à la caisse pour les fonds provenant des origines ci-après : Dotation annuelle	20,220,480f 00f	121,635f 00c	407,745f 00f	10,967,040f 00c	31,716,900f 00c
Rentes rachetées antérieurement au 1er juillet 1833	2,154,000 00	"	"	"	2,154,000 00
——— depuis le 1er juillet 1833	"	"	"	"	"
Arrérages de rentes provenant de consolidations précédentes	607,440 00	3,333 00	11,064 50	297,325 00	919,162 50
Intérêts ajoutés aux bons, calculés du jour de la remise des bons jusqu'au 30 juin 1850	153,039 98	823 43	2,760 40	74,242 84	230,866 65
Appoints excédant le capital de la rente remise pour la consolidation précédente	17 60	2 52	10 96	18 37	49 45
	23,134,977 58	125,793 95	421,580 86	11,338,626 21	35,020,978 60
À DÉDUIRE : Appoints excédant le capital de la rente à remettre à la caisse.	17 18	3 15	9 66	7 81	37 80
Montant des bons du Trésor dont la consolidation a eu lieu au moyen d'une rente 3 p. 0/0 de 1,862,816f au cours de 56f 40c, remise à la caisse d'amortissement avec jouissance du 22 juin 1850	23,134,960 40	125,790 80	421,571 20	11,338,618 40	35,020,940 80
RÉCAPITULATION.					
Consolidation des six derniers mois de 1849	22,718,256f 00c	124,654f 20c	413,812f 30c	11,119,955f 00c	34,376,677f 50c
——— des six premiers mois de 1850	23,134,960 40	125,790 80	421,571 20	11,338,618 40	35,020,940 80
	45,853,216 40	250,445 00	835,383 50	22,458,573 40	69,397,618 30

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

TABLEAU présentant la Situation des Fonds affectés à l'Amortissement des Rentes, au 1er juillet 1833, époque de la mise à exécution de la loi du 10 juin précédent.

RECETTES.

ANNÉES.	FONDS VERSÉS PAR LE TRÉSOR PUBLIC pour la dotation annuelle accordée par le budget.	pour les arrérages des rentes rachetées par la caisse d'amortissement. 5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	PRODUIT des bois vendus par la caisse d'amortissement en exécution de la loi du 25 mars 1817.	TOTAUX des RECETTES.
1816	20,000,000f 00c	439,950f 50c	"	"	"	439,950f 50c	"	20,439,950f 50c
1817	40,000,000 00	3,086,087 50	"	"	"	3,086,087 50	"	43,086,087 50
1818	40,000,000 00	6,447,986 00	"	"	"	6,447,986 00	7,368,981f 74c	53,816,967 74
1819	40,000,000 00	10,991,172 00	"	"	"	10,991,172 00	16,862,930 90	67,854,102 90
1820	40,000,000 00	15,882,024 00	"	"	"	15,882,024 00	18,029,602 77	73,911,626 77
1821	40,000,000 00	20,500,619 50	"	"	"	20,500,619 50	18,604,504 63	79,105,124 13
1822	40,000,000 00	25,161,344 00	"	"	"	25,161,344 00	16,846,439 30	82,007,783 30
1823	40,000,000 00	29,532,018 00	"	"	"	29,532,018 00	5,979,168 29	75,511,186 29
1824	40,000,000 00	33,601,187 00	"	"	"	33,601,187 00	3,894,067 31	77,495,254 31
1825	40,000,000 00	36,747,577 00	"	"	216,548f 50c	36,964,125 50	473,145 76	77,437,271 26
1826	40,000,060 00	37,070,107 00	"	"	433,097 00	37,503,204 00	165,906 42	77,669,110 42
1827	40,000,000 00	37,070,107 00	"	"	433,097 00	37,503,204 00	8,221 42	77,511,425 42
1828	40,000,000 00	37,070,107 00	"	"	433,097 00	37,503,204 00	13 92	77,503,217 92
1829	40,000,000 00	37,070,107 00	"	"	433,097 00	37,503,204 00	8,182 51	77,511,386 51
1830 (7 1er mois)	23,802,250 00	21,439,053 50	"	"	354,548 50	21,793,602 00	"	45,595,852 00
	563,802,250 00	352,109,447 00	"	"	2,303,485 00	354,412,932 00	88,241,164 97	1,006,456,346 97
1830 (5 der mois).	17,862,800 00	15,634,286 00	432f 50c	15,422f	549,284 50	16,199,425 00	"	34,062,225 00
1831	43,093,621 00	39,259,415 00	9,491 50	103,094	2,379,502 50	41,751,503 00	"	84,845,124 00
1832	43,276,560 60	42,453,859 50	41,355 50	186,405	3,538,179 50	46,219,799 50	"	89,496,360 10
6 1ers mois de 1833	22,308,231 50	22,253,390 00	33,562 50	134,960	2,581,500 00	25,003,412 50	"	47,311,644 00
TOTAUX	690,343,463 10	471,710,397 50	84,842 00	439,881	11,351,951 50	483,587,072 00	88,241,164 97	1,262,171,700 07

DÉPENSES

ANNÉES.	FONDS QUE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT a employés pendant chaque année au rachat des rentes. 5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	PRIMES ALLOUÉES sur les payements faits par anticipation et frais de recouvrement des bois vendus.	TOTAUX des DÉPENSES.
1816	20,439,724f 42c	"	"	"	20,439,724f 42c	"	20,439,724f 42c
1817	43,084,946 66	"	"	"	43,084,946 66	"	43,084,946 66
1818	51,832,333 85	"	"	"	51,832,333 85	369,092f 26c	52,201,426 11
1819	67,094,882 00	"	"	"	67,094,882 00	853,322 28	67,948,204 28
1820	73,583,386 69	"	"	"	73,583,386 69	964,800 12	74,548,186 81
1821	77,603,426 45	"	"	"	77,603,426 45	912,160 12	78,515,586 57
1822	80,836,284 53	"	"	"	80,836,284 53	1,141,589 54	81,977,874 07
1823	75,839,022 22	"	"	"	75,839,022 22	292,299 16	76,131,321 38
1824	77,928,109 49	"	"	"	77,928,109 49	201,293 31	78,129,402 80
1825	26,671,963 24	"	"	50,902,623f 73c	77,574,586 97	28,084 68	77,602,671 65
1826	"	"	"	77,709,481 70	77,709,481 70	8,260 26	77,717,741 96
1827	"	"	"	77,538,617 35	77,538,617 35	305 26	77,538,922 61
1828	"	121,818f 54c	"	77,382,901 71	77,504,720 25	4,578 45	77,509,298 70
1829	"	"	"	77,509,912 30	77,509,912 30	40 55	77,509,952 85
1830 (7 1ers mois)	128,723 50	34,188 82	601,527f 55c	44,475,193 64	45,239,633 51	"	45,239,633 51
	595,042,803 05	156,007 36	601,527 55	405,518,730 43	1,001,319,068 39	4,775,825 99	1,006,094,894 38
1830 (5 der mois).	16,120,711 11	86,430 09	1,077,394 61	17,130,842 53	34,415,378 34	"	34,415,378 34
1831	56,530,523 15	443,974 29	1,625,091 10	26,204,698 41	84,804,286 95	"	84,804,286 95
1832	62,352,055 86	533,069 55	1,703,518 47	24,924,108 95	89,512,752 83	"	89,512,752 83
6 1ers mois de 1833.	3,995,907 88	831,474 77	2,730,345 33	39,786,449 59	47,344,177 57	"	47,344,177 57
TOTAUX	734,042,001 05	2,050,956 06	7,737,877 06	513,564,829 91	1,257,395,664 08	4,775,825 99	1,262,171,490 07

RÉSULTAT.

Recette	1,262,171,700f 07	
Dépense	1,262,171,490 07	
Fonds restant à employer au rachat des rentes, au 1er juillet 1833	210 00	SAVOIR : Rentes 4 1/2 p. 0/0 177f 10c ; —— 4 p. 0/0 15 27 ; —— 3 p. 0/0 17 63 } 210f 00c

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Tableau, par année et par origine, des fonds remis par le Trésor public à la Caisse d'amortissement, et de l'emploi qui en a été fait par cette Caisse, depuis le 1er juillet 1833 jusqu'au 1er janvier 1851.

RECETTE : Fonds remis par le Trésor.

ANNÉES.	DOTATION ANNUELLE AFFECTÉE AUX RENTES					ARRÉRAGES DES RENTES RACHETÉES PAR LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.					ARRÉRAGES DE RENTES PROVENANT DE LA CONSOLIDATION DES BONS DU TRÉSOR.					INTÉRÊTS DES BONS DU TRÉSOR FORMANT LA RÉSERVE DES RENTES.					TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES, par année.
	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 00.	3 p. 00.	TOTAL.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
6 dernier mois de 1833..	16,017,889 50	123,127 00	410,719 50	5,756,495 50	22,308,231 50	18,080,514 00	140,948 50	470,011 50	6,709,337 50	25,400,811 50	»	»	»	»	»	253,029 05	»	»	»	253,029 05	47,962,072 05
1834.....	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	120,042 00	398,368 50	5,683,969 00	19,420,776 50	»	»	»	»	»	1,676,304 40	»	»	»	1,676,304 40	65,713,543 90
1835.....	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	132,364 00	450,485 00	6,358,344 00	20,109,590 00	1,875,388 00	»	»	»	1,875,388 00	785,040 15	2,198 64	»	»	787,238 79	67,438,679 79
1836.....	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	133,160 00	483,873 50	7,041,223 00	20,876,653 50	5,866,770 00	16,870 00	16,014 50	»	5,899,654 50	385,165 76	3,084 17	3,436 05	»	391,685 98	71,784,456 98
1837.....	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	133,892 50	529,868 50	7,763,028 50	21,645,186 50	6,134,013 00	18,951 00	22,937 00	»	6,175,901 00	1,576,131 41	11,589 22	1,551 37	»	1,589,272 00	74,026,822 50
1838.....	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	134,625 00	555,276 00	8,503,349 50	22,411,647 50	6,134,013 00	18,951 00	22,937 00	»	6,175,901 00	3,163,746 53	23,560 30	27,726 42	»	3,215,033 34	76,419,044 84
1839.....	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	134,625 00	553,276 00	9,270,205 00	23,178,503 00	6,134,013 00	18,951 00	22,937 00	»	6,175,901 00	4,896,192 59	36,303 87	70,624 64	»	4,913,121 10	78,833,988 10
1840.....	32,035,779 00	246,254 00	821,433 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	139,715 00	625,930 50	10,909,049 50	24,893,092 00	14,899,854 00	83,256 00	147,177 50	»	15,130,287 50	5,310,419 97	39,772 99	90,434 52	»	5,440,627 48	80,200,107 48
1841.....	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	139,715 00	669,179 50	11,825,780 50	25,853,072 00	19,403,386 50	116,003 00	183,236 00	»	19,702,625 50	1,108,753 62	7,876 96	10,506 34	»	1,127,136 92	85,766,979 42
1842.....	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	13,423,211 00	46,526,683 00	13,218,397 00	139,715 00	673,859 00	12,793,518 00	26,825,489 00	21,903,417 00	135,421 00	241,585 00	»	22,282,426 00	423,147 53	3,253 41	9,954 63	»	436,385 59	92,518,766 09
1843.....	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	13,423,211 00	46,526,683 00	13,218,397 00	139,715 00	673,859 00	13,775,528 00	27,807,699 00	24,428,947 00	155,015 50	306,860 50	»	24,890,822 50	443,880 86	3,440 70	11,450 52	»	458,772 08	96,093,370 08
1844.....	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	13,423,211 00	46,526,683 00	13,218,397 00	139,715 00	673,853 00	14,828,194 00	28,860,165 00	26,943,259 00	174,037 50	371,893 00	»	27,489,690 00	463,251 13	3,588 11	11,915 15	»	478,754 39	99,703,958 89
1845.....	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	15,783,093 00	48,886,565 00	13,218,397 00	139,715 00	673,859 00	15,953,297 50	29,985,268 50	29,598,159 00	895,170 00	440,577 50	»	80,233,906 50	476,319 28	3,695 98	12,265 28	»	492,280 54	105,728,700 54
1846.....	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	15,783,093 00	48,886,565 00	13,218,397 00	139,715 00	686,650 50	17,185,240 50	31,230,003 00	32,430,706 50	217,167 50	504,056 50	»	33,151,930 50	492,807 22	3,837 11	12,710 11	»	509,354 44	109,615,094 44
1847.....	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	19,356,230 00	56,769,262 00	13,218,397 00	139,715 00	759,581 50	18,654,137 00	32,771,830 50	36,120,321 50	245,751 00	532,218 00	»	36,898,290 50	511,261 08	3,987 05	8,148 33	»	523,396 46	113,791,894 96
1848.....	36,345,339 00	246,254 00	821,439 00	22,080,397 00	63,883,505 00	13,218,397 00	139,715 00	790,597 00	18,781,897 00	32,930,606 00	41,793,323 00	286,610 00	628,834 50	1,764,303 00	44,473,070 50	561,243 18	4,109 33	6,285 81	113,570 87	685,209 19	127,124,592 19
1849.....	40,735,415 00	246,254 00	821,439 00	21,874,973 00	64,818,825 00	4,308,000 00	»	»	»	4,308,000 00	1,830,171 50	10,011 50	33,341 00	896,209 00	2,769,733 00	462,941 06	2,974 62	9,992 99	212,807 34	688,716 01	141,975,897 51
1850.....	41,876,159 00	246,254 00	821,439 00	21,874,973 00	64,818,825 00											308,824 65	1,665 25	5,585 13	150,275 92	466,350 95	72,362,908 95
	583,475,708 50	4,309,445 00	14,375,182 50	248,790,935 50	850,951,271 50	233,882,866 00	2,321,717 00	10,225,810 00	196,095,116 50	442,525,509 50	281,631,755 00	1,711,620 00	3,497,542 00	2,660,512 00	289,501,429 00	23,208,459 49	154,967 80	292,587 29	476,654 13	24,132,668 71	1,607,110,878 71

DÉPENSE : Emploi des fonds remis par le Trésor.

ANNÉES.	RACHATS DE RENTES PAR LA CAISSE D'AMORTISSEMENT. MONTANT DES RENTES RACHETÉES.					COÛT DES RENTES RACHETÉES.			
	5. p. 0/0.	4 1/2 p. 00.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
6 derniers mois de 1833.....	34,198 00	11,859 00	38,359 00	494,868 00	579,284 00	685,449 03	263,468 36	878,905 89	12,463,221 18
1834.....	»	15,226 00	52,557 00	668,664 00	736,447 00	»	339,100 14	1,221,639 22	17,199,383 43
1835.....	»	4,730 00	51,861 00	671,690 00	728,281 00	»	106,116 73	1,271,917 76	17,871,150 32
1836.....	»	»	28,435 00	693,566 00	722,001 00	»	»	707,483 35	18,554,589 77
1837.....	»	1,465 00	45,374 00	727,948 00	774,787 00	»	32,756 74	1,133,352 77	19,276,031 12
1838.....	»	»	630 00	745,816 00	746,446 00	»	»	15,946 14	20,016,341 47
1839.....	»	»	»	775,885 00	775,885 00	»	»	»	20,781,654 37
1840.....	»	5,090 00	51,336 00	806,354 00	842,780 00	»	111,417 44	747,870 97	21,569,382 28
1841.....	»	»	80,371 00	861,980 00	942,351 00	»	»	1,990,867 55	22,424,338 10
1842.....	»	»	6,876 00	948,237 00	955,113 00	»	»	173,883 25	25,248,580 80
1843.....	»	»	»	968,692 00	968,192 00	»	»	»	26,215,623 45
1844.....	»	»	»	986,505 00	986,505 00	»	»	»	27,193,680 85
1845.....	»	»	»	1,090,194 00	1,090,194 00	»	»	»	30,592,642 95
1846.....	»	»	»	1,144,584 00	1,144,584 00	»	»	»	31,761,047 20
1847.....	»	»	42,534 00	1,280,163 00	1,322,697 00	»	»	1,066,007 00	32,970,243 70
1848.....	»	»	74,204 00	1,178,625 00	1,252,829 00	»	»	1,110,147 10	20,084,184 85
1849.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1850.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	34,198 00	38,370 00	452,537 00	14,043,771 00	14,568,876 00	685,449 03	852,859 41	10,318,021 70	364,222 095 84

ANNÉES.	CONSOLIDATION DES BONS DU TRÉSOR REMIS À LA CAISSE D'AMORTISSEMENT. TOTAL.	Montant des rentes provenant de la consolidation.			Montant, par origine, des bons consolidés.					BONS REMIS AU TRÉSOR par la caisse d'amortissement et pour lesquels il ne lui a pas été délivré de rente. (Art. 2 de la loi du 4 décembre 1849).	TOTAL GÉNÉRAL, PAR ANNÉE, des fonds employés.
		4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.		
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
6 derniers mois de 1833.....	11,291,044 46	»	»	»	»	»	»	»	»	»	14,291,044 46
1834.....	18,760,322 79	»	»	»	»	»	»	»	»	»	18,760,322 79
1835.....	19,249,384 81	4,765,811 00	»	4,765,811 00	115,819,324 30	189,022 95	»	»	116,008,347 25	»	135,257,732 06
1836.....	16,261,673 12	»	1,410,090 00	1,410,090 00	37,113,414 38	302,695 77	617,287 67	»	38,033,397 82	»	57,295,070 94
1837.....	20,442,140 63	»	»	»	»	»	»	»	»	»	20,442,140 63
1838.....	20,032,287 61	»	»	»	»	»	»	»	»	»	20,032,287 61
1839.....	20,781,654 37	»	»	»	»	»	»	»	»	»	20,781,654 37
1840.....	22,428,670 69	6,242,357 00	»	6,242,357 00	144,636,612 50	1,086,847 50	2,538,518 75	»	148,255,978 75	»	170,684,649 44
1841.....	24,415,205 65	4,286,252 00	1,137,807 00	5,424,059 00	132,264,874 66	917,447 05	854,412 50	»	134,036,734 21	»	158,451,939 86
1842.....	25,422,464 05	»	2,488,393 00	2,488,398 00	63,985,141 19	496,202 37	915,575 72	»	65,396,919 28	»	90,819,383 33
1843.....	26,215,623 45	»	2,608,021 00	2,608,021 00	66,521,109 68	516,203 82	1,544,996 17	»	68,582,309 67	»	94,797,933 12
1844.....	27,193,680 85	»	2,604,426 00	2,604,426 00	68,788,173 15	534,070 64	1,779,695 70	»	71,101,939 49	»	98,295,620 34
1845.....	30,592,642 95	»	2,609,440 00	2,609,440 00	71,296,374 18	553,741 61	1,844,611 95	»	73,694,727 74	»	104,287,370 69
1846.....	31,761,047 20	»	2,771,341 00	2,771,341 00	73,750,716 28	573,680 80	1,908,522 51	»	76,232,919 59	»	107,993,966 79
1847.....	34,036,251 40	»	2,982,457 00	2,982,457 00	76,720,955 43	595,968 05	1,477,087 42	»	78,794,010 90	»	112,830,262 30
1848.....	21,194,331 95	»	4,359,834 00	4,359,834 00	80,115,927 53	620,347 77	471,759 32	»	81,208,034 62	»	102,402,396 57
1849.....	»	»	8,174,853 00	8,174,853 00	93,444,682 85	656,041 73	2,118,084 02	39,191,053 80	135,409,862 40	»	135,409,862 40
1850.....	»	»	3,701,141 00	3,701,141 00	45,853,216 40	250,445 00	835,383 50	22,458,573 40	69,397,618 30	37,537,815 11	106,935,433 41
	376,078,425 98	15,294,420 00	34,847,808 00	50,142,228 00	1,070,304,522 53	7,292,715 06	16,905,965 23	61,649,627 20	1,156,152,830 02	37,537,815 11	1,569,769,071 11

RÉSULTAT GÉNÉRAL.

RECETTE.....	Fonds qui restaient à employer au 1er juillet 1833 (Voir page 464).....	210f 00c
	Fonds reçus du trésor, du 1er juillet 1833 au 31 décembre 1850.....	1,607,110,878 71
DÉPENSE.....		1,569,769,071 11
	Fonds restant à employer au rachat des rentes, au 1er janvier 1851.....	37,342,017 60

savoir :

Rentes 5 p. 0/0.....	25,188,212f 35c
—— 4 1/2 p. 0/0.....	132,142 47
—— 4 p. 0/0.....	438,804 89
—— 3 p. 0/0.....	11,582,857 89

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Tableau, par affectation, des fonds remis par le Trésor public à la Caisse d'amortissement, et de l'emploi qui en a été fait par cette Caisse, depuis le 1er juillet 1833 jusqu'au 1er janvier 1851.

AFFECTATION DES FONDS REMIS PAR LE TRÉSOR.	RECETTES. FONDS qui restaient à employer au 1er juillet 1833.	DOTATIONS annuelles.	ARRÉRAGES DE RENTES acquises antérieurement au 1er juillet 1833.	ARRÉRAGES DE RENTES acquises depuis le 1er juillet 1833.	ARRÉRAGES DE RENTES provenant de la consolidation des bons du trésor.	INTÉRÊTS des bons du trésor.	TOTAL de la recette.	DÉPENSE. RACHATS de rentes.	BONS REMIS AU TRÉSOR en échange de rentes.	BONS REMIS AU TRÉSOR sans échange de rentes.	TOTAL de la dépense.	FONDS RESTANT À EMPLOYER au 1er janvier 1851. Numéraire.	FONDS RESTANT À EMPLOYER au 1er janvier 1851. Bons du trésor. (a)	TOTAL ÉGAL à celui de la recette.	OBSERVATIONS.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	(a) Capital ..... 37,106,495f 50c Intérêts..... 235,522 10 Total (V. pag. 473).. 37,342,017 60
Rentes 5 p. 0/0.....	"	583,475,708 50	233,335,698	547,168 00	281,631,755 00	23,208,459 49	1,122,198,788 99	685,449 03	1,070,304,522 53	26,020,605 08	1,097,010,576 64	"	25,188,212 35	1,122,198,788 99	
—— 4 1/2 p. 0/0.....	177 10	4,309,445 00	1,760,503	561,214 00	1,711,620 00	154,967 80	8,497,926 90	852,859 41	7,292,715 00	220,209 96	8,365,784 43	"	132,142 47	8,497,926 90	
—— 4 p. 0/0.....	15 27	14,375,182 50	5,872,568	4,353,242 00	3,497,542 00	292,587 29	28,391,137 06	10,318,021 70	16,905,965 23	728,345 24	27,952,332 17	"	438,804 89	28,391,137 06	
—— 3. p. 0/0.....	17 63	248,790,935 50	82,307,776	113,787,340 50	2,660,512 00	476,654 13	448,023,235 76	364,222,095 84	61,649,627 20	10,568,654 83	436,440,377 87	"	11,582,857 89	448,023,235 76	
Totaux.....	210 00	850,951,271 50	323,276,545	119,248,964 50	289,501,429 00	24,132,668 71	1,607,111,088 71	376,078,425 98	1,156,152,830 02	37,537,815 11	1,569,769,071 11	"	37,342,017 60	1,607,111,088 71	
			442,525,509 50						1,193,690,645f 13c			37,342,017 60			
			732,026,938 50												

État indicatif de l'origine, de la nature et de l'affectation des Rentes que possédait la Caisse d'amortissement, au 1er janvier 1851, et Situation du fonds d'amortissement à la même époque.

NATURE DES RENTES.	RENTES ACQUISES PAR LA CAISSE D'AMORTISSEMENT — AVANT LE 1er JUILLET 1833. RENTES rachetées.	À DÉDUIRE les rentes annulées par les lois des 1er mai 1825, 27 et 28 juin 1833.	RESTE pour les rentes acquises avant le 1er juillet 1833.	DEPUIS LE 1er JUILLET 1833. RENTES rachetées.	RENTES provenant de la consolidation des bons du trésor.	TOTAL des rentes acquises depuis le 1er juillet 1833.	À DÉDUIRE les rentes annulées par la loi du 4 décembre 1849.	TOTAL des rentes appartenant à la caisse d'amortissement.	AFFECTATION DES RENTES CI-CONTRE AUX DIVERSES NATURES DE FONDS. AFFECTATION réglée par la loi du 10 juin 1833 des rentes acquises avant le 1er juillet 1833.	AFFECTATION d'après l'origine des rentes acquises depuis le 1er juillet 1833. Rentes rachetées.	AFFECTATION d'après l'origine des rentes acquises depuis le 1er juillet 1833. Rentes provenant de la consolidation de la réserve.	TOTAL, par affectation, des rentes appartenant à l'amortissement.	DOTATION ANNUELLE de l'amortissement.	TOTAL DES FONDS attribués à l'amortissement des rentes.	OBSERVATIONS.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	
Rentes 5 p. 0/0.....	44,506,780	32,000,000	12,506,780	34,198	"	34,198	8,232,978	4,308,000	4,308,000	"	2,445,463	6,753,463	41,876,159	48,629,622	(a) D'après le tableau (page 472), les ressources attribuées à l'amortissement et dont le versement était à lui effectuer par le Trésor, à l'époque du 31 décembre 1850, s'élèveraient à..... 71,896,558f Mais on a dû comprendre dans le présent tableau la totalité des fonds acquis à la caisse d'amortissement en 1850, quoique, d'après les époques de jouissance, elle n'eût à recevoir qu'en 1851, les arrérages d'une partie de ses rentes, ci..... 72,827,966
—— 4 1/2 p. 0/0.....	99,996	7,068	92,928	38,370	"	38,370	131,298	"	"	"	13,357	13,357	246,254	259,611	
—— 4 p. 0/0.....	363,036	9,740	353,296	452,537	15,294,420	15,746,957	16,100,253	"	"	"	44,553	44,553	821,439	865,992	
—— 3 p. 0/0.....	21,412,012	16,003,286	5,408,726	14,043,771	34,847,808	48,891,579	50,599,164	3,701,141	"	"	1,197,768	1,197,768	21,874,973	23,072,741	Excédant représentant des arrérages qui ne doivent profiter à l'amortissement qu'en 1851 (v. le tableau page 469). ci.. 931,408
Totaux.....	66,381,824	48,020,094	18,361,730	14,568,876	50,142,228	64,711,104	75,063,693	8,009,141	4,308,000	"	3,701,141	8,009,141	64,818,825	72,827,966 (a)	

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Développement sur la Formation et la Consolidation de la Réserve de l'amortissement, du 1er juillet 1833 au 1er janvier 1851.

FORMATION DE LA RÉSERVE EN CAPITAL.

ANNÉES.	RENTES 5 p. 0/0.	RENTES 4 1/2 p. 0/0.	RENTES 4 p. 0/0.	RENTES 3 p. 0/0.	TOTAL.
1833. (6 derniers mois.)	33,665,983f 52c	"	"	"	33,665,983f 52c
1834	46,930,480 40	"	"	"	46,930,480 40
1835	47,914,604 15	302,680f 01c	"	"	48,217,284 16
1836	51,506,111 76	399,368 17	617,287f 67c	"	52,522,767 60
1837	52,964,320 41	377,929 98	242,450 03	"	53,584,700 42
1838	54,551,935 53	423,390 39	1,411,432 28	"	56,386,758 20
1839	56,194,381 59	436,133 87	1,470,276 64	"	58,100,792 10
1840	56,698,608 97	328,185 55	725,185 96	"	57,751,980 48
1841	61,262,783 62	477,101 96	(A) 384,693 88	"	61,355,191 70
1842	65,080,710 05	505,255 41	1,525,835 14	"	67,111,800 60
1843	67,603,473 86	524,833 70	1,748,333 52	"	69,876,641 08
1844	70,146,374 13	544,572 61	1,814,073 15	"	72,505,019 89
1845	72,673,754 28	564,202 48	1,879,456 78	"	75,117,413 54
1846	75,345,142 22	584,976 11	1,948,585 61	"	77,878,703 94
1847	78,196,143 58	607,123 55	954,286 63	"	79,757,553 76
1848	86,245,300 68	635,829 33	1,009,377 21	18,040,277 66	105,930,784 88
1849	96,210,076 06	675,553 62	2,250,863 49	42,839,404 34	141,975,897 51
1850. (Voir le tableau, p. 474.)	48,323,155 15	237,930 75	860,365 13	22,921,457 92	72,362,908 95
	1,121,513,339 96	7,645,067 49	18,073,115 36	83,801,139 92	1,231,032,662 73

(A) Ce chiffre exprime une réduction sur la réserve des années antérieures applicables aux rentes 4 p. 0/0, lesquelles étaient descendues au dessous du pair, pendant l'année 1841.

CONSOLIDATION DE LA RÉSERVE EN RENTES.

ANNÉES.	RÉSERVE CONSOLIDÉE. CAPITAL.	RENTES 5 p. 0/0.	RENTES 4 1/2 p. 0/0.	RENTES 4 p. 0/0.	RENTES 3 p. 0/0.	TOTAL.	RENTES REMISES A LA CAISSE D'AMORTISSEMENT. 4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.
1835	116,008,347f 25c	4,758,080f	7,731f	"	"	4,765,811f	4,765,811f	"	4,765,811f
1836	38,033,397 82	1,375,933	11,220	22,937f	"	1,410,090	"	1,410,090f	1,410,090
1840	148,255,978 75	6,089,710	45,762	106,885	"	6,242,357	6,242,357	"	6,242,357
1841	134,036,734 21	5,352,262	37,086	34,711	"	5,424,059	4,286,252	1,137,807	5,424,059
1842	65,396,919 28	2,434,855	18,883	34,660	"	2,488,398	"	2,488,398	2,488,398
1843	68,582,309 67	2,529,668	19,631	58,722	"	2,608,021	"	2,608,021	2,608,021
1844	71,101,939 49	2,519,670	19,564	65,192	"	2,604,426	"	2,604,426	2,604,426
1845	73,694,727 74	2,524,521	19,606	65,313	"	2,609,440	"	2,609,440	2,609,440
1846	76,232,919 59	2,681,102	20,856	69,383	"	2,771,341	"	2,771,341	2,771,341
1847	78,794,010 90	2,904,341	22,560	55,556	"	2,982,457	"	2,982,457	2,982,457
1848	81,208,064 62	4,307,657	33,318	18,859	"	4,359,834	"	4,359,834	4,359,834
1849	135,409,862 40	5,648,985	39,682	127,760	2,358,426f	8,174,853	"	8,174,853	8,174,853
1850. Bons du Trésor consolidés en rentes.	69,397,618 30	2,445,463	13,357	44,553	1,197,768	3,701,141	"	3,701,141	3,701,141
1850. Bons remis au Trés. sans échange de rc	37,537,815 11	"	"	"	"	"	"	"	"
1851. (Six derniers mois de 1850.)	37,342,001 77	1,319,330	6,921	22,984	606,697	1,955,932	"	1,955,932	1,955,932
	1,231,032,646 90	46,891,577	316,177	727,515	4,162,891	52,098,160	15,294,420	36,803,740	52,098,160
Fraction restant à consolider	15 83								
	1,231,032,662 73								

DÉVELOPPEMENT DES RENTES REMISES A LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.

D'APRÈS L'ORIGINE DE LA RÉSERVE CONSOLIDÉE.

RENTES D'OÙ PROVENAIT la réserve.	RENTES REMISES A LA CAISSE D'AMORTISSEMENT. RENTES 4 p. 0/0.	RENTES 3 p. 0/0.	TOTAL.
Rentes 5 p. 0/0	(B) 15,074,972f	31,816,605f	46,891,577f
Rentes 4 1/2 p. 0/0	81,812	234,365	316,177
Rentes 4 p. 0/0	137,636	589,879	727,515
Rentes 3 p. 0/0	"	4,162,891	4,162,891
	15,294,420	36,803,740	52,098,160

(B) Ces rentes ont été remises à la caisse d'amortissement pendant les années ci-après :

Année 1835	4,758,080f
Année 1840	6,089,710
Année 1841	4,227,182
	15,074,972

Tableau général des rachats de la Caisse d'amortissement, jusqu'au 1er janvier 1851.

FONDS RACHETÉS.		RACHATS EFFECTUÉS. Du 1er juin 1816 au 1er juillet 1833.	DU 1er JUILLET 1833 AU 31 DÉCEMBRE 1850. Du 1er juillet 1833 au 1er janvier 1850.	Pendant l'année 1850.	TOTAL.	TOTAL au 1er janvier 1851.
1° Fonds employés aux rachats.	Rentes 5 p. 0/0	734,042,001f 05c	685,449f 03c	"	685,449f 03c	734,727,450f 08c
	— 4 1/2 p. 0/0	2,050,956 06	852,859 41	"	852,859 41	2,903,815 47
	— 4 p. 0/0	7,737,877 06	10,318,021 70	"	10,318,021 70	18,055,898 76
	— 3 p. 0/0	513,564,829 91	364,222,095 84	"	364,222,095 84	877,786,925 75
		1,257,395,664 08	376,078,425 98	"	376,078,425 98	1,633,474,090 06
2° Rentes rachetées.	Rentes 5 p. 0/0	44,506,780 00	34,198 00	"	34,198 00	44,540,978 00
	— 4 1/2 p. 0/0	99,996 00	38,370 00	"	38,370 00	138,366 00
	— 4 p. 0/0	363,036 00	452,537 00	"	452,537 00	815,573 00
	— 3 p. 0/0	21,412,012 00	14,043,771 00	"	14,043,771 00	35,455,783 00
		66,381,824 00	14 568,876 00	"	14,568,876 00	80,950,700 00
3° Capital nominal des rentes rachetées	Rentes 5 p. 0/0	890,135,600 00	683,960 00	"	683,960 00	890,819,560 00
	— 4 1/2 p. 0/0	2,222,132 00	852,666 00	"	852,666 00	3,074,798 00
	— 4 p. 0/0	9,075,900 00	11,313,425 00	"	11,313,425 00	20,389,325 00
	— 3 p. 0/0	713,733,733 00	468,125,700 00	"	468,125,700 00	1,181,859,433 00
		1,615,167,365 00	480,975,751 00	"	480,975,751 00	2,096,143,116 00

OBSERVATIONS.

Les divers résultats ci-contre sont développés, par année, dans le tableau qui se trouve aux pages suivantes, où l'on fait connaître en même temps les rentes annulées et les rentes transférées à la caisse d'amortissement, ainsi que le cours moyen auquel les rachats ont eu lieu.

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Développement, par année, des Rachats de la Caisse d'amortissement, au 1er janvier 1851.

RENTES 5 p. 0/0.

ÉPOQUES DES RACHATS.	RENTES RACHETÉES et transférées au compte de la caisse d'amortissement, en intérêts.	RENTES RACHETÉES et transférées au compte de la caisse d'amortissement, en capital.	COÛT des rentes rachetées.	COURS MOYEN des rentes rachetées.
Année 1816	1,782,765f	35,655,300f	20,439,724f 42c	57f 33c
—— 1817	3,322,114	66,442,280	43,084,946 66	64 85
—— 1818	3,675,642	73,512,840	51,832,333 85	70 51
—— 1819	4,854,776	97,095,520	67,094,882 00	69 10
—— 1820	4,871,085	97,421,700	73,583,386 69	75 53
—— 1821	4,541,262	90,825,240	77,003,426 45	85 44
—— 1822	4,496,321	89,926,420	80,836,284 53	89 89
—— 1823	4,368,056	87,361,120	75,839,022 22	86 81
—— 1824	3,864,222	77,284,440	77,928,109 49	100 83
—— 1825	1,293,864	25,877,280	26,671,963 24	103 07
—— 1826	"	"	"	"
—— 1827	"	"	"	"
—— 1828	"	"	"	"
—— 1829	"	"	"	"
—— 1830	868,142	17,362,840	16,249,434 61	93 59
—— 1831	3,156,807	63,136,140	56,530,523 15	89 54
—— 1832	3,213,555	64,271,100	62,352,055 86	97 10
—— 1833 (6 premiers mois)	198,169	3,963,380	3,995,907 88	100 80
	44,506,780	890,135,600	734,042,001 05	
—— 1833 (6 derniers mois)	34,198	683,960	685,449 03	100 51
—— 1834	"	"	"	"
—— 1835	"	"	"	"
—— 1836	"	"	"	"
—— 1837	"	"	"	"
—— 1838	"	"	"	"
—— 1839	"	"	"	"
—— 1840	"	"	"	"
—— 1841	"	"	"	"
—— 1842	"	"	"	"
—— 1843	"	"	"	"
—— 1844	"	"	"	"
—— 1845	"	"	"	"
—— 1846	"	"	"	"
—— 1847	"	"	"	"
—— 1848	"	"	"	"
—— 1849	"	"	"	"
—— 1850	"	"	"	"
	44,540,978	890,819,560	734,727,450 08	

RENTES 4 1/2 p. 0/0.

ÉPOQUES DES RACHATS.	RENTES RACHETÉES et annulées, en intérêts.	RENTES RACHETÉES et annulées, en capital.	RENTES RACHETÉES et transférées au compte de la caisse d'amortissem1, en intérêts.	RENTES RACHETÉES et transférées au compte de la caisse d'amortissem1, en capital.	COÛT des rentes rachetées.	COURS MOYEN des rentes rachetées.
Année 1828	5,527f	122,822f	"	"	121,818f 54c	99f 18c
—— 1829	"	"	"	"	"	"
—— 1830	1,541	34,244	4,463f	99,178f 00c	120,618 91	90 30
—— 1831	"	"	24,204	537,866 00	443,974 29	82 54
—— 1832	"	"	26,811	595,800 00	533,069 55	89 37
—— 1833 (6 premiers mois)	"	"	37,450	832,222 00	831,474 77	99 91
	7,068	157,066	92,928	2,065,066 00	2,050,956 06	
—— 1833 (6 derniers mois)	"	"	11,859	263,533 00	263,468 36	99 97
—— 1834	"	"	15,226	338,355 00	339,100 14	100 22
—— 1835	"	"	4,730	105,111 00	106,116 73	100 95
—— 1836	"	"	"	"	"	"
—— 1837	"	"	1,465	32,556 00	32,756 74	100 61
—— 1838	"	"	"	"	"	"
—— 1839	"	"	"	"	"	"
—— 1840	"	"	5,090	113,111 00	111,417 44	98 50
—— 1841	"	"	"	"	"	"
—— 1842	"	"	"	"	"	"
—— 1843	"	"	"	"	"	"
—— 1844	"	"	"	"	"	"
—— 1845	"	"	"	"	"	"
—— 1846	"	"	"	"	"	"
—— 1847	"	"	"	"	"	"
—— 1848	"	"	"	"	"	"
—— 1849	"	"	"	"	"	"
—— 1850	"	"	"	"	"	"
	7,068	157,066	131,298	2,917,732 00	2,903,815 47	

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Suite du *Développement, par année, des Rachats de la Caisse d'amortissement, au 1er janvier 1851.*

RENTES 4 p. 0/0.

ÉPOQUES DES RACHATS.	RENTES RACHETÉES et annulées, en intérêts.	RENTES RACHETÉES et annulées, en capital.	RENTES RACHETÉES et transférées au compte de la caisse d'amortissem^t, en intérêts.	RENTES RACHETÉES et transférées au compte de la caisse d'amortissem^t, en capital.	COÛT des rentes rachetées.	COURS MOYEN des rentes rachetées.
Année 1830	9,740f	243,500f	65,315f	1,632,875f	1,678,922f 16c	89f 48c
—— 1831	"	"	87,093	2,177,325	1,625,091 10	74 64
—— 1832	"	"	83,654	2,091,350	1,703,518 47	81 47
—— 1833 (6 premiers mois)	"	"	117,234	2,930,850	2,730,345 33	93 15
	9,740	243,500	353,296	8,832,400	7,737,877 06	
—— 1833 (6 derniers mois)	"	"	38,359	958,975	878,905 89	91 65
—— 1834	"	"	52,557	1,313,925	1,221,639 22	92 97
—— 1835	"	"	51,861	1,296,525	1,271,917 76	98 10
—— 1836	"	"	28,435	710,875	707,483 35	99 52
—— 1837	"	"	45,374	1,134,350	1,133,352 77	99 91
—— 1838	"	"	630	15,750	15,946 14	101 25
—— 1839	"	"	"	"	"	"
—— 1840	"	"	31,336	783,400	747,870 97	95 46
—— 1841	"	"	80,371	2,009,275	1,990,867 55	99 09
—— 1842	"	"	6,876	171,900	173,883 25	101 15
—— 1843	"	"	"	"	"	"
—— 1844	"	"	"	"	"	"
—— 1845	"	"	"	"	"	"
—— 1846	"	"	"	"	"	"
—— 1847	"	"	42,534	1,063,350	1,066,007 70	100 39
—— 1848	"	"	74,204	1,855,100	1,110,147 10	66 92
—— 1849	"	"	"	"	"	"
—— 1850	"	"	"	"	"	"
	9,740	243,500	805,833	20,145,825	18,055,898 76	
Développements des rachats de l'année 1850. (Néant.) — Janvier	"	"	"	"	"	"
Février	"	"	"	"	"	"
Mars	"	"	"	"	"	"
Avril	"	"	"	"	"	"
Mai	"	"	"	"	"	"
Juin	"	"	"	"	"	"
Juillet	"	"	"	"	"	"
Août	"	"	"	"	"	"
Septembre	"	"	"	"	"	"
Octobre	"	"	"	"	"	"
Novembre	"	"	"	"	"	"
Décembre	"	"	"	"	"	"
	"	"	"	"	"	"

RENTES 3 p. 0/0.

ÉPOQUES DES RACHATS.	RENTES RACHETÉES et annulées, en intérêts.	RENTES RACHETÉES et annulées, en capital.	RENTES RACHETÉES et transférées au compte de la caisse d'amortissem^t, en intérêts.	RENTES RACHETÉES et transférées au compte de la caisse d'amortissem^t, en capital.	COÛT des rentes rachetées.	COURS MOYEN des rentes rachetées.
Antérieurement au 21 juin 1825	"	"	433,097f	14,436,567f	10,819,374f 01c	71f 51c
Du 22 juin 1825 au 31 décembre 1825	1,702,525f	56,750,833f	"	"	40,083,249 72	71 51
Année 1826	3,508,701	116,956,700	"	"	77,709,481 70	66 64
—— 1827	3,303,540	110,118,000	"	"	77,538,617 35	70 41
—— 1828	3,242,483	108,082,767	"	"	77,382,901 71	71 60
—— 1829	2,907,829	96,927,633	"	"	77,509,912 30	79 97
—— 1830	1,338,208	44,606,933	1,030,990	34,366,333	61,606,036 17	78 01
—— 1831	"	"	1,312,787	43,759,566	26,204,698 41	59 88
—— 1832	"	"	1,096,132	36,537,733	24,924,108 95	68 22
—— 1833 (6 premiers mois)	"	"	1,535,720	51,190,667	39,786,449 59	77 71
	16,003,286	533,442,866	5,408,726	180,290,866	513,564,829 91	
—— 1833 (6 derniers mois)	"	"	494,868	16,495,600	12,463,221 18	75 55
—— 1834	"	"	668,664	22,288,800	17,199,583 43	77 16
—— 1835	"	"	671,690	22,389,667	17,871,350 32	79 82
—— 1836	"	"	693,566	23,118,867	18,554,189 77	80 25
—— 1837	"	"	727,948	24,264,933	19,276,031 12	79 44
—— 1838	"	"	745,816	24,860,533	20,016,341 47	80 51
—— 1839	"	"	775,885	25,862,834	20,781,654 37	80 35
—— 1840	"	"	806,354	26,878,467	21,569,382 28	80 25
—— 1841	"	"	861,980	38,732,667	22,424,338 10	78 04
—— 1842	"	"	948,237	31,607,900	25,248,580 80	79 87
—— 1843	"	"	968,692	32,289,733	26,215,623 45	81 05
—— 1844	"	"	986 505	32,883,500	27,193,680 85	82 70
—— 1845	"	"	1,090,194	36,339,800	30,592,642 95	84 27
—— 1846	"	"	1,144,584	38,152,800	31,761,047 20	83 33
—— 1847	"	"	1,280,163	42,672,100	32,970,243 70	77 29
—— 1848	"	"	1,178,625	39,287,500	20,084,184 85	54 16
—— 1849	"	"	"	"	"	"
—— 1850	"	"	"	"	"	"
	16,003,286	533,442,866	19,452,497	658,416,567	877,786,925 75	
Développements des rachats de l'année 1850. (Néant.) — Janvier	"	"	"	"	"	"
Février	"	"	"	"	"	"
Mars	"	"	"	"	"	"
Avril	"	"	"	"	"	"
Mai	"	"	"	"	"	"
Juin	"	"	"	"	"	"
Juillet	"	"	"	"	"	"
Août	"	"	"	"	"	"
Septembre	"	"	"	"	"	"
Octobre	"	"	"	"	"	"
Novembre	"	"	"	"	"	"
Décembre	"	"	"	"	"	"
	"	"	"	"	"	"

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Tableau du Cours moyen des Rentes à divers taux, d'après les Bulletins journaliers de la Bourse, jusqu'à la fin de l'année 1850.

RENTES 5 p. 0/0.

DÉVELOPPEMENT DU COURS MOYEN PAR ANNÉE.		DÉVELOPPEMENT, PAR MOIS, DU COURS MOYEN DE L'ANNÉE 1850.		
ANNÉES.	COURS MOYEN.	ÉPOQUES DE JOUISSANCE.	MOIS.	COURS MOYEN.
Année 1814	62f 43c	22 septembre 1849	Janvier	94f 09c
—— 1815	63 41		Février	95 60
—— 1816	59 25		Mars	95 54
—— 1817	63 90	22 mars 1850	Mars	91 56
—— 1818	70 65		Avril	88 75
—— 1819	68 34		Mai	89 10
—— 1820	75 08		Juin	93 89
—— 1821	83 73		Juillet	95 84
—— 1822	89 64		Août	97 02
—— 1823	85 02		Septembre	96 65
—— 1824	100 50	22 septembre 1850	Septembre	92 98
—— 1825	99 44		Octobre	92 33
—— 1826	98 24		Novembre	92 51
—— 1827	101 14		Décembre	94 84
—— 1828	104 76			
—— 1829	108 65			
—— 1830	98 97			
—— 1831	89 40			
—— 1832	97 00			
—— 1833	102 82			
—— 1834	105 58			
—— 1835	108 27			
—— 1836	107 77			
—— 1837	108 68			
—— 1838	109 66			
—— 1839	111 01			
—— 1840	111 80			
—— 1841	114 04			
—— 1842	119 00			
—— 1843	121 30			
—— 1844	121 65			
—— 1845	119 95			
—— 1846	120 77			
—— 1847	116 88			
—— 1848	77 04			
—— 1849	86 10			
—— 1850	95 03	Cours moyen de l'année 1850		95 03

RENTES 4 1/2 p. 0/0.

ANNÉES.	COURS MOYEN.	ÉPOQUES DE JOUISSANCE.	MOIS.	COURS MOYEN.
Année 1825	102f 42c	22 septembre 1849	Janvier	82f 25c
—— 1826	93 17		Février	82 25
—— 1827	91 60		Mars	82 25
—— 1828	97 65	22 mars 1850	Mars	78 75
—— 1829	103 13		Avril	76 82
—— 1830	100 30		Mai	77 50
—— 1831	81 00		Juin	80 67
—— 1832	89 38		Juillet	82 80
—— 1833	99 55		Août	84 00
—— 1834	100 32		Septembre	84 00
—— 1835	101 44	22 septembre 1850	Septembre	81 62
—— 1836	102 91		Octobre	81 43
—— 1837	102 28		Novembre	82 20
—— 1838	105 46		Décembre	84 17
—— 1839	105 62			
—— 1840	104 15			
—— 1841	103 09			
—— 1842	106 88			
—— 1843	108 65			
—— 1844	112 20			
—— 1845	113 94			
—— 1846	112 11			
—— 1847	105 82			
—— 1848	71 60			
—— 1849	76 70			
—— 1850	81 41	Cours moyen de l'année 1850		81 41

RENTES 4 p. 0/0.

ANNÉES.	COURS MOYEN.	ÉPOQUES DE JOUISSANCE.	MOIS.	COURS MOYEN.
Année 1830	91f 96c	22 septembre 1849	Janvier	74 45c
—— 1831	74 71		Février	75 00
—— 1832	81 50		Mars	75 00
—— 1833	92 36	22 mars 1850	Mars	72 50
—— 1834	93 16		Avril	69 83
—— 1835	98 14		Mai	68 88
—— 1836	100 82		Juin	71 96
—— 1837	100 18		Juillet	74 61
—— 1838	102 61		Août	76 38
—— 1839	101 99		Septembre	76 25
—— 1840	101 51	22 septembre 1850	Septembre	73 50
—— 1841	99 37		Octobre	72 41
—— 1842	102 12		Novembre	73 25
—— 1843	103 63		Décembre	73 75
—— 1844	106 05			
—— 1845	108 55			
—— 1846	106 67			
—— 1847	101 29			
—— 1848	61 80			
—— 1849	67 85			
—— 1850	73 11	Cours moyen de l'année 1850		73 11

RENTES 3 p. 0/0.

ANNÉES.	COURS MOYEN.	ÉPOQUES DE JOUISSANCE.	MOIS.	COURS MOYEN.
Année 1825	68f 62c	22 décembre 1849	Janvier	57f 44c
—— 1826	67 11		Février	58 12
—— 1827	69 92		Mars	56 76
—— 1828	71 43		Avril	55 36
—— 1829	80 05		Mai	55 10
—— 1830	70 78		Juin	58 31
—— 1831	60 59	22 juin 1850	Juin	56 47
—— 1832	68 30		Juillet	57 69
—— 1833	76 33		Août	58 33
—— 1834	77 94		Septembre	57 99
—— 1835	79 86		Octobre	57 22
—— 1836	80 29		Novembre	57 43
—— 1837	79 48		Décembre	58 30
—— 1838	80 60	22 décembre 1850	Décembre	57 06
—— 1839	80 90			
—— 1840	78 79			
—— 1841	78 02			
—— 1842	80 09			
—— 1843	81 05			
—— 1844	82 70			
—— 1845	84 20			
—— 1846	83 19			
—— 1847	77 31			
—— 1848	49 80			
—— 1849	53 65			
—— 1850	56 67	Cours moyen de l'année 1850		56 67

COMPTE

DES EMPRUNTS POUR PONTS, CANAUX

ET TRAVAUX DIVERS.

NOTE

Sur le Compte des Emprunts pour Ponts, Canaux et Travaux divers.

Différentes lois spéciales, et principalement celles des 5 août 1821 et 14 août 1822, ont autorisé le Gouvernement à emprunter à des compagnies soumissionnaires et à la caisse des dépôts et consignations les fonds nécessaires pour subvenir, soit à la construction ou à l'achèvement de plusieurs ponts et canaux, soit aux travaux d'amélioration à exécuter dans divers ports.

Le tableau publié au compte de l'année 1838, pages 412 à 433, a fait connaître la date des lois qui ont autorisé ces emprunts, le nom des soumissionnaires avec lesquels ils ont été contractés, leur montant, les travaux qui les ont motivés, les époques des versements effectués au trésor public, et les conditions diverses stipulées pour chacun d'eux, relativement aux intérêts, aux primes, aux concessions de droits spéciaux et à l'amortissement.

Il résulte de ce tableau, dont les résultats sont invariables, et que, par conséquent, il n'y avait pas lieu de reproduire ultérieurement dans le Compte général des finances, que les emprunts se partagent en six catégories, sous le rapport du mode adopté pour leur amortissement :

1° Emprunts au remboursement desquels il a été assigné un droit de péage concédé aux prêteurs, et qui n'ont mis à la charge du trésor public que l'insuffisance du produit de ce droit, comparativement à l'annuité consentie par les traités (ponts de Bordeaux, de Libourne et de Laval).	3,700,000f 00c
2° Emprunt remboursable au moyen d'un droit de tonnage concédé aux prêteurs, jusqu'à l'entier amortissement du capital prêté (port du Havre).....	2,800,000 00
3° Emprunts remboursables au moyen, 1° d'une annuité fixe portée en dépense au budget, pendant un nombre déterminé d'années, pour la portion de ces emprunts que le trésor a prise à sa charge; 2° de droits spéciaux de tonnage et de navigation, dont le produit annuel est garanti aux prêteurs; 3° d'un contingent annuel fourni par les localités (ports de Boulogne et de Rouen).....	2,490,000 00
4° Emprunts remboursables au moyen d'une annuité fixe servie à la charge du budget de l'État pendant un nombre déterminé d'années, et tenant lieu d'intérêts, de prime et d'amortissement (navigation de l'Isle).....	2,500,000 00
A REPORTER.....	11,490,000 00

Note sur le Compte des Emprunts pour Ponts, Canaux et Travaux divers.

REPORT		11,490,000f 00c
5° Emprunts dont le remboursement a été assigné sur des contingents annuels à fournir par les départements ou les villes (portion de l'emprunt du port de Dunkerque à amortir par la ville et par le département du Nord)		392,000 00
TOTAL des emprunts auxquels divers modes particuliers d'amortissement ont été appliqués		11,882,000 00
6° Emprunts dont le trésor s'est engagé à rembourser matériellement le capital :		
Ponts de Bergerac, de Montrejeau et de Pensaguel	4,850,000f 00c	
Canaux du Rhône au Rhin, de la Somme, des Ardennes, de Bourgogne, d'Arles, de Bretagne, du Nivernais, de Berry, et canal latéral à la Loire	123,100,000 00	
Navigation de l'Oise et du Tarn	3,800,000 00	
Ports de Dunkerque et de Granville	2,148,000 00	
		133,898,000 00
MONTANT TOTAL des emprunts effectués		145,780,000 00

Le versement de ces emprunts a eu lieu pendant les années indiquées ci-après :

ANNÉES 1818	250,000f	REPORT	119,836,753f
—— 1819	525,000	ANNÉES 1830	9,832,833
—— 1820	1,675,000	—— 1831	6,871,219
—— 1821	3,453,333	—— 1832	6,034,154
—— 1822	11,018,037	—— 1833	560,041
—— 1823	16,619,391	—— 1834	440,000
—— 1824	15,647,492	—— 1835	880,000
—— 1825	16,880,706	—— 1836	590,000
—— 1826	16,329,773	—— 1837	430,000
—— 1827	15,121,266	—— 1838	100,000
—— 1828	11,745,111	—— 1839	205,000
—— 1829	10,571,644		145,780,000
A REPORTER	119,836,753		

Sur les emprunts que le trésor doit rembourser matériellement, ci		133,898,000f 00c
il a été amorti, savoir :		
Antérieurement au 1er janvier 1850	44,459,653f 44c	47,927,889 46
Pendant l'année 1850	3,468,236 02	
et, au 1er janvier 1851, il restait à amortir		85,970,110 54

Le temps probable qui doit s'écouler, à partir de la même époque, pour compléter l'amortissement de ces emprunts, varie selon les conditions propres à chacun d'eux; cependant on peut résumer de la manière suivante les indications données à cet égard dans le tableau précité du compte de 1838 :

De 9 à 13 ans 1/2, pour	8,057,121f 90c
De 16 à 19 ans, pour	77,912,988 64
TOTAL	85,970,110 54

Note sur le Compte des Emprunts pour Ponts, Canaux et Travaux divers.

Les charges qui sont résultées, pour les budgets, des diverses conditions stipulées par les traités en faveur des prêteurs, sont celles dont on va présenter le détail; mais, en les examinant, il importe de ne pas perdre de vue l'observation reproduite annuellement au compte général des finances sur les améliorations résultant, pour le trésor, des grands travaux d'utilité publique exécutés au moyen des emprunts spéciaux dont il s'agit. Ces emprunts n'ont point été consommés improductivement, comme ceux que l'État s'est trouvé dans la nécessité, à plusieurs époques, de contracter en rentes, et à des conditions souvent très-onéreuses. Les canaux, les ponts subsistent et constituent un immense capital; ils sont une source féconde de prospérité pour le pays, d'abord par les revenus directs qu'ils procurent au trésor, et ensuite par les avantages indirects qui en résultent pour l'État et pour les particuliers, tels que l'abaissement du prix des transports, l'augmentation de la valeur des propriétés et de la matière imposable, l'accroissement des droits de mutation et de succession, etc. Il serait impossible, au reste, d'apprécier en chiffres la plus-value de ressources dont on aurait à tenir compte pour ces diverses causes, si l'on pouvait, dans un même document, rapprocher les recettes et les dépenses qui ont été la conséquence des emprunts et des travaux : on doit, en conséquence, se borner à énoncer ici celui des termes de ce tableau général, qui se forme de la dépense à laquelle les budgets ont eu à subvenir pour assurer le service annuel de la dette contractée par le trésor.

	DÉPENSES EFFECTUÉES		
	antérieurement au 1er janvier 1850.	pendant l'année 1850.	TOTAL.
1° *Emprunts à rembourser matériellement par le Trésor.*			
Intérêts et primes	165,769,271f 63c	5,492,063f 98c	171,261,335f 61c
2° *Emprunts contractés à des conditions diverses.*			
Annuités fixes tenant lieu d'intérêts, de primes, etc	6,938,376 76	//	6,938,376 76
Remboursement de droits spéciaux de tonnage, etc	5,798,690 78	//	5,798,690 78
Insuffisance de droits de péage	2,883,873 95	//	2,883,873 95
	181,390,213 12	5,492,063 98	186,882,277 10

Les payements ordonnancés sur les budgets, à titre d'amortissement des emprunts et mentionnés d'autre part, ne sont pas compris dans les charges ci-dessus, parce que leur effet est de libérer le trésor public et non de constituer pour lui une dépense réelle.

On se réfère, au surplus, aux explications données page 411 du compte des finances de l'année 1838, sur les causes de l'impossibilité où l'administration se trouve de faire connaître, en une seule expression, un taux fixe d'intérêts servant à déterminer, en définitive, la dépense annuelle qui pèse sur le trésor pour le service des emprunts spéciaux formant l'objet du présent compte.

COMPTE DES EMPRUNTS POUR PONTS, CANAUX ET TRAVAUX DIVERS.

Tableau présentant la classification des Emprunts, d'après la nature des conditions stipulées pour l'amortissement de chacun d'eux.

DÉSIGNATION DES TRAVAUX OU ENTREPRISES pour lesquels les emprunts ont été contractés.	NOMS des SOUMISSIONNAIRES.	CONDITIONS des emprunts. — Pages du compte de 1838.	MONTANT DES EMPRUNTS, par emprunt.	MONTANT DES EMPRUNTS, par catégorie.	OBSERVATIONS.
EMPRUNTS DONT LE TRÉSOR S'EST ENGAGÉ À REMBOURSER MATÉRIELLEMENT LE CAPITAL.					
Port de Dunkerque (portion de l'emprunt que le trésor a prise à sa charge)	Caisse des dépôts et consignations	415	1,548,000f	133,898,000f	
Ponts de Bergerac, d'Agen, d'Aiguillon, de Moissac et de Coëmont	Balguerie et compagnie.	415	2,900,000		
Ponts de Montrejeau, de la Roche-de-Glun, du Petit-Vey et de Souillac	Urbain-Sartoris et compagnie	417	1,800,000		
Pont de Pensaguel	*Idem*	419	150,000		
Canal du Rhône au Rhin	Humann et compagnie.	419	10,000,000		
Canaux de la Somme et de Manicamp	Urbain-Sartoris et Cie.	421	6,600,000		
Canal des Ardennes	(Compagnie dite des *Trois-Canaux.*)	421	8,000,000		
Navigation de l'Oise		423	3,000,000		
Canal de Bourgogne	J. Hagermann et Cie.	425	25,000,000		
Canal d'Arles à Bouc	Odier et compagnie	425	5,500,000		
Canaux de Bretagne	André-Cottier et Cie. (Compagnie dite des *Quatre-Canaux.*)	427	36,000,000		
Canal du Nivernais		427	8,000,000		
Canal du Berry		429	12,000,000		
Canal latéral à la Loire		429	12,000,000		
Navigation du Tarn	Caisse des dépôts et consignations	431	800,000		
Achèvement du môle et approfondissement du port de Granville	*Idem*	431	600,000		
EMPRUNTS CONTRACTÉS À DES CONDITIONS DIVERSES.					
Pont de Bordeaux (1)	Balguerie et compagnie	413	2,000,000f	11,882,000f	
Pont de Libourne (1)	*Idem*	413	1,500,000		
Pont de Laval (1)	Dubois-Fresnay et Cie.	417	200,000		
Grands travaux du port du Havre (2)	Homberg et compagnie	431	2,800,000		
Travaux d'amélioration du port de Boulogne (3)	Caisse des dépôts et consignations	433	1,650,000		
Travaux de perfectionnement à exécuter au port et aux quais de Rouen (3)	Barbet et compagnie. Caisse des dépôts et consignations	433	840,000		
Navigation de l'Isle (4)	Froidefond de Bellisle et compagnie	423	2,500,000		
Port de Dunkerque (portion de l'emprunt mise à la charge du département et de la ville) (5)	Caisse des dépôts et consignations	415	392,000		
				145,780,000	

(1) Emprunts au remboursement desquels il a été assigné un droit de péage concédé aux prêteurs, et qui n'ont mis à la charge du trésor public que l'insuffisance du produit de ce droit, comparativement à l'annuité consentie par les traités.

(2) Emprunt remboursable au moyen d'un droit de tonnage concédé aux prêteurs jusqu'à l'entier amortissement du capital prêté.

(3) Emprunts remboursables au moyen, 1° d'une annuité fixe portée en dépense au budget pendant un nombre déterminé d'années, pour la portion de ces emprunts que le trésor a prise à sa charge; 2° de droits spéciaux de tonnage et de navigation, dont le produit annuel est garanti aux prêteurs; 3° d'un contingent annuel fourni par les localités.

(4) Emprunt remboursable au moyen d'une annuité fixe, servie à la charge du budget de l'État pendant un nombre d'années déterminé, et tenant lieu d'intérêts, de prime et d'amortissement.

(5) Emprunt dont le remboursement a été assigné sur des contingents annuels à fournir par le département et par la ville.

Situation, au 1er janvier 1851, des Emprunts à rembourser matériellement par le Trésor.

DÉSIGNATION DES TRAVAUX OU ENTREPRISES pour lesquels les emprunts ont été contractés.	NOMS des SOUMISSIONNAIRES.	MONTANT des EMPRUNTS.	SOMMES AMORTIES.	SOMMES restant À AMORTIR au 1er janvier 1851.	TEMPS PROBABLE restant à courir pour compléter l'amortissement.
PONTS.		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Ponts de Bergerac, d'Agen, d'Aiguillon, de Moissac, de Coëmont	Balguerie et compagnie.	2,900,000	2,900,000 00	"	Terminé.
Ponts de Montrejeau, de la Roche-de-Glun, du Petit-Vey, de Souillac	Urbain Sartoris	1,800,000	1,800,000 00	"	*Idem.*
Pont de Pensaguel	*Idem.*	150,000	150,000 00	"	*Idem.*
CANAUX.					
Canal du Rhône au Rhin	Humann et compagnie.	10,000,000	5,250,275 85	4,749,724 15	9 ans.
Canaux de la Somme et de Manicamp	*Idem.*	6,600,000	1,343,417 95	5,256,582 05	19 ans.
Canal des Ardennes	*Idem.*	8,000,000	1,628,385 39	6,371,614 61	*Idem.*
Canal de Bourgogne	J. Hagermann et compagnie	25,000,000	7,233,430 10	17,766,569 90	17 ans 1/2.
Canal d'Arles à Bouc	Odier et compagnie	5,500,000	2,192,602 25	3,307,397 75	13 ans 1/2.
Canaux de Bretagne	André Cottier et compagnie	36,000,000	10,965,605 00	25,034,095 00	16 ans.
Canal du Nivernais	*Idem.*	8,000,000	3,011,270 00	4,988,730 00	15 ans.
Canal du Berry	*Idem.*	12,000,000	4,186,150 00	7,813,850 00	*Idem.*
Canal latéral à la Loire	*Idem.*	12,000,000	4,121,293 00	7,878,707 00	16 ans.
PORTS.					
Port de Dunkerque	Caisse des dépôts et consignations	1,548,000	1,548,000 00	"	Terminé.
Achèvement du môle et approfondissement du port de Granville	*Idem.*	600,000	600,000 00	"	*Idem.*
TRAVAUX DE NAVIGATION.					
Navigation de l'Oise	Urbain Sartoris et compagnie	3,000,000	610,644 50	2,389,355 50	19 ans.
Navigation du Tarn	Caisse des dépôts et consignations	800,000	386,515 42	413,484 58	15 ans.
		133,898,000	47,927,889 46	85,970,110 54	

Suite du COMPTE DES EMPRUNTS POUR PONTS, CANAUX ET TRAVAUX DIVERS.

Tableau des charges supportées par les budgets, jusqu'au 1er janvier 1851, pour les Emprunts applicables aux Ponts, Canaux et Travaux divers.

DÉSIGNATION DES TRAVAUX OU ENTREPRISES pour lesquels les emprunts ont été contractés.	DATES DES LOIS qui ont autorisé les emprunts.	NOMS des SOUMISSIONNAIRES.	MONTANT des EMPRUNTS.	CHARGES DES EMPRUNTS. EMPRUNTS À REMBOURSER MATÉRIELLEMENT PAR LE TRÉSOR. — Intérêts et primes.	EMPRUNTS CONTRACTÉS À DES CONDITIONS DIVERSES. Payements d'annuités fixes tenant lieu d'intérêts de primes et d'amortissement.	Remboursement de produits de droits de tonnage ou de navigation concédés aux compagnies.	Payements pour insuffisance de droits de péage.	TOTAL PAR EMPRUNT.	OBSERVATIONS.
PONTS.									
Pont de Bordeaux	10 avril 1818.	Balguerie et compagnie	2,000,000f	"	"	"	199,475f 99c	199,475f 99c	(A) Emprunts pour lesquels le trésor a soldé, en totalité, la dépense qui était à sa charge.
Pont de Libourne	13 mai 1818.	*Idem*	1,500,000	"	"	"	2,601,444 59	(A) 2,601,444 59	
Pont de Laval	5 août 1821.	Dubois-Fresnay et compagnie	200,000	(B) 15,597f 03c	"	"	82,953 37	(A) 98,550 40	
Ponts de Bergerac, d'Agen, d'Aiguillon, de Moissac et de Coëmont	*Idem.*	Balguerie et compagnie	2,900,000	3,436,387 43	"	"	"	(A) 3,436,387 43	
Ponts de Montrejeau, de la Roche-de-Glun, du Petit-Vey et de Souillac	*Idem.*	Urbain Sartoris et compagnie	1,800,000	2,249,797 29	"	"	"	(A) 2,249,797 29	(B) Payements d'intérêts, faits à la compagnie, en 1822 et 1823, avant l'établissement du péage.
Pont de Pensaguel	*Idem.*	*Idem*	150,000	180,515 40	"	"	"	(A) 180,515 40	
CANAUX.									
Canal du Rhône au Rhin	6 août 1821.	Humann et compagnie	10,000,000	15,596,493 95	"	"	"	15,596,493 35	
Canal de la Somme et de Manicamp	*Idem.*	Urbain-Sartoris et compagnie	6,600,000	10,652,082 05	"	"	"	10,652,082 05	
Canal des Ardennes	*Idem.*	*Idem*	8,000,000	13,831,614 61	"	"	"	13,831,614 61	
Canal de Bourgogne	14 août 1822.	J. Hagermann et compagnie	25,000,000	28,843,938 30	"	"	"	28,843,938 30	
Canal d'Arles à Bouc	*Idem.*	Odier et compagnie	5,500,000	6,652,397 75	"	"	"	6,652,397 75	
Canaux de Bretagne	*Idem.*	André Cottier et compagnie	36,000,000	45,287,695 00	"	"	"	45,287,695 00	
Canal du Nivernais	*Idem.*	*Idem*	8,000,000	9,857,530 00	"	"	"	9,857,530 00	
Canal du Berry	*Idem.*	*Idem*	12,000,000	14,706,650 00	"	"	"	14,706,650 00	
Canal latéral à la Loire	*Idem.*	*Idem*	12,000,000	14,367,307 00	"	"	"	14,367,307 00	
PORTS.									
Port de Dunkerque	20 juin 1821.	Caisse des dépôts et consignations	1,940,000	707,636 10	"	"	"	(A) 707,636 10	
Achèvement du môle et approfondissement du port de Granville	29 juillet 1829.	*Idem*	600,000	"	"	"	"	(C) "	(C) Cet emprunt n'a mis aucune dépense à la charge des budgets, attendu qu'il n'a donné lieu, de la part du trésor, qu'à l'amortissement de la somme prêtée, les intérêts ayant été payés par la ville de Granville.
Travaux du port et des quais de Rouen	31 mai 1831.	Barbet et comp. et Caisse des dépôts et consig.	840,000	"	212,968f 75c	538,747f 96c	"	(A) 751,716 71	
Grands travaux du port du Havre	28 juin 1829.	Homberg et compagnie	2,800,000	"	"	4,607,944 97	"	(A) 4,607,944 97	
Travaux d'amélioration du port de Boulogne	28 juin 1829 et 30 juin 1835.	Caisse des dépôts et consignations	1,650,000	(D) 131,398 26	1,287,908 01	651,997 85	"	(A) 2,071,304 12	(D) Payements d'intérêts, faits à la compagnie, de 1830 à 1834, pendant la durée des versements du premier emprunt.
TRAVAUX DE NAVIGATION.									
Navigation de l'Isle	6 août 1821.	Froidefond de Bellisle et compagnie	2,500,000	"	5,437,500 00	"	"	(A) 5,437,500 00	
Navigation de l'Oise	*Idem.*	Urbain Sartoris et compagnie	3,000,000	4,118,105 50	"	"	"	4,118,105 50	
Navigation du Tarn	14 août 1822.	Caisse des dépôts et consignations	800,000	726,189 75	"	"	"	726,189 75	
			145,780,000	171,261,335 61	6,938,376 76	5,798,690 78	2,883,873 95	186,882,277 10	
					15,620,941f 49c				

COMPTE

DES CAUTIONNEMENTS EN NUMÉRAIRE

POUR L'ANNÉE 1850.

NOTE

Sur le compte des cautionnements en numéraire pour l'année 1850.

Le compte des capitaux de cautionnements en présente la situation au commencement et à la fin de l'année, ainsi que le mouvement pendant cette période. Il fait connaître les capitaux de cautionnements restant dus par l'État, ceux qui ont été reçus ou remboursés pendant l'année, l'indication des classes de titulaires des emplois, et, enfin, la situation du trésor, au 1er janvier 1851, relativement au solde dont il demeure débiteur.

Les capitaux de cautionnements versés en numéraire au trésor pendant l'année 1850 sont de	18,927,931 92
Les remboursements montent à	14,654,902 82
RECETTES excédant les remboursements	4,273,029 10
Les capitaux qui restaient dus au 1er janvier 1850 s'élevaient à	234,330,195 97
Par conséquent le trésor demeure débiteur, au 1er janvier 1851, envers les titulaires de cautionnements, de la somme totale de	238,603,225 07

SAVOIR :

Ministère de la justice	28,779	Parties.	66,185,101f 92c
——— de l'instruction publique	73	.....	623,001 00
——— de l'intérieur	584	.....	2,665,167 71
——— de l'agriculture et du commerce	960	.....	7,293,585 22
——— de la guerre	454	.....	2,742,469 98
——— de la marine	83	.....	1,314,096 59
——— des finances	26,931	.....	157,301,024 11
——— divers	122	.....	478,778 54
	57,986		238,603,225 07

La situation du trésor, quant à la dette que ce service a mise à sa charge, se résume ainsi qu'il suit :

Note sur le Compte des Cautionnements en numéraire.

Les cautionnements restant inscrits au 1er avril 1814, et dont les fonds ont été employés aux dépenses générales de l'État pendant la période qui se termine à cette époque, s'élèvent à	152,975,907f 62c
Ceux qui ont été versés au trésor en exécution des lois des 28 avril 1816 et 23 juillet 1820, et dont les budgets des mêmes années ont profité à titre de ressources extraordinaires, montent à	65,122,000 00
TOTAL des fonds de cautionnements portés en recette aux budgets	218,097,907 62
Et, enfin, compensées entre elles pour obtenir l'excédant de la recette ou de la dépense, les opérations auxquelles ont donné lieu, depuis la loi du 28 avril 1816, les créations et les suppressions d'emplois, les augmentations ou les réductions dans les fixations primitives des cautionnements et les mutations de titulaires, font ressortir au compte spécial qui sert à les constater, et sur l'emploi duquel il a été donné dans le compte de l'année 1838, page 460, des explications auxquelles on pourra utilement se reporter, un solde créditeur de	20,505,317 45
TOTAL ÉGAL au montant des cautionnements inscrits sur les livres du trésor à l'époque du 1er janvier 1851	238,603,225 87

Le compte des finances a compris, pour les années 1839 et antérieures, un tableau présentant la situation des capitaux de cautionnements originairement inscrits au crédit de titulaires français dans les départements séparés. Cette situation n'étant pas susceptible d'éprouver de changements, on a cru pouvoir s'abstenir de la reproduire dans les comptes ; elle se trouve page 533 de celui de 1839.

COMPTE DES CAUTIONNEMENTS EN NUMÉRAIRE

Situation, au 1er janvier 1851, des Capitaux de Cautionnements.

MINISTÈRES auxquels ressortissent les emplois et classes des titulaires.	CAPITAUX dus au 1er janvier 1850.		RECETTE DE L'ANNÉE 1851. (*Créations d'emplois, augmentations dans la fixation des cautionnements et mutations de titulaires.*)			DÉPENSES DE L'ANNÉE 1851. (*Suppressions d'emplois, réduction dans la fixation des cautionnements et mutations de titulaires.*)			CAPITAUX dus au 1er janvier 1851.		RÉSULTAT, par classe de titulaires, du mouvement de l'année 1850.				OBSERVATIONS.
	Nombre de parties.	Sommes.	Recettes effectives en numéraire.	Applications à de nouvelles fonctions.	TOTAL.	Remboursements en numéraire.	Applications à de nouvelles fonctions.	TOTAL.	Nombre de parties.	Sommes.	Nombre de parties. Augmentation.	Nombre de parties. Diminution.	Sommes. Excédant de recette.	Sommes. Excédant de dépense.	
Ministère de la justice.															
Avocats au conseil d'État et à la cour de cassation	61	427,000f 00c	49,000f 00c	"	49,000 00	28,000f 00c	"	28,000f 00c	64	448,000f 00c	3	"	21,000f 00c	"	
Avoués	3,538	10,511,309 54	505,100 00	"	505,100 00	449,160 42	"	449,160 42	3,764	10,567,249 12	226	"	55,939 58	"	
Commissaires-priseurs	480	4,579,700 00	321,200 00	"	321,200 00	253,400 00	"	253,400 00	486	4,647,500 00	6	"	67,800 00	"	
Gardes du commerce	10	60,000 00	"	"	"	"	"	"	10	60,000 00	"	"	"	"	
Greffiers des cours d'appel, des tribunaux civils et de commerce	644	2,763,455 14	66,500 00	"	66,500 00	123,000 00	"	123,000 00	628	2,706,955 14	"	16	"	56,500f 00c	
Greffiers des justices de paix	2,995	4,467,073 91	335,600 00	"	335,600 00	260,200 00	"	260,200 00	3,033	4,542,473 91	38	"	75,400 00	"	
Greffiers des tribunaux de police	109	334,925 00	9,000 00	"	9,000 00	15,150 00	"	15,150 00	105	328,775 00	"	4	"	6,150 00	
Huissiers	9,717	7,806,770 77	435,971 77	"	435,971 77	373,950 53	"	373,950 53	9,761	7,868,792 01	44	"	62,021 24	"	
Notaires	10,912	34,818,012 64	1,774,400 00	3.000f 00c	1,777,400 00	1,577,055 90	3,000f 00c	1,580,055 90	10,928	35,015,356 74	16	"	197,344 10	"	
Ministère de l'instruction publique.															
Agents comptables et préposés divers	78	600,334 00	64,000 00	72,000 00	136,000 00	41,333 00	72,000 00	113,333 00	73	623,001 00	"	5	22,667 00	"	
Ministère de l'intérieur.															
Journaux ou écrits périodiques	559	2,682,259 83	1,037,349 70	45,750 00	1,083,099 70	1,054,441 82	45,750 00	1,100,191 82	584	2,665,167 71	25	"	"	17,092 12	
Ministère de l'agriculture et du commerce.															
Agents de change et courtiers de commerce dans les départements et courtiers à Paris	959	7,257,785 22	560,000 00	"	560,000 00	524,200 00	"	524,200 00	960	7,293,585 22	1	"	35,800 00	"	
Ministère de la guerre.															
Agents comptables et préposés divers	463	2,939,771 34	152,710 28	245,500 00	398,210 28	350,011 64	245,500 00	595,511 64	454	2,742,469 98	"	9	"	197,301 36	
Ministère de la marine.															
Agents comptables et préposés divers	50	872,860 00	119,000 00	32,000 00	151,000 00	19,930 41	32,000 00	51,930 41	61	971,929 59	11	"	99,069 59	"	
Préposés divers et officiers ministériels dans les colonies	20	331,167 00	11,000 00	"	11,000 00	"	"	"	22	342,167 00	2	"	11,000 00	"	
A reporter	30,595	80,452,424 39	5,440,831 75	398,250 00	5,839,081 75	5,069,833 72	398,250 00	5,468,083 72	30,933	80,823,422 42	372	34	648,041 51	277,043 48	

Suite du COMPTE DES CAUTIONNEMENTS EN NUMÉRAIRE.

Suite de la *Situation, au 1er janvier 1851, des Capitaux de Cautionnements.*

MINISTÈRES auxquels ressortissent les emplois et classes des titulaires.	CAPITAUX dus au 1er janvier 1850.		RECETTE DE L'ANNÉE 1850. (*Créations d'emplois, augmentations dans la fixation des cautionnements et mutations de titulaires.*)			DÉPENSES DE L'ANNÉE 1850. (*Suppressions d'emplois, réductions dans la fixation des cautionnements et mutations de titulaires.*)			CAPITAUX dus au 1er janvier 1851.		RÉSULTAT, par classe de titulaires, du mouvement de l'année 1850.				OBSERVATIONS.
	Nombre de parties.	Sommes.	Recettes effectives en numéraire.	Application à de nouvelles fonctions.	TOTAL.	Remboursements en numéraire.	Applications à de nouvelles fonctions.	TOTAL.	Nombre de parties.	Sommes.	Nombre de parties. Augmentation.	Nombre de parties. Diminution.	Sommes. Excédant de recette.	Sommes. Excédant de dépense.	
Report	30,595	80,452,424f 39c	5,440,831f 75c	398,250f 00c	5,839,081f 75c	5,069,833f 72c	398,250f 00c	5,468,083f 72c	30,933	80,823,422f 42c	372	34	648,041f 51c	277,043f 48c	
Ministère des Finances.															
Agents de change à Paris	62	7,750,000 00	500,000 00	"	500,000 00	500,000 00	"	500,000 00	62	7,750,000 00	"	"	"	"	
Caissier payeur central et caissiers divers	2	400,000 00	"	"	"	"	"	"	2	400,000 00	"	"	"	"	
Contributions indirectes et tabacs	4,857	18,679,172 70	2,766,877 07	2,500 00	2,769,377 07	1,815,544 59	3,000 00	1,818,544 59	4,826	19,630,005 18	"	31	950 832 48	"	
Douanes (préposés de l'administration des)	1,135	2,608,627 84	99,100 00	"	99,100 00	200,268 00	"	200,268 00	1,115	2,507,459 84	"	20	"	101,168 00	
Enregistrement (préposés de l'administration de l')	3,892	18,302,821 83	917,718 14	"	917,718 14	749,533 91	"	749,533 91	4,005	18,471,006 06	113	"	168,184 23	"	
Octrois	3,309	1,887,380 20	231,588 95	27,933 80	259,522 75	189,429 10	27,433 80	216,862 90	2,108	1,930,040 05	"	1,201	42,659 85	"	
Payeurs du trésor dans les départements	124	3,806,942 55	360,400 00	207,100 00	567,500 00	231,740 55	248,033 00	479,773 55	135	3,894,669 00	11	"	87,726 45	"	
Percepteurs et receveurs communaux	10,531	50,601,680 92	4,532,520 54	2,070,810 00	6,603,330 54	2,847,006 45	2,132,277 00	4,979,283 45	11,023	52,225,728 01	492	"	1,624,047 09	"	
Postes (préposés de l'administration des)	3,231	5,295,195 13	465,349 31	"	465,249 31	594,062 87	"	594,062 87	3,236	5,166,481 57	5	"	"	128,713 56	
Receveurs généraux des finances	92	27,141,991 36	2,113,626 00	1,545,245 00	3,658,871 00	1,348,964 36	1,224,066 00	2,573,030 36	96	28,227,832 00	4	"	1,085,840 64	"	
Receveurs particuliers des finances	302	17,011,596 60	1,354,861 48	982,355 52	2,337,217 00	1,049,876 68	1,201,134 52	2,251,011 20	323	17,097,802 40	21	"	86,205 80	"	
Ministères divers.															
Agents comptables et préposés divers	118	392,362 45	145,058 68	"	145,058 68	58,642 59	"	58,642 59	122	478,778 54	4	"	86,416 09	"	
	58,250	234,330,195 97	18,927,931 92	5,234,194 32	24,162,126 24	14,654,902 82	5,234,194 32	19,889,097 14	57,986	238,603,225 07	1,022	1,286	4,779,954 14	506,925 04	
											264		4,273,029 10		

Situation, au 1er janvier 1851, des Fonds de cautionnements compris dans le passif de la situation de l'Administration des finances.

Solde dont le trésor était débiteur au 1er janvier 1850. (Voir le compte des finances de l'année 1849, page 512.)			16,232,288f 35c
Opérations de l'année 1850 — Recettes		18,927,931f 92c	"
Opérations de l'année 1850 — Remboursements		14,654,902 82	"
Excédant de recettes pendant l'année 1850. (Voir page 174.)		4,273,029 10	4,273,029 10
Solde débiteur du trésor au 1er janvier 1851 (Voir page 375.)	(A).		20,505,317 45

(A) Ce solde est porté dans la situation générale des finances, page 387, pour 20,474,817 fr. 45 cent. La différence en plus de 28,700 francs au présent tableau provient :

De capitaux de cautionnement réalisés dans les colonies pour 30,500f

et dont le montant ne sera rattaché aux écritures de l'administration des finances qu'en 1851 ;

Dont à déduire : un cautionnement de 1,800 francs qui figure en recette au compte de trésorerie et dans la situation générale des finances, attendu que le receveur général des Vosges, qui en avait effectué à tort le remboursement pendant l'année 1849, par réduction sur ses recouvrements, en a opéré la réintégration dans l'année 1850. (Voir le compte de 1849, page 513.) ci 1,800

Différence égale 28,700

COMPTE

DES RENTES VIAGÈRES

POUR L'ANNÉE 1850.

NOTE

Sur le compte des rentes viagères pour l'année 1850.

Le compte des rentes viagères présente la situation au commencement et à la fin de l'année, ainsi que le mouvement durant cette période, de chaque classe de rentes de cette nature, suivant qu'elles ont été constituées sur une, deux, trois ou quatre têtes.

Les rentes viagères qui figurent encore aujourd'hui sur les livres de la dette inscrite sont les restes des emprunts qui ont été contractés dans cette nature de dette pendant les dernières années du XVIIIe siècle.

Le tableau placé ci-après a pour objet de faire connaître les rétablissements des parties qui, ayant négligé de réclamer le payement de leurs arrérages, ont été relevées de la déchéance qu'elles avaient encourue; les mutations effectuées entre les différentes classes par suite de décès, et qui, sans libérer définitivement l'État, ont eu pour effet de réduire le nombre des rentiers au profit desquels il doit successivement servir les arrérages, et enfin les extinctions absolues produites par les décès applicables aux rentes qui n'ont été instituées ou qui ne reposent plus que sur une seule tête.

La dette viagère du trésor s'élevait, au 1er janvier 1850 (voir page 517 du compte de 1849), à	1,999,100^f^
Pendant l'année 1850, et indépendamment des mutations de classes par suite de décès, partages, successions, etc., dont le résultat se balance, les rentes viagères se sont accrues de rétablissements au profit de titulaires présumés décédés, et qui ont justifié de leur existence, de	2,923
	2,002,023
Elles ont été réduites, pendant la même année, et par suite d'extinctions résultant de décès notifiés ou présumés, de	206,334
et s'élèvent, à l'époque du 1er janvier 1851, à	1,795,689

SAVOIR :

1re classe sur 1 tête	5,836	parties	1,390,808^f^
2e —— sur 2 têtes	2,225	——	371,225
3e —— sur 3 têtes	119	——	22,598
4e —— sur 4 têtes	45	——	11,058
	8,225	——	1,795,689

COMPTE DES RENTES VIAGÈRES.

Situation, au 1er janvier 1851, des Rentes inscrites.

CLASSES.	SITUATION au 1er janvier 1850.	MOUVEMENT PENDANT L'ANNÉE 1850. AUGMENTATIONS. Rétablissements.	Mutations de classes par suite de décès.	Mutations résultant de partages, successions et autres causes.	TOTAUX.	DIMINUTIONS. Extinctions résultant de décès notifiés ou présumés.	Mutations de classes par suite de décès.	Mutations résultant de partages, successions et autres causes.	TOTAL.	SITUATION au 1er janvier 1851.	OBSERVATIONS.
		(a)	(b)	(c)		(d)	(e)	(f)			
MONTANT DES RENTES.											
1re classe, sur 1 tête	1,557,926	2,455	2,473	6,523	11,451	171,937	"	6,632	178,569	1,390,808	
2e *idem*.. sur 2 têtes	404,606	468	"	270	738	31,775	2,074	270	34,119	371,225	
3e *idem*.. sur 3 têtes	24,768	"	"	"	"	1,880	290	"	2,170	22,598	
4e *idem*.. sur 4 têtes	11,800	"	"	"	"	742	"	"	742	11,058	
	1,999,100	2,923	2,473	6,793	12,189	206,334	2,364	6,902	215,600	1,795,689	
			9,266				9,266				
NOMBRE DE PARTIES.											
1re classe, sur 1 tête	6,495	16	15	26	57	679	"	37	716	5,836	
2e *idem*.. sur 2 têtes	2,448	3	"	3	6	204	22	3	229	2,225	
3e *idem*.. sur 3 têtes	127	"	"	"	"	7	1	"	8	119	
4e *idem*.. sur 4 têtes	49	"	"	"	"	4	"	"	4	45	
	9,119	19	15	29	63	894	23	40	957	8,225	
			44				73				

(a) Rétablissement, sur les états de payement, de rentes dont les arrérages avaient cessé d'être réclamés pendant trois années consécutives, et qui, aux termes du décret du 8 ventôse an XIII, ont été rejetées du grand-livre comme éteintes, et portées au compte des extinctions présumées. Ces rétablissements sont toujours l'objet d'un examen approfondi et de décisions spéciales.

(b) Cette colonne comprend les rentes qui passent, à la mort d'une ou plusieurs têtes sur lesquelles elles reposent, à celles des classes qui sont composées du nombre de têtes survivantes, sans qu'il résulte de cette opération un accroissement de la dette; seulement cette dette ne repose plus que sur un nombre réduit de rentiers vivants.

(c) Dans cette colonne figurent les mutations résultant de partages, successions et autres causes qui, en changeant la personne du rentier ayant droit à la jouissance, ne changent pas la nature de la rente, puisque aucune extinction n'est survenue dans les têtes sur lesquelles cette jouissance repose. Le nombre des mutations par décès est inférieur à celui des mutations résultant de partages, successions et autres causes : il faut remarquer que, dans ces dernières, se trouvent compris les transferts de propriété qui sont opérés par des ventes, bien que cette nature de rente soit moins succeptible de transfert que les rentes perpétuelles; cependant celles qui sont assises sur plusieurs têtes, et notamment les rentes génevoises, offrent encore à des vieillards des chances de durée plus grande que celles de leur vie : de là la multiplicité des ventes, lesquelles, jointes aux divisions par succession ou réunion dans une même main d'une rente viagère possédée par plusieurs, viennent rendre cette nature de mutation plus multipliée que celles qui arrivent par décès, en observant que les parties ne notifient souvent le décès que lorsque celui de la dernière tête est arrivé.

Toutes les extinctions de la quatrième classe ne forment pas une augmentation du nombre des parties de la troisième, et successivement jusqu'à la classe de rentes sur une seule tête. La plupart des rentiers viagers négligent de faire connaître les décès à mesure qu'ils ont lieu, et les lois des 24 frimaire an VI et 22 floréal an VII ne les obligent à présenter que le certificat de vie de l'une des têtes sur lesquelles la rente est assise; le trésor peut ne connaître en conséquence tous les décès que lorsque la dernière tête vient à décéder. L'extinction totale au profit du trésor peut donc aussi s'appliquer à une rente encore inscrite sur deux, trois ou quatre têtes; ces diverses circonstances rendent difficile de suivre avec une précision rigoureuse le mouvement de chaque classe. Celui qu'indique le tableau ci-dessus n'offre que le résultat des notifications de décès parvenues à la connaissance du trésor. Il faut observer néanmoins qu'il ne peut y avoir aucun préjudice pour l'État, puisque le trésor demeure débiteur de la rente tant qu'il reste une tête vivante, et qu'au moment du décès de la dernière le rentier ne pourrait plus, qu'à l'aide d'un faux, en toucher les arrérages.

(d) Les extinctions qui sont portées dans cette colonne se divisent comme il suit :

Extinctions définitives résultant de décès notifiés	200,289f
Extinctions présumées. (*En exécution du décret du 8 ventôse an XIII, mentionné ci-contre.*)	36,045
SOMME ÉGALE	206,334

(e) Colonne correspondant à celle (b).

(f) *Idem*..... (c).

COMPTE

DES PENSIONS INSCRITES AU TRÉSOR

POUR L'ANNÉE 1850.

NOTE

Sur le Compte des Pensions inscrites au Trésor.

Le présent compte fait connaître les différentes natures de pensions dont les arrérages sont payés sur les fonds généraux du budget, les lois qui en ont autorisé l'inscription, les crédits que ces lois ont accordés et leur situation, les nouvelles pensions liquidées et inscrites, et enfin celles qui ont été éteintes pour cause de décès.

Les crédits ouverts depuis 1817 pour l'inscription des pensions tant civiles que militaires, et que l'on reproduit dans le présent compte afin de présenter l'ensemble des opérations qui ont eu lieu depuis le nouveau régime consacré par la loi du 25 mars 1817 pour cette nature de dette, s'élevaient, au 1er janvier 1850, à la somme de..... 110,544,027f

Les mouvements que ces crédits ont éprouvés, pendant l'année 1850, sont ceux qui suivent :

Crédits alloués pour l'inscription des pensions militaires :		
Loi du 15 mai 1850.....		1,500,000
Crédits alloués pour inscription des pensions à titre de récompenses nationales :		
Loi du 13 juin 1850.....		712,650
		112,756,677
À DÉDUIRE :		
Réductions pour cause d'extinctions sur les crédits précédemment accordés pour les pensions de la pairie, les pensions ecclésiastiques et les pensions de donataires, ci.....		146,797
Reste pour le montant des crédits à rapprocher du résultat des mouvements que les pensions de toute nature ont présentés pendant l'année 1850, et qui sont expliqués ci-après.....		112.609,880
Sur cette somme, les pensions inscrites antérieurement au 1er janvier 1850 s'élevaient (voir page 525 du compte de 1849) à.....	109,010,138f	
et celles dont l'inscription a eu lieu pendant l'année 1849, déduction faite des pensions annulées, sont de.....	1,893,888	
ENSEMBLE.....	110,904,026 ci	110,904,026
Crédits d'inscription restant disponibles au 1er janvier 1850, savoir :		
Pensions civiles.....	1,625,337f	1,705,854
Pensions militaires.....	517	
Pensions pour récompenses nationales.....	80,000	
Les pensions de toute nature inscrites sur les livres du trésor, au 1er janvier 1850, montaient (voir page 526 du compte de 1849) à.....		43,496,993
A REPORTER.....		43,496,993

Note sur le Compte des Pensions inscrites au Trésor.

REPORT..... 43,496,993f

Elles ont été diminuées pendant l'année 1850, principalement par l'excédant des extinctions sur les nouvelles concessions, et pour diverses autres causes qui varient suivant la classe des pensions, d'une somme de 903,256 francs, savoir:

Excédants de décroissements :

Pensions de la pairie et de l'ancien sénat	40,000	1,522,806f
——— ecclésiastiques	91,746	
——— militaires	83,411	
——— de donataires	1,284,263	
——— à titre de récompenses nationales	23,386	

Excédants d'accroissements.

Pensions à titre de récompenses nationales		619,550	
RESTE en diminution		903,256 ci	903,256

Les charges du trésor pour les pensions de toute nature s'élèvent, au 1er janvier 1851, à..... 42,593,737

SAVOIR :

Pensions de la pairie et de l'ancien sénat	38	parties	417,000f
——— civiles	1,960	.....	1,374,663
——— ecclésiastiques	1,329	.....	295,128
——— militaires	79,863	.....	38,379,455
——— de donataires	2,643	.....	1,169,241
——— pour récompenses nationales	2,202	.....	958,250
TOTAUX	88,035		42,593,737

D'après la situation qui précède des crédits d'inscription de pensions, il résulterait de ces inscriptions, pour l'année 1850, que cette nature de dette aurait éprouvé un accroissement de.. 1,893,888f
Tandis que, d'après les termes que l'on vient de rapprocher pour déterminer la situation des pensions inscrites, ces pensions présentent, pendant la même période, une diminution de..... 903,256

DIFFÉRENCE apparente entre les deux situations..... 2,797,144

Cette différence s'explique ainsi:

Dans le compte de l'emploi des crédits d'inscription ne sont pas compris les mouvements qu'ont éprouvés les pensions militaires ou à titre de récompenses nationales inscrites pour des causes qui n'affectent pas ces mêmes crédits, c'est-à-dire les réversions et réunions de pensions et le montant de celles éteintes après jouissance par les titulaires, savoir:

Décroissements	2,802,067f
A déduire, accroissements	4,923
RÉSULTAT PAREIL	2,797,144

COMPTE DES PENSIONS INSCRITES AU TRÉSOR.

Situation, au 1er janvier 1851, des Crédits accordés pour l'inscription des pensions.

NATURE DES PENSIONS et DÉSIGNATION DES CRÉDITS.	LOIS QUI ONT OUVERT les crédits.	SITUATION DES CRÉDITS — Crédits accordés antérieurement au 1er janvier 1850.	pendant l'année 1849. Augmentation.	pendant l'année 1849. Diminution.	Montant des crédits au 1er janvier 1851.	SITUATION DES INSCRIPTIONS. — Pensions inscrites antérieurement au 1er janvier 1850.	Opérations pendant 1850. Pensions inscrites.	Opérations pendant 1850. Pensions annulées.	Pensions imputées sur les crédits au 1er janvier 1851.	RESTE DISPONIBLE sur les crédits au 1er janvier 1851.	OBSERVATIONS.
PENSIONS DE LA PAIRIE ET DE L'ANCIEN SÉNAT.											
Crédit indéterminé : les pensions sont liquidées d'après les règles que la loi a fixées	28 mai 1829	457,000f	"	(A) 40,000f	417,000f	457,000f	"	40,000f	417,000f	"	(a) Les crédits affectés aux pensions de cette nature n'étant pas déterminés par les lois, les modifications que ces crédits éprouvent résultent des pensions inscrites ou annulées pendant l'année.
PENSIONS CIVILES.											
Crédit permanent de 3,000,000, réduit, en 1818, à 2,450,000f et augmenté, depuis 1819, des 20/20 des 550,000 francs accordés temporairement aux fonds de retenue des ministères et administrations	25 mars 1817 (*art. 30.*) 15 mai 1818 (*art. 17.*)	3,000,000	"	"	3,000,000	1,466,409	49,361f	141,107	1,374,663	1,625,337f	
PENSIONS ECCLÉSIASTIQUES.											
Crédit indéterminé : les pensions sont liquidées d'après les règles que les lois ont fixées	Diverses lois	378,539	"	(A) 83,411	295,128	378,539	267	83,678	295,128	"	"
PENSIONS MILITAIRES.											
Crédits de 1847 et années antérieures	Diverses lois	103,317,611	"	"	100,317,611	100,317,611	"	"	100,317,611	"	
Crédits de 1848	Loi du 8 août 1847 Décret du 3 mai 1848	2,900,000	"	"	2,900,000	2,899,702	"	"	2,899,702	(B) 298	(B) L'annulation de cette somme est comprise dans la loi de règlement de l'exercice 1848.
Crédits de 1849	Loi du 19 mai 1849	1,500,000	"	"	1,500,000	1,500,000	"	"	1,500,000	"	
Crédits de 1850	Loi du 15 mai 1850	"	1,500,000f	"	1,500,000	"	1,547,449	47,668	1,499,781	219	
		104,717,611	1,500,000	"	106,217,611	104,717,313	1,547,449	47,668	106,217,094	517	
PENSIONS DE DONATAIRES.											
Crédit indéterminé : les nouvelles concessions résultent de réversibilités dont les conditions sont réglées par la loi	26 juillet 1821	1,192,627	"	(A) 23,386	1,169,241	1,192,627	32,066	55,452	1,169,241	"	
PENSIONS POUR RÉCOMPENSES NATIONALES.											
Crédits spéciaux	Diverses lois. (Voir le *Compte des finances de 1849*, p. 524.)	798,250	"	"	798,250	798,250	"	"	798,250	"	
	Loi du 13 juin 1850. (Victimes des événements de juin 1848.)	"	712,650	"	712,650	"	633,800	1,150	632,650	80,000	
		798,250	712,650	"	1,510,900	798,250	633,800	1,150	1,430,900	80,000	

RÉCAPITULATION.

Nature des pensions	Pensions de la pairie et de l'ancien sénat	457,000	"	40,000	417,000	457,000	"	40,000	417,000	"
	——— civiles	3,000,000	"	"	3,000,000	1,466,409	49,361	141,107	1,374,663	1,625,337
	——— ecclésiastiques	438,539	"	83,411	295,128	378,539	267	83,678	295,128	"
	——— militaires	104,717,611	1,500,000	"	106,217,611	104,717,313	1,547,449	47,668	106,217,094	517
	——— de donataires	1,192,627	"	23,386	1,169,241	1,192,627	32,066	55,452	1,169,241	"
	——— pour récompenses nationales	798,250	712,650	"	1,510,900	798,250	633,800	1,150	1,430,900	80,000
		110,544,027	2,212,650	146,797	112,609,880	109,010,138	2,262,943	369,055	110,904,026	1,705,854
			2,065,853f				1,893,888f			

SUITE DU COMPTE DES PENSIONS INSCRITES AU TRÉSOR.

Situation, au 1er janvier 1851, des Pensions inscrites.

NATURE DES PENSIONS.	SITUATION au 1er janvier 1850.	OPÉRATIONS PENDANT L'ANNÉE 1850. ACCROISSEMENTS qui affectent les crédits d'inscription.	ACCROISSEMENTS qui n'affectent pas les crédits d'inscription.	ACCROISSEMENTS TOTAL.	DÉCROISSEMENTS qui affectent les crédits d'inscription.	DÉCROISSEMENTS qui n'affectent pas les crédits d'inscription.	DÉCROISSEMENTS TOTAL.	SITUATION au 1er janvier 1851.	NOMBRE DE PARTIES. SITUATION au 1er janvier 1850.	MOUVEMENTS pendant l'année 1850. Accroissements.	MOUVEMENTS pendant l'année 1850. Décroissements.	SITUATION au 1er janvier 1851.
Pensions de la pairie et de l'ancien sénat	457,000f	"	"	"	40,000f	"	40,000f	417,000f	43	"	5	38
Pensions civiles	1,466,409	49,361f	"	49,361f	141,107	"	141,107	1,374,663	2,003	130	173	1,960
Pensions ecclésiastiques	378,539	267	"	267	83,678	"	83,678	295,128	1,702	1	374	1,329
PENSIONS MILITAIRES.												
Militaires	35,733,564	1,361,849	2,194f	1,364,043	47,668	2,531,117f	2,578,785	34,518,822	70,274	1,652	4,934	66,992
Vétérans	59,079	"	1,131	1,131	"	5,512	5,512	54,698	222	6	23	205
Veuves et orphelins	3,871,075	185,600	1,598	187,198	"	252,338	252,338	3,805,935	12,944	615	893	12,666
	39,663,718	1,547,449	4,923	1,552,372	47,668	2,788,967	2,836,635	38,379,455	83,440	2,273	5,850	79,863
Pensions de donataires	1,192,627	32,066	"	32,066	55,452	"	55,452	1,169,241	2,674	103	134	2,643
PENSIONS POUR RÉCOMPENSES NATIONALES.												
Pensionnaires de juillet 1830, juin 1832 et juin 1848	336,700	633,800	"	633,800	1,150	13,100	14,250	956,250	766	1,464	36	2,194
Vainqueurs de la Bastille	2,000	"	"	"	"	"	"	2,000	8	"	"	8
	338,700	633,800	"	633,800	1,150	13,100	14,250	958,250	774	1,464	36	2,202

RÉCAPITULATION.

Pensions de la pairie et de l'ancien sénat	457,000f	"	"	"	40,000f	"	40,000f	417,000f	43	"	5	38
—— civiles	1,466,409	49,361f	"	49,361f	141,107	"	141,107	1,374,663	2,003	130	173	1,960
—— ecclésiastiques	378,539	267	"	267	83,678	"	83,678	295,128	1,702	1	374	1,329
—— militaires	39,663,718	1,547,449	4,923f	1,552,372	47,668	2,788,967f	2,836,635	38,379,455	83,440	2,273	5,850	79,863
—— de donataires	1,192,627	32,066	"	32,066	55,452	"	55,452	1,169,241	2,674	103	134	2,643
—— pour récompenses nationales	338,700	633,800	"	633,800	1,150	13,100	14,250	958,250	774	1,464	36	2,202
	43,496,993	2,262,943	4,923	2,267,866	369,055	2,802,067	3,171,122	42,593,737	90,636	3,971	6,572	88,035
	Diminution : 903,256f								Diminution : 2,601			

OBSERVATIONS.

MOTIFS DES ACCROISSEMENTS.

PENSIONS CIVILES.

Nouvelles concessions	44,634	49,361f	Décès notifiés 138,381
Rétablissements	3,727		Décès présumés. (*Art. 9 de l'arrêté du 15 floréal an XI.*) 1,099
Réversions	1,000		Rejets par suite de concessions plus fortes 727
			Rejets pour décès avant jouissance 900

PENSIONS ECCLÉSIASTIQUES.

Rétablissements	267	Décès notifiés	79,678
		Décès présumés	40,000

PENSIONS MILITAIRES.

Nouvelles concessions	1,553,194	1,552,372	Décès notifiés 2,760,489	2,836,635
Concessions antérieures à 1817	5,755		Décès présumés. (*Arrêté précité du 15 floréal an XI.*) 31,112	
Secours à des orphelins	8,500		Rejets par suite de concessions plus fortes 33,971	
Rétablissements	2,769		Condamnations à des peines infamantes. (*Article 6 de la loi du 11 avril 1831.*) 1,365	
Réversions	1,131		Secours éteints à la vingt et unième année des titulaires 8,175	
Réunions	1,023		Réunions 1,023	
			Divers motifs 500	

PENSIONS DE DONATAIRES.

Rétablissements	500	32,066	Décès notifiés 44,841	55,452
Réversions	23,025		Décès présumés 4,120	
Divisions	4,791		Divisions 3,791	
Réunions	3,750		Réunions 2,200	
			Motifs divers 500	

PENSIONS POUR RÉCOMPENSES NATIONALES.

Nouvelles concessions	631,950	633,800	Décès notifiés 11,150	14,250
Réversions	1,550		Décès présumés. (*Arrêté précité.*) 2,100	
Divisions	300		Secours éteints à la dix-huitième année des titulaires 700	
			Divisions 300	

MOTIFS DES DÉCROISSEMENTS.

PENSIONS DE LA PAIRIE.

Décès notifiés 40,000f

D'après la situation des crédits d'inscription (voir le tableau précédent), les pensions imputées sur les crédits jusqu'au 1er janvier 1851 s'élèvent à 110,904,026f
D'après le présent tableau, les pensions restant encore inscrites à la même époque ne s'élèvent qu'à 42,593,737

DIFFÉRENCE en plus au tableau des crédits d'inscription 68,310,289

Cette différence représente les pensions éteintes pour cause de décès des titulaires ou rejetées pour divers motifs, et dont l'annulation n'a pas dû faire retour aux crédits sur lesquels ces pensions avaient été originairement et régulièrement imputées, savoir :

Pensions militaires	67,863,439f
Pensions pour récompenses nationales	446,850
SOMME ÉGALE	68,310,289

COMPTE D'APUREMENT

DES

DÉPENSES DES EXERCICES CLOS,

AU 1er JANVIER 1851.

NOTE

Sur le Compte d'apurement des dépenses des Exercices clos.

Objet du compte.

Les comptes des finances rendus depuis l'année 1829 ont expliqué les mesures successivement prises par l'administration et les assemblées législatives, pour assurer l'apurement régulier des dépenses restées à payer sur le budget de chaque exercice, à l'époque de son règlement législatif. Le régime qui doit être désormais suivi pour cet apurement a été définitivement consacré par les articles 9 et 10 de la loi du 29 janvier 1831 et par les articles 8, 9 et 10 de celle du 23 mai 1834; et il a été depuis complété par le paragraphe 6 du chapitre IX de l'ordonnance du 31 mai 1838, portant règlement sur la comptabilité publique. On croit inutile de reproduire l'ensemble de ces dispositions, dont le texte se trouve d'ailleurs page 387 du compte des finances de l'année 1838.

On se borne, en conséquence, à résumer, dans la présente note, les opérations relatives aux exercices dont l'apurement a dû faire l'objet du compte à rendre à l'Assemblée nationale pour l'année 1850, c'est-à-dire ceux de 1846, 1847, 1848 et 1849.

Les tableaux de la présente section du compte des finances sont divisés seulement par exercice et par ministère. Pour les détails par chapitre, il est nécessaire de se reporter aux comptes rendus par chaque département ministériel.

On les fait précéder d'un état général qui présente l'ensemble des opérations constatées pendant l'année 1850, et qui sert de base au compte spécial à produire à la Cour des comptes, en exécution de l'article 115 de l'ordonnance du 31 mai 1838.

Ces opérations sont celles qui suivent :

Résumé des opérations de l'année 1850.

1° Nouvelles créances dont l'admission a été autorisée par des crédits additionnels aux restes à payer des exercices ci-après :

Exercice 1845 (Droits au profit de créanciers résidant hors du territoire européen, ministère des affaires étrangères.)	6,887f 98c	1,173,534f 63c
——— 1846	122,999 72	
——— 1847	595,890 87	
——— 1848	447,756 06	

2° Créances de l'exercice 1849 restées à payer à la clôture de cet exercice, ci. 11,510,355 19

3° Payements effectués sur le budget de l'exercice 1850 pour solder les créances des exercices suivants :

Exercice 1845. (Payements sur les créances ci-dessus mentionnées)	7,812f 42c	7,010,930f 17c
——— 1846	380,328 30	
——— 1847	1,384,010 11	
——— 1848	5,059,849 06	
——— 1849	178,930 28	

Note sur le Compte des dépenses des exercices clos.

4° Créances de l'exercice 1846 éteintes pour cause de déchéance, ou qui ne peuvent plus être soldées qu'en vertu de crédits spéciaux extraordinaires 800,905f 89c

Situation des exercices au 1er janvier 1851.

Le tableau expositif des opérations constatées pendant l'année 1850 est suivi de ceux qui résument et rapprochent les différents termes de la situation au 1er janvier 1851, des exercices 1846, 1847, 1848 et 1849, dont l'apurement devait faire l'objet du présent compte.

Cette situation est celle que l'on va faire connaître :

Exercice 1846.

Exercice 1846. — Cet exercice a atteint, le 31 décembre 1850, le terme de sa prescription quinquennale. Le compte en est publié pour la dernière fois, et les créances qui pourraient être encore à solder jusqu'au 31 décembre 1851, époque à laquelle il se trouvera définitivement forclos, seront ordonnancées en vertu de crédits spéciaux, et classées dans les écritures des ministres, comme *dépenses des exercices périmés.*

Les dépenses qui étaient réellement à payer, à l'époque de la clôture dudit exercice, s'élevaient à.....	5,308,710f 74c
De nouvelles créances liquidées depuis, et admises en vertu de crédits additionnels régulièrement ouverts aux ministres, ont augmenté ce reste à payer de.....	922,712 26
et l'ont ainsi porté à.....	6,231,423 00
Les payements effectués en atténuation de ces créances, et qui ont eu lieu sur les fonds des budgets des exercices 1847, 1848, 1849 et 1850, se sont élevés à..	5,430,517 11
Le surplus représente les créances qui demeurent éteintes pour cause de déchéance, ci.....	800,905 89

Exercice 1847.

Exercice 1847. — L'apurement de cet exercice doit encore se prolonger pendant une année, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1851.

Lors de son règlement définitif, il présentait un reste à payer de.....	4,265,177f 13c
qui s'est accru, pour de nouvelles créances constatées à la charge du trésor, de...	749,913 66
Ensemble.....	5,015,090 79
Sur ce reliquat, il a été payé par imputation sur les budgets des exercices 1848, 1849 et 1850.....	3,736,889 31
Et, au 1er janvier 1851, les créances restant à solder ne sont plus que de....	1,278,201 48

Note sur le Compte des dépenses des exercices clos.

Exercice 1848. — Deux années sont encore nécessaires pour compléter l'apurement de cet exercice, qui ne cessera de figurer dans la comptabilité des ministères qu'au 1er janvier 1853. Exercice 1848.

A l'époque où le compte définitif en a été rendu, le reste à payer était de..... 10,934,370f 90c

Mais de nouvelles créances, tardivement réclamées, ont ajouté à la dette du trésor une somme de..... 447,756 06

En sorte que les payements à faire, pour solder les dépenses de l'exercice, montaient réellement à..... 11,382,126 96

Ceux que les ministres ont ordonnancés sur les budgets des exercices 1849 et 1850 ne s'élevant qu'à..... 5,553,919 51

il reste à imputer sur les ressources des budgets des exercices suivants, sauf la portion de ces créances dont le trésor pourra demeurer exonéré pour cause de forclusion définitive..... 5,828,207 45

Exercice 1849. — Cet exercice a atteint le terme de sa clôture législative, le 31 octobre 1850, et le trésor restait alors débiteur, envers les créanciers des services constatés, d'une somme de..... 11,510,355f 19c Exercice 1849.

qui a été réduite, par des payements faits, depuis cette époque, sur les voies et moyens du budget de l'exercice 1850, de..... 178,930 28

En sorte qu'elle ne s'élève plus, au 31 décembre 1850, qu'à..... 11,331,424 91

La prescription de cinq ans n'expirera, pour cet exercice, qu'à la fin de l'année 1854.

Les créances restant à solder au 31 décembre 1850, sur les exercices qui se trouvaient en cours d'apurement à cette époque, s'élèvent à 18,437,833 fr. 84 cent., savoir : Créances restant à solder au 1er janvier 1851.

Exercice 1847.....	1,278,201f 48c	18,437,833f 84c
——— 1848.....	5,828,207 45	
——— 1849.....	11,331,424 91	

COMPTE D'APUREMENT DES DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

État général des opérations constatées pendant l'année 1850 pour les exercices clos qui étaient en cours d'apurement.

MINISTÈRES	NOUVELLES CRÉANCES admises en vertu de crédits additionnels aux restes à payer, ouverts par les décrets, lois ou arrêtés rendus pendant l'année 1850 (A).					CRÉANCES de l'exercice 1849 restées à payer à l'époque de la clôture de cet exercice.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur l'exercice 1850. (Chapitre spécial des exercices clos.)						CRÉANCES de l'exercice 1846 éteintes pour cause de déchéance, ou qui ne pourront plus être soldées qu'en vertu de crédits spéciaux extraordinaires.	OBSERVATIONS.
	Exercice 1845.	Exercice 1846.	Exercice 1847.	Exercice 1848.	TOTAL.		Exercice 1845.	Exercice 1846.	Exercice 1847.	Exercice 1848.	Exercice 1849.	TOTAL.		
SERVICE ORDINAIRE.														
Justice	"	"	"	"	"	23,461f 84c	"	322f 21c	"	9,993f 98c	"	10,316f 19c	5,099f 12c	(A) Ces crédits sont développés par exercice et par ministère dans les pages suivantes.
Affaires étrangères	6,887f 98c	3,048f 97c	60,890f 37c	73,124f 08c	143,951f 40c	123,086 82	(B)7,812f 42c	3,048 97	114,381f 63c	81,299 96	"	206,542 98	5,683 76	(B) Payement sur l'exercice périmé 1845 qui ne figure dans le présent état que parce que la loi du 24 juin 1850 a accordé le crédit à titre d'*exercice clos*.
Instruction publique et cultes. — Dépenses de l'instruction publique	"	"	"	"	"	179,605 03	"	1,356 66	"	73,277 67	"	74,634 33	10,780 95	(C) Il a été payé, en outre, aux colonies, en 1849, dernière année de l'apurement de l'exercice 1845, une somme de 452 fr. 73 cent. au profit des créanciers du ministère de la marine. Ce payement, dont la notification n'a eu lieu qu'en 1850, a été imputé à l'exercice 1849.
Instruction publique et cultes. — des cultes	"	17,543 06	47,870 81	22,949 06	88,362 93	295,728 32	"	27,670 82	50,132 21	170,762 83	"	248,565 86	29,739 80	
Intérieur	"	366 89	393,482 98	204,401 91	598,251 78	267,106 53	"	1,128 52	369,441 26	325,989 55	"	696,559 33	46,372 05	
Agriculture et commerce	"	"	"	"	"	35,761 65	"	"	7,596 72	6,659 06	"	14,255 78	5,090 47	
Travaux publics	"	1,454 87	"	107,938 08	109,392 95	400,343 39	"	7,149 12	43,315 74	199,195 74	"	249,660 60	16,392 12	
Guerre	"	30,642 49	62,359 67	"	93,002 16	3,074,258 48	"	34,586 14	401,915 79	3,145,376 81	"	3,581,878 74	47,286 65	
Marine	"	64,335 91	19,662 59	38,990 28	122,988 78	273,016 96	"	157,736 62	162,635 12	138,161 31	"	458,533 05	9,628 30	
Finances	"	5,607 53	11,452 08	"	17,059 61	6,897,986 17	"	87,178 00	193,888 38	744,675 24	178,930f 28c	1,204,671 90	571,986 55	
	6,887 98	122,999 72	595,718 50	447,403 41	1,173,009 61	11,510,355 19	7,812 42	320,177 06	1,343,306 85	4,895,392 15	178,930 28	6,745,618 76	748,059 77	
SERVICE EXTRAORDINAIRE.														
Travaux publics	"	"	"	"	"	"	"	60,151 24	40,530 89	163,692 78	"	264,374 91	52,846 12	
Guerre	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Marine	"	"	172 37	352 65	525 02	"	"	"	172 37	764 13	"	936 50	"	
	6,887 98	122,999 72	595,890 87	447,756 06	1,173,534 63	11,510,355 19	(C)7,812 42	380,328 30	1,384,010 11	5,059,849 06	178,930 28	7,010,930 17	800,905 89	

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

Exercice 1846. (Loi de règlement du 8 décembre 1848.)

Situation définitive, au 1er janvier 1851, époque à partir de laquelle cet exercice, ayant atteint sa période quinquennale, cessera de figurer dans la comptabilité des ministères.

MINISTÈRES.	CRÉANCES qui restaient à payer à la clôture de l'exercice.	NOUVELLES CRÉANCES admises en vertu de crédits additionnels aux restes à payer, par des lois et arrêtés rendus pendant l'année 1848.	par des lois et arrêtés rendus pendant l'année 1849.	par différentes lois rendues pendant l'année 1850.	CRÉANCES qui restaient réellement à payer à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les exercices courants. (Chapitre spécial des exercices clos.) Exercice 1847.	Exercice 1848.	Exercice 1849.	Exercice 1850.	TOTAL.	CRÉANCES éteintes pour cause de déchéance, ou qui ne pourront plus être soldées qu'en vertu de crédits spéciaux extraordinaires.	OBSERVATIONS.
SERVICE ORDINAIRE.												
Justice	7,592f 07c	"	"	"	7,592f 07c	"	1,608f 24c	562f 50c	322f 21c	2,492f 95c	5,099f 12c	(a) Loi du 27 novembre 1848 26,023f 23c; Arrêté du 27 mars 1848 24,862 71 — 50,885f 94c
Affaires étrangères	56,651 34	"	(D) 23,767f 22c	(L) 3,048f 97c	83,467 53	"	50,712 58	24,022 22	3,048 97	77,783 77	5,683 76	(B) Arrêté du 12 octobre 1848 — 160,019 00
												(C) Arrêté du 21 octobre 1848 — 1,015 53
Instruction publique et cultes. — Dépenses de l'instruction publique	77,141 87	"	"	"	77,141 87	"	37,506 61	27,497 65	1,356 66	66,360 92	10,780 95	(D) Loi du 1er août 1849 — 23,767 22
												(E) Loi du 10 janvier 1849 — 66,978 59
Instruction publique et cultes. — des cultes	173,780 65	(A) 50,885f 94c	(E) 66,978 59	(M) 17,543 06	300,188 24	"	186,128 03	65,649 59	27,670 82	279,448 44	29,739 80	(F) Loi du 11 août 1849 20,917 34; Loi du 3 décembre 1849 1,787 90 — 22,705 24
Intérieur	117,236 34	(B) 160,019 00	(F) 22,705 24	(S) 366 89	309,327 47	"	222,605 92	30,220 98	1,128 52	253,955 42	46,372 05	(G) Loi du 16 mars 1849 9,808 01; Loi du 26 novembre 1849 4,511 68 — 14,319 69
Agriculture et commerce	54,451 09	(C) 1,015 53	"	"	55,466 62	"	48,238 07	2,138 08	"	50,376 15	5,090 47	(H) Loi du 30 mars 1849 — 68,957 82
Travaux publics	179,681 36	"	(G) 14,319 69	(O) 1,454 87	195,455 92	"	102,109 13	69,805 55	7,149 12	179,063 80	16,392 12	(I) Loi du 9 février 1849 316,677 01; Loi du 10 août 1849 41,873 86 — 358,550 87
Guerre	2,297,522 83	"	(H) 68,957 82	(P) 30,642 49	2,397,123 14	"	2,244,296 41	70,953 94	34,586 14	2,349,836 49	47,286 65	(K) Arrêté du 24 janvier 1849 22,981 79; Loi du 2 novembre 1849 1 71; Loi du 4 décembre 1849 9,529 14 — 32,512 64
Marine	131,079 28	"	(I) 358,550 87	(Q) 64,335 91	553,966 06	"	92,551 92	(S) 294,049 22	157,736 62	544,337 76	9,628 30	(L) Loi du 24 juin 1850 — 3,048 97
Finances	1,829,568 17	"	(K) 32,512 64	(R) 5,607 53	1,867,688 34	473,457f 05c	488,256 20	246,810 45	87,178 00	1,295,701 79	571,986 55	(M) Loi du 4 février 1850 — 17,543 06
												(N) Loi du 22 juin 1850 — 366 89
												(O) Loi du 26 juin 1850 — 1,454 87
												(P) Loi du 6 avril 1850 — 30,642 49
	4,924,705 00	211,920 47	587,792 07	122,999 72	5,847,417 26	473,457 05	3,474,013 20	831,710 18	320,177 06	5,099,357 49	748,059 77	(Q) Loi du 8 juin 1850 6,777 21; Loi du 7 août 1850 57,558 70 — 64,335 91
SERVICE EXTRAORDINAIRE.												
Travaux publics	384,005 74	"	"	"	384,005 74	"	228,298 92	42,709 46	60,151 24	331,159 62	52,846 12	(R) Loi du 1er juin 1850 — 5,607 53
	5,308,710 74	211,920 47	587,792 07	122,999 72	6,231,423 00	473,457 05	3,702,312 12	874,419 64	380,328 30	5,430,517 11	800,905 89	
		922,712 26										

(s) Y compris 1,401 fr. 73 cent. payés en 1849 aux colonies et notifiés seulement en 1850.

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

Exercice 1847. (Loi de règlement du 8 mars 1850.)

Situation des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1851.

MINISTÈRES.	CRÉANCES qui restaient À PAYER à la clôture de l'exercice.	NOUVELLES CRÉANCES ADMISES en vertu de crédits additionnels aux restes à payer, par des lois et arrêtés rendus pendant l'année 1849.	NOUVELLES CRÉANCES ADMISES en vertu de crédits additionnels aux restes à payer, par des lois et arrêtés rendus pendant l'année 1850.	CRÉANCES qui restaient réellement À PAYER à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR LES EXERCICES COURANTS. (Chapitre spécial des exercices clos.) Exercice 1848.	Exercice 1849.	Exercice 1850.	TOTAL.	RESTE À PAYER au 1er janvier 1851.	OBSERVATIONS.
SERVICE ORDINAIRE.										
Justice	10,299f 65c	"	"	10,299f 65c	"	1,913f 49c	"	1,913f 49c	8,386f 16c	(A) Loi du 11 août 1849 ... 1,984f 80c; Loi du 3 décembre 1849 ... 1,177 40 — 3,162f 20c
Affaires étrangères	95,084 88	"	(F) 60,890f 37c	155,975 25	"	20,640 50	114,381f 63c	135,022 13	20,953 12	(B) Loi du 3 décembre 1849 ... 787 81
Instruction publique et cultes. — Dépenses de l'instruction publique	94,330 33	"	"	94,330 33	12,626f 74c	72,367 69	"	84,994 43	9,235 90	(C) Loi du 26 novembre 1849 ... 50,372 88
Instruction publique et cultes. — des cultes	296,527 95	"	(G) 47,870 81	344,398 76	"	232,251 85	50,132 21	282,384 06	62,014 70	(D) Loi du 10 août 1849 ... 76,957 67
Intérieur	217,879 03	(A) 3,162f 20c	(H) 393,482 98	614,524 21	"	66,867 33	369,441 26	436,308 59	178,215 62	(E) Loi du 2 novembre 1849 ... 938 32; Loi du 4 décembre 1849 ... 14,750 66; Loi du 26 décembre 1849 ... 7,053 25 — 22,742 23
Agriculture et commerce	20,128 88	(B) 787 81	"	20,916 69	"	5,268 33	7,596 72	12,865 05	8,051 64	(F) Loi du 24 juin 1850 (a) ... 60,890 37
Travaux publics	206,395 97	(C) 50,372 88	"	256,768 85	"	174,609 44	43,315 74	217,925 18	38,843 67	(G) Loi du 4 février 1850 ... 34,737 04; Décret du Président de la République du 14 octobre 1850 ... 13,133 77 — 47,870 81
Guerre	933,227 88	"	(I) 62,359 67	995,587 55	"	527,758 84	401,915 79	929,674 63	65,912 92	(H) Loi du 12 juin 1850 ... 338,292 38; Loi du 22 juin 1850 ... 55,190 60 — 393,482 98
Marine	292,619 89	(D) 76,957 67	(K) 19,662 59	389,240 15	"	(N) 91,564 03	162,635 12	254,199 15	135,041 00	(I) Loi du 6 avril 1850 ... 62,359 67
Finances	1,756,259 80	(E) 22,742 23	(L) 11,452 08	1,790,454 11	534,382 86	405,573 72	193,888 38	1,133,844 96	656,609 15	(K) Loi du 8 juin 1850 ... 12,594 60; Loi du 7 août 1850 ... 7,067 99 — 19,662 59
	3,922,754 26	154,022 79	595,718 50	4,672,495 55	547,009 60	1,598,815 22	1,343,306 85	3,489,131 67	1,183,363 88	(L) Loi du 1er juin 1850 ... 11,452 08
SERVICE EXTRAORDINAIRE.										
Travaux publics	342,422 87	"	"	342,422 87	"	207,054 38	40,530 89	247,585 27	94,837 60	(M) Loi du 8 juin 1850 ... 3 42; Loi du 7 août 1850 ... 168 95 — 172 37
Marine	"	"	(M) 172 37	172 37	"	"	172 37	172 37	"	(N) Y compris 222f 75c payés aux colonies en 1849, et notifiés seulement en 1850.
	4,265,177 13	154,022 79	595,890 87	5,015,090 79	547,009 60	1,805,869 60	1,384,010 11	3,736,889 31	1,278,201 48	
		749,913f 66c								

(a) Y compris 2,026f 74c, montant d'une créance appartenant à l'exercice 1847, et comprise par erreur dans le tableau annexé à la loi du 24 juin 1850 parmi les créances de l'exercice 1848.

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

Exercice 1848. (Loi de règlement à intervenir.)

Situation des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1851.

MINISTÈRES.	CRÉANCES qui restaient à payer à la clôture de l'exercice.	NOUVELLES CRÉANCES admises en vertu de crédits additionnels aux restes à payer, par des lois et arrêtés rendus pendant l'année 1850.	CRÉANCES qui restaient à payer réellement à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS effectués sur les exercices courants. (Chapitre spécial des exercices clos.) Exercice 1849.	Exercice 1850.	TOTAL.	RESTE à payer au 1er janvier 1851.	OBSERVATIONS.
SERVICE ORDINAIRE.								
Justice	36,285f 60c	"	36,285f 60c	"	9,993f 98c	9,993f 98c	26,291f 62c	(A) Loi du 24 juin 1850 (a).
Affaires étrangères	46,260 22	(A) 73,124f 08c	119,384 30	"	81,299 96	81,299 96	38,084 34	(B) Décret du Président de la République du 14 octobre 1850.
Instruction publique et cultes. — Dépenses de l'instruction publique	103,848 33	"	103,848 33	"	73,277 67	73,277 67	30,570 66	(C) Loi du 12 juin 1850.
Instruction publique et cultes. — ——— des cultes	236,727 23	(B) 22,949 06	259,676 29	"	170,762 83	170,762 83	88,913 46	(D) Loi du 26 juin 1850.
Intérieur	564,816 45	(C) 204,401 91	769,218 36	"	325,989 55	325,989 55	443,228 81	(E) Loi du 7 août 1850.
Agriculture et commerce	54,117 42	"	54,117 42	"	6,659 06	6,659 06	47,458 36	(F) *Idem.*
Travaux publics	404,308 24	(D) 107,938 08	512,246 32	197,370f 49c	199,195 74	396,566 23	115,680 09	
Guerre	6,013,912 93	"	6,013,912 93	"	3,145,376 81	3,145,376 81	2,868,536 12	
Marine	497,533 65	(E) 38,990 28	536,523 93	"	138,161 31	138,161 31	398,362 62	
Finances	2,657,789 21	"	2,657,789 21	296,699 96	744,675 24	1,041,375 20	1,616,414 01	
	10,615,599 28	447,403 41	11,063,002 69	494,070 45	4,895,392 15	5,389,462 60	5,673,540 09	
SERVICE EXTRAORDINAIRE.								
Travaux publics	294,532 69	"	294,532 69	"	163,692 78	163,692 78	130,839 91	
Guerre	23,827 14	"	23,827 14	"	"	"	23,827 14	
Marine	411 79	(F) 352 65	764 44	"	764 13	764 13	0 31	
	10,934,370 90	447,756 06	11,382,126 96	494,070 45	5,059,849 06	5,553,919 51	5,828,207 45	(a) Même observation qu'à la page 533.

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

EXERCICE 1849. (Loi de règlement à intervenir.)

Situation des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1851.

MINISTÈRES.	CRÉANCES QUI RESTAIENT à payer à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur l'exercice 1849. (Chapitre spécial des dépenses des exercices clos.)	RESTE À PAYER au 1er janvier 1851.	OBSERVATIONS.
SERVICE ORDINAIRE.				
Justice	23,461f 84c	"	23,461f 84c	
Affaires étrangères	123,086 82	"	123,086 82	
Instruction publique et cultes. — Dépenses de l'instruction publique	179,605 03	"	179,605 03	
Instruction publique et cultes. — ——— des cultes	295,728 32	"	295,728 32	
Intérieur	207,106 53	"	207,106 53	
Agriculture et commerce	35,761 65	"	35,761 65	
Travaux publics	400,343 39	"	400,343 39	
Guerre	3,074,258 48	"	3,074,258 48	
Marine	273,016 96	"	273,016 96	
Finances	6,897,986 17	178,930f 28c	6,719,055 89	
	11,510,355 19	178,930 28	11,331,424 91	

État général des créances des exercices clos restant à solder au 1er janvier 1851, et dont le payement peut avoir lieu par imputation sur les budgets des exercices courants, selon le mode réglé par l'article 8 de la loi du 23 mai 1834.

MINISTÈRES.	MONTANT DES CRÉANCES RESTANT À PAYER. Exercice 1847.	Exercice 1848.	Exercice 1849.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
SERVICE ORDINAIRE.					
Justice	8,386f 16c	26,291f 62c	23,461f 84c	58,139f 62c	
Affaires étrangères	20,953 12	38,084 34	123,086 82	182,124 28	
Instruction publique et cultes. — Dépenses de l'instruction publique	9,335 90	30,570 66	179,605 03	219,511 59	
Instruction publique et cultes. — ——— des cultes	62,014 70	88,913 46	295,728 32	446,656 48	
Intérieur	178,215 62	443,228 81	207,106 53	828,550 96	
Agriculture et commerce	8,051 64	47,458 36	35,761 65	91,271 65	
Travaux publics	38,843 67	115,680 09	400,343 39	554,867 15	
Guerre	65,912 92	2,868,536 12	3,074,258 48	6,008,707 52	
Marine	135,041 00	398,362 62	273,016 96	806,420 58	
Finances	656,609 15	1,616,414 01	6,719,055 89	8,992,079 05	
	1,183,363 88	5,673,540 09	11,331,424 91	18,188,328 88	
SERVICE EXTRAORDINAIRE.					
Travaux publics	94,837 60	130,839 91	"	225,677 51	
Guerre	"	23,827 14	"	23,827 14	
Marine	"	0 31	"	0 31	
	1,278,201 48	5,828,207 45	11,331,424 91	18,437,833 84	

COMPTE

DU SERVICE DÉPARTEMENTAL.

NOTE

Sur le Compte du Service départemental.

Dans l'intention de procurer au Pouvoir législatif les moyens d'apprécier et de suivre les effets de la loi du 10 mai 1838, qui a déterminé les attributions des conseils généraux, et d'exercer ainsi leur haute surveillance sur cette partie importante des affaires générales du pays, le Gouvernement a, depuis la promulgation de cette loi, joint chaque année au budget de l'État, à partir de celui de 1840, un tableau d'ensemble du *Service départemental*, applicable aux opérations des trois ministères qui concourent à son exécution (l'Intérieur, l'Instruction publique et les Finances), et dans lequel les ressources et les besoins de ce service ont été résumés selon les spécialités réglées par la loi précitée. Ainsi que le Gouvernement l'annonçait, en proposant l'adoption, ce nouveau tableau devait ensuite être remplacé, à l'époque du règlement définitif de l'exercice, par un autre tableau de même forme, où les recettes et les dépenses effectivement réalisées seraient substituées aux prévisions de la loi de finances et soumises ainsi au contrôle législatif.

Le budget de l'exercice 1839 n'a pas pu être accompagné d'un semblable tableau de prévision, parce que ce budget a été voté avant la promulgation de la loi du 10 mai 1838. Cependant, le Gouvernement n'en avait pas moins pensé qu'il devait provoquer la sanction législative sur les opérations effectuées pendant la première année de l'application du nouveau régime financier fondé par ladite loi; et, à cet effet, il avait été annexé à la loi des comptes de 1839 un tableau destiné à devenir la base de l'apurement définitif du service départemental de l'exercice 1839.

Le volume du projet de la loi de règlement du budget de l'exercice 1843 a compris, pages 167 à 173, un document spécial contenant extrait des exposés, rapports et discussions dont le règlement législatif du service départemental a été successivement l'objet. On remarque dans ce document que la pensée du Gouvernement a reçu l'entier assentiment du pouvoir législatif; mais qu'il n'a pas cru devoir statuer prématurément sur des opérations qui, d'après l'article 24 de la loi du 10 mai 1838, devaient être arrêtées plus tard par les conseils généraux et réglées par ordonnances; et qu'en définitive elles ont été d'opinion que la sanction législative sur le service départemental ne pouvait avoir lieu que lorsque l'administration aurait fixé la clôture de chaque exercice à une époque qui permît aux conseils généraux d'exercer préalablement l'action que leur attribue la loi du 10 mai 1838.

Cette dernière condition s'est trouvée remplie à partir de l'exercice 1843 par l'ordonnance royale du 4 juin 1843, aux termes de laquelle la clôture de l'exercice départemental a été reportée au 30 juin de chaque année. Depuis cette époque, les conseils généraux des départements ont pu arrêter les comptes de chaque exercice dans l'année même de sa clôture; le ministre de l'intérieur, de son côté, a pu les faire régler définitivement par des ordonnances royales, dont le relevé est publié à l'appui du compte définitif de ses dépenses, et le Gouvernement s'est trouvé ainsi en mesure de soumettre au contrôle législatif le service départemental d'un exercice, dans la loi de règlement du budget général de l'État du même exercice. De plus, la cour des comptes statue actuellement chaque année sur ce service par ses Déclarations générales.

Ces dispositions, déjà appliquées aux exercices 1843 à 1848, le sont aujourd'hui aux résultats du service départemental de l'exercice 1849, qui ont été arrêtés par les conseils généraux dans leur session de 1850.

Note sur le Compte du Service départemental.

D'après le tableau du service départemental de l'exercice 1849, annexé sous la lettre E à la loi sur le budget des recettes dudit exercice, les ressources de ce service étaient présumées devoir s'élever à..... 100,870,774f 00c

Cette prévision s'est augmentée de la portion des contributions directes attribuée au fonds commun des dépenses cadastrales, ci..... 60,000 00

Et du produit probable des recettes spéciales affectées aux dépenses des écoles normales primaires..... 555,000 00

Le tableau page 542 fait connaître que les modifications résultant de la réalisation des ressources de différentes natures assignées au service départemental ont, en outre, accru les appréciations ci-dessus d'une somme de..... 14,108,560 48

Enfin il faut encore y ajouter les fonds restés libres à l'époque de la clôture des budgets départementaux des exercices 1847 et 1848, et dont les conseils généraux ont prononcé le report à l'exercice 1849, ci..... 11,784,678 83

Les ressources du service départemental se sont ainsi trouvées portées dans leur ensemble à..... 127,379,013 31

Ces ressources ont été employées de la manière suivante :

Dépenses payées pendant l'exercice.....	114,009,992f 03c	127,379,013 31
Fonds reportés à l'exercice 1850.....	10,167,250 63	
Fonds reportés à l'exercice 1851.....	3,201,770 65	

Ces résultats généraux s'appliquent ainsi qu'il suit aux trois ministères ordonnateurs du service départemental, savoir :

Ministère de l'intérieur.....	120,712,268f 88c	127,379,013f 31c
——— de l'instruction publique.....	5,737,888 15	
——— des finances.....	928,856 28	

Ils sont développés, avec tous les détails qu'ils comportent, dans les comptes rendus pour l'exercice 1849 par chacun de ces trois ministères, ainsi que dans le compte définitif des recettes publié par le ministère des finances.

On joint au compte définitif du service départemental de l'exercice 1849 le compte provisoire de ce même service pour l'exercice 1850, d'après les résultats recueillis par la comptabilité générale des finances jusqu'au 31 décembre; mais il importe de remarquer que ce n'est qu'en clôture d'exercice, et après les votes des conseils généraux, que le montant réel des ressources et des besoins dudit exercice sera connu, notamment les fonds restés disponibles et qu'il y aura eu lieu de reporter aux exercices subséquents. Ce compte provisoire n'est donc, en conséquence, publié qu'à titre de renseignement.

SERVICE DÉPARTEMENTAL.

COMPTE DÉFINITIF DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1849.

1° RÉSULTATS GÉNÉRAUX PAR MINISTÈRES.

MINISTÈRES ET SERVICES.	FIXATIONS LÉGISLATIVES SERVANT DE BASE AU RÈGLEMENT DE L'EXERCICE.				RÈGLEMENT LÉGISLATIF DE L'EXERCICE.								
					RECETTE.				DÉPENSE.				
	Fonds reportés des exercices précédents. (*Tableau C.*)	Recettes et dépenses prévues par le budget. (*Tableau E, y compris 60,000 fr. pour le fonds commun du cadastre et 555,000 fr. pour les écoles normales primaires.*)	Augmentation résultant de la plus-value des ressources réalisées. (*Tableau B annexé à la présente loi.*)	TOTAL des recettes et des dépenses servant de base au règlement législatif de l'exercice.	Fonds reportés de l'exercice 1847.	Fonds reportés de l'exercice 1848.	RECETTES de l'exercice 1849.	TOTAL de la recette.	DÉPENSES de l'exercice 1849.	FONDS RESTÉS sans emploi, appliqués au budget général de 1849.	Fonds reportés à l'exercice 1850.	Fonds reportés à l'exercice 1851.	TOTAL de la dépense.
Ministère de l'intérieur. — 1re Section. — Dépenses ordinaires	709,551f 36c	35,032,162f 00c	A déd. 206,463f 58c	35,535,249f 78c	333,846f 71c	375,704f 65c	34,825,698f 42c	35,535,249f 78c	34,363,889f 67	//	364,552f 13c	806,807f 08c	35,535,249f 78c
2e Section — Dépenses facultatives	3,345,664 85	12,668,812 00	684,841 17	16,699,318 02	479,591 67	2,866,073 18	13,353,653 17	16,699,318 02	13,239,221 37	//	2,886,541 84	573,554 81	16,699,318 02
3e Section. — Dépenses extraordinaires	5,684,471 66	25,024,300 00	11,929,838 02	42,638,609 68	677,862 83	5,006,608 83	36,954,138 02	42,638,609 68	36,392,140 39	//	5,411,526 59	834,942 70	42,638,609 68
4e Section. — Dépenses spéciales	1,012,426 55	23,379,800 00	1,446,864 85	25,839,091 40	228,789 08	783,637 47	24,826,664 85	25,839,091 40	24,252,629 39	//	1,401,199 76	185,262 25	25,839,091 40
TOTAL du service départemental du ministère de l'intérieur	10,752,114 42	96,105,074 00	13,855,080 46	120,712,268 88	1,720,090 29	9,032,024 13	109,960,154 46	120,712,268 88	108,247,880 82	//	10,063,820 32	2,400,567 74	120,712,268 88
Ministère de l'instruction publique. — Instruction primaire	627,055 65	4,880,700 00	230,132 50	5,737,888 15	513,466 60	113,589 05	5,110,832 50	5,737,888 15	5,113,302 85	//	103,430 31	521,154 99	5,737,888 15
Ministère des finances. — Cadastre	405,508 76	500,000 00	23,347 52	928,856 28	405,508 76	//	523,347 52	928,856 28	648,808 36	//	//	280,047 92	928,856 28
TOTAL GÉNÉRAL du service départemental	11,784,678 83	101,485,774 00	14,108,560 48	127,379,013 31	2,639,065 65	9,145,613 18	115,594,334 48	127,379,013 31	114,009,992 03	//	10,167,250 63	3,201,770 65	127,379,013 31
					11,784,678f 83c						13,369,021f 28c		

2° DÉVELOPPEMENT PAR SERVICES.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

1re SECTION. — Dépenses ordinaires (art. 12, 13, 14 et 15 de la loi du 10 mai 1838).

RECETTE.

FONDS REPORTÉS DES EXERCICES 1847 ET 1848.

Exercice 1847	Produit des centimes additionnels ordinaires et du fonds commun	295,649f 41c	333,846f 71c	709,551f 36c
	Produits éventuels ordinaires	38,197 30		
Exercice 1848	Produits des centimes additionnels ordinaires et du fonds commun	323,756 91	375,704 65	
	Produits éventuels ordinaires	51,947 74		

RECETTES DE L'EXERCICE 1849.

Produit des 10 centimes additionnels ordinaires imposés par la loi	20,247,930 25	33,876,344 61	34,825,698 42
Produit des 6 centimes 4/10es additionnels imposés par la loi pour fonds commun à répartir entre les départements	13,628,414 36		
Produits éventuels ordinaires		949,353 81	
			35,535,249 78

DÉPENSE.

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1849.

Travaux ordinaires des bâtiments civils	1,432,441f 32c	34,363,889f 67c
Contributions dues par les propriétés des départements	2,963 31	
Loyers des hôtels de préfecture et de sous-préfecture	182,537 69	
Mobilier des préfectures et des bureaux des sous-préfectures	186,993 79	
Casernement de la gendarmerie	1,554,379 46	
Prisons départementales	6,061,898 65	
Cours et tribunaux	1,113,644 69	
Corps de garde des établissements départementaux	23,607 34	
Entretien des routes départementales	12,544,494 03	
Enfants trouvés ou abandonnés	4,959,868 56	
Aliénés	3,429,498 76	
Impressions	67,246 85	
Archives départementales	195,917 29	
Frais de translation, de routes et autres dépenses ordinaires	744,561 01	
Dettes départementales ordinaires	1,851,830 25	
Frais d'impressions, payés à Paris à titre de dépenses départementales	12,006 67	

FONDS REPORTÉS AUX EXERCICES 1850 ET 1851.

Exercice 1850	Produit des centimes additionnels ordinaires et du fonds commun	291,716f 76c	364,552 13	1,171,360 11
	Produits éventuels ordinaires	72,835 37		
Exercice 1851	Produit des centimes additionnels ordinaires et du fonds commun	668,557 81	806,807 98	
	Produits éventuels ordinaires	138,250 17		
				35,535,249 78

Suite du SERVICE DÉPARTEMENTAL.

Suite du COMPTE DÉFINITIF DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1849.

2° DÉVELOPPEMENT PAR SERVICES. (Suite.)

Suite du MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

RECETTE.

2e SECTION. — Dépenses facultatives (art. 16, 17 et 18 de la loi du 10 mai 1838).

FONDS REPORTÉS DES EXERCICES 1847 ET 1848.

Exercice 1847.	Produit des centimes additionnels facultatifs et du fonds commun	306,527f 16c	479,591f 67c	3,345,664f 85c
	Produits éventuels facultatifs	78,156 12		
	Subventions communales ou particulières pour travaux de routes	94,908 39		
Exercice 1848.	Produit des centimes additionnels facultatifs et du fonds commun	1,101,925 57	2,866,073 18	
	Produits éventuels facultatifs	1,382,114 57		
	Subventions communales ou particulières pour travaux de route	382,033 04		

RECETTES DE L'EXERCICE 1849.

Produits des centimes additionnels facultatifs votés par les conseils généraux	9,751,472f 05c	10,919,621 87	13,353,053 17
Produit des 6/10es de centime additionnels imposés par la loi pour fonds commun à répartir entre les départements	1,168,149 82		
Produits éventuels facultatifs		188,787 11	
Subventions communales ou particulières pour travaux de routes		2,245,244 19	
			16,699,318 02

3e SECTION. — Dépenses extraordinaires (art. 19 de la loi du 10 mai 1838).

FONDS REPORTÉS DES EXERCICES 1847 ET 1848.

Exercice 1847.	Produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales.	583,239f 89c	677,862f 83c	5,684,471f 66c
	Produit des emprunts autorisés par des lois spéciales	94,622 94		
Exercice 1848.	Produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales.	4,843,501 13	5,006,608 83	
	Produits des emprunts autorisés par des lois spéciales	163,107 70		

RECETTES DE L'EXERCICE 1849.

Produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales	26,208,279 53	36,954,138 02
Produit des emprunts autorisés par des lois spéciales	10,745,858 49	
		42,638,609 68

4e SECTION. — Dépenses spéciales (art. 19 de la loi du 10 mai 1838).

FONDS REPORTÉS DES EXERCICES 1847 ET 1848.

Exercice 1847.	Produit des centimes additionnels spéciaux pour dépenses des chemins vicinaux	228,769f 88c	228,789f 08c	1,012,426f 55
	Contingents communaux et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux	19 20		
Exercice 1848.	Produit des centimes additionnels spéciaux pour dépenses des chemins vicinaux	349,523 58	783,637 47	
	Contingents communaux et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux	434,113 89		

RECETTES DE L'EXERCICE 1849.

Produit des centimes additionnels spéciaux votés par les conseils généraux pour dépenses des chemins vicinaux	11,478,680 32	24,826,664 85
Contingents communaux et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux	13,347,984 53	
		25,839,091 40

DÉPENSE.

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1849.

Travaux neufs des édifices départementaux	1,395,998f 48c	13,239,221f 37c
Travaux des routes départementales	4,682,420 11	
Subventions aux communes	477,502 87	
Encouragements	2,646,900 26	
Cultes	223,307 67	
Secours contre la mendicité	2,144,917 65	
Dépenses diverses	1,316,050 69	
Dettes départementales extraordinaires	350,710 14	
Dépenses diverses payées à Paris	1,413 50	

FONDS REPORTÉS AUX EXERCICES 1850 ET 1851.

Exercice 1850.	Produit des centimes additionnels facultatifs et du fonds commun	1,128,362f 81c	2,886,541 84	3,460,096 65
	Produits éventuels facultatifs	1,403,067 68		
	Subventions communales ou particulières pour travaux de routes	355,111 35		
Exercice 1851.	Produit des centimes additionnels facultatifs et du fonds commun	335,537 25	573,554 81	
	Produits éventuels facultatifs	60,707 77		
	Subventions communales ou particulières pour travaux de routes	177,309 79		
				16,699,318 02

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1849.

Dépenses de travaux divers imputés sur le produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales	25,971,605 00	36,392,140 39
——— sur le produit d'emprunts autorisés par des lois spéciales	10,420,535 39	

FONDS REPORTÉS AUX EXERCICES 1850 ET 1851.

Exercice 1850.	Produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales	4,878,607f 76c	5,411,526 59	6,246,469 29
	Produit des emprunts autorisés par des lois spéciales	532,918 83		
Exercice 1851.	Produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales	784,807 79	834,942 70	
	Produit des emprunts autorisés par des lois spéciales	50,134 91		
				42,638,609 68

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1849.

Dépenses des chemins vicinaux de grande communication et autres chemins vicinaux, imputées sur le produit des centimes additionnels spéciaux votés par les conseils généraux	11,261,872 89	24,252,629 39
Dépenses des chemins vicinaux de grande communication imputées sur le produit des contingents communaux et souscriptions particulières	12,990,756 50	

FONDS REPORTÉS AUX EXERCICES 1850 ET 1851.

Exercice 1850.	Produit des centimes additionnels spéciaux pour dépenses des chemins vicinaux	609,838f 64c	1,401,199 76	1,586,462 01
	Contingents communaux et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux	791,361 12		
Exercice 1851.	Produit des centimes additionnels spéciaux pour dépenses des chemins vicinaux	185,262 25	185,262 25	
	Contingents communaux et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux	»		
				25,839,091 40

Suite du SERVICE DÉPARTEMENTAL.

Suite du COMPTE DÉFINITIF DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1849.

2° DÉVELOPPEMENT PAR SERVICES. (Suite.)

RECETTE.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

FONDS REPORTÉS DES EXERCICES 1847 ET 1848.

Exercice 1847..	Produit des centimes additionnels pour dépenses de l'instruction primaire.....	466,773f 93c	513,466f 60c	627,055f 65c
	Ressources spéciales des écoles normales primaires.....	46,692 67		
Exercice 1848..	Produit des centimes additionnels pour dépenses de l'instruction primaire.....	103,552 59	113,589 05	
	Ressources spéciales des écoles normales primaires.....	10,036 46		

RECETTES DE L'EXERCICE 1849.

Produit des centimes additionnels votés par les conseils généraux pour dépenses de l'instruction primaire.....	4,533,137 87	5,110,832 50
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires.....	576,429 63	
Produits éventuels.....	1,265 00	
		5,737,888 15

MINISTÈRE DES FINANCES.

FONDS REPORTÉS DE L'EXERCICE 1847.

Portion des ressources générales du budget applicable au fonds commun du cadastre.....	109,264f 93c	405,508f 76c
Produit des centimes additionnels facultatifs pour dépenses du cadastre.....	296,243 83	

RECETTES DE L'EXERCICE 1849.

Portion des ressources générales du budget applicable au fonds commun du cadastre.....	60,000 00	523,347 52
Produit des centimes additionnels facultatifs votés par les conseils généraux pour dépenses du cadastre.....	463,347 52	
		928,856 28

DÉPENSE.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1849.

Dépenses ordinaires et obligatoires.

Dépenses de l'instruction primaire imputables sur les fonds départementaux.	Complément du traitement fixe des instituteurs et des loyers de maisons d'école.....	1,539,470f 02c	2,945,891f 32c		
	Dépenses ordinaires des écoles normales primaires.....	1,290,567 98			
	Dépenses des comités d'arrondissement et des commissions d'examen; frais généraux d'impressions.....	115,853 32			
	Dépenses extraordinaires.				
	Dépenses extraordinaires des écoles normales primaires (achats de livres, mobilier, etc.).....	81,098 80		4,547,697f 47c	
	Subvention aux communes pour acquisition, construction et réparation de maisons d'école.....	532,850 27			
	Idem pour achat et renouvellement du mobilier des écoles.....	84,114 66			
	Subvention pour élever le traitement des instituteurs au-dessus du minimum.....	132,046 05			
	Don aux caisses d'épargne établies en faveur des instituteurs...	4,845 00			
	Subventions spéciales aux écoles primaires supérieures et aux écoles chrétiennes de frères, etc..	63,783 09			
	Achats de livres pour les élèves indigents.....	50,741 28	1,601,806 15		
	Encouragements pour l'instruction des filles.....	268,947 62			
	Subventions aux classes d'adultes.....	33,470 00			
	Idem aux salles d'asile.....	123,294 23			5,113,302f 85c
	Encouragements et secours aux instituteurs et institutrices en exercice.....	65,043 05			
	Secours aux anciens instituteurs et institutrices.....	17,225 00			
	Indemnités aux inspecteurs des écoles primaires.....	38,728 69			
	Dépenses non acquittées des années antérieures.....	105,418 41			
	Produits éventuels.....	200 00			
Dépenses de l'instruct. prim. imputables sur les ressources spéciales des écoles normales primaires.	Dépenses ordinaires.....		547,706 65	565,605 38	
	Dépenses extraordinaires.....		14,103 58		
	Dépenses non acquittées des années précédentes.....		3,795 15		

FONDS REPORTÉS AUX EXERCICES 1850 ET 1851.

Exercice 1850..	Produits des centimes additionnels pour dépenses de l'instruction primaire.....	94,664 60	103,430 31	624,585 30
	Ressources spéciales des écoles normales primaires.....	8,765 71		
Exercice 1851..	Produit des centimes additionnels pour dépenses de l'instruction primaire.....	462,367 32	521,154 99	
	Ressources spéciales des écoles normales primaires.....	58,787 67		
				5,737,888 15

MINISTÈRE DES FINANCES.

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1849.

Dépenses du cadastre.	Frais d'arpentage.....	415,788 69	648,808 36
	—— d'expertise.....	140,558 32	
	Dépenses diverses.....	84,987 60	
	Essais de renouvellement et de conservation du cadastre, arpentage des terrains inondés par la Loire.	7,473 75	

FONDS REPORTÉS À L'EXERCICE 1851.

Portion des ressources générales du budget applicable au fonds commun du cadastre.....	101,153 00	280,047 92
——— des centimes additionnels facultatifs pour dépenses du cadastre.....	178,894 92	
		928,856 28

Suite du SERVICE DÉPARTEMENTAL.

Compte provisoire des Recettes et des Dépenses de l'exercice 1850.

RECETTE.

NATURE DES RECETTES.	FONDS REPORTÉS de L'EXERCICE 1848.	FONDS REPORTÉS de L'EXERCICE 1849.	RECETTES de L'EXERCICE 1850.	TOTAL de LA RECETTE.
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.				
Produit des centimes additionnels pour dépenses des départements	2,041,277f 53c	6,908,525f 97c	77,201,638f 06c	86,151,441f 56c
Produits éventuels affectés au service départemental	307,031 28	3,155,294 35	11,751,777 87	15,214,103 50
	2,348,308 81	10,063,820 32	88,953,415 93	101,365,545 06
	12,412,129f 13c			
MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.				
Produits des centimes additionnels pour dépenses de l'instruction primaire	497,901 35	94,664 60	4,605,281 96	5,197,847 91
Ressources spéciales des écoles normales primaires	17,739 36	8,765 71	456,567 29	483,072 36
	515,640 71	103,430 31	5,061,849 25	5,680,920 27
	619,071f 02c			
MINISTÈRE DES FINANCES.				
Portion des ressources générales du budget applicable au fonds commun du cadastre	118,681 39	"	50,000 00	168,681 39
Produit des centimes additionnels facultatifs pour dépenses cadastrales	95,037 11	"	566,679 29	661,716 40
Fonds avancés par divers pour dépenses cadastrales	"	"	6,100 42	6,100 42
	213,718 50	"	622,779 71	836,498 21
	213,718f 50c			
RÉCAPITULATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'EXERCICE 1850.				
Ministère de l'intérieur	2,348,308 81	10,063,820 32	88,953,415 93	101,365,545 06
——— de l'instruction publique	515,640 71	103,430 31	5,061,849 25	5,680,920 27
——— des finances	213,718 50	"	622,779 71	836,498 21
	3,077,668 02	10,167,250 63	94,638,044 89	107,882,963 54
	13,244,918f 65c			

DÉPENSE.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1850.	FONDS A REPORTER à L'EXERCICE 1851.	FONDS A REPORTER à L'EXERCICE 1852.	TOTAL de LA DÉPENSE.
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.				
Dépenses départementales — ordinaires	"	"	"	35,727,519f 98c
Dépenses départementales — facultatives	"	"	"	15,058,488 12
Dépenses départementales — extraordinaires	"	"	"	29,231,998 28
Dépenses départementales — spéciales	"	"	"	21,347,538 68
	"	"	"	101,365,545 06
		"		
MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.				
Dépenses de l'instruction primaire imputables sur les fonds départementaux	"	"	"	5,197,847 91
Dépenses de l'instruction primaire imputables sur les ressources des écoles normales primaires	"	"	"	483,072 36
	"	"	"	5,680,920 27
		"		
MINISTÈRE DES FINANCES.				
Dépenses du cadastre imputables sur le fonds commun	"	"	"	168,681 39
Dépenses du cadastre imputables sur le produit des centimes additionnels facultatifs	"	"	"	667,816 82
	"	"	"	836,498 21
		"		
RÉCAPITULATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'EXERCICE 1850.				
Ministère de l'intérieur	"	"	"	101,365,545 06
——— de l'instruction publique	"	"	"	5,680,920 27
——— des finances	"	"	"	836,498 21
	"	"	"	107,882,963 54
		"		

COMPTE

DU SERVICE COLONIAL.

(RÉGIME FINANCIER DE LA LOI DU 25 JUIN 1841.)

NOTE

Sur le Compte du Service Colonial.

Mesures arrêtées pour l'exécution de la loi du 25 juin 1841 sur le régime financier des colonies.

La loi du 25 juin 1841 ayant changé, à partir du 1er janvier 1842, le régime financier des colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane française et de l'île de la Réunion, les départements de la marine et des finances ont eu à régler, de concert, suivant leurs attributions respectives, les mesures nécessaires pour assurer l'exécution de ladite loi.

Celles de ces mesures qui se rapportent à l'action du contrôle législatif vont être résumées ci-après :

Le règlement définitif des recettes et des dépenses du service colonial a lieu, pour chaque exercice, dans la loi des comptes de l'exercice suivant, où il est l'objet d'un titre spécial (article 11 de la loi des comptes de 1842).

Cette disposition est appliquée, non-seulement aux quatre colonies soumises au régime de la loi du 25 juin 1841, mais encore aux divers établissements coloniaux laissés en dehors de ce régime, pour lesquels il existe des causes de retard et d'empêchement semblables à celles qui ont motivé la disposition ci-dessus.

Les prévisions législatives de recettes et de dépenses, pour l'ensemble du service colonial, sont distraites de celles qui servent de base au projet de loi présenté chaque année pour le règlement des services généraux du budget.

L'excédant de dépense que détermine le rapprochement de ces prévisions est prélevé sur les fonds généraux du budget, pour conserver au service colonial, jusqu'à l'époque de son règlement définitif, la somme de ressources qui lui a été attribuée.

A cette époque, si l'excédant de dépense réel du service colonial est inférieur au prélèvement d'abord effectué sur les fonds généraux du budget de l'exercice auquel il se rapporte, la portion devenue disponible de ce prélèvement est transportée au budget de l'exercice alors courant, en accroissement de ses ressources. Dans le cas contraire, ce serait le budget de ce même exercice qui aurait à supporter la différence nécessaire pour combler l'insuffisance de ressources résultant de la liquidation définitive des services.

Les différents termes du service colonial sont, chaque année, consacrés législativement à l'aide de deux tableaux spéciaux où ils se trouvent résumés; le premier de ces tableaux est annexé au budget, et le second est ensuite joint à la loi de règlement de ce même budget, de manière que l'Assemblée nationale détermine ainsi à l'avance les fixations particulières de ce service sur lesquelles elle aura ultérieurement à exercer son contrôle.

Les diverses informations que comporte le service colonial sont portées à la connaissance de l'Assemblée nationale dans les comptes publiés par les ministères de la marine et des finances.

Enfin, la Cour des comptes statue, par ses *déclarations générales*, sur les résultats définitifs de ce service en règlement d'exercice.

Quant aux mesures qui ont dû être adoptées pour retracer dans les écritures de la Comptabilité générale des finances les recettes et les dépenses effectuées par les agents coloniaux, ce sont celles qui suivent :

Les distances et les éventualités maritimes ne permettant pas de comprendre dans les écritures centrales de l'administration des finances d'une année, et de rattacher aux parties corrélatives de la Situation générale, les opérations coloniales de la même année (impossibilité qui s'applique également aux divers travaux de contrôle de la cour des comptes), il a été reconnu nécessaire, en présence

Note sur le Compte du Service Colonial.

de cet empêchement insurmontable, de consacrer une section entièrement séparée de la Balance des comptes du grand livre de l'administration des finances à la description, lorsque cette administration en a les moyens, des opérations déclarées par les comptables coloniaux eux-mêmes; de ne retracer dans le compte de l'administration des finances, pour prendre place dans sa Situation générale, que les opérations effectuées en France, pendant l'année, pour le service des colonies, c'est-à-dire les envois de fonds faits aux trésoriers des colonies, la portion de ces envois de fonds employée par eux à solder des services généraux de la métropole, les dépenses acquittées par elle pour le service colonial, et enfin les prélèvements effectués sur les fonds généraux des budgets, pour couvrir les insuffisances de ressources de ce service, opérations qui, dans leur ensemble, sauf les différences forcément causées par les distances, dégagent, en réalité, sous une expression indirecte, des résultats semblables à ceux des recettes et des dépenses que l'on retrouve plus tard accusées dans les comptabilités coloniales.

Documents dont se compose le compte du service colonial.

D'après les explications qui précèdent, il y a eu lieu de publier dans le compte du service colonial rendu pour l'année 1850 les cinq documents ci-après :

1° Compte des recettes et des dépenses constatées pendant l'année 1850 pour le service colonial;

2° Compte définitif des recettes et des dépenses de l'exercice 1848;

3° Tableau des recettes et des dépenses de l'exercice 1849 à régler définitivement dans la loi des comptes de 1850;

4° Tableau des prévisions de recettes et de dépenses pour l'exercice 1850;

5° Enfin, un Tableau semblable pour les prévisions applicables à l'exercice 1851.

Les résultats de ces divers documents se résument ainsi qu'il suit :

Résumé des opérations de l'année 1850.

Le service colonial présentait, au 1er janvier 1850 (voir page 566 du compte général des finances de 1849), un excédant de dépense de		1,231,737f 34c
Pendant l'année 1850, les opérations ci-après ont été constatées en dépense :		
Payements effectués par les comptables de France pour le service des colonies	3,656,205f 66c	
Envois de fonds faits aux trésoriers coloniaux par les comptables de France, y compris ceux qui ont eu lieu pendant les derniers mois de l'année 1850, pour assurer d'avance le service de l'exercice 1851	11,045,352 03	
Dépense pour la plus-value réalisée sur la rente de l'Inde de l'année 1849	63,210 87	
Application au budget des recettes de 1850 du produit probable de la rente de l'Inde à réaliser pour cette année par le trésorier de la colonie de la Réunion	1,000,000 00	
Application aux comptes de divers services métropolitains de recettes effectuées dans les colonies	34,223 63	
Transport aux produits divers du budget, de recettes faites dans les colonies pour le compte du trésor	588,872 85	
Dépense, pour annulation du crédit donné provisoirement en 1849 aux trésoriers coloniaux, de payements faits par eux sur exercices clos et périmés du service colonial	26,991 00	
A REPORTER	16,414,856 04	1,231,737 34

Note sur le Compte du Service Colonial.

REPORT	16,414,856f 04c	1,231,737f 34c
Réduction, au profit du budget de 1849, du prélèvement qui a été opéré sur les fonds généraux du budget de 1848 pour couvrir l'insuffisance présumée de ressources du service colonial de cet exercice (voir ci-après)	1,048,807 57	
	17,463,663 61	
Opérations diverses résultant de l'apurement des recettes et des dépenses soumises au règlement législatif pour l'exercice 1848, lesquelles opérations font ressortir une annulation de dépense de	129,441 38	
	17,334,222 23	17,334,222 23
ENSEMBLE		18,565,959 57

Les opérations de recette, également constatées pendant l'année 1850, sont celles qui suivent :

Portion des envois de fonds du trésor public que les comptables coloniaux ont employés à l'acquit des payements sur les services généraux de la métropole	2,874,137f 38c	
Recettes constatées à titre d'envois de fonds faits aux comptables de France par les trésoriers coloniaux	4,109 15	
Application aux comptes de divers services métropolitains de payements effectués dans les colonies, et annulation de recettes qui y ont été précédemment appliquées	31,499 47	
Recettes constatées en atténuation de payements effectués en France pour le service colonial de l'exercice 1848	538,126 43	
Application au compte du service colonial du montant d'ordonnances de régularisation délivrées à son profit par divers ministères	33,627 01	
Recette pour annulation de la dépense faite provisoirement en 1849 des payements effectués par les trésoriers des colonies sur exercices clos et périmés du service colonial	26,991 00	
Recettes des fonds généraux prélevés sur les budgets de 1850 et 1851, pour subvenir à l'insuffisance présumée des ressources du service colonial de cet exercice	12,892,385 25	
	16,400,875 69	
Opérations diverses résultant de l'apurement des recettes et des dépenses soumises au règlement législatif pour l'exercice 1848, lesquelles opérations font ressortir une annulation de recette de	129,441 38	
	16,271,434 31	16,271,434 31
Ces diverses opérations, constatées en recette et en dépense, ont finalement déterminé, au 31 décembre 1850, un excédant de payement dont il est fait emploi, comme on vient de le dire, dans la Situation générale des finances (voir page 375).		2,294,525 26

Note sur le Compte du Service Colonial.

Compte définitif de l'exercice 1848.

Quant aux opérations de recettes et de dépenses, sur lesquelles il a été proposé à l'Assemblée nationale de statuer, pour l'exercice 1848, par le titre IV de la loi de règlement de l'exercice 1849, elles s'établissent ainsi qu'il suit :

Les recettes coloniales ont été prévues, au budget de 1848, pour une somme de..		5,697,293f 00c
Mais, conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi du 4 mai 1834, l'évaluation de celles de ces recettes qui se rapportent au service local des quatre colonies régies par la loi du 25 juin 1841 a dû être élevée au montant des produits réalisés pendant l'exercice, c'est-à-dire augmentée d'une somme (voir le tableau I, annexé au projet de loi) de.....		364,671 93
et portée ainsi à.....		5,332,621 07
Les droits liquidés, tant pour les recettes du service général que pour celles du service local, se sont élevés à.....	6,235,043f 17c	
Les recouvrements effectués jusqu'à l'époque de la clôture de l'exercice n'ont été que de.....	4,790,911 49	
Et il y a eu un reste à recouvrer, dont profitera l'exercice suivant, de	1,444,131 68	
Les recouvrements opérés pendant l'exercice, sur les produits attribués au service général des quatre colonies soumises au régime de la loi du 25 juin 1841, ont excédé l'appréciation qui en avait été faite de.....		541,709 58
Et, en définitive, les recettes de l'exercice 1848 demeurent fixées à.....		4,790,911 49
Les dépenses du service colonial ont été arrêtées, par la loi du 12 décembre sur le budget rectifié de l'exercice 1848, à la somme de.....		24,300,235f 00c
Laquelle doit s'augmenter du montant des payements effectués à titre d'exercices clos, ci.....		346,185 08
Les dépenses autorisées pour l'exercice 1848 se sont donc élevées (voir le tableau, page 564) à.....		24,646,420 08
A cette somme vient encore s'ajouter, comme on l'a vu ci-dessus pour les recettes, l'accroissement de crédits résultant de la plus-value des produits réalisés au profit du service local des quatre colonies susmentionnées.....		364,671 93
TOTAL.....		24,281,748 15
Les dépenses liquidées pendant l'exercice montent à.....	22,386,927f 85c	
Les payements effectués sont de.....	22,345,045 92	
Et le reste à payer à la clôture de l'exercice, de.....	41,881 93	
Le règlement des crédits dégage les termes suivants :		
Crédits annulés définitivement.....	1,926,949 43	
A déduire : crédits complémentaires accordés pour dépenses effectuées en excédant des crédits.....	32,129 13	
RESTE.....	1,894,820 30	
Crédits annulés pour payements restant à effectuer.....	41,881 93	
ENSEMBLE.....	1,936,702 23	1,936,702 23
En définitive, les dépenses du service colonial payées pendant l'exercice 1848 ont été fixées à.....		22,345,045 92

Note sur le Compte du Service Colonial.

Considéré dans son ensemble, ce service a présenté le résultat général qui va être établi :

Les dépenses formant la charge de l'exercice ont été, comme on vient de le dire, de		22,345,045f 92c
Les produits coloniaux n'ayant procuré qu'une recette de		4,790,911 49
L'insuffisance de ressources du service colonial de l'exercice 1848 a été couverte, en règlement définitif, par un prélèvement sur les fonds généraux du budget de cet exercice, de la somme de		17,554,134 43
La somme prélevée, à ce titre, dans la loi des comptes de 1848 (article 7) était de		18,602,942 00
Mais, en règlement définitif, et comme le font connaître le tableau I, annexé au projet de loi, et le tableau ci-après (page 563),		
1° Les recettes du service général des colonies ont présenté, sur les évaluations primitives, une moins-value de	541,709f 58c	
2° Des crédits sont restés sans emploi, sur les services militaires, pour 141,796 fr. 31 cent.; sur le service général et sur le service local des colonies administrées sous le régime de la loi du 25 juin 1841, pour 861,231 fr. 83 cent.; sur les subventions aux établissements coloniaux non régis par la loi du 25 juin 1841, pour 3,468 fr. 24 cent.; et enfin sur le service des approvisionnements, pour 920,453 fr. 05 cent. Toutefois, ces sommes, formant ensemble celle de 1,926,949 fr. 42 cent., se sont trouvées atténuées de 378,314 fr. 21 cent., dont 32,129 fr. 13 cent. pour des crédits complémentaires à accorder au chapitre des services militaires, et 346,185 fr. 08 cent. pour des dépenses d'exercices clos; en sorte que la différence procédant de cette cause n'a plus été que de	1,548,635 22	
	1,006,925 64	
3° Enfin, des dépenses sont restées à payer à la charge des exercices subséquents pour	41,881 93	
Ces trois natures de différences ont réduit d'une somme totale de 1,048,807 fr. 57 cent. le prélèvement d'abord effectué sur les fonds généraux du budget de 1848, et, par l'article 11 du projet de la loi de règlement des comptes de 1849, il a été proposé de faire profiter de cette somme les ressources du budget de 1849, ci	1,048,807 57	1,048,807 57
Ce prélèvement s'est trouvé, en conséquence, ramené, comme il est établi ci-dessus, à		17,554,134 43

Note sur le Compte du Service colonial.

Tableau provisoire de l'exercice 1849.

Les prévisions de recettes et de dépenses du service colonial de l'exercice 1849, qui ont été retranchées du budget général de cet exercice pour être réglées définitivement dans la loi des comptes de 1850, sont celles qui suivent :

Crédits ouverts par la loi des dépenses	20,313,210f 00c
Crédits accordés par diverses lois spéciales	6,388,958 21
ENSEMBLE	26,702,168 21
Recettes coloniales prévues par la loi de finances	5,676,134 00
Fonds généraux prélevés sur le budget pour couvrir l'insuffisance probable des ressources du service colonial (voir le tableau, page 566)	21,026,034 21

Tableau provisoire de l'exercice 1850.

Le tableau publié pour les recettes et les dépenses présumées du service colonial de l'exercice 1850 se résume ainsi qu'il suit :

Crédits ouverts par la loi de finances	18,267,767f 00c
Nouvelles allocations de crédits résultant de diverses lois spéciales	467,085 25
ENSEMBLE	18,734,852 25
Les ressources coloniales évaluées par la loi de finances de cet exercice n'étant que de	5,436,900 00
Il résulte de ces dispositions législatives que le prélèvement à effectuer provisoirement, et sauf règlement définitif, sur les fonds généraux de 1849, pour couvrir l'insuffisance de recette du service colonial dudit exercice est de (voir le tableau, page 567)	13,297,952 25

Tableau provisoire de l'exercice 1851.

Le service colonial a ce caractère particulier, qu'attendu l'éloignement des lieux où il s'exécute, il doit être pourvu à ses besoins avant l'ouverture de l'exercice auquel il se rapporte; c'est ainsi que, dans les derniers mois de l'année 1850, il a été fait par le trésor métropolitain des envois de fonds destinés aux payements à solder sur les crédits de l'exercice 1851. Ces envois de fonds ayant dû être portés au débit du compte du service colonial, il y a eu lieu, en même temps, de créditer d'avance ce compte du montant du prélèvement à effectuer sur les fonds généraux du budget de cet exercice, pour couvrir l'insuffisance de ressources qui ressort, comme il suit, des allocations de crédits obtenus jusqu'à ce jour sur ledit exercice, savoir :

Crédits ouverts par la loi de finances	17,902,600f 00c
Recettes coloniales prévues par la loi de finances	5,477,300 00
Fonds généraux prélevés sur le budget pour couvrir l'insuffisance probable des ressources coloniales de l'exercice 1851 (voir le tableau, page 568)	12,425,300 00

SERVICE COLONIAL.

Compte des Recettes et des Dépenses constatées pendant l'année 1850.

RECETTES CONSTATÉES PENDANT L'ANNÉE 1850.

Recette, par application au budget des ministères ci-après, des payements effectués sur les exercices 1849 et 1850, pour les services généraux du budget, par les trésoriers des colonies, savoir :

	MINISTÈRE de l'intérieur.	MINISTÈRE de la marine.	MINISTÈRE des finances.	TOTAL.	
EXERCICE 1849.					
Martinique	900f 00c	851,954f 35c	2,972f 50c	855,826f 85c	
Guadeloupe	"	818,071 33	7,171 66	825,242 99	
Guyane française	"	236,300 14	6,727 00	243,027 14	
Ile de la Réunion	"	936,754 05	5,485 00	942,239 05	
EXERCICE 1850.					
Martinique	"	1,393 43	"	1,393 43	
Guadeloupe	"	5,941 91	"	5,941 91	
Guyane française	"	3 80	"	3 80	
Ile de la Réunion	"	462 21	"	462 21	
	900 00	2,850,881 22	22,356 16	2,874,137 38	2,874,137f 38c

Envois de fonds faits par les trésoriers des colonies aux comptables de France :

	CAISSIER payeur central.	RECEVEURS généraux.	TOTAL.	
Martinique	100f 00c	"	100 00	
Guadeloupe	1,100 00	14 30	1,114 30	
Ile de la Réunion	2,344 85	550 00	2,894 85	
	3,544 85	564 30	4,109 15	4,109 15

Recette pour réduction de payements faits en France sur le service colonial de l'exercice 1848, par suite de reprise de reversements effectués dans les caisses des trésoriers coloniaux :

Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel)	96,326f 90c	127,016 44
(Matériel)	321 59	
Dépenses du service général des colonies	1,113 22	
Approvisionnement des colonies françaises	3,501 70	
Dépenses du service local des colonies	25,753 03	

Recette pour réduction de payements faits en France pour le service colonial de l'exercice 1848, par suite de reprise de reversements effectués dans les caisses des comptables de France :

Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel.)	0f 30c	50 30
Dépenses du service général des colonies	50 00	

Recette pour réduction de payements faits en France pour le service colonial de l'exercice 1848, par suite de réimputation desdits payements à d'autres chapitres et à d'autres exercices :

Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel.)	213,234f 43c	411,059 69
(Matériel.)	162,935 13	
Approvisionnement des colonies françaises	33,555 25	
Dépenses du service local des colonies	1,334 88	

Recette pour transport au débit d'un compte du service de trésorerie (Dépôts de valeurs à rembourser par les directeurs des postes) de remboursements de mandats d'articles d'argent reçus en France et acquittés par les trésoriers coloniaux :

Martinique	12,006 32	29,122 82
Guadeloupe	10,514 43	
Guyane française	2,265 06	
Ile de la Réunion	4,337 01	

A REPORTER 3,445,495 78

DÉPENSES CONSTATÉES PENDANT L'ANNÉE 1850.

Payements faits en France, pour le service des colonies, sur les exercices ci-après :

		EXERCICE 1848.	EXERCICE 1849.	EXERCICE 1850.	EXERCICE 1851.	
Dépenses des services militaires aux colonies	Personnel	1,319f 60c	A déd. 145,914f 43c	722,058 24	610,407f 29c	
	Matériel	20,658 39	12,807 08	111,612 40	224,714 38	
Dépenses du service général des colonies		15 28	199,424 48	428,871 81	2,642 78	
Approvisionnement des colonies françaises		"	"	33,555 25	"	
Dépenses du service local des colonies		"	A déd. 21,006 41	57,432 15	"	
Subvention à divers établissements coloniaux		"	"	475,418 00	330,000 00	
Dépenses des établissements français de l'Océanie		"	"	118,000 00	400,000 00	
Dépenses des exercices clos		"	30,511 82	18,753 34	"	
——— périmés		"	5,667 47	1,469 68	"	
Indemnité par suite de l'affranchissement des esclaves		"	A déd. 131 52	17,918 58	"	
		21,993 27	81,358 49	1,985,089 45	1,567,764 45	3,656,205f 66c

Envois de fonds faits par les comptables de France aux trésoriers des colonies régies par la loi du 25 juin 1841, SAVOIR :

	CAISSIER PAYEUR central.	RECEVEURS généraux.	PAYEURS.	TOTAL.	
Martinique	2,722,400f 00c	1,232,044f 27c	"	3,954,444f 27c	
Guadeloupe	2,647,400 00	1,988,005 50	1f 93c	4,635,407 43	
Guyane française	1,037,000 00	844,000 00	"	1,881,000 00	
Ile de la Réunion	94,000 00	465,000 00	15,500 33	574,500 33	
	6,500,800 00	4,529,049 77	15,502 26	11,045,352 03	11,045,352 03

Dépense pour la plus-value réalisée sur la rente de l'Inde de l'année 1849 ..... 63,210 87

Transport, au crédit de la caisse des dépôts et consignations, des recettes effectuées pour divers services spéciaux dans les colonies, et dont le montant a dû être versé par le trésor à ladite caisse :

Martinique	30,321f 00c	34,223 63
Guadeloupe	1,502 63	
Ile de la Réunion	2,400 00	

Transport, aux produits divers du budget, du montant des recettes faites aux colonies pour le compte du trésor, pendant les années 1848, 1849 et 1850 ..... 588,872 85

A REPORTER 15,387,865 04

Suite du SERVICE COLONIAL.

Suite du *Compte des Recettes et des Dépenses constatées pendant l'année 1850.*

Suite des RECETTES CONSTATÉES PENDANT L'ANNÉE 1850.

REPORT		3,445,495f 78c
Recette, pour transport au débit de la caisse des dépôts et consignations, des payements d'arrérages de pensions effectués dans les colonies ci-après, pour le compte de la caisse des retraites du ministère des finances :		
Guadeloupe	1,012f 50c	2,160 00
Guyane française	350 00	
Ile de la Réunion	797 50	
Recette, pour réduction du transport effectué en 1849 au crédit de la caisse des dépôts et consignations, du montant d'une retenue de 5 p. o/o indûment exercée par le trésorier de la Martinique, et remboursée aux ayants droit		216 65
Application, au crédit des trésoriers des colonies ci-après, du montant d'ordonnances de remboursement et de régularisation délivrées par les ministères de la guerre, de la marine et des finances :		
Martinique	450f 00c	33,627 01
Guadeloupe	227 50	
Ile de la Réunion	32,949 51	
Recette, pour annulation de la dépense constatée en 1849 à titre provisoire, par virements de compte, du montant des payements effectués par les trésoriers coloniaux sur les chapitres des exercices clos et périmés du service colonial de l'exercice 1848		26,991 00
Augmentation du prélèvement provisoire de 12,830,867 francs effectué sur les fonds généraux du budget de 1850 (voir page 566 du compte des finances de 1849) : cette augmentation, qui s'élève à 467,085f 25c, résulte de nouveaux crédits accordés par diverses lois spéciales		467,085 25
Prélèvement provisoire sur les fonds généraux du budget de 1851, pour couvrir l'insuffisance présumée des ressources du service colonial de cet exercice, dont le règlement n'aura lieu que dans la loi des comptes de 1852 (voir le tableau page 568)		12,425,300 00
		16,400,875 69

Opérations de diverses natures auxquelles a donné lieu l'apurement des recettes et des dépenses soumises au règlement législatif pour l'exercice 1848, et dont il sera justifié à la Cour des comptes, dans les comptes individuels produits à son jugement, tant par les trésoriers coloniaux que par les comptables de France, savoir :

	COLONIES.				TOTAL.	
	Martinique.	Guadeloupe.	Guyane française.	Ile de la Réunion.		
Recettes	"	"	2,994f 75c	44,665f 29c	47,660f 04c	
Annulation de recettes	129,441f 38c	"	2,994 75	44,665 29	177,101 42	
RESTE en annulation de recettes (*à déduire*)					129,441 38	129,441 38
MONTANT NET des recettes constatées pendant l'année 1850						16,271,434 31

Situation au 1er janvier 1851.

EXCÉDANT de dépense au 1er janvier 1850 (voir le compte général des finances de 1849, page 566)		1,231,737f 34c
Opérations de l'année 1850... Recettes	16,271,434f 31c	
Opérations de l'année 1850... Dépenses	17,334,222 23	
EXCÉDANT de dépense pendant l'année 1850	1,062,787 92	1,062,787 92
EXCÉDANT de dépense au 1er janvier 1851 (voir la situation générale des finances (page 375)		2,294,525 26

Suite des DÉPENSES CONSTATÉES PENDANT L'ANNÉE 1850.

REPORT	15,387,865f 04c
Dépense, pour annulation du crédit donné provisoirement par virement de compte, pendant l'année 1849, aux trésoriers coloniaux, pour les payements effectués par eux sur les chapitres des exercices clos et périmés du service colonial de l'exercice 1848	26,991 00
Application provisoire, au budget des recettes de l'exercice 1850, de la rente de l'Inde à réaliser pour cette année par le trésorier de la colonie de la Réunion	1,000,000 00
Application aux ressources du budget de 1849, de la somme dont s'est trouvé réduit en règlement d'exercice, le prélèvement effectué sur les fonds généraux du budget de 1848, pour couvrir l'insuffisance de recettes du service colonial, lequel prélèvement, constaté provisoirement en 1848 au crédit du compte de ce service pour 18,602,942 francs (voir page 588 du compte des finances de 1849), a été fixé définitivement par le règlement du service colonial de 1848 à 17,554,134 fr. 43 cent. Différence en moins	1,048,807 57
ENSEMBLE	17,463,663 61

Opérations de diverses natures auxquelles a donné lieu l'apurement des recettes et des dépenses soumises au règlement législatif pour l'exercice 1848, et dont il sera justifié à la Cour des comptes, dans les comptes individuels produits à son jugement, tant par les trésoriers coloniaux que par les comptables de France, savoir :

	COLONIES.				TOTAL.	
	Martinique.	Guadeloupe.	Guyane française.	Ile de la Réunion.		
Payements	11,008f 85c	2,474f 23c	41,020f 26c	"	54,503f 34c	
Annulation de payements	144,246 93	135 00	39,562 79	"	183,944 72	
RESTE en annulation de payement (*à déduire*)					129,441 38	129,441 38
MONTANT NET des dépenses constatées pendant l'année 1850						17,334,222 23

Suite du SERVICE COLONIAL.

Compte définitif des Recettes de l'exercice 1848.

NATURE DES RECETTES.			SITUATION DES RECETTES. — RECETTES QUI ÉTAIENT À RÉGLER. — Recettes portées au tableau D annexé à la loi des comptes de 1848.	Modifications résultant de la réalisation des ressources affectées au service local. — A ajouter.	Modifications résultant de la réalisation des ressources affectées au service local. — A déduire.	Évaluations servant de base au règlement définitif des recettes de l'exercice 1848.	PRODUITS résultant des droits constatés.	RECOUVREMENTS effectués sur les droits constatés.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés transporté à l'exercice suivant.	RÈGLEMENT DES RECETTES. — EXCÉDANT des évaluations sur les produits recouvrés.	EXCÉDANT des produits recouvrés sur les évaluations.	PRODUITS définitifs de l'exercice 1848.
Recettes des colonies soumises au régime de la loi du 25 juin 1841.	Recettes du service général.....	Martinique.....	567,800f 00c	"	"	567,800f 00c	380,546f 48c	380,546f 48c	"	187,253f 52c	"	380,546f 48c
		Guadeloupe.....	687,050 00	"	"	687,050 00	425,711 15	425,711 15	"	261,338 85	"	425,711 15
		Guyane française..	68,460 00	"	"	68,460 00	89,376 53	89,376 53	"	"	20,916f 53c	89,376 53
		Ile de la Réunion..	770,400 00	"	"	770,400 00	675,324 55	656,366 26	18,958f 29c	114,033 74	"	656,366 26
	Recettes du service local.....	Martinique.....	1,315,925 00	"	370,416f 90c	945,508 10	1,257,030 30	945,508 10	311,522 20	"	"	945,508 10
		Guadeloupe.....	552,788 00	284,445f 86c	"	837,233 86	1,341,967 87	837,233 86	504,734 01	"	"	837,233 86
		Guyane française..	179,900 00	8,178 65	"	188,078 65	235,825 02	188,078 65	47,746 37	"	"	188,078 65
		Ile de la Réunion..	1,554,970 00	"	286,879 54	1,268,090 46	1,829,261 27	1,268,090 46	561,170 81	"	"	1,268,090 46
TOTAL.....			5,607,293 00	292,624 51	657,296 44	5,332,621 07	6,235,043 17	4,790,911 49	1,444,131 68	562,626 11	20,916 53	4,790,911 49
				364,671f 93c						541,709f 58c		
FONDS GÉNÉRAUX du budget applicables à l'insuffisance des ressources du service colonial. (Art. 7 du projet de loi sur le règlement définitif du budget de l'exercice 1848. (A).....												17,554,134 43
												22,345,045 92

OBSERVATIONS.

(A) Par l'article 7 de la loi des comptes de 1848, il a été prélevé sur les fonds généraux du budget de cet exercice, pour l'excédant présumé de dépense du service colonial, une somme de..... 18,602,942f 00c

En règlement définitif d'exercice, ce prélèvement se trouve réduit de 1,048,807 fr. 57 cent. pour les causes ci-après :

Services militaires.

Crédits non consommés.....	141,796f 31c		
Dépenses restées à payer.....	40,197 18		
	181,993 49	149,864 36	
A DÉDUIRE : Crédits complémentaires.....	32,129 13		

Approvisionnements des colonies.

Crédits non consommés.....	920,453 05	920,471 88	
Dépenses restées à payer.....	18 83		

Service local.

Crédits non consommés.....		624,418 43	

Subvention aux établissements coloniaux non régis par la loi du 25 juin 1841.

Crédits non consommés.....		3,468 24	
		1,698,222 91	

A DÉDUIRE : *Service général des colonies régies par la loi du 25 juin 1841.*

Moins-value sur les recettes réalisées.....	541,709f 58c	303,230 26		
Crédits non consommés.... 236,813f 40c	238,479 32			
Dépenses restées à payer... 1,665 92				
Dépenses d'exercices clos.			649,415 34	
Payements faits, à la charge du budget de 1848, de dépenses d'exercices clos restées à solder à la clôture de ces exercices.		346,185 08		
			1,048,807 57	1,048,807 57
Le prélèvement provisoirement effectué sur les fonds généraux du budget de 1848 demeure, en conséquence, fixé à.....				17,554,134 43

La somme ci-dessus de 1,048,807 fr. 57 cent. est portée en recette au budget de l'exercice 1849, en accroissement de ses ressources.

Suite du SERVICE COLONIAL.

Compte définitif des Dépenses de l'exercice 1848.

CHAPITRES spéciaux.	NATURE DES DÉPENSES.		SITUATION DES DÉPENSES. — DÉPENSES QUI ÉTAIENT À RÉGLER. — Dépenses portées au tableau D annexé à la loi des comptes de 1848.	Modifications résultant de la réalisation des ressources affectées au service local. — A ajouter.	Modifications résultant de la réalisation des ressources affectées au service local. — A déduire.	Crédits servant de base au règlement définitif des dépenses de l'exercice 1848.	DÉPENSES résultant des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers.	RÈGLEMENT DES DÉPENSES. — PAYEMENTS effectués.	RESTE à payer à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS complémentaires accordés pour l'excédant des dépenses sur les crédits.	CRÉDITS ANNULÉS. — Crédits non consommés par les dépenses annulés définitivement.	CRÉDITS ANNULÉS. — Crédits non consommés par les payements représentant les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs, égaux aux payements effectués sur l'exercice 1848.	OBSERVATIONS.
21	Dépenses des services militaires	Personnel	6,223,772f00c	"	"	6,223,772f00c	6,255,901f13c	6,255,422f06c	479f 07c	32,129f 13c	"	479f 07c	6,255,422f06c	
22		Matériel	2,189,763 00	"	"	2,189,763 00	2,047,966 69	2,008,248 58	39,718 11	"	141,796f 31c	39,718 11	2,008,248 58	
23	Dépenses du service général des colonies soumises au régime de la loi du 25 juin 1841	Martinique	1,681,230 00	"	"	1,681,230 00	1,636,811 33	1,636,262 67	548 66	"	44,418 67	548 66	1,636,262 67	
		Guadeloupe	1,852,932 00	"	"	1,852,932 00	1,827,864 90	1,827,725 40	139 50	"	25,067 10	139 50	1,827,725 40	
		Guyane française	644,140 00	"	"	644,140 00	627,307 92	627,307 92	"	"	16,832 08	"	627,307 92	
		Ile de la Réunion	1,356,590 00	"	"	1,356,590 00	1,322,646 10	1,322,646 10	"	"	33,943 90	"	1,322,646 10	
		Services communs	381,500 00	"	"	381,500 00	264,948 35	263,970 59	977 76	"	116,551 65	977 76	263,970 59	
23 *bis.*	Approvisionnements des colonies	Martinique	160,000 00	"	"	160,000 00	"	"	"	"	160,000 00	"	"	
		Guadeloupe	160,000 00	"	"	160,000 00	"	"	"	"	160,000 00	"	"	
		Guyane française	60,000 00	"	"	60,000 00	"	"	"	"	60,000 00	"	"	
		Saint-Pierre et Miquelon	120,000 00	"	"	120,000 00	86,387 21	86,387 21	"	"	33,612 79	"	86,387 21	
		Ile de la Réunion	1,000,000 00	"	"	1,000,000 00	493,159 74	493,140 91	18 83	"	506,840 26	18 83	493,140 91	
24	Dépenses du service local des colonies soumises au régime de la loi du 25 juin 1841	Martinique	1,539,620 00	"	370,416f 90c	1,169,203 10	1,101,442 89	1,101,442 89	"	"	67,760 21	"	1,101,442 89	
		Guadeloupe	1,375,073 00	284,445f 86c	"	1,659,518 86	1,303,062 17	1,303,062 17	"	"	356,456 69	"	1,303,062 17	
		Guyane française	595,620 00	8,178 65	"	603,798 65	549,090 20	549,090 20	"	"	54,708 45	"	549,090 20	
		Ile de la Réunion	1,811,340 00	"	286,879 54	1,524,460 46	1,378,967 38	1,378,967 38	"	"	145,493 08	"	1,378,967 38	
25	Subvention à divers établissements coloniaux.	Mana	62,200 00	"	"	62,200 00	62,200 00	62,200 00	"	"	"	"	62,200 00	
		Sénégal	609,400 00	"	"	609,400 00	609,400 00	609,400 00	"	"	"	"	609,400 00	
		Comptoirs fortifiés sur la côte occidentale d'Afrique	173,000 00	"	"	173,000 00	173,000 00	173,000 00	"	"	"	"	173,000 00	
		Saint-Pierre et Miquelon	186,000 00	"	"	186,000 00	186,000 00	186,000 00	"	"	"	"	186,000 00	
		Mayotte et dépendances	313,060 00	"	"	313,060 00	313,060 00	313,060 00	"	"	"	"	313,060 00	
26	Dépenses des établissements français de l'Océanie		1,784,300 00	"	"	1,784,300 00	1,784,300 00	1,784,300 00	"	"	"	"	1,784,300 00	
28	Dépenses des exercices périmés		20,695 00	"	"	20,695 00	17,226 76	17,226 76	"	"	3,468 24	"	17,226 76	
			24,300,235 00	292,624 51	657,296 44	23,935,563 07	22,040,742 77	21,998,860 84	41,881 93	32,129 13	1,926,949 43	41,881 93	21,998,860 84	
27	Dépenses des exercices clos		346,185 08	"	"	346,185 08	346,185 08	346,185 08	"	"	"	"	346,185 08	
			24,646,420 08	292,624 51	657,296 44	24,281,748 15	22,386,927 85	22,345,045 92	41,881 93	32,129 13	1,926,949 43	41,881 93	22,345,045 92	
				364,671f 93c						1,936,702f 23c	1,968,831f 36c			

RÉSULTAT GÉNÉRAL.

Recettes..... 22,345,045f 92c

Dépenses..... 22,345,045 92

Suite du SERVICE COLONIAL.

Tableau des Recettes et des Dépenses de l'exercice 1849, à régler définitivement dans la loi des comptes de 1850.

RECETTES.

Recettes des colonies régies par la loi du 25 juin 1841.	Recettes affectées au service général.	Martinique	415,388f 00c	1,557,720f 00c	5,676,134f 00c
		Guadeloupe	529,462 00		
		Guyane française	81,345 00		
		Ile de la Réunion	531,525 00		
	Recettes affectées au service local.	Martinique	1,348,554 00	4,118,414 00	
		Guadeloupe	1,222,458 00		
		Guyane française	156,110 00		
		Ile de la Réunion	1,391,292 00		
Fonds généraux du budget, applicables à l'insuffisance de ressources du service colonial, savoir :					
Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel et matériel.)				7,299,000 00	
Dépenses des colonies régies par la loi du 25 juin 1841 :					
Service général		Martinique	1,273,812f 00c	4,041,290 00	21,026,034 21
		Guadeloupe	1,199,838 00		
		Guyane française	589,455 00		
		Ile de la Réunion	906,585 00		
		Service commun aux quatre colonies	71,600 00		
Service local		Martinique	261,046 00	1,152,586 00	
		Guadeloupe	209,442 00		
		Guyane française	474,490 00		
		Ile de la Réunion	207,608 00		
Subvention à divers établissements coloniaux				1,174,200 00	
Dépenses générales des établissements français de l'Océanie				1,240,000 00	
Indemnités aux colons				6,050,000 00	
Dépenses des exercices périmés				68,958 21	
Total des Recettes					26,702,168 21

DÉPENSES.

Dépenses des services militaires		Personnel		5,949,400f 00c	7,299,000f 00c
		Matériel		1,349,600 00	
Dépenses des colonies régies par la loi du 25 juin 1841.	Dépenses du service général.	Martinique	1,689,200f 00c	5,599,010 00	10,870,010 00
		Guadeloupe	1,729,300 00		
		Guyane française	670,800 00		
		Ile de la Réunion	1,438,110 00		
		Service commun aux quatre colonies	71,600 00		
	Dépenses du service local.	Martinique	1,609,600 00	5,271,000 00	
		Guadeloupe	1,431,900 00		
		Guyane française	630,600 00		
		Ile de la Réunion	1,598,900 00		
Subvention à divers établissements coloniaux		Mana		62,200 00	1,174,200 00
		Sénégal		360,000 00	
		Comptoirs fortifiés sur la côte d'Afrique		223,000 00	
		Saint-Pierre et Miquelon		235,500 00	
		Mayotte et dépendances		293,500 00	
Dépenses générales des établissements français de l'Océanie					1,240,000 00
Indemnités aux colons					6,050,000 00
Dépenses des exercices périmés					68,958 21
Total des Dépenses					26,702,168 21

Tableau des Recettes et des Dépenses présumées de l'exercice 1850.

RECETTES.

Recettes des colonies régies par la loi du 25 juin 1841.	Recettes affectées au service général.	Martinique	533,800f 00c	1,771,900f 00c	5,436,900f 00c
		Guadeloupe	529,500 00		
		Guyane française	81,300 00		
		Ile de la Réunion	627,300 00		
	Recettes affectées au service local.	Martinique	1,215,300 00	3,665,000 00	
		Guadeloupe	1,120,000 00		
		Guyane française	156,100 00		
		Ile de la Réunion	1,173,600 00		
Fonds généraux du budget, applicables à l'insuffisance de ressources du service colonial, savoir :					
Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel et matériel.)				6,511,500 00	
Dépenses des colonies régies par la loi du 25 juin 1841 :					
Service général		Martinique	1,132,670f 00c	3,808,370 00	13,297,952 25
		Guadeloupe	1,217,700 00		
		Guyane française	607,100 00		
		Ile de la Réunion	759,300 00		
		Service commun aux quatre colonies	91,600 00		
Approvisionnements des colonies. (Saint-Pierre et Miquelon.)				33,555 25	
Service local		Martinique	212,200f 00c	920,309 00	
		Guadeloupe	177,898 00		
		Guyane française	464,600 00		
		Ile de la Réunion	65,611 00		
Travaux et secours extraordinaires à la colonie de la Réunion				179,330 00	
Secours extraordinaires aux colonies de la Martinique et de la Guadeloupe				200,000 00	
Subvention à divers établissements coloniaux				1,075,418 00	
Dépenses générales des établissements français de l'Océanie				568,000 00	
Dépenses des exercices périmés				1,470 00	
Total des Recettes					18,734,852 25

DÉPENSES.

Dépenses des services militaires		Personnel		5,591,500f 00c	6,511,500f 00c
		Matériel		920,000 00	
Dépenses des colonies régies par la loi du 25 juin 1841.	Dépenses du service général.	Martinique	1,666,470f 00c	5,580,270 00	10,578,464 25
		Guadeloupe	1,747,200 00		
		Guyane française	688,400 00		
		Ile de la Réunion	1,386,600 00		
		Service commun aux quatre colonies	91,600 00		
	Approvisionnements des colonies. (Saint-Pierre et Miquelon.)			33,555 25	
	Dépenses du service local.	Martinique	1,427,500 00	4,585,309 00	
		Guadeloupe	1,297,898 00		
		Guyane française	620,700 00		
		Ile de la Réunion	1,239,211 00		
	Travaux et secours extraordinaires à la colonie de la Réunion			179,330 00	
	Secours extraordinaires aux colonies de la Martinique et de la Guadeloupe			200,000 00	
Subvention à divers établissements coloniaux					1,075,418 00
Dépenses générales des établissements français de l'Océanie					568,000 00
Dépenses des exercices périmés					1,470 00
Total des dépenses					18,734,852 25

Suite du SERVICE COLONIAL.

Tableau des Recettes et des Dépenses présumées de l'exercice 1851.

RECETTES.

Recettes des colonies régies par la loi du 25 juin 1841.	Recettes affectées au service général.	Martinique	380,500f 00c	1,755,600f 00c	5,477,300f 00c
		Guadeloupe	529,500 00		
		Guyane française	83,800 00		
		Ile de la Réunion	761,800 00		
	Recettes affectées au service local.	Martinique	1,352,800 00	3,721,700 00	
		Guadeloupe	1,025,900 00		
		Guyane française	127,600 00		
		Ile de la Réunion	1,215,400 00		
Fonds généraux du budget applicables à l'insuffisance de ressources du service colonial, savoir :					
Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel et matériel.)				6,393,500 00	12,425,300 00
Dépenses des colonies régies par la loi du 25 juin 1841 :					
Service général		Martinique	1,195,500f 00c	3,659,500 00	
		Guadeloupe	1,223,800 00		
		Guyane française	568,700 00		
		Ile de la Réunion	579,900 00		
		Service commun aux quatre colonies	91,600 00		
Service local		Guadeloupe	136,500 00	677,200 00	
		Guyane française	489,600 00		
		Ile de la Réunion	51,100 00		
Subventions à divers établissements coloniaux				1,125,100 00	
Dépenses générales des établissements français de l'Océanie				570,000 00	
Total des Recettes					17,902,600 00

DÉPENSES.

Dépenses des services militaires		Personnel		5,560,500f 00c	6,393,500f 00c
		Matériel		833,000 00	
Dépenses des colonies régies par la loi du 25 juin 1841.	Dépenses du service général.	Martinique	1,576,000f 00c	5,415,100 00	9,814,000 00
		Guadeloupe	1,753,300 00		
		Guyane française	652,500 00		
		Ile de la Réunion	1,341,700 00		
		Service commun aux quatre colonies	91,600 00		
	Dépenses du service local.	Martinique	1,352,800 00	4,398,900 00	
		Guadeloupe	1,162,400 00		
		Guyane française	617,200 00		
		Ile de la Réunion	1,266,500 00		
Subvention à divers établissements coloniaux		Sénégal et dépendances		435,000 00	1,125,100 00
		Comptoirs fortifiés sur la côte d'Afrique		178,000 00	
		Saint-Pierre et Miquelon		235,500 00	
		Mayotte et dépendances		276,600 00	
Dépenses générales des établissements français de l'Océanie					570,000 00
Total des Dépenses					17,902,600 00

COMPTE

DES

SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE,

POUR L'ANNÉE 1850.

NOTE

Sur le compte des services financiers en Algérie, pour l'année 1850.

Le compte des services financiers en Algérie a pour destination d'exposer, par nature de recettes et de dépenses, et par classe de comptables, les opérations effectuées en Algérie pendant l'année, tant pour le compte de l'État que pour le service municipal, et d'en résumer les résultats de manière à déterminer les besoins de trésorerie auxquels l'administration des finances a eu à pourvoir.

Il se compose d'un tableau général qui présente l'ensemble des recettes et des payements effectués, pendant l'année 1850, par les comptables du trésor en Algérie, c'est-à-dire par les receveurs de l'enregistrement et des domaines, les receveurs des douanes, et les receveurs des contributions diverses, et enfin par les trésoriers payeurs en Algérie.

Les mêmes opérations sont ensuite développées, par classe de comptables et par nature de services, dans une série d'états placés à la suite de ce tableau général.

D'autres états font connaître, avec la distinction des exercices, les branches de revenus et les natures de perception auxquelles s'appliquent les recouvrements opérés sur les contributions et revenus de l'Algérie, ainsi que les ministères et les natures de dépenses qui ont donné lieu aux payements faits par les agents du trésor sur les crédits du budget.

Un tableau, divisé par province et par catégories de comptables, permet d'apprécier l'importance des opérations pour chacune des localités de l'Algérie.

Enfin, ce compte se termine par un tableau comparatif des recettes et des payements effectués pendant les années 1850 et 1849 pour le service des budgets et pour le service municipal.

L'ordonnance, en date du 21 août 1839, portant organisation du régime financier en Algérie ayant créé un service municipal dont les mouvements, en recette et en dépense, se réalisent en dehors du budget général de l'État, on joint au présent compte une situation détaillée de ce service spécial, arrêtée au 1er janvier 1851. Une ordonnance du 17 janvier 1845, rendue en exécution de l'article 5 de la loi sur le budget des dépenses de l'exercice 1845, a réglé ce service sur de nouvelles bases; cette nouvelle ordonnance a reçu son exécution à partir du 1er janvier 1845.

Considérées dans leur ensemble, les opérations constatées pendant l'année 1850, par les comptables du Trésor en Algérie, se résument ainsi qu'il suit :

	RECETTE.	DÉPENSE.	EXCÉDANTS de recette.	EXCÉDANTS de dépense.
Service des budgets	14,752,362f 29c	73,912,499f 10c	"	59,160,136f 81c
Service municipal	4,885,372 74	6,108,264 44	"	1,222,891 70
Service de trésorerie	19,106,872 72	18,276,272 95	830,599f 77c	"
Mouvements de fonds	61,516,950 89	2,431,253 67	59,085,697 22	"
Diminution des en-caisse	466,731 52	"	466,731 52	"
	100,728,290 16	100,728,290 16	60,383,028 51	60,383,028 51

Note sur le compte des services financiers en Algérie.

On présente ci-après, pour chaque branche principale de service, le résultat du rapprochement des recettes et des dépenses que l'on vient de résumer :

		EXCÉDANTS DE RECETTES.	EXCÉDANTS DE PAYEMENTS.
Service des budgets :			
Recettes sur les produits et revenus de l'Algérie	11,391,496f 84c		
Recettes provenant des services ministériels	3,360,865 45		
ENSEMBLE	14,752,362 29		
Payements faits sur les ordonnances des ministres de la justice, de l'instruction publique et des cultes, de la guerre, de la marine et des finances	73,912,499 10		
	59,160,136 81	//	59,160,136f 81c
Service municipal de l'Algérie :			
Recettes	4,885,372 74		
Dépenses	6,108,264 44		
	1,222,891 70	//	1,222,891 70
Services spéciaux :			
Recettes	236,368 22		
Dépenses	106,962 33		
	129,405 89	129,405f 89c	//
Opérations de trésorerie :			
Recettes	18,870,504 50		
Dépenses	18,169,310 62		
	701,193 88	701,193 88	//
Mouvements de fonds :			
Envois de traites du caissier du trésor sur lui-même	19,368,800 00		
Idem ——— sur le receveur général des Bouches-du-Rhône	25,105,400 00		
Envois de pièces de dépenses par le caissier central du trésor	6,536,683 47		
Envois en numéraire par le payeur de Toulon	2,000,000 00		
Envois de divers receveurs généraux en pièces de dépenses	8,164,372 35		
Envois de fonds faits par les comptables de l'Algérie en 1849 et parvenus en 1850	341,695 07		
	61,516,950 89		
A DÉDUIRE :			
Envois en pièces de dépenses faites au caissier central du trésor à Paris ..... 908,825f 07c Envois de fonds aux payeurs de France 1,522,428 60	2,431,253 67		
	59,085,697 22	59,085,697 22	//
		59,916,296 99	60,383,028 51
EXCÉDANT des payements sur les recettes		466,731 52	

Cet excédant de payements représente la diminution que les en-caisse des comptables en Algérie ont éprouvée pendant l'année 1850.

Ces en-caisse s'élevaient, au commencement de l'année 1850, à 25,453,821f 01c
Tandis qu'au 1er janvier 1851 ils ne montaient qu'à 24,987,089 49

DIFFÉRENCE pareille 466,731 52

COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

État général des Recettes et des Payements effectués pendant l'année 1850 par les Comptables du Trésor en Algérie.

Solde en caisse et en portefeuille au 1er janvier 1850 :				
Receveurs de l'enregistrement et des domaines		26,993f 61c	131,931f 92c	25,453,821f 01c
——— des douanes		33,402 67		
——— des contributions diverses		71,535 64		
Trésoriers payeurs en Algérie			25,321,889 00	

RECETTE.

SERVICE DES BUDGETS.

	Exercice 1849.	Exercice 1850.		
PRODUITS ET REVENUS DE L'ALGÉRIE.				
Enregistrement et timbre, domaines et perceptions diverses	106,974f 80c	2,677,309f 37c		
Produit des forêts	681 95	8,770 67		
Droit de douanes, de navigation et de recettes accessoires	79,161 16	2,294,788 93		
Contributions diverses	382,609 85	4,831,811 86		
Produits des postes	»	487,439 40		
Prélèvement de 10 p. 0/0 sur les recettes du service local et municipal	»	521,948 85		
	569,427 76	10,822,069 08		
PRODUITS DIVERS.				
Recettes provenant des services ministériels	11,301 52	3,349,563 93		
	580,729 28	14,171,633 01	14,752,362 29	

SERVICE MUNICIPAL.

Recettes	de l'exercice 1849	108,571f 12c	4,885,372 74	
	de l'exercice 1850	4,776,801 62		

SERVICES SPÉCIAUX.

Recettes de capitaux de cautionnements inscrits au trésor		146,500 50	236,368 22	
Produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie, à répartir		89,867 72		

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Traites et mandats	des préposés sur les trésoriers	2,454,046f 45c	5,595,724 55	
	des trésoriers sur les préposés	1,861,012 98		
	——— sur leurs collègues	577,442 20		
	——— sur les receveurs généraux	702,878 59		
	——— sur le payeur principal de l'armée d'Italie	344 33		
Divers services publics			1,186,194 68	18,870,504 50
Divers L/C de fonds à leur remboursement			612,856 54	
——— avec les receveurs des revenus indirects			9,597,025 29	
Fonds particuliers des comptables des finances			3,897 62	
Correspondants des payeurs et autres comptables des finances			793,024 85	
Avances pour divers services			1,081,780 97	

MOUVEMENTS DE FONDS.

Envois faits aux trésoriers payeurs par le caissier central du trésor :				
En traites du caissier du trésor sur lui-même		19,368,800f 00c	51,010,883 47	
——— sur le receveur général des Bouches-du-Rhône		25,105,400 00		
En pièces de dépenses		6,536,683 47		
Envois en numéraire expédiés au trésorier par le payeur de Toulon			2,000,000 00	
Fonds reçus par les trésoriers payeurs pour le compte de divers receveurs généraux			8,164,372 35	
——— de leurs collègues		13,772,397 19	29,039,114 82	90,578,957 66
——— des receveurs de l'enregistrement		4,545,756 31		
——— des receveurs des douanes		4,828,170 56		
——— des receveurs des contributions diverses		5,892,790 76		
Fonds reçus des trésoriers payeurs par les receveurs de l'enregistrement		257,000 00	257,000 00	
Fonds que les receveurs de l'enregistrement ont reçus de leurs collègues		23,190 10	107,587 02	
——— des douanes ont reçus de leurs collègues		12,569 18		
——— des contributions diverses ont reçus de leurs collègues		71,827 74		
Total des recettes de l'année			129,323,565 41	129,323,565 71
Total général				154,774,386 42

DÉPENSE.

SERVICE DES BUDGETS.

	Exercice 1849.	Exercice 1850.	Exercice 1851.	
Ministère de la justice	88,949f 09c	508,465f 14c	»	
——— de l'instruction publique et des cultes (Service de l'instruction publique.)	26,989 70	145,192 44	»	
——— (Service des cultes.)	108,875 02	267,969 44	»	
——— de la guerre	11,900,868 96	56,865,523 49	1,555,956f 88c	
——— de la marine	69,283 65	685,649 13	»	
——— des finances	140,203 58	1,548,572 58	»	
	12,335,170 00	60,021,372 22	1,555,956 88	73,912,499f 10c

SERVICE MUNICIPAL.

Dépenses	de l'exercice 1849	2,264,965 32	6,108,264 44
	de l'exercice 1850	3,843,299 12	

SERVICES SPÉCIAUX.

Remboursements de capitaux de cautionnements inscrits au trésor	43,828 33	106,962 33
Répartition de produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie	63,134 00	

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Traites et mandats	des préposés sur les trésoriers	2,361,350f 59c	4,755,050 46	
	des trésoriers sur les préposés	1,807,834 45		
	——— entre eux	583,911 08		
	du payeur principal de l'armée d'Italie	1,954 34		
Divers services publics			2,410,833 13	
Divers. L/C de fonds à rembourser			500 00	
Correspondants du trésor. Payements pour le C/ de la caisse des dépôts et consignations			29,057 62	18,169,310 62
Divers. L/C avec les receveurs des revenus indirects			9,451,486 63	
Fonds particuliers des comptables des finances			376 42	
Correspondants des payeurs et autres comptables			612,140 30	
Avances pour divers services			905,685 72	
Débets de comptables			4,180 34	

MOUVEMENTS DE FONDS.

Envois de pièces de dépenses par les trésoriers payeurs au caissier central du trésor à Paris			908,825 07	
Fonds envoyés par les trésoriers payeurs aux payeurs de France			1,522,428 60	
——— à leurs collègues			13,474,327 60	
——— aux receveurs de l'enregistrement et des domaines		257,000 00	257,185 36	
——— aux receveurs généraux		185 36		31,493,260 44
Fonds envoyés au trésoriers payeurs par les receveurs de l'enregistrement		3,965,013 44	15,226,253 85	
——— par les receveurs des douanes		4,841,102 25		
——— par les receveurs des contributions diverses		6,420,138 16		
Fonds envoyés aux receveurs de l'enregistrement par leurs collègues		23,190 10	104,239 96	
——— des douanes par leurs collègues		9,208 37		
——— des contributions diverses par leurs collègues		71,841 49		
Total des dépenses de l'année				129,790,296 93
Solde en caisse et en portefeuille au 1er janvier 1851 :				
Receveurs de l'enregistrement et des domaines			98,084 34	
——— des douanes			25,656 74	147,902 95
——— des contributions diverses			24,161 87	
Trésoriers payeurs en Algérie				24,839,186 54
				24,987,089 49
Total général				154,777,386 42

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Résumé des Recettes et des Dépenses faites par les Receveurs de l'Enregistrement et des Domaines pendant l'année 1850.

Solde en caisse au 1er janvier 1850		88,233f 48c	
À déduire :			
Solde en caisse des receveurs de l'enregistrement et des domaines chargés de la perception des contributions arabes, service qui a été rattaché à celui des contributions diverses par un décret du Président de la République en date du 19 janvier 1850, rapportant l'arrêté du chef du pouvoir exécutif en date du 30 novembre 1848. (Voir l'augmentation correspondante, page 578.)		61,239 87	
		26,993 61	26,993f 61c

RECETTE.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement, page 582.)

Exercice 1849	Enregistrement, greffe, hypothèques	21f 00c		
	Timbre	10 00		
	Amendes de toute nature	4,627 05		
	Produits des domaines et prix de vente d'imm. et d'effets mobil.	88,670 39	107,656f 75c	
	Prix de vente d'objets mobiliers provenant des ministères	741 56		
	Produits des forêts	681 95		
	——— divers	12,904 80		
Exercice 1850	Enregistrement, greffe, hypothèques	635,890 32		2,793,736 79
	Timbre	443,880 23		
	Amendes de toute nature	15,227 04		
	Produits des domaines et prix de vente d'imm. et d'effets mobil.	922,739 18	2,686,080 04	
	Prix de vente d'objets mobiliers provenant des ministères	614,286 92		
	Produits des forêts	8,770 67		
	——— divers	45,285 68		

SERVICE MUNICIPAL.

(Voir le développement, page 590.)

Recettes de l'exercice 1849	72,958 08	698,882 17
Recettes de l'exercice 1850	625,924 09	

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Correspondants des comptables. — Service communal en Algérie			6,757 35	
Correspondants du trésor.	Caisse des dépôts et consignations. (Retenues pour la caisse des retraites des finances sur les salaires des conservateurs des hypothèques.)	2,004 28	1,457,842 32	
	Fonds reçus pour le compte de divers	1,455,838 04		
Fonds particuliers. — Fonds que les receveurs ont versés dans leur caisse			293 60	
Recouvrements ou régularisations d'avances.	Traitements des préposés de l'enregistrement et des domaines	7,353 17		
	——— des géomètres	36 00		
	Frais de justice criminelle	11,058 90		
	—— de justice militaire	31,601 75		
	—— de poursuites et d'instances concernant l'enregistrement et les domaines	22,575 60		
	—— d'adjudications diverses	3,535 35		
	—— de bureaux, chauffage et éclairage	997 52		
	Crédit aux agents forestiers	566 63		
	Dépenses diverses du service des forêts	7 45		
	3 p. 0/0 alloués aux distributeurs de papier timbré	5,854 06		107,740 53
	Successions vacantes. — Frais urgents	2,210 10		
	Frais de vente d'effets mobiliers appartenant à l'État	6,718 43		
	Honoraires aux traducteurs du conseil de direction	262 17		
	Frais de transport de papier timbré	233 35		
	Traitement des employés de la commission de liquidation	14,122 59		
	Frais urgents pour les déclarations de faillites	396 30		
	—— de tournée des employés supérieurs	124 98		
	Sommes payées pour la reconnaissance de propriétés domaniales	50 00		
	Transport de mobilier pour transfert de bureaux	20 35		
	Avances pour les receveurs de France	15 83		
Mouvements de fonds.	Fonds reçus des trésoriers payeurs ou de leurs préposés	257,000 00		
	——— reçus de leurs collègues	1,600 00	280,190 10	
	Recettes par virement entre les receveurs de l'enregistrement et des domaines	21,590 10		
	Total des recettes de l'année		5,345,442 86	5,345,442 86
	Total général			5,372,436 47

DÉPENSE.

Nota. Les receveurs de l'enregistrement n'effectuent aucune dépense pour le service des budgets.

SERVICE MUNICIPAL.

(Voir le développement, page 591.)

Dépenses de l'exercice 1849	à déd. 8,307f 33c	à déd. 8,307f 33c
Dépenses de l'exercice 1850	"	

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Correspondants des comptables. — Service communal de l'Algérie			6,757 35
Correspondants du trésor. — Fonds remboursés à divers			1,170,774 47
Fonds particuliers. — Remboursements aux receveurs de fonds qu'ils avaient versés dans leur caisse			298 42
Avances à charge de recouvrements ou de régularisations.	Traitements des préposés de l'enregistrement et des domaines	1,816f 41c	
	Frais de justice criminelle	25,641 80	
	—— de justice militaire	35,284 60	
	—— de poursuites et d'instances concernant l'enregistrement et les domaines	19,398 17	
	—— d'adjudications diverses	30 65	
	Frais de bureaux, chauffage et éclairage	199 12	
	Dépenses diverses du service des forêts	70 15	
	Honoraires aux traducteurs du conseil de direction	509 80	
	Frais de vente d'effets mobiliers appartenant à l'État	10,759 78	115,957 92
	Successions vacantes. (Frais urgents.)	2,838 90	
	3 p. 0/0 alloués aux distributeurs de papier timbré	4,321 11	
	Frais de transport de papier timbré	150 15	
	—— urgents de déclarations de faillites	540 98	
	Traitements des employés de la commission de liquidation	14,122 59	
	Sommes payées pour la reconnaissance de propriétés domaniales	50 00	
	Frais de tournées des employés supérieurs	124 98	
	Reversement de sommes indûment encaissées	98 73	
Débets de comptables			667 76
Mouvements de fonds.	Fonds envoyés aux trésoriers payeurs ou à leurs préposés. (Produits de l'enregistrement.)	3,965,013 44	
	——— à leurs collègues	1,600 00	3,988,203 54
	Dépenses par virements entre les receveurs de l'enregistrement et des domaines	21,590 10	
	Total des dépenses de l'année		5,274,352 13
Solde en caisse au 1er janvier 1851			98,084 34
	Total général		5,372,436 47

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Résumé des Recettes et des Dépenses faites par les Receveurs des Douanes pendant l'année 1850.

Solde en caisse au 1er janvier 1850					33,402f 67c

RECETTE.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement pages 582 et 584.)

Exercice 1849	Droits de navigation	6,400f 00c	79,161f 16c	2,373,950f 09c
	Recettes accessoires	72,761 16		
Exercice 1850	Droits de douanes à l'importation et à l'exportation	1,483,531 32	2,294,788 93	
	—— de navigation	528,569 08		
	Recettes accessoires	221,190 32		
	Amendes et confiscations	40,328 38		
	Taxes de plombage et d'estampillage	21,169 83		

SERVICE MUNICIPAL.

(Voir le développement page 596.)

Recettes de l'exercice 1849	"	3,017,504 06
Recettes de l'exercice 1850	3,017,504 06	

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Fonds particuliers.	Fonds que les receveurs ont versés dans leurs caisses		3,536 38	
Divers L/C de fonds à rembourser.	Caisses des dépôts et consignations. — Prélèvements pour le service des retraites — Exercice 1849	1,384f 32c	41,769 43	
	Caisses des dépôts et consignations. — Prélèvements pour le service des retraites — Exercice 1850	40,385 11		
Divers L/C avec les receveurs des revenus indirects.	Fonds de retenue pour l'habillement et l'équipement de préposés de brigades	28,772 02	2,137,441 01	
	Primes de capture. (Arrestations de fraudeurs et de déserteurs.)	25 00		
	Consignations en garantie de droits et pour tenir lieu de cautionnements	1,289,934 76		
	Recouvrements pour des tiers	1,978 06		
	Fonds particuliers de divers et recettes à classer	816,731 17		
Avances pour divers services des ministères.	Avances aux contrôleurs de brigades pour appointements des préposés, etc	207,768 86	375,423 20	
	Pensions de retraites acquittées pour le compte des trésoriers payeurs	3,431 90		
	Avances sur les fonds de retenue pour l'habillement et l'équipement des préposés des brigades	91 70		
	—— pour frais de saisies	22,575 31		
	—— de plombage et marques pour les bestiaux	6,605 84		
	Fonds remis aux receveurs subordonnés pour subvenir aux remboursements de consignations	131,894 69		
	Préemptions exercées pour le compte des préposés	2,672 41		
	Loyer d'immeubles affectés au service	250 00		
	Avances diverses	132 49		
Mouvements de fonds.	Recettes pour virements entre les receveurs des douanes de l'Algérie	8,243 40	12,569 18	
	—— de l'intérieur de la France	4,325 78		
	TOTAL des recettes de l'année		7,962,193 35	7,962,193 35
	TOTAL GÉNÉRAL			7,995,596 02

DÉPENSE.

NOTA. Les receveurs des douanes n'effectuent aucune dépense pour le service municipal.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement, page 585.)

Exercice 1849	Ministère des finances	21,148f 08c	635,753f 69c
Exercice 1850	Ministère des finances	614,605 61	

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Divers L/C avec les receveurs des revenus indirects.	Fonds de retenue pour l'habillement et l'équipement des préposés de brigade	21,516 94	2,115,105 38
	Primes de captures. (Arrestations de fraudeurs et de déserteurs.)	25 00	
	Consignations en garantie de droits et pour tenir lieu de cautionnements	1,281,824 78	
	Versements sur recouvrements faits par des tiers	2,586 06	
	Fonds particuliers de diverses recettes à classer	809,152 60	
Avances pour divers services des ministères.	Avances aux contrôleurs de brigades pour appointements des préposés, etc	207,768 86	365,897 28
	Pensions de retraites acquittées pour le compte des receveurs des finances	3,463 15	
	Avances sur fonds de retenues pour l'habillement et l'équipement des préposés de brigades	91 70	
	—— pour frais de saisies	16,559 87	
	—— de plombage et marques pour les bestiaux	5,954 84	
	Fonds remis aux receveurs subordonnés pour subvenir aux remboursements de consignations	129,365 76	
	Préemptions exercées pour le compte des préposés	2,672 41	
	Avances diverses	20 69	
Débets de comptables			2,872 31
Mouvements de fonds.	Fonds envoyés aux trésoriers-payeurs ou à leurs préposés	4,841,102 25	4,850,310 62
	Dépenses par virements entre les receveurs des douanes de l'Algérie	8,243 40	
	—— de l'intérieur de la France	964 97	
	TOTAL des dépenses de l'année		7,969,939 28
Solde en caisse au 1er janvier 1851			25,656 74
	TOTAL GÉNÉRAL		7,995,596 02

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Résumé des Recettes et des Dépenses faites par les Receveurs des Contributions diverses pendant l'année 1850.

Solde en caisse au 1er janvier 1850	10,295f 77c	
A AJOUTER :		
Solde en caisse des receveurs de l'enregistrement et des domaines chargés de la perception des contributions arabes, service qui a été rattaché à celui des contributions diverses par un décret du Président de la République, en date du 19 janvier 1850, rapportant l'arrêté du Chef du Pouvoir exécutif en date du 30 novembre 1848. (Voir la diminution correspondante, page 574.)	61,239 87	
	71,535 64	71,535f 64c

RECETTE.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement, page 584.)

Exercice 1849	Contributions directes (patentes)	47,888f 53c	382,609f 85c	5,214,421f 71c
	Contributions indirectes	55,084 38		
	Contributions arabes	275,133 07		
	Produits divers	1,923 87		
	Produits de différentes origines	2,400 00		
	Produits à répartir	180 00		
Exercice 1850	Contributions directes (patentes)	310,570 83	4,831,811 86	
	Contributions indirectes	636,593 15		
	Contributions arabes	3,598,845 26		
	Produits divers	46,998 41		
	Produits de différentes origines	231,686 37		
	Produits à répartir	7,117 84		

SERVICE MUNICIPAL.

(Voir le développement, page 590.)

Recettes de l'exercice 1849	35,613 04	1,168,986 51
Recettes de l'exercice 1850	1,133,373 47	

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Correspondants du Trésor.	Cautionnements des fabricants et débitants de boissons et de tabacs	205,614 00	5,998,490 13	
	Prix des estampilles délivrées aux débitants	986 50		
	Consignations pour assurer l'exécution des transactions	6,597 25		
	Amendes imposées en pays arabe	293,643 31		
	Contributions arabes. (Produit brut à répartir.)	4,991,612 52		
	Fonds reçus pour le compte de divers	500,036 55		
Recouvrements et régularisations d'avances			586,194 99	
Fonds particuliers des comptables			67 64	
Mouvements de fonds	Fonds reçus pour compte de leurs collègues	63,660 42	71,827 74	
	Recettes en acquit de dépenses payées pour le compte des comptables par leurs collègues	8,167 32		
TOTAL des recettes de l'année			13,039,988 72	13,039,988 72
TOTAL GÉNÉRAL				13,111,524 36

DÉPENSE.

NOTA. Les receveurs des contributions diverses n'effectuent aucune dépense pour le service des budgets.

SERVICE MUNICIPAL.

(Voir le développement, page 591.)

Amendes arabes. — Dixième du produit brut payé aux collecteurs	694f 50c	10,522f 31c
Versements faits aux trésoriers payeurs, en 1849, par le service des contributions diverses pour le c/ des produits locaux	9,827 81	

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Correspondants du trésor.	Cautionnements des fabricants et débitants de boissons et de tabacs.	Application aux droits	15,231f 45c	196,024f 00c	6,160,486 59
		Application aux frais	19 43		
		Restitutions aux consignataires	180,331 02		
		Versement à la caisse des dépôts et consignations	442 10		
	Estampilles délivrées aux débitants.	Restitutions aux consignataires	971 40	1,064 00	
		Application à la recette des estampilles perdues	92 60		
	Consignations	Application aux amendes et confiscations	7,297 84	10,749 23	
		Application au payement des droits	2,051 24		
		Remboursement des frais	1,400 15		
	Amendes arabes	Répartition du produit brut		288,598 21	
	Amendes arabes. (Répartition du produit brut.)	Parts payées aux chefs indigènes	841,655f 92c	5,146,070 39	
		10 p. 0/0 à la caisse locale et municipale	430,441 14		
		Produit net revenant au trésor	3,873,973 33		
	Payements sur les fonds particuliers reçus de divers			517,980 76	
Fonds particuliers des comptables					78 00
Avances à recouvrer et à régulariser					423,655 67
Débets de comptables					640 27
Mouvements de fonds	Fonds envoyés aux trésoriers payeurs ou à leurs préposés			6,420,138f 16c	6,491,979 65
	Fonds envoyés par les comptables pour c/ de leurs collègues			8,181 07	
	Dépenses par virements de comptes entre les receveurs des contributions diverses de l'Algérie			63,660 42	
TOTAL des Dépenses de l'année					13,087,362 49
Solde en caisse au 1er janvier 1851					24,161 87
TOTAL GÉNÉRAL					13,111,524 36

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Résumé des Recettes et des Dépenses faites par les trésoriers payeurs en Algérie pendant l'année 1850.

Solde en caisse et en portefeuille au 1er janvier 1850	Numéraire	chez les trésoriers payeurs	5,079,850f 16c	7,920,089f 09c	25,321,889f 09c
		chez leurs préposés	2,840,238 93		
	Traites du caissier du trésor et autres effets	chez les trésoriers payeurs	14,726,800 00	17,401,800 00	
		chez leurs préposés	2,675,000 00		

RECETTE.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement, page 584.)

Exercice 1849.	Produits divers			11,301 52
Exercice 1850.	Produits des postes	487,439 40		4,358,952 18
	Prélèvement de 10 p. 0/0 sur les recettes du service local et municipal	521,948 85		
	Produits divers	3,349,563 93		

SERVICE MUNICIPAL.

(Les trésoriers payeurs n'effectuent aucune recette pour le service municipal.)

SERVICES SPÉCIAUX.

Recette de capitaux de cautionnements inscrits au trésor	146,500 50		236,368 22
Produit de prises faites sur l'ennemi en Algérie, à répartir	89,867 72		

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Traites et mandats	des préposés sur les trésoriers	2,454,046f 45c	5,595,724 55	
	des trésoriers sur les préposés	1,861,012 98		
	des trésoriers sur leurs collègues	577,442 20		
	des trésoriers sur les receveurs généraux	702,878 59		
	des trésoriers sur le payeur principal de l'armée d'Italie	344 33		
Divers service publics.	Recettes pour le compte de la caisse des invalides de la marine	48,420 83	1,186,194 68	
	Articles d'argent déposés par divers pour être payés à destination	1,136,713 85		
	Recette pour le compte de l'agent-comptable des établissements coloniaux	1,060 00		
Divers L/C de fonds à leur rembourser.	Retenues au profit de la caisse des dépôts et consignations, pour le service des retraites. Ministère de la justice	18,714 58	569,082 83	
	——— de l'instruction publique	232 91		
	——— des travaux publics	5,982 46		
	——— des finances	55,967 60		
	Recettes pour le C/ de la caisse des dépôts et consignations	488,185 28		
Divers L/C avec les receveurs des rev. indirects.	Indemnités aux pourvoyeurs des paquebots de la Méditerranée	5,126 84	5,256 11	98,369,318 56
	Remplacement d'articles d'argent indûment payés	129 27		
Correspondants des payeurs et autres comptables des finances.	Recette pour le compte du service local et municipal	416,518 49	186,267 50	
	Placements de communes, constituées par l'ordonnnance du 31 janvier 1848	369,749 01		
Avances pour divers services.	Timbre des mandats d'articles d'argent	12,223 00	12,422 25	
	Recouvrement d'avances. (Postes.)	199 25		
Mouvements de fonds.	Envois faits aux trésoriers payeurs par le caissier central du trésor à Paris : en traites du caissier du trésor sur lui-même. 19,368,800f 00c ——— sur le receveur général des B.-du-Rhône 25,105,400 00 en pièces de dépenses 6,536,683 47	51,010,883f 47c	90,214,370 64	
	Envois en numéraire expédiés aux trésoriers par le payeur de Toulon	2,000,000 00		
	Fonds reçus pour le compte de divers receveurs généraux	8,164,372 35		
	——— des trésoriers payeurs en Algérie	13,772,397 19		
	——— des receveurs de l'enregistrement et des domaines	4,545,756 31		
	——— des receveurs des douanes	4,828,170 56		
	——— des receveurs des contributions diverses	5,892,790 76		
	Total des Recettes de l'année			102,975,940 48
	Total général			128,297,829 57

DÉPENSE.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement, pages 589 et 591.)

	EXERCICE 1849.	EXERCICE 1850.	EXERCICE 1851.	TOTAL.	
Ministère de la justice	88,949f 09c	508,465f 14c	"	597,414f 23c	
——— de l'instruction publique et des cultes. (Service de l'instruction publique.)	26,989 70	145,192 44	"	172,182 14	
——— (Service des cultes.)	108,875 02	267,969 44	"	376,844 46	
——— de la guerre	11,900,868 96	56,865,523 49	1,555,956f 88c	70,322,349 33	
——— de la marine	69,283 65	685,649 13	"	754,932 78	
——— des finances	119,055 50	933,966 07	"	1,053,022 47	
	12,314,021 92	59,406,766 61	1,555,956 88	73,276,745 41	73,276,745f 41c

SERVICE MUNICIPAL.

(Voir le développement, page 591.)

Dépenses de l'exercice 1849	2,262,750f 34c	6,106,049f 46c	6,106,049 46
Dépenses de l'exercice 1850	3,843,299 12		

SERVICES SPÉCIAUX.

Remboursements de capitaux de cautionnements inscrits au trésor	43,828 33	106,962 33	106,962 33
Répartition de produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie	63,134 00		

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Traites et mandats	des préposés sur les trésoriers	2,361,350 59	4,755,050 46	
	des trésoriers sur les préposés	1,807,834 45		
	des trésoriers entre eux	583,911 08		
	du payeur principal de l'armée d'Italie	1,954 34		
Divers services publics	Payements pour le C/ de la caisse des invalides de la marine	48,420 83	2,410,833 13	
	Payement d'articles d'argent (Postes)	2,361,352 30		
	Payement pour le C/ de l'agent comptable des établissements coloniaux	1,060 00		
Divers L/C de fonds à leur rembourser.	Remboursement de capitaux de cautionnements non inscrits au trésor		500 00	
Corsespondants du trésor	Payement pour le C/ de la caisse des dépôts et consignations		29,057 62	23,968,885 83
Divers L/C avec les receveurs des revenus indirects.	Indemnités aux pourvoyeurs des paquebots de la Méditerranée		5,120 19	
Correspondants des payeurs et autres comptables.	Dépenses pour le C/ du service local et municipal	452,038 96	605,382 95	
	Payement des communes constituées par l'ordonnance du 31 janvier 1848	153,343 99		
Avances pour divers services	Avances à charge de recouvrements. (Service des postes.)		174 85	
Mouvements de fonds	Fonds envoyés au caissier central du trésor (Pièces de dépenses)	908,825 07	16,162,766 63	
	——— aux payeurs de France	1,522,428 60		
	——— aux trésoriers payeurs de l'Algérie	13,474,327 60		
	——— aux receveurs de l'enregistrement en Algérie	257,000 00		
	——— aux receveurs généraux	185 36		
	Total des dépenses de l'année			103,458,643 03

Solde en caisse et en portefeuille au 1er janvier 1851	Numéraire	chez les trésoriers payeurs	5,847,297 16	9,166,541 72	24,839,186 54
		chez leurs préposés	3,319,244 56		
	Traites du caissier du trésor et autres effets	chez les trésoriers payeurs	13,316,700 00	15,672,644 82	
		chez leurs préposés	2,355,944 82		
		Total général			128,297,829 57

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Développement des recettes et des payements effectués pour le service des budgets pendant l'année 1850.

RECETTES.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			MONTANT DES RECETTES PAR EXERCICE. Exercice 1849.	Exercice 1850.
PRODUITS ET REVENUS DE L'ALGÉRIE.				
Enregistrement, timbre et domaines.	Enregistrement, greffes, hypothèques.	Enregistrement	21f 00c	571,860
		Greffe	"	53,[illegible]
		Hypothèques	"	7,[illegible]
		Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation	"	3,[illegible]
	Timbre.	Débité	"	351,[illegible]
		Extraordinaire et visa	10 00	58,[illegible]
		Passe-ports	"	19,[illegible]
		Permis de ports d'armes	"	14,[illegible]
	Amendes de toute nature autres que celles forestières		4,627 05	15,[illegible]
	Produits des domaines et prix de ventes d'immeubles.	Produits des terrains des fortifications et des bâtiments militaires	8,573 28	34,[illegible]
		Revenus des domaines de l'État. (Loyers et fermages.)	45,220 54	364,[illegible]
		Rentes foncières	31,159 57	241,[illegible]
		Prix de vente de domaines de l'État	3,314 50	256,[illegible]
		Prix des récoltes sur les terres du domaine de l'État	402 50	2,[illegible]
		Produits de pépinières et plantations faites par le Gouvernement	"	17,[illegible]
		Prix de vente d'objets mobiliers appartenant à l'État. (Guerre.)	"	7[illegible]
		Épaves, déshérences et biens vacants	"	4,[illegible]
		Droits de surcharge au profit du trésor	"	1[illegible]
		Prix des effets mobiliers déposés dans les greffes	"	3[illegible]
	Prix de vente d'objets mobiliers provenant du	Ministère de la guerre	741 56	613,[illegible]
		——— des finances	"	50[illegible]
	Produits des forêts.	Prix des coupes de bois	38 50	8[illegible]
		Recouvrement de frais d'adjudication	1 95	7[illegible]
		Menus produits forestiers	170 75	4,[illegible]
		Amendes de condamnations pour délits forestiers	369 00	2,[illegible]
		Dommages-intérêts pour délits dans les bois de l'État	29 00	16[illegible]
		Recouvrement de frais de poursuites et d'instances en matière forestière	72 75	56[illegible]
	Produits divers.	Redevances et produits extraordinaires des mines	"	68[illegible]
		Abonnement et insertions au Moniteur algérien et au Bulletin officiel	"	30[illegible]
		Recouvrement de frais de justice	10,697 32	33,[illegible]
		Recouvrement de frais de poursuites et d'instances concernant l'enregistrement	237 50	1,[illegible]
		Dommages-intérêts adjugés à l'État	"	[illegible]
		Frais d'adjudication payés par les adjudicataires	294 10	1,[illegible]
		Résultat de vérification de régie	"	39[illegible]
		Créances de l'État autres que rentes	1,675 88	1,[illegible]
		Sommes mises, pour cause de responsabilité, à la charge des receveurs	"	[illegible]
		Droits de successions arabes	"	6,[illegible]
		Recouvrement de sommes payées pour moins-value de bestiaux	"	21[illegible]
			107,656 75	2,686,68[illegible]
Douanes	Droits de douanes.	à l'importation	"	1,476,[illegible]
		à l'exportation	"	7,[illegible]
	Droits de navigation.	Entrée des navires. — Droits de tonnage	"	371,[illegible]
		Sortie des navires. — Passe-ports des bâtiments étrangers	"	75[illegible]
		Droit de permis relatifs aux cargaisons des navires	"	2,9[illegible]
		Droit de congé des bateaux français. (Pêcheurs, alléges, etc.)	"	33[illegible]
		Droit de passe-ports des bateaux étrangers. (*Idem.*)	"	4,4[illegible]
		Droit de patente des bateaux corailleurs étrangers	6,400 00	99,[illegible]
		Droits sanitaires et de port	"	49,[illegible]
	Recettes accessoires.	Timbre des expéditions et des commissions d'emploi	"	10,[illegible]
		Mouvement du prix des brevets de francisation des navires	"	[illegible]
		Valeur des objets réformés pris en payement par les fournisseurs	"	[illegible]
		Droit de magasinage et de dépôt	"	84[illegible]
		——— des marchandises en entrepôt réel	"	7,6[illegible]
		Dixième du produit net de l'octroi de mer	72,761 16	203,36[illegible]
		A REPORTER	79,161 16	2,233,29[illegible]

PAYEMENTS.

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES PAYEMENTS PAR EXERCICE. 1849.	1850.	1851.
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.			
Service de la justice en Algérie	88,949f 09c	506,944f 28c	"
Dépenses diverses. — Secours à d'anciens magistrats et employés de l'administration	"	150 00	"
——— des exercices clos	"	1,370 86	"
	88,949 09	508,465 14	"
MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.			
DÉPENSES DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.			
Services généraux	644 70	668 02	"
Administrations académiques	2,335 56	"	"
Instruction supérieure. (Facultés.)	511 00	"	"
——— (Colléges nationaux et communaux.)	10,777 67	"	"
Instruction primaire. (Inspections.)	686 11	"	"
——— (Dépenses imputables sur les fonds généraux de l'État.)	11,494 16	900 00	"
Bibliothèques publiques	540 50	"	"
Dépenses de l'instruction publique en Algérie	"	143,624 42	"
	26,989 70	145,192 44	"
DÉPENSES DES CULTES.			
Secours à des ecclésiastiques et à d'anciennes religieuses	"	750 00	"
Dépenses des cultes en Algérie	108,875 02	266,819 44	"
——— des exercices clos	"	400 00	"
	108,875 02	267,969 44	"
TOTAL	135,864 72	413,161 88	"
MINISTÈRE DE LA GUERRE.			
États-majors	184,640 01	1,641,756 38	"
Gendarmerie	51,097 40	735,394 78	"
Recrutement et réserve	657 00	720 00	"
Justice militaire	42,643 61	265,198 99	"
Solde et entretien des troupes	2,338,647 12	25,442,976 84	725,984f 54c
Habillement et campement	186,855 22	414,701 66	"
Lits militaires	30,730 79	325,965 30	"
Transports généraux	67,141 32	322,973 26	"
Remonte générale	3,258 00	497,764 93	"
Harnachement	8,962 90	23,103 83	"
Fourrages	345,049 59	4,524,098 23	829,972 34
Solde de non-activité et solde de réforme	1,573 95	11,647 07	"
Secours	290 00	2,380 00	"
Dépenses temporaires	87 50	262 50	"
Dépôt de la guerre et nouvelle carte de France	583 88	6,408 82	"
Matériel de l'artillerie	73,088 83	102,500 69	"
——— du génie. (Algérie.)	1,291,936 59	3,203,044 60	"
Écoles militaires	305 25	"	"
Gouvernement et administration générale de l'Algérie	126,898 71	498,743 24	"
Services militaires indigènes en Algérie	356,154 09	5,600,075 98	"
——— maritimes en Algérie	30,508 86	210,543 92	"
A REPORTER	5,141,110 62	43,830,261 02	1,555,956 88

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Suite du *Développement des recettes et des payements effectués pour le service des budgets pendant l'année 1850.*

RECETTES.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			MONTANT DES RECETTES PAR EXERCICE. Exercice 1849.	Exercice 1850.
Suite des PRODUITS ET REVENUS DE L'ALGÉRIE.				
		Report	79,161f 16c	2,233,290f 72c
Douanes. (Suite.)	Amendes et confiscations.	Ventes des marchandises et des moyens de transport saisis, etc	"	34,388 97
		Sommes recouvrées en vertu de condamnations pécuniaires	"	5,939 41
	Taxes de plombage et d'estampillage.	Produit des taxes	"	19,986 75
		Produit de la vente des vieux plombs	"	1,183 08
			79,161 16	2,294,788 93
Contributions diverses.	Contributions directes. — Contributions des patentes. (Produit brut.)		47,888 53	310,570 83
	Contributions indirectes.	Droit de licence sur la fabrication et la vente des boissons	51,285 38	388,623 40
		——— des tabacs	3,799 00	34,053 00
		Produit de la vente des poudres à feu	"	213,916 75
	Contributions arabes.	Hochor ou loyer des terres occupées par les tribus nomades	47,694 44	577,922 77
		Achour (impôt sur les grains)	57,538 58	1,377,964 95
		Zekkat (impôt sur les bestiaux)	5,054 89	614,438 00
		Lezma (impôt payé par les tribus du désert)	164,845 16	1,016,369 54
		Eussa (autre impôt payé par les tribus du désert)	"	12,150 00
	Produits divers.	Droits de vérification des poids et mesures	*A déd.* 172 03	16,295 95
		Timbre des expéditions et quittances	168 90	7,388 00
		Recouvrement de frais de poursuites et d'instances	427 00	2,696 80
		Prix des estampilles perdues	"	132 30
		Produit des ventes de chevaux de soumission et d'investiture versés par les chefs arabes	1,500 00	"
		Produits des droits de succession payés par les Arabes	"	10,747 12
		Recettes accidentelles	"	9,738 24
	Produits de différentes origines	Prises sur l'ennemi	"	28,843 14
		Contributions extraordinaires de guerre	2,400 00	202,843 23
	Produits à répartir, amendes et confiscations	Montant de la vente des objets saisis ou des sommes consignées pour en obtenir la remise provisoire	"	2,866 88
		Sommes reçues par suite de condamnations pécuniaires ou de transactions	180 00	4,250 96
			382,609 85	4,831,811 86
Trésoriers payeurs.	Postes et paquebots à vapeur.	Produit de la taxe des lettres. (Service ordinaire.)	"	361,981 98
		Droit de 2 p. 0/0 sur les articles d'argent	"	22,736 03
		Prix des places dans les paquebots	"	102,482 00
		Recettes accidentelles	"	239 39
			"	487,439 40
	Prélèvement de 10 p. 0/0 sur les recettes faites pour le service local et municipal		"	521,948 85
PRODUITS DIVERS DU BUDGET.				
	Recettes provenant des services ministériels.	Reten. de 2 p. 0/0 exercée sur les dépts du personnel de la guerre pour l'hôtel des Invalides	11,001 16	120,252 45
		Reversements de fonds sur les dépenses du ministère de la guerre	"	3,154,880 43
		Ateliers de condamnés et pénitenciers militaires	"	54,724 62
		Recettes sur divers débets poursuivis par l'agent judiciaire du trésor	"	15,257 54
		Dons patriotiques	"	472 20
		Retenues par suite de cumul. (Décret du 12 août 1848	300 36	3,910 56
		Recettes à divers titres	"	66 13
			11,301 52	3,349,563 93
RÉCAPITULATION.				
Produits et revenus de l'Algérie			569,427 76	10,822,069 08
Produits divers du budget			11,301 52	3,349,563 93
			580,729 28	14,171,633 01
		Total général des recettes	14,752,362 29	

PAYEMENTS.

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES PAYEMENTS PAR EXERCICE. 1849.	1850.	1851.
Report	5,141,110f 62c	43,830,261f 02c	1,555,956f 88c
Suite du MINISTÈRE DE LA GUERRE.			
Administration provinciale en Algérie	62,635 07	511,444 84	"
Services financiers en Algérie	171,489 50	800,602 45	"
Indemnités pour expropriations	1,718,396 32	278,376 90	"
Colonisation en Algérie	761,056 79	1,029,278 14	"
Colonies agricoles en Algérie	2,600,869 17	5,758,771 39	"
Établissements disciplinaires en Algérie	"	235,737 93	"
Travaux civils en Algérie	1,435,311 49	4,164,161 93	"
Dépenses secrètes	"	85,000 00	"
——— des exercices périmés	10,000 00	7,050 94	"
——— des exercices clos	"	164,837 95	"
	11,900,868 96	56,865,523 49	1,555,956 88
MINISTÈRE DE LA MARINE.			
SERVICE MARINE.			
Officiers militaires et civils	12,119 34	129,100 93	"
Maistrance, gardiennage et surveillance	"	5,082 17	"
Solde et habillement des équipages et des troupes	25,326 13	346,040 17	"
Hôpitaux	516 20	1,221 50	"
Vivres	23,440 32	135,768 57	"
Justice maritime	"	100 00	"
Salaires d'ouvriers	2,954 62	22,210 21	"
Approvisionnements généraux de la flotte	561 15	14,060 26	"
Travaux hydrauliques et bâtiments civils	701 15	683 98	"
Frais généraux d'impressions	295 05	7 73	"
Frais de voyages, vacations et dépenses diverses	3,236 36	31,323 61	"
	69,150 32	685,599 13	"
SERVICE COLONIAL.			
Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel.)	133 33	"	"
——— des exercices clos	"	50 00	"
	133 33	50 00	"
Total	69,283 65	685,649 13	"
MINISTÈRE DES FINANCES.			
Dette publique	90,979 42	203,638 27	"
Divers services du ministère. — Administration centrale des finances. (Dépenses diverses.)	"	473 99	"
Frais de trésorerie	23,197 69	509,983 30	"
Dépenses des exercices clos	"	5,345 70	"
Dépenses des exercices périmés	"	275 54	"
Frais de régie et de perception. — Service administratif des douanes en Algérie	21,148 08	614,535 23	"
Achats et transports de tabacs	"	208,000 00	"
Service administratif et de perception des postes. (Personnel.)	223 32	439 99	"
Remboursements et restitutions. — Remboursement sur produits indirects et divers. (Postes.)	"	1,207 00	"
——— (Produits divers.)	4,655 07	4,673 56	"
	140,203 58	1,548,572 58	"
	12,335,170 00	60,021,372 22	1,555,956 88
Total général des payements	73,912,499 10		

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Récapitulation, par classe de Comptables, des opérations de l'année 1850.

RÉSIDENCES DES COMPTABLES.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1849.	RECETTES FAITES pendant l'année 1850.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1850.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1850.
RECEVEURS DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.					
PROVINCE D'ALGER.					
Alger	1,472f 65c	2,372,356f 82c	2,373,829f 47c	2,366,945f 81c	6,883f 66c
Aumale	"	15,061 99	15,061 99	15,061 99	"
Blidah	867 69	186,549 30	187,416 99	184,619 78	2,797 21
Cherchell	0 70	52,718 07	52,718 77	52,692 96	25 81
Coléah	248 88	21,099 67	21,348 55	20,743 41	605 14
Dellys	0 62	8,950 43	8,951 05	8,951 05	"
Douera	36 44	10,762 90	10,799 34	10,461 22	338 12
Médéah	128 45	60,373 38	60,501 83	60,370 29	131 54
Milianah	134 15	80,635 71	80,769 86	80,420 24	349 62
Orléansville	302 15	49,800 57	50,102 72	50,072 52	30 20
Tenez	31 44	45,668 34	45,699 78	45,672 93	26 85
	3,223 17	2,903,977 18	2,907,200 35	2,896,012 20	11,188 15
PROVINCE D'ORAN.					
Oran	294 21	758,359 60	758,653 81	754,778 75	3,875 06
Arzew	40 83	6,485 94	6,526 77	6,454 40	72 37
Mascara	"	56,360 61	56,360 61	56,259 82	100 79
Mers-el-Kébir	32 30	233 65	265 95	265 65	0 30
Mostaganem	350 99	152,204 80	152,555 79	151,406 60	1,149 19
Tlemcen	5 44	76,622 02	76,627 46	76,199 03	428 43
Nemours	0 15	7,638 54	7,638 69	7,571 90	66 79
Thiaret	17,153 34	3,664 15	20,817 49	17,903 99	2,913 50
Sidi-bel-Abbès	"	15,580 44	15,580 44	15,125 65	454 79
	17,877 26	1,077,149 75	1,095,027 01	1,085,965 79	9,061 22
PROVINCE DE CONSTANTINE.					
Constantine	1,076 52	715,694 98	716,771 50	716,552 91	218 59
Bougie	65 83	24,410 20	24,476 03	24,340 35	135 68
Bône	36 87	236,336 42	236 373 29	236,251 34	121 95
Djigelly	3 05	4,932 67	4,935 72	4,935 72	"
Guelma	485 34	24,821 72	25,307 06	24,909 37	397 69
La Calle	574 31	14,264 40	14,838 71	12,072 02	2,766 69
Philippeville	68 90	171,827 13	171,896 03	171,072 17	823 86
Setif	45 71	39,317 84	39,363 55	37,997 81	1,365 74
Biskara	3,475 70	110,347 19	113,822 89	41,825 73	71,997 16
Bathna	60 95	30,670 71	30,731 66	30,724 05	7 61
	5,893 18	1,372,623 26	1,378,516 44	1,300,681 47	77,834 97
TOTAL GÉNÉRAL	26,993 61	5,353,750 19	5,380,743 80	5,282,659 46	98,084 34
RECEVEURS PRINCIPAUX DES DOUANES.					
PROVINCE D'ALGER.					
Alger	24,475 26	3,429,735 09	3,454,210 35	3,440,994 75	13,215 60
PROVINCE D'ORAN.					
Oran	6,028 70	2,771,682 42	2,777,711 12	2,769,785 41	7,925 71
PROVINCE DE CONSTANTINE.					
Bône	1,431 31	809,262 56	810,693 87	807,278 42	3,415 45
Philippeville	1,467 40	951,513 28	952,980 68	951,880 70	1,099 98
	2,898 71	1,760,775 84	1,763,674 55	1,759,159 12	4,515 43
TOTAL GÉNÉRAL	33,402 67	7,962,193 35	7,995,596 02	7,969,939 28	25,656 74

RÉSIDENCES DES COMPTABLES.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1849.	RECETTES FAITES pendant l'année 1850.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1850.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1850.
RECEVEURS DES CONTRIBUTIONS DIVERSES.					
PROVINCE D'ALGER.					
Alger. Receveurs des contributions intra-muros	"	407,191f 67c	407,191f 67c	407,191f 67c	"
Alger. ——— des contributions banlieue	"	318,320 03	318,320 03	318,282 04	37f 99c
Alger. Entreposeur des poudres à feu	5,515f 51c	122,469 98	127,985 49	127,985 49	"
Blidah	"	424,629 64	424,629 64	424,629 64	"
Aumale	"	38,035 60	38,035 60	38,035 60	"
Cherchell	"	139,349 39	139,349 39	139,349 39	"
Dellys	"	62,279 61	62,279 61	62,279 61	"
Douera	"	24,114 96	24,114 96	24,114 96	"
Medéah	"	539,288 60	539,288 60	539,288 60	"
Milianah	"	423,926 16	423,926 16	423,926 16	"
Orléansville	"	169,506 48	169,506 48	169,506 48	"
Tenez	"	128,961 27	128,961 27	128,961 27	"
	5,515 51	2,798,073 39	2,803,588 90	2,803,550 91	37 99
PROVINCE D'ORAN.					
Oran	2,283 88	374,314 92	376,598 80	376,598 80	"
Arzew	163 68	6,203 65	6,367 33	6,309 00	58 33
Mascara	280 62	707,172 30	707,452 92	705,319 49	2,133 43
Nemours	43 73	87,629 64	87,673 37	87,657 77	15 60
Mostaganem	"	660,624 83	660,624 83	660,246 23	378 60
Tlemcen	438 38	387,001 12	387,439 50	387,331 35	108 15
Thiaret	17,829 23	390,694 14	408,523 37	407,976 58	546 79
Oran. — Entrepôt des poudres à feu	2 00	53,174 73	53,176 73	53,176 73	"
Sidi-bel-Abbès	"	237,031 13	237,031 13	235,991 43	1,039 70
	21,041 52	2,903,846 46	2,924,887 98	2,920,607 38	4,280 60
PROVINCE DE CONSTANTINE.					
Constantine	6 11	2,263,915 82	2,263,921 93	2,263,921 93	"
Bône	402 47	573,535 17	573,937 64	573,937 64	"
Djigelly	546 58	8,075 17	8,621 75	8,621 75	"
Guelma	5,590 24	313,366 16	318,956 40	318,618 24	338 16
La Calle	9,010 84	110,311 48	119,322 32	116,746 84	2,575 48
Philippeville	106 91	267,959 54	268,066 45	268,041 45	25 00
Sétif	8 22	1,526,916 93	1,526,925 15	1,526,887 42	37 73
Biscara	29,307 24	1,339,172 40	1,368,479 64	1,356,648 68	11,830 96
Philippeville. — Entrepôt des poudres à feu	"	40,529 20	40,529 20	40,529 20	"
Bathna	"	608,974 06	608,974 06	608,974 06	"
Bougie	"	207,466 11	207,466 11	202,430 16	5,035 95
	44,978 61	7,260,222 04	7,305,200 65	7,285,357 37	19,843 28
TOTAL GÉNÉRAL	71,535 64	12,962,141 89	13,033,677 53	13,009,515 66	24,161 87

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Suite de la *Récapitulation, par classe de Comptables, des Opérations de l'année 1850.*

RÉSIDENCES DES COMPTABLES.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1849.	RECETTES FAITES pendant l'année 1850.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1850.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1850.
TRÉSORIERS PAYEURS ET LEURS PRÉPOSÉS.					
PROVINCE D'ALGER.					
Trésorier payeur à Alger	10,231,524f 70c	30,882,498f 12f	41,114,022f 82c	31,772,548f 35c	9,341,474f 47
Préposés payeurs — à Aumale	169,147 37	1,598,613 38	1,767,760 75	1,441,173 84	326,586 91
à Blidah	533,740 61	2,205,310 14	2,739,050 75	2,314,148 90	424,901 85
à Bougie	139,102 22	366,602 25	505,704 47	505,704 47	"
à Cherchell	274,697 50	1,331,087 72	1,605,785 22	1,385,153 15	220,632 07
à Dellys	72,287 28	585,860 80	658,148 08	492,188 42	165,959 66
à Médéah	272,439 64	2,455,913 73	2,728,353 37	2,320,379 37	407,974 00
à Milianah	284,227 06	1,953,125 56	2,237,352 62	1,910,941 49	326,411 13
à Orléansville	281,647 91	1,649,748 91	1,931,396 82	1,661,930 53	269,466 29
à Tenez	234,861 45	994,752 91	1,229,614 36	1,072,762 83	156,851 53
Préposé payeur chargé du service des postes à Alger	"	404,891 16	404,891 16	404,891 16	"
Idem à Douéra	2,043 88	35,860 89	37,904 77	35,240 98	2,663 79
	12,495,719 62	44,464,265 57	56,959,985 19	45,317,063 49	11,642,921 70
PROVINCE D'ORAN.					
Trésorier payeur à Oran	4,948,839 77	25,804,566 21	30,753,405 98	26,001,513 72	4,751,892 26
Préposés payeurs — à Djema-el-Gazaouel (Nemours)	138,042 46	259,866 44	397,908 90	265,608 69	132,300 21
à Mascara	329,563 28	1,552,926 11	1,882,489 39	1,575,972 39	306,517 00
à Mostaganem	244,238 75	3,062,372 89	3,306,611 64	2,870,878 68	435,732 96
à Tlemcen	256,012 30	1,687,751 23	1,943,763 53	1,679,438 98	264,324 55
à Sidi bel-Abbès	"	484,814 79	484,814 79	306,611 02	178,203 77
Préposé chargé du service des postes à Oran	1,539 40	209,402 47	210,941 87	208,184 44	2,757 43
	5,918,235 96	33,061,700 14	38,979,936 10	32,908,207 92	6,071,728 18
PROVINCE DE CONSTANTINE.					
Trésorier payeur à Constantine	4,626,285 69	9,143,628 24	13,769,913 93	8,699,283 50	5,070,630 43
Préposés payeurs — à Bathna	415,337 28	2,219,666 23	2,635,003 51	2,323,907 51	311,096 00
à Bône	588,459 57	5,977,170 24	6,565,629 81	6,149,019 55	416,610 26
à Bougie	"	642,500 28	642,505 28	567,706 95	74,793 33
à Djigelly	117,822 51	297,303 90	415,126 41	347,741 79	67,384 62
à Philippeville	619,587 19	4,484,626 65	5,104,213 84	4,455,166 41	649,047 43
à Sétif	540,441 27	2,495,805 12	3,036,246 39	2,501,271 80	534,974 59
Préposé payeur chargé du service des postes à Constantine	"	189,274 11	189,274 11	189,274 11	"
	6,907,933 51	25,449,974 77	32,357,908 28	25,233,371 62	7,124,536 66
TOTAL GÉNÉRAL	25,321,889 09	102,975,940 48	128,297,829 57	103,458,643 03	24,839,186 54
RÉCAPITULATION.					
Receveurs de l'enregistrement et des domaines	26,993 61	5,353,750 19	5,380,743 80	5,282,659 46	98,084 34
Receveurs des douanes	33,402 67	7,962,193 35	7,995,596 02	7,969,939 28	25,656 74
Receveurs des contributions diverses	71,535 64	12,962,141 89	13,033,677 53	13,009,515 66	24,161 87
Trésoriers payeurs et leurs préposés	25,321,889 09	102,975,940 48	128,297,829 57	103,458,643 03	24,839,186 54
TOTAUX GÉNÉRAUX	25,453,821 01	129,254,025 91	154,707,846 92	129,720,757 43	24,987,089 49

Tableau comparatif des Recettes et des Payements effectués pendant les années 1850 et 1849 pour le service des Budgets.

		OPÉRATIONS de L'ANNÉE 1850.	OPÉRATIONS de L'ANNÉE 1849.	DIFFÉRENCES À L'ANNÉE 1850, en plus.	DIFFÉRENCES À L'ANNÉE 1850, en moins.
Recettes	Enregistrement et domaines	2,784,284f 17c	7,862,701f 19c	"	5,078,417f 02c
	Produits des forêts	9,452 62	8,160 22	1,292f 40c	"
	Douanes	2,373,950 09	2,146,779 42	227,170 67	"
	Contributions diverses	5,214,421 71	995,674 62	4,218,747 09	"
	Produits universitaires	"	300 00	"	300 00
	Produits des postes et des paquebots à vapeur	487,439 40	432,377 82	55,061 58	"
	Prélèvement de 10 p. 0/0 sur les recettes du service local et municipal	521,948 85	429,374 20	92,574 65	"
	Retenues proportionnelles	"	28,361 30	"	28,361 30
	TOTAL des produits et revenus de l'Algérie	11,391,496 84	11,903,728 77	4,594,846 39	5,107,078 32
	Produits divers du budget, étrangers aux produits et revenus de l'Algérie	3,360,865 45	3,177,045 31	183,820 14	"
		14,752,362 29	15,080,774 08	4,778,666 53	5,107,078 32
	DIFFÉRENCE en moins à 1850			328,411 79	
Dépenses	Ministère de la justice	597,414 23	522,712 61	74,701 62	"
	Ministère de l'instruction publique et des cultes — Dépenses de l'instruction publique	172,182 14	163,334 71	8,847 43	"
	Ministère de l'instruction publique et des cultes — Dépenses des cultes	376,844 46	256,355 35	120,489 11	"
	Ministère de la guerre	70,322,349 33	70,371,075 23	"	48,725 90
	Ministère de la marine	754,932 78	737,837 32	17,095 46	"
	Ministère des finances — Dette publique	294,617 69	262,160 79	32,456 90	"
	Ministère des finances — Divers services du ministère	539,276 22	515,455 37	23,820 85	"
	Ministère des finances — Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	844,346 62	902,479 36	"	58,132 74
	Ministère des finances — Remboursements et restitutions, non valeurs, primes et escompte	10,535 63	6,210 04	4,325 59	"
		73,912,499 10	73,737,620 78	281,736 96	106,858 64
	DIFFÉRENCE en plus à 1850			174,878 32	

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

SERVICE MUNICIPAL.

Développement des Opérations de l'année 1850, et Situation au 1er janvier 1851.

Excédant de dépense au 1er janvier 1850. (Voir page 596 du compte des finances de l'année 1849.)	292,318f 15c
Produit brut des contributions arabes de l'année 1849 compris pendant ladite année, par les receveurs de l'enregistrement en Algérie, parmi les opérations de trésorerie, et dont le rétablissement au service municipal a dû être opéré par virement de compte pendant l'année 1850	4,260,527 48
Excédant de recettes	3,968,209 33

RECETTES EFFECTUÉES PENDANT L'ANNÉE 1850.

	Montant des recettes par exercice. Exercice 1849.	Exercice 1850.	
Recettes effectuées par les Receveurs de l'enregistrement et des domaines.			
Produits des immeubles appartenant aux communes. Loyers et fermages	51,222f 06c	149,288f 91c	
Rentes foncières	26,363 62	101,548 45	
Mezouard	"	13,998 76	
Fourrière publique	80 20	1,291 50	
Diplômes et livrets d'hôteliers et d'ouvriers	"	4 00	
Prix des plaques délivrées par la police	36 00	193 15	
Prix de concessions dans les cimetières	260 00	285 00	
Cinquième des rétributions d'amendes versé par les accises	"	170 70	
Produits des concessions d'eau	77 25	751 66	
Produit des expéditions des actes administratifs et de l'état civil	"	90 00	
Amendes de condamnations attribuées aux communes	2,948 78	24,706 08	
Produit des saisies de police	"	68 50	
Prix de vente de mobilier appartenant aux communes	277 50	244,866 43	
Remboursements de capitaux exigibles ou de rentes rachetées	"	42,550 12	
Recouvrement d'avances et remplacement de dépenses	"	23,036 75	
Prix des soies vendues par l'administration civile	"	23,074 08	
Dixième du produit net des contributions arabes	Déd. 8,307 33	"	
	72,958 08	625,924 09	
Recettes effectuées par les receveurs des douanes.			
Octroi municipal	"	3,017,504 06	
Recettes effectuées par les Receveurs des contributions diverses.			
Contributions spéciales pour les bourses et chambre de commerce	8,027 99	19,023 65	
Dixième du produit net des contributions arabes	8,932 33	429,879 40	
Attributions sur le produit des impôts et patentes	"	3,916 73	
Droits de places dans les halles, foires et marchés	4,900 00	73,425 05	
Droits d'abatage dans les abattoirs publics	440 50	171,140 62	
Droits de mesurage des céréales et légumes secs	1,493 36	82,179 71	
Droits de mesurage des huiles	"	14,541 94	
Amendes et confiscations pour contraventions aux arrêtés établissant les droits locaux et municipaux (Produit brut)	"	1,149 03	
Amendes payées par les Arabes. (Produit brut)	11,731 86	333,929 52	
Taxes de ville et de police	"	1,296 95	
Droits de voirie	87 00	2,436 50	
Recettes accidentelles	"	454 28	
	35,613 04	1,133,373 47	
	108,571 12	4,776,801 62	
Total des recettes effectuées pendant l'année 1850	4,885,372 74		4,885,372 74
Total			8,853,582 07

PAYEMENTS EFFECTUÉS PENDANT L'ANNÉE 1850.

	Montant des payements par exercice. Exercice 1849.	Exercice 1850.	
Contributions arabes.			
Dixième du produit brut au profit de la caisse locale et municipale	A déduire : 8,307f 33c	"	A déduire : 8,307f 33c
Amendes arabes.			
Dixième du produit brut payé aux collecteurs	694 50	"	694 50
Versements faits au trésoriers-payeurs, en 1849, par le service des contributions diverses pour le compte des produits locaux	9,827 81	"	9,827 81
Titre 1er. *Dépenses sur fonds provincial.*			
Finances et commerce	496,170f 42c	486,845f 01c	
Intérieur et colonisation	765,866 06	1,769,242 92	
Travaux et bâtiments civils	634,647 83	622,871 98	
Subventions aux communes	317,153 02	865,126 56	
Titre 2. *Dépenses sur fonds général.*			
Finances et commerce	"	"	
Intérieur et colonisation	45,286 28	26,158 45	
Travaux et bâtiments civils	3,626 73	2,353 24	
Dépenses des exercices clos	"	69,824 86	
Restes à payer du budget colonial	"	676 10	
Titre 3. *Dépenses sur fonds de réserve et de prévoyance.*			
Intérieur et colonisation	"	200 00	
	2,262,750 34	3,843,299 12	6,106,049 46
Total des payements effectués pendant l'année 1850			6,108,264 44
Excédant de recette au 1er janvier 1851, compris dans le passif de la situation générale des finances (page 375)			2,745,317 63
Total			8,853,582 07

COMPARAISON DES RECETTES ET DES PAYEMENTS POUR LES ANNÉES 1850 ET 1849.

	Année 1850.	Année 1849.	Différences à l'année 1850, en plus.	en moins.
Recettes	4,885,372f 74c	4,934,254f 68c	"	58,881f 94c
Payements	6,108,264 44	9,092,241 28	"	2,983,976 84

COMPTE

DU SERVICE DES MONNAIES

POUR L'ANNÉE 1850.

NOTE

Sur le Compte du service des Monnaies pour l'année 1850.

Les opérations du service des monnaies sont, depuis le 1er janvier 1838, concentrées dans sept ateliers monétaires, en exécution de l'ordonnance du 16 novembre 1837. Elles résultent des mouvements en matières et en espèces auxquels a donné lieu la fabrication des monnaies pendant l'année 1850, ainsi que de la fabrication et de la vente des médailles, qui, à dater de 1832, ont fait partie des attributions de la commission des monnaies.

Les tableaux relatifs à la fabrication des monnaies ont pour objet d'exposer le mouvement des matières d'or et d'argent depuis le moment de leur entrée dans les ateliers monétaires jusqu'à celui où elles sont rendues à la circulation en espèces monnayées. Ier PARTIE. Fabrication des monnaies.

Les matières versées aux changes sont reçues par les directeurs de la fabrication des monnaies, qui les prennent en charge pour leur valeur réelle, fabriquent les espèces au titre de 900 millièmes de fin, et en appliquent le montant au payement des frais de fabrication et au remboursement des bons remis aux propriétaires des matières.

Les opérations des monnaies se divisent en deux séries principales, désignées comme il suit :

1° Compte de la fabrication des matières versées aux changes ;

2° Compte des espèces résultant du mouvement de la fabrication.

La recette du compte de la fabrication se compose :

1° Des matières versées aux changes, pour lesquelles les directeurs de la fabrication des monnaies délivrent aux parties versantes un bon remboursable à échéance, en espèces monnayées, déduction faite d'une retenue effectuée pour frais de fabrication ; Compte de la fabrication des matières versées aux changes.

2° Du montant de la retenue opérée sur la valeur réelle des matières reçues (1).

La dépense du compte de la fabrication résulte des délivrances d'espèces et échantillons, et des versements en numéraire faits par les directeurs en remplacement des matières qui n'ont pu être fabriquées.

---

(1) Cette retenue a été opérée jusqu'au 30 juin 1835, savoir :

Sur l'or, à raison de 9f par kil. à 900/1000 ou 29 centimes par 100 francs, et elle a servi à couvrir les frais de fabrication et les déchets dans les proportions suivantes, savoir :

9 centimes pour frais de fabrication,

et 20 centimes pour les déchets.

Sur l'argent, à raison de 3f par kil. à 900/1000 ou 1f 50c par 100 francs, applicables, savoir :

1 franc aux frais de fabrication,

et 50 centimes aux déchets.

Une ordonnance du 25 février 1835 a réduit le montant de la retenue, à partir du 1er juillet de la même année, et en a affecté le produit au remboursement des frais de fabrication, tous déchets compris.

Cette nouvelle retenue a été fixée, savoir :

Pour l'or, à 6f par kil. à 900/1000 ou 19 centimes 355/1000 par 100 francs;

Pour l'argent, à 2f par kil. à 900/1000 ou 1 franc par 100 francs.

Mais un décret du 22 mai 1849 a encore réduit, à dater du 1er octobre de la même année, la retenue pour l'argent à 1 fr. 50 cent. par kilogramme, à 900/1000 ou à 75 cent. par 100 francs.

Cette retenue étant effectuée en dehors de la valeur des monnaies, les espèces fabriquées mises en circulation représentent la valeur exacte de leur expression nominale, à la différence près du résultat des tolérances en faible ou en fort.

Note sur le Compte du service des monnaies.

Compte des espèces résultant du mouvement de la fabrication.

Le compte en espèces est principalement destiné à constater les versements successifs des espèces fabriquées, et le payement des bons à échéance délivrés aux propriétaires des matières.

Les produits bruts compris dans ce compte consistent en droit d'essais, en recettes extraordinaires et en tolérances en faible. Les deux premiers articles n'exigent pas d'explications; quant au dernier produit, intitulé *tolérances en faible*, il provient d'une latitude accordée aux directeurs, au moyen de laquelle une légère différence est tolérée entre le titre et le poids des espèces fabriquées, et le degré de fin et de pesanteur qu'elles devraient avoir d'après le taux légal. Toutes les fois, en effet, que les espèces n'atteignent pas, soit pour le titre, soit pour le poids, le point fixé, il y a tolérance en faible et bénéfice pour le trésor en ce que les pièces fabriquées sont livrées à la circulation pour leur valeur nominale, tandis qu'il n'est tenu compte aux directeurs que de la valeur réelle du fin contenu dans lesdites espèces.

La dépense comprend, outre les payements faits aux propriétaires de matières en remboursement de celles qu'ils ont versées aux changes, les mouvements de valeurs entre les comptables, et les payements imputables sur les produits bruts; ces derniers payements se composent des frais de fabrication et des tolérances en fort, lesquelles ont lieu lorsque les espèces fabriquées dépassent le titre ou le poids déterminé, c'est-à-dire dans le cas inverse de celui qui est expliqué ci-dessus pour les tolérances en faible.

Ce compte présente de plus les résultats de la fabrication des pièces de 1 centime, qui a été autorisée provisoirement, par arrêtés du ministre des finances des 9 et 15 avril 1848, jusqu'à concurrence de 300,000 francs. La fabrication de ces pièces a été soumissionnée par les directeurs des monnaies, et les frais de toute nature qu'elle nécessite sont de 4 fr. 89 cent. par kilogramme de cuivre converti en espèces, y compris la valeur de la matière. D'après cette base, la fabrication de 300,000 francs en pièces de 1 centime coûtera à l'État 293,400 francs.

Les résultats de ces deux comptes se trouvent principalement résumés dans les tableaux n°s 1 et 2.

Le premier de ces tableaux explique les mouvements et les transformations des matières d'or et d'argent entrées aux changes et fabriquées pendant l'année 1850, en distinguant la nature de ces matières, et en faisant connaître le poids du fin qu'elles contiennent, leur valeur réelle et leur valeur nominale.

Le tableau n° 2 renferme, outre les soldes en matières et en espèces, dont les directeurs de la fabrication étaient dépositaires au commencement et à la fin de 1850, les diverses opérations auxquelles a donné lieu la fabrication de l'année. Les résultats de ces opérations se trouvent rattachés, selon leur nature, aux autres sections du compte des finances à laquelle ils appartiennent, savoir : au *Compte des contributions et revenus publics*, pour le bénéfice net revenant au trésor sur le produit des monnaies et des médailles (voir pages 82 et 83); au *Compte de trésorerie*, pour les mouvements d'espèces relatifs à la fabrication (voir pages 164 et 166), et à la *Situation générale des finances*, pour le solde de ces opérations au 1er janvier 1851 (voir page 393).

Le tableau n° 3 présente le détail des recettes et des prélèvements qui déterminent le bénéfice net résultant de la fabrication des monnaies et des médailles pour les exercices 1849 et 1850.

L'état n° 4 développe, par atelier monétaire, pour les exercices 1849 et 1850, les recettes brutes attribuées au trésor, les prélèvements qu'elles ont dû supporter, et le résultat en recette ou en dépense que la fabrication des monnaies a offert sur chacun de ces deux exercices.

Note sur le Compte du service des monnaies.

Le tableau n° 5 indique, par hôtel des monnaies, par nature d'espèces en valeur nominale, et par division de types, les pièces d'or et d'argent qui ont été fabriquées pendant l'année 1850, ainsi que le total de celles dont la fabrication a eu lieu antérieurement à cette année, depuis l'adoption du système décimal (1795). Tableau des monnaies d'or et d'argent en circulation.

Enfin, le tableau n° 7 fait connaître le montant des fabrications qui ont été opérées en monnaie de cuivre depuis 1719 jusqu'à 1850. Tableau des monnaies de cuivre en circulation.

Ces différents états se résument dans leur ensemble comme il suit :

Les anciennes espèces monnayées et les matières à divers titres versées aux changes, pendant l'année 1850, pour être converties en espèces nouvelles, se sont élevées, savoir : Opérations de l'année 1850.

Or	Louis fabriqués depuis 1720	"	115,422,351f 53c
	Matières à divers titres	115,422,351f 53c	
Argent	Espèces duodécimales	20,823 23	84,872,116 62
	Pièces de 30 sous	402 53	
	Pièces de 15 sous	"	
	Matières à divers titres	84,850,890 86	
	TOTAL		200,294,468 15

Les fabrications faites en 1850, tant avec ces matières qu'avec celles qui restaient dans les travaux au commencement de l'année, ont été, *en valeur nominale* (voir pages 600 et 601) :

Or	Pièces de 20 francs	79,271,880f 00c	85,192,390f 00c	171,650,875f 20c
	Pièces de 10 francs	5,920,510 00		
Argent	Pièces de 5 francs	80,603,390f 00c	86,458,485 20	
	—— de 2 francs	2,138,206 00		
	—— de 1 franc	1,288,728 00		
	—— de 50 centimes	1,118,181 00		
	—— de 20 centimes	1,309,980 20		

La conversion, en espèces, des valeurs reçues aux changes s'élève, en *valeur réelle* (voir page 600), à

or	85,133,048f 68c	171,537,718 17
argent	86,404,669 49	

Différence en plus à la valeur nominale, représentant le résultat des tolérances en faible (voir page 600) 113,157 03

Les recettes et les frais qui résultent pour le trésor des fabrications faites en 1849 et 1850 se résument ainsi qu'il suit, au 31 décembre 1850, savoir :

	EXERCICE 1849.	EXERCICE 1850.
Retenues sur les matières apportées aux changes, droit d'essais, bénéfice pour tolérances en faible, produit de la fabrication des pièces de 1 centime, etc.	2,108,769f 52c	999,523f 75c
A déduire : Frais de fabrication alloués aux directeurs, et perte pour tolérances en fort de poids et de titre	2,059,680 84	887,125 33
Résultat pour le trésor public : Bénéfice	49,088 68	112,398 42
Résultat pour le trésor public : Perte	"	"

Le bénéfice pour le trésor, résultant des opérations de l'exercice 1849, s'élève à la somme de 49,088 fr. 68 cent., et se compose, 1° de 443 fr. 28 cent. sur la fabrication des monnaies d'or

et d'argent; 2° de 2,198 fr. 99 cent. sur la fabrication des pièces de 1 centime; 3° de 370 fr. 60 cent. de droit d'essai; 4° de 45,333 fr. 04 cent. formant l'excédant des tolérances en faible sur les tolérances en fort; 5° enfin d'une recette extraordinaire de 742 fr. 77 cent. déjà expliquée au compte de l'année 1849. A l'égard du produit des tolérances, il est à remarquer qu'au moyen de la compensation entre la recette et la dépense, cet article ne présente qu'un bénéfice de 45,333 fr. 04 cent., tandis que ce bénéfice est réellement de 46,554 fr. 21 cent. La différence de 1,221 fr. 17 cent., montant des tolérances en fort constatées dans les monnaies de Bordeaux, Lyon et Strasbourg, ayant été remboursée aux directeurs en vertu d'un crédit spécial ouvert au ministre des finances, cette somme a dû, dès lors, être retranchée de la dépense de la fabrication des monnaies, pour être classée parmi les dépenses du budget de 1849. Il est résulté de cette opération, qu'au lieu d'un bénéfice de 49,088 fr. 68 cent., la fabrication des monnaies offre un bénéfice de 50,309 fr. 85 cent., lequel, ajouté à celui des médailles, qui est de 36,083 fr. 42 cent., représente la somme de 86,393 fr. 27 cent., portée en recette aux produits divers du budget. (Voir page 82.)

En ce qui concerne l'exercice 1850, le bénéfice pour le trésor, qui est de 112,398 fr. 42 cent., se compose, 1° de 111,370 fr. 42 cent., excédant des tolérances en faible sur les tolérances en fort; 2° de 795 francs de bénéfice sur la fabrication des pièces de 1 centime; 3° enfin, d'une somme de 233 fr. pour droit d'essai. Toutefois, ce résultat sera susceptible d'être modifié en fin d'exercice pour divers motifs, et principalement à cause des tolérances en fort, figurant aujourd'hui en dépense au compte des monnaies, qui devront être remboursées aux directeurs et portées en dépense au budget de l'exercice 1850, en vertu d'un crédit qui y sera ouvert pour cet objet.

II° PARTIE. — Fabrication et vente des médailles

La fabrication et la vente des médailles qui, ainsi qu'on l'a dit ci-dessus, avaient fait partie, jusqu'au 1er janvier 1832, de la dotation de la couronne, sont rentrées, depuis cette époque, dans le domaine de l'État, et ont été attribuées, à compter du 5 avril suivant, à la commission des monnaies.

Le directeur de la monnaie de Paris est chargé de toutes les opérations de la fabrication et de la vente des médailles, jetons ou pièces de plaisir, d'or, d'argent, de platine, de cuivre ou de bronze, et il est tenu de se conformer aux conditions établies par l'ordonnance du 24 mars 1832 et par l'arrêté ministériel du 30 du même mois. Il doit se procurer, à ses frais, les matières de toute nature qui sont nécessaires à cette fabrication. Le prix brut de la matière, au titre de 916 millièmes pour l'or et 950 millièmes pour l'argent, ainsi que les frais de fabrication pour chaque nature de pièces, a été fixé conformément à un tarif arrêté par la commission des monnaies, consenti par le directeur, et approuvé par le ministre des finances; ce tarif établit, en outre, le prix des médailles et jetons de bronze d'après leur module.

Le prix de cette fabrication se trouvant ainsi réglé à forfait, le directeur a été dispensé de compter du *fin* contenu dans les matières d'or et d'argent qu'il emploie à cet effet. Il est seulement tenu de rendre compte des *flans* d'or et d'argent préparés pour la fabrication des médailles et dont la commission des monnaies a reconnu le titre.

Les médailles et autres pièces de toute nature sont vendues aux prix fixés par un second tarif. La différence qui résulte de ces prix, comparés à ceux qui sont payés pour la valeur de la matière et le montant des frais de fabrication, constitue le bénéfice qui est porté dans le budget de l'État, et dont

Note sur le Compte du service des monnaies.

le directeur rend compte avec le produit de ses autres recettes. Ce bénéfice s'est élevé, pour 1850, à 43,588 fr. 10 cent.

Les recettes brutes qui résultent de la vente des médailles, ainsi que les dépenses auxquelles cette exploitation a donné lieu pour l'année 1850, sont comprises distinctement dans l'état général des opérations réalisées pendant cette année par les ateliers monétaires.

Enfin, un état de développement (n° 6), qui fait suite aux tableaux relatifs à la fabrication des monnaies, présente le mouvement des médailles fabriquées et des médailles vendues durant le cours de ladite année, et fait connaître, en outre, le produit réalisé sur les ventes faites en exécution de l'ordonnance qui a placé ce service dans les attributions de la commission des monnaies.

ÉTAT n° 1.

COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

Mouvement des Matières d'or et d'argent entrées aux Changes des Ateliers monétaires pendant l'année 1850.

ENTRÉES AUX CHANGES.

	POIDS DU FIN.	VALEUR RÉELLE.	
MATIÈRES D'OR.	k. g. m.	fr. c.	fr. c.
Matières restées dans les travaux au 1er janvier 1850	197,124,395	678,984 03	678,984 03
Matières versées aux changes pendant l'année. — Louis fabriqués depuis 1726	"	"	115,422,351 53
Matières versées aux changes pendant l'année. — Matières à divers titres	33,509,715,005	115,422,351 53	
	33,706,839,400	.....	116,101,335 56
MATIÈRES D'ARGENT.			
Matières restées dans les travaux au 1er janvier 1850	19,421,257,957	4,315,835 13	4,315,835 13
Matières versées aux changes pendant l'année. — Espèces duodécimales	93,704,549	20,823 23	84,872,116 62
Matières versées aux changes pendant l'année. — Pièces de 30 sous	1,811,394	402 53	
Matières versées aux changes pendant l'année. — Pièces de 15 sous	"	"	
Matières versées aux changes pendant l'année. — Matières à divers titres	381,829,012,735	84,850,890 86	
	401,345,786,635	.....	89,187,951 75

Décompte de la valeur réelle des matières versées aux changes, en retenues et en valeur à payer aux propriétaires des matières.

Les matières versées aux changes s'élèvent, pour l'or, à	115,422,351f 53c
Et pour l'argent, à	84,872,116 62
ENSEMBLE	200,294,468 15
Les retenues faites sur ces matières pour couvrir le Trésor public des frais de fabrication (voir le tableau suivant) ont été de	860,702 18
RESTE pour valeur à rembourser aux propriétaires des matières (voir page 602)	199,433,765 97

FABRICATION.

	POIDS DU FIN.	VALEUR RÉELLE.	
MATIÈRES D'OR.	k. g. m.	fr. c.	fr. c.
Délivrances d'espèces (*valeur nominale* 85,192,390 fr.) (voir page 618)	24,716,046,424	.....	85,133,048 68
Remplacement en espèces de matières qui n'ont pu être fabriquées	"	.....	"
Matières restant dans les travaux au 31 décembre 1850	8,990,792,976	.....	30,968,286 88
	33,706,839,400	.....	116,101,335 56
MATIÈRES D'ARGENT.			
Délivrances d'espèces (*valeur nominale* 86,458,485 fr. 20 cent.) (voir page 619)	388,821,016,641	.....	86,404,669 49
Remplacement en espèces de matières qui n'ont pu être fabriquées	124,653,195	.....	27,700 77
Matières restant dans les travaux au 31 décembre 1850	12,400,116,799	.....	2,755,581 49
	401,345,786,635	.....	89,187,951 75

Décompte et application aux exercices 1849 et 1850 des tolérances en faible et en fort résultant des fabrications de l'année 1850.

La valeur nominale des fabrications de pièces d'or a été de	85,192,390f 00c	
La valeur réelle de	85,133,048 68	
Résultat, au bénéfice du Trésor public, des tolérances en faible et en fort	59,341 32	59,341f 32c
La valeur nominale des fabrications de pièces d'argent a été de	86,458,485 20	
La valeur réelle de	86,404,669 49	
Résultat, au bénéfice du Trésor public, des tolérances en faible et en fort	53,815 71	53,815 71
BÉNÉFICE résultant des tolérances en faible et en fort		113,157 03
Le tableau qui suit présente : En recette, des tolérances en faible, à l'exercice 1849, pour 1,825 fr. 59 cent., et à l'exercice 1850, pour 111,376 fr. 71 cent.; ensemble		113,202 30
En dépense, des tolérances en fort, à l'exercice 1849, pour 38 fr. 98 cent., et à l'exercice 1850, pour 6 fr. 29 cent.; ensemble		45 27
SOMME PAREILLE		113,157 03

Les fabrications d'espèces d'or et d'argent sont développées, par hôtel de monnaies et par nature de pièces, dans l'état n° 5.

ÉTAT N° 2.

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

État général des Opérations des Ateliers monétaires pendant l'année 1850.

Solde au 1er janvier 1850	Numéraire			55,305f 65c	5,050,124f 81c
	Matières	Or	678,984f 03c	4,994,819 16	
		Argent	4,315,835 13		

RECETTE.

		Exercice 1849.	Exercice 1850.		
RECETTES brutes sur les produits des monnaies.	Retenues sur les matières reçues aux changes pour couvrir les frais de fabrication	"	860,702f 18c		
	Bénéfice pour tolérances en faible	1,825f 59c	111,376 71		
	Droit d'essais	"	233 00		
	Recettes extraordinaires	"	"		
	Fabrication des pièces de 1 centime (délivrances et échantillons)	"	27,211 86		
		1,825 59	999,523 75	1001,349 34	
RECETTES brutes sur les produits des médailles.	Produit de la vente des médailles fabriquées en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	"	453,040 51		
	Produit de la vente des médailles de cuivre et bronze, reçues de l'ancienne monnaie des médailles	"	"		
	Droit de 10 p. 0/0 prélevé sur le prix de fabrication des médaillons de sainteté, boutons, etc.	"	378 05		
		"	453,418 56	453,418 56	
MOUVEMENTS de matières et d'espèces relatifs à la fabrication.	Valeur des matières reçues aux changes pour être converties en espèces (1)			199,433,765 97	
	Recette en espèces nouvellement fabriquées	Espèces d'or	85,133,048f 68c	171,537,718 17	
		Espèces d'argent	86,404,669 49		
	Recette en espèces pour remplacement de matières qui n'ont pu être fabriquées			27,700 77	
	Retenue de 5 cent. par kil. de matières fabriquées, pour frais de coins			23,968 37	
	Retenue de 40 fr. par 200,000 pièces fabriquées, pour frais de viroles brisées			4,202 96	
	Recette pour droit d'affinage			129,101 79	
	Bonification de 1 fr. 19 cent. allouée par kilogramme aux porteurs d'espèces duodécimales d'argent			118 72	
	Bonification de 3 fr. 02 cent. allouée par kilogramme aux porteurs de pièces de 30 sous			8 20	
	Bonification de 3 fr. 51 cent. allouée par kilogramme aux porteurs de pièces de 15 sous			"	
	Retenues pour frais de vérification des espèces d'or et d'argent			16,483 21	
	Retenues pour frais de polissage de coins et de viroles brisées			1,319 30	
	Dépôt —	Échantillons adressés par les directeurs à la commission des monnaies pour être déposés dans la caisse à trois clefs	103,943f	194,221 00	
	Caisse à 3 clefs.	Valeur des échantillons reçus de la commission des monnaies pour être renvoyés aux directeurs de la fabrication	90,278		
	Espèces reçues par les directeurs de la fabrication en remplacement d'échantillons envoyés par eux à la commission des monnaies			90,198 00	
Fonds reçus du Trésor en remboursement des tolérances en fort dans la fabrication de l'exercice 1849				1,221 17	
Recette provenant des fonds particuliers des directeurs de la fabrication				16,578,034 33	
				389,492,829 86	389,492,829 86
			TOTAL		394,542,954 67

(1) Déduction faite de 860,702 fr. 18 cent., montant des retenues faites au profit du Trésor. (Voir ci-dessus la recette de cette somme à l'exercice 1850, et la note du tableau qui précède, page 600, d'après laquelle la valeur des matières versées aux changes s'élève à 200,294,468 fr. 15 cent.)

DÉPENSE.

		Exercice 1849.	Exercice 1850.		
PRÉLÈVEMENTS sur les produits des monnaies.	Frais de fabrication des espèces d'or et d'argent	36,624f 03c	774,378f 47c		
	Perte pour tolérances en fort	38 98	6 29		
	Frais de fabrication des pièces de 1 centime, y compris la valeur de la matière	"	26,416 86		
		36,663 01	800,801 62	837,464f 63c	
PRÉLÈVEMENTS sur les produits des médailles.	Frais de fabrication des médailles frappées et vendues en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	"	409,830 46	409,830 46	
	Remise de 5 p. 0/0 sur le produit de la vente des médailles de cuivre et bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles	"	"		
MOUVEMENTS de matières et d'espèces relatifs à la fabrication.	Conversion en espèces des valeurs reçues aux changes	Espèces d'or	85,133,048f 68c	171,537,718 17	
		Espèces d'argent	86,404,669 49		
	Retrait de matières qui n'ont pu être fabriquées			27,700 77	
	Remboursement en espèces nouvelles de la valeur des matières versées aux changes			170,253,213 58	
	Payements faits sur la retenue de 5 cent. pour frais de coins			24,951 76	
	Payements faits sur la retenue de 40 fr. pour frais de viroles brisées			4,360 09	
	Frais d'affinage			129,101 79	
	Payements faits pour bonification de 1 fr. 19 cent. par kilogramme d'espèces duodécimales d'argent			118 72	
	Payements faits pour bonification de 3 fr. 02 cent. par kilogramme de pièces de 30 sous			8 20	
	Payements faits pour bonification de 3 fr. 51 cent. par kilogramme de pièces de 15 sous			"	
	Frais de vérification des espèces d'or et d'argent			16,483 21	
	Frais de polissage de coins et de viroles brisées			1,319 30	
	Envois d'espèces à la commission des monnaies à titre d'échantillons			107,688 40	
	Dépôt —	Fonds remis à la commission des monnaies à valoir sur les échantillons déposés dans la caisse à 3 clefs	90,278f 00c	180,556 00	
	Caisse à 3 clefs.	Renvois aux directeurs de la fabricat^on de la valeur des échant^ons en remplacement de ceux adressés par eux pour être déposés dans la caisse à 3 clefs	90,278 00		
Remboursement des fonds particuliers des directeurs de la fabrication				17,122,804 35	
Versements dans les caisses du Trésor public	au caissier central du Trésor		85,898 31	90,179 64	
	aux receveurs généraux dans les départements		4,281 33		
				360,743,499 07	360,743,499f 07c
SOLDE au 31 décembre 1850	Numéraire			75,587 23	33,799,455 60
	Matières	Or	30,968,286 88	33,723,868 37	
		Argent	2,755,581 49		
			TOTAL		394,542,954 67

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

État présentant les recettes et les prélèvements auxquels a donné lieu la fabrication des Monnaies et des Médailles, ainsi que le bénéfice réalisé sur ce service pendant les Exercices 1849 et 1850.

EXERCICE 1849.

MONNAIES.	MATIÈRES D'OR.	MATIÈRES D'ARGENT. et de cuivre.	TOTAL.
RECETTES BRUTES.			
Retenues sur les matières apportées aux changes	52,916f 17c	1,921,548f 09c	1,974,464f 26c
Droit d'essais	201 00	169 60	370 60
Bénéfice résultant de l'emploi des tolérances en faible dans la fabrication	11,944 37	34,609 84	46,554 21
Recettes extraordinaires	"	742 77	742 77
Produit de la fabrication des pièces de 1 centime, délivrances et échantillons	"	86,637 68	86,637 68
Total des Recettes brutes	65,061 54	2,043,707 98	2,108,769 52
PRÉLÈVEMENTS SUR LES RECETTES BRUTES.			
Frais de fabrication payés aux directeurs	52,924 76	1,921,096 22	1,974,020 98
Perte résultant de l'emploi des tolérances en fort dans la fabrication	"	1,221 17	1,221 17
Frais de fabrication des pièces de 1 centime, y compris la valeur de la matière	"	84,438 69	84,438 69
Total des Prélèvements	52,924 76	2,006,756 08	2,059,680 84
RÉSULTAT.			
Recettes brutes	65,061f 54c	2,043,707 98	2,108,769 52
Prélèvements sur les recettes brutes	52,924 76	2,006,756 08	2,059,680 84
Bénéfice sur la fabrication des monnaies	12,136 78	36,951 90	49,088 68
Perte sur la fabrication des monnaies	"	"	"

MÉDAILLES.

Recettes brutes.	Produit de la vente des médailles fabriquées en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	498,889f 41c	499,542 58
	Produit de la vente des médailles de cuivre et bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles	"	
	Droit de 10 p. 0/0 prélevé sur le prix de fabrication des médaillons de sainteté, boutons, etc.	653 17	
Prélèvements sur les recettes brutes.	Frais de fabrication, y compris la valeur de la matière des médailles frappées et vendues en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	463,459 16	463,459 16
	Remise de 5 p. 0/0 sur le produit de la vente des médailles de cuivre et bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles	"	
Bénéfice sur la fabrication des médailles			36,083 42

RÉCAPITULATION.

Bénéfice sur la fabrication des monnaies	49,088f 68c (a)
Bénéfice sur la fabrication des médailles	36,083 42
Reste en bénéfice	85,172 10

(a) On voit par le tableau ci-dessus que les recettes brutes de l'exercice 1849, applicables à la fabrication des monnaies, se sont élevées à 2,108,769f 52c
et que les prélèvements sur ces recettes ont été de 2,059,680f 84c
Mais, si l'on déduit de ces prélèvements le montant des tolérances en fort, qui ont été remboursées à divers directeurs des monnaies en vertu d'un crédit spécial, et portées en dépense au budget de l'exercice 1849 pour une somme de 1,221 17
le montant des prélèvements sur les recettes brutes se trouve réduit à ..... 2,058,459 67 ci 2,058,459 67
et on obtient dès lors un bénéfice sur la fabrication des monnaies de 50,309 85
Le bénéfice sur la fabrication des médailles étant de 36,083 42
on retrouve la somme qui a été portée aux produits divers (voir page 82) 86,393 27

EXERCICE 1850.

MONNAIES.	MATIÈRES D'OR.	MATIÈRES D'ARGENT et de cuivre.	TOTAL.
RECETTES BRUTES.			
Retenues sur les matières apportées aux changes	223,464f 79c	637,237f 39c	860,702f 18c
Droit d'essais	177 00	56 00	233 00
Bénéfice résultant de l'emploi des tolérances en faible dans la fabrication	58,785 35	52,591 36	111,376 71
Recettes extraordinaires	"	"	"
Fabrication des pièces de 1 centime, délivrances et échantillons	"	27,211 86	27,211 86
Total des Recettes brutes	282,427 14	717,096 61	999,523 75
PRÉLÈVEMENTS SUR LES RECETTES BRUTES.			
Frais de fabrication payés aux directeurs	223,464 79	637,237 39	860,702 18
Perte résultant de l'emploi des tolérances en fort dans la fabrication	"	6 29	6 29
Frais de fabrication des pièces de 1 centime, y compris la valeur de la matière	"	26,416 86	26,416 86
Total des Prélèvements	223,464 79	663,660 54	887,125 33
RÉSULTAT.			
Recettes brutes	282,427 14	717,096 61	999,523 75
Prélèvements sur les recettes brutes	223,464 79	663,660 54	887,125 33
Bénéfice sur la fabrication des monnaies	58,962 35	53,436 07	112,398 42
Perte sur la fabrication des monnaies	"	"	"

MÉDAILLES.

Recettes brutes.	Produit de la vente des médailles fabriquées en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	453,040f 51c	453,418f 56c
	Produit de la vente des médailles de cuivre et bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles	"	
	Droit de 10 p. 0/0 prélevé sur le prix de fabrication des médaillons de sainteté, boutons, etc.	378 05	
Prélèvements sur les recettes brutes.	Frais de fabrication, y compris la valeur de la matière des médailles frappées et vendues en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	409,830 46	409,830 46
	Remise de 5 p. 0/0 sur le produit de la vente des médailles de cuivre et bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles	"	
Bénéfice sur la fabrication des médailles			43,588 10

RÉCAPITULATION.

Bénéfice sur la fabrication des monnaies	112,398f 42c
Bénéfice sur la fabrication des médailles	43,588 10
Total (voir page 83)	155,986 52

ÉTAT N° 4.

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

Développement, par atelier monétaire, du bénéfice réalisé au profit du Trésor public sur la fabrication des Monnaies, pour les Exercices 1849 et 1850.

DÉPARTEMENTS.	HÔTELS DES MONNAIES.	EXERCICE 1849. RECETTES brutes sur les produits des monnaies.	PRÉLÈVEMENTS sur les produits des monnaies.	RÉSULTAT pour le Trésor public. (Voir l'état, p. 604.) Bénéfice.	Perte.
Bouches-du-Rhône	Marseille	"	"	"	"
Gironde	Bordeaux	23,637f 96c	23,931f 58c	"	293f 62c
Nord	Lille	"	"	"	"
Rhin (Bas-)	Strasbourg	160,718 32	160,897 58	"	179 26
Rhône	Lyon	332 02	70 79	261f 23c	"
Seine	Paris	1,924,081 22	1,874,780 89	49,300 33	"
Seine-Inférieure	Rouen	"	"	"	"
	TOTAUX	2,108,769 52	2,059,680 84	49,561 56	472 88
		BÉNÉFICE		49,088f 68c	

DÉPARTEMENTS.	HÔTELS DES MONNAIES.	EXERCICE 1850. RECETTES brutes sur les produits des monnaies.	PRÉLÈVEMENTS sur les produits des monnaies.	RÉSULTAT pour le Trésor public. (Voir l'état, p. 605.) Bénéfice.	Perte.
Bouches-du-Rhône	Marseille	"	"	"	"
Gironde	Bordeaux	13,500f 92c	13,394f 80c	106f 12c	"
Nord	Lille	"	"	"	"
Rhin (Bas-)	Strasbourg	47,765 27	39,216 81	8,548 46	"
Rhône	Lyon	12 46	"	12 46	"
Seine	Paris	938,245 10	748,190 01	190,055 09	"
Seine-Inférieure	Rouen	"	"	"	"
	TOTAUX	999,523 75	800,801 62	198,722 13	"
Frais de fabrication portés en dépense par anticipation, et qui ne seront alloués aux comptables qu'en 1851		"	86,323 71	"	86,323f 71c
	TOTAUX	999,523 75	887,125 33	198,722 13	86,323 71
		BÉNÉFICE		112,398f 42c	

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

Tableau des Espèces d'or et d'argent fabriquées selon le Système décimal (1795) jusqu'au 31 Décembre 1850.

DÉSIGNATION des HÔTELS DES MONNAIES.	OR. [Valeur nominale.] PIÈCES de 40 francs.	PIÈCES de 20 francs.	PIÈCES de 10 francs.	TOTAL de l'or.	PIÈCES de 5 francs.	PIÈCES de 2 francs.	ARGENT. [Valeur nominale.] PIÈCES de 1 franc.	PIÈCES de 50 centimes.	PIÈCES de 25 centimes.	PIÈCES de 20 centimes.	TOTAL de l'argent.	TOTAL DES FABRICATIONS en espèces d'or et d'argent faites pendant l'année 1850.	MONTANT DES FABRICATIONS faites jusqu'au 31 décembre 1849. (Voir au compte précédent, page 629.)	TOTAL GÉNÉRAL DES FABRICATIONS faites au 31 décembre 1850.
MONNAIES CONSERVÉES.														
Paris	"	79,271,880f	5,920,510f	85,192,390f	73,096,760f	1,714,928f	1,040,555f	1,082,605f 00c	"	1,231,483f 20c	78,166,331f 20c	163,358,721f 20c	2,913,510,992f 65c	3,076,869,713f 85c
Bordeaux	"	"	"	"	1,662,175	19,828	34,995	15,473 00	"	68,839 20	1,801,310 20	1,801,310 20	154,598,285 50	156,399,595 70
Lille	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	967,460,560 25	967,460,560 25
Lyon	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	153,655,439 25	153,655,439 25
Marseille	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	99,912,188 00	99,912,188 00
Rouen	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	459,932,111 75	459,932,111 75
Strasbourg	"	"	"	"	5,844,455	403,450	213,178	20,103 00	"	9,657 80	6,490,843 80	6,490,843 80	185,667,764 50	192,158,608 30
MONNAIES SUPPRIMÉES.														
Bayonne	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	106,854,540 75	106,854,540 75
La Rochelle	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	79,508,761 50	79,508,761 50
Limoges	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	107,726,426 25	107,726,426 25
Nantes	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	65,279,975 50	65,279,975 50
Perpignan	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	106,333,574 25	106,333,574 25
Toulouse	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	134,600,925 00	134,600,925 00
Gênes	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	315,238 50	315,238 50
Genève	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	225,153 00	225,153 00
Rome	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	725,625 00	725,625 00
Turin	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	6,236,997 00	6,236,997 00
Utrecht	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,077,109 00	4,077,109 00
TOTAL des espèces fabriquées en 1850	"	79,271,880	5,920,510	85,192,390	80,603,390	2,138,206	1,288,728	1,118,181 00	"	1,309,980 20	86,458,485 20	171,650,875 20	5,546,621,667 65	5,718,272,542 85
Montant des espèces fabriquées jusqu'au 31 décembre 1849 (Voir au compte précédent, pages 628 et 629.)	204,432,360f	1,039,728,240	"	1,244,160,600	4,135,905,630	66,311,494	61,895,577	30,676,290 00	7,671,101f 25c	975 40	4,302,461,067 65	5,546,621,667 65		
TOTAL des espèces fabriquées au 31 décembre 1850	204,432,360	1,119,000,120	5,920,510	1,329,352,990	4,216,509,020	68,449,700	63,184,305	31,794,471 00	7,671,101 25	1,310,955 60	4,388,919,552 85	5,718,272,542 85		
TYPES.				DIVISION DES FABRICATIONS PAR TYPES.										
Première République	"	"	"	"	106,237,255	"	"	"	"	"	106,237,255 00	106,237,255 00		
Napoléon Bonaparte	132,689,880	395,334,560	"	528,024,440	817,952,380	24,554,454	31,362,123	13,713,364 50	247,734 00	"	887,830,055 50	1,415,854,495 50		
Louis XVIII	21,579,440	367,753,620	"	389,333,060	601,048,050	7,374,764	4,393,242	1,852,464 00	161,589 75	"	614,830,109 75	1,004,163,169 75		
Charles X	19,152,960	33,765,960	"	52,918,920	616,468,675	8,089,604	5,282,890	2,073,468 50	596,683 00	"	632,511,320 50	685,430,240 50		
Louis-Philippe	31,010,080	184,902,720	"	215,912,800	1,692,802,395	24,901,472	19,533,706	13,035,665 50	6,665,094 50	"	1,756,938,333 00	1,972,851,133 00		
République (ancien type)	"	56,921,220	"	56,921,220	259,628,845	"	"	"	"	"	259,628,845 00	316,550,065 00		
République (nouveau type)	"	80,322,040	5,920,510	86,242,550	122,371,420	3,529,406	2,612,344	1,119,508 50	"	1,310,955 60	130,943,634 10	217,186,184 10		
TOTAUX pareils	204,432,360	1,119,000,120	5,920,510	1,329,352,990	4,216,509,020	68,449,700	63,184,305	31,794,471 00	7,671,101 25	1,310,955 60	4,388,919,552 85	5,718,272,542 85		

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

Mouvement des Médailles fabriquées pendant l'année 1850.

Médailles fabriquées et entrées au bureau de vente.	DÉSIGNATION DES MÉDAILLES. — MÉDAILLES ET JETONS FRAPPÉS en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832. Or. Nomb.	Or. Poids.	Platine. Nomb.	Platine. Poids.	Argent. Nombre.	Argent. Poids.	Cuivre et bronze. Nombre.	Cuivre et bronze. Poids.	MÉDAILLES provenant de l'ancienne monnaie des médailles. Cuivre et bronze. Nombre.	Cuivre et bronze. Poids.
		k g c		k g c		k g c				
Médailles et jetons restant au 1er janvier 1850.....	"	" " "	"	" " "	2,446	62 814 "	3,793	"	2,501	"
Médailles et jetons fabriqués pendant l'année 1850. — Médailles et jetons frappés avec les coins de la commission.....	358	13 103 90	"	" " "	23,438	572 596 "	3,839	"	"	"
Médailles et jetons fabriqués pendant l'année 1850. — Médailles et jetons frappés avec les coins des particuliers.....	1,440	9 010 00	7	1 156 00	267,586	741 006 "	20,839	"	"	"
	1,798	22 113 90	7	1 156 00	293,470	1,375 916 "	28,471	"	2,501	"

Médailles sorties du bureau de vente.	DÉSIGNATION DES MÉDAILLES. — MÉDAILLES ET JETONS FRAPPÉS en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832. Or. Nomb.	Or. Poids.	Platine. Nomb.	Platine. Poids.	Argent. Nombre.	Argent. Poids.	Cuivre et bronze. Nombre.	Cuivre et bronze. Poids.	MÉDAILLES provenant de l'ancienne monnie des médailles. Cuivre et bronze. Nombre.	Cuivre et bronze. Poids.
		k g c		k g c		k g c				
Médailles et jetons vendus pendant l'année 1850. — Médailles et jetons frappés avec les coins de la commission.....	358	13 103 90	"	" " "	23,445	570 451 "	3,531	"	"	"
Médailles et jetons vendus pendant l'année 1850. — Médailles et jetons frappés avec les coins des particuliers.....	1,440	9 010 "	7	1 156 "	267,586	741 006 "	20,895	"	"	"
Médailles et jetons vendus pendant l'année 1850. — Médailles provenant de l'ancienne monnaie des médailles.....	"	" " "	"	" " "	"	" " "	"	"	"	"
Médailles et jetons restant au bureau de vente au 31 décembre 1850.....	"	" " "	"	" " "	2,439	64 459 "	4,045	"	2,501	"
	1,798	22 113 90	7	1 156 "	293,470	1,375 916 "	28,471	"	2,501	"

Résultat, en espèces, des Médailles et Jetons vendus du 1er janvier au 31 décembre 1850.

		MÉDAILLES ET JETONS. Nombre.	Poids.	Valeur au tarif.	Frais de fabrication des médailles et jetons frappés et vendus en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832.	Remise de 5 p. 0/0 sur le produit de la vente des médailles provenant de l'ancienne monnaie des médailles.	Produit net de la vente des médailles et jetons.	MÉDAILLONS DE SAINTETÉ ET BOUTONS. Nombre.	Montant des frais de fabrication.	Droit de 10 p. 0/0 à prélever sur le prix de la fabrication.	TOTAL DU BÉNÉFICE pour le trésor public.
			k g c	f c	f c	f c	f c		f c	f c	f c
Médailles et jetons frappés en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832. — Médailles et jetons frappés avec les coins de la commission.	Or.....	358	13 103 90	46,387 79	43,413 21	"	2,974 58	"	"	"	2,974 58
	Platine.....	"	" " "	"	"	"	"	"	"	"	"
	Argent.....	23,445	570 451 "	151,528 85	139,619 75	"	11,909 10	"	"	"	11,909 10
	Cuivre et bronze.....	3,531	" " "	9,032 55	2,575 00	"	6,457 55	"	"	"	6,457 55
Médailles et jetons frappés avec les coins des particuliers.	Or.....	1,440	9 010 "	31,553 01	29,850 13	"	1,702 88	"	"	"	1,702 88
	Platine.....	7	1 156 "	1,407 37	1,298 70	"	108 67	"	"	"	108 67
	Argent.....	267,586	741 006 "	189,715 19	179,280 02	"	10,435 17	"	"	"	10,435 17
	Cuivre et bronze.....	20,895	" " "	23,415 75	13,793 65	"	9,622 10	"	"	"	9,622 10
Médailles provenant de l'ancienne monnaie des médailles.....	Cuivre et bronze.....	"	" " "	"	"	"	"	"	"	"	"
Médaillons de sainteté et boutons.	Or.....	"	" " "	"	"	"	"	"	"	"	"
	Argent.....	"	" " "	"	"	"	"	"	"	"	"
	Cuivre.....	750,056	" " "	"	"	"	"	750,056	3,780 61	378 05	378 05
	Totaux.....			453,040 51	409,830 46 (409,830f 46c)	"	43,210 05	750,056	3,780 61	378 05	43,588 10

(Voir l'État n° 3, page 611.)

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

Tableau des fabrications faites en monnaie de cuivre de 1719 à 1850.

MONNAIE DE CUIVRE.

Sous royaux.	Édits de mai 1719 et d'août 1768...	Sou		8,053,064f 00c	10,244,394f 00c
		2 liards		2,191,330 00	
		1 liard			
Sous en métal de cloche.	Loi du 6 août 1791	Sou double			19,232,543 00
		Sou simple			
Sous à la tête de la Liberté. (De 1795 à 1800.)	Loi du 15 août 1795	2 décimes	3,275,428f 80c	4,385,352 60	24,076,619 29
		1 décime	455,490 30		
		5 centimes	654,433 50		
	Loi du 24 octobre 1796. Refrappage des sous fabriqués en vertu de la loi du 15 août 1795, comme faibles de poids	1 décime	1,576,771 60	1,677,105 25	
		5 centimes	100,333 65		
	Loi du 24 octobre 1796	1 décime	4,485,033 70	8,250,695 09	
		5 centimes	2,764,828 80		
		1 centime	1,000,832 59		
	Loi du 17 février 1799	1 décime	5,265,269 80	9,763,466 35	
		5 centimes	4,498,196 55		
Fabrications faites à Strasbourg pendant les deux blocus (1814 et 1815).		A la lettre N		54,381 90	175,133 10
		A la lettre L		120,751 20	
Arrêtés du ministre des finances des 9 et 15 avril 1848.		1 centime (à la tête de la Liberté)			200,000 00
		TOTAL des fabrications faites en monnaie de cuivre			53,928,689 39
		Sur quoi il convient de déduire :			
1° La fabrication du 15 août 1795, dont la loi du 24 octobre 1796 avait ordonné la refonte des 5 centimes et le refrappage des décimes comme étant trop faibles de poids				4,385,352f 60c	14,385,352 60
2° Les dix millions refondus pour faire des canons, savoir :		Sous royaux	5,000,000f	10,000,000 00	
		Sous en métal de cloche	5,000,000		
		TOTAL de la monnaie de cuivre présumée rester en circulation au 1er janvier 1851			39,543,336 79

COMPTE

DE

L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE

POUR L'ANNÉE 1850.

NOTE

Sur le compte de l'ancien Domaine extraordinaire pour l'année 1850.

Le domaine extraordinaire a été réuni, par la loi du 15 mai 1818, au domaine de l'État, et l'administration de l'enregistrement a été chargée de poursuivre le recouvrement des créances qui en dépendaient, de percevoir les revenus, et de mettre en vente les biens-fonds et maisons non affectés à des dotations. Le produit de ces recouvrements et de ces ventes a dû être versé à la caisse des dépôts et consignations, et employé à des achats de rentes sur l'État.

La loi du 26 juillet 1821, après avoir accordé des pensions sur le grand-livre aux donataires dépossédés, en tout ou en partie, de leurs dotations, a statué que les rentes acquises avec les produits du domaine extraordinaire seraient et demeureraient immédiatement éteintes.

Cette même loi a affecté le solde en caisse au 31 décembre 1820, et les revenus à percevoir dans le courant de l'année 1821, au payement de ce qui restait dû sur les indemnités qui avaient été autorisées, tant par la loi du 15 mai 1818, ci-dessus rappelée, que par l'ordonnance royale du 1er avril 1820, et à l'acquittement, pour l'année 1821, au profit des donataires et pensionnaires y désignés, d'une somme équivalente auxdites indemnités.

Le ministre des finances a périodiquement rendu compte des opérations qui ont été effectuées, en exécution de ces dispositions, depuis l'origine jusqu'au 1er janvier 1831. (Voir pages 350 à 364 du compte général des finances pour l'année 1830.)

Les comptes publiés jusqu'à cette dernière année ont présenté le tableau complet et détaillé de toutes les créances actives du domaine extraordinaire à l'époque où, par la loi du 15 mai 1818, il a été réuni au domaine de l'État. La plus grande partie de ces créances se trouvant éteintes au 1er janvier 1831, soit qu'elles aient été recouvrées ou portées en non-valeurs, il devenait inutile d'en reproduire le détail dans le compte des années suivantes, où l'on s'est borné à rappeler celles dont la rentrée devait se continuer par les soins de l'administration.

C'est conformément à cette règle que les comptes ont été établis depuis 1831 jusques et y compris l'année 1836. (Voir pages 488 à 494 du compte général des finances pour l'année 1836.)

Mais les dispositions de la loi du 26 juillet 1821, en ce qui concerne l'affectation des fonds provenant du domaine extraordinaire, ont été modifiées par l'article 12 de la loi du 8 juillet 1837, d'après lequel les sommes recouvrées sur les créances, revenus et prix de vente de biens immeubles appartenant à l'ancien domaine extraordinaire ont dû, à partir du 1er janvier 1837, être appliquées au budget général de l'État, la disposition contraire de l'article 7 de la loi du 26 juillet 1821 étant rapportée.

Enfin, l'article 12 de la loi de règlement du budget de l'exercice 1840, en date du 6 juin 1843, porte ce qui suit : « Le solde existant à la caisse des dépôts et consignations, à l'époque de la promul-« gation de la présente loi, des fonds affectés par l'article 8 de la loi du 26 juillet 1821 aux indemnités « autorisées par l'article 98 de la loi du 15 mai 1818, en faveur des donataires de l'ancien domaine « extraordinaire, sera versé au trésor public et appliqué aux produits divers du budget de l'exercice « courant. Les payements qui pourront encore être effectués pour les indemnités de cette nature

« auront lieu dans les formes précédemment réglées, et seront portés en dépense au budget de l'exer-« cice courant, avec imputation au chapitre des remboursements et restitutions. »

Le compte de l'ancien domaine extraordinaire, pour la présente année, est rendu conformément à ces nouvelles prescriptions; il fait connaître :

1° Les créances qui restaient à recouvrer au 31 décembre 1849, les recettes obtenues pendant l'année 1850, et la nouvelle situation de ces créances à la fin de la même année;

2° L'état des diverses recettes provenant de l'actif de l'ancien domaine extraordinaire, et l'emploi qui a été fait de ces recettes, conformément aux dispositions de l'article 12 de la loi du 8 juillet 1837;

3° Enfin la situation, au 1er janvier 1851, des fonds affectés au payement des indemnités arriérées des donataires dépossédés, dont la caisse des dépôts et consignations, en conformité de l'article 12 de la loi du 6 juin 1843, a versé le solde au 1er janvier 1844 dans la caisse centrale du trésor public.

Les opérations exposées dans ces différents tableaux peuvent se résumer ainsi qu'il suit :

1° Les créances à réaliser au 1er janvier 1849 montaient à 218,974 fr. 98 cent.; elles se sont accrues en 1850 de 58,711 fr. 33 cent.; il en a été recouvré pour 52,237 fr. 07 cent. Au 1er janvier 1851, ces créances présentaient encore un actif de 225,449 fr. 24 cent.

2° Les recettes faites en 1850 proviennent des causes ci-après :

Réalisation de créances qui restaient à recouvrer au commencement de 1850, ou qui ont été constatées pendant ladite année	52,237f 07c
Intérêts applicables au produit des dotations ayant fait retour, et versés par la caisse des dépôts et consignations	45,532 24
TOTAL de la recette	97,769 31

L'application de cette recette a été faite aux budgets, ainsi que le prescrivent les dispositions législatives.

3° Enfin le solde disponible des fonds affectés au payement des indemnités arriérées, lequel a été versé au trésor public et appliqué en recette aux produits divers du budget de 1843, était, au 1er janvier 1850, de

	173,312f 18c
Aucune indemnité n'a été payée sur ces fonds pendant l'année 1850, ci	Mémoire.
Le solde reste, en conséquence, fixé, au 1er janvier 1851, à	173,312 18

COMPTE DE L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE.

(Lois des 15 mai 1818, 26 juillet 1821 et 8 juillet 1837.)

Situation, au 1er janvier 1851, des Créances actives restant à recouvrer.

DÉSIGNATION DES CRÉANCES.	CRÉANCES qui restaient à recouvrer au 1er janvier 1850. (*Voir* le compte des finances de l'année 1849, *page 623.*)	CRÉANCES constatées pendant l'année 1850.	TOTAL des créances.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1850.	RÉDUCTIONS PRONONCÉES sur les créances.	CRÉANCES restant à recouvrer au 1er janvier 1851.	OBSERVATIONS.
Prêt au duc de Monteleone	100,000f 00c	"	100,000f 00c	"	"	100,000f 00c	Ce prêt n'est remboursable, aux termes du décret qui l'a autorisé, qu'après que le débiteur aura recouvré ses biens en Amérique, et il n'a pu y parvenir jusqu'à ce jour.
Créance sur M. de Grammont	37,456 88	"	37,456 88	"	"	37,456 88	M. de Grammont est mort en faillite; il n'y a pas encore eu de distribution de deniers.
——— sur la succession de M. le général Belliard	71,342 53	"	71,342 53	3,949f 52c	"	67,393 01	Solde de la portion en numéraire du majorat du général Belliard, reversible au domaine extraordinaire. Il y a à espérer quelques recouvrements sur cette créance.
Recouvrement de prix de matériaux vendus, en 1813, au sieur Picard, sous la caution Kaulek	7,834 44	"	7,834 44	"	"	7,834 44	Les débiteurs de cette somme paraissent insolvables.
Produit de dotations ayant fait retour à l'État	2,341 13	58,711f 33c	61,052 46	48,287 55	"	12,764 91	La somme ci-contre sera versée en 1851.
	218,974 98	58,711 33	277,686 31	52,237 07	"	225,449 24	
				277,686f 31c			

Suite du COMPTE DE L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE.

(Lois des 15 mai 1818, 26 juillet 1821 et 8 juillet 1837.)

État des Recettes effectuées, pendant l'année 1850, sur les Fonds spéciaux provenant de l'ancien Domaine extraordinaire, et de l'emploi qui a été fait du produit de ces recettes.

Recettes effectuées.	Versements faits à la caisse centrale du trésor, par la caisse des dépôts et consignations :		
	Pour produit de dotations ayant fait retour à l'État	48,287f 55c	93,819f 79c
	Pour intérêts applicables au produit de dotations ayant fait retour à l'État	45,532 24	
	Recettes faites par les receveurs de l'enregistrement et des domaines sur la créance concernant la succession de M. le général Belliard		3,949 52
	TOTAL		97,769 31
Emploi des recettes effectuées.	Application au budget de l'État, du montant des recettes ci-dessus, sous le titre de *Revenus et prix de vente de domaines* (produits de l'ancien domaine extraordinaire), savoir :		
	A l'exercice 1850 (voir page 63 du présent compte)		97,769 31

Situation, au 1er janvier 1851, des fonds affectés au payement des indemnités arriérées.

(Art. 8 de la loi du 26 juillet 1821.)

Solde disponible, au 1er janvier 1850, des fonds affectés, par l'article 8 de la loi du 26 juillet 1821, au payement des indemnités arriérées dues aux donataires et pensionnaires de l'ancien domaine extraordinaire	173,312f 18
Aucun payement n'a été fait sur ces fonds pendant l'année 1850	"
SOLDE disponible au 1er janvier 1851	173,312 18

NOTA. Les fonds de cette nature, qui ne sont pas susceptibles de recevoir d'accroissement, et dont, jusqu'en 1843, la caisse des dépôts et consignations était demeurée dépositaire, ont été versés au trésor public, en vertu de l'article 12 de la loi du 6 juin 1843, et portés en recette au budget de l'exercice 1843; les indemnités qui précédemment étaient payées par la caisse des dépôts le sont maintenant par le trésor, au moyen d'imputation sur le crédit des remboursements et restitutions de l'exercice courant.

COMPTE

DES DÉBETS ET CRÉANCES LITIGIEUSES,

DES PRÊTS AU COMMERCE,

DES

AVANCES AUX COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER

ET AUX ASSOCIATIONS OUVRIÈRES.

NOTE

Sur le Compte des Débets et Créances litigieuses, des Prêts au commerce, des Avances aux Compagnies de chemins de fer et des Associations ouvrières.

DÉBETS ET CRÉANCES LITIGIEUSES.

Le compte des débets et créances litigieuses dont le recouvrement est poursuivi par l'agent judiciaire du trésor public se résume, pour l'année 1850, en deux états.

L'état n° 1 présente :

1° La situation au 1er janvier 1850, telle qu'elle résultait du compte des finances de 1849;

2° Le mouvement, en accroissements et en atténuations, pendant l'année 1850, de tous les articles du compte des débets et créances;

3° Et enfin la situation au 1er janvier 1851.

Cet état est divisé en deux parties :

Dans la première, on a compris les débets et créances litigieuses susceptibles de figurer dans l'actif du trésor, sous le titre d'avances, débets et créances à recouvrer.

La seconde comprend les débets et créances de toute nature qui ne font pas partie de l'actif du trésor, et dont la recette est appliquée aux produits divers du budget.

On voit que, dans le cours de l'année 1850, il est survenu 504 affaires nouvelles, s'élevant ensemble à 2,414,328 fr. 24 cent.

Il a été terminé, pendant la même année, 493 affaires, et les atténuations opérées se sont élevées, savoir :

En versements effectués dans les caisses du trésor, à.....	1,073,874f 72c
En réductions ou régularisations, à.....	87,906 18
TOTAL des atténuations.....	1,161,780 90

En sorte que, d'une part, les débets et créances, qui, au commencement de l'année 1850, présentaient un total de 18,930,334 francs 82 centimes, s'élèvent, à la fin, à 20,182,882 francs 16 centimes; et que, de l'autre, le nombre des affaires en instance, qui était, au 1er janvier 1850, de 2,040, se trouve porté à 2,051 au 1er janvier 1851.

Les *accroissements* des débets et créances sont justifiés par des arrêts de la Cour des comptes, des états de liquidations d'intérêts, des états de situation formés sur les écritures appuyées de pièces justificatives, ou par des bordereaux de débets notifiés par les ministères.

Les *réductions* et *régularisations* sont justifiées par des arrêts de la Cour des comptes et des décisions ministérielles.

Les *créances déclarées caduques* sont celles qui ne présentent plus de ressources pour le trésor public, soit parce que l'insolvabilité des redevables a été régulièrement établie, soit parce que leur résidence et leur actif sont demeurés inconnus, soit enfin parce que la discussion de leur actif est terminée. Le comité des finances du conseil d'État est appelé à émettre un avis spécial sur chaque affaire, et la caducité est prononcée par un décret du Président de la République.

La déclaration de caducité ne déroge point aux droits du trésor public : si les débiteurs reviennent à un meilleur état de fortune, ou si la résidence de ceux qui étaient inconnus est découverte, le trésor public reprend alors contre eux les poursuites primitivement entamées. La déclaration de caducité n'est

Note sur le Compte des Débets et des Créances litigieuses, des Prêts au commerce, des Avances aux Compagnies de chemins de fer et des Associations ouvrières.

qu'une mesure d'ordre essentielle à l'apurement de la comptabilité, en ce qu'elle fait disparaître des écritures du trésor public une masse de créances sans valeur.

Il n'y a pas eu de créances déclarées caduques pendant l'année 1850.

L'état n° 2 développe, sous divers aspects, le montant des débets et créances au 1er janvier 1851; il en fait connaître,

1° La classification par époque, suivant les années pendant lesquelles ils ont pris naissance : cette classification, dont l'établissement satisfait aux observations émises à la tribune de la Chambre des députés, dans la session de 1838, sur le compte des débets de 1837, a été introduite, en 1838, dans le compte de l'administration des finances; elle se divise actuellement en six périodes ou époques, savoir :

1re époque.—1789 et années antérieures	8,842f 05c
2e époque.—De 1789 au consulat	4,007,405 19
3e époque.—Consulat et empire	4,678,277 81
4e époque.—Gouvernement de la restauration	4,180,956 79
5e époque.—Gouvernement de juillet	4,593,834 75
6e époque.—République de février 1848	2,713,565 57
	20,182,882 16

2° La situation dans les écritures de la comptabilité générale des finances : sur le total ci-dessus de 20,182,882 francs 16 centimes, l'actif de l'administration des finances comprend seulement une somme de 497,579 francs 62 centimes, qui a fait originairement déficit dans les caisses publiques, et dont il restait à couvrir le trésor au 1er janvier 1851;

3° L'appréciation sommaire par l'agence judiciaire du trésor public : les motifs de l'appréciation de chaque créance sont consignés sur des états détaillés, dressés par nature de créance et classés par section. La masse des débets et créances au 1er janvier 1851, résultant de 2,051 affaires et montant à la somme de 20,182,882 francs 16 centimes, a été appréciée et classée comme il suit :

1° Créances bonnes	2,087,603f 35c
2° Créances d'un recouvrement douteux	2,372,385 98
3° Créances mauvaises ou irrecouvrables	15,722,892 83
Somme égale	20,182,882 16

Le travail de l'appréciation présente, aussi exactement qu'il est possible, la valeur actuelle des débets et créances.

On a compris dans la classe des *créances bonnes* celles qui reposent sur des gages certains et celles qui concernent des débiteurs solvables.

Les *créances d'un recouvrement douteux* sont celles sur lesquelles il n'existe pas de garanties suffisantes, ou qui donnent lieu à des contestations avec les débiteurs. Ces créances produiront, sans doute, des recouvrements importants; mais, dans l'état actuel des affaires, il n'est pas possible d'arbitrer le montant des rentrées qui pourront être obtenues.

Les créances classées comme *mauvaises ou irrecouvrables* sont celles qui ne présentent plus de ressources pour le trésor public, parce que l'actif des débiteurs est épuisé, et qu'il ne reste plus qu'à constater régulièrement leur insolvabilité.

Note sur le Compte des Débets et des Créances litigieuses, des Prêts au commerce, des Avances aux Compagnies de chemins de fer et des Associations ouvrières.

On renouvelle ici l'observation consignée, chaque année, dans les comptes, que la masse des créances mauvaises ne doit pas être considérée comme une perte réelle pour le trésor public. Le chiffre n'est aussi élevé que parce qu'il résulte, en grande partie, de liquidations faites en l'absence des pièces comptables, que les héritiers des débiteurs décédés insolvables ou les débiteurs eux-mêmes, en fuite ou en faillite, n'avaient aucun intérêt à produire.

PRÊTS AU COMMERCE ET À L'INDUSTRIE.

La loi du 17 octobre 1830 a ouvert un crédit de 30 millions destinés à être employés en prêts ou avances au commerce et à l'industrie.

Les comptes des finances des années précédentes (voir celui de 1843, page 608) ont fait connaître le mode de répartition de ces avances entre les divers négociants et manufacturiers qui ont été appelés à en profiter, ainsi que les différentes natures de garanties qu'ils ont dû fournir au trésor.

Les prêts effectués en vertu de la loi précitée se sont élevés, en définitive, à 29,811,329 francs, dont la dépense a été comprise au budget de l'exercice 1830.

L'avance de ladite somme principale de		29,811,329f 00c
s'est augmentée :		
1° Pour intérêts, de	3,857,531f 63c	3,942,021 53
2° Pour frais de protêts et autres, de	84,489 90	
TOTAL		33,753,350 53

Elle s'est atténuée du montant des recouvrements opérés par le trésor, savoir :

Antérieurement au 1er janvier 1850	26,879,979f 98c	27,003,527 23
Pendant l'année 1850	123,547 25	
RESTE à recouvrer au 1er janvier 1851		6,749,823 30

Les prêts au commerce sont l'objet d'un tableau particulier (état n° 3), qui fait connaître le nombre des maisons de commerce ou fabricants qui ont participé aux prêts, la classification des divers emprunteurs d'après la nature de la garantie donnée au trésor, le montant des payements effectués en vertu des ordonnances délivrées par le ministre des finances sur le crédit de 30 millions, les accroissements provenant des intérêts et frais, le nombre des affaires finies, le montant des recouvrements effectués, et enfin le solde restant dû au trésor public au 1er janvier 1851, développé, d'après l'appréciation des créances, en bonnes, douteuses et irrecouvrables.

Les motifs de l'appréciation de chaque créance sont consignés sur un état général et détaillé, qui comprend les 202 comptes des emprunteurs.

Les créances résultant des 202 affaires principales sur lesquelles il reste encore à suivre au 1er janvier 1851, et montant à la somme de 6,749,823 fr. 30 cent., ont été appréciées et classées comme il suit, d'après la valeur actuellement présumée des créances restant à recouvrer.

1° Créances bonnes	787,031f 43c
2° Créances d'un recouvrement douteux	261,533 65
3° Créances mauvaises ou irrecouvrables	5,701,258 22
SOMME ÉGALE	6,749,823 30

Note sur le Compte des Débets et des Créances litigieuses, des Prêts au commerce, des Avances aux Compagnies de chemins de fer et des Associations ouvrières.

AVANCES AUX COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER.

Diverses lois ont autorisé, en faveur des compagnies concessionnaires de chemins de fer, des avances pour lesquelles des crédits ont été ouverts au ministre des travaux publics, et dont le montant a été successivement porté en dépense au budget de l'État, au fur et à mesure des payements que ces avances ont donné lieu d'effectuer.

Les compagnies qui, jusqu'à présent, ont ainsi obtenu des avances de fonds de la part du trésor sont celles qui suivent :

Loi du 17 juillet 1837. —	Chemins de fer du Gard		6,000,000f
Loi du 1er août 1839. —	Chemins de fer de Paris à Versailles		5,000,000
Loi du 15 juillet 1840...	Chemin de Strasbourg à Bâle	12,600,000f	30,600,000
	Chemin d'Andrezieux à Roanne	4,000,000	
	Chemin de Paris à Rouen	14,000,000	
Loi du 11 juin 1842....	Chemin de Paris à Rouen	4,000,000	14,000,000
	Chemin de Rouen au Havre	10,000,000	
Loi du 9 août 1847. —	Chemin de fer de Montereau à Troyes		3,000,000
			58,600,000

Les avances faites par le trésor, en vertu des lois précitées, et qui sont appuyées des obligations notariées ou de quittances souscrites par les diverses compagnies, s'élevaient, au 1er janvier 1851, à la somme principale de 57,500,000f 00c

Et à la même époque il avait été liquidé des intérêts et frais à la charge des compagnies, pour celle de 7,090,230 48

ENSEMBLE 64,590,230 48

Aucune avance n'a été effectuée pendant l'année 1850; ci.... (*Mémoire.*)
Les intérêts liquidés se sont élevés à ..... 899,576f 04c } 899,576 04

TOTAL de la créance dont les compagnies ont été constituées débitrices jusqu'au 1er janvier 1851 ..... 65,489,806 52

Il n'y a point eu de recouvrements pendant l'année 1850; antérieurement ils avaient été de 6,422,188 13

En sorte qu'au 1er janvier 1851, la créance du trésor classée comme *bonne*, dans les appréciations de l'agence judiciaire du trésor, ne montait en définitive qu'à 59,067,618 39

Un tableau particulier (état n° 4) présente le développement des avances aux compagnies de chemins de fer, qui sont l'objet de 8 affaires suivies par l'agence judiciaire.

Note sur le Compte des Débets et des Créances litigieuses, des Prêts au commerce, des Avances aux Compagnies de chemins de fer et des Associations ouvrières.

ASSOCIATIONS OUVRIÈRES.

L'Assemblée nationale, par son décret du 5 juillet 1848, a ouvert au ministre de l'agriculture et du commerce un crédit de 3,000,000 francs destiné à être réparti entre les associations librement contractées, soit entre ouvriers, soit entre patrons et ouvriers.

Le montant de ce crédit devait être avancé à titre de prêt sur l'avis d'un conseil d'encouragement formé par le ministre de l'agriculture et du commerce, aux conditions réglées par le même conseil.

Le compte des finances de 1849 (pages 631 et 632) a fait connaître le mode de répartition de ces avances et les principales conditions de ces sortes de prêts.

Le montant total des payements effectués avant la clôture de l'exercice 1848 s'élevait à la somme de 1,797,456 fr. 94 cent., y compris 8,456 fr. 94 cent. pour frais d'impressions et indemnités extraordinaires pour le service du conseil d'encouragement. A cette même époque, une somme de 1,202,543 fr. 06 cent. étant restée sans emploi, le ministre de l'agriculture et du commerce en demanda l'annulation sur l'exercice 1848 et le report sur l'exercice 1849. La loi du 9 février 1850 annula le crédit de 1,202,543 fr. 06 cent. resté libre sur l'exercice 1848, et ouvrit ensuite un crédit de pareille somme au ministre de l'agriculture et du commerce sur l'exercice 1849.

Les sommes payées sur ce crédit, en 1850, se sont élevées à 793,067 fr. 55 cent., y compris 1,267 fr. 55 cent. pour frais divers et d'impressions pour le service du conseil d'encouragement.

Le crédit ouvert en vertu du décret du 5 juillet 1848 était de.....		3,000,000f 00c
L'annulation de la somme non ordonnancée au 31 octobre 1850 est de.....	399,475f 51c	
L'annulation des ordonnances non payées au 31 octobre 1850, est de.....	10,300 00	
		409,775 51
		2,590,224 49

Les sommes ordonnancées et payées pour frais divers et d'impressions se sont élevées :

En 1849.....	8,456,f 94c	
En 1850.....	1,267 55	
		9,724 49

Reste pour sommes payées aux associations ouvrières, savoir :

En 1849.....	1,789,000f 00c	2,580,500 00
En 1850.....	791,500 00	

Cette somme a été augmentée :

1° Pour intérêts jusqu'au 31 décembre 1850, de.....	146,842f 97c	
2° Pour frais de surveillance, de.....	31,180 62	
3° Pour frais judiciaires, de.....	125 80	
		178,149 39
A REPORTER.....		2,758,649 39

Note sur le Compte des Débets et Créances litigieuses, des Prêts au commerce, des Avances aux Compagnies de chemins de fer et des Associations ouvrières.

Report.....		2,758,649f 39c

Elle *s'est atténuée* du montant des recouvrements opérés par le trésor, savoir :

1° Sur le capital et les intérêts :

Pendant l'année 1849.....	4,151f 98c	
Pendant l'année 1850.....	59,402 79	
	63,554 77	

2° Sur les frais de surveillance :

Pendant l'année 1849.....	9,809f 80c		
Pendant l'année 1850.....	14,444 06		
		24,253 86	
			87,808 63
Reste à recouvrer au 31 décembre 1850...			2,670,840 76

Le ministre de l'agriculture et du commerce a fait connaître que les prêts faits à 13 associations étaient révoqués, et qu'il y avait lieu de poursuivre, par contrainte administrative, la rentrée des sommes avancées.

En conséquence, des contraintes ont été décernées contre lesdites associations, et des poursuites sont dirigées par l'agent judiciaire du trésor public.

Les créances résultant de ces 13 affaires ont été classées comme suit :

Créances bonnes.....	206,884f 82c
Créances douteuses.....	38,752 08
Créances mauvaises.....	225,246 37
	470,883 27
Et les 43 autres affaires ont été considérées comme *bonnes*, ci.....	2,199,957 49
Somme égale.....	2,670,840 76

État n° 1.

DÉBETS ET CRÉANCES LITIGIEUSES.

État présentant la Situation au 1er janvier 1850, les Accroissements et les Atténuations pendant l'année 1850, et la Situation au 1er janvier 1851.

SECTIONS.	DÉSIGNATION DES SECTIONS.	MONTANT DES DÉBETS au 1er janvier 1850.	ACCROISSEMENTS pendant l'année 1850.	TOTAL.	ATTÉNUATIONS PENDANT L'ANNÉE 1850. VERSEMENTS effectués dans les caisses du trésor.	RÉDUCTIONS prononcées par décrets, arrêts de la Cour des comptes, jugements, etc.	DÉCLARATIONS de caducité prononcées par décrets.	TOTAL des atténuations.	MONTANT DES DÉBETS au 1er janvier 1851.	MOUVEMENTS DANS LE NOMBRE DES COMPTES DES DÉBETS. Comptes au 1er janv. 1850.	Accroissements de l'année.	TOTAL.	Atténuations de l'année.	Comptes au 1er janv. 1851.
6	Receveurs généraux	1,474,147f 95c	"	1,474,147f 95c	"	"	"	"	1,474,147f 95c	9	"	9	"	9
7	Receveurs particuliers et percepteurs	22,138 87	"	22,138 87	"	"	"	"	22,138 87	4	"	4	"	4
29	Receveurs de l'enregistrement et des domaines	380,321 20	51,954f 41c	432,275 61	43,966f 25c	1,217f 80c	"	45,184 05	387,091 56	70	26	96	25	71
31	Receveurs des douanes	184,555 00	3,452 86	188,007 86	3,952 86	"	"	3,952 86	184,055 00	6	2	8	2	6
33	Receveurs des contributions indirectes	72,282 48	99,774 87	172,057 35	34,127 50	"	"	34,127 50	137,929 85	29	11	40	11	29
32	Directeurs des postes	81,927 21	7,190 63	89,117 84	6,539 94	"	"	6,539 94	82,577 90	39	14	53	8	45
30	Receveurs des loteries	76,589 75	"	76,589 75	"	"	"	"	76,589 75	2	"	2	"	2
5	Payeurs des départements et divisions militaires	552,251 55	18,797 94	571,049 49	27,871 08	"	"	27,871 08	543,178 41	5	4	9	1	8
36	Caissier central du trésor	37,663 02	"	37,663 02	994 30	"	"	994 30	36,668 72	1	"	1	"	1
		2,881,877 03	(A) 181,170 71	3,063,047 74	117,451 93	1,217 80	"	118,669 73	2,944,378 01	165	57	222	47	175
19	Prêts faits à divers négociants antérieurement à 1818	1,384,793 21	"	1,384,793 21	"	"	"	"	1,384,793 21	4	"	4	"	4
37	Prêts à divers manufacturiers. (Loi du 8 septembre 1830.)	195,778 04	"	195,778 04	"	"	"	"	195,778 04	4	"	4	"	4
43	Débets mis à la charge d'ordonnateurs de la guerre	13,061 00	14,724 29	27,785 29	472 50	"	"	472 50	27,312 79	1	2	3	"	3
	TOTAL	4,475,509 28	195,895 00	4,671,404 28	117,924 43	1,217 80	"	119,142 23	4,552,262 05	174	59	233	47	186
1	Directeurs et trésoriers des monnaies	7,048 75	"	7,048 75	"	"	"	"	7,048 75	1	"	1	"	1
2	Receveurs et préposés des économats	2,794 81	"	2,794 81	"	"	"	"	2,794 81	1	"	1	"	1
3	Receveurs des finances, domaines et bois	124,211 39	"	124,211 39	"	"	"	"	124,211 39	2	"	2	"	2
8	Comptables divers	351,920 31	53,825 70	405,746 01	3,494 33	16,646 29	"	20,140 62	385,605 39	12	7	19	4	15
9	Comptables des colonies	7,368 59	"	7,368 59	"	"	"	"	7,368 59	2	"	2	"	2
10	Créances de l'ancienne liste civile (antérieurement à 1814)	91,521 76	"	91,521 76	10,317 29	"	"	10,317 29	81,204 47	1	"	1	"	1
11	Fournisseurs	6,801,123 44	136,735 10	6,937,858 54	86,876 23	6,351 85	"	93,228 08	6,844,630 46	70	22	92	10	82
13	Officiers et sous-officiers	550,101 61	19,445 32	569,546 93	5,626 81	3,922 20	"	9,549 01	559,997 92	96	31	127	15	112
14	Gardes-magasins	69,916 71	"	69,916 71	270 00	"	"	270 00	69,646 71	7	"	7	"	7
17	Économes des hôpitaux militaires	23,347 58	"	23,347 58	"	"	"	"	23,347 58	3	"	3	"	3
18	Agents et préposés des fourrages, hôpitaux, subsistances	1,507,182 18	1,188,695 85	2,695,878 03	125,780 25	50,460 19	"	176,240 44	2,519,637 59	58	107	165	36	120
22	Entrepreneurs de travaux	534,435 60	61,994 27	596,429 87	43,460 13	5,741 20	"	49,201 33	547,228 54	87	33	120	20	100
23	Pensionnaires de l'État (remboursement d'arrérages, cumul illégal)	45,727 48	524 08	46,251 56	2,232 38	"	"	2,232 38	44,019 18	20	2	22	1	21
24	Directeurs des postes (anciennes affaires)	3,326 28	"	3,326 28	"	"	"	"	3,326 28	5	"	5	"	5
27	Effets divers (douanes, adjudicat.ns de coupes de bois, etc.)	212,703 55	14,759 51	227,463 06	4,531 28	"	"	4,531 28	222,931 78	21	1	22	"	22
28	Débets divers	1,314,702 82	333,706 50	1,648,409 32	196,656 56	3,566 65	"	200,223 21	1,448,186 11	1,329	237	1,566	356	1,210
34	Effets provenant de la caisse du sceau des titres	76,539 50	746 25	77,285 75	844 30	"	"	844 30	76,441 45	121	5	126	4	122
38	Créances provenant de l'actif de l'ancienne liste civile. (Loi du 28 avril 1834.)	1,367,786 80	"	1,367,786 80	"	"	"	"	1,367,786 80	8	"	8	"	8
40	Frais de police et de surveillance des chemins de fer	132,035 68	"	132,035 68	"	"	"	"	132,035 68	21	"	21	"	21
41	Exploitation du chemin de fer de Montpellier à Nîmes	1,231,030 70	408,000 66	1,639,031 36	475,860 73	"	"	475,860 73	1,163,170 63	1	"	1	"	1
	TOTAL des divers débiteurs	14,454,825 54	2,218,433 24	16,673,258 78	955,950 29	86,688 38	"	1,042,638 67	15,630,620 11	1,866	445	2,311	446	1,865
	REPORT des débets des comptables des finances et des prêts faits à divers négociants et manufacturiers	4,475,509 28	195,895 00	4,671,404 28	117,924 43	1,217 80	"	119,142 23	4,552,262 05	174	59	233	47	186
	TOTAL	18,930,334 82	2,414,328 24	21,344,663 06	1,073,874 72	87,906 18	"	1,161,780 90	20,182,882 16	2,040	504	2,544	493	2,051
35	Prêts au commerce et à l'industrie. — Loi du 17 octobre 1830. — (Voir l'état n° 3.)	6,872,904 86	465 69	6,873,370 55	123,547 25	"	"	123,547 25	6,749,823 30	204	"	204	2	202
39	Prêts à diverses compagnies de chemins de fer (Voir l'état n° 4)	58,168,042 35	899,576 04	59,067,618 39	"	"	"	"	59,067,618 39	8	"	8	"	8
42	Associations ouvrières. (Décret du 5 juillet 1848.) — Avances faites par le trésor	1,787,000 00	791,500 00	2,578,500 00	"	"	"	"	"	49	7	56	"	56
	Intérêts au 31 décembre 1850	43,299 31	101,391 68	144,690 99	59,402 79	"	"	"	2,670,840 76	"	"	"	"	"
	Frais de surveillance	1,580 20	19,790 62	21,370 82	"	14,444 06	"	73,846 85	"	"	"	"	"	"
	Frais judiciaires	40 20	85 60	125 80	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	TOTAL GÉNÉRAL	85,803,201 74	4,227,137 87	90,030,339 61	(B) 1,256,824 76	102,350 24	"	1,359,175 00	88,671,164 61	2,301	511	2,812	495	2,317

(A) La somme de 195,895 francs représente des débets et accroissements de débets à la charge de divers comptables, résultant de déficit de caisse, de vérification de régie par les agents de surveillance, d'intérêts liquidés par l'agence judiciaire, et de frais de poursuites.

Sur cette somme de 195,895 francs, celle de 123,395 fr. 41 cent. figure dans l'actif de l'administration des finances, ci..... 123,395f 41c

(Voir le compte du service de trésorerie, page 169.)

Le surplus, de 195,895 francs, représentant des intérêts ou des débets provenant de vérifications de régie qui n'ont point fait déficit dans les caisses du trésor, n'a pas été constaté dans l'actif, ci..... 72,499 59

SOMME PAREILLE..... 195,895 00

(B) Ces revenus ont été constatés en recette ainsi qu'il suit :

1° Aux comptes de débets et créances compris dans l'actif de l'administration des finances (voir le compte du service de trésorerie, page 169), pour..... 82,871f 91c

2° Au compte des produits divers de l'exercice 1850 (voir le compte des contributions et revenus publics, pages 83 et 85), pour 1,173,952 fr. 85 cent., savoir :

Recettes sur débets de comptables et créances litigieuses non compris dans l'actif de l'administration des finances..... 34,731f 53c

Recettes sur divers débets poursuivis par l'agence judiciaire et non compris dans l'actif..... 480,410 55

Recouvrements sur prêts au commerce... 123,547 25

Prix du bail du chemin de fer de Montpellier à Nîmes..... 475,860 73

Versements des associations ouvrières en capital et intérêts..... 59,402 70

} 1,173,952 85

TOTAL..... 1,256,824 76

ÉTAT N° 2.

Suite des DÉBETS ET CRÉANCES LITIGIEUSES.

Classification, Situation et Appréciation des Débets et Créances, au 1er janvier 1851.

SECTIONS.	DÉSIGNATION DES SECTIONS.	CLASSIFICATION PAR ÉPOQUE D'ORIGINE. 1789 et années antérieures.	De 1789 au Consulat.	Consulat et Empire.	Gouvernement de la Restauration.	Gouvernement de juillet 1830.	République de février 1848.	SITUATION DANS LES ÉCRITURES de la comptabilité générale des finances. Débets compris dans l'actif de l'administration des finances.	Débets non compris dans l'actif de l'administration des finances.	APPRÉCIATION DE L'AGENCE JUDICIAIRE. Créances bonnes.	Créances douteuses.	Créances mauvaises.	MONTANT DES DÉBETS et créances au 1er janvier 1851.	NOMBRE de comptes.	OBSERVATIONS.
6	Receveurs généraux	"	"	1,474,147f 95c	"	"	"	"	1,474,147f 95	8,800f 00	6,672f 47c	1,458,675f 48	1,474,147f 95	9	
7	Receveurs particuliers et percepteurs	"	"	14,777 66	7,361f 21c	"	"	239f 28c	21,899 59	2,000 00	"	20,138 87	22,138 87	4	
29	Receveurs de l'enregistrement et des domaines	"	"	4,475 98	93,544 67	219,682f 67c	69,388f 24c	58,202 49	328,889 07	43,233 73	130,886 98	212,970 85	387,091 56	71	La différence qui existe entre les *débets compris dans l'actif de l'administration des finances* et les *créances* estimées *bonnes* par l'agence judiciaire du trésor résulte du mouvement qu'opèrent, sur la masse des créances, les appréciations de l'agence judiciaire, dont les bases essentiellement variables font rentrer, chaque année, dans les créances bonnes, des créances précédemment jugées mauvaises ou douteuses, ou rejettent dans les créances douteuses et mauvaises des créances qui avaient d'abord été présumées bonnes; tandis que les débets compris dans l'actif de l'administration des finances n'en peuvent sortir que par suite de versements matériels effectués dans les caisses du trésor, ou d'imputation sur les crédits des budgets, en vertu d'ordonnances et décisions qui doivent être ultérieurement soumises à la sanction législative. Voir, pour la portion de débets comprise dans l'actif, et montant à 497,579f 62c, la *Situation générale de l'administration des finances*, page 386.
31	Receveurs des douanes	"	"	144,366 06	22,688 94	"	17,000 00	20,510 12	163,544 88	9,600 00	14,660 39	159,794 61	184,055 00	6	
33	Receveurs des contributions indirectes	"	"	6,364 74	11,848 06	44,539 53	75,177 52	120,471 28	17,458 57	1,398 44	61,640 30	74,891 11	137,929 85	29	
32	Directeurs des postes	"	"	60,165 04	5,292 54	7,424 48	9,695 84	17,232 68	65,345 22	6,410 64	4,555 94	71,611 32	82,577 90	45	
30	Receveurs des loteries	"	"	76,589 75	"	"	"	437 96	76,151 79	7,728 86	"	68,860 89	76,589 75	2	
5	Payeurs des départements et divisions militaires	"	"	321,087 57	"	74,102 29	147,988 55	203,376 90	339,801 51	64,713 94	"	478,464 47	543,178 41	8	
36	Caissier central du trésor	"	"	"	"	36,668 72	"	12,170 17	24,498 55	7,000 00	"	29,668 72	36,668 72	1	
		"	"	2,101,974 75	140,735 42	382,417 69	319,250 15	432,640 88	2,511,737 13	150,885 61	218,416 08	2,575,076 32	2,944,378 01	175	
19	Prêts faits à divers négociants antérieurement à 1818	"	"	1,274,103 90	110,689 31	"	"	16,178 36	1,368,614 85	2,370 00	"	1,382,423 21	1,384,793 21	4	
37	Prêts à divers manufacturiers. (Loi du 8 septembre 1830.)	"	"	"	"	195,778 04	"	35,699 38	160,078 66	25,841 85	150,000 00	19,936 19	195,778 04	4	
43	Débets mis à la charge d'ordonnateurs de la guerre	"	"	"	"	"	27,312 79	13,061 00	14,251 79	13,061 00	6,916 14	7,335 65	27,312 79	3	
	TOTAL	"	"	3,376,078 65	251,424 73	578,195 73	346,562 94	497,579 62	4,054,682 43	192,158 46	375,332 22	3,984,771 37	4,552,262 05	186	
1	Directeurs et trésoriers des monnaies	"	7,048f 75c	"	"	"	"	"	7,048 75	"	"	7,048 75	7,048 75	1	
2	Receveurs et préposés des économats	2,794f 81c	"	"	"	"	"	"	2,794 81	"	"	2,794 81	2,794 81	1	
3	Receveurs des finances, domaines et bois	5,080 42	119,130 97	"	"	"	"	"	124,211 39	"	"	124,211 39	124,211 39	2	
8	Comptables divers	"	"	106,205 54	18,675 66	155,965 92	104,758 27	"	385,605 39	77,419 51	48,828 84	259,357 04	385,605 39	15	
9	Comptables des colonies	"	"	"	"	7,368 59	"	"	7,368 59	1,000 00	3,793 20	2,575 39	7,368 59	2	
10	Créances de l'ancienne liste civile (antérieurement à 1814)	"	"	81,204 47	"	"	"	"	81,204 47	"	"	81,204 47	81,204 47	1	
11	Fournisseurs	966 82	3,255,439 90	247,588 79	2,171,616 08	916,332 70	252,686 17	"	6,844,630 46	150,509 41	430,112 25	6,264,008 80	6,844,630 46	82	
13	Officiers et sous-officiers	"	"	375,364 19	17,955 93	129,234 54	37,443 26	"	559,997 92	9,218 83	38,359 58	512,419 51	559,997 92	112	
14	Gardes-magasins	"	"	13,662 76	55,846 80	137 15	"	"	69,646 71	1,080 00	11,376 05	57,190 66	69,646 71	7	
17	Économes des hôpitaux militaires	"	"	23,347 58	"	"	"	"	23,347 58	"	"	23,347 58	23,347 58	3	
18	Agents et préposés des fourrages, hôpitaux, subsistances	"	351,382 78	209,770 96	18,077 02	1,597,431 71	342,975 12	"	2,519,637 59	172,318 11	786,248 08	1,561,071 40	2,519,637 59	129	
22	Entrepreneurs de travaux	"	"	"	"	477,145 02	70,083 52	"	547,228 54	31,914 14	63,823 12	451,491 28	547,228 54	100	
23	Pensionnaires de l'État. (Remboursement d'arrérages.)	"	"	"	"	37,195 04	6,824 14	"	44,019 18	4,560 62	2,568 52	36,890 04	44,019 18	21	
24	Directeurs des postes. (Affaires anciennes.)	"	3,326 28	"	"	"	"	"	3,326 28	"	"	3,326 28	3,326 28	5	
27	Effets divers. (Douanes, adjudicataires de coupes de bois, etc.)	"	"	132,628 10	58,161 38	4,439 75	27,702 55	"	222,931 78	11,972 35	7,304 12	203,655 31	222,931 78	22	
28	Débiteurs divers	"	271,076 51	112,186 77	198,935 89	466,143 12	399,843 82	"	1,448,186 11	158,692 44	546,826 69	742,666 98	1,448,186 11	1,210	
34	Effets provenant de la caisse du sceau des titres	"	"	240 00	22,476 50	53,041 15	683 80	"	76,441 45	9,555 53	29,810 95	37,074 97	76,441 45	122	
38	Créances provenant de l'actif de l'ancienne liste civile. (Loi du 8 avril 1834.)	"	"	"	1,367,786 80	"	"	"	1,367,786 80	"	"	1,367,786 80	1,367,786 80	8	
40	Frais de police et de surveillance des chemins de fer	"	"	"	"	132,035 68	"	"	132,035 68	104,033 32	28,002 36	"	132,035 68	21	
41	Exploitation du chemin de fer de Montpellier à Nîmes	"	"	"	"	39,168 65	1,124,001 98	"	1,163,170 63	1,163,170 63	"	"	1,163,170 63	1	
	TOTAL des divers débiteurs	8,842 05	4,007,405 19	1,302,199 16	3,929,532 06	4,015,639 02	2,367,002 63	"	15,630,620 11	1,895,444 89	1,997,053 76	11,738,121 46	15,630,620 11	1,865	
	REPORT des débets des comptables des finances et des prêts faits à divers négociants et manufacturiers	"	"	3,376,078 65	251,424 73	578,195 73	346,562 94	497,579 62	4,054,683 43	192,158 46	375,332 22	3,984,771 37	4,552,262 05	186	
	TOTAL	8,842 05	4,007,405 19	4,678,277 81	4,180,956 79	4,593,834 75	2,713,565 57	497,579 62	19,685,302 54	2,087,603 35	2,372,385 98	15,722,892 83	20,182,882 16	2,051	
35	Prêts faits au commerce et à l'industrie.— Loi du 17 octobre 1830	"	"	"	"	6,749,823 30	"	"	6,749,823 30	787,031 43	261,533 65	5,701,258 22	6,749,823 30	202	
39	Prêts faits à diverses compagnies de chemins de fer. (Voir l'état n° 4)	"	"	"	"	56,368,000 00	2,699,618 39	"	59,067,618 39	59,067,618 39	"	"	59,067,618 39	8	
42	Associations ouvrières. (Décret du 5 juillet 1848.) — Avances faites par le trésor	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
	Intérêts au 31 décembre 1850	"	"	"	"	"	2,670,840 76	"	2,670,840 76	2,406,842 31	38,752 08	225,246 37	2,670,840 76	56	
	Frais de surveillance	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
	Frais judiciaires	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
	TOTAL GÉNÉRAL	8,842 05	4,007,405 19	4,678,277 81	4,180,956 79	67,711,658 05	8,084,024 72	497,579 62	88,173,584 99	64,349,095 48	2,672,671 71	21,649,397 42	88,671,164 61	2,317	

ÉTAT N° 3.

PRÊTS AU COMMERCE ET A L'INDUSTRIE.

(Loi du 17 octobre 1830.)

Développement des prêts effectués et Appréciation de ceux qui restent à recouvrer au 1er janvier 1851.

NOMBRE d'établissements.	CLASSIFICATION des DIVERS EMPRUNTEURS.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur le crédit ouvert par la loi du 17 octobre 1830.	ACCROISSEMENTS divers, intérêts et frais.	TOTAL DU DÉBET.	NOMBRE d'affaires finies.	RECOUVREMENTS effectués.	SOLDE DÛ AU 1er JANVIER 1851. NOMBRE d'affaires.	SOLDE DÛ AU 1er JANVIER 1851. SOMMES.	APPRÉCIATION DE L'AGENCE JUDICIAIRE. CRÉANCES bonnes.	APPRÉCIATION DE L'AGENCE JUDICIAIRE. CRÉANCES douteuses.	APPRÉCIATION DE L'AGENCE JUDICIAIRE. CRÉANCES irrecouvrables.	OBSERVATIONS.
186	Emprunteurs qui ont fourni une garantie hypothécaire	10,899,686f 10c	1,935,886f 72c	12,835,572f 82c	97	8,377,369f 61c	89	4,458,203f 21c	613,165f 99c	80,403f 77c	3,764,633f 45c	(A) Antérieurement au 1er janvier 1850, Intérêts 3,857,227f 59c, Frais 84,328 25 — 3,941,555f 84c Pendant l'année 1850, Intérêts 304 04, Frais 161 65 — 465 69 3,942,021 53
100	Emprunteurs qui ont déposé des marchandises en garantie (y compris 328 fabricants d'ébénisterie du faubourg Saint-Antoine, en compte collectif)	3,290,931 00	514,348 60	3,805,279 60	48	2,994,624 66	52	810,654 94	66,098 59	98,704 62	645,851 73	
36	Emprunteurs qui ont été cautionnés	4,300,500 00	160,632 42	4,461,132 42	28	4,335,051 36	8	126,081 06	13,787 44	5,751 94	106,541 68	(B) Antérieurement au 1er janvier 1850 26,879,979 98, Pendant l'année 1850 123,547 25 27,003,527 23
37	Emprunteurs qui ont engagé le matériel de leur établissement	761,798 00	112,163 80	873,961 80	11	480,178 17	26	393,783 63	13,959 41	51,258 25	328,565 97	Voir, pour l'application des recouvrements antérieurs à l'année 1849, le compte des finances, page 635, et pour ceux des années 1849 et 1850, le compte des revenus publics.
14	Emprunteurs qui ont versé à la caisse du trésor des effets de portefeuille en garantie	1,545,513 90	150,090 37	1,695,604 27	9	1,551,341 57	5	144,262 70	2,805 49	7,804 23	133,652 98	
55	Emprunteurs qui ont fourni des garanties de différentes natures	4,653,400 00	986,047 40	5,639,447 40	34	4,991,169 33	21	648,278 07	77,214 51	14,694 08	556,369 48	
8	Comptoirs d'escompte dans les départements	2,659,500 00	80,036 83	2,739,536 83	8	2,739,536 83	"	"	"	"	"	
1	Comité d'escompte de Paris, créé par ordonnance du 26 octobre 1830	1,700,000 00	2,815 39	1,702,815 39	"	1,534,255 70	1	168,559 69	"	2,916 76	165,642 93	
437		29,811,329 00	3,942,021 53 (A)	33,753,350 53	235	27,003,527 23 (B)	202	6,749,823 30 (C)	787,031 43	261,533 65	5,701,258 22	
									6,749,823f 30c			

ÉTAT N° 4.

AVANCES AUX COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER.

Développement des avances effectuées et appréciation de celles qui restent à recouvrer au 1er janvier 1851.

NOMBRE des AVANCES.	DÉSIGNATION DES COMPAGNIES AUXQUELLES IL A ÉTÉ FAIT DES AVANCES.	DATES DES LOIS qui ont autorisé les avances.	MONTANT DES AVANCES autorisées par les lois.	AVANCES FAITES. MONTANT des avances faites et des intérêts liquidés au 1er janvier 1850.	AVANCES FAITES. ACCROISSEMENTS pendant l'année 1850. Avances effectuées.	AVANCES FAITES. ACCROISSEMENTS pendant l'année 1850. Intérêts et frais liquidés.	AVANCES FAITES. TOTAL.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS ANTÉRIEUREMENT à l'année 1850.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS PENDANT l'année 1850.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS TOTAL.	SOLDE À RECOUVRER au 1er janvier 1851.	APPRÉCIATION DE L'AGENCE JUDICIAIRE. Créances bonnes.	APPRÉCIATION DE L'AGENCE JUDICIAIRE. Créances douteuses.	OBSERVATIONS.
1	Chemin de fer du Gard	17 juillet 1837.	6,000,000f	7,936,188f 13	"	120,000f 00c	8,056,188f 13c	4,394,188f 13c	"	4,394,188f 13c	3,662,000f 00c	3,662,000f 00c	"	(a) Les avances aux compagnies de chemins de fer étant portées en dépense au budget, les recouvrements auxquels elles donnent lieu s'opèrent au profit des exercices courants. Les payements ont été imputés sur les budgets des exercices suivants : Chemins de fer du Gard. Exercice 1839 ..... 6,000,000f
1	——— de Paris à Versailles (rive gauche)	1er août 1839.	5,000,000	6,866,042 35	"	200,142 75	7,066,185 10	"	"	"	7,066,185 10	7,066,185 10	"	Chemin de fer de Versailles ... { Exercice 1839 ... 2,000,000 ; Exercice 1840 ... 3,000,000 } 5,000,000
1	——— de Strasbourg à Bâle	15 juillet 1840.	12,600,000	11,550,000 00	"	"	11,550,000 00	"	"	"	11,550,000 00	11,550,000 00	"	Chemin de fer de Strasbourg .. { Exercice 1840 .... 3,000,000 ; Exercice 1841 .... 7,500,000 ; Exercice 1842 ..... 1,050,000 } 11,550,000
1	——— d'Andrezieux à Roanne	15 juillet 1840.	4,000,000	3,950,000 00	"	"	3,950,000 00	"	"	"	3,950,000 00	3,950,000 00	"	Chemin de fer d'Andrezieux ... { Exercice 1841 .... 1,150,000 ; Exercice 1842 .... 500,000 ; Exercice 1843 .... 500,000 ; Exercice 1844 .... 700,000 ; Exercice 1845 .... 500,000 ; Exercice 1846 .... 300,000 ; Exercice 1847 .... 300,000 } 3,950,000
2	——— de Paris à Rouen	15 juillet 1840. 11 juin 1842..	14,000,000 4,000,000	16,460,000 00 4,528,000 00	" "	} 429,433 29	21,417,433 29	1,740,000 00 288,000 00	" "	1,740,000 00 288,000 00	19,389,433 29	19,389,433 29	"	
1	——— de Rouen au Havre	11 juin 1842 ..	10,000,000	10,000,000 00	"	"	10,000,000 00	"	"	"	10,000,000 00	10,000,000 00	"	Chemin de fer de Paris à Rouen. { Exercice 1843 .... 12,000,000 ; Exercice 1844 .... 2,000,000 } 14,000,000
1	——— de Montereau à Troyes	9 août 1847....	3,000,000	3,300,000 00	"	150,000 00	3,450,000 00	"	"	"	3,450,000 00	3,450,000 00	"	*Idem.* (Prêt supplémentaire.) .. { Exercice 1844 .... 1,600,000 ; Exercice 1845 .... 2,400,000 } 4,000,000
														Chemin de fer de Rouen au Havre ..... { Exercice 1844 .... 3,000,000 ; Exercice 1845 .... 7,000,000 } 10,000,000
8			58,600,000	64,590,230 48	"	899,576 04	65,489,806 52	6,422,188 13	"	6,422,188 13	59,067,618 39	59,067,618 39	"	Chemin de fer de Montereau à Troyes. Exercice 1847. 3,000,000
					899,576f 04c							59,067,618f 39c		

TABLE

DÉTAILLÉE

DES MATIÈRES.

TABLE SOMMAIRE ..... *Pag.* 3
NOTE PRÉLIMINAIRE ..... 5 à 11

COMPTES GÉNÉRAUX.

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1850.

NOTE EXPLICATIVE ..... 17 à 25
TABLEAU général des opérations de l'administration des finances pendant l'année 1850 ..... 26 à 33
DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes et des payements de l'année 1850, pour servir de base aux déclarations générales de la cour des comptes ..... 34 à 43

COMPTE DES CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

NOTE EXPLICATIVE ..... 47 à 49
ÉTAT GÉNÉRAL des droits constatés, des recouvrements effectués et des restes à recouvrer sur les exercices 1849, 1850 et 1851, au 1er janvier 1851 ..... 50 à 55
CONTRIBUTIONS directes ..... Exercices 1849 et 1850 .... 56 à 59
ENREGISTREMENT, Timbre et Domaines ..... ——— 1849 et 1850 .... 60 à 63
PRODUITS des forêts et de la pêche ..... ——— 1849 et 1850 .... 64 et 65
DOUANES et Sels ..... ——— 1849 et 1850 .... 66 et 67
CONTRIBUTIONS indirectes ..... ——— 1849 et 1850 .... 68 et 69
PRODUITS des Postes ..... ——— 1849 et 1850 .... 70 et 71
TAXE annuelle sur les biens de main-morte ..... ——— 1849 et 1850 .... 72 et 73
PRODUITS UNIVERSITAIRES ..... ——— 1849 et 1850 .... *Ibid.*
PRODUITS éventuels affectés au service départemental. ——— 1849 et 1850 .... 74 et 75
PRODUIT de la rente de l'Inde ..... ——— 1849 et 1850 .... *Ibid.*
PRODUITS et revenus de l'Algérie ..... ——— 1849 et 1850 .... 76 à 81
PRODUITS divers du budget ..... ——— 1849 et 1850 .... 82 à 85
RÉSUMÉ spécial pour les impôts et revenus indirects des exercices 1849 et 1850 .... 86 et 87
ÉTAT des recettes faites, en 1850, sur les droits et produits constatés de l'exercice 1851. 88
DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables et par département, de l'ensemble des recouvrements effectués pendant l'année 1850 ..... 89 et 90

COMPTE DES DÉPENSES PUBLIQUES.

NOTE EXPLICATIVE..... *Pag.* 93 à 95

ÉTAT GÉNÉRAL des droits constatés, des payements effectués et des restes à payer sur les exercices 1849, 1850 et 1851, au 1er janvier 1851..... 96 à 101

DETTE PUBLIQUE, Liste civile et Dotations..... Exercices 1849 et 1850.... 102 et 103

DÉPENSES du Ministère de la Justice..... ——— 1849 et 1850.... 104 et 105

——— des Affaires étrangères..... ——— 1849 et 1850.... 106 et 107

——— de l'Instn puble et des Cultes ——— 1849 et 1850.... 108 à 111

——— de l'Intérieur..... ——— 1849 et 1850.... 112 à 117

——— de l'Agriculture et du Commerce..... ——— 1849 et 1850.... 118 et 119

——— des Travaux publics..... ——— 1849 et 1850.... 120 à 123

——— de la Guerre..... ——— 1849 et 1850.... 124 à 127

——— de la Marine..... ——— 1849 et 1850.... 128 à 131

——— des Finances..... ——— 1849 et 1850.... 132 et 133

FRAIS de régie, de perception et d'exploitation des Impôts et Revenus..... ——— 1849 et 1850.... 134 à 137

REMBOURSEMENTS et Restitons, Non-valrs, Primes et Escles ——— 1849 et 1850.... 138 et 139

DÉVELOPPEMENT des annulations de payements constatées, pendant l'année 1850, sur les dépenses des ministères..... Exercices 1849 et 1850..... 140 et 141

DÉVELOPPEMENT sur les remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes..... ——— 1849 et 1850.... 142 à 147

ÉTAT des dépenses constatées et des payements effectués sur l'exercice 1851..... 148

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables et par département, de l'ensemble des payements effectués pendant l'année 1850..... 149 et 150

COMPTE DU SERVICE DE TRÉSORERIE.

NOTE EXPLICATIVE..... 153 à 157

ÉTAT GÉNÉRAL des Recettes et des Payements de l'année 1850..... 158 et 159

ÉTAT présentant le mouvement, pendant l'année 1850, des bons du Trésor remis à divers. 160 et 161

TABLEAU indiquant les causes des mouvements, pendant l'année 1850, des bons du trésor remis à divers..... 162 et 163

ÉTAT présentant le mouvement des traites et mandats, pendant l'année 1850..... 164

——— des fonds particuliers des comptables des finances, pendant l'année 1850..... *Ibid.*

——— des fonds des correspondants du Trésor, pendant l'année 1850..... 165 et 166

——— des fonds des correspondants des comptables des finances, pendant l'année 1850..... 167

État présentant le mouvement des avances pour divers services, pendant l'année 1850. *Pag.* 168
État des Créances administratives constatées et des recettes effectuées sur ces Créances, pendant l'année 1850 169
État présentant le mouvement des Débets de comptables et des Créances litigieuses, pendant l'année 1850 . . . . . *Ibid.*
État présentant le mouvement des fonds entre les comptables des finances, *idem* . . . 170 à 173
État présentant le mouvement, pendant l'année 1850, des fonds des Budgets et des services spéciaux 174
État des Valeurs de caisse et de portefeuille, au commencement et à la fin de l'année 1850 175
État des opérations que les receveurs généraux des finances ont faites pour le compte du Trésor public pendant l'année 1850 . . . . . 176 et 177
État de l'excédant de recette ou de dépense réalisé dans chaque département pendant l'année 1850, sur les budgets et les services spéciaux . . . . . 178 et 179

COMPTES DES BUDGETS.

Note générale sur les comptes des budgets . . . . . 183 à 185

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1849.

Note explicative . . . . . 189 à 203
Tableaux modificatifs à l'appui des évaluations de recettes et des crédits qui servent de base au règlement du budget de l'exercice 1849 :
Tableaux modificatifs des évaluations de recettes . . . . . 204 à 207
Tableaux modificatifs des crédits . . . . . 208 à 220
Compte définitif des recettes et des dépenses du budget de l'exercice 1849, à l'époque de sa clôture :
Compte définitif des recettes . . . . . 221 à 229
Compte définitif des dépenses . . . . . 230 à 267
Résultat général du compte définitif de l'exercice 1849 268
État comparatif, par branche de revenus des Recettes des exercices 1849 et 1848 . . 270
Comparaison des Impôts et Revenus indirects recouvrés pendant les exercices 1849 et 1848 271
État comparatif, par ministère, des Dépenses des exercices 1849 et 1848 272
Comparaison des Dépenses restées à payer à la clôture de chacun des exercices 1849 et 1848 273

COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1850.

Note explicative . . . . . 277 à 283
Tableaux modificatifs à l'appui des évaluations de recettes et des crédits qui servent de base au compte provisoire du budget de l'exercice 1850 . . . . . 285 à 289
Compte provisoire des recettes et des dépenses du budget de l'exercice 1850, au 1er janvier 1851 :
Compte provisoire des recettes . . . . . 292 à 299
Compte provisoire des dépenses . . . . . 300 à 339
Résultat général du compte provisoire du budget de l'exercice 1850 . . . . . 340 et 341

BUDGET DE L'EXERCICE 1851.

État des Recettes et des Payements faits à l'époque du 1er janvier 1851.....*Pag.* 344 et 345
Résultat général des opérations constatées sur le budget de l'exercice 1851, au 31 décembre 1850..... 346

SITUATION FINANCIÈRE DU SERVICE DES TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.

Note explicative sur la situation des ressources et des besoins au 1er janvier 1851.... 348 à 353
Tableau comparatif des allocations générales et des crédits spéciaux pour les travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842..... 354 et 355

RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1830 À 1849.

Note explicative..... 358 et 359
Tableau général, par exercice, de la situation financière et du règlement législatif des Budgets de 1830 à 1849..... 360 et 361
Développement sur les recettes..... 362 et 363
——— sur les dépenses..... 364 et 365

BILAN ET SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES AU 1er JANVIER 1851.

Note explicative..... 369 à 373
Bilan de l'Administration des finances, au 1er janvier 1851..... 374 à 377
Tableau de l'actif et du passif du Trésor public tels qu'ils résultent des opérations des Comptables des finances..... 378 à 381
Développement des Valeurs de portefeuille existant chez les Comptables..... 382
——— des Valeurs en route..... 383
——— des Avances pour divers services..... 384
——— des Créances administratives..... 385
——— des Débets et Créances litigieuses poursuivis par l'agence judiciaire.. 386
Note sur le compte non encore réglé définitivement entre le Trésor public et l'ancien trésor de la couronne..... *Ibid.*
Développement relatif à la Créance sur l'Espagne..... 387
——— sur les découverts et avances du Trésor pour le service des budgets antérieurs à 1848..... 388 et 389
——— sur les Correspondants du Trésor..... 390 et 391
——— sur les fonds déposés au Trésor par la caisse des dépôts et consignations. 392
——— sur les Correspondants des Comptables des finances..... 393
——— des fonds particuliers des comptables des finances..... *Ibid.*
——— sur le produit de la consolidation des fonds des caisses d'épargne... 394
——— sur le solde des payements d'urgence pour dépenses extraordinaires restant à régulariser..... 395

DÉVELOPPEMENT relatif à l'avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France..... *Pag.* 395
TABLEAU servant à déterminer l'actif et le passif réels du Trésor public, au 1er janvier 1851..... 396 et 397
TABLEAU présentant le résumé de l'actif et du passif réels du Trésor public..... 398 et 399
DÉVELOPPEMENT, par nature de créances, des mouvements de la Dette flottante pendant l'année 1850, et de la situation de cette dette au 1er janvier 1851..... 400 et 401
DÉVELOPPEMENT sur les avances des Receveurs généraux, au 1er janvier 1851..... 402

RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES DU 1er JANVIER 1831 AU 1er JANVIER 1851.

NOTE explicative..... 405 et 406
TABLEAU récapitulatif de l'actif et du passif réels du Trésor public..... 407
DÉVELOPPEMENTS. ACTIF du Trésor..... 408
DÉCOUVERTS et avances du Trésor..... 409
DETTE flottante..... 410 et 411
PASSIF du Trésor sur les budgets et les services spéciaux..... 412
TABLEAU résumé des *causes* et de la *composition* de la dette flottante du Trésor..... 413
DÉVELOPPEMENT justificatif de la différence entre l'actif du Trésor et l'excédant de recette des budgets et services spéciaux..... 414

COMPTES SPÉCIAUX.

COMPTES DE LA DETTE PUBLIQUE.

COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

NOTE EXPLICATIVE..... 421 à 427
SITUATION des rentes 5 p. o/o, au 1er janvier 1851..... 428 à 435
——— des rentes 3 p. o/o, *idem*..... 436 et 437
——— des rentes 4 1/2 p. o/o, *idem*..... 438
——— des rentes 4 p. o/o, *idem*..... 439
ÉTAT présentant le mouvement des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 p. o/o, pendant les deux périodes du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830, et du 1er août 1830 au 1er janvier 1851..... 440 à 443
ÉTAT indiquant le classement, par catégorie, des propriétaires de rentes 5, 3, 4 1/2 et 4 p. o/o, et le nombre d'inscriptions pour chaque nature de fonds, au 1er janvier 1851..... 444 à 447

SITUATION, à l'époque du 1er janvier 1851, des rentes 5 p. o/o possédées par des établissements publics et particuliers, tant comme propriétaires que comme nu-propriétaires..... *Pag.* 448 et 449
TABLEAU du mouvement dans la propriété des Rentes, pendant l'année 1850, avec la distinction des opérations d'ordre et des opérations réelles..... 450 à 453
SITUATION définitive de l'emprunt national réalisé en exécution des décrets des 9 et 16 mars 1848..... 454 et 455
SITUATION, au 1er janvier 1851, des rentes 5 p. o/o inscrites pour la consolidation des livrets des caisses d'épargne, en exécution du décret du 7 juillet 1848..... 456 et 457
SITUATION, au 1er janvier 1851, des rentes 5 p. o/o inscrites pour l'indemnité coloniale, en exécution de la loi du 30 avril 1849..... 458 et 459

COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

NOTE EXPLICATIVE..... 462 à 466
RÉSUMÉ sur la formation successive de la puissance de l'amortissement au 1er janvier 1851, indiquant l'origine et l'affectation des ressources que le Trésor public a dû mettre à la disposition de la Caisse d'amortissement pendant l'année 1850..... 467 à 469
RÉSUMÉ sur la formation, la consolidation et l'emploi de la réserve de l'amortissement au 1er janvier 1851..... 470 et 471
ÉTAT des fonds remis par le Trésor à la Caisse d'amortissement, et de l'emploi qui en a été fait par cette caisse, pendant l'année 1850..... 472 et 473
DÉVELOPPEMENT, par mois, des fonds employés aux rachats des rentes ou mis en réserve par la Caisse d'amortissement pendant l'année 1850..... 474
ÉTAT de développement de la consolidation en rentes opérée en 1850 des bons du Trésor remis à la Caisse d'amortissement..... 475
TABLEAU présentant la situation des fonds affectés à l'amortissement des rentes, au 1er juillet 1833, époque de la mise à exécution de la loi du 10 juin de la même année. 476 et 477
TABLEAU, par année et par origine, des fonds remis par le Trésor public à la Caisse d'amortissement, et de l'emploi qui en a été fait par cette caisse, depuis le 1er juillet 1833 jusqu'au 1er janvier 1851..... 478 et 479
TABLEAU présentant les mêmes résultats par affectation de rentes..... 480 et 481
ÉTAT indicatif de l'origine, de la nature et de l'affectation des rentes que possédait la caisse d'amortissement au 1er janvier 1851, et situation du fonds d'amortissement à la même époque..... *Ibid.*
DÉVELOPPEMENT sur la formation et emploi de la réserve de l'amortissement du 1er juillet 1833 au 1er janvier 1851..... 482
TABLEAU général des rachats de la caisse d'amortissement, au 1er janvier 1851..... 483
DÉVELOPPEMENT, par année, des rachats de la Caisse d'amortissement au 1er janvier 1851..... 484 à 487
TABLEAU du cours moyen des rentes à divers taux, d'après les bulletins journaliers de la Bourse, jusqu'à la fin de l'année 1850..... 488 et 489

COMPTE DES EMPRUNTS POUR PONTS, CANAUX ET TRAVAUX DIVERS.

NOTE EXPLICATIVE..... *Pag.* 493 à 495
TABLEAU présentant la classification des Emprunts, d'après la nature des conditions stipulées pour l'amortissement de chacun d'eux..... 496
SITUATION, au 1er janvier 1851, des emprunts à rembourser matériellement par le Trésor..... 497
TABLEAU des charges supportées par les Budgets, jusqu'au 1er janvier 1851, pour les emprunts applicables aux ponts, canaux et travaux divers..... 498 et 499

COMPTE DES CAUTIONNEMENTS EN NUMÉRAIRE.

NOTE EXPLICATIVE..... 502 et 503
SITUATION, au 1er janvier 1850, des capitaux de cautionnements en numéraire..... 504 à 507

COMPTE DES RENTES VIAGÈRES.

NOTE EXPLICATIVE..... 511
DÉVELOPPEMENTS sur les Rentes viagères, au 1er janvier 1851..... 512 et 513

COMPTE DES PENSIONS INSCRITES AU TRÉSOR.

NOTE EXPLICATIVE..... 516 et 517
SITUATION, au 1er janvier 1851, des crédits accordés pour l'inscription des pensions..... 518 et 519
SITUATION des Pensions de toute nature inscrites au 1er janvier 1851..... 520 et 521

COMPTES DE DIVERS SERVICES.

COMPTE D'APUREMENT DES DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

NOTE EXPLICATIVE..... 525 à 527
ÉTAT général des opérations constatées, pendant l'année 1850, pour les exercices clos qui étaient en cours d'apurement..... 528 et 529
SITUATION définitive de l'exercice 1846, au 1er janvier 1851..... 530 et 531
SITUATION des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1851, sur l'exercice 1847..... 532 et 533
——— sur l'exercice 1848..... 534 et 535
——— sur l'exercice 1849..... 536
ÉTAT général des Créances des exercices clos restant à solder au 1er janvier 1851.... 537

COMPTE DU SERVICE DÉPARTEMENTAL.

NOTE EXPLICATIVE..... 540 et 541
COMPTE définitif des recettes et des dépenses de l'exercice 1849..... 542 à 547
COMPTE provisoire des recettes et des dépenses de l'exercice 1850..... 548 et 549

COMPTE DU SERVICE COLONIAL.

NOTE EXPLICATIVE..... *Pag.* 552 à 557
COMPTE des recettes et des dépenses constatées pendant l'année 1850..... 558 à 561
COMPTE définitif des recettes et des dépenses de l'exercice 1848..... 562 à 565
TABLEAU provisoire des recettes et des dépenses de l'exercice 1849..... 566
TABLEAU des recettes et des dépenses présumées pour l'exercice 1850..... 567
——————————— pour l'exercice 1851..... 568

COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

NOTE EXPLICATIVE..... 570 et 571
ÉTAT général des Recettes et des Payements effectués pendant l'année 1850..... 572 et 573
RÉSUMÉS des Recettes et des Dépenses faites par les comptables des finances en Algérie, pendant l'année 1850 :

Receveurs de l'enregistrement..... 574 et 575
Receveurs des douanes..... 576 et 577
Receveurs des contributions diverses..... 578 et 579
Trésoriers-payeurs en Algérie..... 580 et 581

DÉVELOPPEMENT des Recettes et des Payements effectués sur le service des budgets pendant l'année 1850..... 582 à 585
RÉCAPITULATION, par classe de comptables, des opérations de l'année 1850..... 586 à 588
TABLEAU comparatif des Recettes et des Payements effectués pendant les années 1850 et 1849, pour le service des budgets..... 589
DÉVELOPPEMENT, pour le service municipal de l'Algérie, des opérations de l'année 1850, et Situation au 1er janvier 1851..... 590 et 591

COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

NOTE EXPLICATIVE..... 595 à 599
TABLEAU du mouvement des matières d'or et d'argent entrées aux changes des ateliers monétaires pendant l'année 1850..... 600 et 601
ÉTAT GÉNÉRAL des Opérations des ateliers monétaires pendant l'année 1850..... 602 et 603
ÉTAT présentant les Recettes et les Prélèvements auxquels a donné lieu la fabrication des monnaies et des médailles, ainsi que le bénéfice réalisé sur ce service pendant les exercices 1849 et 1850..... 604 et 605
DÉVELOPPEMENT, par atelier monétaire, du bénéfice réalisé au profit du trésor public sur la fabrication des monnaies, pour les exercices 1849 et 1850..... 606 et 607
TABLEAU des espèces d'or et d'argent fabriquées selon le système décimal jusqu'au 31 décembre 1850..... 608 et 609
MOUVEMENT des médailles fabriquées pendant l'année 1850..... 610 et 611
RÉSULTAT, en espèces, des médailles et jetons vendus du 1er janvier au 31 décembre 1850..... *Ibid.*
TABLEAU des fabrications faites en monnaies de cuivre, de 1719 à 1850..... 612

COMPTE DE L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE.

NOTE EXPLICATIVE..... *Pag.* 614 et 615
SITUATION, au 1er janvier 1851, des créances actives restant à recouvrer..... 616 et 617
ÉTAT des Recettes faites, pendant l'année 1850, sur les fonds spéciaux provenant de l'ancien domaine extraordinaire, et de l'emploi qui a été fait du produit de ces recettes..... 618
ÉTAT des fonds affectés au payement des indemnités arriérées..... *Ibid.*

COMPTE DES DÉBETS, CRÉANCES LITIGIEUSES ET PRÊTS AU COMMERCE.

NOTE EXPLICATIVE..... 620 à 625.
ÉTAT présentant la situation des débets au 1er janvier 1850, les accroissements et les atténuations qui ont eu lieu pendant l'année 1850, et la situation au 1er janvier 1851..... 626 et 627
CLASSIFICATION, par période de Gouvernement, situation et appréciation des créances au 1er janvier 1851..... 628 et 629
DÉVELOPPEMENT des Prêts au commerce et à l'industrie qui ont été effectués en 1830, et appréciation de ceux qui restent à recouvrer au 1er janvier 1851..... 630 et 631
DÉVELOPPEMENT des avances faites aux compagnies de chemins de fer et appréciation de celles qui restent à recouvrer au 1er janvier 1851..... 632 et 633

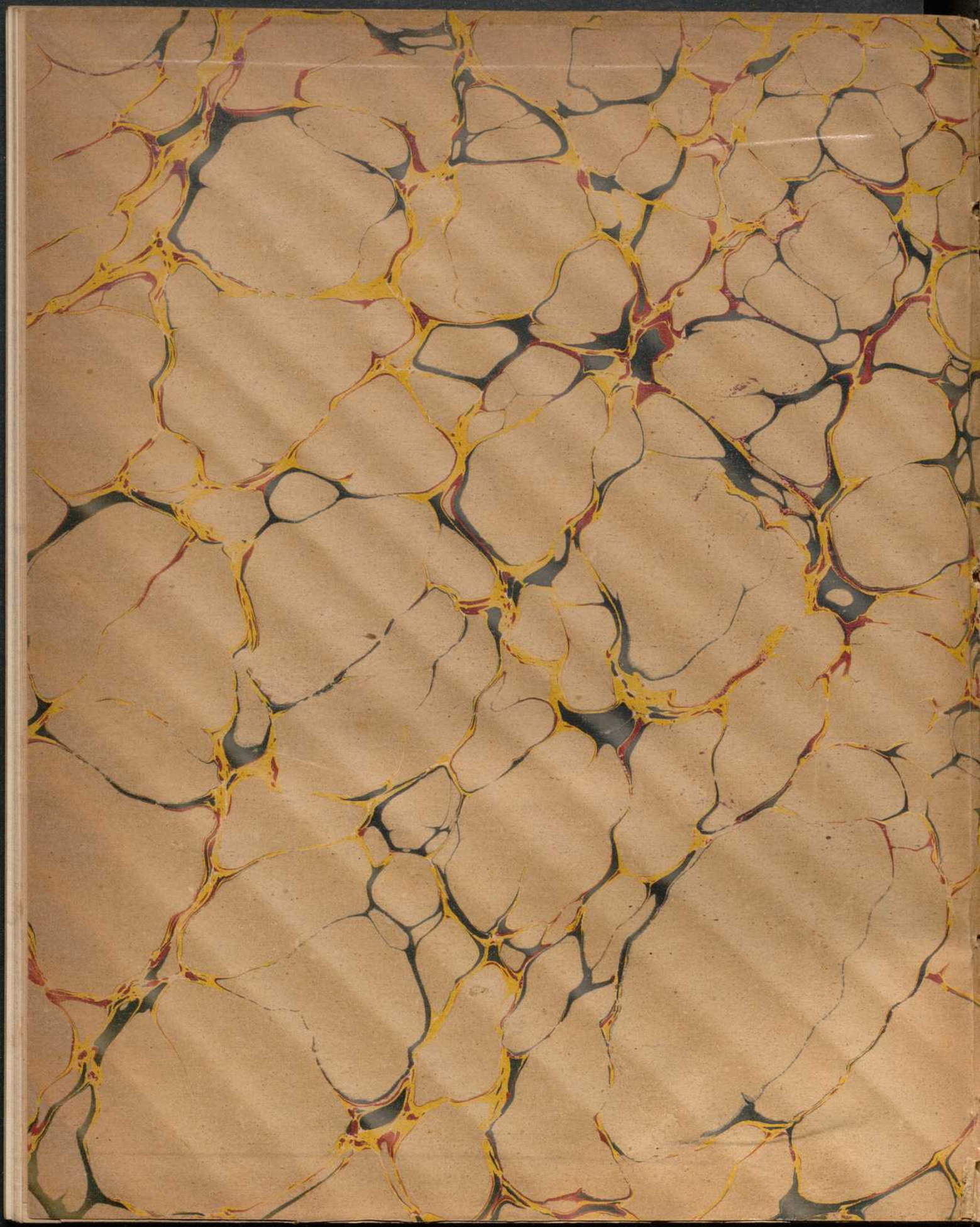

Coll.
F°
16

COMPTE GÉNÉRAL
DES
FINANCES
—
1850

000526630